STATE LIBRARY OF PENNSYLVANIA
3 0144 00380088 5

CLASS 929.7 BOOK C A26

VOLUME 3, pt. 2

PENNSYLVANIA
STATE LIBRARY

Genealogy

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
This project is made possible by a grant from the Institute of Museum and Library Services as administered by the Pennsylvania Department of Education through the Office of Commonwealth Libraries

https://archive.org/details/vol3pt2dictionna00aube

DICTIONNAIRE DE *LA NOBLESSE*,

CONTENANT les Généalogies, l'Hiſtoire & la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs armes, & l'état des grandes Terres du Royaume aujourd'hui poſſédées à titre de Principautés, Duchés, Marquiſats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c. ſoit par création, par héritages, alliances, donations, ſubſtitutions, mutations, achats ou autrement.

On a joint à ce Dictionnaire le Tableau Généalogique, Hiſtorique, des Maiſons Souveraines de l'Europe, & une Notice des Familles étrangeres, les plus anciennes, les plus nobles & les plus illuſtres.

Et à la fin de chaque Volume ou *de chaque Lettre, on trouvera les* Noms & Armes *des Familles Nobles ſur leſquelles on n'a point reçu de Mémoires.*

TOME III. 2e Partie.

SECONDE ÉDITION.

Prix, 18 liv. broché.

A PARIS;

Chez { La Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût.
Et l'AUTEUR, rue Saint-André-des-Arcs, entre l'Hôtel d'Hollande, & la rue des Grands-Auguſtins.

M. DCC. LXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVIS IMPORTANT

A LA NOBLESSE.

VOICI le troiſieme Volume du Dictionnaire de la Nobleſſe, que j'avois promis pour le mois de Juillet, ou le courant de ce mois d'Août. Il eſt beaucoup plus chargé de matieres que les deux premiers, n'ayant mis des *alinea* que pour diſtinguer les degrés, ce qui ſera obſervé pour les Volumes ſuivans, vû le grand nombre de Mémoires que l'on me fait paſſer journellement.

Pluſieurs Curieux & Sçavans en Généalogies m'ont envoyé des corrections & additions ſur pluſieurs articles. Je les remercie publiquement de l'intérêt qu'ils prennent à la perfection d'un Ouvrage qui regarde toute la Nobleſſe, & je les prie de continuer à me faire part de leurs obſervations, tant ſur le préſent Volume, que ſur les deux premiers & les ſuivans.

Il y a dans ce Volume, comme dans les deux premiers (& il s'en trouvera de même dans les autres), beaucoup de Généalogies dreſſées ſur les titres originaux communiqués, un plus grand nombre encore dont les preuves ont été faites dans les Chapitres nobles de l'un & de l'autre ſexe; quelques-unes auſſi m'ont été envoyées par des Chefs de Famille qui les ont certifiées vraies, & les ont fait légaliſer par le Juge des lieux; & enfin je n'écris ſur nos grandes & premieres Maiſons, ſi connues par leur illuſtration & à l'origine deſquelles l'obſcurité des tems ne permet pas de pouvoir remonter, que d'après des Auteurs célebres & dignes de foi.

En conſacrant de bon cœur mes veilles à la Nobleſſe, je prie, en grace, les Familles qui forment pluſieurs branches, de ne me point envoyer de Mémoires que ces branches ne ſoient d'accord entr'elles; que l'amour du *vrai* les conduiſe, & qu'on ne m'induiſe pas en erreur. Le menſonge & les fables, en fait de Généalogie, ne font pas plus de fortune dans le Public, & ſur-tout chez les eſprits ſenſés & éclairés, que ces *Libelles & ces Hiſtoires mauvaiſes en tous genres*, qui ne font que flétrir la réputation d'un Auteur.

Il n'y a point de genre de Littérature où un Ecrivain puiſſe plus ſe tromper & être trompé que dans celui des *Généalogies*. Son travail (quand il n'a pas les véritables titres en main) n'eſt fondé

282574

le plus ſouvent que ſur des Mémoires qui ont l'apparence de la vérité, ou ſur ce qu'ont dit, avant lui, d'autres Généalogiſtes, qui ne ſont pas pour la plûpart auſſi croyables que le *ſçavant Duchêne* du ſiécle paſſé, auquel on ne peut reprocher que quelques erreurs involontaires.

J'aurai de grandes obligations à ceux qui ſe donneront la peine de m'éclairer dans mon travail, de me faire connoître les fautes qui me ſont échappées, & les erreurs (s'il s'en trouve) où quelques Mémoires auroient pu me faire tomber. L'Hiſtoire Généalogique des grandes & anciennes Maiſons, celles de toutes les Familles nobles du Royaume, comme celles des autres Nations policées, ne peuvent être un Livre précieux & digne de paſſer à la poſtérité, qu'autant que ceux qui deſirent y avoir place, concoureront enſemble à ſa perfection par des *Mémoires vrais ;* ce qui m'épargnera la peine d'élaguer ceux où je trouverois des *chimeres.*

J'ai dit dans l'Avis du précédent Volume, & je le dis encore, que j'ai ceſſé de donner en 1770 le *Calendrier des Princes & de la Nobleſſe*, pour me livrer tout entier à la ſeconde Edition & augmentation de ce Dictionnaire. Quand il ſera fini, je continuerai le Calendrier ſous le titre d'*Almanach de la Nobleſſe*, in-8°, ainſi que je l'ai annoncé dans mon *Proſpectus*, publié au mois de Mars 1769.

Le quatrieme Volume de ce Dictionnaire eſt ſous Preſſe, & paroîtra au plus tard dans le courant de Décembre. Pluſieurs de mes Souſcripteurs, même en aſſez grand nombre, tant du premier que du ſecond Volume, ont négligé de les faire retirer, par conſéquent de ſouſcrire pour celui-ci que je donne. Cette négligence peut porter préjudice à l'entrepriſe d'un Ouvrage, qui ne ſe peut continuer que par le ſecours des ſouſcriptions, ponctuellement renouvellées à la publication de chaque Volume. Je prie donc ceux que leur goût pour la Science *Héraldique & Généalogique* a fait ſouſcrire pour ce Dictionnaire, de ne pas tarder, après la publication de chaque Volume, de les faire retirer, en renvoyant leurs Reconnoiſſances où ils ont ſouſcrit d'abord, c'eſt-à-dire, ſoit chez la *Veuve Ducheſne*, à laquelle ſeule j'ai donné la commiſſion de recevoir les ſouſcriptions, ſoit chez moi (rue S. André des-Arcs, à côté de l'Hôtel d'Hollande), où l'on ſouſcrit auſſi, comme étant l'Auteur & l'Editeur de cet Ouvrage.

TABLE

Des Noms des Familles & Terres contenues dans ce troiſieme Volume.

SUITE DE LA LETTRE B.

B B

–BOURBON, Page 1.
–BOURBOURG, aux Pays-Bas, 27.
–BOURCHIER, *idem.*
–BOURCIER, orig. du Béarn, 28.
*–BOURDEILLES, 36.
–BOURDELAY, 38.
* BOURDELLES, *id.*
* BOURDELOIS, en Guyenne, *id.*
–BOURDIN, de Bourges, *id.*
–BOURDIN, 39.
–BOURDON, en Normandie, *id.*
*–BOURDONNAIE (LA), en Bretagne, *id.*
–BOURDONNÉ, en Normandie, 40.
–BOURG (DU), *id.*
* BOURG-ACHARD, en Normandie, 41.
–BOURGAREL, origin. du Piémont, *id.*
*–BOURG-LEZ-VALENCE, en Dauphiné, 42.
–BOURGEOIS (LE), en Normandie, *id.*
–BOURGEOIS (LE), *idem*, 43.
–BOURGEOIS (LE), *idem*, *id.*
–BOURGET ou BOURGUET, *idem*, *id.*
–BOURGEVIN-DE-VIALART-DE-MOLIGNY, origin. de Champagne, *id.*
*–BOURGOGNE, Province, 46.
–BOURGOGNE (DE), 47.
–BOURGOGNE-DE-MAUTOUR, en Lorraine, p. 51.
BOURGOGNE-DE-VACQUEN. Voyez VACQUEN, *id.*
–BOURGOING, du Nivernois, 52.
* BOURGTHEROUDE, en Normandie, *id.*
–BOURGUIGNON-LAMURE, en Provence, *id.*
–BOURGUIGNON, *idem*, 54.
* BOURI, au Vexin-François, 55.
–BOURLAMAQUE, en Italien, BURLAMACCHI, *id.*
* BOURNAZEL, en Rouergue, *id.*
BOURNEL, de Picardie, 56.
* BOURNEZEAU, en Poitou, 57.
–BOURNONVILLE, *id.*
–BOURRELIER, en Franche-Comté, 60.
* BOURRIS, *id.*
*–BOURSONNE, dans le Valois, *id.*
*–BOUSBECKE ou BOUSSEBEQUES, de la Flandre Wallone, 61.
BOUSCHET-DE-SOURCHES, voyez BOUCHET,
–BOUSQUET-DE-MONTLAUR, en Languedoc, *id.*
*–BOUSSAC-LE-CHATEAU, en Berri, 63.
–BOUSSEL, en Normandie, 64.
–BOUSSICAUD, en Provence, *id.*

–BOUTASSI, *idem*, p. 64.
–BOUTEILLER-DE-SENLIS, 65.
–BOUTEILLER ou BOUTILLIER (LE), en Normandie, 74.
–BOUTELIER (LE), *id.*
–BOUTHILLIER-CHAVIGNY, origin. de Bretagne, *id.*
*–BOUTIERES, en Dauphiné, 78.
–BOUTIN, en Normandie, *id.*
–BOUTON-CHAMILLY, origin. du Brabant, 79.
–BOUTREN, en Normandie, 84.
*–BOUTTEVILLE, dans le Gâtinois, *id.*
–BOUVARD, 85.
–BOUVENS, en Breſſe, *id.*
–BOUVET, en Lorraine, 89.
–BOUVIER, dans l'Orléanois, 90.
*–BOUVILLE, en Beauce, 92.
BOUVILLE, voyz JUBERT-DE-BOUVILLE.
–BOUXIERES, 94.
*–BOUZET (DU), *id.*
*–BOUZEY, au Duché de Lorraine, 95.
–BOUZIES, en Hainaut, 96.
* BOUZONVILLE, au Duché de Lorraine, *id.*
–BOYER, en Provence, *id.*
–BOYER, origin. d'Auvergne, 99.
–BOYER, origin. d'Aix, *id.*
–BOYER, en Languedoc, 100.
–BOYLESVE, origin. d'Anjou, *id.*
*–BOYSEON, en Baſſe-Bretagne, 105.
–BOYVIN, en Normandie, 109.
*–BOZAS, en Languedoc, *id.*
* BRABANT, *id.*
BRACHET, orig. de Blois, 110.
–BRACON, en Franche-Comté, *id.*
–BRAGANCE, *id.*
–BRAGELONGNE (DE), 111.
* BRAGNY, en Bourgogne, 120.
*–BRAINE, en Picardie, *id.*
–BRAMBILLA, d'Eſpagne, 121.
–BRANCAS, origin. de Naples, *id.*
*–BRANCION, en Bourgogne, 132.
–BRANDEBOURG, 134.
–BRANDON, d'Angleterre, 138.
–BRANDT, dans les Pays-Bas, *id.*
*–BRANGE, en Bourgogne, 141.
*–BRANTES, au Comté Venaiſſin, *id.*
*–BRANTOME, 142.
–BRAQUE (DE), en Normandie, *id.*
*–BRAQUEMONT, *id.*
–BRAS, 145.
–BRASDEFER, en Normandie, *id.*
* BRASSAC, en Querci, *id.*
–BRASSAY-JAUSSELIN, *id.*
–BRAUX, en Champagne, 146.
–BRAY ou BRAYE, en Normandie, *id.*
BRÉANT, *idem*, 148.
* BREAU, dans la Brie Françoiſe, *id.*
–BREAUTÉ, d'origine Flamande, *id.*
–BREBEUF, en Normandie, 152.
–BRECEY, *idem*, *id.*
*–BREDAN, *id.*
*–BREDERODE, en Hollande, *id.*
*–BREGANSON, 153.
–BRÉHAN, de Bretagne, *id.*
–BREIL (DU), *idem*, 157.
–BRENNE-BOMBON, 158.
*–BRENS, en Languedoc, *id.*
* BRESSE, Province, 159.
* BRESSIEU, en Dauphiné, *id.*
–BRESSONCOURT, en Lorraine, *id.*
–BRET (LE), *id.*
* BRETAGNE, Province, 161.
–BRETEL, en Normandie, 162.
* BRETEUIL, en Beauvoiſis, 163.
–BRETIGNERES (DE), origin. de Normandie, 164.
–BRETON (LE), 165.
–BRETON (LE), 166.
–BRETON (LE), en Normandie, *id.*
–BRETON (LE), en Franche-Comté, *id.*

–BRETONNIERE (LA), p. 166.
* BRETTEVILLE, voyez BRIQUEVILLE.
* BRÉVANT, en Baſſe Normandie, 167.
–BREVEDENT, en Normandie, *id.*
* BREVES, en Nivernois, 171.
–BRÉVILLE, en Normandie, *id.*
–BREUILLY ou BREUSLY ou BRUSLY, *idem*, *id.*
–BREUL (DU), en Bugey, *id.*
–BREUIL (DU), 174.
*–BREZÉ, en Anjou, 178.
–BREZONS, d'Auvergne, 182.
* BRIANÇONNOIS, pays, 183.
*–BRIAS, en Artois, *id.*
*–BRICHANTEAU-DE-NANGIS, 184.
–BRIÇONNET, origin. de Tours, 186.
* BRIDOUZE, en Armagnac, 191.
* BRIE, Province, *id.*
–BRIE-DE-SERRANT, en Anjou, *id.*
–BRIE, en Beauvoiſis, 197.
–BRIENÇON & SAONES, *id.*
*–BRIENNE-SUR-AUBE, en Champagne, 198.
*–BRIEY, au Duché de Bar, 223.
–BRIEY-DE-LANDES, *id.*
–BRIFFE (DE LA), 224.
–BRIGUE, 225.
*–BRILHAC, *id.*
–BRILLOUET, en Touraine, *id.*
–BRILLY, en Normandie, 226.
–BRIMEU, *id.*
* BRINON, en Nivernois, *id.*
–BRINON, *id.*
* BRINVILLIERS, 227.
–BRIOIS (DE), en Artois, 228.
* BRIOLLAY ou BRIOLLEY, en Anjou, 231.
–BRION-DE-COMBRONDE, en Auvergne, *id.*
–BRION, origin. de Langres, *id.*
* BRIONNE, en Normandie, p. 231.
* BRIONNOIS, *id.*
–BRIORD, de Breſſe, 232.
–BRIOT, en Barrois, *id.*
* BRIOUDE, en Auvergne, *id.*
* BRIOUZE, en Normandie, *id.*
* BRIQUEBEC, *id.*
*–BRIQUEVILLE, en Normandie, *id.*
–BRIROY, *idem*, 240.
–BRISACIER, origin. de Blois, *id.*
–BRISARD, en Normandie, *id.*
–BRISAY, origin. du Poitou, *id.*
* BRISSAC, en Anjou, 244.
–BRITAUT, *id.*
* BRIZON, en Vivarais, 245.
BROC (DE), en Anjou, *id.*
–BROCES, en Breſſe, 247.
BROCHET, *id.*
–BRODEAU, en Touraine, *id.*
*–BROGLIA ou BROGLIE, orig. du Piémont, 249.
–BROISE (LA), en Normandie, 260.
–BROISSET ou BROSSET, en Orléanois, 263.
* BROISSIA, en Franche-Comté, *id.*
–BRON-LALIEQUE (DE), 264.
–BROON, en Normandie, *id.*
–BROQUARD, en Franche-Comté, 265.
–BROSSARD, en Touraine, 266.
–BROSSARD, en Normandie, 267.
–BROSSE (DE), origin. de Bretagne, *id.*
–BROSSE (LA), 272.
–BROSSES (DES), en Normandie, *id.*
–BROSSET, *idem*, *id.*
–BROSSET, en Provence, *id.*
*. BROU ou SAINT-ROMAIN-DE-BROU, *id.*
–BROUART, 273.
–BROUAULT, en Normandie, *id.*
–BROUCHIER, en Provence, *id.*
–BROUCKNOVEN, *id.*

–BROUILLONI, origin. d'Angleterre, p. 274.
–BROUILLY, en Artois, *id.*
–BROUSSE-*de-Vertillac*, 275.
–BROUSSEL, *id.*
–BROYE (DE), 276.
–BROYES, en Brie, 277.
–BRUC, 279.
–BRUCE, d'Angleterre, *id.*
–BRUCHARD, en Limousin, 280.
*–BRUCOURT, en Normandie, 281.
–BRUEYS (DE), en Languedoc, 282.
–BRULART, 290.
–BRULH, en Pologne, 300.
–BRUM (LE), en Artois, *id.*
–BRUMEN (LE), en Normandie, 302.
–BRUN (LE), *idem*, *id.*
–BRUN, en Franche-Comté, *id.*
–BRUN, origin. de Provence, *id.*
–BRUNE, en Champagne, 304.
BRUNEL, en Hurepoix, *id.*
–BRUNEL, en Dauphiné, 305.
–BRUNES-DE-MONTLOUET, en Bretagne, *id.*
–BRUNET, origin. de Beaune, 309.
–BRUNET, en Provence, 311.
BRUNET-DE-PUJOLS, 313.
–BRUNET, en Normandie, 314.
–BRUNI ou BRUNY, en Provence, *id.*
* BRUNSTADT, dans le Sundgaw, 315.
–BRUNSWICK, *id.*
* BRUYERES-LE-CHATEL, en l'Isle de France, 319.
–BRUYERES-LE-CHATEL, en Languedoc, *id.*
–BUAT (DU), en Normandie, 335.
–BUAT (DU), origin. de cette Province, *id.*
–BUATS (DES), en Normandie, 337.
* BUCH, p. 337.
– BUCHER, de Berne, *id.*
–BUCKERIDGE, d'Angleterre, *id.*
–BUCUCI, 338.
–BUCY, en Normandie, *id.*
–BUDÉ, à Paris, *id.*
–BUDES, origin. de Bretagne, *id.*
–BUDOS (DE), origin. de Guyenne, 343.
–BUEIL (DE), de Touraine, 344.
–BUENC, en Bresse, 345.
–BUFFOT-DE-MILLERY, au Bailliage d'Autun, 347.
–BUGARD, en Normandie, 348.
* BUGNON, en Gâtinois, *id.*
–BUISADAM, en Dauphiné, 349.
*–BUISSERET, *id.*
* BUISSIERE (LA), en Artois, *id.*
–BUISSON, originaire de Rouergue, 350.
–BUISSY (DE), 355.
BULKELEY, au pays de Galles, 360.
* BULLEGNEVILLE, au Duché de Bar, 361.
* BULLI ou BULLY, en Bray, *id.*
–BULLION (DE), origin. de Mâcon, 362.
* BULLON, au Perche-Gouet, 366.
–BUNEL, en Normandie, *id.*
–BUREN, *id.*
–BUREN, en Suisse, *id.*
–BURES (DE), en Normandie, 367.
–BURGENSIS, *id.*
BURIN, origin. de Paris, *id.*
–BURLE, en Dauphiné, 369.
–BURNIQUEL, 370.
–BURTIN, *id.*
*–BURY, dans le Blaisois, *id.*
–BUSC (DU), en Normandie, *id.*
–BUSQUE, du surnom DE LA MORÉE, 371.
–BUSSERADE, *id.*
*–BUSSET, en Auvergne, *id.*
–BUSSEUL, en Mâconnois, 377.

–BUSSI-LAMETH,

–BUSSI-LAMETH, Page 377.
–BUSSIERE (LA), de Poitou, 378.
–BUSSON, en Bretagne, *id.*
–BUSSY, en Bugey, *id.*
–BUSSY, du surnom D'OGNY, 382.
–BUTLER, *id.*
–BUTRON-MUXICA, orig. d'Espagne, page 389.
*–BUZANÇOIS, en Berri, 393.
*–BUZANCI, en Champagne, 394.
–BUZENVAL, *id.*

C.

–CABANES, en Provence, page 395.
–CABOCHE, de Picardie, 396.
–CABRAL, du Portugal, *id.*
–CABRE-DE-ROQUEVAIRE, origin. d'Aubagne, *id.*
–CACCIANEMICI, de Bologne, 399.
–CACQUERAI, de Normandie, *id.*
CADART, *voyez* ANCEZUNE.
* CADENAC, en Querci, 400.
* CADENET, en Provence, *id.*
–CADENET, *idem*, *id.*
* CADEROUSSE, au Comté Venaissin, 402.
* CADILLAC, en Bretagne, *id.*
–CADOLLE, en Languedoc, *id.*
*–CADOT ou KADOT, 404.
* CADOUANE-GABRIAC, 410.
* CADRIEU, en Querci, *id.*
* CAGNES, en Provence, *id.*
* CAGNY, en Beauvoisis, *id.*
*–CAHIDEUC, en Bretagne, 411.
–CAHORS, en Querci, *id.*
–CAHUSAC (DE), en Languedoc, *id.*
–CAJETAN, origin. d'Espagne, 412.
–CAIGNOU (DE), en Normandie, *id.*
CAILHOU-D'ESIGNAC, en Poitou, 414.
CAILLEAU DE LA GRAULET, en l'Albigeois, *id.*
*–CAILLEBOT-DE-LA-SALLE, *id.*

C.

CAILLIERES, en Normandie, page 415.
*–CAILLY, *idem*, *id.*
CAILUS, origin. du Languedoc, 416.
–CAIRE, en Provence, 417.
–CALABRE, origin. de Champagne, 419.
CALAMAN, en Provence, *id.*
CALAS, *idem*, *id.*
–CALENGE ou CHALENGE, en Normandie, *id.*
* CALLAC, en Bretagne, 420.
–CALLETOT, en Normandie, *id.*
–CALLOUET, du Valois, *id.*
–CALONNE-DE-COURTEBONNE, du Boulonnois, *id.*
–CALOUIN, en Languedoc, 422.
–CALVIERE (DE), du Comtat-Venaissin, 432.
–CAMARA, de Portugal, 440.
–CAMBERNON (DE), de Normandie, *id.*
–CAMBIS (DE), originaire de Florence, 441.
–CAMBOUT, origin. de Bretagne, 443.
–CAMBRAY, en Picardie, 450.
–CAMELIN, en Provence, 451.
* CAMEMBERG, en Normandie, *id.*
–CAMOENS, du Portugal, *id.*
–CAMPAGNE, du Boulonnois, 452.
–CAMPBEL, d'Ecosse, autrefois O-DUBIN, *id.*
–CAMPEGGI, ou CAMPÉGE, en

Italie, Page 452.
–CAMPET, 453.
* CAMPET, en Gascogne, *id.*
CAMPION, en Normandie, *id.*
*–CAMPMAS, *id.*
–CAMPOYER, de Normandie, 454.
CAMPRONT, *idem*, *id.*
–CAMPSERVEUR, *idem*, *id.*
–CAMUS, origin. d'Auxonne, 455.
–CAMUS-DE-LA-GRANGE-BLIGNI, orig. de Troyes, 459.
CAMUS-DE-RECOLOGNE, origin. de Franche-Comté, 462.
CAMUS (LE), *id.*
–CANAYE, à Paris, *id.*
–CANDALE, origin. de Béarn, 465.
*–CANDAU, en Béarn, 467.
* CANDÉ, en Anjou, *id.*
–CANDOLLE, de Provence, 468.
CANGE, voyez DUFRESNE.
* CANILLAC (DE), 470.
* CANISY, en Normandie, 471.
–CANITZ, origin. d'Esclavonie, *id.*
CANON, en Lorraine, 472.
–CANONVILLE ou CANOUVILLE, en Normandie, 473.
–CANTELMI, de Naples, 478.
*–CANVILLE, au Bailliage de Caux, 479.
* CANY, en Normandie, 481.
CAPEL, d'Angleterre, *id.*
CAPENDU, *id.*
CAPPONI, de Florence, 482.
–CAPPY, en Champagne, *id.*
–CAPRIS, en Savoye, 483.
–CARACCIOLI, de Naples, 486.
–CARAFFE ou CARAFFA, *idem*, *id.*
–CARAFON-DE-WASSERVAS, origin. de Cologne, *id.*
* CARAMAN, en Languedoc, 487.
–CARBONNEL (DE), de Normandie, *id.*
*–CARBONNIERES, en Périgord, page 489.
* CARCADO ou KERCADO, en Bretagne, 503.
* CARCES, en Provence, 504.
*–CARDAILLAC, en Querci, *id.*
*–CARDEVAQUE-D'HAVRINCOURT, orig. d'Artois, *id.*
CARDON (DE), en Lorraine, 505.
* CARDONNE, en Catalogne, 506.
* CAREILHE ou CARHEIL, en Bretagne, *id.*
–CAREL-DE-MERCEY, de Normandie, 507.
*–CARENCI, en Artois, *id.*
–CAREY, 509.
*–CARIGNAN, *id.*
–CARITAT, de la Principauté d'Orange, 510.
–CARLIER (LE), origin. du Cambresis, 511.
* CARLOO, aux Pays-Bas, 513.
*–CARMAIN, en Languedoc, *id.*
* CARMEN ou KERMAN, en Bretagne, 514.
–CARNEIRO, de Portugal, *id.*
CARNIN, en Artois, *id.*
* CAROMB, au Comté-Venaissin, 516.
–CARONDELET, originaire de Bresse, *id.*
*–CAROUGES, au Bailliage d'Alençon, 528.
CARPENTIER-DE-CRECY, origin. du Cambresis, 529.
–CARRETTO, d'Italie, *id.*
CARRION, en Anjou, 530.
CARRION-DE-NISAS, du Languedoc, *id.*
* CARRY, en Provence, 531.
–CARUEL-*de-Merey*, en Normandie, *id.*
–CARVOISIN, en Picardie, *id.*
CASAUX, *id.*
–CASSAGNET, *id.*

—CASSAN, du Diocèse de Beziers, Page 534.
*—CASSES (DES), en Lauraguais, 535.
—CASSINEL, origin. d'Italie, *id.*
CASSINI, du Comté de Nice, 537.
* CASSIS, en Provence, *id.*
CASTAGNERE, *id.*
CASTAING, *id.*
—CASTANIER, *id.*
—*CASTELBAJAC, en Bigorre, 537.
—CASTEL-DE-NEUVILLETTE, en Normandie, 561.
—CASTEL-DE-SAINT-PIERRE-EGLISE, en Normandie, p. 563.
—CASTELLAN ou CASTELLANI, origin. de Florence, 564.

ADDITIONS

à la lettre B.

* BERSAILLIN, au Comté de Bourgogne, 565.
—BLONDELOT, origin. de Lorraine, *id.*
—BLANC (DE), en Dauphiné, 634.
—BONET, en Perigord, 637.

Fin de la Table.

DICTIONNAIRE

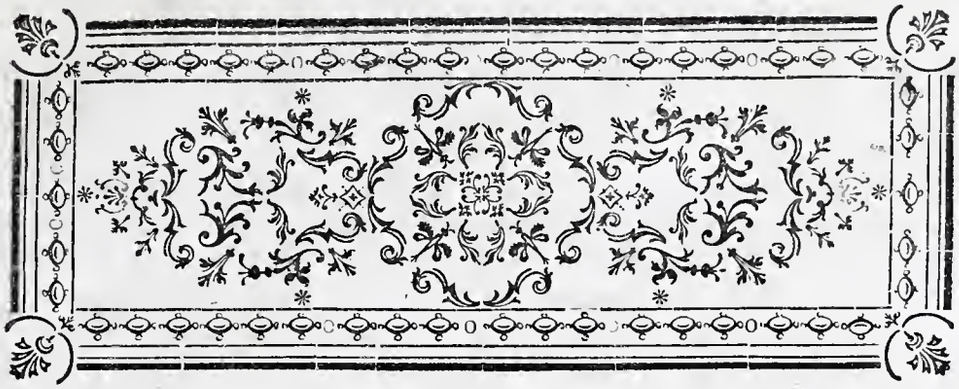

– CABANES en Provence. I. BERTRAND DE CABANES eſt qualifié *Ecuyer* dans ſon contrat de mariage avec *Marie d'Eſtienne*, de l'an 1522. Il en eut : — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. & BARTHELEMI, auteur de la troiſieme branche, rapportée ci-après.

II. CLAUDE DE CABANES épouſa en 1583, *Anne de Bionneau*, de laquelle il eut : — 1. BALTHAZARD, qui ſuit; — 2. & JEAN, auteur de la ſeconde branche, rapportée ci-après.

III. BALTHAZARD DE CABANES, Baron de Viens, Seigneur d'Opedette & de Saint-Quentin, fut reçu Préſident en la Chambre des Comptes, Aydes & Finances de Provence en 1640, & marié en 1637, avec *Madelene de Valavoire*, ſœur du Marquis de Vaux, dont : — 1. FRANÇOIS-AUGUSTE, qui ſuit; — 2. & JEAN-BALTHAZARD, nommé à l'Evêché de Vence, après l'avoir été à celui de Graſſe.

IV. FRANÇOIS-AUGUSTE DE CABANES, Baron de Viens, fut reçu Conſeiller en la Cour des Comptes l'an 1675. Il épouſa *Marguerite de Boyer-Bandol*, de laquelle il a laiſſé, entr'autres enfans,

V. BALTHAZARD-MELCHIOR DE CABANES, reçu dans la charge de ſon pere en 1720. Il a eu de ſon mariage avec *N... d'Archias de Sablieres*, une fille mariée dans la Maiſon de *Renaud d'Alein*.

SECONDE BRANCHE.

III. JEAN DE CABANES, ſecond fils de CLAUDE, & d'*Anne de Bionneau*, fut Seigneur de Saint-Savournin, & marié avec *Eliſabeth d'Hoſtager*. Il en eut :

IV. CLAUDE DE CABANES, mariée avec *N.... de Cabre*, dont : — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2 & 3. & deux autres fils morts Officiers, l'un de Vaiſſeau, & l'autre de Galeres.

V. CLAUDE DE CABANES, II. du nom, Chevalier de S. Louis, ancien Capitaine de Galeres, s'eſt marié avec Demoiſelle de *Guitton-Mazargues*, de la Ville de Marſeille.

TROISIEME BRANCHE.

II. BARTHELEMI DE CABANES, second fils de BERTRAND, & de *Marie d'Eſtienne*, ſe maria avec *Louiſe d'Eſcalis* le 8 Septembre 1588. Il eut pour fils,

III. JEAN-AUGUSTIN DE CABANES, pourvu d'un office de Secrétaire du Roi le 7 Mars 1637. Il épouſa le 8 Juin 1641, *Catherine de Thibaud-Tiſatti* de Sanes. Ses fils furent : — 1. JOSEPH, Conſeiller au Parlement de Provence, mort ſans alliance ; — 2. & MELCHIOR, qui ſuit.

IV. MELCHIOR DE CABANES épouſa le 24 Janvier 1688, Demoiſelle *Eliſabeth de Cabre-Roquevaire*, de laquelle il eut : — 1. JOSEPH, qui ſuit ; — 2. JEAN, vivant ſans alliance en 1757 ; — 3. PHILIPPE, Prêtre, chargé de la Cure de la Paroiſſe du Saint-Eſprit pendant la contagion. Il ſervit avec zele & mourut Abbé de Saint-Rambert ; — 4. & CLAUDE, Evêque de Gap en 1738, mort trois ans après.

V. JOSEPH DE CABANES fit alliance le 15 Novembre 1734, avec *Madelene de Gueydan*, fille de *Pierre*, Préſident à la Chambre des Comptes. *Armor. de Provence, Tome I. p. 205.* Les armes : *de gueules, à la licorne furieuſe d'argent.*

— CABOCHE : Famille de Picardie, maintenue dans ſa Nobleſſe le 11 Novembre 1697, dont il eſt parlé dans l'*Armorial de France*, Tome I, Part. 1. p. 104, & de laquelle étoit ANTOINETTE CABOCHE-DE-LALVAL, née en 1676, & reçue à Saint-Cyr au mois d'Octobre 1686, après avoir prouvé qu'ADRIEN DE CABOCHE, Ecuyer, qui vivoit en 1540, étoit ſon quatrieme aïeul. Les armes : *d'argent, à trois quintefeuilles de ſable, 2 & 1.*

— CABRAL : Ancienne Famille du Portugal, qui poſſede depuis fort long-tems la Châtellenie de *Belmonte* dans la Province de Beïra & d'autres Seigneuries & Fiefs ; & a le privilege de ne prêter ni ſerment ni hommage.

PIERRE-ANNE CABRAL, qui vivoit en 1260, fut Grand-Maître de la Garderobe d'ALPHONSE III, Roi de Portugal. PIERRE-ALVARÈS CABRAL, Châtelain de Belmonte, Brigadier d'Infanterie, & Miniſtre Plénipotentiaire à la Cour d'Eſpagne où il étoit en 1734, a épouſé *Catherine*, fille de D. *d'Almeida*, Comte d'Avintes. On ignore s'il y a poſtérité.

La Généalogie de cette Maiſon qu'on trouve dans *Moréri*, & qui forme quinze degrés, a été dreſſée ſur des Mémoires manuſcrits, communiqués par feu M. le Comte d'*Ericeyra*. Les armes : *de gueules, à deux chevres paſſantes, armées de pourpre & de ſable.*

— CABRE DE ROQUEVAIRE, Famille originaire du lieu d'Aubagne. Le plus ancien de ce nom dont on ait connoiſſance eſt :

I. VICTOR CABRE, qualifié *Noble* dans ſon teſtament du 18 Février 1507. Il laiſſa, parmi pluſieurs enfans : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. PIERRE, lequel ſe retira à Marſeille, & épouſa en 1502 *Marguerite Gantelmi*, dont vint BALTHAZARD DE CABRE, élu premier Conſul de Mar-

seille en 1560, & marié à *Françoise de Vento*, de laquelle il eut MARTIN DE CABRE, qui laissa de *Marguerite de la Cepede*, sa femme, deux filles mariées dans les Maisons du *Puget* & d'*Espagnet*; — 3. & ROLET, auteur de la seconde branche rapportée ci-après.

II. JACQUES DE CABRE, se retira à Marseille, & fut pere, par sa femme, dont on ignore le nom, de

III. LOUIS DE CABRE, élu second Consul de Marseille en 1544, tems auquel les seuls Nobles pouvoient prétendre à cet honneur. Il eut pour fils,

IV. SÉBASTIEN DE CABRE, aussi second Consul de Marseille en 1558. Il acquit la Terre de *Roquevaire* le 30 Juin 1563, & en fit hommage au Roi CHARLES IX. Il épousa en 1538 *Claire de Rissi* ou *Rixi*, dont il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. LOUIS, rapporté après son frere; — 3 & 4. ISABEAU & MARQUISE, mariées, l'une le 8 Avril 1581 avec *Jean de Castellane*, Seigneur de la Verdiere & Chevalier de S. Michel; & l'autre dans la Maison *de Doria* en 1584.

V. JEAN DE CABRE, fut maintenu dans sa noblesse avec LOUIS, son frere, le 5 Janvier 1585; les Lettres-Patentes expédiées à cette occasion furent enregistrées aux Archives de la Sénéchaussée de Marseille par Sentence du premier Décembre 1585, & aux Archives de S. M. en Provence par Arrêt de la Cour des Comptes du 14 Octobre de la même année. JEAN DE CABRE, Seigneur de S. Paul, épousa *Marguerite d'Albertas de Ners*, dont: — 1. LOUIS, Seigneur de S. Paul, I. du nom, élu premier Consul de Marseille en 1627, mort sans postérité; — 2. CLAIRE, mariée 1°. avec le Président *de Blancard*, & 2°. avec *Jean-Etienne de Thomassin*, Avocat-Général au Parlement de Provence; — 3. & ACIMANE, mariée par contrat du 10 Juin 1597, avec *Barthelemi de Valbelle*, Seigneur de Caderache.

V. LOUIS DE CABRE, Seigneur de Roquevaire, fils puîné de SÉBASTIEN & de *Claire de Rissi* ou *Rixi*, élu premier Consul de Marseille en 1602, épousa le 19 Mai 1576 *Claire de Sade*, fille de *Jean*, Seigneur de Mazan, Premier Président en la Cour des Comptes, & de *Sibille de Gerente-Cabanes*. De ce mariage vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & SIBILLE, mariée à *François de Rascas*, Seigneur du Canet.

VI. JEAN DE CABRE, Seigneur de Roquevaire, se maria par contrat du 18 Juin 1609, avec *Marguerite de Foresta*, fille de *Jean-Paul*, Seigneur du Castelar, Juge du Palais de Marseille, & de *Marguerite de Linche*, & petite-fille de *Jean-Augustin de Foresta*, Baron de Trest, Premier Président au Parlement de Provence. Il en eut: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. SÉBASTIEN, né le 20 Mai 1614, marié le 6 Janvier 1665 avec *Jeanne de Sabateriis*, fille de *Christophe* & de *Rodulphe de Châteauneuf*, dont il eut MARC-ANTOINE, mort sans postérité; & MATHIEU, dont la branche est éteinte; — 3. & GABRIELLE, mariée dans la Maison *de Bionneau*.

VII. LOUIS DE CABRE, Seigneur de Roquevaire, II. du nom, épousa 1°. *Gabrielle de Glandevès*, morte sans enfans; & 2°. par contrat du 13 Juin

1656, *Claire de Carradet-de-Bourgogne*; dont : — 1. SÉBASTIEN, qui ſuit; — 2. & ELISABETH, femme de *Melchior de Cabanes*.

VIII. SÉBASTIEN DE CABRE, Seigneur de Roquevaire, III. du nom, a laiſſé de ſon mariage avec *N..... de Gautier-la-Molle* : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-BAPTISTE, mentionné après ſon frere aîné; — 3. NICOLAS, reçu Chevalier de Malte en 1713; — 4 & 5. & deux filles mariées dans les Maiſons de *Villeneuve-d'Anſoüis* & de *Payan-Saint-Martin*.

IX. FRANÇOIS DE CABRE, s'eſt marié avec *N..... de Vintimille*, des Seigneurs de Figaniere, de laquelle il n'a point d'enfans.

IX. JEAN-BAPTISTE DE CABRE, ſon frere, s'eſt marié en 1745 avec la fille du Marquis d'*Ollieres d'Agoult*, dont il a poſtérité.

SECONDE BRANCHE.

II. ROLET DE CABRE, troiſieme fils de VICTOR, épouſa en 1504 *Marguerite d'Arlet*, & en eut : — 1. JOSEPH, qui ſuit; — 2 & 3. & deux filles mariées dans les Maiſons *de Vacon* & *de Huc*.

III. JOSEPH DE CABRE, premier Conſul de Marſeille en 1570, ſe maria le 2 Juillet 1542 avec *Anne de Monteaux*, fille de *Charles* & de *Madelene de Forbin*. De ce mariage naquirent, entr'autres enfans : — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere aîné; — 3. & ANTOINE, élu Aſſeſſeur de Marſeille en 1572 & 1598, mort ſans poſtérité.

IV. CLAUDE DE CABRE, ſe maria le 11 Février 1584 à *Claire de Paul*, fille de *Balthazard* & de *Jeanne d'Impérial*, dont : — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. & CATHERINE, mariée à *Jean Diodé*.

V. ANTOINE DE CABRE, prit alliance le 7 Septembre 1623 avec *Claudine de Boſſe*, fille de *Pierre* & de *Marguerite de Salomon*, dont : — 1. CLAUDE, II. du nom, tige d'une branche établie en Dauphiné, à préſent éteinte; — 2. & JACQUES, qui ſuit.

VI. JACQUES DE CABRE, épouſa le 11 Octobre 1655 *Honorée de Boyer*, & en eut :

VII. ANDRÉ DE CABRE, marié le 19 Octobre 1700 avec *Suſanne Aſtoin*, dont : — 1. PIERRE-MATHIEU DE CABRE, Doyen des Conſeillers au Siége de Marſeille; — 2. JOSEPH-ALEXIS, non marié en 1757; — 3. & MARIE-ANNE, épouſe de *Charles-Mathias Sabathier*, Aſſeſſeur d'Aix, Procureur du Pays en 1757.

IV. FRANÇOIS DE CABRE, ſecond fils de JOSEPH & *d'Anne de Monteaux*, épouſa *Marguerite de Rabiès*, de laquelle il eut : — 1 & 2. CHARLES & JEAN-ANTOINE, le dernier mort ſans poſtérité; — 3. LOUIS, marié à *Marie d'Antoine*, mere de LOUIS DE CABRE, Chambellan du Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mort ſans alliance; — 4. & GUILLAUME, qui ſuit.

V. GUILLAUME DE CABRE, ſe maria le 6 Juillet 1686 avec *Françoiſe Trouillard*, dont : — 1. HIACINTHE, ancien Capitaine de Cavalerie, vivant

ſans poſtérité en 1757 ; — 2. FRANÇOIS, marié à Paris ; — 3. GUILLAUME, Eccléſiaſtique ; — 4 & 5. & deux filles non mariées en 1757.

Les différentes branches de cette Famille ont été maintenues dans leur Nobleſſe par les Commiſſaires députés par le Roi pour la vérification des titres de Nobleſſe en 1667. *Nouvel Armorial de Provence, Tome 1, p. 207 & ſuivantes.* Les armes : *de gueules, à la chevre ſaillante d'argent, ſurmontée d'une fleur-de-lis d'or.*

— CACCIANEMICI : Famille de Bologne en Italie, d'où ſortoient GERARD DE CACCIANEMICI, Pape, connu ſous le nom de LUCIUS II. & HUMBERT DE CACCIANEMICI, que le même Pape fit Cardinal en 1144. Il rendit de grands ſervices à ALEXANDRE III. durant le ſchiſme, & mourut peu de tems après ſon Pontificat. *Voyez* Moréri.

— CACQUERAI : Ancienne Nobleſſe de Normandie, qui s'eſt partagée en vingt-trois branches, & qui tire ſon origine de GUILLAUME DE CACQUERAI, Ecuyer, Sieur de la Folie en Valois, qui en 1470, épouſa *Antoinette du Boſc-de-Radepont.* Les titres & les ſervices de cette Famille furent approuvés dans la recherche que l'on fit des Nobles en 1669, & dans l'Arbre Généalogique dreſſé par le Juge-d'armes en 1720.

LOUIS DE CACQUERAI, Ecuyer, Sieur de Valmeinier, s'établit à la Martinique en 1651, & y amena un grand nombre de domeſtiques. M. *du Parquet*, alors Seigneur propriétaire de l'Iſle, le recut avec joie. Il lui accorda tout le terrein qu'il voulut, & une exemption de tous droits. En 1654, M. *du Parquet* le nomma Gouverneur de la Grenade. A ſon retour en 1657, il fut fait Capitaine de la premiere Compagnie de Cavalerie qui fut miſe ſur pied dans les Iſles, & en cette qualité, il rendit des ſervices conſidérables à la Compagnie de 1664, en diſſipant pluſieurs ſéditions qui s'étoient élevées contre le nouveau Gouvernement. Le Roi ayant retiré les Iſles des mains de la Compagnie, & les ayant réunies à ſon Domaine en 1674, le ſieur *de Baas*, Lieutenant-Général de ſes Armées, & premier Gouverneur Général des Iſles, ayant eu de nouvelles preuves de la bravoure & de la fidélité de LOUIS DE CACQUERAI, ſur-tout lorſque la Flotte Hollandoiſe, commandée par *Ruyter*, attaqua le Fort Royal de la Martinique, le nomma pour premier Conſeiller du Conſeil Souverain qu'il établit à la Martinique par ordre du Roi le 2 Novembre 1675.

LOUIS-GASTON DE CACQUERAI, ſon fils, a ſervi en France dans la Marine depuis l'année 1687. Il ſe diſtingua en 1690, au combat de la Manche, où il fut bleſſé à la jambe par un éclat. Il fut fait Major, & peu après Lieutenant de Roi à Saint-Chriſtophe à la paix de Riſwick. S'étant trouvé à la Guadeloupe en 1703, lorſque les Anglois l'attaquerent, il fit paroître beaucoup de bravoure. Il étoit à Paris en 1717, lorſqu'on y reçut la nouvelle d'un ſoulevement à la Martinique contre le Gouverneur Général. La Cour le fit partir auſſitôt avec le ſieur *de la Garigue-Savigny*, Major de la même Iſle, pour appaiſer ce déſordre. Il s'étoit marié en 1700, avec *Roſe le Vaſſor-de-la-Touche*, dont il a eu un fils qui a ſervi dans les Mouſquetaires du Roi.

Il y a *Cacquerai-des-Landes* en Bretagne, qui porte : *d'or, à la faſce de*

gueules, accompagnée de trois roſes de même, 2 en chef & 1 en pointe. Nous ignorons ſi c'eſt la même Famille.

Il y a auſſi *Cacquerai de Saint-Iſnes*, qui porte : *d'azur, à un chevron d'or, à neuf croiſſans de même entrelaſſés, 3 & 3, 2 en chef & 1 en pointe.*

CADART, voyez ANCEZUNE.

* CADENAC : petite Ville en Quercy, Diocèſe de Cahors, qui faiſoit autrefois partie du Comté de Rodès. Après la confiſcation de ce Comté, le Roi LOUIS XI. la donna à *Jacques d'Armagnac*, Duc de Nemours, lequel en fit don & vente à *Gaillot* ou *Gailloy de Genouillac*, Grand-Maître de l'Artillerie. La petite-fille de ce dernier porta la Terre & Seigneurie de *Cadenac* dans la Maiſon d'Uzès, par ſon mariage avec *Jacques Baſtet-de-Cruſſol.* Voyez CRUSSOL.

* CADENET, en Provence, Diocèſe d'Apt : Terre & Seigneurie érigée en 1225 en *Vicomté*, par *Guillaume*, Comte de Forcalquier, en faveur de *Bertrand de Cadenet*, qu'il qualifie *ſon couſin.* De lui étoit iſſu *Pierre de Cadenet*, Grand Sénéchal de Provence en 1341 ; ſon fils *Robert* donna *Cadenet* par ſon teſtament de 1356, à ſon neveu *Elzéar d'Oraiſon*, pere de *Baudouin. Pierre*, petit-fils de *Baudouin*, laiſſa par ſa mort en 1461, pour héritiere de *Cadenet*, ſa fille *Louiſe d'Oraiſon*, mariée à *Philibert de Aqua.* Leur poſtérité prit le nom d'ORAISON. *Marthe* qui devint héritiere de la Vicomté de *Cadenet*, épouſa *Alexandre du Mas-de-Caſtellane*, & fut mere de *Gabrielle*, alliée à *Antoine de Villeneuve*, Marquis de Trans, qui vendit en 1709, la Vicomté de *Cadenet* à *André d'Oraiſon*, ſon couſin, pere de *Madelene*, mariée au Duc de Caderouſſe, poſſeſſeur actuel de la Terre & Seigneurie de *Cadenet.* Voyez ci-après CADEROUSSE.

Nota. La Terre de *Cadenet* a appartenu, avec titre de *Comté*, à la Maiſon d'*Albert-Luynes. Honoré d'Albert*, Duc de Chaulnes, Maréchal de France, & frere puîné du Connétable de Luynes, avoit porté le nom de cette Seigneurie, avant qu'il eût épouſé *Charlotte d'Ailly*, Comteſſe de Chaulnes. *Voyez* ALBERT.

— CADENET en Provence. Le Roi accorda des Lettres de Nobleſſe à FRANÇOIS DE CADENET, Seigneur de Hans, & à tous les deſcendans de feu ELZÉAR DE CADENET, Docteur en Médecine, originaire de Salon, par Lettres du 11 Décembre 1549, confirmées le 16 Novembre 1567, & enregiſtrées aux Archives de Provence le 12 Février 1588.

I. Cet ELZÉAR DE CADENET épouſa par contrat du 7 Mars 1477, *Marguerite de Vincens-de-Rognes*, de laquelle il laiſſa : — 1. ANTOINE, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, qui épouſa *Madelene de Grampré*, dont il eut un fils, pere d'une fille unique, qui entra dans la Maiſon des Barons *de Chazelle* en Breſſe ; — 3. ROBERT, marié en 1539, avec *Honorade de Tholon-de-Sainte-Jalle*, mere de deux fils, dont l'aîné, Seigneur de Tournefort, Conſeiller au Parlement de Provence en 1579, mourut ſans poſtérité ; PIERRE, ſon frere, fut Chanoine de l'Egliſe d'Aix ; — 4. un autre ANTOINE, II. du nom, qui fit la branche des Seigneurs de *Lamanon*, éteinte ; — 5. & HUGUES, qui fut pere de PIERRE DE CADENET, élu premier Conſul de Salon en 1590, qui laiſſa d'*Honorade de Roux*, ſa femme, ALEXANDRE DE CADENET,

CADENET, marié à *Marguerite de Foiſſard*, dont il eut JACQUES, maintenu dans ſa Nobleſſe le 6 Avril 1667. Il avoit épouſé en 1643, *Madelene de Brunet*, & ſa branche eſt auſſi éteinte.

II. ANTOINE DE CADENET, fils aîné d'ELZÉAR, & de *Marguerite de Vincens-de-Rognes*, Seigneur de Tamarlet & des Piliers, épouſa par contrat du 7 Août 1534, *Honorée de Roux-de-Beauvezet*. Il teſta à Lambeſc en 1569, & laiſſa de ſon mariage : — 1. AMBROISE, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, Prieur de Beaumont ; — 3. SIMON, Viguier d'Aix, Maître-d'hôtel du Roi & Chevalier de Saint-Michel ; — 4. ISABEAU, mariée en 1551, à *Jean des Rolands* ; — 5. & CATHERINE, femme de *Pierre d'Arquier*, tige des Seigneurs de Charleval, Barbegan & Saint-Eſteve.

III. AMBROISE DE CADENET, Seigneur de Tamarlet & des Piliers, épouſa le 12 Décembre 1582, *Etiennette de Combeau-de-la-Tour*, de la Ville de Carpentras. Il teſta à Lambeſc en 1606, & laiſſa de ſon mariage : — 1. CÉSAR, qui ſuit ; — 2. & ISABEAU, mariée en 1710, à *Louis de Forbin*, Seigneur de Bonneval.

IV. CÉSAR DE CADENET, I. du nom, Seigneur de Tamarlet, Tournefort & Aiguebelle, ſe maria en 1613, à *Lucrece de Biord*, fille de *Pierre*, Lieutenant-Principal au Siége d'Arles, & de *Catherine de Forbin-la-Barben*. Il teſta en 1645, & laiſſa : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2 & 3. CHARLES & JEAN-FRANÇOIS, reçus Chevaliers de Malte en 1629 ; — 4. PIERRE, Religieux à l'Abbaye de Montmajour-lès-Arles ; — 5. & THÉRESE, mariée en 1643, à *André de Renaud*, Seigneur d'Alenc.

V. FRANÇOIS DE CADENET, Seigneur de Tamarlet, des Piliers, Tournefort & Aiguebelle, fit alliance en 1644, avec *Charlotte de Mars-Liviers* de la Ville d'Arles, fille de *Marcellin*, Seigneur des Noyers, & de *Marthe de Meyran-d'Ubaye*. Il eut de ce mariage : — 1. CÉSAR, qui ſuit ; — 2. JEAN-BAPTISTE, reçu Chevalier de Malte en 1661 ; — 3. & LUCRECE, mariée avec *François-Thomas de la Valette*.

VI. CÉSAR DE CADENET, II. du nom, Seigneur de Tamarlet, Tournefort & Valbonnette, épouſa en Janvier 1677, *Gabrielle de Valavoire*, fille de *Palamede*, Comte de Montlau, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de *Gabrielle du Bouſquet*, Dame de Sigonce. De cette alliance vinrent, entr'autres enfans : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. AUGUSTIN, mort Prévôt de l'Egliſe d'Aix, & Conſeiller-Clerc au Parlement de la même Ville ; — 3. & N... Seigneur de Tournefort, Capitaine d'une des Galeres du Roi.

VII. FRANÇOIS DE CADENET, Seigneur de Charleval, Tamarlet & Aiguebelle, reçu Conſeiller au Parlement de Provence en 1698, épouſa *Catherine de Gueydan*, fille de *Pierre*, Préſident en la Cour des Comptes, dont : — 1. CÉSAR, qui ſuit ; — 2. & JOSEPH-FRANÇOIS, ci-devant Conſeiller-Clerc au Parlement, mort Evêque d'Agde en 1759.

VIII. CÉSAR DE CADENET, III. du nom, Seigneur de Charleval & d'Aiguebelle, s'eſt marié par contrat du 28 Avril 1734, avec *Angélique-Marie de Barrigue*, des Seigneurs de Montvalon. Il en a : — 1. FRANÇOIS ; — 2. JOSEPH-FRANÇOIS, Capiſcol de l'Egliſe d'Agde ; — 3. CÉSAR-AU-

GUSTE; — & quelques filles, dont l'aînée a épouſé *N... de Croze*, de la ville de Pertuis. *Nouvel Armorial de Provence*, *p.* 210. Les armes : *d'azur, au taureau aîlé d'or, furieux ou rampant.*

* CADEROUSSE : Terre & Seigneurie, dans le Comté Venaiſſin, Diocèſe d'Orange, diviſée en trois parties, l'une deſquelles fut érigée en *Duché*, par Bulle du 18 Septembre 1663, en faveur de la Maiſon d'*Ancezune*. Les deux autres parties appartenoient ci-devant à la Chambre Apoſtolique, & appartiennent aujourd'hui au Roi & à la Maiſon de *Fortia d'Urban*. Voyez FORTIA. Pour la Maiſon des Ducs de Caderouſſe, Vicomtes de Cadenet & Seigneurs de pluſieurs autres Terres qu'elle poſſede en Provence & dans le Comté Venaiſſin, elle eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres du pays où elle eſt établie (*a*).

* CADILLAC : Terre en Bretagne, poſſédée long-tems par les Seigneurs de ce nom, qui paſſa en 1614 dans la Famille de *Huteau*, par le mariage de *Catherine de Cadillac*, fille unique, avec *Roland Huteau*, Seigneur dudit lieu, de la Haye-Pallue, Kervilly, Bouchelimer, &c. dont le fils étant mort ſans poſtérité, *Thérèſe*, ſa fille, mariée dès l'an 1643 avec *Claude*, Comte *de Lannion*, biſayeul du Comte *de Lannion*, Chevalier des Ordres du Roi, devint héritiere, ainſi que des autres Terres de ſa Maiſon. Elle a été donnée en dot à *Marie-Anne de Lannion*, mariée le 25 Juin 1752, à *Joſeph-Gabriel-Gaſpard-Anne d'Agoult*, Marquis d'Ollieres, dont elle eſt veuve : elle eſt fille unique du feu Marquis *de Lannion*, Maréchal-de-camp.

R. — CADOLLE, en Languedoc : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe par M. *de Bezons* en 1668. GUIBERT DE CADOLLE, marié en 1280, à *Marguerite de Langlade*, parut à l'aſſemblée de la Nobleſſe de la Province pour le fait de la guerre de Lyon en 1310.

GUILLAUME DE CADOLLE, ſon fils, fut fait Syndic des Nobles de Lunel en 1330, 1331 & 1339. Il eut d'*Anne de Vic*, ſon épouſe, mariée en 1314,

BERTRAND DE CADOLLE, marié en 1339, à *Bernardine de Cazaulx*, de laquelle il eut,

JEAN DE CADOLLE, Seigneur de Saint-Michel, marié en 1369, à *Françoiſe de Flocard*. De cette alliance ſortit,

FRANÇOIS DE CADOLLE, marié en 1410, à *Luce de Montredon*, fille & unique héritiere de *Jacques*, Ecuyer, Co-Seigneur avec le Roi de la ville de Lunel (Fief qui depuis ce tems eſt dans la Famille de *Cadolle*), fut Conſul des Nobles de Lunel en 1439. De ce mariage naquit,

ANTOINE DE CADOLLE, I. du nom, qui parut à l'arriere-ban, tant pour lui que pour ſon pere en 1458. De ſon mariage avec *Marguerite d'Andelle*, ſon épouſe, en 1440, vint,

GUILLAUME DE CADOLLE, II. du nom, marié en 1467, à *Louiſe du Pui*, dont,

CHARLES DE CADOLLE, I. du nom, Seigneur de Taſques, marié en 1506, à *Iſabeau de Mourgues*. Il rendit hommage au Roi des biens nobles & cens indivis avec le Roi dans la ville & terroir de Lunel en 1503, au

(*a*) M. *de Gramont-Vacheres* eſt aujourd'hui *Duc de Caderouſſe*. Voyez GRAMONT.

Sénéchal de Beaucaire & de Niſmes, & parut à l'arriere-ban en 1542. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, marié à *Marguerite de la Fare* en 1539, dont FULCRAND, né poſthume & mort au ſervice ſans enfans en 1562, — 2. ANTOINE, qui ſuit ; — 3. & un autre FRANÇOIS, Capitaine au Régiment de Champagne, Commandeur de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare le premier Décembre 1680, & Chevalier de S. Louis, marié en 1682, à *Marie de Priſée de la Foulquette.*

ANTOINE DE CADOLLE, II. du nom, rendit hommage au Roi, tant pour lui que pour FULCRAND, ſon neveu, des Terres de Saint-Michel & de Taſques, & autres biens & Fiefs nobles en 1554, devant le Juge-mage de Niſmes, & la même année il ſe préſenta à l'arriere-ban. Il eut de *Jeanne de Sandres*, ſon épouſe, mariée en 1553, JACQUES DE CADOLLE, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie de cent hommes en 1576, qui épouſa en 1589, *Tiphaine de Torrilhen*, de laquelle vint,

CHARLES DE CADOLLE, II. du nom, commandant pour le Roi au château de Villefranche en Italie en 1630. Il rendit en 1624 hommage au Roi en la Chambre des Comptes de Montpellier de la Terre de Taſques & autres Fiefs nobles, dans les terroir & Baronnie de Lunel, & eut de *Marguerite de Varanda*, ſon épouſe, mariée en 1620 : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. MARC-ANTOINE, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon aîné ; — 3. & FRANÇOIS, mort ſans alliance.

CHARLES DE CADOLLE, III. du nom, rendit hommage au Roi de la Terre de Taſques & autres biens & Fiefs nobles en 1670 en la Chambre des Comptes de Montpellier, & en 1677 devant les Tréſoriers de France de cette ville. Il fut Capitaine au Régiment de Montpezat en 1645 ; ce fut lui qui avec ſes freres fut maintenu dans la poſſeſſion de ſa Nobleſſe, après en avoir juſtifié par pluſieurs titres. Il eut de *Marguerite de Bornier*, ſon épouſe, mariée en 1653,

JEAN-LOUIS DE CADOLLE, marié à *Françoiſe de Solas* en 1712, Chevalier de S. Louis en 1710, Commandant pour le Roi à Bozalo en Italie en 1734, & Lieutenant-de-Roi à Sarre-Louis en 1737. Il a eu : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. ÉTIENNE, Sieur de Taſques, Capitaine au Régiment de Brancas, Chevalier de S. Louis ; — 3 ÉTIENNE-FRANÇOIS, dit *le Chevalier de Cadolle*, Capitaine au même Régiment, auſſi Chevalier de S. Louis ; — 4. & MARIE, mariée en 1756, à *François de Ruble*, Chevalier, Major au Régiment de Brancas.

CHARLES-FRANÇOIS, Marquis DE CADOLLE, Co-Seigneur avec le Roi de la ville de Lunel, Seigneur de Taſques, *&c.* Capitaine au Régiment de Monconſeil en 1732, Chevalier de S. Louis en 1744, s'eſt marié en 1737, à *Bernardine de Lamoſnie*, fille & héritiere de feu *Joſeph de Lamuſniere de Lamoſnie*, Chevalier, Seigneur de Limery, de Freſſac, de Saint-Martin-de-Souſſenac, de Saint-Félix-de-Paulieres, *&c.* Co-Seigneur de Monoblet, Baron de Durfort. De ce mariage ſont iſſus : — 1. CHARLES-JOSEPH, Baron de Durfort, Lieutenant au Régiment de Trainel, né le premier Octobre 1744 ; — 2. & MARIE-ANNE-JACQUETTE, née le 27 Avril 1750.

Branche des Seigneurs DE CADOLLE-MONTELUS.

MARC-ANTOINE DE CADOLLE, second fils de CHARLES, II. du nom, & de *Marguerite de Varanda*, fut Commandant pour le Roi en 1686, au fort la Roche en Ardennes, & eut de *Charlotte de Convers*, son épouse, mariée en 1659,

JEAN-FRANÇOIS, Capitaine au Régiment de Maulevrier, marié en 1715, à *Anne de Vivet de Montelus*, de laquelle est né,

FRANÇOIS DE CADOLLE, Marquis de Montelus, Seigneur de Tasques de Saint-Martin-de-Jussan, de Saint-Christol-de-Rodieres, *&c.* marié en 1735, à *Marie-Anne de Juge-de-Cadoëne.* De cette alliance sont sortis; — 1. LOUIS-RENÉ, Marquis de Montelus, Lieutenant au Régiment de Poitou, mort à l'Armée de Westphalie le 24 Avril 1757; — 2. & MARIE-ANNE. Les armes: *de gueules à un croissant d'argent renversé, accompagné en pointe d'une étoile d'or.*

*—CADOT ou KADOT; ce nom, qui s'écrit indifféremment par un *C* ou par un *K*, est fort ancien en Normandie. Il faut juger de son antiquité par une fondation de quatre Chanoines & d'un Chantre, faite par un *Kadot*, Seigneur & Châtelain de *Gaillon* en 1205, qui subsiste encore aujourd'hui dans *Gaillon:* c'est le premier titre qu'on trouve de ce nom. Les termes dans lequel il est conçu, les circonstances qui l'accompagnent & l'énumération des legs que ce *Kadot* fit, font assez connoître & sa qualité & la considération dans laquelle il étoit.

PHILIPPE-AUGUSTE ratifia cette fondation: les Evêques de Lisieux, d'Avranches & d'Evreux assisterent à la cérémonie de la bénédiction de cette Eglise, bâtie & fondée pour ces Chanoines. Un *le Veneur*, Comte de Tillieres, & plusieurs autres Seigneurs, signerent comme témoins.

Après la mort de PHILIPPE-AUGUSTE, le Roi LOUIS VIII. ratifia la même fondation le 4 Mai 1232, étant à Gisors. On remarque dans les Chartes de cette Eglise que ce *Kadot*, Châtelain de *Gaillon*, en parlant de PHILIPPE-AUGUSTE, dit toujours, *le Roi mon Maître*, terme qui marque mieux qu'il étoit d'une qualité distinguée, que dix ou douze Terres nobles qu'il possédoit, dont trois portent encore le nom de *Kadot.* La premiere est située près d'Evreux, & appartenoit au feu Duc de la Force. La seconde, située près de Caen, a été réunie au Domaine du Roi depuis plusieurs siecles. La troisieme a été vendue il y a près de cent ans, à un aïeul du Marquis de la Luzerne-Briqueville, par un *Kadot*, Seigneur de Gerville, d'une branche cadette de celle de Sebbeville ou Sebville, de laquelle elle est séparée depuis l'an 1509.

La fondation dont nous venons de parler est en latin, ce qui a donné lieu à quelques-uns de dire que le nom latin pour exprimer *Kadot*, peut avoir une autre explication; mais il y a d'autres actes qui ont rapport avec cette fondation, & qui disent en françois *Kadot;* entr'autres un acte passé dans la Jurisdiction du Pont-au-Tout en 1450, entre un Seigneur de Harcourt & les Chanoines de Gaillon, par lequel ce Seigneur recon-

noît leur devoir 14 livres de rente ſur la Terre de Bouthroude, à eux données par un *Kadot*, *de grande ancienneté :* ce ſont les termes de l'acte. Il n'y a point de Famille dans toute la Normandie qui porte ce nom que les *Kadot* de Sebbeville & les *Kadot* de Gerville, ſéparés, comme on l'a dit en 1509.

Ce n'eſt là qu'une preuve évidente que les *Kadot* de Sebbeville deſcendent de ceux de Gaillon; mais il n'y a guères de Famille en France qui puiſſe prouver une filiation bien ſuivie depuis 1209, & particuliérement en Normandie, qui a été durant pluſieurs ſiecles ravagée, brûlée, conquiſe & reconquiſe; auſſi peu de titres ſe ſont ſauvés dans cette Province pendant de ſi cruelles guerres, où l'on voyoit le pere contre le fils, le frere contre le frere, dans des guerres où l'on prenoit ſon parti ſuivant ſes intérêts ou ſon inclination, ce qui mettoit toutes les Maiſons conſidérables dans le déſordre, & dans une combuſtion qui ne leur permettoit pas d'avoir beaucoup d'attention pour la conſervation de leurs titres, de ſorte qu'il en faut revenir aux faits hiſtoriques, ſuivant l'ordre des tems.

Preſque toutes les Terres que poſſédoit ce *Kadot de Gaillon*, ſont tombées par des héritieres de ce nom, dans des Maiſons conſidérables, comme dans celles de *Harcourt*, de le *Veneur*, Comte de Tillieres, de *Montenay*, *&c.* & par conſéquent les titres concernant ces Terres. Voyez *l'Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt.*

Mais pour continuer la ſuite de la Famille des *Kadot*, on trouve qu'un GUILLAUME KADOT acheta en 1310 une petite Terre qui ſe nommoit, & ſe nomme encore aujourd'hui, *Blactot*, près de Carentan; le contrat en fut paſſé devant *Loubard* & ſon *adjoint*, Tabellions Royaux à Carentan. Il eſt à préſumer que ce GUILLAUME KADOT, deſcendoit de ce *Kadot*, Châtelain de Gaillon; car il n'y a que ſoixante-dix-huit ans entre la ratification de LOUIS VIII. faite à Giſors le 4 Mai 1232, & le contrat d'acquiſition de la Terre de *Blactot* en 1310; ce GUILLAUME KADOT avoit à Carentan une maiſon, qui eſt préſentement la Maiſon-de-ville, où ſe tient la Juſtice, & où l'on voit encore les armes de *Kadot de Sebbeville* ſoutenues par un *Ange.*

GUILLAUME KADOT épouſa *Blanche de Breucourt*, fille de *Henri de Breucourt*, & d'une Demoiſelle de *Vernon.* La Maiſon de *Breucourt* eſt connue dans l'Hiſtoire par ſon antiquité & par ſa grandeur. *Henri de Breucourt*, pere de *Blanche*, Châtelain de la Riviere-Thibouville & Seigneur de pluſieurs autres Terres, eut en mariage la troiſieme fille de *Guillaume de Vernon*, laquelle eut pour ſon partage la Baronnie d'*Orglandes.* Ses deux ſœurs aînées eurent la Baronnie de *Néhou* & d'autres Terres. L'une des deux épouſa *Robert de la Haye.*

Pour *Henri de Breucourt*, il n'eut qu'un fils & une fille nommée *Blanche.* Son fils nommé *Guillaume* n'eut qu'une fille nommée *Jeanne de Breucourt*, héritiere de la Baronnie d'Orglandes, & d'autres Terres, laquelle épouſa *Jean d'Oëſſé*, Baron de Goës en 1422. Elle mourut ſans enfans, & le Baron de Goës, ſon mari, épouſa en ſecondes nôces une Demoiſelle *de la Haye*, couſine-germaine & héritiere en partie de ſa premiere femme,

venant l'un & l'autre des héritieres de *Vernon*, qui avoient partagé les Baronnies d'*Orglandes* & de *Néhou*.

Jean d'Oëſſé obtint la confiſcation de la Baronnie d'Orglandes, étant toujours demeuré fidele au Roi, & les héritiers de ſa premiere femme ayant pris le parti du Roi d'Angleterre. Ainſi la Demoiſelle de la Haye, ſa ſeconde femme, hérita de la Baronine d'Orglandes. Il en eut un fils, nommé *Jean d'Oëſſé* comme lui, lequel démembra les Fief & Baronnie d'Orglandes le 10 Mai 1472, en faveur d'*Honoré le Roux*, Ecuyer, de la paroiſſe de Turqueville, que *Denis Kadot*, fils puîné de *Gilles Kadot*, & chef de la branche des *Kadot de Sebbeville*, retira à droit de lignager, étant arriere-petit-fils de *Guillaume Kadot* & de *Blanche de Breucourt*, fille de *Henri de Breucourt-de-Vernon*, Baron d'Orglandes, dont GUILLAUME KADOT eut un fils nommé

THIBAUT KADOT, marié à *Marthe*, fille de *Geoffroy du Molé-Baſſon*, dont un de cette famille avoit fondé l'*Abbaye* de *Sainte Barbe*, dans le pays d'Auge. THIBAUT KADOT n'eut que deux fils : — 1. JACQUES KADOT qui fut aſſez malheureux pour prendre parti contre ſon Roi. On le voit dans l'*Hiſtoire de Normandie*, avec un de *Harcourt* & un *Breauté*, excepté de l'amniſtie générale que le Roi accorda à ſes ſujets de Normandie. Il mourut ſans enfans, & ſelon les apparences, le *Fief Kadot* près de Caen fut confiſqué ſur lui & réuni au Domaine ; — 2. GILLES, qui ſuit.

GILLES KADOT épouſa 1°. Demoiſelle *Guillemette Roeſlard*, Dame du Fief de la Porte, dont les fauxbourgs de Coutances relevent ; ce qui ſe voit par les aveux rendus au Roi en 1420, & vérifiés à Coutances en 1422 ; 2°. Demoiſelle *Guillemette le Damandé*, fille de noble homme *N.... Damandé* ou *Demandé*. Il eut du premier lit MICHEL KADOT, qui rendit aveu au Roi du même Fief en 1456. Cette branche eſt tombée en quenouille en 1440, & par conſéquent les biens & les titres ont paſſé par une fille dans une autre Maiſon auſſi éteinte. Du ſecond lit vinrent : — 1. DENIS, qui ſuit ; — 2. JEAN, qui ſe fit Prêtre & mourut quelque tems après. Sa ſucceſſion fut partagée entre MICHEL, fils aîné du premier lit, dont on vient de parler, & DENIS, aîné du ſecond. C'eſt ce qui ſe voit par un accord fait entr'eux le 7 Février 1460. GILLES KADOT, leur pere, fut pourvu d'une charge de Grand-Maître-d'Hôtel du Roi en 1406, & il contribua beaucoup à la conſtruction de l'Egliſe de *Carentan*, qui fut bâtie en 1426, y ayant fait conſtruire une Chapelle dédiée à Saint-Eloy, avec un bout du bas côté qui tourne autour du chœur. On y voit les armes des *Kadot*, qui ſervent de clef de voûte tant dans la Chapelle que dans le bas côté vis-à-vis où l'on voit en alliance les armes de Grimonville & de la Haſardiere, deux des plus anciennes Familles de Normandie. Les armes des Kadot y paroiſſent être pour *enquerre*, étant *de gueules à la hure de ſanglier de ſable, couronnée d'une couronne à pointes d'or, accompagnée de trois roſes auſſi d'or, deux en chef & une en pointe.*

Il eſt certain que ces armes ſignifient quelque choſe, mais on en ignore le principe ; on ſçait ſeulement qu'on a vu écrit autour des armes, *Kadot, Sauve Roy*, ſur des vieilles vitres à *Hemevès*, Terre qui a appartenu à la

branche des *Kadot de Sebbeville*. La fondation de la Chapelle de S. Eloy à Carentan, & une requête que les Artiſans qui ſe ſervent du *marteau* préſentent aux *Kadot*, Seigneurs de Sebbeville, à chaque mutation, pour avoir la liberté de tenir leur Confrairie dans cette Chapelle, promettant de l'entretenir, confirment aſſez que leurs armes ne ſont pas là ſans fondement, & que la Chapelle eſt à eux.

La donation de 12 livres de rente à l'Egliſe de Carentan par DENIS KADOT, à prendre ſur la maiſon appartenante à GUILLAUME KADOT où les armes ſont encore ſoutenues par un *Ange*, eſt encore une preuve aſſez forte pour faire conclure qu'il deſcend de ce GUILLAUME KADOT, qui épouſa *Blanche de Breucourt*, quand même le retrait lignager qu'il fait de la Baronnie de Breucourt, démembrée de la Baronnie d'Orglandes, ne le prouveroit pas; de ſorte qu'on ne doit point s'étonner ſi l'on ne prouve pas la filiation par contrat de mariage au-deſſus de GILLES, puiſque ſuivant la Coutume de Normandie les aînés emportent tous les titres, & que la branche de MICHEL KADOT, fils aîné de GILLES, eſt tombée en quenouille dans des Maiſons éteintes, où les titres ſont reſtés & ont été négligés, comme papiers inutiles.

En un mot, quand on fera réflexion ſur les guerres de Normandie, ſur les déſordres qu'elles ont cauſés dans les familles, ſur les privileges des aînés qui emportent les titres, ſur les fiefs nobles portant le nom de *Kadot*, ſur la vente du fief de ce nom, par un *Kadot de Gerville*, cadet de la branche de *Kadot de Sebbeville*, dans le dernier ſiécle; ſur la négligence des cadets de cette Maiſon à prendre copie collationnée des titres qui reſtoient à leurs aînés, ſur l'acquiſition de *Blactot*, faite par GUILLAUME KADOT en 1310; ſur la Maiſon qu'il avoit à Carentan, où ſes armes ſont encore; ſur la dépenſe que GILLES KADOT fit à l'Egliſe de Carentan en 1426, où les armes des *Kadot* ſervent de clef de voûte; ſur les 12 livres de rente que DENIS KADOT donne à l'Egliſe de Carentan à prendre ſur la maiſon dont on vient de parler, qui appartenoit à GUILLAUME KADOT; ſur un JACQUES KADOT, que l'on trouve dans l'*Hiſtoire de Normandie*, excepté de l'amniſtie avec un *de Harcourt* & un *Breauté* & quelques autres, donnée par CHARLES VII. à ſes ſujets de Normandie qui avoient pris le parti du Roi d'Angleterre; ſur le retrait lignager du Fief & Baronnie de Breucourt en 1473 par DENIS KADOT, à cauſe de BLANCHE DE BREUCOURT, ſa triſayeule; ſur la poſſeſſion où les KADOT DE SEBBEVILLE ſont depuis ce tems, de la Baronnie de *Breucourt* & de la Terre de *Sebbeville*, érigée en *Marquiſat*, qui s'étend dans ſix paroiſſes; ſur les Lettres de Rois, de Princes du Sang, de Gouverneurs de la Province, d'Amiraux de France, de Secrétaires d'Etat, de Maréchaux de France, que l'on trouve dans chaque degré depuis ce tems-là; quand on fera, dis-je, réflexion ſur tous ces faits, on n'aura pas de peine à croire que les *Kadot de Sebbeville* deſcendent des anciens *Kadot de Gaillon*, ne ſe trouvant que 78 ans entre la *ratification* de LOUIS VIII. en 1232, & l'acquiſition de *Blactot* par GUILLAUME KADOT en 1310.

DENIS KADOT, fils de GILLES, épouſa en 1458, une Demoiſelle *Jeanne le Marchand*, fille de noble homme *Richard le Marchand*, Ecuyer,

Seigneur de Saint-Pierre-Egliſe & de Rafauville. C'eſt à ce DENIS KADOT, que le Roi CHARLES VIII. écrivit de Lyon pour le prier, à cauſe des grands beſoins de l'Etat, de lui prêter mille écus d'or, lui promettant de les lui rendre l'année d'après par ſon Receveur à Valognes. Il eut de ſon mariage : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. LOUIS, mort ſans poſtérité. JEAN KADOT, fils aîné de DENIS, ſe maria le 6 Février 1493, avec Demoiſelle *Iſabeau de Houetteville*, dont il eut : — 1. MICHEL, qui ſuit; — 2 & 3. N.... & N.... KADOT, morts ſans poſtérité; — 4. & N.... KADOT, qui eut pour ſon partage la Terre de Gerville, qui eſt encore à préſent à ſes deſcendans.

MICHEL KADOT, Baron de Breucourt, Seigneur & Patron de Sebbeville, de Coqueneauville & de Boutteville, épouſa en 1538, Demoiſelle *Louiſe le Lievre*, fille de noble homme *Pierre le Lievre*, Ecuyer, Sieur de Riou. Il commanda les côtes & le plat-pays du Cotentin, par Commiſſion de *Gaſpard de Coligny*, Amiral de France. Il fut auſſi Député de la Nobleſſe du Bailliage de Carentan. On a des Lettres d'une *Bourbon*, Ducheſſe d'Eſtouteville & Dame de Briquebec, ſur un procès qu'elle lui avoit intenté au ſujet des chemins qu'elle prétendoit avoir ſur ſa Terre de Sebbeville. Par ſes Lettres elle s'en déſiſte, & le prie de la venir voir avec un homme de Robe pour conférer avec elle & terminer leur différend. On voit auſſi des Lettres des Rois CHARLES IX. & HENRI III. écrites à ce MICHEL KADOT, qui eut pour enfans : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. VERSINGENTORIX, Seigneur de Hemevès & de Riou, Terres qui ſont encore dans la Famille de Breucourt. Ce VERSINGENTORIX, dont la branche eſt éteinte, étoit le biſayeul de la mere de *N... Dumont*, Ecuyer de feu M. le Grand Dauphin.

FRANÇOIS KADOT eut pour ſon partage la Baronnie de Breucourt & les Terres & Seigneuries de Sebbeville, de Coqueneauville & de Boutteville, qui ont été réunies enſemble avec toutes leurs dépendances, qui s'étendent dans ſix paroiſſes. Il eut le commandement des côtes & du plat-pays. Il ſervit utilement ſon Prince dans cet emploi. On voit par des Lettres du Duc de Montpenſier, Gouverneur de Normandie, qu'il avoit taillé en piéces un Régiment des ennemis du Roi, qui étoit retranché dans un Village, nommé *Fréville*. On voit auſſi une Lettre de HENRI III, qui lui marque la ſatisfaction qu'il a de ſes ſervices. Le Duc de Montpenſier lui donna en pluſieurs rencontres des Ordres ſur différentes choſes, & entr'autres de ſe jetter dans Carentan pour la défendre contre le Comte de *Montgommeri* qui alloit l'attaquer. *Montgommeri* fit brûler le château de Sebbeville, parce que FRANÇOIS KADOT s'étoit jetté dans Carentan. Il eut de ſon mariage avec Demoiſelle *Scholaſtique Franſſot*, fille aînée de noble homme *Robert de Franſſot*, Seigneur de Saint-George, & de Demoiſelle *Marie d'Auxais*, qu'il avoit épouſée en 1564, pour fils unique & héritier,

MICHEL KADOT, II. du nom, qui eut les Terres de ſon pere & le Commandement des côtes & du plat-pays. Il épouſa en 1585, *Eliſabeth d'Aval*, Dame d'Audouville, dont : — 1. GILLES, qui ſuit; — 2. LOUIS, qui

pris

prit le nom de Breucourt; il n'eut que des penſions viageres avec le Commandement des côtes & du plat-pays du Cotentin. Cette branche s'eſt éteinte par filles à la troiſieme génération.

GILLES KADOT, II. du nom, hérita de toutes les Terres & Seigneuries de ſon pere, & de la Vicomté d'Audouville qui appartenoit à ſa mere. Il épouſa en 1615, *Françoiſe Bellée*, fille de *Jeſuet Bellée*, Seigneur du fief de Nouille en Boutteville, & de Demoiſelle *Perrette Julien*, dont il eut: — 1. N... KADOT, mort en bas âge; — 2. FRANÇOIS, qui ſuit; — 3. LOUIS, qui eut en partage la Terre & Vicomté d'Audouville, la Hubert, dont il fit donation à ſon neveu BERNARDIN KADOT, fils aîné de FRANÇOIS, ſon frere.

FRANÇOIS KADOT, II. du nom, hérita de toutes les Terres de ſon pere & épouſa en 1641, *Françoiſe Gigault*, tante du Maréchal de Bellefont, & fille de *Bernardin Gigault*, Seigneur de Bellefont & de pluſieurs autres Terres, & Gouverneur de Caen & de Valognes, & de Demoiſelle *Jeanne Aux-Epaules*, fille de *Robert Aux-Epaules*, Seigneur de Sainte-Marie, & Chevalier des Ordres du Roi. Ils moururent l'un & l'autre en 1704, la femme la premiere, & le mari ſix ſemaines après. Ils laiſſerent de leur mariage: — 1. BERNARDIN, qui ſuit; — 2. JACQUES, Chef d'Eſcadre, Chevalier de S. Louis, mort en 1707, pendant le ſiége de Toulon; — 3. CHARLES-LOUIS, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Reine, & Brigadier des Armées du Roi; — 4. & LOUIS, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi.

BERNARDIN KADOT, Seigneur de Sebbeville, &c. Aide-de-camp du Roi, Maréchal-de-camp de ſes Armées & Chevalier de S. Louis, épouſa en 1669, *Marguerite-Françoiſe Monnorot*, fille de *Pierre Monnorot*, Seigneur de Saive, de Blainville, de la Motte & de pluſieurs autres Terres, Secrétaire du Roi, & Tréſorier Général des Parties Caſuelles, & de Dame *Marguerite Laugeois*. Il eſt mort en ſon château de Sebbeville le 11 Octobre 1711, âgé de 70 ans, & a laiſſé pluſieurs enfans, entr'autres, — 1. BERNARDIN KADOT, II. du nom, Seigneur de Sebbeville, &c. qui a ſervi dans les Chevaux-Légers de Berri; — 2. TOUSSAINT, qui a été Colonel d'un Régiment d'Infanterie; — 3. & CHARLES-LOUIS-FRÉDÉRIC, qui ſuit.

CHARLES-LOUIS-FRÉDÉRIC KADOT, Marquis de Sebbeville, eſt mort le 4 Octobre 1730. Il avoit épouſé *Eliſabeth-Thérèſe Chevalier-de-Montigni*. Elle s'eſt remariée en Juin 1752, à *Charles-Louis de Preiſſac*, dit d'abord *le Chevalier*, puis *le Comte d'Eſclignac*, alors premier Cornette des Chevaux-Légers de Berri, nommé Brigadier le 10 Février 1759, Sous-Lieutenant des Gendarmes Anglois en 1760, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de Berri en 1761. Elle a eu de ſon premier mariage: — 1. ANTOINETTE-FRANÇOISE KADOT-DE-SEBBEVILLE, née le 11 Décembre 1725, mariée le 20 Mai 1743, à *Louis*, Comte de Mailli, d'abord Capitaine dans le Régiment de Piémont, Cavalerie, enſuite Colonel du Régiment de Périgord en Novembre 1745, d'où il paſſa à celui de Bouzols, Brigadier le 11 Septembre 1747, & Maréchal-de-camp le 10 Février 1749. Elle eſt morte à

282574

Chaillot le 28 Mai 1752, âgée de 26 ans; — 2. MADELENE-BERNARDINE, née le 13 Décembre 1726, veuve du 13 Mai 1747, d'*Artus-Louis-Timoleon*, Comte *de Gouffier*, qu'elle avoit épouſé le 23 Avril 1746; — 3. & BERNARDINE, épouſe de *Timoleon-Antoine*, Comte *d'Eſpinay*, Marquis de Lignery. Elle eſt morte le 21 Juillet 1763, âgée de 30 ans. Les armes : *de gueules, à trois roſes d'or accompagnées en cœur d'une hure de ſanglier de ſable, couronnée d'or.*

* CADOUANE-GABRIAC, c'eſt une des plus anciennes Maiſons du Languedoc : *Gabriac* eſt une des douze Baronnies qui ont entré aux Etats de Gévaudan. Les *Cadouanes* en étoient poſſeſſeurs dès le treizieme ſiecle, & prenoient indifféremment dans les titres le nom de *Cadouane* ou celui de la Baronnie de *Gabriac*, & ſouvent tous les deux, *Cadouane* aliàs *de Gabriaco*, ſelon que le rapporte l'Auteur des Tablettes Généalogiques, *Part. 5, p. 304.* Le nom de *Gabriac* fut adopté par les deſcendans de cette Maiſon. *Voyez* GABRIAC.

* CADRIEU, en Quercy, où eſt ſituée la Terre de ce nom, que cette Famille, connue de tous les tems par ſes alliances diſtinguées & par ſes ſervices militaires, poſſede depuis plus de quatre cens ans. Les armes : *d'or, à un lion parti de gueules & de ſable langué, onglé & couronné de gueules.* Voyez l'Armorial de France, *Tome I. Part. 1, pag. 107.*

* CAGNES, en Provence, Diocèſe de Vence : Terre & Seigneurie acquiſe par *Marc & Luc Grimaldi*, dont le pere, *Antoine Grimaldi*, Seigneur de Prat & de la vallée de Lantoſca, avoit épouſé *Agnès-Catherine Doria*, & étoit le deuxiéme fils de *Reynier*, II. du nom, neuvieme Prince de *Monaco*, & de *Marguerite Ruffo*. Ce *Reynier*, tige des Seigneurs actuels de *Cagnes*, étoit iſſu, au quatorzieme dégré, de *Grimoald*, Comte de Flandres, Maire du Palais de France, qui vivoit l'an 700 avec *Théodozinde*, ſa femme. *Voyez* MONACO.

L'acquiſition de la Terre & Seigneurie de *Cagnes* fut approuvée par Lettres de la Reine JEANNE du 20 Janvier 1372; & les Terres d'*Antibes*, de *Courbons*, de *Cagnes*, furent érigées les unes en *Baronnnies* & les autres en *Marquiſats*, par Lettres du mois de Mars 1646, enregiſtrées à Aix le 12 Septembre ſuivant en faveur de *Jean-Henri Grimaldi*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui mourut fort vieux & laiſſa de *Graſſe de Bar*, ſon épouſe, *Honoré Grimaldi*, II. du nom, qui obtint l'érection de ſa Baronnie de *Cagnes* en *Marquiſat* par Lettres du mois de Mars 1677. *Voyez* GRIMALDI.

* CAGNY, Seigneurie en Beauvoiſis, entre Bauvais & Gournay, ſur la riviere du Therain, anciennement poſſédée par la Maiſon de Pecquigny. *Robert de Pecquigny*, Chevalier, en fit donation & du tiers de la Châtellenie de Milly, à ſa femme *Iſabelle de Neuville*, qui en fit hommage le 21 Février 1486 à PIERRE DE BOURBON, Comte de Clermont. Elle étoit veuve de *Pierre*, II. du nom, Seigneur *de Boufflers*, dont le fils aîné hérita de la Seigneurie de *Cagny*, du chef de ſa mere. *Tabl. Gén. Part. VII, p. 151.*

Cette Terre fut érigée en *Duché* en 1695, & en *Pairie* par Lettres du mois de Décembre 1708, regiſtrées le 19 Mars 1709, en faveur de *Louis-François*

de Boufflers, Maréchal de France : il fit commencer en ce lieu un magnifique Château, & y plaça en 1701 une très-belle ſtatue équeſtre de LOUIS *le Grand*, de la façon du célebre *Girardon*, jettée en bronze par *Kellers*. Voyez BOUFFLERS.

* — CAHIDEUC : Terre en Bretagne, ſituée dans la Paroiſſe de Diffendic, qui a donné ſon nom à des Seigneurs qui l'ont poſſédée depuis le douzieme ſiecle juſqu'au 3 Octobre 1649, que JEANNE DE CAHIDEUC la porta à ſon mari *François-Hervé d'Andigné*. Dès l'an 1280 les Seigneurs de *Cahideuc* avoient leur Sceau, & ſe gouvernoient en leurs partages, ſuivant l'aſſiſe du Comte *Geffroy*. Cette Maiſon a donné de nos jours un Vice-Amiral de France, Cordon rouge & Grand Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, dans EMMANUEL-AUGUSTE DE CAHIDEUC *du Bois de la Motte*, mort le 24 Octobre 1764 avec la grande réputation qu'il s'étoit acquiſe par ſes ſervices ſur mer. Sa poſtérité ſubſiſte dans ſon petit-fils EMMANUEL-PAUL-VINCENT DE CAHIDEUC *du Bois de la Motte*, né le premier Mai 1764, fils de *Jeanne-Madelene de Boiſgelin*, veuve le 5 Juin 1766 de CHARLES-FRANÇOIS-EMMANUEL DE CAHIDEUC, qu'elle avoit épouſé le 21 Février 1757. Les armes : *de gueules, à trois têtes de Léopards d'or lampaſſées de gueules ;* deviſe, *antiquâ fortis virtute*. C'eſt ainſi qu'on les voit en alliances avec les Maiſons de la *Hunaudaye*, *Roſmadec*, *Tyvarlan*, *Coetlogon*, *Leſcouet*, *Erbrée*, *la Boullaye-Ferriere*, &c.

— CAHORS, en Quercy : LOUISE DE CAHORS-DE-LA-SARLADIE, fille de PIERRE DE CAHORS, Ecuyer, Sieur de la Sarladie, & de *Marthe de la Garde-Saigne*, née le 23 Octobre 1675, fut reçue à S. Cyr au mois de Mars de l'an 1687, & prouva qu'elle deſcendoit au cinquieme dégré de PIERRE DE CAHORS, Seigneur de la Sarladie, & de *Yolande de Suris*, ſes quart-aïeuls, qui vivoient en 1529. Cette Famille, dont il eſt parlé dans *l'Armorial de France, Tome I, Part. I, p. 109*, étoit anciennement ſurnommée POL. Les armes : *d'azur, à un ours paſſant d'or, au chef d'argent, chargé de trois croix de gueules.*

— CAHUSAC (de), en Languedoc : HUGUES-ROGER DE CAHUSAC, Ecuyer, Seigneur d'Herminis, héritier de LOUIS-ROGER DE CAHUSAC, rendit hommage au Roi le 9 Juillet 1543 de la Seigneurie de *Caux*, mouvante de la Sénéchauſſée de Carcaſſonne.

FRANÇOIS-ROGER DE CAHUSAC, ſon fils, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Caux, épouſa par contrat paſſé le 10 Janvier 1580, *Jeanne d'Hebrail*, fille de noble *Antoine*, Seigneur de Dalou, & de *Louiſe de Paulin* (*Olivier*, Notaire à Cahuſac). Il en eut :

HENRI-ROGER DE CAHUSAC, Seigneur de Feſtes, fut Lieutenant de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, & épouſa *Gabrielle de Hautpoul*, fille de *François-Pierre*, Seigneur & Baron de Regues & d'Aucillon, & de *Marguerite de Saint-Jean-d'Honous*. Il teſta le 23 Juin 1666, & ordonna qu'on l'enterrât avec ſes prédéceſſeurs dans l'Egliſe de Caux ; inſtitua ſon héritier FRANÇOIS-ROGER, ſon fils aîné, qui ſuit, & lui ſubſtitua HENRI-ROGER. Il y eut en ſa faveur un Jugement rendu à Montpellier le premier Octobre 1670 par M. *Baſin de Bezons*, Intendant dans cette Généralité,

par lequel il fut déclaré *noble & iſſu de noble Race*, en conſéquence des titres qu'il avoit produits depuis l'an 1379.

FRANÇOIS-ROGER DE CAHUSAC, II. du nom, fut accordé le 6 Mars 1666 avec *Françoiſe de Rochefort*, fille de *Louis*, Seigneur & Baron de Marquain, & de *Gabrielle de Roquefeuille :* ce contrat fut paſſé devant *Falgoux*, Notaire au lieu de Caux, Diocèſe de Carcaſſonne. Ce FRANÇOIS-ROGER, Seigneur de Caux, fit ſon teſtament le 30 Novembre 1669, par lequel il voulut être enterré avec ſes prédéceſſeurs dans l'Egliſe de Caux ; & il inſtitua ſon héritiere *Françoiſe de Rochefort*, ſon épouſe, à condition de rendre ſon hérédité à noble LOUIS-ROGER, ſon fils, qui ſuit.

LOUIS-ROGER DE CAHUSAC, Capitaine de Cavalerie, Seigneur de Caux, &c. épouſa par contrat paſſé devant *Barſelon*, Notaire à Carcaſſonne, le 14 Janvier 1695, *Henriette de Murat*, fille de *Jean*, Préſident en la Sénéchauſſée de Carcaſſonne, & d'*Anne Fournier*, dont :

LOUIS-JOSEPH-ROGER DE CAHUSAC, né le 31 Janvier & baptiſé le premier Février 1699 dans l'Egliſe de S. Michel à Carcaſſonne, qui fut préſenté, & fit ſes preuves au mois de Novembre 1714 pour être reçu Page du Roi dans ſa petite Ecurie. C'eſt ce que nous ſçavons ſur cette Famille, qui porte pour armes : *d'or, à trois pals ondés d'azur.*

— CAJETAN, Maiſon originaire d'Eſpagne, qui, ſelon quelques Auteurs, vint s'établir à Cajete en Italie, d'où elle a pris le nom de *Cajetan :* elle a donné un Pape, dit BONIFACE VIII. & pluſieurs Cardinaux.

Le premier connu eſt MATHIAS CAJETAN, qui commandoit les Armées de MAINFROY, Roi de Sicile. Il fut pere, entr'autres enfans, de LOFFROI, qui eut pour fils BENOIT CAJETAN, Pape ſous le nom de BONIFACE VIII. & aïeul de JACQUES CAJETAN, pere de BENOIT CAJETAN, créé Cardinal par le Pape CÉLESTIN V. en 1294, & mort le 11 Octobre 1296. La branche aînée de cette Maiſon a fini avant 1429 dans BALTHAZARD CAJETAN, Comte de Trajetto, mort avant ſon pere, qui n'eut d'*Antonelle Carraccioli*, ſa femme, que deux filles mariées.

Cette Maiſon a formé pluſieurs branches ; ſçavoir, celles des Comtes de *Morcone* & de *Fondi*, Ducs de *Trajetto ;* des Ducs de *Laurenzano ;* des Seigneurs de *Saint-Marco ;* des Ducs de *Sermonette*, Marquis de Ciſterna, Princes de *Caſerte :* de cette derniere branche eſt MICHEL-ANGE CAJETAN, Duc de Sermonette, Prince de Caſerte, marié en Juin 1708 à *Anne Strozzi*, fille de *Jean-Baptiſte*, Marquis *de Forano.*

Il y a encore en Sicile une branche de la Maiſon de *Cajetan*, dont l'origine n'eſt pas connue, & d'où ſortoient les Marquis de *Sortino*, Princes de *Caſſaro.* Voyez *Imhoff*, Hiſt. d'Italie & d'Eſpagne ; *Lille*, Hiſt. de la Nobleſſe de Naples, & *Moréri.*

— CAIGNOU (de), en Normandie : Famille ancienne, établie dans la Paroiſſe de Magni, proche le Bourg de la Ferté-Macé. Elle a poſſédé pluſieurs Fiefs dans cette Paroiſſe, à l'un deſquels, anciennement nommé *la Métairie*, elle a donné le nom du Fief de *Caignou.*

JEAN DE CAIGNOU étoit en 1300 Seigneur de la Sergenterie noble de la Ferté-Macé.

Saint-Bosmer, Maréchal des Logis d'une Compagnie d'Ordonnance ; épousa par contrat du 8 Mars 1551, *Genevieve le Pelletier*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur du Mesnil-Bellenger, & d'*Anne de Mornay*. Il mourut fort âgé le 27 Janvier 1607, laissant : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & JACQUES, rapporté ci-après.

FRANÇOIS DE CAIGNOU, Ecuyer, Sieur de Boismagny, épousa par contrat du 16 Avril 1582, *Guillemette de Caulonges*, fille de *Léon*, Ecuyer, Seigneur de Herses & de la Providence, & de *Marie de Champ*, Dame de Champ & de Valtrot. Il mourut âgé de 41 ans le 12 Février 1634, & eut pour fils : — 1. JULIEN, qui suit ; — 2. & NICOLAS, mort sans alliance.

JULIEN DE CAIGNOU, Ecuyer, Sieur de Boismagny, épousa en 1638 *Louise le Gentil*, fille de *Claude*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de *Madelene Granger*. Il mourut en 1669, laissant : — 1. CLAUDE DE CAIGNOU, Prêtre, Prieur de Beaufort ; — 2. ANNE-MARIE, alliée 1°. avec *Jacques d'Orglandes*, Baron de Briouze ; & 2°. avec *Jacques Redin*, Seigneur de la Chalerie, morte en 1703 ; — 3. LOUISE-FRANÇOISE, épouse de *Pierre de Brosset*, Seigneur de la Chaux & de Cuissaie ; — 4. & MARGUERITE, Religieuse.

JACQUES DE CAIGNOU, second fils D'ANDRÉ & de *Genevieve le Pelletier*, s'établit en Anjou, & laissa un fils nommé

CLAUDE DE CAIGNOU, Ecuyer, Sieur de la Frenaie, marié le 26 Février 1607 avec *Michelle de Chevrier*, de laquelle il eut : — 1. LOUISE, épouse de *Georges Mabile*, Ecuyer, Sieur de la Paumeliere ; — 2. & JEANNE, épouse de *Gabrielle de Saune*, Chevalier, Seigneur de la Mutaie, dont elle n'eut qu'une fille mariée à *N..... de la Breteche*. Les armes : *d'azur, à trois bandes d'or.*

CAILHOU-D'ESIGNAC, en Poitou : Famille ancienne, & éteinte dans CATHERINE-VIRGINIE CAILHOU-D'ESIGNAC, décédée à Paris le 28 Février 1756 âgée de 66 ans. Les armes étoient : *écartelé, au 1 & 4 d'or, à trois hures de sanglier de sable ; au 2 & 3 de gueules, semé de caillous d'or ; & sur le tout d'or, au lion léopardé de sinople.*

CAILLEAU DE LA GRAULET : Famille noble de l'Albigeois, qui possédoit dans le dernier siecle les Terres des Allemands, Valcournouse, &c. JEAN CAILLEAU DE LA GRAULET, Baron desdits lieux, dernier mâle de cette Famille, avoit épousé *Françoise de Villeneuve*, issue des Villeneuves, Seigneurs de Sainte-Camelle & des Bedos-Tréville. Toute leur succession passa à trois filles, dont l'une épousa le Seigneur *de Chalabre ;* la seconde le Seigneur *du Vernet*, & la derniere le Seigneur *de Fajac*. Les héritiers de ceux-ci possédent la Terre de *Valcournouse*.

* — CAILLEBOT DE LA SALLE : la Terre & Seigneurie de *Champsonels* en Normandie, fut érigée en *Marquisat* sous le nom *de la Salle*, par Lettres du mois de Juillet 1673, enregistrées le 29 Décembre suivant, en faveur de LOUIS DE CAILLEBOT, Seigneur de la Salle & de Montpinçon, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde, Lieutenant-Général des Armées du Roi, fils de LOUIS DE CAILLEBOT, Seigneur de la Salle,

Capitaine aux Gardes, & de *Léonarde de Montliard*, & petit-fils de ROBERT, qui avoit pour biſaïeul RENÉ DE CAILLEBOT, Ecuyer, Seigneur du Meſnil-Thomas, vivant en 1454. Le Marquis de la Salle mourut le premier Mars 1682, laiſſant d'*Anne-Madelene Martel de Montpinçon*, entr'autres enfans : — 1. FRANÇOIS, qui fut Evêque de Tournay; — 2. & LOUIS, qui ſuit.

LOUIS DE CAILLEBOT, Marquis de la Salle, Maître de la Garde-robe du Roi, Chevalier de ſes Ordres du 31 Novembre 1688, mort le 7 Décembre 1728, avoit épouſé le 8 Octobre 1712 *Jeanne-Hélene Gillain*, fille de *François-Antoine*, Seigneur du Port-de-Benouville, &c. & d'*Hélene de Marguerit*, morte le 24 Avril 1738, âgée de 72 ans. De ce mariage eſt iſſu,

MARIE-LOUIS DE CAILLEBOT, né le 11 Février 1716, Marquis de la Salle, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde, marié 1°. le 10 Mars 1734 avec *Marie-Françoiſe-Charlotte-Benoiſe de Mareuil*, morte le 2 Novembre 1742; & 2°. le 4 Août 1750 avec *Marie-Charlotte de Clermont-Chaſte*, née le 16 Janvier 1731, fille de *Charles-Balthazard*, Comte de Rouſſillon, & de *Marie Butler*, ſa ſeconde femme. Il a eu du premier lit : — 1. MARIE-HÉLENE-CHARLOTTE, mariée le 3 Mars 1760 à *Joachim-Charles-Laure de Montaigu*, Vicomte de Baune, Colonel du Régiment de Bretagne, Infanterie, en 1759. Elle étoit Dame du Palais de la Reine quand elle eſt morte à Paris de la petite vérole le 27 Janvier 1766, dans ſa vingt-ſeptieme année; & du ſecond lit : — 2. MARIE-JEAN-LOUIS, né en 1751, mort âgé de 2 ans le 7 Juin 1753; — 3. & MARIE-ANNE-LOUIS, né le 2 Septembre 1753.

Le titre de Marquiſat de la Salle a été transféré ſur la Terre de *Montpinçon* par Lettres du mois de Juillet 1730, enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Rouen le 16 Janvier 1732. Les armes de CAILLEBOT DE LA SALLE ſont : *d'or, à ſix annelets de gueules poſés 3, 2 & 1.*

CAILLIERES : Famille noble & ancienne de Normandie, dont étoit JACQUES DE CAILLIERES, Chevalier, Gouverneur de Cherbourg, allié avec *N... Potier-de-Courcy*, ſœur de *Guyonne Potier-de-Courcy*, mariée à *Gédéon Dagobert*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Waaſt, &c. (*Voyez* ce mot) & fille de *Pierre Potier*, Chevalier, Seigneur & Patron de Courcy, proche Coutances, & de noble Dame *Catherine Adam-de-la-Haulle*. Il eut de ce mariage, entr'autres enfans, — 1. N... DE CAILLIERES, Chevalier, qui fut Conſeiller-Secrétaire du Cabinet du Roi, & Plénipotentiaire à la Paix de Riſwick; — 2. & N... DE CAILLIERES, Chevalier, Viceroi du Canada.

* — CAILLY, en Normandie, Diocèſe de Rouen : Terre & Seigneurie érigée en *Marquiſat*, par Lettres du mois de Septembre 1661, regiſtrées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Rouen, en faveur de JACQUES LE FEVRE-DE-CAUMARTIN, Seigneur de Saint-Port & de Saint-Aſſiſe, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat, & Ambaſſadeur en Suiſſe, ſecond fils de LOUIS LE FEVRE, Seigneur DE CAUMARTIN, Garde des Sceaux de France en 1622. *Voyez* FEVRE-DE-CAUMARTIN (LE).

CAILUS. On écrit CAILUS & QUELUS, dit l'Auteur des *Tablettes Hiſtoriques & Généalogiques*. Voyez THUBIERES pour la Maiſon des Ducs & Comtes de CAILUS, & du défunt Evêque d'Auxerre. C'eſt une ancienne & illuſtre Famille originaire du Languedoc.

DEODAT, Seigneur de *Cailus*, fut mandé pour la guerre d'Outremer en 1313; il étoit marié avant 1325, avec *Alix-Sacie Guilleſtide de Clermont*. Il fut pere de

DEODAT, II. du nom, Seigneur de CAILUS & d'Olargnes, mort en 1362. Sa femme, *Hélene de Caſtelnau-de-Caumont*, teſta en 1398.

RAIMOND DE CAILUS, leur quatrieme fils, Seigneur de Blanes & de Colombieres, par ſon mariage avec *Marguerite de Bruſques*, qu'il épouſa le 25 Novembre 1389, mourut en 1428, laiſſant pour fils aîné,

PIERRE DE CAILUS, Seigneur de Colombieres, qui teſta le 26 Juillet 1456. Il avoit épouſé le 26 Janvier 1405, *Antoinette Galand de Celan*, de laquelle il eut

JEAN DE CAILUS, Seigneur de Colombieres, qui teſta le 10 Décembre 1510. *Bertrande Delpech* le rendit pere de

PIERRE DE CAILUS, II. du nom, Seigneur de Carombes, & en partie de Colombieres & de Saint-Martin, qui ſe maria en 1501, à *Marguerite de la Roque*, & teſta en 1535.

ETIENNE DE CAILUS, ſon fils, Seigneur de Colombieres, épouſa *Béatrix de Berſon*, qui lui porta en dot la Seigneurie de *Rouairoux* en Languedoc, mouvante du Comté de Caſtres. Il mourut vers l'an 1591. Son fils aîné fut

PIERRE DE CAILUS, III. du nom, Seigneur de Colombieres & de Rouairoux, Gouverneur de la Ville de Saint-Pons-de-Thomieres en 1585, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre en 1593, qui teſta le 29 Mai 1599. Il épouſa en ſecondes noces, *Aldonce de Peirace-de-Boiſſezon*, dont ſortit

FRANÇOIS DE CAILUS, Seigneur de Colombieres & de Rouairoux, Chevalier de l'Ordre du Roi, marié le 3 Février 1633, à *Claire Boyer-de-Sorgues*. Il teſta le 20 Décembre 1665, & laiſſa

JEAN DE CAILUS, Vicomte de Vaillan, Seigneur de Colombieres & de Caſtelnau, qui obtint que la Seigneurie de *Rouairoux* fût érigée en *Baronnie*, avec les droits d'entrée aux Etats Généraux de Languedoc, par Lettres du mois de Janvier 1680, enregiſtrées au Parlement de Toulouſe & en la Chambre des Comptes de Montpellier les 24 Mai & 28 Novembre de la même année. Il avoit épouſé le 23 Janvier 1670, *Marie*, ſœur du Cardinal *de Bonzi*.

PIERRE-JOSEPH-HIACINTHE, dit *le Marquis de Cailus*, Chevalier de la Toiſon d'Or, Lieutenant-Général au Gouvernement de Rouſſillon & de Cerdagne, épouſa le 7 Janvier 1708, *Eliſabeth Brunet-de-Pujols*, ſa couſine-Germaine, & eſt mort le 2 Avril 1736. Il a laiſſé pour enfans: — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, né le 19 Décembre 1716; — 2. MARIE-JOSEPH-HIACINTHE, né le 8 Décembre 1722; — 3. MARIE-ANTOINETTE, née le 5 Avril 1714; — 4. & MARIE-ELISABETH, née le 24 Septembre 1720. — CAIRE,

addition à la page 416. Tome III.

nte penultième ligne
Pierre-joseph-hiacinthe, né le 8. Xbre 1722

B. — CAIRE, en Provence : Famille dont la filiation remonte à

I. JEAN-MARIE CAIRE, qui vivoit avant 1358. Il eſt qualifié de *Noble* dans le teſtament de ſon fils qui ſuit,

II. FRANÇOIS-MARIE CAIRE étoit Seigneur & Commandant du Fort du Lauzet & de la Vallée de Barcelonnette, ainſi qu'il eſt prouvé par des Lettres-Patentes conſervées en original, données en forme de Réglement le 29 Juin 1358 par *Louis de Tarente*, alors Souverain de cette Vallée, par leſquelles ce Prince accorde à noble FRANÇOIS-MARIE CAIRE des prérogatives & priviléges conſidérables en conſidération des ſervices qu'il en avoit reçus à la guerre. Par ſon teſtament, qui eſt du 26 Avril 1379, on voit qu'il avoit épouſé *Marie de Jacobis*, qu'il fit uſufructuaire de tous ſes biens, & qu'il en eut : — 1. JOSEPH, qui ſuit ; — 2. MARIE-CATHERINE, mariée à noble *Pierre-Antoine de Jaubertis de la Rouine ;* — 3. & JULIANE-FÉLICE, alliée à noble *Philippe-Vincent de Grimaldi*, de Turin.

III. JOSEPH CAIRE, héritier univerſel de ſon pere, ſe maria le 20 Octobre 1381 avec *Catherine-Louiſe de Beſſonny*, fille de noble *Jean-Louis ;* il prend la qualité de *très-Noble* dans ſon contrat de mariage. Suivant ſon teſtament du 7 Octobre 1405, il n'eut qu'un fils nommé

IV. JEAN-PIERRE, qui épouſa par contrat du 5 Septembre 1417, *Marie de Hugonis*, fille de *Joſeph de Hugonis de la Maure*, d'une famille dont eſt ſorti le Cardinal *Hugues de Saint-Cheo*. Suivant ſon teſtament daté du 17 Novembre 1447, il eut de ſon mariage : — 1. GABRIEL, qui ſuit ; — 2. JOSEPH, allié à *Marie-Joſephine de Saint-Jean ;* — 3. PIERRE, légataire de ſon pere ; — 4. CLAUDE, marié avec *Théreſe-Angélique Deſpons ;* — 5. ANTOINE, légataire de ſon pere ; — 6. & JEANNE, auſſi légataire de ſon pere.

V. GABRIEL CAIRE épouſa le 4 Février 1448 *Marie de Iſoardis de Saint-Flary*, fille de *Jacques*, Capitaine, ainſi qu'il conſte par ſon contrat de mariage. Il n'eut d'elle qu'un fils nommé

VI. JACQUES CAIRE, qui entra au ſervice du Duc de Savoie, pour-lors Souverain de ſa patrie. Il fut fait Capitaine-Commandant des troupes de la Vallée en conſidération de ſes ſervices. PHILIPPE II. Duc de Savoie, lui accorda enſuite le gouvernement de ladite Vallée, ainſi que le commandement particulier du Fort du Lauzet, par Lettres-Patentes du 20 Août 1501. Il fit ſon teſtament le 17 Mai 1503, & avoit épouſé le 4 Octobre 1483 *Catherine Donaudy de l'Arche*, fille d'*Antoine*, dont naquirent : — 1. MARC-ANTOINE, qui ſuit ; — 2, 3, 4 & 5. PIERRE, ANTOINE, LOUIS & MARIE.

VII. MARC-ANTOINE CAIRE, Commandant du Fort du Lauzet après ſon pere, reçut en 1536, à la défenſe de ce Fort attaqué par les troupes Françoiſes qui voulurent pénétrer en Piémont ſous FRANÇOIS I, un coup d'arquebuſe à la cuiſſe, dont il mourut peu de temps après à Barcelonnette. Il avoit épouſé par contrat du 2 Juin 1504, *Antoinette-Marie de Condorcet*, fille d'*Etienne-Déſiré*, dont il eut : — 1. PIERRE, qui ſervit dans le Régiment de Savoie ; — 2. & LOUIS, qui ſuit.

VIII. Louis Caire, Commandant du Lauzet, ainſi qu'il eſt prouvé par ſon teſtament du 17 Octobre 1569, avoit épouſé le 3 Février 1538, *Anne de Bologne*, fille de feu *Joſeph*, Capitaine de Barcelonnette. Il en eut : — 1. Esprit, qui ſuit ; — 2. Pierre ; — 3. & Marie-Elisabeth, mariée avec le Capitaine *Jean d'Audifret*, de Jauzier.

IX. Esprit Caire, Commandant du Fort du Lauzet & des Milices de toute la Vallée de Barcelonnette en conſidération de ſes ſervices, épouſa *Marguerite-Théreſe d'Armardis de Saint-Salvador*, au Comté de Nice, dont il eut ſix garçons & une fille, entr'autres : — 1. Pierre, Préfet de toute la Vallée par Lettres-Patentes du 2 Juillet 1602, données par Victor-Amédée I. — 2. Jean, qui ſuit ; — 3. & Susanne-Marie, alliée à noble *François-Guillaume de Bonne*.

X. Jean Caire ſe maria à Barcelonnette le 4 Juillet 1602 avec *Anne-Françoiſe le Brun de Larra*, fille d'*Honoré*, & teſta le 4 Novembre 1629. Il n'eut de cette alliance que : — 1. Jean-Pierre, qui ſervit dans les troupes Maritimes de Provence, & s'établit à Turin. Il n'eut de *Marie de Teiſſeires*, de Faucon, que deux filles : Marguerite, mariée au Comte *Joſeph-Antoine-Bonaventure Paraquin*, de Turin ; & Rose Caire, femme du Comte *Hyacinthe Nomis*, de la même Ville : — 2. & Honoré, qui ſuit.

XI. Honoré Caire, né à Lauzet le 28 Décembre 1606, Lieutenant ès troupes Maritimes de Provence, épouſa le 6 Septembre 1636 *Blanche Negre*, fille d'*Antoine*, ci-devant Seigneur de Saint-Barthelemi du Lavere, dont il eut

XII. Jean Caire, qui ſe maria le 9 Mars 1666, à *Théreſe Jouliane*, fille de *Pierre*, & de *Chriſtine Artigue*. Il fut pere de Joseph, qui ſuit.

XIII. Joseph Caire fut fait Enſeigne dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux, Infanterie, le 20 Juillet 1704, Lieutenant le 8 Avril 1705, Capitaine le 15 Novembre 1710, Chevalier de S. Louis & Major de Siſteron en 1723, & Major d'Antibes en 1724, où il eſt mort le 5 Août 1764. Il s'étoit démis de ſa Majorité en 1760, & avoit épouſé à Taraſcon le 20 Juin 1722, *Françoiſe de Bergier*, fille de feu *Jean-Louis*, Ecuyer, & d'*Eliſabeth de Coulet*, de Taraſcon. De ce mariage il a laiſſé : — 1. François, qui ſuit ; — 2. Elisabeth, veuve de *Jean-Gui Canabalin-de-Laborde*, Chevalier de S. Louis, Brigadier des Armées du Roi, & Colonel-Commandant en ſecond des Grenadiers de France ; — 3. & Françoise, mariée à *Etienne de Courton*, Chevalier de S. Louis, & actuellement Major d'Antibes.

XIV. François Caire, Lieutenant au Régiment de Picardie le 4 Décembre 1743, s'eſt trouvé aux principaux ſiéges de la précédente guerre, tant en Allemagne qu'en Flandres ; a paſſé enſuite dans le Corps du Génie, où il eſt actuellement Chevalier de S. Louis & Capitaine ; & s'eſt marié en Canada le 20 Janvier 1760, avec *Marie-Eliſabeth Lebé*, fille de feu *Jacques Lebé*, & de feu *Marie-Eliſabeth de Girardin*. De trois enfans qu'il a eu, il ne lui reſte que — 1. François-Ursule-Marie, âgé de cinq ans, en Octobre 1770 ; — 2. & Françoise-Marie-Elisabeth-Antoi-

NETTE-JOSEPHE-ADÉLAÏDE CAIRE. Cette Famille a fourni à l'Eglise plusieurs Prélats recommandables, tels que LAZARE CAIRE, Evêque d'Ecuménie, mort en 1461 ; JÉRÔME CAIRE, d'abord Prévôt de la Cathédrale de Carmagnole en Piémont, & Vicaire-Général de l'Archevêque de Turin, & ensuite Evêque de Latran, mort en 1573 ; GUILLAUME CAIRE, Abbé de Saint-Pierre ès Ferrare, mort en 1625 ; & PIERRE-FRANÇOIS CAIRE, son frere, qui lui succéda en la même Abbaye, mort en 1632. Les armes : *de gueules, à la bande de sable bordée de deux filets d'argent, accompagnée d'une levrette de même, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Extrait du *Supplément* à l'Histoire de la Noblesse de Provence.

— CALABRE : Famille originaire de Champagne, établie à Paris, qualifiée anciennement du titre de *Noble*, & jouissant actuellement de tous les privileges de la Noblesse, en vertu d'un office de Conseiller-Secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie. Elle subsiste en la personne de PIERRE CALABRE, né le 16 Janvier 1702, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, pourvu de cet office le 17 Août 1748, marié deux fois, 1°. par contrat du 23 Janvier 1736, avec *Antoinette Bourote*, fille de *Nicolas Bourote*, & d'*Anne Jacquart ;* & 2°. par autre contrat du 8 Juin 1743, avec *Marie-Antoinette Jacqmin*, fille d'*Alexis Jacqmin*, & de *Marie-Anne Gouveau.* Du premier lit sont issus : — 1. ANTOINE-ETIENNE CALABRE, Ecuyer, né le 17 Octobre 1742 ; — 2. PERRETTE-ANTOINETTE ; & du second : — 3. ANTOINE, Ecuyer, né le 15 Octobre 1747 ; — 4. PIERRE-LOUIS, né le 25 Mars 1750 ; — 5. AUGUSTIN, Ecuyer, né le 19 Janvier 1752 ; — 6 & 7. MARIE & ANGÉLIQUE CALABRE, nées le 19 Décembre 1744. Voyez l'*Armorial de France*, Registre V. Part. 1. Les armes : *d'argent, à un chêne de sinople fruité d'or, mouvant d'une terrasse de même, & un bras au naturel vêtu de gueules, sortant du côté droit de l'arbre, tenant un sabre d'argent, la pointe en-haut, ayant la poignée & la garde d'or, & un casque de sable, posé de profil sur ladite terrasse, au côté gauche de l'écu.* C'est ainsi qu'elles ont été réglées par le *Juge-d'armes de France* le 8 Août 1749.

CALAMAN, en Provence : Famille qui subsiste dans JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER CALAMAN, reçu Conseiller en la Cour des Comptes d'Aix le 3 Janvier 1756, marié en secondes noces par contrat du 27 Novembre 1747, à *Anne-Agnès Besson*, dont : — 1. LOUIS-FRANÇOIS-DE-SALES ; — 2. & PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER DE CALAMAN. Les armes : *d'azur, au chevron accompagné de trois roses, le tout d'or.* Nouvel Armorial de Provence, *Tome I. p. 213.*

CALAS : autre Famille de Provence, dont est JEAN-CHARLES CALAS, Seigneur de Villepeys, reçu Conseiller du Roi, Receveur Général des Domaines & Bois de Provence le 17 Juillet 1744, qui a postérité de sa premiere femme. Il s'est remarié à *N... de Rolland*, de la Ville de Marseille, dont il n'a point d'enfans. Les armes : *de gueules, à la foi d'or, en fasce mouvante d'argent des deux flancs, & tenant trois lis d'or.* Nouvel Armorial de Provence, *Tome I. p. 213.*

— CALENGE ou CHALANGE, en Normandie : Famille maintenue

dans sa Noblesse le 11 Août 1666, de laquelle étoient, dit *Masseville* en son Histoire de Rouen, JACQUES DE CALENGE, Président au Parlement de cette Ville en 1499; GUILLAUME DE CALENGE, fils du Président, Conseiller-Clerc en 1508, mort en 1555; & JEANNE CALENGE, femme de *Claude le Roux*, Seigneur de Bourgthéroude, morte le premier Décembre 1531. Les armes : *de gueules, à trois soleils d'or, 2 & 1.*

* CALLAC, en Bretagne, Diocèse de Quimper : Terre & Seigneurie érigée en *Baronnie*, par Lettres du mois de Septembre 1644, en faveur de JOSEPH-EUGENE ROGIER, Comte de Villeneuve, enregistrées au Parlement de Bretagne le 17 Juin 1645.

JOSEPH-EUGENE-ROGIER, dont on vient de parler, avoit obtenu en 1639, l'érection de la Terre & Seigneurie de *Villeneuve* en *Comté*. Il devint héritier de la Maison de *Kerveno* par la mort de CHARLOTTE, femme de *Louis de Bourbon-Malause*, & comme petit-fils de *Catherine de Kerveno*, mariée en 1588, à *François Rogier*, Seigneur de Villeneuve, Procureur-Général, puis Président au Parlement de Bretagne. Il étoit fils de *Jean Rogier*, Président à mortier au même Parlement, & de *Calliope d'Argentré*, & avoit épousé *Françoise de Bourneuf-de-Cucé*.

— CALLETOT, en Normandie. *Du Chesne*, dans son Histoire de la Maison de *Montmorenci*, appelle la Famille de *Calletot* noble & illustre : elle est alliée à la Maison de *Montmorenci* & à celle du *Bec-Crespin*, illustre dès le tems des premiers Ducs de Normandie. *Jean de Montmorenci*, I. du nom, épousa *Jeanne de Calletot*, fille de *Guillaume de Calletot*, Seigneur de Berneval en Caux, vers l'an 1315; & sa sœur, Dame des Trois-Villes, en la Forêt de Lyons, épousa *Guillaume du Bec-Crespin*, Seigneur de Mauny. En 1262, *Pierre de Calletot*, Chevalier, fut mis au nombre des Bienfaiteurs du Prieuré du Mont-aux-Malades, près de Rouen, dit l'*Histoire de cette Ville*, Tome III. pag. 192. *Laurence de Calletot*, Dame de Raffetot, épousa en 1355, *Pierre de Canouville*, III. du nom; & par ce mariage, la Terre de *Raffetot* entra dans la Maison de Canouville. *Voyez* CANOUVILLE. Les armes : *d'or*, ~~*au lion de sable*, (aliàs) *de gueules*, *accollé d'argent*.~~

à une levrette de sable
pante, accollée de gueules.

— CALLOUET : Famille du Valois, de laquelle étoit MARIE-ANNE DE CALLOUET, née en 1677, & reçue à Saint-Cyr au mois de Juillet 1686, après avoir prouvé que HUBERT DE CALLOUET, Seigneur de Valoret, qui vivoit en 1540, étoit son quatrieme ayeul. Les armes : *d'hermines, au lion d'azur, lampassé & armé de gueules.*

— CALONNE-DE-COURTEBONNE : ancienne Famille du Boulonnois, qui a pris & donné des alliances dans les plus grandes Maisons du Royaume.

BAUDOUIN DE CALONNE possédoit en 1380, la Baronnie de *Courtebonne*, du Comté de Guines. Il eut de *Christine Paillard*, son épouse,

FLOUR DE CALONNE, Baron de Courtebonne, marié à *Antoinette de Liques*, mere de

FLOUR ou FLORENT DE CALONNE, Seigneur de Beverlinghen, Baron de Courtebonne, qui épousa *Jeanne de Bournonville*, dont vint

FLOUR DE CALONNE, III. du nom, Baron de Courtebonne, Seigneur de Beverlinghen & d'Alembon, qui fut Mayeur de Saint-Omer en 1529. Il eut de *Claude d'Humieres*, ſon épouſe,

ANTOINE DE CALONNE, Baron de Courtebonne, marié avec *Agnès d'Averhoult*, fille d'*Antoine*, II. du nom, Seigneur d'Helfaut, & de *Jeanne du Biez*. De ce mariage naquirent: — 1. GABRIEL DE CALONNE, Abbé de Liques, qui céda ſon droit d'aîneſſe à ſon frere; — 2. & FLORENT, qui ſuit.

FLORENT DE CALONNE, Baron de Courtebonne, épouſa en 1577, *Antoinette le Bouteiller-de-Mouſſy*, morte en 1638, âgée de plus de 85 ans. Elle étoit fille de *Jean le Bouteiller-de-Senlis*, Seigneur de Mouſſy-le-vieil & de Mouſſy-le-neuf, & d'*Antoinette de Piedefer-de-Guyencourt*. Voyez le *Tome VI.* des *Grands Officiers de la Couronne*, *p. 261*. Elle fut mere de

GABRIEL DE CALONNE, Chevalier, Seigneur & Baron de Courtebonne, de Beverlinghen & Boncour, qui fut Guidon des Gendarmes, des Chevaux-Légers du Comte de Saint-Pol, puis Capitaine des Chevaux-Légers, & Lieutenant de Roi au Gouvernement de Calais. Il épouſa le 8 Juillet 1613, *Marguerite du Belloy-de-Landrethun*, fille de *Charles*, Seigneur de Landrethun, & de *Jeanne de Hallwin*, Dame d'Athin près de Montreuil. Il en eut

CHARLES DE CALONNE, en faveur duquel la Baronnie de *Courtebonne* fut érigée en *Marquiſat* par Lettres du mois de Juin 1671, enregiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes les 6 & 12 Septembre 1672. Il fut Maréchal-de-camp, Lieutenant de Roi à Calais, Commandant au Gouvernement d'Heſdin, & ſe maria le 28 Juin 1647, à *Anne*, fille de *Jacques de Chaulnes*, Conſeiller d'Etat. De ſon mariage naquirent: — 1. JACQUES-LOUIS, qui ſuit; — 2. CHARLES, Abbé de la Couronne en Angoumois, & de Chaulnes en Brie, décédé en 1723; — 3. LOUIS-JACQUES-GABRIEL, Commandeur de l'Ordre de Malte, Capitaine d'une des Galeres du Roi, & Capitaine des Gardes de l'Etendard, mort en 1730; — 4. & ANNE, morte le 16 Mai 1737, âgée de 86 ans, veuve de *François le Tonnelier-de-Breteuil*, Marquis de Fontenay-Treſigny, Sire de Villebert, Baron de Boitron, laiſſant trois fils.

JACQUES-LOUIS DE CALONNE, Marquis de Courtebonne, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Directeur Général de la Cavalerie, Lieutenant de Roi de la Province d'Artois, Gouverneur d'Heſdin, mort le 23 Février 1705. Il a laiſſé de ſon épouſe *Marie-Françoiſe de Gerard*, morte le 30 Novembre 1745,

LOUIS-JACQUES DE CALONNE, Marquis de Courtebonne, né le 2 Mars 1699, Lieutenant de Roi de la Province d'Artois, fait Maréchal-de-camp le 2 Mars 1744, & ci-devant Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Bourguignons, mort dans ſes Terres en Picardie le 11 Août 1753, âgé de 55 ans, qui avoit épouſé *Eliſabeth-Claire-Joſephine-Guillaine de la Tour-Saint-Quentin*, veuve du Marquis de Lillers, morte à Paris le 19 Novembre 1761. Son premier mari ſe nommoit *Jacques-Gilles-Bonaventure de Carnin*, Marquis de Lillers, décédé en 1734. Elle en avoit eu une fille qui s'eſt faite

Religieuſe à la Viſitation de Sainte-Marie à Paris. La Marquiſe de Courtebonne étoit ſœur du Comte de la Tour-Saint-Quentin, marié à Courtrai, & de *N*.... femme du Baron de Quiſquen, des Comtes de Carlo à Bruxelles. Elle a laiſſé de ſon mariage avec LOUIS-JACQUES DE CALONNE: — 1. N... Marquis de Courtebonne, qui ſuit; — 2. & MARIE-LOUISE-JOSEPHE, mariée le 7 Janvier 1755, à *Jean-Baptiſte-François-Gabriel-Louis de Contaud*, Marquis de Coulanges, près Auxerre, morte ſans enfans.

N... DE CALONNE, Marquis de Courtebonne, a épouſé par contrat ſigné à Verſailles le 6 Juillet 1766, célébration le 8 dans l'Egliſe de N. D. de Paris par le feu Abbé *d'Agoult*, Doyen du Chapitre, *N... de Gouffier*, Chanoineſſe de Remiremont en Lorraine. Les armes: *d'argent, à l'aigle éployée de ſable, béquée & onglée de gueules.*

— CALOUIN: Famille noble & ancienne, établie en Languedoc depuis le milieu du ſeizieme ſiecle, & qui y poſſede actuellement la Terre de *Tréville*, au Diocèſe de S. Papoul. Il eſt certain 1°. que cette Famille eſt originaire de l'Anjou; 2°. qu'elle portoit anciennement le nom de *Calay* ou *Calain*, qu'elle n'a décidément quitté que depuis ſon établiſſement en Languedoc, s'étant fixé à celui de *Calouin* ou *Calouyn*, qu'elle commença à adopter au commencement du ſeizieme ſiecle; 3°. qu'elle étoit bien ancienne en Anjou, puiſque depuis un tems immémorial elle y avoit donné ſon nom à une Terre encore appellée *la Calouiniere*, & poſſédée par le Marquis *de la Boulaye*, deſcendant directement d'une CALOUIN; & qu'il exiſte encore à Douay une Chapelle dite *des Calavins*, comme ayant été très-anciennement fondée par cette Maiſon; 4°. qu'elle y tenoit un rang diſtingué, puiſqu'elle prit toujours ſes alliances dans les meilleures Maiſons; 5°. qu'elle a toujours occupé des places propres à la ſeule Nobleſſe, & qu'au commencement du dernier ſiecle, une CALOUIN fut Grande-Prieure de Fontevrault, dignité toujours occupée par les perſonnes de la premiere diſtinction; 6°. enfin qu'elle jouiſſoit du plus grand crédit auprès des Princes de la Maiſon de BOURBON, actuellement régnante. On ſe contente d'indiquer ces faits, qui ſont ou notoires ou juſtifiés par de bons titres, & l'on ſe fixe à l'époque de ſon établiſſement en Languedoc, qui par elle-même donne une juſte idée du rang que cette Famille tenoit en Anjou.

Lorſque les affaires occaſionnées par la nouvelle réforme, commencerent à menacer le Royaume, l'on penſa ſérieuſement à ſe ſouſtraire à leurs traits. Les Eccléſiaſtiques, comme les plus menacés, ſongerent aux moyens de mettre leurs perſonnes & leurs biens en ſureté. Les étincelles de la ligue rendirent ces précautions encore plus néceſſaires, & l'intérêt de l'Etat en fit même un devoir à l'égard de certains lieux. Il eſt en Languedoc un fameux Monaſtere appellé *Proüille*, qui fut fondé par S. Dominique, pour ſouſtraire les Demoiſelles de condition aux fureurs des Albigeois; pour remplir ces vues, il fallut élever une eſpece de fort. La maiſon fut donc environnée de bons murs, flanqués par des tours, défendus par de larges foſſés, & accompagnés de ponts-levis protégés par de bonnes défenſes. Cette heureuſe conſtruction ſubſiſtant encore au ſeizieme ſiecle, on

addition à la page 422. du Tome III.

Auguste-Louis-Joseph de Calonne de Courtebonne, premier lieutenant de Roi de la province d'Artois, Capitne de Cavalerie au Régiment d'Orléans, est mort à Paris le 12. avril 1776. Gaz. de France 1776. N.° 50.

crut devoir en profiter, ſoit pour la ſureté des perſonnes qui compoſoient la Maiſon, ſoit pour y établir des poſtes utiles aux intérêts de l'Etat. Lorſqu'il fut queſtion d'y placer un chef, on conſulta Madame MADELENE DE BOURBON, Prieure de ce Monaſtere, qui fit tomber le choix ſur *noble*

I. THOMAS DE CALOUYN, *aliàs* CALAYN, Seigneur *de la Calouyniere*, ou *Calayniere*, Ecuyer de HENRI, Prince de Navarre, & ſecond fils de *noble* ROLLAND DE CALOUYN, Seigneur dudit lieu, & de Villeneuve, Villepelle, la Barre, Beauregard, *&c.* ſuivant qu'il paroît par un Jugement de maintenue de Nobleſſe, rendu contradictoirement le 2 Mars 1702 par M. *de Lamoignon-de-Baſville*, Intendant en Languedoc, & Commiſſaire du Roi pour la recherche des faux Nobles. Cet honorable choix, qui prouve que THOMAS DE CALOUYN s'étoit déjà fait connoître par ſes talens militaires, le fit venir en Languedoc en qualité de Gouverneur de Proüille, pour le Roi & pour Madame DE BOURBON; ſuivant 1°. un acte paſſé devant *Malbuiſſon*, Notaire, le 10 Juin 1559, entre ledit THOMAS DE CALOUYN, & autre THOMAS DE CALOUYN, Gentilhomme du vieux Cardinal DE BOURBON; 2°. une procuration donnée devant le même Notaire le 2 Septembre 1561, par ledit THOMAS à MATHURIN DE CALOUYN, ſon frere, Aumônier de Madame ÉLÉONORE DE BOURBON, pour intervenir dans certains arrangemens de famille en Anjou; 3°. un autre acte paſſé devant le même Notaire le 15 Février 1571, par lequel il ratifia ce que ſon frere avoit fait en vertu de ſa procuration; 4°. & une infinité d'autres actes.

Non content de pourvoir à la ſureté du Monaſtere, il porta ſes vues juſqu'à la défenſe de tous les châteaux & domaines qui en dépendoient. Leur nombre, leur mauvais état, ni leur éloignement ne l'arrêterent pas, & l'évenement juſtifia non-ſeulement le choix qu'on avoit fait de lui, mais qu'il auroit encore été capable de plus grandes choſes. On eut même tant de confiance en lui, qu'on le laiſſa maître deſpotique de ſes opérations, & libre diſpenſateur des revenus du Monaſtere. La guerre étant ſuſpendue en 1569, il crut devoir profiter du calme pour ſe rendre en Anjou, ſoit pour voir ſa famille, ſoit pour aller préſenter ſes hommages à Madame ÉLÉONORE DE BOURBON, Abbeſſe de Fontevrault, qui avoit ſuccédé à Madame MADELENE, au Prieuré de Proüille, & qui l'honoroit de l'amitié la plus décidée, ſuivant qu'il paroît par les Lettres originales de cette Princeſſe qui ſont encore dans la Famille; mais à peine y fut-il arrivé que la guerre ſe ralluma plus vivement que jamais. Il partit donc, muni d'un paſſeport de HENRI DE NAVARRE, Lieutenant-Général du Royaume, dans lequel ce Prince ne le déſigne que par cette qualification remarquable, *le Seigneur de la Calouyniere*, ce qui prouve qu'il étoit certainement une perſonne bien connue & bien diſtinguée: ce paſſeport eſt daté de Niort le 28 Janvier 1569.

De retour en Languedoc, il continua ſes opérations avec d'autant plus de ſuccès, qu'outre les troupes entretenues pour la défenſe de Proüille & de ſes dépendances, il avoit à ſes ordres une des Légions des troupes Provinciales, dont il avoit été nommé ſpécialement Capitaine, par une

commiſſion de Sa Majeſté, ſignée CHARLES, & datée de la Rochelle le 16 Septembre 1565. Les ſervices ſignalés qu'il rendit à la Maiſon de Proüille, engagerent Madame ÉLÉONORE DE BOURBON, & la Communauté, à aliéner en ſa faveur, à titre de donation gratuite, le château de Montaulivet, avec ſes dépendances, par acte paſſé devant *Liberal Valette*, Notaire à Franjaux le 28 Février 1579; mais comme il s'agiſſoit de l'aliénation d'un bien Eccléſiaſtique, on crut devoir motiver cette ceſſion; ce qui fut exécuté par acte paſſé devant le même Notaire, le même jour, dans lequel, comme dans le précédent, il eſt qualifié de *noble homme, noble Thomas de Calouyn, Seigneur de la Calouyniere, &c.* & l'on trouve le détail de ſes ſervices.

Malgré ſon activité, les Religionnaires déſeſpérant de s'emparer de Proüille à main armée, faillirent de s'en rendre maîtres par trahiſon, & au moyen des intelligences qu'ils s'y procuroient par des partiſans cachés. Le Duc *de Joyeuſe*, commandant en Languedoc, en fut inſtruit, & il ſe hâta d'en donner avis à THOMAS DE CALOUYN, par ſa Lettre du 17 Janvier 1590, aujourd'hui conſervée en original dans la Famille, dans laquelle il le qualifie de *ſon meilleur ami*, & le rendit perſonnellement reſponſable de la conſervation d'un poſte ſi important. THOMAS DE CALOUYN ſe tint donc ſur ſes gardes, & parvint à la fin de cette cruelle guerre avec l'avantage d'avoir conſervé ſains & ſaufs tous les domaines du Monaſtere, ſuivant qu'il paroît par la ſeconde donation qui lui fut faite du *château de Montaulivet* dont nous avons déja parlé.

La paix étant enfin bien cimentée, il ſongea ſérieuſement à quitter le Languedoc, où il n'avoit jamais prétendu s'établir. En vain Madame DE BOURBON, le Monaſtere de Proüille & les Seigneurs des environs le ſolliciterent d'y reſter. Il ſe diſpoſoit décidément à partir, lorſque le Cardinal *de Joyeuſe*, commandant pour-lors dans la Province, & qui l'honoroit d'une ſincere amitié, entreprit de l'arrêter. Il lui repréſenta ſi vivement & à pluſieurs repriſes, & particulierement par ſa derniere Lettre, conſervée en original aujourd'hui dans la Famille, du 10 Août 1593, combien ſa préſence étoit néceſſaire dans cette Province, qu'il changea ſes réſolutions. Il ſe fixa au Ville-Savari. Se voyant poſſeſſeur de pluſieurs biens fonds & de quelques Fiefs, il ſe fit nommer Secrétaire de la Reine de Navarre, par Lettres de proviſion du 22 Décembre 1588, qui furent enregiſtrées au Parlement, & ſe procura par ce moyen des Lettres de *committimus* aux Requêtes du Palais.

En 1601, Madame ÉLÉONORE DE BOURBON le nomma ſon Procureur fondé, pour ſes affaires d'intérêt, par acte paſſé devant *René le Riche*, Notaire à Fontevrault le 29 Juin de cette même année. Quelque tems après il nomma *Sébaſtien de Bernabé*, ſon neveu, Baron de la Haye-Fougereuſe, ſon Procureur fondé pour intervenir au partage des biens de feu Madame *de la Paſquiere*, entre lui, les ſiens, ledit *Bernabé*, Meſſire *Claude de Signi*, Seigneur du Pernay, Gouverneur de Maulevrier, & autres ayant droit & cauſe des CALOUYNS, ſuivant qu'il paroît par l'extrait de ce partage; & le 25 Avril 1605, il donna quittance, pour ce ſujet, audit ſieur ſon neveu,

A peine fut-il placé en Languedoc, qu'il y attira plusieurs de ses parens. MARGUERITE & ÉLÉONORE DE CALOUYN, ses sœurs, furent reçues Religieuses à Proüille, par Madame MADELENE DE BOURBON, & se trouverent en qualité de votantes, lors de la nomination de Madame d'*Ambres*, Prieure dudit Monastere, du 25 Octobre 1595. THOMAS, MATHURIN & autre THOMAS DE CALOUYN, ses parens collatéraux, furent pourvus successivement par lesdites Dames de Bourbon, des Cures de Brant & de Villa-Savari, suivant qu'il paroît par plusieurs actes. Enfin THOMAS DE CALOUYN passa le reste de ses jours en Languedoc, où il étoit estimé & considéré des personnes de la premiere distinction, suivant qu'il paroît par les Lettres originales de MM. *de Joyeuse*, des Evêques de Mirepoix & de Saint-Papoul, des Dames d'*Ambres*, *du Puy*, *de Basché*, &c. & ses armes furent placées aux vitraux du sanctuaire de l'Eglise de Villa-Savari, où elles existent encore aujourd'hui, selon une attestation donnée par la Communauté dudit lieu le 27 Août 1769.

THOMAS DE CALOUYN testa par acte passé devant *Pierre Riberan*, Notaire de Villa-Savari le 5 Janvier 1611, & mourut peu de tems après, la même année. Il avoit épousé *Bérengere de Cayres*, fille de *Jean* & de *Jeanne de la Coste*, laquelle avoit pour sœur *Paule de Cayres*, mariée à *Barthelemi de Calmels*, Maison qui a fondu depuis peu chez MM. *de Voisins-Burguiroles;* & étoit alors veuve en premieres nôces de *Jean du Bosc*, dont elle avoit eu *Jeanne du Bosc*, mariée avec noble *Jean de Polastre de Vignanet*, dont descendent les *Bertrand-Moleville*, les Seigneurs de *Pamiers*, les *Cambons*, Conseillers au Parlement de Toulouse, les *Sanche-Cumiés*, les *Raimond-Nogarede*, &c. *Bérengere de Cayres* testa par acte passé devant *Thomas du Clerc*, Notaire de Fanjaux le 24 Août 1617, & vivoit encore en 1629, comme il paroît par la donation qu'elle fit, par acte passé devant *Jean Montaudric*, Notaire de Vilespi, le premier Mai de la même année. De ce mariage naquirent : — 1. MATHURIN qui suit ; — 2. MARIE, femme de noble *Grégoire de Coufin*, Capitaine, *Châtelain de Vignanet*, duquel descendent les *Faur-d'Encuns*, les *Vendômois*, Seigneurs de Belflour, les *D'Hostessan*, &c. — 3. JEANNE, épouse de *Joseph de Georgie*, Seigneur de Sibra, d'où viennent les *Péguillan*, Seigneurs de Queille ; — 4. MADELENE, morte sans alliance ; — 5 & 6. ÉLÉONORE & MARGUERITE, Religieuses à Proüille.

II. Noble MATHURIN DE CALOUYN, Seigneur de la Calouyniere en Anjou, & de Montaulivet en Languedoc, prit le parti des armes dès qu'il fut en état de servir, ayant été demandé par le Commandeur de *Montmorenci*, qui lui donna l'Enseigne-colonelle de son Régiment de mille hommes, & lui procura bien-tôt la commission de Capitaine, ainsi qu'il paroît par un passeport donné par le Comte d'*Angoulême* le 21 Septembre 1621, & par l'attestation d'une enquête faite au Villa-Savari en 1624. Il s'y distingua au point qu'il obtint du Comte d'*Angoulême* une sauve-garde qui n'a peut-être point d'exemple. En effet ce Seigneur ne se contente pas de déclarer les biens de MATHURIN exempts de toute espece de charges, mais encore de toute espece de charges & mêmes Royales, les lieux & Communautés de Villa-Savari, Casalreneux, Brant, la Cassagne, Ver-

dun, & tous autres dans lesquels ledit MATHURIN se trouveroit posséder des biens fonds. Cette sauve-garde est datée du 9 Novembre 1621. Une discussion de préséance arrivée en 1624, donna lieu à une enquête faite devant les Consuls de Villa-Savari en 1624, dans laquelle il fut déclaré *notoirement noble, originaire d'Anjou, d'une Maison relevée en sa qualité, & Seigneur de la Calouyniere, château & maison forte, aux armes & marques d'ancienne Seigneurie & forteresse.*

Il épousa, par contrat passé devant *Jean Rouyre*, Notaire de Viviers-las-Montagnes le 11 Juin 1623, *Anne d'Auriol*, fille de noble *Raimond d'Auriol*, Seigneur de Laurion, Boissefon, Sainte-Affrique, & de Dame *Françoise de Thorene* (Maisons très-anciennes, qui procurerent de très-bonnes alliances aux CALOUYNS, en Languedoc). *Anne d'Auriol* comptoit au rang de ses aïeules les *Toulouse*, *Lautrec*, *Monfa*, *Aliès*, les *Descombes*, *&c.* Ce mariage ne lui fit point abandonner le service; car après la mort du Commandeur de *Montmorenci*, il servit en qualité de Capitaine dans les Volontaires du Marquis de *Mirepoix*. Il est même certain qu'il se trouva au fameux combat de Castelnaudari, où fut pris le Duc de *Montmorenci*, suivant une Lettre originale du Marquis de *Mirepoix* du 9 Août 1632, dans laquelle ce Seigneur après lui avoir témoigné la plus grande confiance en ses talens, *le prie de se tenir prêt à marcher de suite contre les ennemis du Roi & de l'Etat.* Il se trouva au siége de Leucate, où il fut blessé dangereusement, & fit un testament militaire le 22 Octobre 1636, qui n'eut point d'effet à cause de sa guérison. Il servit encore en 1639, en la même qualité de Capitaine, dans les Milices de *Mirepoix*, ainsi qu'il paroît par un ordre du Maréchal de *Schomberg*, du 4 Août audit an, qu'il fit signifier en ladite qualité aux Consuls de Fanjaux, le 19 du même mois. Suivant une Lettre originale du 9 Août 1628, il paroît qu'il avoit été invité en qualité de *Gentilhomme*, par M. d'*Ambres*, à se trouver à sa réception de Sénéchal de Lauraguais, & mourut peu après 1640. *Anne d'Auriol*, sa veuve, se remaria à *Jean Ribairan*, Ecuyer, testa, par acte passé devant *Perier*, Notaire de Vilespi, le 30 Mars 1660, & mourut peu de tems après, ayant eu dudit sieur de CALOUYN, son premier mari: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. GRÉGOIRE, tige des Seigneurs *de Tréville*, mentionnés ci-après; — 3. JEAN-MARC, Seigneur de Laurion, qui suivit le parti des armes. Il fut Cornette & Lieutenant du Régiment de la Reine mere, Cavalerie, où il avoit déjà dix ans de service en 1664, suivant qu'il paroît par un certificat original du Maréchal *de Turenne*, du 20 Décembre de la même année. Il passa ensuite dans les Gardes-du-Corps, où il servit en 1668, ainsi qu'il paroît par un certificat original du Duc de *Gêvres*, du 16 Août de cette année; avoit obtenu le 16 Mai précédent, en cette qualité, des Lettres de *committimus* aux Requêtes de l'Hôtel, & avoit été nommé, par acte passé devant *Vacquier*, Notaire, le 24 Octobre 1664, Procureur fondé de tous ses freres, pour aller terminer en Anjou les affaires d'intérêt qu'ils avoient à raison des Terres de la Calouyniere & la Planne. Il fut ensuite Maire perpétuel de Villa-Savari, & fit, ~~en cette qualité~~, donation de tous ses biens, en faveur de JEAN, Seigneur de la Calouyniere, son neveu, par acte passé devant *Jean Surbin*, Notaire, le 20 Mai 1701, qu'il

ratifia par autre passé devant *Jean Toulza*, Notaire de Villa-Savari le 26 Janvier 1708, en faveur d'un mariage que devoit contracter ledit JEAN. Il mourut peu de tems après sans postérité ; — 4. JEAN-SAUVEUR, auteur des Seigneurs de *Montaulivet*, rapportés après les Seigneurs de *Tréville*; — 5. JEAN, Seigneur de Villebaudou, qui entra dans les Gardes-du-Corps, où il avoit déjà deux ans & demi de service en 1668, suivant un certificat du Duc de *Gêvres* du 16 Août audit an, & mourut à l'armée peu de tems après ; — 6. JOSEPH, décédé mineur, peu après la mort de son pere, ainsi qu'il paroît par le partage des biens demeurés après le décès de ce dernier, passé devant *Arnaud Valette*, Notaire de Fanjaux, le 13 Janvier 1659; — 7. CHARLOTTE, mariée par contrat passé devant *Valès*, Notaire de Plagné, le 13 Janvier 1659, à noble *Jean-François de Cabaniel*, Ecuyer, Seigneur de Cahusac; — 8. MARIE, alliée 1°. à noble *David de Séverac*, Seigneur de la Devèse ; & 2°. par contrat passé devant ledit *Valès*, Notaire de Plagné, le 9 Septembre 1684, à noble *Jacques de Médrane-Layan*, Seigneur du Caladroy, Major de Cavalerie, avec lequel elle vivoit encore en 1690, suivant l'accord qu'ils passerent ensemble par acte reçu par *Bertrand Pine*, Notaire de Lézat, le 23 Mars de cette année ; — 9. ANNE, Religieuse à Proüille, où elle mourut, après avoir testé, par acte passé devant *Germain Simant*, Notaire de Fanjaux, le 19 Janvier 1655 ; — 10. FRANÇOISE-ÉLÉONORE, Religieuse au même Monastere, où elle décéda, après avoir testé par acte reçu le 20 Mai 1645, par *Thomas du Clerc*, Notaire de Villa-Savari ; — 11 & 12. CLAIRE & MADELENE, Religieuses à Castres & à Lavaur, comme il paroît par une transaction passée devant *Henri la Vabre*, Notaire de Castres le 25 Mai 1720, entre RAIMOND DE CALOUIN & MM. *de Villeneuve*.

III. Noble FRANÇOIS DE CALOUIN, I. du nom, Seigneur de la Calouiniere, *aliàs* CALAIN, Seigneur de la Calainiere, entra dans le Régiment de la Reine mere, en qualité de Cornette, où il fut fait Lieutenant avant 1664, époque à laquelle il avoit déjà quatre ans de service, suivant un certificat original du Maréchal de *Turenne*, du 20 Décembre de cette année ; avoit partagé avec ses freres & sœurs en 1659, & céda à JEAN-SAUVEUR, son frere, par acte passé devant *Vacquier*, Notaire, le 8 Janvier 1672, spécialement le Fief de Montaulivet. Il fut marié deux fois ; 1°. avec *Marguerite des Guillots-Saint-Julien-d'Andaure* ; & 2°. par contrat passé devant *Jean Born*, Notaire, le 4 Mai 1650, avec *Madelene de Rouch*. Du premier lit naquirent : — 1. FRANÇOIS, II. du nom, Seigneur de Villebaudou, né estropié, & mort sans alliance ; — 2. MARIE, femme, par contrat passé devant *Jean Toulza*, Notaire de Villa-Savari, le 19 Mars 1713, de RAIMOND DE CALOUIN, I. du nom, son cousin-germain, dont sera parlé ci-après ; — 3. & N.... femme de *N. . . . . de Montfld*. Et du second il n'eut que ; — 4. & JEAN, Seigneur de la Calouiniere, né, suivant son extrait baptistaire, le 20 Janvier 1658, & tenu sur les Fonts par JEAN-SAUVEUR DE CALOUIN, son oncle ~~& son héritier~~. Il fut donataire de JEAN-MARC DE CALOUIN, aussi son oncle, en 1701 & 1708, & servit le Roi dès sa plus tendre jeunesse. Il fut fait Aide-de-camp des Armées du Roi en Catalogne en 1689, sous le Maréchal

de Noailles, Seigneur qui à l'exemple de ſon pere, protégeoit & aimoit infiniment les CALOUINS, & Lieutenant du Régiment *de Franquieres*, par Lettres du 18 Janvier 1702. Le Maréchal *de Teſſé* ayant pris le commandement des Armées, le Roi accorda à JEAN DE CALOUIN de nouvelles Lettres de ſervice, en qualité d'Aide-de-camp, le 17 Février 1706, lui donna en 1712 la Lieutenance de Roi de Villefranche, avec Brevet de Commandant dans le Conflans & la Cerdagne, ainſi qu'il paroît par le renouvellement de ſes commiſſions du 12 Décembre 1718, & le nomma Chevalier de S. Louis, par Lettres du 14 Janvier 1719. Il teſta par acte paſſé devant *Joffre*, Notaire de Perpignan, le 27 Juin 1729, en faveur de GRÉGOIRE DE CALOUIN, II. du nom, ſon neveu, & mourut ſans alliance, peu de tems après. En lui finit la branche des CALOUINS DE LA CALOUINIERE.

Branche des Seigneurs DE TRÉVILLE, DU PONT-DE-L'ARC, DE VILLA-SAVARI, &c.

III. Noble GRÉGOIRE DE CALOUIN, I. du nom, ſecond fils de MATHURIN, & d'*Anne d'Auriol*, ſervit le Roi, comme ſes freres, dans le Régiment de la Reine-mere, Cavalerie, en qualité de Cornette & de Lieutenant. Il conſte, ſuivant un certificat original donné par le Maréchal de la *Ferté-Senneterre* le premier Août 1669, qu'il avoit déja fait huit campagnes avec diſtinction, & qu'au ſiége de Mouzon il fit priſonnier de guerre l'Officier qui commandoit la principale ſortie que firent les ennemis. Il avoit épouſé par contrat paſſé devant *Boüiſſadel*, Notaire de Souille, le premier Août 1659, dans lequel il eſt qualifié *de Seigneur direct de Villa-Savari*, noble Demoiſelle *Jeanne de Bedos*, qui lui apporta en dot la Terre & Seigneurie de Tréville, fille de noble *Guillaume de Bedos*, Seigneur de Tréville, & de Dame *Gabrielle de Saint-Alari*.

Cette alliance en procura une infinité de très-bonnes. *Jeanne de Bedos* étoit, par elle-même, d'une très-ancienne maiſon qui ſubſiſte encore près de Pezenas, & deſcendoit par ſes mere & ayeules des *Vernioles*, *Aliès*, *Rouſſet*, *Amiels*, *Hébrail*, *Monmoure*, *Auſſeran*, *Lugards*, *Rigauds-de-Vaudreuil*, *Vignoles*, *Cardaillac*, *Bioules*, *Guérins*, *Beaufort*, *Canillac*, *Toulouſe*, *Lautrec*, *Beulac*, *Haupoul*, *Gots-Rouillac*, *Villeneuve-la-Houſille*, *Simiane*, *Arpajons*, *Châteauneuf*, &c. Il fut inquiété ſur ſa nobleſſe en 1669, mais la commiſſion de M. *de Bezons* ayant été ſuſpendue avant le Jugement définitif, il fallut ſe pourvoir devant les Commiſſaires-Généraux de la Province, qui, ſur la production, prononcerent contradictoirement qu'*il étoit noble & iſſu de noble race & lignée, & comme tel le déchargerent du Franc-fief*, ainſi qu'il paroît par ledit Jugement en date du 26 Octobre 1675. Il avoit rendu le 14 Juillet 1672 aveu & dénombrement de ſa Terre de *Tréville*, qui fut dûement jugé, blâmé & confirmé. En 1698, les Traitans le firent aſſigner de rechef en payement de Franc-fief, mais il en fut encore déchargé par un autre Jugement rendu contradictoirement le 12 Janvier de la même année ; enfin en 1702, les Commis à la recherche ordonnée par le Roi ſous M. *de Lamoignon de Baſville*, Intendant en Languedoc, tenterent encore de quereller ſur ſa nobleſſe, mais il y fut maintenu & définitivement confirmé par Jugement rendu contra-

dictoirement le 2 Mars de cette même année, par lequel il fut déclaré *noble, issu de noble race & lignée, &c.* Il rendit encore hommage de sa Terre de Tréville en 1691, & il fut déchargé du service personnel du ban & arrière-ban, à cause de ses enfans qui étoient au service, par Jugemens rendus les 25 Octobre 1694 & premier Septembre 1696. Il mourut en 1706, après avoir fait un testament mutuel, avec la Dame son épouse, par acte passé devant *Pierre Cabanis*, Notaire d'Issel, le 10 Décembre 1693; & leur succession fut partagée entre leurs enfans par acte du 2 Avril 1715. — 1. JEAN-MARC, *aliàs* MARC-GUILLAUME, né en 1660, qui servit dans le Régiment Royal-Vaisseau, dont il fut Sous-Lieutenant par Lettres du 6 Juillet 1687, suivant un certificat de M. *de Mailli*, du 17 Juillet 1689, & mourut en garnison à Damville le 3 Janvier 1690; — 2. JEAN-MATHIAS, qui servit aux Cadets Gentilshommes, suivant un certificat de M. *de Réfuge*, en date du 29 Mai 1688, d'où il passa dans le Régiment de *Senneterre*, suivant la décharge du ban ci-dessus citée du 25 Octobre 1694. Il mourut sans alliance, laissant ses biens à GRÉGOIRE DE CALOUIN, II. du nom, son neveu; — 3. RAIMOND, qui suit; — 4 & 5. MADELENE & MARIE, Religieuses à Proüille, où elles firent profession en 1700, suivant le contrat de dotation passé devant *D. Surbin*, Notaire, le 14 Mai de cette année, & où elles sont mortes dans un âge avancé depuis 1750; — 6 & 7. MARGUERITE & CATHERINE, mortes sans alliances.

IV. Noble RAIMOND DE CALOUIN, I. du nom, Seigneur de Tréville & de Combalzonne, né en 1667, a servi le Roi toute sa vie. Il marcha plusieurs fois au ban & arrière-ban, & notamment en 1689 & 1690, suivant un certificat du Marquis *de Crussol* du 19 Septembre 1689, la convocation ordonnée par M. *de Broglie* le 17 Avril 1690, & un certificat du Vicomte *de Paulo* du 3 Septembre audit an; l'année suivante 1691, il fut fait Aide-de-Camp du Maréchal *de Noailles*, & servit long-tems en cette qualité, étant chargé des affaires les plus importantes; ce qui est prouvé par deux passeports, qui lui furent donnés par *Charles du Bousquet*, Subdélégué à Toulouse, & PHILIPPE, Duc d'Orléans, Généralissime des Armées des deux Couronnes, les 6 & 14 Juin 1710. La même année, le Duc *de Noailles* le chargea de l'approvisionnement général de tout ce qui pouvoit être nécessaire à la fameuse marche forcée que fit l'armée pour aller chasser les Anglois du Port de Cette, dont ils venoient de s'emparer. Ce Général fut si satisfait des opérations dudit RAIMOND DE CALOUIN, qu'il ne se contenta pas de lui donner les éloges les plus flatteurs, il lui fit encore présent des portraits en grand de tous les Seigneurs distingués de la Maison *de Noailles*, & y ajouta même ceux de la Maison Royale. (Tous ces portraits sont encore au pouvoir de MM. DE CALOUIN-TRÉVILLE.) Il fut pourvu le premier Avril de la même année 1710 d'une commission de Capitaine au Régiment de Champagne. Peu après se sentant hors d'état de servir en campagne, il demanda d'être placé dans l'Etat-Major de Girone; ce qu'il obtint. De-là il fut transféré aux Citadelle & Ville de Perpignan, & nommé Chevalier de S. Louis par Lettres du 31 Janvier 1735. Il avoit épousé par contrat passé devant *Jean Toulza*, No-

taire de Villa-Savari, le 19 Mars 1713, MARIE DE CALOUIN, sa cousine-germaine, fille de noble FRANÇOIS, I. du nom, Seigneur de la Calouiniere, &c. & de *Marguerite des Guillots*, sa premiere femme. Cette alliance renouvella d'abord celles qui résultoient du chef des CALOUINS, & y ajouta beaucoup du chef de ladite *des Guillots*, dont les mere & ayeules étoient des Maisons de *Durban, Pradines, Padiès, Saint-Gassien, Bousquet, Guiraud, Durfort-Rousines, Pontaud, Faivols, Gréves-de-Narbonne, l'Etendart, de Villeneuve-la-Crousille, &c.* Il testa par acte passé devant *Jean Mondi*, Notaire de Perpignan, le 25 Août 1751, en faveur de GRÉGOIRE, son fils unique, qui suit, & mourut peu de tems après.

V. Noble GRÉGOIRE DE CALOUIN, II. du nom, Seigneur de Tréville & de Combalzonne, fut destiné au service. Il passa une partie de sa jeunesse auprès du dernier Maréchal *de Noailles*; qui continua à cette Maison la protection & l'amitié dont ses collatéraux & prédécesseurs l'honoroient, comme il paroît par les Lettres de recommandation des Duc & Cardinal *de Noailles*, aux Intendans & Commandans en Languedoc, & aux Evêques de Saint-Papoul. Il fut destiné à être Aide-de-Camp de ce Général, à sa premiere campagne, qui lui donna une Cornette dans son Régiment de Cavalerie; mais, soit par raison de santé, soit parce qu'il étoit l'unique & seul espoir de toute sa Maison, on l'empêcha de servir. Il épousa par contrat du 10 Novembre 1723, expédié par le Greffier de la Sénéchaussée, *Charlotte de Vernès*, fille & unique héritiere de noble *Pierre de Vernès*, & de Dame *Silvie d'Olmieres*. La Maison *de Vernès*, qui étoit dans la robe depuis quatre générations, étoit originaire de Guyenne, & s'établit près de Revel au commencement du quinzieme siecle, où elle posséda quantité de fiefs, & notamment les Terres du Falga & Maurons, & a été maintenue dans sa Noblesse par plusieurs Arrêts rendus contradictoirement. Elle comptoit au rang de ses ayeules, les *Dumas*, *Villeroux*, *Roi-la-Rouquette*, *Martins-Cambiac*, *Pressoires*, *Durand*, *Garaud*, *Boyer*, les *Lordes*, les *Paulo*, *&c.* ce qui forma une quantité de bonnes alliances. Il fut émancipé par acte reçu par *Valette*, Notaire, le 10 Mars 1730. Il vit en 1771, & a pour enfans: — 1. PIERRE, destiné d'abord à la robe, & qui dédia des Thèses générales de Philosophie au dernier Maréchal-Duc *de Noailles*, qui, pour témoigner sa bienveillance, envoya sa planche pour placer son portrait à la tête des Thèses. Il fut présenter lui-même sa Thèse au Maréchal, qui le trouvant pour-lors disposé à servir le Roi, lui promit la premiere Cornette vacante dans son Régiment, & le prochain agrément d'une Compagnie de Cavalerie, à la taxe; mais feu M. le Comte de *Marsan* l'ayant pris en amitié, le força d'accepter une Lieutenance dans son Régiment, où il fit les campagnes de Westphalie, de Bohëme, & la premiere de Baviere, pendant laquelle il mourut de ses blessures, suivant l'attestation donnée par ce Régiment en 1769; — 2. JEAN-FRANÇOIS-MATHIAS, qui suit; — 3. BERNARD, rapporté après son frere; — 4. JEAN, né le 5 Juillet 1730, qui servit d'abord, âgé de quatorze ans, au siége de Fribourg en Brisgaw, en qualité de Lieutenant au Régiment *de Bouzols*, par Lettres du 10 Août 1745. Il fit tout le reste de la guerre,

fut pourvu d'une Compagnie du Régiment *de Mailli*, par commiſſion du 20 Mars 1748 ; & après quelques tems de ſervice, s'en eſt retiré, pour entrer à la Chartreuſe de Caſtres, dont il eſt aujourd'hui Coadjuteur ſous le nom de D. JEAN-SÉBASTIEN ; — 5. RAIMOND, II. du nom, Seigneur de la Calouiniere, né le 12 Novembre 1736, qui fut fait avant onze ans Lieutenant dans la Compagnie de JEAN-FRANÇOIS-MATHIAS, ſon frere aîné, par Lettres du premier Mars 1747, & a été nommé Capitaine au Régiment de Guyenne, par commiſſion du premier Mai 1756, dans lequel il ſert encore aujourd'hui, ſans alliance ; — 6. ANNE-LAURENCE, née le 6 Février 1726, & mariée par contrat du 13 Octobre 1763, avec *Jean-Baptiſte-Touſſaint de Bonefoy*, Chevalier, Seigneur de Pucherie ; — 7. CATHERINE, née le 13 Avril 1729, & mariée par contrat du 13 Décembre 1748, avec noble *Balthazard de Gouzens*, Seigneur de Fontaines & de Montaulivet, fils de *Joſeph* & de ~~FRANÇOISE~~ DE CALOUIN, Dame de Montaulivet, ſa couſine ; — 8. & MARGUERITE, actuellement Religieuſe au Monaſtere de Proüille.

VI. Noble JEAN-FRANÇOIS-MATHIAS DE CALOUIN, Chevalier, Seigneur de Combalzonne, né le 17 Février 1727, eut une Lieutenance au Régiment de Navarre ; mais M. le Comte *de Marſan*, qui exigea qu'il allât joindre ſon Régiment en Baviere en 1742, étant venu à décéder, ſans avoir fait expédier ſes Lettres & Commiſſions, il fut obligé de ſervir près d'un an & demi en qualité de Volontaire, & ſe trouva, avec les Grenadiers de ſon Régiment, à l'affaire de Dinguelſing, & à la retraite de Baviere ; fut ſucceſſivement Sous-Lieutenant & Lieutenant au même Régiment par Lettres du 28 Juin 1743 & 19 Juin 1744 ; prêta ſerment de fidélité le 13 Décembre 1746, pour une Compagnie de nouvelle levée, dont il avoit été pourvu par commiſſion du 31 Octobre précédent, & a quitté à la grande réforme. Il a épouſé par contrat paſſé devant *Caſtel*, Notaire à Caſtelnaudari, le 12 Avril 1768, *Jacquette-Gabrielle de Courtiade*, fille de *François de Courtiade*, Conſeiller du Roi, Docteur en la Faculté de Médecine de Montpellier, & de Dame *Marie d'Audibert*, dont il n'a qu'une MARIE-THÉRESE-FRANÇOISE, née le 19 Juillet 1770, & baptiſée le même jour.

VI. Noble BERNARD DE CALOUIN, Chevalier, Seigneur de Tréville, troiſieme fils de GRÉGOIRE, II. du nom, & de *Charlotte de Vernès*, entra dans le même Régiment où étoient ſes freres, dont il fut fait Lieutenant par Lettres du 18 Août 1747, fut Aide-Major par Brevet du premier Mai 1756, & Capitaine par commiſſion du 5 Mars de l'année ſuivante ; ſe trouva à la bataille de Rosbac, où il fut bleſſé, pris priſonnier, & conduit à Berlin, d'où il revint ſur ſa parole en 1759, comme il paroît par le paſſeport du Roi de Pruſſe du 30 Octobre de cette année ; a paſſé à une Compagnie en 1761, ſuivant ſes Lettres de paſſe du 10 Avril de cette année ; & s'eſt retiré pour ſe marier. Il a épouſé par contrat paſſé devant *Arnaud Verdier*, Notaire de Treves, le premier Juillet 1763, *Louiſe-Roſe de Grave*, fille de noble *Jean-François de Grave*, Seigneur d'Espalais, de Couſtouge, Saint-Martin de Toques, & de défunte *Marie-Anne*

de Moulins. De ce mariage ſont iſſus : — 1. GRÉGOIRE, III. du nom, mort âgé de deux ans ; — 2 & 3. HIACINTHE & JACQUES, encore en bas âge ; — 4. & CHARLOTTE, morte âgée de cinq ans, & née en 1764.

Seigneurs DE MONTAULIVET.

III. Noble JEAN-SAUVEUR DE CALOUIN, Seigneur de Pécalvel & de Montaulivet, quatrieme fils de noble MATHURIN & d'*Anne d'Auriol*, ſervit le Roi dans le Régiment de la Reine-mere, où il avoit déja fait quatre campagnes en 1664, ainſi qu'il paroît par le certificat du Maréchal *de Turenne* du 20 Décembre de cette même année. Il devint Seigneur de Montaulivet, par la ceſſion que lui en fit FRANÇOIS DE CALOUIN, I. du nom, ſon frere aîné, par acte paſſé devant *Vacquier*, Notaire, le 8 Janvier 1672, en repréſentation de ſes droits légitimes ; & épouſa *Françoiſe des Guillots*, ſœur de la femme dudit FRANÇOIS, I. du nom, ſon frere aîné, laquelle teſta le 8 Avril 1728, ainſi que lui. Il en eut : — 1. N..... Seigneur de Fontauſier, qui ſervit dans les Dragons en qualité de Cornette, & fut tué en Catalogne, ainſi qu'il eſt conſtaté par un acte de notoriété ; — 2 FRANÇOIS, Seigneur de Boiſgaillard, qui ſervit dans le même Corps, & fut tué le jour même qu'arriva ſa commiſſion de Capitaine, comme il eſt prouvé par ledit acte de notoriété, une requête par lui préſentée le 6 Septembre 1702, & un paſſeport du Duc *de Noailles* ; — 3. N.... Seigneur de la Capelle, Lieutenant de Dragons, tué à la même affaire que le Seigneur de Fontauſier, ſon frere aîné, comme il paroît par le même acte de notoriété ; — 4. GRÉGOIRE, Seigneur de Montaulivet, qui ſervit quelque tems, & mourut ſans alliance, après avoir teſté en 1740 en faveur de *Balthazard de Gouzens*, ſon neveu ; — 5. GABRIELLE, mariée à noble *Joſeph de Gouzens*, Chevalier, Seigneur de la Faye & de Fontaines, dont entr'autres enfans ledit *Balthazard*, donataire de ſon oncle ; — 6. & FRANÇOISE, décédée ſans enfans : en elle finit la branche des CALOUINS-*de Montaulivet*.

La Famille des CALOUINS a l'avantage d'avoir conſtamment ſervi le Roi & l'Etat, ſelon ſa fortune ; & il eſt à remarquer que depuis deux cens ans, on n'y trouve que deux ſeuls ſujets qui n'aient pas dévoué leur vie au ſervice de Sa Majeſté : l'un deſquels ne le put faire, parce qu'il étoit né eſtropié ; & l'autre, parce que ſa ſanté étoit pour-lors très-foible, & qu'il étoit d'ailleurs l'unique eſpoir des trois branches de ſa Famille : un pareil dévouement n'a peut-être pas d'exemple. Elle a encore l'avantage d'avoir fourni, ſans interruption, des Religieuſes au noble Monaſtere de Proüille depuis deux ſiecles. Leurs alliances en Anjou ſont avec les *Pellé*, *Bautru*, *Bernabé*, la *Boulaye*, *Signi*, Seigneurs du Pernei, *Saint-Offange*, *Courci*, *Préaulx*, &c. Les armes : *de gueules, à trois quintefeuilles d'argent, poſées 2 & 1.* Les anciens CALOUINS d'Anjou y joignoient cette deviſe, *Gloria, Decus, Honor Patri.* Pour cimier, *un dextrochere d'argent, armé d'un cimeterre de même* ; & pour ſupports, *deux ſauvages, l'un appuyé ſur ſa maſſue, & l'autre la tenant levée.* Mémoire envoyé.†

R. = CALVIÈRE (de) : ancienne Nobleſſe du Comtat-Vénaiſſin, établie en

† Toutes les pièces indiquées dans cette Généalogie, et ſur leſquelles elle a été dreſſée ont été remiſes en original à M. Caſtelier de la Tour, à Paris, Généalogiſte de la province de Languedoc.

en Languedoc, qui ſubſiſte aujourd'hui dans trois branches, qui ſont celle des Barons de *Confoulens*, celle des Barons de *Saint-Côme*, & celle des Seigneurs de *Boucoiran*, dont nous allons donner la filiation, d'après un Mémoire qui nous eſt parvenu.

I. ANTOINE & RAIMOND DE CALVIERE, freres, Chevaliers, réſidens à Montfrin, au Diocèſe d'Uzès, tranſigerent avec *Clément Abbaron*, leur Seigneur dominant, le 4 Août 1508 ; vendirent des biens nobles qu'ils avoient dans la Seigneurie de Montfrin à frere *Charles Alleman-de-Roche-Chinard*, Grand-Prieur de Saint-Gilles, par contrat du 10 Mai 1510. On ignore ſi ANTOINE DE CALVIERE fut marié ; mais RAIMOND, ſon frere, épouſa *Félice Vidal* ou *Vitalis*, fille de *Jean*, & de *Madelene de Buade*, & fit ſon teſtament par acte paſſé devant *Pierre Vigilatoris*, Notaire à Montfrin, le 8 Avril 1521, par lequel il ſubſtitue ANTOINE DE CALVIERE, ſon frere, à ſes enfans, ſçavoir : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. NICOLAS, auteur de la branche des Seigneurs & Barons de Saint-Côme, rapportée ci-après ; — 3. ROBERT, auteur des Seigneurs de Boucoiran, rapportés après les Seigneurs de Saint-Côme ; — 4, 5 & 6. JEANNE, PERRETTE & JEANNETTE, qui eurent chacune, par le teſtament de leur pere & mere, une ſomme d'argent, deux robes de noces & une ceinture d'argent.

II. GUILLAUME DE CALVIERE, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Céſaire en Languedoc, rendit hommage au Roi pour cette Terre le 16 Décembre 1554 ; fut d'abord Avocat & Procureur du Roi & de la Reine de Navarre au Siége Préſidial de Niſmes, pour la Baronnie de *Meiruis*, par Lettres datées du Château de Nérac le 8 Octobre 1556 ; enſuite Préſident au Préſidial de Niſmes par Lettres de Proviſions du 7 Août de l'année ſuivante ; & enfin Premier Préſident du Parlement d'Orange par Lettres de Proviſions données à Amſterdam le 31 Mai 1565 par GUILLAUME DE NASSAU. Il fut chargé en 1567 par les Proteſtans du Gouvernement de Niſmes avec ſeize autres citoyens, & envoyé par WARIK, Gouverneur de la Principauté d'Orange, en 1568 à Caderouſſe dans le Comtat-Venaiſſin, pour s'aboucher avec le Baron *de la Garde*, que le Roi avoit chargé de s'emparer d'Orange. Il avoit épouſé dès le 28 Juillet 1540 noble Demoiſelle *Roſe de Faucon*, ſœur de *Françoiſe de Faucon*, mariée à *Antoine de Brueis*, avec leſquels il tranſigea pour la dot de ſa femme le 3 Juillet 1564, & teſta les 29 Octobre 1568 & 29 Juillet 1570. De ce mariage vinrent : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. NICOLAS, Chevalier, Guidon de la Compagnie des Chevaux-Légers du Capitaine Mourenoirac, qui fut donné en ôtage par ſon pere pour l'aſſurance du traité de la Principauté d'Orange du 8 Septembre 1568 ; — 3. & FRANÇOISE, mariée deux fois ; 1°. par contrat du 4 Mai 1553 avec *Jacques d'Entil*, Seigneur de Ligonès, au Diocèſe de Mende ; & 2°. par autre du 16 Juillet 1564, avec *Joſeph Joſſaud*, Conſeiller au Préſidial de Niſmes.

III. GUILLAUME DE CALVIERE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Céſaire & de Gouſignan, Préſident au Parlement d'Orange après ſon pere, épouſa par contrat paſſé devant *Boneti*, Notaire à Toulouſe, le 23

Septembre 1559, *Iſabelle d'Affis*, fille de *Jean d'Affis*, Chevalier, Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, & de *Catherine de Tournois*; & fit ſon teſtament par acte paſſé devant *Bliſſon*, Notaire à Vézénobre, le premier Janvier 1598, dans lequel il rappelle tous ſes enfans, ſçavoir : — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. MARC, Chevalier, Conſeiller, Premier Avocat-Général, & Préſident du Parlement de Toulouſe, Conſeiller d'Etat & au Conſeil privé en 1612, &c. qui fit ſon teſtament par acte paſſé devant *Jean Paſchal*, Notaire à Toulouſe, le 15 Septembre 1627, par lequel il fit pour environ cent mille livres de legs pieux, inſtitua ſon héritiere la Dame *de Mélet*, ſa ſœur, & voulut être enterré dans la Chapelle de Notre-Dame des Prébendés de la Douzaine, en l'Egliſe Cathédrale de Toulouſe, & mourut ſans alliance; — 3. JEAN, Chevalier, Seigneur de Lanas, Abbé d'Aigues-Mortes ou Pſalmodi en 1612, & mort le 7 Août 1660; — 4. SUSANNE, mariée en 1698 avec *Robert de la Croix*, de la Ville de Niſmes; — 5. ROSE, femme de *Guillaume de Mélet*, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, inſtituée héritiere de MARC DE CALVIERE, ſon frere, Préſident en la même Cour, par ſon teſtament du 15 Septembre 1627; — 6. JEANNE, mariée en 1612 avec *Henri Hardoüin*, Seigneur de la Calmette; — 7. & CLAUDINE, femme d'*Arnoul de Vincens*, Gouverneur de Maubec & de Robion au Comtat-Vénaiſſin, & Gentilhomme originaire de Vicence dans l'Etat de Veniſe. GUILLAUME DE CALVIERE, II. du nom, leur pere, leur avoit légué à chacune par ſon teſtament 4000 liv. tournois, & quatre robes de ſoie.

IV. PIERRE DE CALVIERE, Chevalier, Seigneur de Saint-Céſaire, au Diocèſe d'Uzès, &c. Viguier pour le Roi de la Ville de Niſmes, fit trois teſtamens : le premier, devant *Guirau*, Notaire à Niſmes, le 3 Novembre 1612; le ſecond, en 1617; & le troiſieme, devant *Etienne Mathieu*, Notaire à Brignon, le 2 Mai 1633; & mourut dans la Religion Proteſtante en 1640 dans ſon Château de Saint-Céſaire. Il avoit épouſé par contrat paſſé au Château de Caveirac devant *Mathurin Brugier*, Notaire de Niſmes, le 31 Mai 1604, avec *Elips* ou *Alix du Terroux*, fille d'*Antoine du Terroux*, Seigneur de Foiſſes, & de *Françoiſe de Carles*, femme en ſecondes noces de *Pierre-Robert de Caveirac*, Seigneur dudit lieu. De ce mariage vinrent : — 1. MARC, Chevalier, Baron de Confoulens & d'Hauterive, Seigneur de Saint-Céſaire, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, qui fut admis à l'Aſſemblée des Etats du Languedoc par délibération du 9 Février 1649, après avoir prouvé ſa Nobleſſe. Il avoit épouſé par contrat du 2 Juin 1646 *Madelene de Cayres-d'Entragues*, Dame de Hautpoil, fille aînée de *Louis-Roſtain*, Baron de Confoulens & d'Hauterive, Seigneur de Hautpoil, Mazaguet, Pont-de-Carn, &c. Baron des Etats de Languedoc, mort en 1646, & de *Madelene d'Ancezune-Caderouſſe*, dont il n'eut qu'une fille nommée CHARLOTTE DE CALVIERE, qu'il mit ſous la tutele de JEAN DE CALVIERE, Abbé de Saint-Pierre de Pſalmodi, ſon oncle, par ſon teſtament paſſé devant *Mathieu Libouds*, Notaire à Niſmes, le 13 Mai 1652, quinze jours avant ſa mort. CHARLOTTE DE CALVIERE, héritiere de ſes pere & mere, fut mariée (*voyez* la cinquieme des Cauſes

contenues dans le premier Volume *de la continuation des Cauſes célebres*, *Edition de 1769*) à la Guyolle, Diocèſe de Rodez, le 8 Janvier 1660, avec *Fulcran-Guilhem de Clermont-Lodeve-de-Caſtelnau*, Vicomte du Boſc, Seigneur de Sacelle & de Saint-Privat, mort au mois de Juin 1715. Leur mariage avoit été réhabilité le 19 Mars 1666, & ils n'en laiſſerent qu'une fille nommée *Marie-Guilhem de Clermont*, mariée par contrat du 27 Mars 1690, à *Jean-Alexandre de Toulouſe-Lautrec*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Languedoc Dragons, tué dans les guerres d'Italie le 7 Mai 1704, laiſſant poſtérité ; — 2. PIERRE, ſubſtitué à ſon frere aîné, dont on ignore la poſtérité ; — 3. ANTOINE, qui ſuit ; — 4. FRANÇOIS, ſubſtitué à ſes freres ; — 5. FRANÇOISE, légataire de ſon pere en 1633 ; — 6. JEANNE, mariée lors du teſtament de ſon pere avec *Louis de Villages*, Seigneur de Bernès ; — 7 & 8. ROSE & MARGUERITE, toutes deux nommées dans le teſtament de leur pere, & mortes ſans alliances.

V. ANTOINE DE CALVIERE, Chevalier, né le 23 Mars 1615, & deſtiné à l'état Eccléſiaſtique par ſon pere, fut d'abord Prieur de Notre-Dame de la Daurade à Toulouſe en 1633, enſuite Aumônier de la Reine ANNE D'AUTRICHE, & Abbé de S. Pierre de Pſalmodi ; mais ayant renoncé à ſes Bénéfices & pris le parti des armes, il obtint un Régiment d'Infanterie par commiſſion du 7 Juin 1645 ; c'eſt depuis cette époque qu'on le trouve qualifié *Baron de Confoulens*, *Seigneur de Saint-Céſaire*, *de Lanas*, *de Valbone*, *&c.* Il avoit épouſé par contrat paſſé devant *Jean Bonpar*, Notaire à Montpellier, le 22 Août 1656, *Marthe de la Roche*, fille de *Claude de la Roche*, Chevalier, Préſident de la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Montpellier, & de *Marguerite de Clauſel*, qui la doterent de 100000 livres, & de laquelle il eut deux fils, dont elle étoit Tutrice, lorſqu'elle fut maintenue dans ſa Nobleſſe par Jugement rendu par M. *de Bezons*, Intendant en Languedoc le 13 Décembre 1668. Leurs enfans furent : — 1. CHARLES-CLAUDE, qui ſuit ; — 2. & CLAUDE-LOUIS, Capitaine de Dragons au Régiment de Ganges, qui fut maintenu avec ſon frere dans la qualité de Noble en 1668, & mourut en Languedoc en 1698, des bleſſures qu'il avoit reçues au ſiége de Namur en 1696.

VI. CHARLES-CLAUDE DE CALVIERE, Chevalier, Baron de Confoulens, de Lanas, de Valbone, *&c.* né à Paris en 1664, épouſa en l'Egliſe paroiſſiale de S. Agricole d'Avignon, où il avoit fixé ſa réſidence, le 26 Juin 1692, *Antoinette d'Albon*, veuve du 20 Mai 1691, de *Leon de Valbelle*, Marquis de Montfuron, Comte de Ribiers, & fille de *Gaſpard d'Albon*, Marquis de Saint-Forgeux, Baron d'Avanges, Seigneur de Vindri, *&c.* & de *Françoiſe Damas-de-Thiange*. Il paſſa contrat de mariage avec ſa femme, devant *Caſſille*, Notaire à Lyon, le 22 Janvier 1701, en préſence de *Claude-Joſeph d'Albon*, Archidiacre & Comte de Lyon, de *Camille d'Albon*, Prince d'Yvetot, & Marquis de Saint-Forgeux, de *Claude d'Albon*, Capitaine des Carabiniers, & du Marquis *de Broſſia*, ſes beaux-freres ; & n'en eut qu'un fils, qui ſuit.

VII. CHARLES-FRANÇOIS DE CALVIERE, Chevalier, né à Avignon le

22 Avril 1693, reçu Page du Roi en sa petite Ecurie le 21 Mars 1711; depuis Ecuyer ordinaire de Sa Majesté dans la même Ecurie, & successivement Exempt, Major & Chef de Brigade de ses Gardes-du-Corps, Compagnie de Villeroy en 1743, *&c.* est aujourd'hui Lieutenant-Général des Armées du Roi depuis le mois de Décembre 1748, & Commandeur de S. Louis. † Il a été marié deux fois; 1°. avec *Jeanne de Montfaucon*, fille de *David de Montfaucon*, & d'*Anne-Louise de Montarnaud;* & 2°. au mois de Novembre 1733, avec *N. . . . de Calviere*, sa cousine au cinquieme degré, fille d'*Alphonse de Calviere*, Chevalier Seigneur de Vézénobre & de Boucoiran, & de *N..... Durand-de-Pontaujards.* ~~On ignore s'il en a postérité.~~

† mort en son Château de Vezenobre le 16. 9bre 1777 dans sa 86e année

Du second lit il a laissé une fille, mariée à Paul-Philippe des ours, seigr de Mandajors, Mquis de Ribaute &c. voyez ursi, Tome XII. pr. 712.

Branche des Seigneurs & Barons DE SAINT-CÔME *en Languedoc.*

II. NICOLAS DE CALVIERE, Chevalier, Seigneur de Saint-Côme, second fils de RAIMOND & de *Felice Vidal* ou *Vitalis*, rendit hommage au Roi de sa Terre de Saint-Côme le 23 Mars 1552, & acquit par contrat du 19 Septembre 1557, la Terre & Seigneurie de *la Boissiere*, de *Jacques de Bouzene*, Chevalier, Seigneur dudit lieu. Il se distingua dans le parti Protestant pendant les guerres de la Ligue, dans lesquelles il servit d'abord en qualité d'Enseigne de la Compagnie de *Pierre Suau*, dit *le Capitaine Bouillargue*, en 1567, surprit la ville de Nismes le 15 Novembre 1569, & en fut fait Gouverneur le 11 Juin 1580; se trouva au secours de Montpellier & à la levée du siége de cette Ville que le Maréchal *de Montmorenci-Damville*, Gouverneur de la Province, faisoit en personne le premier Octobre 1577, fut fait Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi par Brevet du 22 Janvier 1581, & marié trois fois; 1°. le 23 Mars 1552 avec *Françoise Brochet*, fille de *Jacques Brochet* & de *Rose de Faucon;* 2°. après 1577 avec *Françoise de Vabres;* & 3°. avec *Louise Bérard*, suivant son testament du 26 Mai 1692. Il n'eut d'enfans que de sa premiere femme, sçavoir: — 1. HONORÉ, Chevalier, dont on ignore la destinée; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. HÉLIE, Chevalier, mort jeune; — 4. DANIEL, dont la postérité sera rapportée ci-après; — 5. PELLEGRIN, Chevalier, mort à Nismes le 12 Mai 1603; — 6 & 7. JACQUES & JEAN, morts avant leur pere; — 8. ROSE, née en 1558, & morte en 1644, veuve de *Jean Boileau*, Seigneur de Castelnau & de Sainte-Croix, qu'elle avoit épousé par contrat du 15 Octobre 1576; — 9. & FRANÇOISE DE CALVIERE.

III. FRANÇOIS DE CALVIERE, Chevalier, Seigneur de Saint-Côme & de la Boissiere, servoit sous *Barchon*, Gouverneur d'Orange, lorsque cette Ville fut surprise par le sieur *de Glandage* en 1574, fut pourvu d'une charge de Gentilhomme servant du Roi le premier Juin 1580, nommé Colonel d'un Régiment d'Infanterie par commission de 1598, & mourut avant 1592. Il avoit fait son testament le 7 Juin 1589, & avoit épousé par contrat du 3 Décembre 1581, *Marie de Saint-Juerie;* elle se remaria avec *Paul de Freslas*, Conseiller au Parlement de Toulouse. De son premier mari elle eut: — 1. NICOLAS, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Côme & de la Boissiere, mort à Nismes le premier Août 1608; — 2. CLAUDE, qui suit; — 3. & LOUISE, mariée le 19 Octobre 1611, avec *Philippe Goulard*, Chevalier, Seigneur de Taraube.

IV. CLAUDE DE CALVIERE, Chevalier, Baron de Saint-Côme, Seigneur de la Boiſſiere & de Saint-André, Capitaine au Régiment de Fontcouverte Infanterie, par commiſſion du 21 Mai 1610, épouſa par contrat du 2 Octobre 1611, *Julie Loüet-de-Nogaret*, fille de *Jean Loüet*, II. du nom, Chevalier, Seigneur & Baron de Calviſſon, de Nogaret, *&c.* & de *Marguerite Grimaldi-de-Beuil*. Il diſpoſa de ſes biens par ſon teſtament du 20 Octobre 1625, en faveur de ſes enfans, ſçavoir: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2 & 3. HENRI & JEAN-LOUIS, dont on ignore la poſtérité; — 4. ROSE, mariée le 10 Mars 1630, à *Antoine de Brueis*, Seigneur de Sauvignargues & de Saint-Etienne-d'Eſcale; — 5. MARGUERITE, femme le 14 Juillet 1640, de *Georges de la Roque-Bouillac*, Baron de Bar & de la Guinerie; — 6. MADELENE, femme de *Pierre Ducaſſe*, Juge-mage de Lectoure; — 7 & 8. LOUISE & VICTOIRE, Religieuſes.

V. FRANÇOIS DE CALVIERE, II. du nom, Chevalier, Baron de Saint-Côme, Seigneur de la Boiſſiere & de Saint-André, Capitaine au Régiment de Calviſſon Infanterie, par commiſſion du 16 Décembre 1635, s'allia par contrat du 15 Juillet 1647, avec *Marguerite Perrinet-d'Arzilliers*, ſœur de *Gaſpard Perrinet*, Marquis d'Arzilliers, & fille d'*Alexandre Perrinet*, Colonel d'Infanterie, & de *Suſanne de Launay*. Il eut de ce mariage: — 1. GASPARD, qui ſuit; — 2. NICOLAS, Chevalier, Seigneur de la Boiſſiere, mort à Niſmes le 16 Août 1671; — 3. ROSE, femme de *Pierre Vaëſc*, Seigneur de Merle; — 4. CLAUDINE, mariée avec *Pierre-Armand de Châteauvieux*; — 5. MARGUERITE, femme, le 29 Décembre 1682, de *Daniel de Beauffort*; — 6. & SUSANNE, alliée avec *Georges d'Ardel*, Chevalier, Seigneur de la Plaine.

VI. GASPARD DE CALVIERE, Chevalier, Baron de Saint-Côme, Seigneur de la Boiſſiere & de Saint-André, né en 1648, fut d'abord Cornette au Régiment de Cavalerie du Marquis d'Arzilliers, ſon oncle maternel, par brevet du 16 Décembre 1666, & depuis Colonel d'un Régiment de Milice & Inſpecteur d'Infanterie au Diocèſe de Niſmes. Il fut aſſaſſiné par des Camiſards le Dimanche 13 Août 1702, en allant de Vauvert à la Boiſſiere, comme il ſortoit du bois de Candiac, près de Veſtric. Il laiſſa de *Françoiſe d'André*, ſa femme, qu'il avoit épouſée à Niſmes par contrat du 15 Octobre 1674: — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE, née au mois de Juin 1683; — 3. GABRIELLE-THÉRESE, mariée avant 1720, & veuve avant 1730, de *Jean-Louis Reynaud*, Seigneur de Las-Cours, de Saint-Martin & de Gaujac; — 4. & MADELENE, Religieuſe à Sommieres.

VII. JEAN-FRANÇOIS DE CALVIERE, Chevalier, Baron de Saint-Côme, Seigneur de la Boiſſiere & de Saint-André, né en 1700, s'eſt marié par contrat du 25 Avril 1724, avec *Madelene de Génas*, fille de *Louis de Génas*, Seigneur de Beauvoiſin & de Durfort, & d'*Olimpe Boiſſon*. On ignore s'il en a poſtérité.

III. DANIEL DE CALVIERE, Chevalier, quatrieme fils de NICOLAS, Chevalier, Seigneur de Saint-Côme, de la Boiſſiere, Gouverneur de Niſmes, *&c.* & de *Françoiſe Brochet*, ſa premiere femme, fut Lieutenant-Cri-

minel en la Sénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes par Lettres de Proviſions données au camp de Saint-Denis le 15 Août 1590 ; & teſta le 20 Février 1636. Il avoit épouſé avant 1600 *Jeanne de Rochemaure*, fille de *Jean de Rochemaure*, Seigneur de la Deveze, & de *Jeanne Tourillon*, dont il eut : — 1. JEAN-LOUIS, mort à Niſmes le 7 Février 1620 ; — 2. CHARLES, qui ſuit ; — 3. LOUIS, né en 1623, & mort en 1648 ; — 4. GABRIELLE, née en 1600, mariée par contrat du 2 Mai 1624, à *Louis Galepin*, Conſeiller au Préſidial de Niſmes, & morte en 1689 ; — 5. & ROSE, née en 1615, & morte en 1646, ſans alliance.

IV. CHARLES DE CALVIERE, Chevalier, ſuccéda à ſon pere dans ſa charge de Lieutenant-Criminel en la Sénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, dont il fut pourvu par Lettres de l'an 1636 ; fut maintenu dans la qualité de Noble, & reconnu pour tel, par Jugement du 22 Août 1669 ; & mourut à Niſmes, âgé d'environ quatre-vingt-ſix ans, le 4 Juillet 1693. Il avoit épouſé par contrat du 27 Octobre 1643, *Gabrielle de Fontfroide*, dont il n'eut que des filles, ſçavoir : — 1. ROSE, née en 1644 ; — 2. CATHERINE, née en 1646 ; — 3. GABRIELLE, mariée par contrat du 29 Avril 1664, avec *Paul-Dominique des Séguins-de-Pazzis*, Marquis d'Aubignan, Seigneur des Baumettes & de Lauriol, à Carpentras ; — 4. MARIE, née en 1648, femme, par contrat du 27 Avril 1677, de *Dominique de Paniſſe*, Baron de Montfaucon & de Maligeay, Seigneur de Montfort ; — 5. & ANNE, née en 1650, & mariée le 3 Novembre 1672, à *Pierre le Févre*, Lieutenant-Criminel à Niſmes. Elle mourut en 1689, & lui en 1709.

Branche des Seigneurs DE BOUCOIRAN.

II. ROBERT DE CALVIERE, Chevalier, troiſieme fils de RAIMOND & de *Félice Vidal* ou *Vitalis*, devint Seigneur de Boucoiran en Languedoc, Diocèſe d'Uzès, par l'acquiſition qu'il en fit le 26 Novembre 1566. Il avoit tranſigé le 10 Décembre 1556 avec GUILLAUME DE CALVIERE, ſon frere aîné, pour ce qui lui revenoit ſur les biens de leur pere, & teſta le 21 Janvier 1570. Il avoit épouſé vers 1546, *Claudine de Leugue*, (*de Leuga*), fille d'*Abel*, Seigneur de la Graille, & Gouverneur du Fort de Saint-André-de-Villeneuve, mort en 1588, & de *Marguerite de Fiennes*, dont il eut : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. ANNE, mariée par contrat paſſé dans le Château de Boucoiran le 24 Février 1593, avec *Pierre de Vignoles*, Seigneur de Prades ; — 3. & MARGUERITE, femme de *Gaillard des Martins*, Seigneur d'Arénas, Juge-Mage de Niſmes, mort en 1603.

III. GUILLAUME DE CALVIERE, Chevalier, né en 1547, Seigneur de Boucoiran, rendit hommage pour cette Terre, au nom de ſon pere, le 11 Juin 1567, & épouſa par contrat du 6 Juillet 1591, *Iſabelle Barriere*, fille de *François Barriere*, Seigneur des Nages & de Soulorgues, & de *Catherine d'Arcier*. Il teſta le 23 Avril 1630, & mourut au mois de Septembre 1632, laiſſant de ſa femme, qui teſta auſſi le 22 Septembre 1636, & mourut en 1647 : — 1 & 2. FRANÇOIS & ANTOINE, légataires de leur mere par ſon premier teſtament du 18 Juin 1621 ; — 3. ABEL, Chevalier, Seigneur & Baron de Boucoiran, mort en 1629, & inhumé à Aubais le 7

Octobre de la même année. Il avoit épouſé *Madelene de Fay*, fille d'*Henri de Fay*, Chevalier, Baron de Peyrault & de Vézénobre, & de *Jeanne de Chambon*, ſa premiere femme. Il n'en eut qu'une fille unique, nommée ISABELLE DE CALVIERE, mariée par contrat du 14 Avril 1655, avec *Jean-Baptiſte d'Urre-de-Brotin*, Marquis de Montanégues, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, & depuis Lieutenant-Général au Gouvernement de Languedoc; — 4. LOUIS, qui ſuit; — 5. PIERRE, légataire de ſa mere en 1621; — 6. FRANÇOISE, mariée le 9 Mai 1617, avec *Jean-Valentin de Sades*, Seigneur d'Aiguieres; — 7. ANNE, femme, le 17 Mars 1619, de *Nicolas Boileau*, Seigneur de Caſtelnau, où elle mourut en 1656; — 8. CLAUDINE, mariée par contrat du 18 Novembre 1623, avec *Claude-Guy d'Airebaudouſe*, Seigneur de Clairan & de Maſſanes, qui fit ſon teſtament le 29 Décembre 1635; — 9. & MARGUERITE, femme, en 1627, de *Jean Pelet*, Seigneur des Granges-Gontardes.

IV. LOUIS DE CALVIERE, Chevalier, Seigneur & Baron de Boucoiran & de Leugue, après ſes freres, fut ſecond Préſident au Préſidial de Niſmes, & vendit cet office en 1645, à *François de Rochemaure*, Seigneur des Nages. Il épouſa par contrat du 30 Octobre 1650, *Anne Thierri*, fille d'*Antoine Thierri*, & d'*Anne de Bouchas*, de Villeneuve-lès-Avignon, fut maintenu en ſa qualité de Noble, & reconnu pour tel par Jugement rendu par M. *de Bezons*, Intendant en Languedoc, le 16 Janvier 1671, & eut entr'autres enfans: — 1. ABEL-ANTOINE, qui ſuit; — 2. & JEAN-LOUIS, Chevalier, Seigneur de Maſſillargues, qui laiſſa pluſieurs enfans d'*Olimpe-Marie Brun-de-Domoſſargues*, ſa femme, née en 1661, & morte en 1724.

V. ABEL-ANTOINE de CALVIERE, Chevalier, Seigneur & Baron de Boucoiran, de Leugue, de Vézénobre, *&c.* né en 1652, ſe maria par contrat du 21 Décembre 1671, avec *Iſabelle-Gabrielle de Ségla*, fille de *Louis de Ségla*, Baron de Ribaulté, Seigneur du Chailar & d'Yverne, & de *Suſanne Amabrie*, ſa premiere femme, dont il eut: — 1. LOUIS-FRANÇOIS, né à Niſmes le 24 Mai 1680; — 2. JOSEPH, Marquis de Vézénobre, Lieutenant-Colonel de Dragons, tué à la levée du ſiége de Turin le 7 Septembre 1706; — 3. HENRI, tué au même ſiége; — 4. ALPHONSE, qui ſuit; — 5. JEAN, dit le *Chevalier de Boucoiran*, né en 1683, Officier aux Gardes-Françoiſes en 1712, tué à la bataille de Dettingen, le Jeudi 27 Juin 1743, Capitaine au même Régiment & Brigadier des Armées du Roi; — 6. Autre JOSEPH, dit *le jeune*, Abbé de Boucoiran, Prieur de Villenouvette, Paroiſſe de Vauvert, au Diocèſe de Niſmes, & nommé à l'Abbaye de Saint-Pierre d'Auxerre au mois de Juillet 1743; — 7. & MARIE-ANNE, mariée par contrat du 26 Février 1702, avec *Joſeph Roux*, Chevalier, Seigneur de Navaſſelle, au Diocèſe d'Uzès, réſidant à Avignon, Colonel de Dragons & Brigadier des Armées du Roi, dont le fils nommé *Jean-Louis Roux*, fut reçu Page aux Ecuries du Roi en 1720.

VI. ALPHONSE DE CALVIERE, Chevalier, Baron de Boucoiran & de Vézénobre, mort vers 1735, avoit épouſé en 1716, *N..... Durand*, fille de *Pierre Durand*, Chevalier, Seigneur de Pontaujards en Dauphiné, & d'*Olimpe-Françoiſe de Merles-de-la-Gorce*, dont il a laiſſé: — 1. JEAN DE

CALVIERE ; — 2. N... Dame de Boucoiran & de Vézénobre, mariée au mois de Novembre 1733, à CHARLES-FRANÇOIS DE CALVIERE, ſon couſin au cinquieme degré, commandant une Brigade des Gardes-du-Corps, & Lieutenant-Général des Armées du Roi en 1748, Commandeur de S. Louis ; — 3 & 4. & deux aux autres filles. Les armes : *d'or, à trois faſces de ſable chargées chacune de deux beſans d'argent ; au chef de même chargé d'un ſanglier paſſant de ſable.* Mémoire envoyé.

— CAMARA, Famille des plus illuſtres de Portugal, qui commence à JEAN-GONÇALVES ZARCO, qui vivoit du tems de JEAN I. Roi de Portugal. Elle a formé pour premiere branche celle des Comtes D'ATOUGUIA, qui prit le nom D'ATTAIDE : elle avoit pour chef en 1720 D. LOUIS D'ATTAIDE, douzieme Comte D'ATOUGUIA, veuf en 1733 de *D. Claire Maſcarenhas*, troiſieme fille de *D. Ferdinand*, dont JÉROME D'ATTAIDE, né au mois de Juillet 1720, marié à *D. Marie-Anne-Bernade de Tavora*, fille de *François d'Aſſiſe*, Marquis de Tavora.

La ſeconde eſt celle des Seigneurs de l'*Iſle-Deſerte*, qui a pour chef LAURENT-GONÇALVES DA CAMARA-COUTINHO, qui n'étoit pas encore marié en 1734.

La troiſieme branche eſt celle des Comtes de *Villafranca* & de *Ribeiragrande*, dont eſt JOSEPH-RODRIGUE-DESIDERE-GONÇALVES DA CAMARA-TELLEZ, II. du nom, quatrieme Comte de Ribeiragrande, ſeptieme Comte de Villafranca, & onzieme Gouverneur & Seigneur héréditaire de l'Iſle de Saint-Michel, né à Lisbonne en 1712, & marié à *D. Marguerite-Françoiſe de Lorraine*, fille de *Bernard-Antoine de Tavora*, II. du nom, Comte d'Alvor, dont : — 1. D. LOUIS DA CAMARA, né le 24 Décembre 1729, mort de la petite vérole au mois de Novembre 1734 ; — 2. & D. JEANNE DA CAMARA. *Voyez* la Généalogie de cette Maiſon dans *Moréri*. La Maiſon de CAMARA porte : *de ſinople, à la tour d'argent ſurmontée d'une croix d'or, ſoutenue de deux loups marins, la mer baignant le pied de cette tour.*

— CAMBERNON (de), noble & ancienne Famille de Normandie, dont étoit GUILLAUME DE CAMBERNON, Chevalier, qui laiſſa de ſon mariage avec une Dame dont le nom eſt inconnu, pour fille & unique héritiere,

BARBE DE CAMBERNON, mariée à *Richard de Pierrepont*, Chevalier, dont, entr'autres enfans, JEANNE DE PIERREPONT, mariée à *François le Maître*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Savigny, proche Coutances, dont vint ISABEAU LE MAITRE-DE-LIVET, mariée à *Robert Dagobert*, Ecuyer, Seigneur de la Hairie, de Saint-Waaſt, de Giauchi, &c. dont poſtérité. *Voyez* DAGOBERT.

GUILLAUME DE CAMBERNON avoit un frere nommé JEAN, qui laiſſa de ſon mariage, pour ſes ſeules & uniques héritieres, trois filles. L'aînée, nommée MARGUERITE, épouſa *Olivier Marthel*, Ecuyer, frere d'*Etienne Marthel*, Evêque de Coutances : cette Famille eſt aujourd'hui repréſentée par le Marquis *de la Salle*, dont la mere étoit une *Marthel*. La ſeconde, nommée GILLETTE, a épouſé *Hervieu de Carbonnel*, Marquis de Caniſi, aujourd'hui

d'hui représenté par le Marquis *de Faudoas*, à cause de la Dame *de Carbonnel-Canisi*, sa mere ; & la troisieme, nommée JEANNE, s'allia à noble homme *Jacques Dubois*, Marquis de Pirou, aujourd'hui représenté par les Marquis de Pirou, de Vassi & de Bressé. C'est ce que nous sçavons sur cette Famille, dont nous n'avons point reçu de mémoire.

— CAMBIS (de), Maison aussi distinguée par son ancienneté que par ses illustrations, & par le rôle qu'elle a joué dans les révolutions de la République de Florence. Elle est originaire de cette Ville, & est connue depuis les premiers tems de cette République par les Charges qu'elle y a exercées, par les alliances qu'elle y a contractées, par les monumens qu'on y a élevés à sa gloire, & qui subsistent encore aujourd'hui.

Au commencement du seizieme siecle DOMINIQUE DE CAMBI ou CAMBIS, fils de LUC DE CAMBIS & de *Marie de Pazzi*, acheta la Baronnie d'*Alais* de la Maison de *Pelet-Narbonne*. *Jacques Nardi*, dans son Histoire de Florence, & *Pierre Boissat*, dans son Livre intitulé le *Brillant de la Reine*, ou *les Vies des Hommes Illustres* du nom de *Médicis*, parlent du siége & de la prise du fort Château *de Cambi*, qui étoit situé près la Ville de Prato en Toscane, entre Florence & Pistoie, & ils rapportent que le Vice-Roi de Naples fit passer par le fil de l'épée toutes les Troupes qui le défendoient.

Ce n'est pas seulement en Toscane que subsistent divers monumens qui sont autant de témoignages de la grandeur de la Maison de Cambis. Il en est d'autres dans la Ville de Naples qui prouvent la même chose d'une maniere bien certaine & inconteſtable : la Maison de Cambis étoit établie à Naples avant qu'elle vînt se domicilier en Toscane. *Paolo* ou *Paul Mini*, dans son Histoire des Maisons illustres de Florence, atteste que plusieurs rues de cette Ville portoient le nom de *Cambi*, & il ajoute que la Maison de ce nom possédoit plusieurs Places & Châteaux dans le Royaume de Naples. On voit encore dans ce Royaume, ainsi qu'en Toscane, plusieurs tours & autres grands édifices qui sont ornés des armes de la Maison de *Cambis* ; ce qui confirme le sentiment de l'Auteur qu'on vient de citer.

Ces monumens sont fort anciens, mais il n'est pas surprenant qu'ils subsistent encore aujourd'hui, parce que nous sçavons des meilleurs Historiens que les Loix de la République de Florence, aussi bien que celles de la plupart des Villes d'Italie, défendoient aux nouveaux acquéreurs de Palais & de Maisons d'en ôter les armes des anciens propriétaires : il est vrai que ces Loix ont paru s'anéantir par la suite du tems ; mais la reconnoissance & le respect ont continué de faire ce qu'elles ordonnoient alors qu'elles étoient en vigueur.

RISTORUS CAMBI & BURNETTUS CAMBI intervinrent à la ratification de la paix qui fut conclue entre la République de Florence & celle de Pise en 1256. DANTE CAMBI, haut Prieur & Seigneur de la Liberté, vivoit en 1290 & 1300. NERO CAMBI étoit Gonfalonier en 1421. Outre ces Hommes illustres, dont on fait mention en passant, on trouve encore plusieurs Gouverneurs de Villes & Montagnes de Pistoie, du nom de *Cambi*, & une infinité de grands Hommes du même nom, que les Historiens font con-

noître par des traits également vrais & brillans. *Julien de Médicis* ayant été tué le 26 Avril 1478 dans l'Eglise *de Santa Reparata* à Florence, & son frere *Laurent de Médicis* blessé par la conjuration des *Pazzi*, *Salviati & Blandini*, les Familles qui étoient aliées à ces derniers furent obligées de quitter l'Etat de Florence. Alors LUC DE CAMBI, le même qui avoit été quatre fois Grand Gonfalonier de la République de ce nom, & qui avoit épousé *Marie de Pazzi*, vint s'établir à Avignon avec sa famille, & bientôt il se forma en cette Ville plusieurs branches du nom de *Cambis*. Les alliances que cette Maison a contractées, & celles qu'elle a données, n'ont pas moins contribué à son éclat que les grands Hommes qu'elle a fournis à la France.

Au mois de Décembre 1574 & la premiere année du regne D'HENRI III. Roi de France, ce Prince étant à Avignon, érigea la Baronnie d'*Alais en Vicomté* en faveur de FRANÇOIS DE CAMBIS, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre & Chevalier de son Ordre.

JACQUES DE CAMBIS, fils de GEORGES, Vicomte d'Alais, & d'*Isabelle de Thézan*, fille d'*Olivier*, Vicomte de Pujols, s'éleva par le service de trente campagnes au grade de Lieutenant-Général des Armées du Roi; & en cette qualité, ainsi qu'en celle de Général de la Cavalerie Françoise, il se signala d'une maniere également distinguée & brillante : il fut blessé au siége de *Lérida*, à *Flix* & à *Tortose ;* mais sa valeur ne lui permettant pas de faire atttention à ses blessures, il continua de servir avec autant de zele que d'utilité. Enfin en 1653 ce vaillant Capitaine, à la tête de la Cavalerie *Françoise*, poussant avec un courage héroïque les ennemis au siége de Gironne, il y reçut le premier Août le coup mortel, & il fut fait prisonnier à cette action, & conduit à Palamos, où il mourut le 21 du même mois. JACQUES DE CAMBIS, son fils unique, qui avoit été blessé & fait prisonnier avec lui, mourut aussi à Palamos presque en même tems.

Le Roi avoit depuis peu honoré JACQUES DE CAMBIS de l'expectative de Maréchal de France, & lui avoit donné la permission de porter *deux bâtons fleurdelisés & passés en sautoir derriere l'écu de ses armes, & des étendarts autour de la couronne de Vicomte.* Le corps du Vicomte d'Alais & celui de son fils furent transportés dans l'Eglise Collégiale, aujourd'hui Cathédrale d'Alais, où ils furent inhumés le 8 Septembre 1653. On conserve dans la Sacristie de cette Eglise, l'épée de bataille de ce brave Officier-Général. Sur cette épée sont gravés ces mots :

Je suis Cambis pour ma Foi,
Ma Maîtresse est mon Roi :
Si tu m'attends, confesse-toi.

ISABELLE DE CAMBIS, fille aînée de JACQUES, dont on vient de parler, épousa *Jacques de Bérard*, Seigneur de Montalet. ANNE DE CAMBIS, seconde fille du Vicomte d'Alais, fut mariée le 11 Avril 1655 à *Jean-François de la Fare*, Baron de la Salle, Mestre-de-camp de Cavalerie. Par ces deux mariages la Vicomté d'Alais a été portée dans les Maisons de Montalet & de la Fare, & partagée entr'elles.

au 2.e alinea.

addition à la page 443. du Tome III.

+ après ces mots Marie-josephine-Louise-Sophie de Cambis-Velleron, ajoutés, épouse de jacques Vidaud de la Tour, Conseiller d'Etat, ancien premier Président du Parlement de Gren
Elle est morte en cette Ville le 31. Mars 1776, âgée de 32. ans. Gaz. de fr. N.o 32. du vendredi 19. a
même année

La Maiſon de *Cambis* eſt diviſée aujourd'hui en quatre branches. La premiere ſubſiſte à Avignon en la perſonne de JACQUES-FRANÇOIS, Vicomte de Cambis, qui a été Colonel d'un Régiment d'Infanterie de ſon nom : il eſt fils de LOUIS-CHARLES DE CAMBIS, Marquis de Lorſan & de Lagnes, & *d'Anne-Eliſabeth de Peyre*. Le Vicomte de Cambis a épouſé *Gabrielle-Charlotte-Françoiſe de Chimai*, fille d'*Alexandre-Gabriel*, Prince de Chimai, Grand d'Eſpagne, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de *Gabrielle-Françoiſe*, ſœur du Comte *de Beauvau*.

La ſeconde branche de *Cambis* eſt auſſi établie à Avignon, & ſubſiſte dans JOSEPH-LOUIS-DOMINIQUE DE CAMBIS, Marquis de Velleron, Seigneur de Cayrane ou Queyrane, & de Fargues, ancien Capitaine de Dragons, & qui a ſervi avec diſtinction en cette qualité au ſiége de Pizzighittone, à la priſe du Château de Colorno, & aux batailles de Parme & de Guaſtalla. Il eſt fils de feu JOSEPH DE CAMBIS, Marquis de Velleron, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, premier Chef d'Eſcadre des Galeres du Roi, Capitaine-Général des Côtes de Provence, & d'*Angélique de Cambis*, Dame de Fargues. Il a épouſé *Anne-Louiſe de la Queille*, fille d'*Anne-Gilbert*, Marquis de Châteaugay, premier Lieutenant-Général au Duché de Bourgogne, Gouverneur de Bourbon-Lanci & du Fort de Talent, & de *Marie-Joſephine*, Comteſſe d'*Amanzé*, dont MARIE-JOSEPHINE-LOUISE-SOPHIE DE CAMBIS. † (voyez ſur le feuillet ci-contre)

DOMINIQUE-JOSEPH-NICOLAS DE CAMBIS, Maréchal des Camps & Armées du Roi du 15 Février 1761, Gouverneur de Siſteron & de la Tour de Villeneuve-lez-Avignon, forme la troiſieme branche de la Maiſon de Cambis. Il eſt établi à Paris, & il eſt fils de feu LOUIS-DOMINIQUE, Comte DE CAMBIS, des Marquis de Velleron, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées & ſon Ambaſſadeur, d'abord auprès du Roi de Sardaigne, & ſucceſſivement auprès de l'Empereur & du Roi d'Angleterre, mort à Londres le 12 Février 1740 ; & de *Catherine-Nicole Gruyn*, morte le 10 Avril 1765 dans ſa ſoixantieme année. Le Marquis DE CAMBIS a épouſé le 27 Décembre 1760 *Marie, Palatine de Dyo de Montpeiroux*, fille unique & héritiere de *Guſtave, Palatin de Dyo & de Montpeiroux*, & de feu *Marie-Gabrielle Tiſon-d'Argence*. Voyez ACHARD. Il avoit pour ſœur ANNE-VICTOIRE DE CAMBIS, née à Turin le premier Juin 1726, mariée au Marquis d'*Herbouville*, & morte à Paris le 22 Septembre 1756, âgée de 31 ans.

La quatrieme branche eſt établie en Languedoc, & a pour chef N..... DE CAMBIS, Baron de Frons & de Serignac, qui a été Colonel d'un Régiment de Grenadiers-Royaux de ſon nom. Les armes : *d'azur, au chêne d'or mouvant d'une montagne de ſix coupeaux, & d'argent à deux traits chacun.*

— CAMBOUT : Maiſon ancienne & illuſtre, originaire de Bretagne, qui a pour auteur,

I. ALAIN, I. du nom, Seigneur DU CAMBOUT, qui vendit au Chapitre de Vannes les dîmes de Moreac. Ce dégré & les deux ſuivans ſont prouvés par un acte D'ALAIN DU CAMBOUT, II. du nom, de l'an 1276.

jacques-Etienne-Marthe, fils de feu jacques David Comte de Cambis, Brig.r des armées du Roi, est mort à Paris dans la 9.e année de son âge. Merc. de Fr. 7bre 1774.

II. GILBERT, I. du nom, ſon fils, Seigneur DU CAMBOUT, fut pere de,

III. GILLES, Seigneur DU CAMBOUT & de Kerſalio, qualifié *Monſegnor Gilles Cambout, Chevalier*, dans un titre d'avant la Madelene 1264. Des mémoires lui donnent pour femme *Olive*, ſœur de *Jean*, Seigneur de Coëtlogon; & pour enfans : — 1. ALAIN, qui ſuit; — 2. EON, Chevalier en 1276; — 3. & JEAN, mentionné dans un titre de l'Abbaye de S. Aubin de l'an 1277.

IV. ALAIN, II. du nom, Seigneur DU CAMBOUT, eſt qualifié *Ecuyer* dans un titre du mois de Juillet 1270. Il épouſa par contrat du 11 Mai 1271, *Jeanne Bedou*, fille de *Guillaume* & d'*Olive*, ſa femme, dont: — 1. GILBERT, qui ſuit; — 2. ALAIN, qualifié *Ecuyer* dans l'échange qu'il fit le Jeudi après l'Apparition de S. Michel, en 1302, avec GILBERT DU CAMBOUT, ſon frere. Il eut de ſa femme, nommée *Marion*, GILBERT DU CAMBOUT, mentionné dans un acte de 1347, qu'il paſſa avec JEAN DU CAMBOUT, ſon neveu; — 3. SIMON, Prêtre; — 4. EON, qui eut un fils nommé OLIVIER, auquel *Marguerite*, ſa tante, donna en 1347 un tenement en la Ville de Penhoët; — 5. JEANNE, femme de *Jean Herſard*, Seigneur de Vaucouronne, pere de *Roland* en 1409; — 6. & MARGUERITE, mentionnée dans l'acte de 1347, qu'elle paſſa en faveur d'EON, ſon neveu.

V. GILBERT, II. du nom, Seigneur DU CAMBOUT, épouſa avant l'an 1347 *Marguerite Goyon de Matignon*, fille d'*Etienne* & de *Jeanne*, ſa premiere femme : elle ſe remaria en 1361 à *Thomas Parcevaux*, Seigneur de Canavet. Elle eut de ſon premier mariage : — 1. JEAN DU CAMBOUT, tué à la bataille d'Auray en 1364, portant la banniere de *Jean*, Vicomte *de Rohan*, pour le parti de *Charles de Blois*; — 2. ALAIN, qui ſuit; — 3. ALIETTE (*Moréri* dit AMIETTE), mariée avant l'an 1374 à *Jean de Moulinieres*, Chevalier; — 4. MAHAUD, femme de *Guillaume de la Cornilliere* avant l'an 1372; — 5. & THOMINE, mariée à *Olivier*, Seigneur de la Houſſaye, près Gael en l'Evêché de Saint-Malo.

VI. ALAIN, III. du nom, Seigneur DU CAMBOUT, Echanſon du Duc de Bretagne en 1372, & Ecuyer de la Ducheſſe de Bretagne en 1410, épouſa 1°. *Jeanne de Tournemine*, fille de *Guillaume*, & d'*Aliette de Pluſquellec*, morte en 1382; & 2°. *Orable Piquet*, veuve de *N.*..... Seigneur *de Montagu*. Il eut du premier lit : — 1. ETIENNE, qui ſuit; — 2. JEAN, qui ſe trouva à la journée d'Azincourt en 1415 & y demeura priſonnier, & ſervit en qualité de *Chevalier* ſous le Comte *de Richemont* : il mourut en 1428 ſans enfans de *Jeanne de Rohan*, fille d'*Olivier*, Seigneur du Gué-de-l'Iſle, & d'*Aviſette*, Dame de la Châteigneraye; — 3. & THOMINE, mariée à *Jean*, Seigneur *de Montagu* en Normandie, fils du Seigneur de Montagu & d'*Orable Piquet*, pour lors remariée à ALAIN DU CAMBOUT, III. du nom, ci-deſſus mentionné.

VII. ETIENNE, Seigneur DU CAMBOUT, Ecuyer, Echanſon du Roi & du Duc de Bourgogne, Capitaine & Gouverneur de Moncontour, de la Hunaudaye, *&c.* mourut en 1342. Il eut de *Catherine de la Motte*, fille

d'*Alain* & de *Jeanne de la Mouſſaye*, ſa premiere femme, qu'il avoit épouſée en 1312 : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. JEANNE, femme de *Rolland le Danois* ; — 3. JACQUETTE, femme de *Jean le Noir*, Seigneur de Kerlay ; — 4. BÉATRIX, femme de *Thomas le Noir*, Seigneur de la Lande ; — 5. ALIETTE, femme de *Nicolas Laurans-de-Noyal* ; — 6. Une autre ALIETTE, femme de *Jean de Rochen*. On trouve encore MARGUERITE DU CAMBOUT, mariée en Juin 1447 à *Jean Billart*.

VIII. JEAN, I. du nom, Seigneur DU CAMBOUT & de Blois, épouſa en 1444 *Jeanne de Quelen*, morte en 1480, priſonniere des François, fille de *Jean* & de *Marie de Coesbic*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. GUILLAUME, marié à l'héritiere du Seigneur du Clos, près Lambale ; — 3. CATHERINE, femme de *Jean de Chateautro*, Seigneur du Cartier ; — 4. ORFRAISE, Religieuſe à S. Georges de Rennes, puis Prieure de Plugeno ; — 5. GUILLEMETTE, femme de *Guillaume Chalon*, Seigneur de Vauclerc ; — 6. & N..... DU CAMBOUT, femme du Seigneur de *Lorme*. JEAN eut encore un fils naturel.

IX. JEAN, II. du nom, Seigneur DU CAMBOUT, &c. Conſeiller & Maître-d'Hôtel du Duc de Bretagne, pourvu le 18 Mai 1507 par la Reine ANNE, Ducheſſe de Bretagne, de l'Office de Capitaine de Ceſſon, fut nommé par le Roi FRANÇOIS I. le 20 Mars 1535 Capitaine de Jugon, & mourut peu après le 8 Octobre ſuivant, fort âgé. Il avoit épouſé le 22 Février 1480 *Robine Avaleuc*, morte âgée de près de 100 ans en 1546, fille d'*Olivier*, Seigneur de la Grée, & de *Jeanne Bot*. Il eut pour enfans : — 1. ALAIN, qui ſuit ; — 2. JEAN, Seigneur du Chef-de-Bois, pere de FRANÇOIS DU CAMBOUT, Seigneur du Chef-de-Bois, âgé de 60 ans en 1579, Capitaine de l'Arriere-Ban de Saint-Brieux, qui eut pour fils RENÉ, auſſi Capitaine de l'Arriere-Ban de Saint-Brieux ; — 3. MARIE, femme de *François Trouſſier*, Seigneur de la Gabetiere, Paroiſſe de Saint-Brieux, Diocèſe de Saint-Malo, qui ſe remaria à *Louiſe de la Cheſnaye* ; — 4. ANNE, femme de *Jean du Bois-Riou* ; — 5 & 6. & deux filles, l'une Religieuſe, & l'autre morte ſans avoir été mariée.

X. ALAIN, IV. du nom, Seigneur DU CAMBOUT, Capitaine de la Tour de Ceſſon le 8 Juin 1522, mourut en Novembre 1534. Il eut de *Jacquemine Madeuc*, fille de *Rolland*, Seigneur de Guemadeuc, & de *Perronelle de Coëtquen* : — 1. N..... Seigneur DU CAMBOUT, Page du Roi FRANÇOIS I. à la bataille de Pavie, tué depuis aux guerres de Piémont ſous le Maréchal *de Montejean* ; — 2. RENÉ, qui ſuit ; — 3. ANNE, mariée le 17 Décembre 1531 à *Jean le Vayer*, Ecuyer, Seigneur de la Morandaye, fils aîné de *Charles* & de *Marguerite Quodillac* ; — 4. & JEANNE, femme de *René Bréſant*, Seigneur de la Roche.

XI. RENÉ, Seigneur DU CAMBOUT, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, Conſeiller en ſes Conſeils, Capitaine de l'Arriere-Ban des Evêchés de Saint-Brieux & de Nantes, Grand Veneur & Grand-Maître des Eaux & Forêts de Bretagne, mourut au mois de Mars 1577. Il eut de *Françoiſe Baye*, Dame de Choiſlin & de Merionec, fille de *François* & de *Jeanne Chauvin*, Dame de

Coiſlin : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. RENÉ, Capitaine de l'Arriere-Ban de l'Evêché de Saint-Brieux, mort ſans enfans ; — 3. PHILIPPE, Grand-Maître des Eaux & Forêts de Bretagne, qui tranſigea avec ſon frere aîné pour ſon partage le 4 Juillet 1577. Il eut de ſa femme *Françoiſe du Pleſſis*, fille de *Jean* & de *Jeanne de Tregus*, trois garçons ; ſçavoir : PHILIPPE, Seigneur de Valleron, Capitaine de la Cheze, mort ſans enfans de *Marie Bonnier*, ſon épouſe ; JACQUES, Seigneur du Pleſſis, qui n'eut point auſſi d'enfans de ſa femme *N.....* veuve du Seigneur *de Francheville ;* JEAN, Chevalier de Malte ; & une fille, SUSANNE, mariée à *Pierre du Griffon*, Seigneur d'Argenteuil & de Villeneuve-ſur-Beuvron, près Blois ; — 4. LOUISE, femme le 4 Avril 1560 de *Louis de la Fontaine*, Seigneur de Cleray & de Beuville ; — 5. PERRONELLE, femme de *Mathurin de Mars*, Seigneur de Sainte-Agathe ; — 6. JEANNE, mariée à *Bonabes de la Motte*, Seigneur de Launay-Guenguen ; — 7. & N..... DU CAMBOUT, que des mémoires diſent avoir épouſé le Seigneur du *Moulinblot*.

XII. FRANÇOIS, Seigneur DU CAMBOUT, de Coiſlin, de Merionec, &c. Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Grand Veneur & Général Réformateur des Eaux & Forêts de Bretagne, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Nantes, mourut le 12 Octobre 1625, âgé de 83 ans. Il avoit épouſé par contrat du 24 Avril 1565, *Louiſe du Pleſſis-Richelieu*, Dame de Beçay, fille de *Louis*, Seigneur de Richelieu, & de *Françoiſe de Rochechouart*, dont : — 1. HENRI, Baron de Pontchâteau, mort jeune ; — 2. CHARLES, qui ſuit ; — 3. LOUIS, auteur de la branche des Seigneurs de Beçay, & Marquis du Cambout, rapportée ci-après ; — 4. & FRANÇOISE, morte jeune.

XIII. CHARLES DU CAMBOUT, Marquis de Coiſlin, Baron de Pontchâteau, &c. Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, Gouverneur des Ville & Forteresſe de Breſt, Lieutenant-Général de la Baſſe-Bretagne, Préſident à l'Aſſemblée de la Nobleſſe en qualité d'ancien Baron de la Province en 1624, Député des Etats de Bretagne pour l'Ordre de la Nobleſſe le 31 Août 1625, maintenu par Lettres du 6 Mai 1630 en toutes les Aſſemblées publiques de la Province, aux Aſſiſes & Tenues d'Etat dans le rang des anciens Barons du Pays ; Lieutenant de Roi au Gouvernement des Evêchés de Saint-Brieux, de Léon, de Cornouailles & de Tréguier, par Lettres du 16 Septembre 1631, Chevalier des Ordres du Roi en 1633 ; eut par Lettres du 22 Janvier de la même année ſéance & voie délibérative au Parlement de Bretagne, & mourut en 1648. Il avoit épouſé 1°. *Philippe de Beurges*, Dame de Seury en Lorraine, & de la Mogulaye en Bretagne, fille unique de *Charles* & de *Jeanne Leſcoët*, Dame de la Mogulaye ; & 2°. *Lucrece de Quinquempoix*, veuve de *Jean Trouſſier*, & fille d'*Henri de Quinquempoix* & d'*Hélene de Clermont-d'Amboiſe*. Elle eſt morte ſans enfans de ſon ſecond mariage. Du premier lit naquirent : — 1. CÉSAR, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, deſtiné à l'Egliſe, puis Baron de Pontchâteau : il eut une épaule caſſée au ſiége d'Aire en 1641, & mourut en 1650 ; — 3. SÉBASTIEN-JOSEPH, Abbé de S. Gildas-aux-Bois, de la Vieville & de Geneſton, dont il ſe démit en 1665 pour mener une vie pénitente & incon-

nue. Il mourut à Paris ſur la Paroiſſe S. Gervais le 27 Juin 1690, âgé de 56 ans & 6 mois, ſon corps fut porté à Port-Royal des Champs, & depuis transféré en 1711 à Magny-Leſſart; — 4. MARIE, alliée le 28 Novembre 1634 à *Bernard de Nogaret*, Duc d'Epernon & de la Valette, Pair de France, Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe, dont elle fut la ſeconde femme; — 5. MARGUERITE-PHILIPPE, mariée 1°. en 1634 à *Antoine de l'Age*, Duc de Puylaurens, Pair de France, fils de *René* & de *Jeanne Pot-Rodes*; & 2°. le 31 Janvier 1639 à *Henri de Lorraine*, Comte de Harcourt, d'Armagnac & de Brionne, Grand-Ecuyer de France, ſecond fils de *Charles de Lorraine*, I. du nom, Comte d'Elbeuf, & de *Marguerite Chabot de Pagny*. Elle mourut à Paris d'apoplexie le 9 Décembre 1674, & fut inhumée dans l'Egliſe des Capucines à Paris.

XIV. CÉSAR DU CAMBOUT, Marquis de Coiſlin, Comte de Crécy, Colonel-Général des Suiſſes & Griſons, Lieutenant-Général des Armées du Roi, ſe ſignala principalement dans le paſſage du Rhin à Mayence, à la retraite de Veudre, à la priſe de Heſdin & d'Arras, & mourut en 1641, âgé de vingt-huit ans, des bleſſures qu'il avoit reçues au ſiége d'Aire. Il avoit épouſé par contrat du 22 Janvier 1634, *Marie Séguier*, fille de *Pierre*, Chancelier de France, & de *Marie Fabry*. Elle ſe remaria en 1644 à *Guy*, Marquis de Laval & de Sablé, troiſieme fils de *Philippe-Emmanuel*, & de *Madelene de Souvré*. Elle mourut le 31 Août 1710, âgée de quatre-vingt-douze ans, & eut de ſon premier mariage : — 1. ARMAND, qui ſuit; — 2. PIERRE, né en 1639, Cardinal, Evêque d'Orléans, premier Aumônier du Roi, puis Grand-Aumônier de France, Chanoine de l'Egliſe de Paris, Abbé de Saint-Victor de la même Ville, de Saint-Jean d'Amiens, de Saint-Gildas-aux-Bois, Prieur & Seigneur d'Argenteuil, de Notre-Dame de Longchamp, de Longpont, de Saint-Pierre d'Abbeville, de Notre-Dame de Guais, & Prélat-Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, à la Promotion du 31 Décembre 1688, qui mourut à Verſailles le 5 Février 1706, âgé de ſoixante-dix ans, & fut inhumé dans ſa Cathédrale; — 3. & CHARLES-CÉSAR, né en 1641, Chevalier de Malte non-profès, mort à Verſailles le 13 Février 1699, âgé de cinquante-huit ans. Il fut enterré à Port-Royal des Champs, & transféré, comme ſon oncle, à Magny-Leſſart en 1711.

XV. ARMAND DU CAMBOUT, né le 2 Septembre 1635, baptiſé le 14 Février 1638, Meſtre-de-Camp Général de la Cavalerie-Légere de France, Lieutenant-Général en Baſſe-Bretagne, & Lieutenant-Général des Armées du Roi, obtint que les Baronnies de *Pontchâteau* & les Seigneuries de la *Roche-Bernard* fuſſent unies en ſa faveur au Marquiſat de Coiſlin, lors de ſon érection en Duché-Pairie au mois de Décembre 1663. Il fut un des quatre Seigneurs donnés en ôtage au Sacre du Roi LOUIS XIV. pour la Sainte Ampoule le 17 Juin 1654; nommé Prévôt de Paris le 13 Août 1669, eut les Proviſions de cette charge le 29 Juin 1670, n'en prit pas poſſeſſion & s'en démit en 1685. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roi à la Promotion du 31 Décembre 1688, & mourut le 16 Septembre 1702, âgé de ſoixante-ſept ans, & ſon corps fut porté dans l'Egliſe des Recollets de Saint-Denis en France, ainſi que le 9 Septembre 1705 celui de *Madelene*

du Halgoët, sa femme, fille unique & héritiere de *Philippe*, Maître des Requêtes, & de *Louise de la Bistrade*, qu'il avoit épousée le 29 Mars 1654. Il en eut : — 1. PIERRE, qui suit : — 2. ARMAND-JÉRÔME, mort jeune ; — 3. DOMINIQUE, Chevalier de Malte, aussi mort jeune ; — 4. CÉSAR-PHILIPPE-FRANÇOIS, Abbé, mort au mois de Février 1680 ; — 5. HENRI-CHARLES, rapporté après son frere aîné ; — 6. & MADELENE-ARMANDE, mariée le 10 Avril 1689, à *Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Bethune*, Duc de Sully, Pair de France, fils aîné de *Maximilien-Pierre-François* & de *Marie-Antoinette Servien*. Elle mourut le 30 Janvier 1721, âgée de 56 ans, & fut enterrée aux Pénitens de Nazareth.

XVI. PIERRE DU CAMBOUT, Duc de Coislin, Pair de France, Marquis de Pontchâteau, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, prêta serment au Parlement le 11 Décembre 1702, testa le 25 Novembre 1709, & mourut le 7 Mai 1710, âgé de quarante-six ans, sans enfans de *Louise-Marie d'Alegre*, fille d'*Emmanuel*, Marquis d'Alegre, & de *Marie Raimond-de-Modene*, qu'il avoit épousée par contrat des 4 & 5 Mai 1683, laquelle mourut le 15 Septembre 1692.

XVI. HENRI-CHARLES DU CAMBOUT, Duc de Coislin, Pair de France, Baron de Pontchâteau & de la Roche-Bernard, Président-né des Etats de Bretagne, premier Baron de Champagne, Comte de Crécy, &c. né le 15 Septembre 1664, fut d'abord Chevalier de Malte, puis premier Aumônier du Roi en survivance du Cardinal de Coislin son oncle le 3 Mars 1682, Abbé de Saint-Georges de Bocherville en 1684, Evêque de Metz le 26 Mai 1697, sacré le 22 Décembre suivant, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit le 15 Mai 1701, a succédé à son frere dans le Duché-Pairie de Coislin, & a pris séance au Parlement en qualité de *Duc & Pair* le 31 Mars 1711, fut reçu l'un des quarante de l'Académie Françoise en 1710, & Honoraire de celle des Inscriptions & Belles-Lettres. Il a employé plus de 50000 écus à faire bâtir en 1728 un Corps-de-Caserne à Metz, pour les Officiers & les Soldats de la garnison, & pour soulager cette Ville. Il en a fait bâtir une autre en 1709, avec la même dépense ; & pour donner encore des marques de son zèle, il a fait construire un Séminaire à Metz, pour y former de jeunes Ecclésiastiques, & y a fondé des places pour qu'ils y soient nourris & enseignés gratuitement. Il est mort à Paris le 28 Novembre 1732, & fut enterré aux Pénitens de Nazareth. *Voyez* son Eloge, *Tome IX. page 247*, Hist. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres de Paris, *in*-4°. & *Tome III. page 288*, *in*-8°.

Branche des Seigneurs DE BEÇAY & Marquis DU CAMBOUT.

XIII. LOUIS, troisieme fils de FRANÇOIS, Seigneur DU CAMBOUT & de Coislin, & de *Louise du Plessis-Richelieu*, fut Seigneur de Beçay, & Gouverneur des isles d'Oleron. Il transigea avec CHARLES, son frere aîné, sur le partage des biens de leurs pere & mere par acte passé à Blain en Bretagne le 25 Octobre 1629. Il épousa 1°. *Gilberte du Puy-du-Fou*, veuve de *Philippe de Châteaubriant*, Seigneur de Roches-Baritault, & fille de *René*, Seigneur du Puy-du-Fou, & de *Catherine-Charlotte de la Rochefoucauld-Barbesieux* ;

beſieux ; & 2°. *Renée Arrel*, Dame de Kermarker, veuve de *Jean Guegan* & de *Jean Budes*. Il eut de ſa premiere femme JÉRÔME, qui ſuit :

XIV. JÉRÔME DU CAMBOUT, Seigneur de Beçay, Gouverneur des Iſles, Ports & Havres de Rhuys & du Château de Sucinio, Lieutenant au Gouvernement de Breſt, épouſa le 30 Juillet 1619, *Marie*, Dame *de Carheil*, de Villeneuve & de Caeſden, fille de *Michel* & de *Jacquette de Kermeno*, Dame de Caeſden. Elle étoit morte en 1649, & laiſſa : — 1. CHARLES, Seigneur de Carheil ; — 2. SÉBASTIEN, Seigneur de Villeneuve ; — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Carheil : tous les trois morts ſans alliance ; — 4. & RENÉ, qui ſuit.

XV. RENÉ DU CAMBOUT, Comte de Carheil, Gouverneur de l'iſle de Rhuys & du Château de Sucinio, épouſa 1°. *Jeanne Raoul*, fille de *Jacques*, Seigneur de la Guibougere, Conſeiller au Parlement de Bretagne, Sénéchal de Nantes, enſuite premier Evêque de la Rochelle, & d'*Yvonne-Charette ;* & 2°. par contrat du 16 Avril 1688, *Louiſe-Françoiſe de Lauriere*, fille de *Léon* & de *Gilberte Regneau*. Il eut du premier lit : — 1. ARMAND, mort ſans alliance ; — 2. JACQUES, qui ſuit ; — 3. ARMAND-JOSEPH, Comte du Cambout par la donation que *Pierre*, Duc de Coiſlin, lui en fit. Il fut Capitaine & Major dans le premier Régiment des Dragons de Bretagne, & ſe trouva au combat de la Marſaille où il fut bleſſé. Il épouſa par contrat du 28 Février 1707, *Marguerite le Maître*, morte ſans enfans en 1708. Elle étoit veuve d'*Olivier du Bois-Guiheneuc*, Seigneur de la Cour de Bouet ; — 4. GUILLAUME, Chevalier de Malte, mort Lieutenant de Vaiſſeau ; — 5. ANNE-MARIE-LOUISE, fille d'honneur de Mademoiſelle *d'Orléans-Montpenſier*, petite-fille de France, mariée par contrat du 16 Décembre 1683, à *Jean-François de Genouillac-de-Gourdon*, Comte de Vaillac, fils aîné de *Jean-Paul*, & de *Marie-Félice de Voiſins*, ſa premiere femme. Elle mourut en 1693 ; — 6. ARMANDE-MARIE-MADELENE, auſſi fille d'honneur de Mademoiſelle *d'Orléans-Montpenſier*, mariée par contrat du 19 Mars 1695, à *Gaſpard de Monſtiers*, Vicomte de Merainville, Gouverneur de Narbonne, Brigadier des Armées du Roi, ſecond fils de *François*, Chevalier de Ordres, & de *Marguerite de la Jugie*, Comteſſe de Rieux. Elle mourut âgée de cinquante-huit ans le 28 Décembre 1724, & ſon mari le 30 ſuivant, âgé de ſoixante-ſeize ans. Du ſecond lit ſont nés : — 7. CHARLES-LOUIS, Enſeigne de Vaiſſeau en 1727 ; — 8. & LOUISE, Religieuſe à Rennes, puis Abbeſſe de Nidoiſeau, Diocèſe d'Angers, par nomination du Roi le 13 Décembre 1717.

XVI. JACQUES, Marquis DU CAMBOUT, Comte de Carheil, Seigneur de Villeneuve, Colonel du premier Régiment de Dragons de Bretagne en 1688, puis d'un Régiment de Dragons de ſon nom en 1701, Inſpecteur-Général de la Cavalerie & des Dragons de l'armée de Catalogne, Gouverneur de l'iſle de Rhuys & du Château de Sucinio, Brigadier des Armées du Roi, fut tué au combat de Carpy, au paſſage de l'Adige, le 9 Juillet 1701, dans une rencontre contre les troupes Impériales. Il avoit épouſé par contrat du 12 Janvier 1679, *Renée-Marie le Marchand*, fille & héritiere de *Jean*, Seigneur de la Rebourſiere, & de *Perrine Drouet*, dont :

Lauyer, | †Conſeiller au Préſidial de Rennes,

— 1. PIERRE-LOUIS, qui suit ; — 2. ANNE-FRANÇOIS-GUILLAUME, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Sous-Doyen de l'Eglise d'Orléans, Aumônier du Roi en 1711, Abbé de Saint-Memie, Diocèse de Châlons, en 1712, Agent-Général du Clergé de France en 1719, sacré à Paris le 19 Novembre de la même année Evêque de Tarbes par le Cardinal de Noailles, assisté des Evêques de Lectoure & de Vannes. Il est mort dans son Diocèse le 10 Juillet 1729, âgé de quarante-trois ans ; — 3. & JEANNE.

XVII. PIERRE-LOUIS, Marquis DU CAMBOUT, Gouverneur de l'isle de Rhuys & du Château de Sucinio, Capitaine de Dragons, épousa par contrat du 4 Mai 1704, *Madelene-Béatrix le Brun-de-Troadio*, dont : — 1. PIERRE-ARMAND, qui suit ; — 2 & 3. RENÉE-MARGUERITE & MARIE-JOSEPHE.

XVIII. PIERRE-ARMAND DU CAMBOUT, Comte de Carheil & Marquis de Coislin, après avoir retiré cette Terre de ceux qui l'avoient acquise, fut Capitaine de Dragons en second au Régiment d'Orléans, & mourut en 1738. Il a laissé de sa femme *Renée-Angélique de Talhouet*, Comtesse de Keravion, qu'il avoit épousée en 1727 : — 1. CHARLES-GEORGES-RENÉ, qui suit ; — 2. GEORGES-ARMAND, dit le *Chevalier du Cambout*, né en 1730, mort ; — 3. PIERRE, dit le *Chevalier de Coislin*, Mousquetaire de la seconde Compagnie en 1750, & Capitaine au Régiment Royal-Piémont, Cavalerie ; — 4. & une fille.

XIX. CHARLES-GEORGES RENÉ DU CAMBOUT, Marquis de Coislin, Comte de Carheil, né en 1728, successivement Capitaine de Dragons dans le Régiment de la Reine ; & le 15 Juin 1750, Colonel dans les Grenadiers de France, Colonel du Régiment de Brie en 1751 & Brigadier des Armées du Roi en 1762, a épousé le 8 Avril 1750, *Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly*, fille de *Louis*, Comte de Rubempré, depuis Marquis de Nesle, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres & premier Ecuyer de feu Madame la Dauphine, & d'*Anne-Françoise-Elisabeth Arbaleste-de-Melun*, une des Dames du Palais de la même Princesse. Les armes : *de gueules, à trois fasces échiquetées d'azur & d'argent de deux traits chacune.* Histoire des grands Officiers de la Couronne. *Tome IV. p. 801, & suiv.*

— CAMBRAY, en Picardie. JEAN DE CAMBRAY, † fils de HUGUES, Ecuyer, Seigneur de Maubuisson, épousa par contrat passé à Péronne en 1550, *Adrienne* ~~*Duplessis, fille de Jean*~~ †, Ecuyer, Seigneur de Courtemont, †† & est la tige de deux branches. L'aînée, sur laquelle on n'a point fourni de Mémoire, subsiste en Picardie.

† Ecuyer, seigneur de Villers aux Erables,
†† de Crie du Plessier, fille d'Aubert
††† et de Blanche de Halloy;

La branche cadette possédoit la Terre de *Digny* en Gâtinois, & a fini à CHARLES DE CAMBRAY, Chevalier, Seigneur de Digny, mort à vingt-un ans, sans alliance, en 1730. La Terre de Digny passa à *Nicolas de Foyal*, Chevalier, Seigneur d'Allonnes, comme plus proche, à cause de MARIE DE CAMBRAY, sa mere.

Une autre famille du même nom, dont étoit ADAM DE CAMBRAY, mort Premier Président du Parlement de Paris le 15 Mars 1456, portoit :

de gueules, à la faſce d'argent, chargée d'une autre faſce d'azur, & accompagnée de trois loups rampans d'or.

Il y a apparence que le Premier Préſident avoit pour frere JEAN RUPE, l'un & l'autre natifs de la ville de Cambray, dont ils adopterent le nom & quitterent celui de *Rupe*. JEAN, I. du nom, dit DE CAMBRAY, eut de *Marguerite Chambellan :*

JEAN DE CAMBRAY, II. du nom, Pannetier du Roi, qui de *Geoffrette Cœur*, ſa femme, fille du célebre *Jacques Cœur*, Argentier du Roi, mort en 1456, & de *Macée de Leopar*, laiſſa

JEAN DE CAMBRAY, III. du nom, auquel on donne pour frere GUILLAUME DE CAMBRAY, mort Archevêque de Bourges en 1505, & pour femme *Marie de Corbie*, fille d'*Arnaud*, Chancelier de France, qui le rendit pere de

MICHEL DE CAMBRAY, Chevalier, Seigneur de Therieux, mari de *Perrette de Treignac*, Dame de Soulangis, dont

JEAN DE CAMBRAY, IV. du nom, Chevalier, Vicomte de Soulangis, Seigneur de Folanay, qui de *Genevieve Maréchal*, ſa femme, eut pour fille unique, MARIE DE CAMBRAY, Vicomteſſe de Soulangis, femme d'*Antoine de la Grange*, Sieur d'Arquin. Les armes de Cambray en Picardie ſont : *d'azur, au achevron d'or, ccompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un tréfle arraché, le tout d'or.*

L'Armorial dreſſé ſous le Roi CHARLES V. en 1368, parle de M. GUILLEBERT DE CAMBRAY, & de M. JEAN DE CAMBRAY-DE-PREAULX, qui portoient : *d'azur, à trois lions d'or, 2 & 1.* Cette Famille eſt éteinte il y a long-tems.

— CAMELIN en Provence : Famille qui a donné en 1594 un Evêque de Fréjus dans BARTHELEMI DE CAMELIN, qui y fonda une Maiſon de Jéſuites, un Couvent de Dominicains, & un Monaſtere du même Ordre ; & un Evêque de Philadelphie en 1621, qui ſuccéda à ſon oncle en 1638. Les Mémoires de M. *de Tourville* font mention d'ANNIBAL DE CAMELIN, Capitaine de Bombardiers, qui fut envoyé par M. *du Queſne* à l'expédition d'Alger : cette Famille ſubſiſte en trois branches. JOSEPH DE CAMELIN, ancien Mouſquetaire du Roi eſt chef de la premiere. HONORÉ DE CAMELIN, non encore marié, eſt auteur de la ſeconde ; & JOSEPH-MARIUS DE CAMELIN, chef de la troiſieme, a épouſé par contrat du 29 Juin 1734, *Marie-Anne de Brunel*, de laquelle ſont iſſus ÉTIENNE & ANGÉLIQUE DE CAMELIN. Les armes : *d'azur au chameau ſurmonté de trois étoiles, le tout d'or.* Deviſe : *Deo favente.* Voyez *le nouvel Armorial de Provence, Tome I. page 213.*

* CAMEMBERG, Baronnie proche Argentan en Normandie, laquelle eſt poſſédée par l'Abbeſſe & les Religieuſes d'Almanéche.

CAMILLY. *Voyez* BLOUET, *Tome II. page 565.* de ce Dictionnaire.

— CAMOENS, ancienne Famille du Portugal. On trouve dès 1370 un VASCO-PIRES DE CAMOENS, qui paſſa de Galice en Portugal, lorſque FERDINAND faiſoit la guerre à HENRI III. Roi de Caſtille. Il épouſa *Marie-Anne Tenreiro*, fille de GONÇALO TENREIRO, Amiral de Portugal, dont

il eut GONÇALO, JEAN & CONSTANCE, desquels il y a encore d'illustres descendans. Cette Famille a donné, dans LOUIS DE CAMOENS, un célebre Poëte Portugais, Auteur de *la Lusiade*, né à Lisbonne ; les uns disent en 1517, d'autres en 1524. Il mourut en 1579. *Voyez* son article dans *le vingt-septieme volume du P. Niceron*, ou dans *Moréri*.

—CAMPAGNE, Famille du Boulonnois, de laquelle étoit CATHERINE DE CAMPAGNE, née le 22 Mai de l'an 1683, du mariage de GABRIEL DE CAMPAGNE, Ecuyer, & de *Marie Catherine Touillet*, qui fut reçue à Saint-Cyr au mois d'Octobre de l'an 1691, après avoir prouvé qu'elle descendoit de JEAN DE CAMPAGNE, qui épousa *Isabeau le François* en 1526. Les armes : *de gueules, semé de tréfles d'or, & trois croix ancrées d'argent posées deux en chef & une en pointe.*

—CAMPBEL, ancienne & illustre Maison d'Ecosse, qui se nommoit autrefois O DUBIN.

DIARMED O DUBIN, vaillant guerrier, laissa PAUL O DUBIN, Seigneur de Lochow, dont la fille unique appellée EVE, épousa GILESPICK O DUBIN, son parent. Celui-ci prit le premier le nom de CAMPBEL, pour immortaliser par-là un service qu'il avoit rendu à la France dans le neuvieme siecle, sous le regne de *Malcolm Canmore*.

COLINMORE CAMPBEL, un de ses descendans, se trouva en 1292 à Barwick lorsqu'ÉDOUARD I. Roi d'Angleterre, s'y transporta pour terminer le différend qui régnoit entre *Jean Bailleul* & *Robert Bruce*, au sujet de la Couronne d'Ecosse. Ayant épousé une Dame de la Maison de *Sainclair*, il en eut NIEL & DUNCAN CAMPBEL DE REDCASTLE, duquel descendent les Comtes de Loudon, qui subsistent.

C'est à cette Famille qu'appartiennent les Comtes de Braidalbin, qui descendent de COLIN CAMPBEL, dont le pere devint en 1445 *Lord Campbel*.

JEAN CAMPBEL descendoit de lui. CHARLES II. le nomma le 28 Janvier 1678, *Comte de Braidalbin*, dans le pays de Perth ; & le Roi GUILLAUME le créa en 1692 Conseiller-intime. Il mourut le 19 Mars 1717, à l'âge de 81 ans, laissant de *Marie*, son épouse, fille de *Henri Rich*, Comte de Hollande, DUNCAN & JEAN CAMPBEL.

Celui-ci devint en 1725 Lord Lieutenant du pays de Perth ; il vivoit encore en 1728. JEAN son fils, qu'il avoit eu de *Henriette*, sœur d'*Edouard Villiers*, Comte de Jersey, étoit en 1720 premier Ecuyer des Princesses Royales, & fut créé en 1725 Chevalier du Bain. *Annabelle*, fille de *Henri Grey*, Duc de Kent, son épouse, morte le 2 Mars 1727, lui donna un fils & une fille, pendant qu'il étoit Ambassadeur extraordinaire en Dannemarck. Le fils mourut le 12 Mai 1727, à l'âge de six ans. *Voyez* le Supplément François de *Basle* & *Moréri*. On parle de la Famille de CAMPBEL dans les Délices de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, sur-tout dans les *Tomes VI. & VII.* où l'on écrit au lieu de *Campbel*, *Campbells*.

—CAMPEGGI ou CAMPÉGE, Famille illustre & très-considérée en Italie depuis plusieurs siecles. *Symphorien Champier* dit, en dédiant son ouvrage *de Monarchiâ Gallorum*, au Cardinal LAURENT CAMPÉGE, que

cette Famille étoit originaire de France par CHRÉTIEN CAMPÉGE, qui étoit de Dauphiné & eut douze enfans, dont deux ſuivirent à Naples CHARLES DE FRANCE, frere du Roi S. LOUIS. L'aîné des deux s'établit à Tortoſe & forma la branche des *Campéges* de Pavie. Son frere, nommé JEAN, reſta juſqu'à ſa mort à Bologne, & y fit une branche particuliere, dont étoit le Cardinal LAURENT CAMPEGGI, dont on peut voir l'article dans *Moréri*, ainſi que celui de BARTHELEMI CAMPEGGI, qui ſe rendit célebre par ſa probité & par ſa doctrine. Il vivoit ſur la fin du quatorzieme ſiécle.

— CAMPET: de cette Famille étoit LOUIS DE CAMPET de Saujon, Chevalier, Seigneur, Baron de la Riviere, Bloyac, la Mothe & des Arennes, marié avec *Jeanne-Marguerite de Murray* ou *Meuré*, Ecoſſoiſe de nation, dont

CHARLES-FRANÇOIS DE CAMPET, Seigneur, Comte de Saujon en Aunis, Baron de la Riviere & d'Houzillac, Chevalier de S. Louis, Lieutenant en Guienne au département de l'Agénois & du Baſadois, Gouverneur du Pont-de-l'Arche en Normandie, ci-devant & ſucceſſivement Aide-Major d'une Compagnie, Enſeigne & Lieutenant des Gardes-du-Corps, Brigadier de Cavalerie, marié le 11 Mars 1724, à *Marie-Louiſe-Angélique de Barberin.* Il eſt mort le premier Mars 1740, & ſa veuve s'eſt remariée en 1747, au Comte *de Montmorenci-Laval. Mercure de Mars 1740, p. 613.*

* CAMPET, au pays des Landes en Gaſcogne, Diocèſe de Dax: Terre & Seigneurie qui fut apportée vers le milieu du quinzieme ſiecle, par *Marguerite de Luxe*, à JEAN DU LION ou DULION, Seigneur de Vianne Abbé-Lay d'Orthès, ſecond fils d'ESPAING DU LION, III. du nom, iſſu d'une noble & ancienne Famille connue en Béarn dès l'an 1150. *Voyez* DULION.

CAMPION, en Normandie: ancienne Famille, dont *la Roque* fait mention dans ſon *Hiſtoire de Harcourt*; & M. *Huet*, dans ſon *Origine de Caen.* Elle eſt diviſée en pluſieurs branches, qui toutes portent des armes différentes.

Campion du Meſnil porte: *d'or, au lion d'azur, armé & lampaſſé de gueules.*

Campion de Saint-Martin porte: *d'or, au lion d'azur, ſurmonté d'un lambel de gueules.*

Campion de la Garentiere porte: *d'or, au lion d'azur, à la bordure de gueules.*

*— CAMPMAS: Terre & Seigneurie qui fut acquiſe en 1666 par NICOLAS DE CAMPMAS, qui en 1668 en rendit hommage, en qualité de Vicomte, en la Chambre des Comptes de Navarre. Il avoit été pourvu d'une charge de Tréſorier de France le 10 Juin 1635, à la premiere création du Bureau des Finances de Montauban. Il fut fait Maître-d'Hôtel du Roi par Lettres du 6 Octobre 1649, & fut créé Conſeiller d'Etat par Brevet du 13 Mars 1652, en récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus aux Rois LOUIS XIII. & LOUIS XIV. dans les emplois & commiſſions dont il fut chargé, & dont il s'étoit acquitté avec autant de zele que de capacité. Il avoit épouſé en 1634, *Antoinette de Garibal*, qui le rendit pere de

GUILLAUME DE CAMPMAS, Seigneur & Vicomte d'Elves, allié en 1667 avec *Iſabeau de Raynaldi*, dont il eut

NICOLAS DE CAMPMAS, dit *de Saint-Remi*, Vicomte d'Elves, mort en 1648, Premier Préſident des Tréſoriers de France de la Généralité de Montauban, lequel n'ayant point été marié a fait ſon héritier JEAN-GUILLAUME-NICOLAS-MELCHIOR DE CAMPMAS, fils aîné de ſon frere FRANÇOIS, Seigneur de Cirq, ancien Capitaine de Dragons au Régiment de Lautrec.

Ce JEAN-GUILLAUME-NICOLAS-MELCHIOR DE CAMPMAS, à préſent Seigneur, Vicomte d'Elves, Seigneur de Saint-Remi, la Baſtiolle, Saint-Cirq, *&c.* eſt Tréſorier de France en la Généralité de Montauban. Il a épouſé en 1747, *Marie-Jacqueline de Colonges*, fille d'*Alexis Dauphin*, Ecuyer, Seigneur de Sénac. Il a de ſon mariage pluſieurs enfans mâles ou femelles. *Tablet. Généal. part. VII. p. 241.*

— CAMPOYER: Famille de Normandie, dont étoit MARGUERITE DE CAMPOYER-DE-LA-BROSSE, qui fut reçue à Saint-Cyr au mois de Janvier 1686, & prouva ſa Nobleſſe depuis JEAN DE CAMPOYER qui, au mois de Mai 1556, épouſa *Marie de Gaudouin.* Les armes: *d'or, à trois faſces de gueules, accompagnées de cinq annelets de même 3 & 2.*

CAMPRONT, en Normandie: Famille établie dans les Elections d'Avranches & de Coutances.

ENGUERRANT DE CAMPRONT ou CAMPROUT, Chevalier Banneret, portoit pour armes: *d'argent, à la quintefeuille de gueules*, ſelon le Catalogue des Chevaliers Normands qui furent à la Terre-Sainte avec GODEFROI DE BOUILLON: ce Catalogue ſe trouve à la fin de l'Hiſtoire de Normandie par *Gabriel du Moulin*, mais il eſt bien poſtérieur.

THOMAS DE CAMPRONT, qualifié d'*honnête Ecuyer*, eut une fille nommée *Eliſabeth de Campront*, mariée le 23 Février 1411, à *Robert d'Eſcajeul*, Seigneur de la Ramée.

ADAM DE CAMPRONT, étoit Valet-tranchant & Ecuyer du Roi dans le quinzieme ſiecle. Il eſt cité par *la Roque*, pour prouver que cette charge étoit honorable, avec *Gauvain de Dreux*, iſſu du ſang Royal de France, *Pierre & Jean de la Trémoille*, *Aubert Hangeſt*, *Jean d'Eſtouteville*, *Charles d'Ivry*, Chevalier, *Guillaume Marcel*, *Louis de Rabodanges*, & *Charles de Harcourt*, Baron de Beuvron.

ROGER DE CAMPRONT, Prêtre du Diocèſe de Tours, fils de ROGER, Ecuyer, vivoit vers le milieu du quinzieme ſiecle.

JACQUES-ANTOINE DE CAMPRONT, reçu Chevalier de Malte le 7 Juillet 1669, portoit les mêmes armes qu'ENGUERRANT DE CAMPRONT, mentionné ci-deſſus, *avec la croix de Malte.* Voyez l'*Hiſtoire de Harcourt, page 1437*, & l'*Hiſtoire de Malte.*

— CAMPSERVEUR, en Normandie: ſelon *la Roque*, dans ſon Hiſtoire de la Maiſon *de Harcourt*, page 1443 & 1497. JEAN DE CAMPSERVEUR, Ecuyer, avoit procès en 1454 avec Demoiſelle *Colette de Hauville*, veuve de *Guillaume de Murdrac;* & GUILLAUME CAMPSERVEUR vivoit en 1388. C'eſt ce que nous ſçavons de cette Famille, dont nous n'avons

point reçu de Mémoire. Les armes : *d'azur, à trois faſces d'argent au chevron de gueules, brochant ſur le tout.*

— CAMUS : Famille originaire d'Auxonne, diſtinguée dans la Robe, qui deſcend de

I. NICOLAS CAMUS, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Marcilly, qui fut Capitaine & Maire d'Auxonne. Il eut pour fils,

II. PERNET CAMUS, Ecuyer, Seigneur de Marcilly, qui fut auſſi Maire d'Auxonne & pere de JEAN, qui ſuit.

III. JEAN CAMUS, Baron de Bagnoles en Lyonnois, Seigneur de Châtillon, *&c.* épouſa *Antoinette de Vignol*, Dame d'Argini, de Pontcarré, *&c.* dont il eut : — 1. ANTOINE CAMUS, Seigneur de Riviere & du Perron, duquel deſcendent les Seigneurs de ce nom ; — 2. JEAN, Seigneur de Saint-Bonnet, dont ſont iſſus les Seigneurs de ce nom dans la province de Lyonnois, & dont étoit le célebre JEAN-PIERRE CAMUS, né à Paris en 1582, Evêque du Bellay ſous HENRI IV. en 1609, qui quitta ſon Evêché en 1629, & mourut à l'hôtel des Incurables à Paris âgé de 70 ans, le 26 Avril 1652. Son ſçavoir & ſa vertu le rendirent digne de l'Epiſcopat. Il fut, dit l'Abbé *le Clerc*, le génie le plus fécond de ſon ſiecle. Il eſt parlé dans les Mémoires de *Trévoux* (Janvier 1728), d'environ cent trente volumes ſortis de la plume de ce ſçavant Prélat ; — 3. CLAUDE, Baron de Bagnoles & de Châtillon, Tréſorier-Général des Finances à Lyon. De lui deſcendent les Seigneurs de ce nom, établis dans le Lyonnois ; — 4. & GEOFFROI, qui ſuit.

IV. GEOFFROI CAMUS, Seigneur de Pontcarré & de Torci, ayant pris le parti de la Robe vint s'établir à Paris, fut reçu Maître des Requêtes en 1573, nommé en 1588 par HENRI III. à la charge de Premier Préſident du Parlement de Provence, à laquelle il ne put être reçu par les obſtacles des ligueurs. Il y fut une ſeconde fois nommé par HENRI IV. en 1596, ſans pouvoir encore y être reçu, pour les mêmes raiſons, & mourut Conſeiller d'Etat. Il eut de *Jeanne Sanguin*, ſa femme, fille de *Jacques*, Seigneur de Livri, Lieutenant des Eaux & Forêts, & de *Barbe de Thou*, ſœur de *Chriſtophe de Thou*, Premier Préſident du Parlement de Paris : — 1. NICOLAS, qui ſuit ; — 2. JACQUES, nommé Evêque de Séez en 1614, & mort en 1650 ; — 3. un autre NICOLAS, Secrétaire des commandemens des trois Princeſſes, filles du Roi HENRI IV, qui furent : l'une Reine d'Eſpagne, l'autre Reine d'Angleterre, & la troiſieme Ducheſſe de Savoye ; — 4. ANTOINETTE, ſeconde femme de *Jacques Prévôt*, Seigneur de Saint-Cyr, Maître des Requêtes ; — 5. MARIE, alliée à *Elie Laiſné*, Seigneur de la Marguerie, Préſident du Parlement de Dijon, puis Conſeiller d'Etat ; — 6. & JEANNE, Coadjutrice d'*Anne de Thou*, ſa grand-tante, Abbeſſe de S. Antoine des Champs, à laquelle elle ſuccéda.

V. NICOLAS CAMUS, II. du nom, Seigneur de Pontcarré, *&c.* mourut Sous-Doyen du Parlement en 1645, ayant eu de *Madelene de Pincé*, ſa femme : — 1. NICOLAS, qui ſuit ; — 2. JACQUES, Chevalier de Malte ; — 3. PIERRE, Seigneur de Trojan, Conſeiller, Aumônier du Roi, mort en 1684 ; — 4. JEANNE, mariée à *Jean Morineau*, Seigneur d'Eſure, Secrétaire du Roi, mort en Novembre 1679 — 5. & N. . . . Religieuſe.

VI. NICOLAS CAMUS, III. du Nom, Seigneur de Pontcarré, du Bois-Pincé, *&c.* fut reçu Conseiller au Parlement en Avril 1636, & mourut en Novembre 1660, ayant eu d'*Hélene Hallé*, morte en Novembre 1661 : — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. ELIE, Chevalier de Malte, mort le 27 Novembre 1709, dans sa soixante-deuxieme année. Il s'est rendu recommandable par sa charité envers les pauvres; — 3, 4 & 5. & trois filles mortes sans alliance.

VII. NICOLAS CAMUS, IV. du nom, Seigneur de Pontcarré, *&c.* fut reçu Conseiller au Parlement en 1661, puis Conseiller d'honneur en tous les Parlemens du Royaume, & mourut en 1705, âgé de 66 ans. Il avoit épousé *Marguerite-Hélene Durand*, morte le 13 Octobre 1705, âgée de 55 ans, fille unique *d'Ursin Durand*, Conseiller au Parlement, & d'*Elisabeth Bouer-des-Fontaines*, dont il eut entr'autres enfans : — 1. NICOLAS-PIERRE, qui suit; — 2. URSIN CAMUS-DURAND-DE-PONTCARRÉ, Conseiller au Parlement en 1698, mort sans alliance le 23 Décembre 1715, dans sa quarante-deuxieme année; — 3. & JEANNE-PHILIBERTE, mariée le 13 Août 1697, à *Etienne Brochart-de-Sarron*, Président de la premiere Chambre des Enquêtes du Parlement, & arriere-petit-fils de *Jean Brochart*, Seigneur de Champigni, Premier Président au Parlement de Paris. Elle est morte le premier Mai 1711, dans sa quarante-unieme année, & sans postérité.

VIII. NICOLAS-PIERRE CAMUS, Seigneur de Pontcarré, fut reçu Conseiller au Parlement en Février 1688, Maître des Requêtes en 1691, Premier Président du Parlement de Rouen en Août 1703, & est mort le 10 Décembre 1734. Il avoit épousé 1°. en Avril 1695, *Marie-Anne-Claude-Auguste le Boulanger*, morte en couches le 27 Mars 1702, fille unique d'*Auguste-Macé le Boulanger*, Seigneur de Viarmes, Mafflé, *&c.* Maître des Requêtes, & Président au Grand-Conseil, & d'*Anne de la Forêt;* 2°. en Mars 1703, *Marie-Françoise-Michelle de Bragelongne*, morte en Juin 1705, fille unique de *Christophe-François*, Seigneur d'Engenville, *&c.* Conseiller au Parlement, & de *Marie Chanlate;* 3°. en Février 1706, *Jeanne-Marguerite de Boivin*, morte le 3 Juin 1718, dans sa trente-cinquieme année, fille de *Jean-Baptiste de Boivin*, Seigneur de Bonnetot, Premier Président en la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Rouen; & 4°. le 23 Septembre 1723, *Anne Laisné* de la Marguerie, sa cousine, fille de *Michel Laisné*, Seigneur de la Marguerie, & de *Marie Bonneau*, petite-fille d'*Elie Laisné*, Seigneur de la Marguerie, Premier Président du Parlement de Provence, & d'*Anne Camus-de-Pontcarré.* Il a eu du premier lit : — 1. GEOFFROI MACÉ, qui suit; — 2. JEAN-BAPTISTE-ELIE CAMUS-DE-PONTCARRÉ, Seigneur de Viarmes, fait Maître des Requêtes le 17 Mai 1726, & Intendant de Bretagne en 1734, ~~qui épousa~~ 1°. en Décembre 1731, *Genevieve Paulmier-de-la-Bucaille*, veuve dans la même année de *Charles-Etienne Maignart*, Seigneur de la Vaupaliere, morte le 20 Décembre 1734; & 2°. *Louise-Françoise Raoul-de-la Guibourgere.* Il a eu du premier lit une fille, & NICOLAS-ELIE-PIERRE CAMUS-DE-VIARMES, ~~ancien Prévôt des Marchands de Paris~~, marié le 22 Juin 1752, à ANGÉLIQUE-ELISABETH CAMUS,

Conseiller d'Etat ordre et ancien Prévôt des Marchands, mort à Paris le 22. mars 1775. âgé de 73. ans. il avoit épousé le Gaz. de fr. N°. 25. mars 1775

CAMUS-DE-PONTCARRÉ, sa cousine-germaine, fille de GEOFFROI MACÉ, premier Président au Parlement de Rouen, & de *Marie-Marguerite-Elisabeth de Baussan*, sa seconde femme. Du second lit sont sorties deux filles; entr'autres JEANNE, mariée le 21 Septembre 1724, à *Louis-Christophe de la Rochefoucauld*, Marquis de Langheac, mort le 7 Janvier 1734, laissant deux filles connues sous le nom de *Mesdemoiselles d'Urfé*. Du troisieme lit est né NICOLAS-MARIE-FRANÇOIS, Conseiller au Parlement de Rouen en 1729, & MARIE-GENEVIEVE, mariée par contrat du 6 Novembre 1729, à *Louis de Lespinay*, Seigneur de Marteville, mort dans sa quarante-deuxieme année, le 11 Avril 1753, ne laissant que MARIE-THÉRESE DE LESPINAY, mariée le 3 Octobre 1752, à *Joseph-Maurice-Annibal*, Comte *de Montmorenci*, frere du Prince de Tingri.

IX. GEOFFROI-MACÉ CAMUS, Seigneur de Pontcarré, &c. ancien premier Président du Parlement de Rouen, mort le 28 Janvier 1767, avoit épousé 1°. en Février 1719, *Marie-Anne de Jassaud*, fille d'*André-Nicolas*, Président en la Chambre des Comptes, & de *Marie-Anne Coustart*, morte sans enfans en 1727; & 2°. le premier Mars 1728, *Marguerite-Elisabeth de Baussan*, fille unique de *François*, Seigneur de Blanville, &c. Maître des Requêtes, Intendant d'Orléans, & de *Marie-Anne Rellier*, sa premiere femme. Il y a eu de ce dernier mariage deux filles. L'aînée est mariée au Marquis *de Briqueville*. Voyez *ce mot*. La seconde, nommée *Angélique-Elisabeth*, a épousé le 22 Juin 1752, son cousin-germain NICOLAS-ÉLIE-PIERRE CAMUS-DE-PONTCARRÉ-DE-VIARMES, mentionné ci-dessus.

Seigneurs D'ARGINI.

La branche des Comtes d'Argini a pour auteur IMBERT CAMUS, Seigneur de Bagnoles, marié à *Genevieve Chaudron*, qui lui porta en mariage le Marquisat de *Pusignan*.

JEAN CAMUS, son fils aîné, Marquis de Pusignan, Lieutenant-Général des Armées du Roi, fut tué à la tête du Régiment de Languedoc en 1689. Il avoit épousé *N..... de la Poype-de-Saint-Julien*. Son fils cadet, nommé le *Comte d'Argini*, né en 1687, a laissé deux fils; l'un mort en 1700; & l'autre nommé CHARLES-JOSEPH-LUCAS DE CAMUS-DE-COUSTIN, Marquis d'Argini & de Pusignan, Mestre-de-Camp de Cavalerie, épousa *Marie-Louise-Charlotte Bontemps*, morte âgée de 36 ans le 23 Mars 1730, fille aînée de *Louis-Alexandre Bontemps*, premier Valet-de-Chambre du Roi, Gouverneur du Château des Tuileries, morte à 76 ans le 22 Mars 1742, & de *Charlotte le Vasseur-de-Saint-Vrain*, sa premiere femme, morte le 29 Août 1709.

Outre ces branches de la Famille de Camus établie à Paris, & illustre par plusieurs Magistrats, qui ont exercé avec distinction des charges considérables, il y a encore une branche établie dans le Lyonnois. Cette branche remonte à JEAN CAMUS, marié le 25 Janvier 1520, contrat

passé par-devant *Mazenot*, Notaire à Lyon, avec *Antoinette de Vignols*. Il fit l'acquisition par contrat passé le 17 Août 1566, devant *Fournier* & *Brulé*, Notaires à Paris, de la Terre & Seigneurie de *Magnols*, de *Florimond Robertet*, Conseiller du Roi & Secrétaire de ses Commandemens. Il eut de son mariage,

CLAUDE CAMUS, Conseiller du Roi & Général de ses Finances en la Généralité de Lyon, qui épousa par contrat du 10 Février 1564, *Anne Grolier*, fille de noble homme *François Grolier*, Seigneur de Fleuri, Notaire & Secrétaire du Roi, & de *Françoise de Grillet*, laquelle étant veuve, testa le 6 Novembre 1619. Son mari avoit fait son testament le 7 Juillet 1571, reçu par *Pierre Fort*, Notaire à Lyon, par lequel il donne à CHARLES, son fils qui suit, la Seigneurie de Bagnoles avec celle de Frontenas.

CHARLES CAMUS, Ecuyer, Seigneur d'Ivours, de la Blancherie, obtint le 26 Mai 1612 du Commissaire, pour la recherche du Domaine du Roi en la Généralité de Lyon, main-levée de la Terre, Seigneurie & Baronnie de Bagnoles qui lui avoit été saisie par contrat du 13 Juin 1593. Il épousa par contrat passé devant *Jean Granier*, Notaire à Lyon, Demoiselle *Claude Peirat*, fille de *N.....*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur d'Ivours & de Villeneuve, & d'*Hélene d'Albisse*. Il eut plusieurs enfans, entr'autres ANTOINE CAMUS, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre & Seigneur d'Argini; GASPARD CAMUS, Ecuyer, Seigneur & Baron de Châtillon; IMBERT CAMUS, Ecuyer, Seigneur d'Ivours; & JACQUES CAMUS, Conseiller du Roi & Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage de Bugey, Bellai & Valromei, qui partagerent sa succession & les biens qui leur avoient été échus par la mort d'*Anne Grolier*, leur ayeule.

JEAN-CLAUDE CAMUS, Ecuyer, Seigneur d'Ivours & de la Blancherie, fils de JACQUES & d'*Hélene d'Oncieu*, fit ses preuves de Noblesse paternelle & maternelle, pour être pourvu d'un Canonicat dans l'Eglise noble de Saint Pierre de Vienne en Dauphiné. Il y eut aussi procès-verbal des preuves pour la réception dans l'Ordre de Malte de JEAN-PIERRE CAMUS, frere de JEAN-PIERRE, fait au Chapitre tenu à Lyon par le Commandeur de la Refudiere le 18 Juillet 1642.

CLAUDE CAMUS, Ecuyer de la grande Ecurie du Roi, fils aîné de JACQUES & d'*Helene d'Oncieu*, épousa par contrat du 24 Août 1665 *Anne de Châtillon*, fille d'*Annet*, Seigneur de Montarboux & de Tasnei, & de *Claude de Sicard*, Dame de Cublaise. Il rendit aveu & dénombrement du Fief noble d'Ivours & de la Blancherie, au Bureau des Finances de Lyon le 13 Mai 1671. Il eut commission le 23 Septembre 1674 de Lieutenant-Général pour le Roi au Gouvernement de Lyonnois & Beaujolois, pour recevoir les deniers qui devoient être fournis par les Roturiers provenans de la saisie de leurs Fiefs, faute d'avoir servi à l'arriere-ban. Il eut de son mariage

ANNET CAMUS, Chevalier, Seigneur d'Ivours, né le 4 Novembre

1667, & baptisé le 15 Janvier 1668 dans l'Eglise paroissiale de S. Michel de Lyon. C'est tout ce que nous sçavons de cette branche, qui porte les mêmes armes que celle de Paris, sçavoir : *d'azur, à trois croissans d'argent 2 & 1, & une étoile d'or en abysme avec un casque couronné d'un cercle de Baron.*

— CAMUS-DE-LA-GRANGE-BLIGNI : cette Famille noble, originaire de Troyes en Champagne, a pour auteur :

I. NICOLAS LE CAMUS, Secrétaire d'Etat en 1617, puis Conseiller d'Etat en 1620, qui fut recommandable par les Affaires importantes qu'on lui confia. Il mourut en Novembre 1648, âgé de 80 ans, laissant de *Marie Colbert*, tante germaine du grand Ministre de ce nom, morte en 1642 : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. ANTOINE, Seigneur d'Hemeri, Courcerin, &c. Conseiller au Parlement, premier Président aux Enquêtes, Maître des Requêtes, Intendant en Languedoc & ensuite de la Généralité de Paris, Président en la Chambre des Comptes, puis Contrôleur-Général des Finances, qui mourut le 25 Janvier 1687, âgé de 84 ans, laissant de *Marie-Elisabeth Feydeau*, fille de *Denis*, Seigneur de Brou, morte le 13 Avril 1676 : — (A) DENIS LE CAMUS, Président de la Cour des Aides, mort sans alliance le 11 Janvier 1688 ; (B) ANDRÉ, Conseiller au Parlement, mort aussi sans alliance le premier Janvier 1695 ; — (C) ETIENNE, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve ; — (D) N..... Religieuse de l'Abbaye Saint Antoine, morte en 1731 ; — (E) & MARIE, alliée à *Adrien de Hannivel*, Comte de Mennevillette, Marquis de Crevecœur, &c. Secrétaire des Commandemens de PHILIPPE DE FRANCE, dont étoit fille la feue Comtesse de Tonnerre ; — 3. EDOUARD, Conseiller au Parlement de Grenoble, puis en celui de Paris, & ensuite Procureur-Général de la Cour des Aides : il quitta cette Charge pour se faire Prêtre, & mourut le 24 Février 1674, âgé de 70 ans, après avoir donné de son vivant de grands biens aux Carmelites du grand Couvent, où il fut enterré ; — 4. ETIENNE, Maître des Comptes à Grenoble, puis Surintendant des Bâtimens, mort le 29 Juin 1673, sans laisser de postérité de *Madelene de Colbert*, laquelle se remaria à *Claude Pellot*, Premier Président du Parlement de Rouen. Elle mourut le 8 Juillet 1606, âgée de 66 ans ; — 5. ANDRÉ-GERARD, Conseiller au Grand-Conseil, puis Procureur-Général de la Cour des Aides & Conseiller d'Etat, mort le 15 Décembre 1698, âgé de 88 ans, sans enfans de *Charlotte Melson*, célebre par son esprit & par ses poësies, morte le 22 Juin 1702. *Voyez* son article dans *Moréri ;* — 6. JEAN, Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes & Intendant de Champagne, mort le 26 Juin 1680, sans alliance ; — 7. MARIE, alliée à *Michel Particelli*, Seigneur d'Hemeri, Surintendant des Finances, morte le 4 Septembre 1678 ; — 8. CATHERINE, Carmelite au grand Couvent de Paris, morte en 1668 ; — 9. FRANÇOISE, mariée à *René le Roux*, Seigneur du Plessis-Saint-Antoine, Maître des Requêtes, puis Conseiller d'Etat, morte le 20 Octobre 1680 ; — 10. & CLAUDE, premiere femme de *Claude Pellot*, premier Président du Parlement de Rouen, morte le 30 Juillet 1668.

II. NICOLAS LE CAMUS, Conseiller au Grand Conseil, Procureur-Général de la Cour des Aides en 1631, Conseiller d'Etat en 1632, Intendant de l'Armée en Italie & en Languedoc, mourut en 1636. Il eut de *Marguerite de la Barre*, son épouse, laquelle se remaria à *Jacques le Tellier*, Seigneur de la Chapelle, Intendant des Finances, & mourut le 3 Septembre 1661 : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. CHARLES, Seigneur de Montaudier & de Puypin, Capitaine-Major du Régiment de Normandie, Gouverneur du Fort de Meouillon en Provence, où il s'établit en s'y mariant avec *Angélique de Pontevez*, fille d'*Annibal*, Seigneur de Saint-André, dont deux garçons & une fille : l'aîné, JOSEPH-FRANÇOIS LE CAMUS, a épousé en Provence *N..... de Roquexante-Granbois*, dont une fille NICOLE LE CAMUS, mariée au Marquis de *Châbre de Roquevaire* ; le cadet, JOSEPH-CHARLES-AUGUSTE, appellé le *Comte le Camus*, Brigadier des Armées du Roi du 11 Avril 1767, Gouverneur de la Ville & Château de Meouillon, Chevalier Magistral de Malte, a épousé le 18 Février 1755 ANNE-NICOLE LE CAMUS, sa parente, seconde fille de feu NICOLAS LE CAMUS, ancien premier Président de la Cour des Aides, & Commandeur des Ordres du Roi, ci-après rapporté ; & N..... LE CAMUS, veuve de *N..... le Gaultier la Molle*, ancien Conseiller au Parlement d'Aix ; — 3. ETIENNE, Evêque, Prince de Grenoble & Cardinal, né le 24 Novembre 1632, mort le 12 Septembre 1707 : il fit les pauvres ses héritiers. Voyez *Moréri*. — 4. ANDRÉ-GERARD, Maîtres des Comptes, mort le 26 Septembre 1717, sans postérité de *Marie de Creil*, sa femme, fille d'*Etienne*, Conseiller au Grand-Conseil, morte le 9 Mars 1718 ; — 5. JEAN, Conseiller de la Cour des Aides, puis Maître des Requêtes, Intendant en Auvergne, mort le 28 Juillet 1710, âgé de 73 ans, Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris, avec la réputation d'un des plus integres & des plus habiles Magistrats de son siecle. Il eut de *Marie-Catherine du Jardin*, morte le 14 Juin 1719 en sa soixante-dixieme année, pour fille unique, MARIE-CATHERINE LE CAMUS, premiere femme de *Jean-Aimard Nicolaï*, Marquis de Gouffainville, premier Président en la Chambre des Comptes, morte le 11 Mai 1696, âgée de 25 ans ; — 6. MARIE, morte au berceau ; — 7. une autre MARIE, Religieuse à Popaincourt, morte à 84 ans ; — 8. MADELENE, Supérieure du Monastere de Popaincourt, morte âgée de 82 ans ; — 9. & APOLLINE, femme de *François-Bernard*, Seigneur *de Montebise*, inhumée aux Minimes le 19 Octobre 1652.

III. NICOLAS LE CAMUS, Seigneur de la Grange-Bligni, &c. successivement Conseiller au Grand-Conseil, grand Rapporteur & Procureur-Général de la Cour des Aides, premier Président de la même Cour en 1672, office qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 12 Mars 1715, dans sa quatre-vingt-dixieme année, avoit épousé *Marie-Genevieve Larcher*, fille de *Michel*, Président en la Chambre des Comptes, morte en Février 1686, dont il eut : — 1. NICOLAS, qui suit ; — 2. FRANÇOIS-GERMAIN, Marquis de Bligni, d'abord Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, puis Colonel du Régiment de Saintonge, Maréchal des Camps & Armées du

Roi, mort le 9 Mars 1728, laissant de *Bonne de Barillon*, fille d'*Antoine*, Maître des Requêtes, qu'il avoit épousée en 1716, un fils, Officier aux Gardes; — 3. PIERRE, Prieur de Beré, Docteur de Sorbonne, mort le 15 Avril 1725; — 4. CLAUDE, dit le *Chevalier le Camus*, Lieutenant de Vaisseau pour le Roi, mort au siége de la Scalette en Sicile, en 1676; — 5. LÉON-ETIENNE, Maître des Requêtes, mort Intendant à Pau le 14 Juillet 1710, sans laisser d'enfans vivans de *Catherine-Susanne Aubert*, son épouse; — 6. MARIE, alliée à *René Basan*, Marquis de Flamanville, Lieutenant-Général des Armées du Roi; — 7 & 8. MARIE & THÉRÈSE, mortes Religieuses à Poissi; — 9. & APOLLINE, morte Religieuse de Sainte Marie de la rue du Bacq.

IV. NICOLAS LE CAMUS, Seigneur de la Grange-Bligni, &c. Conseiller en la Cour des Aides, puis Maître des Requêtes, reçu le 7 Juillet 1707, en survivance de son pere, en la Charge de premier Président de la même Cour; mais il mourut avant lui le 15 Janvier 1712, laissant de *Marie-Elisabeth Langlois*, sa femme, fille de *Jacques*, Secrétaire du Roi: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. JACQUES-CHARLES, Bachelier en Théologie, mort le 23 Septembre 1713; — 3. ROBERT-JEAN, Capitaine de Dragons, qui a pris depuis le parti de l'Eglise; — 4. ELISABETH, mariée au mois de Juin 1716 au feu Maréchal *de Langeron*, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, Chevalier de la Toison d'Or, & ci-devant Ambassadeur en Espagne; — 5 & 6. deux filles, l'une Religieuse à l'Hôpital de S. Gervais, & l'autre Abbesse de la Ferté-Milon.

V. NICOLAS LE CAMUS, Conseiller de la Cour des Aides, nommé premier Président de la même Cour en Février 1714 en survivance de son grand-pere, en prit possession le 15 Mars 1715; le Roi lui donna le premier Avril la Charge de Prévôt & Grand Maître des Cérémonies de ses Ordres. Il s'est démis de sa Charge de premier Président de la Cour des Aides au mois d'Avril 1746, & est mort le 7 Janvier 1767. Il avoit épousé 1°. le 14 Mai 1714 *Charlotte-Madelene Brugier*, fille unique d'*Edme*, Ecuyer, Seigneur de Voise & de Montrouge, & d'*Hélene de Laistre*, morte le 2 Octobre 1722 en sa vingt-septieme année; & 2°. le 23 Décembre de la même année, *Marie-Anne le Maître*, fille unique de *François*, Seigneur de Persac, & de *Marie-Marguerite Boucher*, dont: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. NICOLAS-LOUIS, reçu Chevalier de Malte, mort en bas âge; — 3. ANNE-GENEVIEVE; — 4. ANNE-NICOLE, mariée le 18 Février 1755 à son cousin *Joseph-Charles-Auguste*, Comte LE CAMUS, Brigadier des Armées du Roi le 11 Avril 1767, Gouverneur de la Ville & Château de Meouillon, Chevalier Magistral de Malte. Il a un frere & une sœur ci-dessus rapportés, degré II, n°. 2.

VI. NICOLAS LE CAMUS, né le 19 Décembre 1727, appellé le *Marquis de Bligni*, est Capitaine aux Gardes-Françoises & Brigadier des Armées de 1762. Il a épousé en Août 1751, *Genevieve-Marie Augeard*, dont une fille. Les armes: *de gueules, au pélican d'argent ensanglanté de gueules dans son aire, au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or.*

CAMUS-DE-RECOLOGNE, Famille originaire de Franche-Comté. La Terre de *Recologne* a été érigée en *Marquiſat*, ſous le nom de *Camus*, par Lettres du mois de Février 1746, enregiſtrées au Parlement de Beſançon en faveur de JEAN-MAURICE LE CAMUS, Préſident à mortier audit Parlement.

CAMUS (le), Famille qu'on croit originaire du Poitou, où elle poſſédoit la Terre de *la Borde-Popeliniere*.

MARTIN LE CAMUS, fils de CHARLES, Docteur en Médecine, fut Conſeiller au Parlement de Paris. Il mourut l'an 1564, & laiſſa ANTOINE LE CAMUS, Chevalier, Seigneur de Jambeville, Marquis de Maillebois, Préſident au même Parlement. CHARLES IX. le nomma Conſeiller au Grand Conſeil privé en 1573, il n'avoit alors que vingt-deux ans. HENRI III. lui donna la charge de Maître des Requêtes en 1585. HENRI IV. le fit en 1590 Intendant de Juſtice en Normandie, & l'honora d'une charge de ſon Conſeil d'Etat & Privé, & enſuite de Préſident en 1595, & d'une charge de Préſident à mortier qu'il exerça depuis 1602 juſqu'en 1619. Il eut de *Marie le Clerc*, ſon épouſe, deux fils & trois filles, dont il ne reſta qu'ANNE LE CAMUS, mariée deux fois, & morte ſans enfans.

— CANAYE, à Paris : ce nom eſt connu depuis le 5 Mars 1495, que vivoit SEVERIN CANAYE, biſayeul de PIERRE CANAYE, Sieur de Poncourt, marié le 22 Mars 1547 avec *Deniſe Rouillé*, des Seigneurs de Mellay. De ce mariage ſortirent entr'autres enfans : — 1. PIERRE, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, mort ſans enfans de *Françoiſe Baron*, ſa femme ; — 2. JEAN, qui ſuit ; — 3. PHILIPPE, Sieur de Poncourt, mort en 1630, laiſſant de *Claude de Chaulne*, ſa femme, pluſieurs enfans, entre leſquels étoit MARTHE CANAYE, mariée à *Pierre du Boïs*, Seigneur de Ménetou & de Montjai, dont poſtérité ; — 4. JACQUES, auteur des Seigneurs de Branay, dont il ſera parlé ci-après ; — 5. DENISE, femme de *François Gaudart*, Conſeiller au Parlement, & Doyen de la quatrieme Chambre des Enquêtes ; — 6. SUSANNE, mariée à *Etienne Tournebu*, auſſi Conſeiller au Parlement ; — 7. & GENEVIEVE, qui épouſa *François Gobelin*, Seigneur de la Marche.

JEAN CANAYE, Sieur de Poncourt, Maître des Comptes, reçu le 6 Juin 1589, épouſa *Eliſabeth Bourneau*, fille de *François Bourneau*, Ecuyer, & de *Marthe Foulon*, & il en eut : — 1. JEAN, Conſeiller au Parlement, reçu le 27 Février 1627, mort en 1633, âgé de trente-trois ans, ſans alliance ; — 2. JACQUES, qui ſuit ; — 3. & PIERRE, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, marié le 22 Novembre 1628, avec *Marie Farou*, fille d'*Iſaac Farou*, Ecuyer, Sieur de Saint-Marſolle, & d'*Eliſabeth Martin*, dont deux filles.

JACQUES CANAYE, Seigneur des Roches, de Grandfond, &c. Conſeiller au Grand-Conſeil, puis au Parlement, où il fut reçu le 30 Décembre 1633, mourut Sous-Doyen du Parlement le 23 Septembre 1686. Il avoit épouſé le 15 Septembre 1641, *Eſpérance Fautrier*, Dame de Malval,

fille de *Jean Fautrier*, Ecuyer, Seigneur de Malval, & de Saint-Héand près de Montbrison en Forez, & d'*Anne Papon*, dont il eut : — 1. ETIENNE, qui suit ; — 2. CHARLES, Abbé, né le 24 Juin 1650 ; — 3. ANNE, mariée le 11 Décembre 1666, avec *Guillaume de Montigny*, Seigneur de Montigny & de Sours, Baron de la Coudray & de Longpré-les-Corps-Saints, mort en 1686 ; — 4. MARIE, alliée par contrat du 30 Décembre 1674 avec *Pierre Carel*, Seigneur de Vaux près Evreux, de Boncour, de Cailloit, de Villarville, de Saint-Arnoul, de Meantry, de Bouglon, &c ; — 5, 6 & 7. CLAUDE, ESPÉRANCE & MARIE CANAYE, la jeune, toutes trois Religieuses au Couvent des filles de Sainte-Marie à Montbrison en Forez.

ETIENNE CANAYE, Seigneur des Roches, de Grandfond, de Malval, de Saint-Héand, de Saint-Simphorien-le-Château, &c. Conseiller au Parlement, mort le 19 Janvier 1744 dans sa 96e année, & Doyen du Parlement de Paris, depuis le mois de Mai 1737, y ayant été reçu le 19 Janvier 1685. Il avoit été marié le 20 Avril 1689 avec *Marie-Jeanne Garnier*, Dame de Montreau, fille unique de *Mathieu Garnier*, Seigneur de Montreau, Président à mortier au Parlement de Metz, & de *Marie-Anne Trouçon*, Dame de Chaumontel, près d'Ecouen. De ce mariage sortirent : — 1. JACQUES-ETIENNE, Seigneur de Montreau, Conseiller au Parlement, où il fut reçu le premier Avril 1718, puis Maître des Requêtes, mort sans enfans le 2 Juillet 1732 de *Claude-Françoise Petit-de-Passy*, qu'il avoit épousée le 19 Décembre 1726, & qui mourut le 27 Avril 1739, âgée de vingt-neuf ans ; elle s'étoit remariée le 3 Novembre 1734 avec *Charles de Marnais*, Comte de Verceil en Dauphiné, Exempt des Gardes-du-Corps, & Gouverneur de Dole en Franche-Comté. Elle étoit niéce de Madame *le Blanc*, femme du Ministre de la Guerre, & fille de *François-Nicolas Petit*, Seigneur de Passy près de Sens, Lieutenant-Général d'Epée au Bailliage & Siége Présidial de Sens, & de *Jacqueline-Marguerite Richer*, laquelle a épousé en secondes noces le 22 Juillet 1738, *René de Thumery*, Seigneur de Boissise ; — 2. & ETIENNE CANAYE, Seigneur de Montreau, des Roches, de Grandfond, de Malval, de Saint-Héand, &c. ci-devant Prêtre de l'Oratoire, appellé l'*Abbé de Canaye*, Membre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, qui est le dernier de son nom, vivant en 1771.

Seigneurs DE BRANAY.

JACQUES CANAYE, Seigneur de Branay, quatrieme fils de PIERRE CANAYE, Sieur de Poncourt, & de *Denise Rouillé*, fut Ecuyer de la petite Ecurie, & acheta la Terre & Seigneurie de *Branay* le 24 Avril 1585. Il épousa par contrat du 30 Avril 1602, *Madelene le Valois*, fille de *Louis le Valois*, Ecuyer, Seigneur de Fontaine, de Villette & d'Etrefon, & de *Catherine Bourdin*, dont il eut : — 1. PHILIPPE, qui suit ; — 2. & SUSANNE CANAYE, femme de *Louis de Blosset*, Seigneur de Coulon, dont postérité.

PHILIPPE CANAYE, premier du nom, Ecuyer, Seigneur de Branay, marié le 2 Décembre 1623 à *Claudine de Bloſſet*, fille de *Louis de Bloſſet*, Ecuyer, Seigneur de Coulon, & de *Marie de Loron*, eut entr'autres enfans; — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. ISAAC, mort à Girone en Eſpagne; — 3. & SUSANNE CANAYE, Dame de Branay & des Barres, qu'elle acquit par décret du premier Juin 1688, non mariée en 1701.

LOUIS CANAYE, Ecuyer, Seigneur de Branay, Gentilhomme de Monſieur le Prince de Condé, fut maintenu dans ſa *Nobleſſe* par Arrêt du Conſeil du 15 Octobre 1667. Il épouſa par contrat du 7 Octobre 1665 *Françoiſe le Sueur*, dont

PHILIPPE CANAYE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Branay, mort ſans enfans après le 29 Juin 1727, de *Françoiſe de Meuves*, fille d'*Etienne de Meuves*, Secrétaire du Roi, & de *Marie Mariette*.

Seigneurs DE FRESNE.

JACQUES CANAYE, Seigneur de Freſne, près de Berny, à trois lieues de Paris, frere puîné de PIERRE CANAYE, Sieur de Poncourt, & tous deux enfans de JEAN CANAYE & de *Marguerite Gobelin*. JEAN CANAYE, Secrétaire du Roi, ſon frere, Seigneur de Freſne, lui donna cette Terre à charge de ſubſtitution le 14 Juin 1572. Il fut Avocat célebre au Parlement de Paris, & Ambaſſadeur en Suiſſe pour le Roi HENRI II. & avoit la tutele des enfans mineurs de PIERRE CANAYE, ſon frere aîné, en 1566. Il avoit épouſé *Marie de Flexelles*, morte le 22 Janvier 1578, & enterrée à S. Severin. Elle étoit fille de *Philippe de Flexelles*, Seigneur de la Haute-Fontaine & du Pleſſis, & de *Guillemette de Machault*. De ce mariage naquirent: — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. MADELENE, femme de *Paul Parent*, Ecuyer, Seigneur de Villemenon; — 3. SUSANNE, mariée avec *Alexandre le Grand*, Conſeiller au Parlement, reçu le 18 Septembre 1573, & mort en 1620; — 4. MARIE, alliée 1°. avec *Louis de Goüi*, Sieur de Ponceau; & 2°. avec *Charles d'Eſtourmelles*, Sieur de Plainville; — 5. & ANNE CANAYE, vivante ſans alliance en 1624.

PHILIPPE CANAYE, Seigneur de Freſne, né à Paris en 1551, Conſeiller au Grand Conſeil, puis Préſident au Parlement de Toulouſe, Ambaſſadeur à Veniſe & Conſeiller d'Etat en 1596, mourut à Paris le 27 Février 1610, âgé de 59 ans, & fut enterré dans l'Egliſe de Freſne, près de Berny. De ſon mariage, avec *Renée de Courcillon*, fille de *Louis de Courcillon*, Seigneur de Dangeau, & de *Jacqueline de Cintray*, Dame de Breviande, il avoit eu: — 1. CASIMIR, Seigneur de Freſne, mort à Tours, ſans alliance; — 2. FRÉDÉRIC, qui ſuit; — 3. PHILIPPE, Seigneur de Montreau dans le pays Chartrain, mort au ſiége de Maſtricht en 1676, ſans avoir été marié; — 4. MARIE, femme du Seigneur de la Guépie en Languedoc; — 5. MADELENE, mariée le 3 Août 1595 avec *Pierre de Bayard*, Baron de Ferriere en Languedoc; — 6. & RENÉE CANAYE, alliée le 11 Février 1609, à *Thomas de Rupiere*, Seigneur de Survie en Normandie, mort en 1629.

FRÉDÉRIC

FRÉDÉRIC CANAYE, I. du nom, Seigneur de Freſne, de Montreau & de Vaugien, épouſa *Anne de Honville*, fille de *Pierre de Honville*, Seigneur de la Jalleſſiere & de Mainvilliers, & de *Marie de Tilliers*, & en eut: — 1. FRÉDÉRIC, qui ſuit; — 2. & RENÉE CANAYE, femme de *Charles de Juſſac*, Seigneur de Beaufort, &c.

FRÉDÉRIC CANAYE, II. du nom, Seigneur de Freſne, de Montreau & de Vaugien, fut Page de M. le Duc d'Orléans, & épouſa *Madelene de Sillans*, fille d'*Antoine de Sillans*, Seigneur de Creüilly, & d'*Anne Fabry*. De ce mariage ſortirent: — 1. FRÉDÉRIC, III. du nom, Seigneur de Freſne, de Montreau, de la Chaize, &c. né le 14 Octobre 1672, mort ſans alliance après le 25 Juillet 1727; — 2. ANTOINETTE-HENRIETTE, morte ſans enfans en 1714 de ſon mariage avec *Charles le Normand*, Fermier-Général; — 3 & 4. CATHERINE & MADELENE CANAYE, vivantes ſans alliance le 25 Juillet 1727. Les armes: *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent, mal ordonnées, & en pointe d'une roſe d'or, tigée & feuillée de même.* Supports: *deux levrettes au naturel.*

— CANDALE, ancienne Nobleſſe originaire du Béarn.

I. La Baronnie de *Doazit*, dans la Sénéchauſſée de Saint-Séver, eſt entrée dans la Maiſon de FOIX-CANDALE, par un échange que fit en 1439 GASTON DE FOIX, I. du nom, pendant qu'il étoit au ſervice du Roi d'Angleterre, avec noble homme *Louis d'Epoys*.

II. JEAN DE FOIX, ſon fils, devenu Comte de *Candale*, par ſon mariage avec *Marguerite Lapole-Suffolck*, Comteſſe de Candale, ayant quitté le ſervice du Roi d'Angleterre, dont il étoit né ſujet, à cauſe de ſon Duché de Guyenne, paſſa au ſervice de LOUIS XI. Roi de France, & fit avec ce Prince un traité, par lequel il fut maintenu dans la paiſible poſſeſſion de toutes les Terres que ſon pere & lui poſſédoient dans les Duchés de Guyenne & pays de Gaſcogne, & nommément de celle de la Baronnie de *Doazit*. Ce traité, qui eſt du 17 Mai 1462, fut enregiſtré au Parlement de Bordeaux le 18 Mars 1477, & vérifié en la Chambre des Comptes à Paris le 4 Mai 1478, après ſa mort.

III. GASTON DE FOIX, II. du nom, ſon fils, lui ſuccéda dans la poſſeſſion de la Baronnie de *Doazit* & de la Comté de *Candale*, & fut marié deux fois; 1°. par contrat du 5 Juin 1479, avec CATHERINE DE FOIX, Princeſſe de Navarre; & 2°. par autre contrat du 30 Janvier 1494, avec *Iſabeau d'Albret*, ſœur de *Jean d'Albret*, Roi de Navarre, & fille d'*Alain d'Albret*, & de *Françoiſe de Bretagne*. Il fit ſon teſtament le 25 Mars 1500, par lequel il inſtitue ſon fils aîné du premier lit ſon principal héritier, & affecta, entr'autres biens, la Terre de *Doazit*, pour ſes enfans du ſecond lit. Du premier vint: — 1. Gaſton, III. du nom, qui fut Captal de Buch, Comte de Candale, *&c.* & donna en conſéquence du teſtament de ſon pere, la Baronnie de *Doazit*, par acte du 14 Avril 1516, à FRANÇOIS, ſon frere conſanguin, dont va être ci-après parlé. Et du ſecond; — 2. FRANÇOIS, qui ſuit.

IV. FRANÇOIS DE FOIX-CANDALE, fut mis en poſſeſſion, conformément au teſtament de ſon pere, par GASTON, III. du nom, Captal de

branche dite bâtarde de la 2de race de la maison de Foix par le P. Anselme Tome III. pr. 387. mais c'est une erreur suivant un titre dont nous avons la copie.

Buch, Comte de Candale, par acte du 14 Avril 1516, de la Terre & Baronnie de *Doazit*. Il fut Chevalier de S. Jacques de l'Epée; & épouſa la même année *Anne de Marſan*, Dame du Lau, & de Montgaillard en partie, dont il eut,

V. JEAN DE CANDALE, qui fut comme ſon pere, Baron de Doazit, du Lau & de Montgaillard. Il épouſa le 11 Avril 1545, *Anne de Pardaillan*, fille de *Blaiſe*, Seigneur de la Motte, Gondrin, & de *Jeanne de Saint-Lary*, & teſta en 1552.

VI. JACQUES DE CANDALE, leur fils, ſuccéda dans les Terres & Baronnies de Doazit, du Lau, & de Montgaillard, & épouſa le 6 Juillet 1566, *Jeanne de Belcier*, fille d'*Antoine*, Chevalier, Premier Préſident du Parlement de Bordeaux, & d'*Anne de Luberſac*. Il teſta en 1595, & laiſſa de ſon mariage: — 1. SARRAN, qui ſuit, — 2. PIERRE, auteur de la ſeconde branche rapportée ci-après; — 3, 4 & 5. & trois filles.

VII. SARRAN DE CANDALE, Baron de Doazit & autres lieux, épouſa le 14 Août 1606, *Deniſe d'Auſoles*, dont il eut:

VIII. JEAN DE CANDALE, II. du nom, Baron de Doazit, qui ſe maria avec *Louiſe de Vidart*, mere de,

IX. JOSEPH-HENRI DE CANDALE, qui mourut en 1682. Il avoit épouſé *Marie de Senaut-d'Iſſan*, dont il eut quatre fils. L'aîné nommé

X. LEON DE CANDALE, Baron de Doazit & d'Iſſan, fut Maire de Bordeaux, & mourut vers 1740, laiſſant de ſon mariage avec *Marie-Romaine de la Fayſſe*, fille de *Bernard*, Seigneur *de la Fayſſe*, & de MARIE-THÉRESE CANDALE-DU-LAU, ſa parente, quatre fils & une fille, ſçavoir: — 1. BERNARD, qui ſuit; — 2. JOSEPH, dit *le Chevalier de Candale*, né en 1722, Capitaine au Régiment de Bourbonnois, & Chevalier de S. Louis; — 3. BERNARD-HENRI, dit *M. de Doazit*, mort ſans poſtérité; — 4. FRANÇOIS-HENRI, né en 1724, dit *le Marquis de Cantenac*; — 5. & MARIE-THÉRESE, mariée à *N..... de Laas*, Seigneur de Teulade, & Capitaine de Grenadiers au Régiment de Navarre.

XI. BERNARD DE CANDALE, né en 1721, Baron de Doazit & d'Iſſan, dit *le Marquis de Candale*, a épouſé le 3 Juillet 1749, *Marie-Romaine de Charrite*, fille de *Charles de Charrite*, Préſident à Mortier du Parlement de Pau, & de *Marguerite d'Andoüins*, ſa femme. Ils ont de leur mariage: — 1. JEAN-CHARLES-MARIE, dit *le Comte de Candale*, né le 22 Juin 1754; — 2. FRANÇOIS-HENRI, dit *M. de Doazit*, né le 2 Juin 1758; — 3. MARGUERITE, dite *Mademoiſelle de Candale*; — 4. MARIE-ANNE-VALENTINE-UBALDINE, dite *Mademoiſelle de Doazit*; — 5. & HIPPOLITE-EUPHROSIE, dite *Mademoiſele de Meylis*.

SECONDE BRANCHE.

VII. PIERRE DE CANDALE, ſecond fils de JACQUES, Seigneur de Doazit, du Lau & de Montgaillard, & de *Jeanne de Belcier*, eut pour apanage la Baronnie *du Lau*, & épouſa *Jeanne de Saviante*, dont il eut entr'autres enfans,

VIII. JEAN DE CANDALE, Baron du Lau, Capitaine de Cavalerie, qui épouſa en 1670 *Jeanne de Peichpeirou-de-Beaucaire*, fille de *N... de Pei-*

chpeirou, Marquis de Beaucaire, & de *Françoiſe de la Fond-de-Saint-Projet*, dont : — 1. BERNARD, qui ſuit ; — 2. LÉON, dit *le Chevalier de Candale*, ancien Commandant de Bataillon du Régiment d'Eu ; — 3. JEAN-BAPTISTE, dit *le Chevalier du Lau*, en ſon vivant Lieutenant de Roi de Sarre-louis ; — 4. FABIEN, Chanoine de Metz & Prieur de Pontons ; — 5 & 6. MARGUERITE & MARIE-ANNE, reçues à Saint-Cyr au mois de Novembre 1695, d'après leurs preuves de Nobleſſe, remontées ſeulement juſqu'à FRANÇOIS DE CANDALE, Baron de Doazit, marié en 1516, avec *Anne de Marſan*, leurs quarts-aïeux. La premiere eſt mariée avec *Jacques de Lomagne-Terride*, Seigneur de Barinque, Vicomte titulaire de Terride ; & la ſeconde eſt Religieuſe à S. Sévere.

IX. BERNARD DE CANDALE, Baron du Lau & de Loubens, Lieutenant des Carabiniers, mort au mois de Septembre 1747, avoit épouſé le 3 Février 1712 *Marguerite Pémollier de Saint-Martin*, dont il eut : — 1. BERTRAND-LÉON, Baron du Lau, né en 1713, Capitaine dans le Régiment du Maine en 1734, & Chevalier de S. Louis ; — 2. FABIEN, né en 1714, Prieur de Pontons, par la réſignation de ſon oncle FABIEN DE CANDALE, Chanoine de Metz ; — 3. JEAN-BAPTISTE, né en 1719, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Beaucaire ; — 4. LÉON, dit *le Chevalier de Foix* ; — 5. JEAN-PAUL, Chanoine à Metz ; — 6. ANDRÉ-DONAT, Chevalier ; — 7. JACQUES, dit *le Chevalier du Lau*, Officier dans le Régiment de Bourbonnois ; — 8 & 9. MARGUERITE & ANGÉLIQUE ; la derniere née en 1734. Les armes : *écartelé au 1 & 4 d'or, à trois pals de gueules*, qui eſt DE FOIX ; *au 2 & 3 d'or, à deux vaches de gueules, accornées, accollées & clarinées d'azur, paſſantes l'une ſur l'autre*, qui eſt DE BÉARN.

* — CANDAU en Béarn, Diocèſe de Leſcar : les Terres & Seigneuries de *Candau*, *Caſtelis*, *Plaſſifs*, *&c.* furent, par Lettres de 172... unies & érigées en *Marquiſat* ſous le nom de *Candau*, en faveur de *N. . . de Neys* ou *Nays*, Conſeiller au Parlement de Navarre. De ſa femme *N. . . . de Mioſſens-Vaufé*, il a laiſſé : — 1. N. . . . Marquis DE CANDAU, qui lui a ſuccédé dans ſa charge, & qui s'eſt marié à *N. . . de Forſans*, dont il a pluſieurs enfans ; — 2. N... dit *le Chevalier de Candau*, Chevalier de S. Louis, ci-devant Capitaine au Régiment de Navarre ; — 3. N..... DE CANDAU, auſſi Chevalier de S. Louis, ci-devant Capitaine au Régiment de Nivernois, marié à *N..... de la Calle*, Dame de Loubieng ; — 4. N.... DE CANDAU, épouſe de *N.... de Monteſquieu*, Seigneur de Pouylabon, frere de l'Evêque de Sarlat, dont elle n'a point d'enfans ; — 5. N..... DE CANDAU, mariée à *Sauvat de la Place*, Abbé-lay d'Eſpinte, Seigneur d'Arbous, Conſeiller au Parlement de Navarre, dont une fille unique, mariée à *N....* Baron *du Har*, en baſſe Navarre ; — 6. & N..... DE CANDAU, fille en 1764. Les armes de *Neys* ou *Nays* en Béarn ſont : *d'or, à une croix ancrée d'azur.*

* CANDÉ, *Baronnie* en Anjou, Diocèſe d'Angers, qui appartient à S. A. S. M. le Prince de Condé : il y a ſix Châtellenies, & plus de quarante Terres en haute Juſtice qui en relevent. C'étoit autrefois une place forte, & connue dans l'Hiſtoire à cauſe du ſiége qu'en fit en 1106 *Geoffroy Martel*, II. du nom, qui y fut tué. Elle eſt nommée CANDÉ-*en-Lauré*,

dans l'aveu que *Jean de Laval*, Sire de Châteaubriant, en rendit le 20 Octobre de l'an 1517, à LOUISE DE SAVOYE, mere de FRANÇOIS I. Ducheſſe d'Anjou & d'Angoumois. *Ménard* prétend qu'elle a été ainſi nommée, à cauſe qu'elle a été autrefois le douaire d'*Emme*, femme d'un Comte d'Anjou.

— CANDOLLE : c'eſt, ſuivant le nouvel Armorial de Provence, *Noſtradamus*, *Bouche*, *Gaufridy*, *le Moine des iſles d'Or*, l'Abbé *Robert*, *&c.* une Famille des plus anciennes & des plus diſtinguées de la Provence. Elle tire ſon origine de

I. PONS DE CANDOLLE, Baron de Peynier en 1184, qui eut pour fils,

II. RAIMOND DE CANDOLLE, Chevalier de l'Eperon d'or, mort au ſervice de ſon Souverain, où il s'étoit montré avec diſtinction vers l'an 1203. Il eut trois fils : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. PIERRE, donné en ôtage avec pluſieurs autres Gentilshommes de Marſeille pour la délivrance de CHARLES *d'Anjou ;* — 3. & BERTRAND, qui commanda la Flotte envoyée à Naples contre *Mainfroy*, par le même Prince. Il s'établit dans ce Royaume où il fit la branche illuſtre de Caldora, alliée aux Carracciolis, Princes de Melphe, aux Torrels, aux Tors, aux Caraffes & autres. CHARLES I. s'étant emparé de Naples, confiſqua tous les biens de cette Maiſon. BERLINGUIERO CALDORA, qui reſtoit ſeul de ſa branche qui s'y étoit établie, ſe réfugia en France. FRANÇOIS I. le reçut avec bonté, le fit Chevalier de ſon Ordre, lui donna une Compagnie de mille hommes d'armes & les Gouvernemens de Savignan, du château de Muret & de Villefranche en Beaujolois. Sa Majeſté l'envoya enſuite à Rome en qualité d'Ambaſſadeur. Il mourut ſans avoir été marié en revenant de ſon ambaſſade.

III. GUILLAUME DE CANDOLLE, fils aîné de RAIMOND, continua la poſtérité en Provence, fut Chevalier de l'Eperon d'or, & eut quatre enfans : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. JACQUES, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem ; — 3. ROSTANG, tiré de l'Ordre de S. Dominique pour être Evêque de Sydon, & après Archevêque de Negrepont. Il aſſiſta au Concile de Vienne où il ſe diſtingua par ſon eſprit ; — 4. & DOUCE, mariée à *Pierre Gaufridy*, de la ville d'Aix.

IV. PIERRE DE CANDOLLE, I. du nom, Chevalier de l'Eperon d'or, ſervit avec beaucoup de diſtinction, & eut de *Marguerite de Gaufridy*, ſon épouſe, fille de *Pierre :* — 1. BERTRAND, qui ſuit ; — 2. & RAIMOND, mort ſans alliance.

V. BERTRAND DE CANDOLLE, I. du nom, ſe maria à Dame *Nicolave*, dont il eut : — 1. HUGON, qui ſuit ; — 2. PIERRE, qui n'eut point d'enfans de ſa femme *Adalazic de Tourrevès*, fille de *Geoffroi Chevalier ;* — 3. & BARTHELEMI, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, tué dans un combat contre les Infideles.

VI. HUGON DE CANDOLLE, Seigneur d'Oriol, Mimet, Pourrieres, Puiloubier, & Baron des deux Signes, épouſa *Sillette Vincens*, fille de *Pierre*, Chevalier. Il fit ſon teſtament reçu par *Salinis*, Notaire, en 1334,

& laiſſa de ſon mariage : — 1. BERTRAND, qui ſuit ; — 2. & PIERRE, mort ſans poſtérité.

VII. BERTRAND DE CANDOLLE, II. du nom, Seigneur d'Oriol & autres lieux, fut onze fois premier Conſul de Marſeille, & épouſa *Beatrix de Montaulieu*, fille de *Blaquerias*, Damoiſeau, dont : — 1. BLAQUERIAS, qui ſuit ; — 2. CANDOLLET, qui ſervit dans les Armées du Roi ; — 3. BARTHELEMI, époux *de Mathieve de Pontevès*, de laquelle il n'eut point d'enfans ; — 4. & GASSOLE, Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Sion-lès-Marſeille.

VIII. BLAQUERIAS DE CANDOLLE s'allia à *Alix des Rouſtans-de-Vaquieres*, de la ville d'Arles, dont il eut,

IX. BERTRAND DE CANDOLLE, III. du nom, qui obtint du Roi RENÉ des Lettres-patentes expédiées le 13 Mars 1437, par leſquelles ce Prince déclare qu'en récompenſe de ſes ſervices, & de ceux de ſes ancêtres & de ſon ancienne Nobleſſe, tant maſculine que féminine, le terroir de la Penne appartenant audit noble BERTRAND, ſeroit exempt de toutes impoſitions quelconques. Il fut premier Conſul de Marſeille, & député par cette Ville en 1420, pour ſe trouver au mariage de LOUIS avec *Yolande d'Arragon*. Il épouſa par contrat paſſé le 23 Septembre 1432, *Brigitte de Remezan*, fille de *Julien*, de laquelle il eut : — 1. ÉTIENNE, qui ſuit ; — 2. JEAN, Religieux de S. Victor-lès-Marſeille ; — 3. PERCEVAL, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem ; — 4. JACQUES, I. du nom, marié à *Paule de Vincens*, dont il eut quatre filles, mariées dans les Maiſons de Remezan, d'Aigoux, de Spinola & de Clapier ; — 5. & FOUQUET, qui prit alliance avec *Marthe Amielle*. Cette branche a fini dans la perſonne de la Marquiſe de Candolle, mariée à *N. . . . de Vincheguerre*. Les alliances de cette branche ſont avec les Maiſons de Caſtellane, de Valbelle, *&c.*

X. ÉTIENNE DE CANDOLLE, Seigneur de Penne & autres lieux, fut premier Conſul de Marſeille dans les années 1452 & 1489. Il ſe maria le 16 Septembre 1480, avec *Renée de la Foreſt*, fille de *Jean*, Ecuyer, de Bourges en Berri, & de *Barthelemie de Ventot*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. BERTRAND, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon aîné ; — 3. PIERRE, Religieux à S. Victor-lès-Marſeille ; — 4. & JEANNE, mariée à *Jacques Odo de Caſtelan*, de Florence.

XI. JEAN DE CANDOLLE, I. du nom, Seigneur de la Penne, *&c.* fut Viguier & premier Conſul de Marſeille. Il épouſa une fille de la Maiſon d'Aigoux dont il eut : — 1. PIERRE DE CANDOLLE, II. du nom, qui eut de ſon mariage avec *Catherine de Gombert-de-Dromont*, deux filles mariées dans la Maiſon de Garnier, connue aujourd'hui par les Seigneuries de Julhians & de Fonblanque qu'elle poſſede ; — 2. & 3. CÔME & BERNARDIN, qui ayant embraſſé le Calviniſme, paſſerent à Genève où ils ont établi leur Famille, qui ſubſiſte dans la perſonne de PIRAMUS DE CANDOLLE, dont les ancêtres ont été Seigneurs de Saint-Laurent, & ont toujours ſervi dans les troupes Suiſſes au ſervice de France & de Piémont.

XI. BERTRAND DE CANDOLLE, IV. du nom, ſecond fils d'ÉTIENNE, & de *Renée de la Foreſt*, fut premier Conſul de Marſeille, & épouſa le 17 Septembre 1518, *Georgette Capel*, fille de *Barthelemi*, dont il eut,

XII. PIERRE DE CANDOLLE, III. du nom, premier Conſul de Marſeille & marié le 20 Janvier 1568, à *Melchione de Seilhans*, fille de *Pierre*, dont: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. & un autre PIERRE, Portier de l'Abbaye S. Victor de Marſeille.

XIII. PIERRE DE CANDOLLE, IV. du nom, épouſa par contrat du 3 Février 1591, *Anne de Durand*, fille de *N.... de Durand*, dont: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. ANTOINE, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon aîné; — 3 & 4. MADELENE & CATHERINE, mariées dans les Maiſons d'*Altoviti* & de *le Blanc*.

XIV. JACQUES DE CANDOLLE, II. du nom, ſe maria le 26 Avril 1626, avec *Louiſe d'Etienne*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2 & 3. PIERRE & ANGE, Religieux à l'Abbaye de S. Victor-lès-Marſeille.

XV. JEAN DE CANDOLLE, II. du nom, ſe maria en 1679, avec *Claire de Marcurini*, dont: — 1. PIERRE, mort dans le tems de la contagion; — 2. JACQUES, admis à l'une des places de l'Abbaye ſécuriſée de S. Victor de Marſeille le 14 Février 1748; — 3. & MADELENE, mariée dans la Maiſon *de Monier*, de Marſeille.

XIV. ANTOINE DE CANDOLLE, I. du nom, ſecond fils de PIERRE & d'*Anne de Durand*, ſervit dans la Compagnie des Chevaux-Légers d'ordonnance du Roi, commandée par *Charles de Lorraine*, Duc de Guiſe, & commanda enſuite une des Galeres de Sa Majeſté. Après s'être trouvé dans différens ſiéges & combats, où il reçut pluſieurs bleſſures, il ſe retira du ſervice & ſe maria le 19 Février 1642, avec *Marſeille d'Arnaud*, fille de *Barthelemi*, Ecuyer. Il fut premier Conſul de Marſeille en 1659, & eut de ſon mariage: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. & ANGE, Religieux de l'Abbaye Royale de S. Victor-lès-Marſeille.

XV. JACQUES DE CANDOLLE, III. du nom, épouſa par contrat du 4 Avril 1671, *Thereſe de Sicard*, dont,

XVI. GASPARD DE CANDOLLE, marié 1°. le 14 Février 1696, à *Madelene de Chambon-de-Velaux*, fille de *Rodolphe*, Baron de Velaux, & Secrétaire du Roi; & 2°. le 21 Septembre 1723, à la fille de noble *Pierre de Porrade*, Chevalier, & de *Françoiſe-Thereſe de Menc-Campagne*. Il a eu du premier lit: — 1. RODOLPHE, marié ſans poſtérité à *Charlotte-Félicité de Vintimille-de-Sciſſons*; — 2. CLAIRE, femme *de Jules* d'*Albertas de Joucques*, Chevalier. Et du ſecond lit; — 3. & ANTOINE-PAUL-AUGUSTIN, qui ſuit.

XVII. ANTOINE-PAUL-AUGUSTIN DE CANDOLLE, ancien Officier des Galeres, a épouſé par contrat du 6 Septembre 1749, *Jeanne-Félicité de Beaumont*, fille de *Jean-Baptiſte*, dont, JEAN-BAPTISTE-GASPARD DE CANDOLLE. Les armes: *écartelé d'or & d'azur*. Légende: *Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum*.

CANGE. *Voyez* DUFRESNE.

* CANILLAC (de), Terre & *Marquiſat* que GUERINE DE CANILLAC, fille unique du Marquis de ce nom & d'*Alixent de Poitiers*, porta avec les autres biens de ſa Maiſon dans celle de *Rogier de Beaufort*, par ſon mariage avec *Guillaume*, II. du nom, Seigneur de Beaufort-en-Vallée au Pays

d'Anjou. Elle fut la ſeconde femme de ce *Guillaume*, & elle en eut *le Marquis de Beaufort*, auteur des Seigneurs de Canillac. *Jacques de Beaufort*, Marquis de Canillac, &c. ſon petit-fils, n'eut point d'enfans de *Jacqueline*, fille de *Jean* V. Sire de Créqui, & de *Louiſe de la Tour*. Il donna par contrat du dernier Avril 1511, à *Jacques de Montboiſſier*, ſon filleul, le Marquiſat de *Canillac* & ſes autres Terres & Seigneuries, à condition de porter les nom & armes de *Beaufort*; ce qu'il confirme en le mariant le 20 Avril 1513.

La Maiſon de *Canillac*, noble & ancienne, a donné un Cardinal, Archevêque de Toulouſe, dans RAIMOND DE CANILLAC, mort à Avignon le 20 Juin 1573; & dans le même ſiecle un Evêque de Saint-Flour en la perſonne de DIEU-DONNÉ DE CANILLAC: ces Seigneurs ſe ſont ſignalés pour le ſervice de nos Rois & de l'Etat, pluſieurs y ont perdu la vie dans le ſeizieme ſiecle; & *Jean de Beaufort*, Marquis de Canillac, défendit, contre les Proteſtans, la Ville de Saintes en 1570. *Voyez* MONTBOISSIER.

* CANISY, en Normandie, Diocèſe de Coutances: Terre & Seigneurie de laquelle dépendent quatorze ou quinze Fiefs nobles, qui a été poſſédée dès le treizieme ſiecle par la Maiſon de *Carbonnel*.

RENÉ DE CARBONNEL, Seigneur & Baron du *Homet*, *Courſy* & *Caniſy*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine & Gouverneur d'Avranches, Lieutenant de Roi au Bailliage du Côtentin, obtint du Roi, en conſidération de ſa naiſſance, de ſes ſervices & de ceux de ſon pere HERVÉ DE CARBONNEL, Seigneur de Caniſy, Cambernon, &c. Chevalier du Saint-Eſprit, l'union & l'érection des Baronnies de *Courſy*, du *Homet* & de *Caniſy* (compoſées, la premiere, de trente-deux Paroiſſes, d'où relevent cinquante-ſix Fiefs ou Terres nobles; & la derniere de vingt-huit Paroiſſes, d'où relevent auſſi vingt-ſept Fiefs ou Terres nobles), en Marquiſat, ſous le titre de *Marquiſat de Caniſy*, par Lettres de Décembre 1619, regiſtrées en 1643. Par ces Lettres le Roi confirma l'acte d'échange paſſé à Saint-Lo entre *Charles de Matignon*, Comte de Thorigny, Baron de Saint-Lo, & HERVÉ DE CARBONNEL, Seigneur de Caniſy, le 8 Novembre 1619, en vertu duquel la Terre & Seigneurie de la Meauffe-ſur-Rille, qui relevoit de la Baronnie du *Homet*, ſera tenue & relevera à l'avenir de la Baronnie de Saint-Lo, au lieu de la Terre de *Caniſy*, laquelle, par ce moyen, ſera perpétuellement unie & incorporée à la Baronnie du *Homet*, mouvante & relevante nuement & ſans moyen du Roi à cauſe de ſon Château de Carentan, comme celle de *Courſy* à cauſe de ſon Château de Falaiſe. *Voyez* CARBONNEL.

— CANITZ: Maiſon ancienne, originaire d'Eſclavonie, qui s'eſt répandue depuis long-tems dans la Luſace ſupérieure, & qui demeura d'abord à Goerlitz, où elle avoit place dans le Sénat, de même que le reſte de la Nobleſſe. MARCEL DE CANITZ vivoit en 1185; BERNARD DE CANITZ, Bourguemeſtre de Goerlitz, vivoit en 1399, & ANDRÉ DE CANITZ le fut en 1458.

CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC DE CANITZ, Seigneur de Fiſchbach, poſſé-

doit au commencement du dix-ſeptieme ſiecle la Terre de *Ritſchen* dans la Luſace ſupérieure ; mais s'étant attiré la diſgrace de l'Empereur FERDINAND II. il fut dépouillé de cette Terre.

Depuis ce tems-là les *Canitz* ne poſſéderent plus rien dans la Luſace ſupérieure juſqu'à ce qu'OTHON-LOUIS DE CANITZ, Colonel au ſervice du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, iſſu d'une branche de cette Maiſon qui s'établit en Pruſſe, acquit par ſon mariage avec *N..... de Kyau*, les Terres nobles de Haine-Walde, Spitz-Cunnerſdorff, Oberwitz, &c. leſquelles, après ſa mort, échurent en partage à SAMUEL-FRÉDÉRIC DE CANITZ, Chambellan du Roi de Pruſſe & Capitaine du Bailliage de Schſten : cette branche eſt diſtinguée depuis pluſieurs ſiecles en Pruſſe.

JEAN DE CANITZ, d'une autre branche, étoit en 1520 Prévôt de Saint-Petersberge, & fort eſtimé du Duc de Saxe.

CHRISTOPHE-HENRI DE CANITZ, Seigneur de Mutſchen, Treben, &c. s'eſt diſtingué dans les armées en qualité de Général du Roi de Pologne. Il mourut ſubitement en 1718, laiſſant un fils poſthume nommé *Jean Gottlieb*. Voyez *Moréri*.

CANON, en Lorraine. NICOLAS CANON, Chanoine & grand Chantre de la Primatiale de Lorraine, acheta avec *Pétronille du Four*, ſa belle-ſœur, le 5 Mai 1704, de *François Hurault*, le Marquiſat de Ville-ſur-Illon. *Pétronille du Four*, morte en 1723, étoit veuve de CLAUDE-FRANÇOIS, Baron de Canon & du S. Empire, Seigneur de Brick en Siléſie, Miniſtre d'Etat des Ducs CHARLES IV. CHARLES V. & de LÉOPOLD, Ambaſſadeur Plénipotentiaire de l'Empereur LÉOPOLD & de la Ducheſſe de Lorraine, mere du Duc LÉOPOLD, au Traité de Riſwick. Il mourut premier Préſident au Parlement de Nanci en 1702, & avoit été créé Baron du S. Empire par diplôme du premier Avril 1674, confirmé par le Duc CHARLES V. le 5 Mai 1677, regiſtré au Parlement de Lorraine le 2 Juillet 1698 & le 4 Décembre ſuivant. Son fils unique,

CHARLES, Baron DE CANON & du S. Empire, Marquis de Ville-ſur-Illon, Seigneur de Brick en Siléſie, mourut le 4 Août 1642. Il avoit épouſé le 6 Mars 1698 *Jeanne-Henriette de Ficquelmont*, morte le 28 Février 1732, fille de *Jean-François*, Comte de Ficquelmont, Capitaine-Commandant une Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Duc LÉOPOLD, & de *Marguerite de Chauvirey*, dont il a eu,

JEAN-PIERRE-NICOLAS, Baron DE CANON & du S. Empire, Marquis de Ville-ſur-Illon, marié le 30 Avril 1726 à *Gabrielle*, Comteſſe *de Hunolſtein*, fille de *François-Hermant*, Comte de Hunolſtein, Maréchal de Lorraine & du Barrois, & de *Marguerite le Begue*, ſa ſeconde femme. Il en a : — 1. CHARLES-GABRIEL, Marquis de Ville, Capitaine au Régiment du Meſtre-de-Camp-Général de Dragons ; — 2. JOSEPH-DIEU-DONNÉ ; — 3. PHILIPPE-CHARLES, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de Champagne le 19 Octobre 1740 ; — 4 & 5. HERMANT-FRANÇOIS & FRANÇOIS-ANTOINE ; — 6. & JEAN-BAPTISTE-LOUIS, Enſeigne au Régiment Royal-Rouſſillon.

Ils ont pour oncle CHARLES, Baron DE CANON & du S. Empire, dit le *Marquis*

Marquis de Ville, Seigneur de Brick en Siléſie, Chambellan de Leurs Majeſtés Impériale & Royale, Général-Major & Commandant à Debretchin, marié en 1741 à *N*..... Comteſſe *de Heiſler*, fille du Comte de ce nom, Capitaine-Général de la Moravie. *Tablettes Généalog. & Hiſtor. Part. VII, p. 75.*

— CANONVILLE ou CANOUVILLE, en Normandie : Maiſon qui a le ſort de celles qui ſont ſi anciennes qu'on n'en découvre point l'origine ; mais il eſt conſtant que de toute antiquité elle a été au rang des plus illuſtres de la Province. Voyez *Ducheſne*, *Hiſt. Norm. p. 126.*

Le nom de *Canonville*, comme tous les anciens noms, ſe trouve écrit fort diverſement, tantôt avec un *C*, un *K* & un *Q* indifféremment, & ſouvent avec le changement ou le retranchement de quelques lettres, ſuivant l'ignorance ou la différente prononciation des conſonnes ; mais il eſt aiſé de faire voir que c'eſt la même choſe, ſe rencontrant quelquefois en trois ou quatre manieres différentes dans le même titre ou le même Auteur.

Il y avoit un CANONVILLE au paſſage de GUILLAUME *le Conquérant* en Angleterre, & l'on en voit dans ce Pays-là juſqu'à la fin du regne D'EDOUARD I. c'eſt-à-dire, vers l'an 1300.

En Normandie RICHARD DE CANONVILLE eſt nommé avec les plus grands Seigneurs du Pays, dans deux Chartes de HENRI II. Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, qui contiennent, l'une des Priviléges accordés aux Habitans de Rouen, environ l'an 1175 ; & l'autre donnée à l'Abbaye de Jumiége vers le même tems. Par une troiſieme Charte du même HENRI II. & une Bulle du Pape LUCE III. de l'an 1181, qui confirment les donations faites à l'Abbaye de Vallemont, il paroît que GUILLAUME DE CANONVILLE y avoit aumôné quelques revenus. Voyez *l'Hiſtoire* de la Maiſon *de Harcourt par la Roque, Tome II, pag. 1802, 1858 & 1859 : Neuſtria pia, pag. 872 & ſuiv.*

Le premier (ſuivant les titres de cette Maiſon & les Regiſtres de l'Echiquier en divers endroits, particuliérement depuis 1505 juſqu'en 1512) qu'on trouve avoir fait ſouche, eſt RAOUL DE CANONVILLE : il eut cinq garçons, GUILLAUME, RAOUL, PIERRE, ROBERT & JEAN ; deux deſquels ſeulement paroiſſent avoir été mariés, ſçavoir, GUILLAUME qui étoit l'aîné, dont la branche s'éteignit à la cinquieme ou ſixieme génération ; & PIERRE, dont les deſcendans ont fait les différentes branches qui ſubſiſtent ; & de l'une deſquelles la Vidame *le Roux-d'Eſneval* eſt demeurée la ſeule héritiere en 1693. *Voyez* ROUX-D'ESNEVAL.

Outre la Terre de *Canonville*, ſituée dans le Pays de Caux, qui étoit de tems immémorial dans la Maiſon, & dont elle avoit pris le nom, on voit que ce RAOUL poſſédoit celles de Veneſville & de Malleville, qui ſont encore aujourd'hui à Meſſieurs de *Raffetot*, aînés des branches qui ſubſiſtent.

Le pere, de ſon vivant, avoit donné cette derniere Terre en partage à celui de ſes enfans qui portoit ſon nom, ce que RICHARD *Cœur-de-Lion*, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, confirma par ſa Charte du premier Mars de la dixieme année de ſon regne, en préſence de pluſieurs Evê-

ques & Seigneurs de ſa Cour ; mais RAOUL étant mort ſans enfans quelques années après, GUILLAUME, aîné de la Famille, fit la même choſe en faveur de PIERRE, en préſence de pluſieurs Seigneurs du Pays nommés dans l'acte, de ROBERT & JEAN DE CANONVILLE, ſes freres, & autres Chevaliers ; ce que JEAN, ſurnommé *ſans Terre*, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, confirma pareillement par ſa Charte donnée au Château-Gaillard, près Andely, le 31 Août de la premiere année de ſon regne. On a le *Vidimus* de ces trois Chartes par le Lieutenant-Général *René de Coſſé*, Seigneur de Briſſac, Grand Pannetier, Grand Fauconnier & Bailli de Caux, du 4 Mars 1504.

En ce tems-là les cadets des premieres Maiſons du Royaume, des Princes, & même des Rois de France, avoient coutume de porter le nom des Terres qui leur étoient données en partage : c'eſt ce que nous apprennent l'Hiſtoire des Maiſons de Montmorenci, Bethune, Chatillon, Dreux, &c. par *Ducheſne*, & *l'Hiſtoire* de la Maiſon *de Harcourt* par *la Roque*. Suivant cet uſage PIERRE prit celui de *Malleville*, que ſa poſtérité conſerva juſqu'à ce que le nom & les pleines armes lui fuſſent revenues, ce qui arriva vers l'an 1410 ; & c'eſt ſous ce nom de *Malleville* qu'on trouve des Seigneurs de *Canonville* en pluſieurs occaſions mémorables. GUILLAUME DE MALLEVILLE fut un des Chevaliers qui accompagnerent *Mathieu de Montmorenci*, IV. du nom, Amiral & Grand Chambellan, & *Jean de Harcourt*, lorſqu'en 1295 ils paſſerent en Angleterre avec un grand nombre de Seigneurs du Pays & des autres Provinces, prirent la Ville de Douvres, la pillerent & la brûlerent. Dans la revue que fit *Louis de Harcourt*, Vicomte de Chatelleraut & Chevalier *Banneret*, le 2 Septembre 1357, il y avoit un JOHAN DE MALLEVILLE, Chevalier. En 1368 JEAN DE MALLEVILLE étoit un des ſix Chevaliers qui étoient dans les Troupes dont *Jean de Harcourt* fit la revue. Dans le compte des prêts faits par le Roi pour le voyage d'Allemagne en 1388, on y voit JEAN & PERREIN DE MALLEVILLE, Chevaliers. En 1440 Fécamp fut remis entre les mains des François par le Seigneur de Malleville, &c. Voyez *Ducheſne*, *Hiſtoire de la Maiſon de Montmorenci ; & la Roque*, *Hiſtoire* de la Maiſon *de Harcourt*.

De ce PIERRE DE CANONVILLE, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Malleville, deſcendit PIERRE DE CANONVILLE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Malleville, qui épouſa Dame *Iſabeau de l'Eſpinay*, Dame de cette Terre, & d'un Fief qui eſt dans Sainte-Hélene près de Fécamp, par contrat paſſé le jour de *Saint Barthelemi* en 1282. Il fut pere de

PIERRE DE CANONVILLE, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Malleville, qui épouſa Dame *Laurence de Calletot*, Dame de Raffetot, par traité paſſé devant *Sinſon* & *Blaiſe*, Notaires à Boſlebec, le Lundi avant la Madelene 1355. Par ce mariage la Terre de *Raffetot* entra dans la Maiſon ; & les aînés qui en ont pris le nom, la poſſedent encore aujourd'hui. Les enfans ſortis de ce mariage partagerent la ſucceſſion avec leur mere, par acte paſſé devant *Pierre Queſnel*, Notaire à Cany, le 24 Février 1390. L'aîné fut PIERRE DE CANONVILLE, Chevalier, Seigneur de Malleville

& de Raffetot. Il épouſa *Iſabeau de Magneville*, Dame de Beuſeville-la-Guerard, d'un nom fort connu dans l'Hiſtoire de Normandie.

JEAN DE CANONVILLE, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Malleville, Raffetot & Beuſeville-la-Guerard, fils de PIERRE III. épouſa par traité paſſé devant *Pierre Queſnel*, Notaire à Cany, le Jeudi 3 Juillet 1404, *Marie de Boſcherville*. Ce fut au droit de cette Dame que PIERRE DE CANONVILLE, V. du nom, leur arriere-petit-fils, partagea le 24 Octobre 1519 la ſucceſſion de noble Dame *Jeanne de Fleurigny*, fille de *noble & puiſſant Seigneur Philippe de Fleurigny*, avec noble perſonne *Guy d'Orbec*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, *Perrine de Jeucourt*, Dame de Matignon, Thorigny & Quietteville, & *Claude d'Annebaut*, depuis Maréchal de France.

GUILLAUME DE CANONVILLE, dernier de la branche aînée, étant mort vers l'an 1410, le nom & les pleines armes de *Canonville* revinrent à JEAN DE CANONVILLE, I. du nom, dont la branche les avoit toujours portées briſées auparavant, ſuivant l'uſage de ce tems-là. Cependant comme ces Seigneurs étoient bien plus connus dans le pays ſous le nom de *Malleville*, que ſous celui de *Canonville*, on ne laiſſa pas de continuer à les y appeller encore long-tems après, juſqu'à ce qu'ils euſſent reconnu de quelle importance il étoit de faire voir au Public leur véritable origine, dans l'incident qu'on leur forma mal-à-propos, duquel nous parlerons ci-après. Il eut pluſieurs enfans qui partagerent ſa ſucceſſion par acte paſſé devant *Martin le Poſt*, Notaire à Montivilliers, le Dimanche 21 Septembre 1455.

Celui qui continua la filiation, fut GUILLAUME DE CANONVILLE, Chevalier, Seigneur de Malleville, Raffetot, Beuſeville-la-Guerard, &c. Il épouſa *Jeanne de Gueurres*, Dame de cette Terre, auprès de Dieppe, qu'elle porta dans la Maiſon de *Canonville*. Cette Dame étoit de très-bonne Maiſon, & alliée par ſon ayeul à *Anne de Maſquerel*, aux Maiſons Royales de France, d'Angleterre & de Chypre. De ce mariage ſortit,

JEAN DE CANONVILLE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Malleville, Raffetot, Beuſeville-la-Guerard, Gueurres & Veneſville, qui étoit un très-riche & très-puiſſant Seigneur. Ce fut lui qui ſoutint ce grand procès que lui attira l'équivoque des noms de Malleville & de Canonville, dont il faut dire le ſujet.

Depuis RAOUL DE CANONVILLE, ſon ſixieme ayeul, la Terre de Veneſville avoit toujours ſuivi le partage des aînés juſqu'en 1383, que GUILLAUME DE CANONVILLE, dernier de ſa branche, la donna en mariage à ſa ſœur ELÉONORE DE CANONVILLE, qui épouſa un Gentilhomme du Beſſin, appellé *Roger Suhard*, d'une aſſez bonne Maiſon de ce pays-là, dit LA ROQUE dans ſon *Hiſt.* de la Maiſon de *Harcourt*, *Tome II. p. 1445.*

En 1505, *Guillaume Suhard*, leur petit-fils, l'ayant vendue à un autre Gentilhomme, appellé *Manchon*, & JEAN DE CANONVILLE, II. du nom, l'ayant retirée à *droit-de-ſang*, *Manchon* s'y oppoſa: il reconnoiſſoit à la vérité la haute origine des Seigneurs de Malleville (*paſſée ſous 400 ans*, ce ſont les termes de la production); mais il prétendoit que c'étoit une Maiſon différente de celle de *Canonville*, dont ils n'avoient pris le nom que

depuis un certain tems ; ſur quoi JEAN DE CANONVILLE remontant juſqu'à RAOUL, qui vivoit en 1122, prouva ſi bien ſa deſcendance par les traités de mariages, les partages des Terres qui avoient été ou qui étoient encore dans la Maiſon depuis pluſieurs ſiécles, par les Egliſes & les Châteaux où étoient les mêmes armes que les ſiennes (*de gueules, à trois molettes d'éperon d'or*, marquées dans l'Arrêt), que ſes ancêtres avoient toujours portées, & par l'Arrêt de l'Echiquier du 26 Novembre 1512, que la Terre lui fut adjugée ; ainſi elle rentra dans ſa Maiſon, & elle appartient encore aujourd'hui à MM. *de Raffetot*.

Ce JEAN DE CANONVILLE, II. du nom, préſenta ſon aveu à la Chambre des Comptes de Paris le 22 Juillet 1498. Il épouſa Dame *Anne de Gromeſnil*, Dame de la Terre de Gromeſnil, & de celle de Beaucamp, Harcamville, Provemont & Fiſchencourt. Les Seigneurs de Gromeſnil étoient d'une des meilleures Maiſons de la Province, & avoient eu de très-grandes alliances. Le dernier de ce nom fut *Robert de Gromeſnil*, qui avoit épouſé *Marie Bloſſet*, de la Maiſon d'*Eſneval*. PIERRE DE CANONVILLE, V. du nom, fils de JEAN II. & d'*Anne de Gromeſnil*, fut Seigneur des mêmes Terres que ſon pere. Il épouſa Demoiſelle *Renée Chauvin*, Dame d'Auſonville-Eſneval & d'Auſonville-ſur-Bacqueville, le 15 Novembre 1509, fille de Meſſire *Louis Chauvin*, Chevalier, Seigneur de Birac & Poſſe, Ecuyer d'Ecurie ordinaire du Roi CHARLES VIII. & de *Louiſe de Longchamp*, Dame dudit lieu, & des Terres de Calleville & de Muſgros.

PIERRE DE CANONVILLE, V. du nom, à la recherche qui fut faite en 1540, préſenta ſa Généalogie, accompagnée des titres juſtificatifs, dont les Regiſtres de l'Echiquier font mention en pluſieurs endroits. Il déclara que c'étoit tant pour lui que pour JEAN ſon fils aîné, Seigneur d'Auſonville-Eſneval & de Boſcherville, qui ſuit, que pour *Nicolas de Canonville*, ſon ſecond fils, Seigneur de Gromeſnil, de Beaucamp & d'Oudalle, auteur de la branche des Seigneurs de Canonville-Gromeſnil, rapportée ci-après, & que pour *François de Canonville*, ſon troiſieme fils, depuis Doyen de la Cathédrale d'Evreux.

Branche des Seigneurs DE CANONVILLE-RAFFETOT.

JEAN DE CANONVILLE, III. du nom, Seigneur d'Auſonville-Eſneval & de Boſcherville, épouſa par traité du 15 Janvier 1536, paſſé devant les Notaires de Boſlebec, *Antoinette de Rouvroy-de-Saint-Simon*, fille de *Mery de Saint-Simon*, Seigneur de Précy, de Balagny & de Bouqueval, & de *Giraude du Prat*, fille du célebre Chancelier de ce nom, qui fut depuis Cardinal & Légat à *Latere* en France. De ce mariage vint ANTOINE DE CANONVILLE, Seigneur de Malleville-Raffetot, Beuſeville-la-Guerard, Gueurres, Veneſville, Auſonville-Eſneval & autres Terres. Il épouſa noble Demoiſelle *Françoiſe de la Motte*, fille de *Jean de la Motte*, Chevalier, Seigneur de Montigny, par traité paſſé devant les Notaires d'Aumale le 25 Mai 1571. Il en eut : — 1. FRANÇOIS, qui ne laiſſa point d'enfans de *Jeanne de Hautemer-de-Fervaques*, fille du Maréchal de France

de ce nom, laquelle avoit épouſé en premieres noces *Claude d'Eſtampes*, Sieur de la Ferté-Imbaud; — 2. & ALEXANDRE, qui ſuit.

ALEXANDRE DE CANONVILLE, I. du nom, épouſa en 1629 *Françoiſe de Choiſeul-Praſlin*, fille de *Charles*, & couſine-germaine de *Céſar de Choiſeul-du-Pleſſis-Praſlin*, d'une Maiſon alliée à la Maiſon Royale de *Dreux*, il y a plus de 450 ans. De ce mariage naquirent : — 1. ALEXANDRE, qui ſuit; — 2. N....., tué en Hongrie; — 3 & 4. & deux filles : l'une mariée à *N..... le Grand*, Préſident à la Chambre des Comptes de Dijon; & l'autre, à *N..... de Pertuis*, Gouverneur de Menin.

ALEXANDRE DE CANONVILLE, II. du nom, Seigneur de Malleville, Raffetot, Beuſeville-la-Guerard, Gueurres, Veneſville, Claire, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épouſa *Henriette-Catherine de Gramont*, fille du Duc & Pair & Maréchal de ce nom, dont entr'autres enfans, N..... DE CANONVILLE, Colonel du Régiment de Berri, marié à la fille de *N... de Pertuis*, Gouverneur de Menin, ſa couſine-germaine, dont ſont ſortis MM. *de Raffetot* d'aujourd'hui. Nous n'avons rien de plus ſur cette branche, dont nous ne connoiſſons pas l'état actuel, non plus que celui de la branche ſuivante, faute de Mémoires.

Branche des Seigneurs DE CANONVILLE-GROMESNIL.

NICOLAS DE CANONVILLE, Seigneur de Gromeſnil, Beaucamp, Oudalle & autres Terres, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, épouſa par traité paſſé à Saint-Germain-en-Laye le 20 Avril 1543, *Louiſe de Serviat*, Dame de Criquetot, Terre ſituée dans la campagne du Neubourg, que MADELENE DE CANONVILLE porta dans la ſuite à ſon mari *Robert le Roux*, III. du nom, Baron d'Eſneval. *Voyez* le ROUX D'ESNEVAL.

NICOLAS DE CANONVILLE fut pere de LOUIS, auſſi Chevalier de l'Ordre du Roi, l'un des cent Gentilshommes de ſon Hôtel, Gentilhomme de la Chambre de Monſeigneur le Duc d'Anjou, frere du Roi, Enſeigne de cinquante hommes d'armes, Seigneur de Gromeſnil, Beaucamp, Oudalle, du Meſnil-au-Vicomte, du Breuil, Burey, Louverſey, Criquetot & Ectot. On voit ſon tombeau dans le chœur de l'Egliſe de Villettes. Il avoit épouſé *Barbe de Chambray*, fille de *Nicolas*, Seigneur de Chambray, Baron d'Auffay & de Thevray, & de *Bonaventure de Prunelé*, ſœur de *René*, qui épouſa Madame ANNE DE DREUX, Princeſſe du Sang Royal de France. Le traité de ce mariage fut paſſé devant les Notaires de Beaumont-le-Roger le 27 Août 1577. Il eut trois garçons, ſçavoir : — 1. GABRIEL DE CANONVILLE, Seigneur de Gromeſnil, Beaucamp, Oudalle, Criquetot, Bailli de Caux & Chevalier de l'Ordre du Roi. On voit ſon tombeau dans l'Egliſe de Gromeſnil. Il avoit épouſé *Madelene le Roux*, Dame de Touffreville, Grez & Pouville, Raimbortot, du Bellay en France, &c. Le traité de mariage eſt du 23 Septembre 1607, paſſé devant les Notaires de Montivilliers. Elle étoit fille de *Charles le Roux-de-Touffreville*, & d'*Anne de Bagys*, & petite-fille de *Jean de Bagys* & d'*Anne de Gondy*, ſœur du Maréchal Duc de Retz, & du Cardinal de ce nom, & tante de deux Car-

dinaux & Archevêques de Paris. De ce mariage eſt né : — 1. ADRIEN DE CANONVILLE, qui fut pere de MADELENE DE CANONVILLE, Vidame d'Eſneval ; — 2. PIERRE DE CANONVILLE, qui eut pour fils AIMAR DE CANONVILLE, qui fut pere de CHARLOTTE, mariée à un Gentilhomme appellé *Hector des Marès-de-Bellefoſſe ;* — 3. & ANTOINE, qui ſuit.

ANTOINE DE CANONVILLE fut marié, & eut deux fils, ſçavoir : — 1. PIERRE, marié à *Françoiſe Bretel*, dont il eut CHARLES, qui fut marié ; & FRANÇOIS, Eccléſiaſtique ; — 2. ADRIEN, & quelques filles mariées. Ce que nous venons de rapporter de l'ancienne Maiſon de CANONVILLE, eſt extrait d'un Mémoire hiſtorique, & imprimé à Rouen ſur la fin du dernier ſiécle, où ſe trouvent les Généalogies de pluſieurs anciennes Maiſons de Normandie, comme celles de *le Roux - d'Eſneval*, *Bretel*, *Tournebu*, *Prunelé*. Voyez *ces mots ;* & nous venons d'apprendre que la branche de CANONVILLE-RAFFETOT ſubſiſte dans CHARLES-LOUIS-JOSEPH-ALEXANDRE DE CANONVILLE, Marquis de Raffetot, Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers Dauphin, depuis Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de Berri, fils de LOUIS-AUGUSTIN DE CANONVILLE, Marquis de Canonville, & de *Conſtance-Genevieve-Catherine-Louiſe de Pardieu d'Avremeſnil*, marié depuis le 18 Mai 1756 avec *Marguerite-Marie-Louiſe-Victoire Barberie-de-Saint-Conteſt*, veuve en premieres noces le 25 Août 1754 de *Louis-Henri-Félix du Pleſſis-Châtillon*, Comte de Châteaumeillant, née le 13 Mars 1738, dont poſtérité. Les armes de CANONVILLE-RAFFETOT, comme ci-devant, *p. 476*.

—CANTELMI, Maiſon des plus illuſtres du Royaume de Naples. CHARLES II. Roi d'Angleterre, reconnut par un acte ſolemnel de 1683, que cette Maiſon étoit ſortie des Rois d'Ecoſſe, & il avoua pour ſes parens ceux qui en portoient le nom. CHARLES II. Roi d'Eſpagne, approuva la publication de cet acte en 1688, & la confirma de nouveau, autant qu'il étoit en lui. EVERARD, dernier fils de DUCAN, I. du nom, Roi d'Ecoſſe dans le onzieme ſiecle, fut obligé, après la mort de ſon pere, aſſaſſiné par *Mackbate*, uſurpateur de la Couronne, de ſe retirer en Angleterre auprès du Roi S. EDOUARD. On l'avoit ſurnommé *Cantelm* ou plutôt *Kanklam*, pour la force de ſon eſprit. De-là il paſſa en Normandie proche les Ducs, qui étoient ſes parens, & s'établit en France. Son fils, *Antoine d'Ecoſſe*, fut Seigneur de Luc & de Trilli, qui eut de grands biens en Provence. Sous le Comte *Raimond*, il prit le nom de *Cantelm*. Ses enfans ſuivirent CHARLES, Duc d'Anjou, dans la conquête du Royaume de Naples, & s'y établirent. Ils eurent la Terre de *Popoli*, qui fut érigée en *Duché* dans le ſeizieme ſiecle par le Roi d'Eſpagne PHILIPPE II.

La Généalogie de cette Maiſon commence à JACQUES CANTELMI, auquel CHARLES d'Anjou, Roi de Naples, donna la Terre de Popoli. Elle a formé deux branches ; celle des *Comtes de Popoli*, qui n'a formé que quatre degrés, & qui s'eſt éteinte dans FRANÇOIS CANTELMI, mort avant ſon pere en 1556, ſans laiſſer de poſtérité de *Julie de Médicis*, fille naturelle d'ALEXANDRE, Duc de Toſcane.

La deuxieme branche eſt celle des Princes de Pettorano, créés Ducs de

Popoli par PHILIPPE IV. Roi d'Eſpagne. De cette branche étoit ROSTAING CANTELMI, né en 1658, fils puîné de FABRICE & de *Béatrix Brancia*. Après avoir ſervi en Sicile, en Eſpagne, en Afrique & en Flandre, où il ſe diſtingua en qualité de Major-Général de Bataille, il ſe retira en 1696 dans le Royaume de Naples, & fut nommé Général des troupes de ce Royaume. CHARLES II. Roi d'Eſpagne, étant mort en 1700, il fut des premiers à reconnoître PHILIPPE V. LOUIS XIV. le nomma Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit en Juin 1701. Le Roi d'Eſpagne le nomma Meſtre-de-camp-Général dans le Royaume de Naples en Février 1702, & Capitaine d'une des quatre Compagnies de ſes Gardes-du-Corps en Novembre 1703. Il ſervit lors de la priſe de Barcelone par l'Archiduc d'Autriche, depuis Empereur, en Octobre 1705, prit poſſeſſion de la Grandeſſe d'Eſpagne le 5 Avril 1706, en ſe couvrant la premiere fois devant le Roi, & fut fait Commandeur de Baſtiments, de Léon, de l'Ordre de Saint Jacques, au mois de Novembre de la même année. Il ſe diſtingua à la bataille d'Almanza en Valence le 25 Août 1707, fut nommé Général de Catalogne en Mars 1713, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or en Juillet 1714, qu'il reçut le 16 Août ſuivant, fut fait Conſeiller du Conſeil de Guerre & du Conſeil des Finances en 1715, & nommé Gouverneur du Prince des Aſturies en Juillet 1716. Il épouſa en 1690 BÉATRIX CANTELMI, Princeſſe de Pettorano, ſa niéce, fille de JOSEPH, Duc de Popoli, morte le 26 Juin 1711, dont il a eu,

JOSEPH CANTELMI, Prince de Pettorano, marié le 22 Avril 1717, à *Berthe de Boufflers*, fille de *Louis-François*, Duc *de Boufflers*, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'or, & de *Catherine-Charlotte de Gramont*.

Cette Maiſon a donné un Cardinal dans JACQUES CANTELMI, né le 27 Juin 1645, fils puîné de FABRICE, oncle de ROSTAING, & grand-oncle de JOSEPH. Il fut Inquiſiteur à Malte, enſuite Nonce à Veniſe, en Pologne & à Vienne, & encore Nonce extraordinaire à la Cour de l'Empereur, & à la Diette d'Ausbourg, lorſque l'Empereur JOSEPH y fut élu Roi des Romains. Le Pape ALEXANDRE VIII. le créa Cardinal en 1690; il fut enſuite Archevêque de Capoue & quitta ce ſiege pour celui de Naples, où il fut des premiers à ſe déclarer pour le Roi PHILIPPE V. qu'il eut la joie de recevoir à Naples en 1702. Il mourut le 11 Décembre de la même année, âgé de 57 ans. *Voyez* Lellis *Flamiglie Napoli*; Imhoff, *Hiſt. Généal. d'Italie & d'Eſpagne*; le P. *Anſelme*, *Moréri*, *Mémoires du tems*, *&c.*

*—CANVILLE: la Terre de Canville, ſituée dans le Bailliage de Caux, au milieu des terres, ſur le chemin de Rouen à Fécamp, a donné l'origine à cette Maiſon. Il y a ſi longtems que cette Famille eſt éteinte en Normandie, que nous n'en pouvons parler que confuſément d'après quelques Mémoires extraits des Echiquiers de la Province & des Regiſtres de la Chambre des Comptes de Paris, qui contiennent une Charte de HENRI II. Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, donnée à Rouen & faite en faveur de l'Abbaye de Jumiege, dans laquelle ſont témoins RICHARD DE CANVILLE & GIRARD DE CANVILLE, Chevaliers, avec *Rotrou de War-*

vick, Archevêque de Rouen, *Richard du Hommet*, Connétable de Normandie, *Robert Marmion*, *Saher de Quincy*, *Robert d'Eſtouteville* & autres. Mais cette Maiſon de CANVILLE, dont les puînés ſe ſont établis en Angleterre, y a été très floriſſante & y ſubſiſte encore à préſent. Il appert des regiſtres de l'Abbaye de Comba que HUGUES, Sire de CANVILLE en Normandie, vivant en 1098, eut deux fils : — 1. HUGUES, Sire DE CANVILLE, qui fit la branche aînée dans le pays, à préſent éteinte, & dont nous ne pouvons parler, faute de Mémoire ; — 2. & RICHARD, qui ſuit.

RICHARD DE CANVILLE, Chevalier, paſſa en Angleterre vers l'an 1142, & y fonda l'Abbaye de Comba ſous le regne d'ETIENNE, Roi d'Angleterre, vers l'an 1150. Il laiſſa quatre fils & une fille : — 1. VAUTIER, qui ſuit ; — 2. RICHARD, Chevalier ; — 3. GIRARD, rapporté ci-après ; — 4. GUILLAUME, auteur de la branche de Serkinton, dont il ſera parlé enſuite ; — 5. & MATHILDE, femme de *Guillaume de Ros*, Chevalier.

VAUTIER DE CANVILLE, Chevalier, eut pour enfans : — 1. GEOFFROI, Chevalier, vivant ſous le Roi JEAN, dont la poſtérité eſt ignorée ; — 2. PÉTRONILLE, femme de *Richard de Curſon*, Chevalier ; — 3. ALICIE, femme de *Robert d'Eſeby ;* — 4. & MATHILDE, femme de *Thomas d'Aſteley*, fils de *Philippe*, Sire d'*Aſteley*, vivant ſous HENRI II.

GIRARD DE CANVILLE, Chevalier, troiſieme fils de RICHARD DE CANVILLE, épouſa *Jeanne* ou *Nicole de la Haye*, dont il eut pour fils & ſucceſſeur,

RICHARD DE CANVILLE, Chevalier, qui épouſa *Iſabelle de Harcourt*, fille d'*Olivier de Harcourt*, Baron en Angleterre, & de *Mathilde Marmion*, ſon épouſe.

Branche DE SERKINTON.

GUILLAUME DE CANVILLE, quatrieme fils de RICHARD DE CANVILLE, épouſa, *Alberede Marmion*, fille & héritiere de *Geoffroi Marmion*, & ſœur de *Robert* & de *Richard*, Milords de *Marmion*. Il vivoit ſous le Roi HENRI III. & laiſſa quatre fils : — 1. RICHARD, Chevalier, qui épouſa *Euſtache*, veuve de *Thomas de Verdon ;* — 2. GUILLAUME, qui ſuit ; — 3. GEOFFROI, tige des Seigneurs de Clifton, rapportée ci-après ; — 4. & THOMAS, Prêtre.

GUILLAUME DE CANVILLE, Seigneur de Serkinton, laiſſa deux fils ; — 1. THOMAS, qui ſuit ; — 2. & GUILLAUME, Chevalier.

THOMAS DE CANVILLE, Chevalier, Seigneur de Serkinton, vivant ſous le Roi EDOUARD I. épouſa *Agnès*, dont il eut : — 1. GEOFFROI, qui ſuit ; — 2. & FÉLICE, femme de *Philippe d'Urnaſſel*, Chevalier.

GEOFFROI DE CANVILLE, Milord de Maudet & de Serkinton, épouſa *Eliſabeth*, de laquelle il eut,

GIRARD DE CANVILLE, Seigneur de Serkinton, Chevalier, qui fut pere d'une fille, qui ſuit.

ELISABETH DE CANVILLE, fut femme de *Robert Burdet* ou *Bourdet*, Chevalier.

Branche DE CLIFTON.

GEOFFROI DE CANVILLE, Chevalier, Seigneur de Clifton, troiſieme fils

fils de GUILLAUME & d'*Alberede Marmion*, eut pour fils & ſucceſſeur,

GUILLAUME DE CANVILLE, Chevalier, Seigneur de Clifton, lequel entr'autres enfans laiſſa GEOFFROI, qui ſuit.

GEOFFROI DE CANVILLE, Chevalier, Seigneur de Clifton, vivant ſous le Roi EDOUARD I. épouſa *Mande de Briane*, fille de *Guy*, Seigneur de *Brian*, dont il eut, GUILLAUME, qui ſuit.

GUILLAUME DE CANVILLE, Chevalier, Seigneur de Clifton, n'eut que deux filles, ſçavoir : — 1. MANDE DE CANVILLE, femme de *Richard*, Comte de *Staford* ; — 2. & MARGUERITE DE CANVILLE, femme de *Richard de Vernon*, Seigneur de Haddon.

Suivant les Armoriaux, GEOFFROI DE CANVILLE portoit : *d'azur à trois léopards d'or* ; mais GUILLAUME DE CANVILLE n'en portoit *que deux*, ainſi que BERTRAND DE CANVILLE, Seigneur de Benonville. De la branche reſtée en Normandie étoit JEANNE DE CANVILLE, femme de *Jean de Villiers*, Baron de Coulonces. Les armes : *d'azur, à trois léopards d'or, poſés l'un ſur l'autre, armés & lampaſſés de gueules.*

*CANY, en Normandie : Terre & Seigneurie conſidérable avec titre de *Marquiſat*, poſſédée par la Famille de BEC-DE-LIEVRE. *Voyez* ce mot *pag. 250. & ſuiv. Tome II.* de ce Dictionnaire.

— CAPEL, Famille illuſtre d'Angleterre. ALGERNOON CAPEL, fils d'ARTUR, que le Roi CHARLES II. éleva le 20 Août 1661 au rang de Vicomte *de Maldon*, & d'*Eliſabeth*, fille d'*Algernoon*, Comte de *Northumberland*, fut Gentilhomme de la Chambre du Roi GUILLAUME, Colonel d'un Régiment de Dragons, & Lord-Lieutenant & Garde des Rôles du Comté d'Hertford. La Reine ANNE le fit Commandant de la Tour & Lieutenant-Général de ſes Armées. Il mourut en 1710, & avoit épouſé en 1692 *Marie*, fille de *Guillaume Bentinck*, Comte de Portland, dont il a eu GUILLAUME, ELISABETH & MARIE.

GUILLAUME CAPEL fut Comte d'Eſſex, Vicomte de Maldon, Baron-Capel de Hadham, Lord-Lieutenant du Comté d'Hertford, & honoré en 1725 de l'Ordre du Chardon. Il épouſa en 1718 *Jeanne*, fille de *Henri Hyde*, Comte de Rocheſter, laquelle étant morte en 1724, il ſe remaria en 1726 à *Eliſabeth*, ſœur de *Wioteſly Ruſſel*, Duc de Bedfort. Sa premiere femme lui donna quatre fils, dont deux vivoient en 1726. *Voyez* Moréri, *édition de 1759.*

CAPENDU : la Vicomté de *Bourſonne*, dans la Généralité de Soiſſons, eſt poſſédée depuis plus de 200 ans par la Famille de CAPENDU.

CHARLES DE CAPENDU, Ecuyer, Seigneur de Capendu & du Pronnai, Vicomte de Bourſonne, Pair du Comté de Saint-Paul en Artois, Maître des Eaux & Forêts du Duché de Valois, charge poſſédée par tous ſes deſcendans juſqu'à préſent, & nommé parmi les Nobles dans le procès-verbal de rédaction de la Coutume de ce Duché, fait le 13 Septembre 1539, mourut en Septembre 1546. Il avoit épouſé le 26 Avril 1528 *Antoinette de Ligny*, & en eut HENRI DE CAPENDU, Chevalier, Vicomte de Bourſonne, qui épouſa *Antoinette de Mouchi-Senarpont*, de laquelle il eut : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. ANNE, mariée avec *Louis de Sé-*

bouville, Seigneur des Marets ; — 3. MARIE, veuve d'*Adrien de Mailly*, Seigneur de la Houſſaye ; — 4. & LOUISE, femme de *François Tiercelin*, Seigneur de Neufmoulin.

CHARLES DE CAPENDU, II. du nom, Chevalier, Vicomte de Bourſonne, Seigneur d'Ouchy-le-Châtel & de la Villeneuve, Maître des Eaux & Forêts du Bailliage de Valois, épouſa le 25 Février 1602 *Antoinette de Sébouville*, & fut pere de

CHARLES DE CAPENDU, III. du nom, Vicomte de Bourſonne, marié le 13 Juin 1655 avec *Renée-Madelene de Vaſſan*, dont il eut entr'autres enfans, pour fils aîné CHARLES, qui ſuit.

CHARLES DE CAPENDU, IV. du nom, Vicomte de Bourſonne, Seigneur de Capendu & d'Hennefés, Commandeur de Moreuil, de l'Ordre de Saint Lazare, Chevalier de Saint Louis, épouſa le 26 du mois de Septembre 1689 *Jeanne-Baptiſte de Gaune*. De ce mariage ſont nés : — 1. CHARLES, né le 31 Mars 1695, reçu Page du Roi en ſa grande Ecurie le 5 Avril 1710 ; — 2. & AMABLE-PAUL-JEAN-BAPTISTE, né le 29 Juin 1698, reçu le 30 Avril 1703, Chevalier de Malte dans le Grand-Prieuré de France, où ſon oncle RENÉ DE CAPENDU avoit été admis, & reçu auſſi Page du Roi, comme ſon frere aîné, le 2 Mai 1713. *Voyez* les *Tablettes généalogiques & hiſtoriques, Part. VII. p.* 240. Les armes : *d'argent, à trois faſces de gueules, ſurmontées de trois merlettes de ſable, rangées en chef.* Voyez BOURSONNE.

— CAPPONI : célebre famille de Florence, de laquelle deſcendent pluſieurs Ambaſſadeurs, Conſeillers, Cardinaux & Sçavans.

GINON CAPPONI, ſurnommé *l'ancien*, fut envoyé Ambaſſadeur en pluſieurs Cours de la part de la République de Veniſe, dont il devint Gonfalonier. NORI CAPPONI, ſon fils, employé dans pluſieurs députations, mourut en 1457. Deux autres CAPPONI, connus par leurs Ouvrages, ont porté le nom de GINON.

GUILLAUME CAPPONI étoit Ambaſſadeur de Florence, & Evêque de Cortone en 1505, & mourut en 1512.

FERRANTE CAPPONI, né en 1611, revêtu de pluſieurs emplois diſtingués ſous FERDINAND II. Grand-Duc de Florence, étoit Gouverneur de cette Ville. COSME III. l'établit ſon Miniſtre d'Etat, & l'employa dans pluſieurs affaires importantes. Il mourut en 1688. ALOYS, ou LOUIS CAPPONI, iſſu de la même Famille, étoit Abbé lorſque le Pape LÉON XI. le fit Tréſorier de l'Egliſe. PAUL V. le créa en 1608 Cardinal-Diacre du titre de *Sainte-Agathe*, puis Prêtre du titre de Saint-Charles, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. Il devint outre cela Légat à Boulogne, Archevêque de Ravenne, & Sous-Doyen du Collége des Cardinaux. Il réſigna ſon Archevêché en 1645, eut un parti pour le ſouverain Pontificat après la mort d'INNOCENT X, mais qui ne réuſſit point ; & mourut en 1659. Voyez *Moréri*.

— CAPPY, en Champagne : Famille qui ſubſiſte dans FRANÇOIS CAPPY, Ecuyer, Seigneur d'Athys, du grand & petit Ecury, de Champagne, de Buſſy-le-Château, de la Cheppe & de Cuperly, qui obtint le 5 Mai 1706

un brevet de Cornette dans le Régiment de Cappy-Cavalerie, incorporé depuis dans le Régiment du Roi ; en fut fait Capitaine le premier Février 1708, Major de ce même Régiment le 11 Juillet 1711 ; fut confirmé dans sa Noblesse par Lettres du mois d'Octobre 1716, & nommé Chevalier de S. Louis le 16 Octobre 1721. Il a épousé par contrat du 22 Avril 1724, Demoiselle *Marie-Madelene de Bougard*, fille de *Gilles*, Ecuyer, Seigneur de Potrel & de Saint-Manvieux, Chevalier de S. Louis, Mestre-de-camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, & de Demoiselle *Antoinette Sanouret*, dont sont issus : — 1. GILLES-JEAN-FRANÇOIS-DENIS, né le 17 Avril 1726, Ecuyer, Seigneur d'Athys, Pensionnaire du Roi & Capitaine dans le Régiment d'Harcourt Cavalerie ; — 2. & CÉSAR-MARIE CAPPY, né le 21 Octobre 1734, Seigneur du grand & petit Ecury & de Champagne, l'un des Chevaux-Légers de la Garde du Roi. Les armes : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois merlettes de même, posées 2 en chef & 1 en pointe.* Voyez l'*Armorial de France*, Registre V. *Part. I.*

— CAPRIS, en Savoye : Noblesse qui produit des certificats signés par le Duc de ce nom (EMMANUEL-PHILIBERT), scellés du sceau de ce Prince & de celui du Sénat de Turin, par lesquels il est prouvé qu'elle est des plus anciennes & des plus illustres de Savoye. On la croit originaire d'Allemagne, sa carte généalogique est tirée en grande partie d'un Plaidoyer imprimé fait contre la Famille de *Ferrery*, qui lui disputoit la prééminence. Le Duc de Savoye jugea ce différend en faveur des CAPRIS, ainsi qu'il appert par un Arrêt dont copie, communiquée à l'auteur du nouvel Armorial de Provence, tirée sur l'original, est signée par le Duc de Savoye lui-même.

Il y est fait mention des grands Hommes que cette Maison a produits, parmi lesquels on trouve ETIENNE CAPRIS, Général des Finances de Savoye sous trois différens Princes ; MAURICE CAPRIS, Comte de Montmaures, Gentilhomme de la Chambre de CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoye, Sergent-Major-Général de Bataille, Colonel d'Infanterie, Conseiller d'Etat, Gouverneur de Villeneuve, Carmagnolle & de la Citadelle de Turin ; ETIENNE CAPRIS, Abbé de Mulegio, ensuite Evêque d'Ast, Gouverneur de feu Illustrissime Dom CHARLES, Conseiller d'Etat & Grand Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade ; LAZARE CAPRIS, qui succéda à l'Abbaye du précédent. Il fut Référendaire de l'une & l'autre signature, Gouverneur d'Orviette, Terny, Forli & Vice-Légat de Boulogne ; FRANÇOIS & GASPARD CAPRIS, Généraux d'Armées ; PHILIPPE-EMMANUEL CAPRIS, Seigneur d'Atessano & de Corveia, Colonel d'Infanterie, mort à la bataille d'Avigliana ; JEAN CAPRIS, Archevêque de Milan, &c. Tous ces grands Hommes se trouvent dans la carte généalogique de cette Maison, qu'on imprima à l'occasion du différend dont on vient de parler.

Ce qui en prouve encore l'ancienneté, ce sont trois Chapelles qu'elle possede depuis plusieurs siécles dans l'Eglise de Saint Augustin de Biella, où l'on trouve des mausolées en marbre érigés à la gloire des *Capris*, ornés de leurs armes & d'épitaphes qui marquent le rang distingué qu'ils ont

toujours tenu dans leur Ville. Ils jouiſſent du même avantage dans le magnifique Temple de S. Jérôme, érigé & fondé par le Bienheureux JEAN CAPRIS, Confeſſeur de la Ducheſſe BLANCHE de Savoye, & preſque dans toutes les Egliſes de Biella.

On trouve dans un Ecrit de l'an 1000, uni aux Statuts de Biella, *Jacobus de Collocapra*, qualifié *nobilis Dominus & miles*, *&c.* un autre *Jacobus de Collocapra* qui a auſſi les mêmes qualifications. En 1187 OTTOBON & ARDISSON CAPRIS prirent l'inveſtiture des décimes de Biella, & dans l'acte de ladite inveſtiture il ſe trouve ces paroles : *Prout prædeceſſores*, ce qui prouve que leurs peres étoient dans la même poſſeſſion.

THIBAUD VORCELINO & ALBERT CAPRIS étoient Gouverneurs de leur Ville aux années 1204, 1225 & 1263 ; & par un acte de l'an 1266 il eſt prouvé que la Famille de *Ferrery* payoit à celle de *Capris* la déçime des animaux qu'elle élevoit dans ſes domaines, raiſon qu'on fit valoir dans le Plaidoyer, & qui ſervit à faire débouter les *Ferrery* de leurs prétentions.

Dans une Aſſemblée qu'il y eut à Biella en 1308 JACQUES CAPRIS étoit à la tête des Seigneurs qui la compoſoient, & on trouve dans les Regiſtres de cette Ville qu'ALBERT & GUILLAUME CAPRIS en étoient premiers Conſuls aux années 1360 & 1370.

ODON-FRANÇOIS CAPRIS, fut Commandeur de Rhodes, & le premier qui porta dans la Ville de Biella la Croix de Saint Jean de Jéruſalem. LAURENT CAPRIS, Bailli d'Avillana, fut Gentilhomme du Prince EMMANUEL, Duc de Savoye ; & après lui cette Maiſon a eu cinq autres Chevaliers du même Ordre, ſçavoir, JÉRÔME, PIERRE, LOUIS, PHILIBERT, & FRANÇOIS-AMÉDÉE CAPRIS, Capitaine de Cavalarie.

I. Suivant une tranſaction paſſée entre l'Evêque *Oblato* & JACQUES CAPRIS, aliàs GROMIS *miles*, datée de l'an 1414, ce JACQUES fut pere de,

II. JEAN CAPRIS, Gouverneur de Biella en 1433, qui eut pour fils,

III. PIERRE CAPRIS, Seigneur de Ternengo, Cereta, Valdengo & Balocco, Conſeiller d'Etat du Duc CHARLES I. & du Duc JEAN-AMÉDÉE. Il eut pluſieurs fils qui firent différentes branches.

IV. DENIS CAPRIS, l'un d'eux, ſe retira à Upais en Dauphiné à cauſe des acquiſitions conſidérables qu'il y fit en 1495. Il épouſa noble *Louiſe de Malpointe*, dont,

V. LOUIS CAPRIS, Chevalier, Capitaine d'Arquebuſiers à cheval, lequel vint s'établir à Mizon, & de-là à Brignoles. Il avoit épouſé Demoiſelle *Jeanne de Gervaſi*, d'une ancienne Famille du Dauphiné, & en eut, entr'autres enfans,

VI. PIERRE CAPRIS, II. du nom, Capitaine de cent hommes. Il porta long-tems les armes en France, lors des troubles de la Religion, ſous le commandement des Seigneurs de Soubiſe, Cipières & Senas. Il épouſa Demoiſelle *Louiſe de Fougaſſe*, d'une Famille diſtinguée, de laquelle il laiſſa,

VII. LOUIS-ESPRIT CAPRIS, Chevalier, Capitaine d'Arquebuſiers à

cheval, & enſuite Gouverneur du Fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Il eſt cité avec honneur dans pluſieurs endroits de l'Hiſtoire de Provence par *Honoré Maynier*. Il fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe ſur l'expoſé de ſes titres par Arrêt du 5 Mars 1598, & il épouſa par contrat paſſé à Ollioules le 6 Juin de la même année, *Marquiſe de Boyer-Bandol*, ſœur de *Lucrece*, femme de *Jean-Nicolas de Pontevès*, Seigneur de Gien. Le Roi le fit Gentilhomme de ſa Chambre le 3 Juin 1613, & il eut de ſon mariage,

VIII. ANTOINE CAPRIS, Chevalier, Seigneur de Beauvezer, qui acheta la Charge de principal Magiſtrat du Siége Royal de la Ville de Cuers, où il ſe retira. Il épouſa par contrat paſſé à Barjols en 1651, *Lucrece de Rodulph*, fille unique & héritiere de *François* & de *Catherine de Pontevès*, Dame d'Amirat. De ce mariage naquirent : — 1. JOSEPH, qui ſuit ; — 2. & ANTOINE, qui entra d'abord dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes, & mourut Capitaine des Grenadiers de la premiere Compagnie du Régiment de Talard, Chevalier de S. Louis, & ayant huit cens livres de penſion. Il avoit ſervi avec diſtinction, & reçu pluſieurs bleſſures dans les différens ſiéges & combats où il s'étoit trouvé.

IX. JOSEPH CAPRIS, Seigneur d'Amirat & de Beauvezer, ſuccéda à la Charge de ſon pere & épouſa *Marie-Roſe de Court*, fille unique & héritiere d'une Famille de ce nom établie à Toulon, par contrat paſſé à Cuers le 26 Octobre 1688. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe par Ordonnance de M. *le Bret*, Intendant en Provence le 13 Août 1710, & laiſſa de ſon mariage,

X. ANTOINE CAPRIS, Seigneur de Beauvezer, qui exerce la Charge de ſon pere. Il eſt marié avec *Eliſabeth de Beaumont* (dont la mere étoit *Rochas*, & l'ayeule *Arcuſſia*, des Vicomtes d'Eſparron, ſœur de deux Chevaliers de Malte), par contrat du 24 Février 1721. Il a de cette alliance : — 1. JOSEPH-BERNARD, Chevalier ; — 2. JEAN-BAPTISTE, qui a été Jéſuite ; — 3. FÉLIX-DIEU-DONNÉ, Religieux de l'Ordre de Cîteaux ; — 4. CHARLES-AUGUSTIN, Eccléſiaſtique ; — 5. & MARIE-AIMÉE-FORTUNÉE.

Outre la branche dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres. La premiere, qui eſt celle des Seigneurs de *Gromis*, fait ſa demeure à Biella.

Il ne reſte plus de la ſeconde, établie à Chambery, que le *Comte de Capris*, Seigneur de la Peyſſe, Gentilhomme du Duc de Baviere, Lieutenant-Colonel de ſes Gardes & Chevalier de l'Ordre de S. Georges, pour lequel il faut les mêmes preuves qu'aux Comtes de Lyon.

La troiſieme branche eſt établie à Turin, où le Chevalier *Capris*, Marquis de Ciglié, & oncle-germain du Comte *Capris-de-Ciglié* qui ſoutient cette branche, eſt Major-Dome du Duc de Savoye, Général-Major de ſes Troupes & Grand-Cordon des Ordres de Saint Maurice & de Saint Lazare, avec une penſion de 4000 livres. Extrait du *nouvel Armorial de Provence, Tome I, pag. 221 & ſuiv.* Les armes : *d'or, à la tête de chevre de ſable.*

— CARACCIOLI, Maiſon des plus illuſtres, des plus anciennes & des plus étendues du Royaume de Naples. On la croit originaire de Grece, & établie à Naples dès le neuvieme ou dixieme ſiécle. Elle a été depuis diviſée en deux branches, l'une nommée de *Roſſi*, & qui porte pour armes : *d'or, à trois bandes de gueules, au chef d'azur.* L'autre, nommée *del Leona*, dont les armes ſont : *d'azur, au lion d'azur*, & chaque branche a produit un nombre conſidérable de rameaux.

Cette grande Maiſon a donné ſept Cardinaux, un Patriarche, dix-ſept Archevêques, vingt-quatre Evêques, un Maréchal de France en 1654, de la branche des Ducs & Princes de Melphe, éteinte ; un Lieutenant-Général des Armées de France dans *Thomas Caraccioli*, mort âgé de 103 ans en Janvier 1755 ; un nombre conſidérable d'Officiers du Royaume de Naples ; quatre Chevaliers de la Toiſon d'Or & cinq Grands d'Eſpagne. On compte dans cette Famille douze Principautés, vingt-ſept Duchés, vingt-ſix Marquiſats & une fois autant de Comtés. Voyez *Imhoff*, *Notitia Italiæ*, *Moréri* & le P. *Anſelme*, *Tome VIII. p. 199*. Les Princes de Melphe portoient pour armes : *bandé d'or & de gueules de ſix pieces, au chef d'azur.*

— CARAFFE ou CARAFFA : Maiſon illuſtre du Royaume de Naples, que quelques-uns font deſcendre d'un Roi de Sardaigne, dans le onzieme ſiécle ; & d'autres d'un Chevalier de la Maiſon de *Caraccioli*, attaché à l'Empereur *Othon*, dans le dixieme ſiécle. Cette Maiſon eſt communément diviſée en deux branches principales qui, chacune, en ont produit un grand nombre d'autres.

L'une eſt nommée *de Spina*, l'autre *de Statera* pour ſe diſtinguer. La premiere a mis à côté de ſon écuſſon, ou derriere en ſautoir, *deux bâtons d'épine verte*, & l'autre *deux peſons*. Cette Maiſon a produit beaucoup de grands Hommes dans l'Egliſe & les Armées. On compte dans ſes différentes branches, qui ſont au nombre de dix-ſept, un Pape, douze Cardinaux, trente-ſix, tant Archevêques qu'Evêques, dont neuf Archevêques de Naples ; un Grand Maître de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, un Lieutenant du Grand Maître ; pluſieurs Chevaliers de la Toiſon d'Or, Grands d'Eſpagne, Princes, Ducs, Généraux d'Ordre, &c. Le Duc *de Matalone*, Grand Sénéchal de Naples, & chef de la Maiſon de *Caraffe*, eſt mort à Naples le 11 Décembre 1765, âgé de 34 ans. *Voyez* ſur cette Maiſon *Imhoff*, *Hiſt. Généal. d'Ital. Famil. Ital.* par *Sanſovin ; Famil. Napolit.* par *Amirato ; Hiſt. Généal. de Caraf.* par *Aldémarius.*

— CARAFON DE WASSERVAS, Famille noble, originaire de Cologne, qui réſide dans la Province d'Artois.

Suivant un Mémoire envoyé, GODEFROI DE WASSERVAS, Echanſon de l'Empereur MAXIMILIEN en 1453, eut & prit le nom de Baron du S. Empire.

Son fils GODEFROI, II. du nom, Baron DE WASSERVAS, fut choiſi & nommé Bourguemeſtre de la Ville de Cologne en 1437.

Son fils GODEFROI, III. du nom, Baron DE WASSERVAS, Colonel de Cavalerie de S. M. I. épouſa en 1433 *Benoîte Déale*, qui lui porta en mariage

addition au mot Caraman. p. 487. com. III.

* Caraman anciennement Carmaing, en Languedoc, diocèse de Toulouse. Comté, duquel sont mouvans 30. fiefs avec droit de haute, moyenne et basse justice, outre cela il a le droit de scel et de un juge d'appeaux, dont la jurisdiction s'étend sur les vassaux et arriere-vassaux, et sur la de St félix. C'est une des trois terres de la Province de Languedoc qui ont le droit de juge d'e le droit a été confirmé à la terre de Caraman, depuis 1342. jusqu'à présent.

En 1305. Philippe le Bel donna la terre et seigneurie de Caraman en échange à Bertrand Lautrec, contre la vicomté de Lautrec. Charles VIII. l'érigea en Comté sous le titre de Co et confirma tous ses droits et priviléges en faveur de jean de foix, son cousin, pour lui Successeurs, suivant les Lettres patentes du mois de janvier 1483. En 1670. Pierre-Paul de Riquet Général des armées du Roi, Grand Croix de l'ordre de St Louis, en fit l'acquisition de Paul d'Escoubleau, Marquis de Sourdi donna en 1722. à Victor-Pierre-françois de Riquet, son neveu, Lieutenant-Général des a Roi, dont le fils, Victor-Maurice de Riquet, Comte de Caraman, Maréchal des Camps e du Roi inspecteur général de la Cavalerie françoise et étrangere la possède actuellement. Voyez Riquet. Extr. du Diction. des Gaules, Tom aux additions, p. 892.

Le comte de Caraman a été nommé le 20 aout 1780 commandeur de l'ordre Royal et militaire de St Louis

la Baronnie de *la Marche* & la Terre du *Bois-d'Erpent* au Comté de Namur. De ce mariage naquit,

JEAN, Baron DE WASSERVAS, marié à *Catherine d'Uſart*, dont,

GODEFROI, IV. du nom, Baron DE WASSERVAS, Sergent-Major de PHILIPPE II. Roi d'Eſpagne, & depuis Grand Mayeur de Namur, qui épouſa Demoiſelle *Marguerite Pourquin*, dont,

JEAN, II. du nom, Baron DE WASSERVAS, Capitaine d'une Compagnie de deux cens hommes au ſervice du Duc de Bouillon, qui épouſa Demoiſelle *Wandreke*. De ce mariage ſortit,

CHARLES-PHILIPPE, Baron DE WASSERVAS, marié à Demoiſelle *Michelle Sucre*, mere de

PAUL-JEAN, Baron DE WASSERVAS, qui ſe maria avec Demoiſelle *Claire-Françoiſe de Bétencourt*, Dame d'Haplincourt en Artois, dont: — 1. IGNACE, qui ſuit; — 2. EVRARD, rapporté après ſon frere; — 3. & PHILIPPE-FRANÇOIS, auſſi rapporté ci-après.

IGNACE, Baron DE WASSERVAS, épouſa Demoiſelle *d'Obert de Courſailles*, dont eſt né,

CHARLES, Baron DE WASSERVAS, marié ſans poſtérité à Demoiſelle *Lombart*.

EVRARD, Baron DE WASSERVAS, frere cadet D'IGNACE, épouſa Demoiſelle *Dominique-Urſule de Saint-Waaſt*. Il eſt préſentement Seigneur d'Haplincourt, & a pour fils,

EVRARD, II. du nom, Baron DE WASSERVAS, Capitaine au Régiment d'Infanterie de la Marine.

PHILIPPE-FRANÇOIS DE WASSERVAS, troiſieme fils de PAUL-JEAN & de *Claire-Françoiſe de Bétencourt*, s'eſt marié à Demoiſelle *Catherine Linart*, dont: — 1. PHILIPPE-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. ANTOINE, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Penthievre.

PHILIPPE-FRANÇOIS DE WASSERVAS, actuellement Major de la Ville de Bapaume, a épouſé Demoiſelle *Anne Mouſniera*. Il a pour enfans: — 1. PHILIPPE-FRANÇOIS-ROCH, — 2. FRANÇOIS-MARIE. Les armes: *d'azur, à trois vaſes d'or en forme d'aiguieres; couronne de Baron:* pour ſupports, *deux levriers tenant chacun un étendart dans leſquels ſont auſſi les trois aiguieres d'or*. Les preuves de Nobleſſe de cette Famille ont été faites & fournies au Juge d'Armes de France.

* CARAMAN, ancien Comté en Languedoc, connu anciennement ſous le nom de *Carmen*, aujourd'hui ſous celui de *Caraman*, poſſédé par VICTOR-MAURICE RIQUET, Marquis de Caraman, Colonel d'un Régiment de Dragons de ſon nom en 1745, Brigadier le 22 Décembre 1757, Maréchal de Camp le 25 Février 1761, & marié le 26 Octobre 1750 à *Marie-Anne-Gabrielle de Hennin-Liétard*, née le 20 Mars 1728. *Voyez* RIQUET.

— CARBONNEL (de), Maiſon l'une des plus anciennes de la Province de Normandie.

HERBERT DE CARBONNEL, Seigneur de Caniſy, qui vivoit en 1286, fut pere de GUILLAUME, décédé en 1345, & ayeul de HUE ou HUGUES,

qui mourut en 1357, & dont le fils GUILLAUME II. ſervoit à la guerre de 1407 avec ſept Ecuyers. GUILLAUME III. ſon fils aîné, auquel le Roi d'Angleterre confiſqua en 1419 ſes biens, n'eut qu'une fille nommée GUILLEMETTE.

Après la mort de celui-ci la Terre de *Caniſy* retourna à la poſtérité de JEAN DE CARBONNEL, Seigneur de Mauloué & de Gréville, frere de GUILLAUME III. qui, par ſa femme, *Jeanne Thiſon*, fut pere de JEAN, qui ſuit.

JEAN DE CARBONNEL, Seigneur de Mauloué, épouſa *Jeanne d'Anquetonville*, & en eut JEAN, II. du nom, Seigneur de Caniſy en 1486 par le décès de GUILLEMETTE, ſa couſine. De ſa femme *Françoiſe de Saint-Gilles de Fleury*, il eut ROBERT DE CARBONNEL, Seigneur de Caniſy & de Mauloué, marié le 25 Mai 1506 à *Catherine de Silly*, dont vint,

PHILIPPE DE CARBONNEL, Seigneur de Caniſy, Chevalier de l'Ordre du Roi, auquel *Guillemette de Cambernon* porta en dot les Terres de *Cambernon*, de *Montpinçon* & de *Trégoti*. Ils eurent pour fils,

HERVÉ DE CARBONNEL, Seigneur de Caniſy, Cambernon, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1581, Capitaine de cinquante Lances en 1589, Lieutenant de Roi au Gouvernement de la Baſſe-Normandie, & nommé en 1604 Chevalier du Saint-Eſprit ſans avoir été reçu. Il épouſa en 1588 *Anne de Matignon*, fille de *Jacques*, Maréchal de France, laquelle lui apporta la Baronnie du *Homet*. Il en eut,

RENÉ DE CARBONNEL, Seigneur & Baron du *Homet*, *Courſy* & *Caniſy*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine & Gouverneur d'Avranches, Lieutenant de Roi au Bailliage du Cotentin, en faveur duquel le Roi, tant en conſidération de ſa naiſſance que de ſes ſervices & de ceux de ſon pere, unit les Baronnies de *Courſy*, du *Homet* & de *Caniſy*, & les érigea en *Marquiſat*, ſous le nom de *Marquiſat de Caniſy*, par Lettres du mois de Décembre 1619, regiſtrées en 1643. Il épouſa en 1607 *Claude Pelet-de-la-Verune*, dont il eut, entr'autres enfans : — 1. HERVÉ, qui ſuit ; — 2. & FRANÇOIS, rapporté après lui.

HERVÉ DE CARBONNEL ſuccéda au Marquiſat de Caniſy & aux emplois de ſon pere, & mourut le 6 Janvier 1693. De ſa femme *Catherine de Juyé-de-Champrond*, qu'il avoit épouſée en 1643, il laiſſa,

RENÉ DE CARBONNEL, II. du nom, Marquis de Caniſy, Gouverneur d'Avranches, qui de ſa premiere femme, *Catherine-Madelene de Sillans-de-Creuilly*, n'eut que deux filles. L'aînée n'a point été mariée ; ſa ſœur, MARIE-HERVÉE DE CARBONNEL, épouſa en 1709 *Antoine de Faudoas*, Comte de Serillac.

FRANÇOIS DE CARBONNEL, Comte de Caniſy, ſecond fils de RENÉ, premier Marquis de Caniſy, épouſa *Louiſe le Roux-de-Gonfreville*, dont naquit

CASPARD-CLAUDE, dit le *Comte de Carbonnel*, qui épouſa en 1676 *Charlotte de la Paluelle*, fille & héritiere d'*Iſaac*, Marquis de la Paluelle, & de *Marie-Renée de Roſmadec*.

Leur fils aîné RENÉ-ANNE DE CARBONNEL, Comte de Caniſy, Marquis de

de la Paluelle, Lieutenant de Roi en Baſſe-Normandie, Brigadier de ſes Armées, mort en 1725, avoit épouſé *Théreſe-Eléonore Gueſtre-de-Préval*, dont eſt née en 1725,

FRANÇOISE-RENÉE DE CANISY, mariée 1°. à *Antoine-François de Pardaillan*, Marquis d'Antin, Vice-Amiral de France; & 2°. à *Louis-Buſile de Brancas*, Comte de Forcalquier, Grand d'Eſpagne. Elle eſt veuve de ſon premier mari du 24 Avril 1741, & du ſecond du 3 Février 1753. Elle eſt appellée *Comteſſe de Forcalquier.*

Son oncle JACQUES-MICHEL, dit le *Comte de Carbonnel*, Chevalier de S. Louis, Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orléans, a épouſé à Châlons en 1726, *Jeanne-Claude de Pinteville-de-la Motte*, dont il a eu: — 1. N..... DE CARBONNEL, Marquis de Caniſy, Chevalier de S. Louis, ci-devant Capitaine de Gendarmerie, & aujourd'hui Colonel de Cavalerie, marié à *Marguerite de Vaſſi*; — 2. & N..... DE CARBONNEL, Comte de Caniſy, Exempt de Gardes-du-Corps, marié en 1763 à *N..... de Vaſſi*, fille du Marquis de *Vaſſi-Breſſé.*

Il y a une troiſieme branche, dont eſt chef JEAN-LOUIS DE CARBONNEL, Seigneur d'Actonville, Belval, &c. né en 1729, Chevalier de Saint Louis, ancien Officier au Régiment des Gardes, marié en Mai 1763 à *N..... Teſſon*, dont pluſieurs enfans. Les armes: *coupé de gueules ſur azur, à trois beſans d'argent chargés d'hermines.*

* — CARBONNIERES: Maiſon établie en Périgord depuis 1417, par le mariage de JEAN DE CARBONNIERES, II. du nom, avec *Jeanne de Salaignac*, Dame de Pelvery, & veuve de *Boſc de Benac-Navailles*, qui tire ſon origine des Terre & Baronnie de *Carbonnieres*, paroiſſe des Goules, Diocèſe de Tulle en Limouſin, & limitrophe de l'Auvergne. Cette proximité a induit quelques Auteurs, & le P. *Meneſtrier* entr'autres, à placer *Carbonnieres* dans cette derniere Province; peut-être auſſi le ſéjour des Seigneurs de ce nom, au château de Pennieres, qui eſt plus commode, mieux ſitué, & à une heure de chemin de Carbonnieres, dont il dépend, a pu contribuer à donner à cette Famille l'Auvergne pour origine. Le vieux château de Carbonnieres, chef-lieu & berceau des Seigneurs de ce nom, montre moins avoir été une maiſon habitable qu'une de ces retraites de ſureté, que la licence du gouvernement féodal rendoit abſolument néceſſaire. Il ne s'y voit plus que des ruines & deux groſſes tours quarrées fort élevées, qui annoncent l'antiquité la plus reculée. Auſſi le P. de *S. Amable*, Carme déchauſſé, met-il au nombre des Maiſons anciennes & ſignalées du haut Limouſin celle de CARBONNIERES, à laquelle dans ſon troiſieme Volume *in-folio*, imprimé à Limoges en 1685, il donne une origine qu'il remonte aux tems des proſcriptions. Si l'opinion de cet Auteur n'eſt point une preuve, elle eſt au-moins une forte préſomption de l'ancienneté des Seigneurs de Carbonnieres, ſur-tout lorſqu'elle ſe trouve ſoutenue par des actes authentiques qui viennent d'être vérifiés récemment ſur les originaux conſervés aux Archives de l'Egliſe de Tulle.

Etienne Baluſe les indique dans ſon Hiſtoire latine de cette Ville, im-

primée à Paris en 1717, & dit que la Maiſon de Carbonnieres étoit illuſtre dans la paroiſſe des Goules au voiſinage de Tulle dès l'an 1070, puiſqu'*Unie*, fille d'*Archambaud*, II. du nom, Vicomte de Comborn, Prince en Aquitaine, & de *Rotberge de Rochechouart*, avoit épouſé RIGALD DE CARBONNIERES. Elle avoit pour freres *Archambaud*, III. du nom, *Bernard*, Vicomtes de Comborn, *Ebald*, Vicomte de Ventadour, & étoit petite-fille de *Guillaume*, Vicomte de Turenne.

Unie de Comborn, ſa mere, ſes freres, GIRBERT & BERNARD DE CARBONNIERES, ſes fils, furent préſens le 21 Mars 1070, jour de Saint Benoît, à l'acte d'entrée en Religion que fit WILLELMUS ou GUILLAUME DE CARBONNIERES, ſon fils, & frere deſdits GIRBERT & BERNARD, à l'Abbaye de Tulle, à laquelle elle fit en ce même jour quelque donation; il en fut élu Abbé en 1092, & cette même année ſon frere GIRBERT, avec le conſentement de ſa mere *Unie de Comborn*, fit à ce Monaſtere une nouvelle donation. Cet Abbé gouverna l'Egliſe de Limoges pendant une aſſez longue vacance du Siége, & ſa mémoire fut en grande vénération pour la dépenſe & les ſoins qu'il employa à la reconſtruction du Monaſtere & de l'Egliſe de Tulle. Le *Gallia Chriſtiana* en parle avec le même éloge. *Baluſe* cite encore pluſieurs autres actes ſouſcrits par les Seigneurs de Carbonnieres dans le onzieme ſiecle.

Un acte du même tems, tiré d'un autre Auteur, vient à l'appui de l'ancienneté de ce nom. On lit dans l'Hiſtoire de Maurienne, de la Royale Maiſon de Savoye, imprimée à Lyon par *Guillaume Barbier* en 1660, que HUMBERT, II. du nom, Comte de Maurienne, vint à Clermont où étoit le Pape URBAIN II. & qu'il y fit une donation au Prieuré du Bourget près Lyon l'an 1095, en préſence de MANTHELIN DE CARBONNIERES, *Geoffroi de Gramont*, *Gui de Mirbel* & *Valere de Deſſe*, qui ſcellerent l'acte de leur ſceau avec le Comte de Savoye.

La Terre & Baronnie de *Carbonnieres* eſt très-conſidérable, & par le nombre de Paroiſſes qui la compoſent, & par celui des Terres & Fiefs qui en relevent. Une foule de fois & hommages aveux, & dénombremens rendus aux anciens Seigneurs & Barons de Carbonnieres, confirment que cette Terre eſt un grand Fief, un Fief de dignité, par la quantité de ces différens titres, & la qualité des vaſſaux qui s'obligeoient à ſuivre leur Seigneur ſupérieur à la guerre, *&c.* Elle s'étend dans les Diocèſes de Tulle, Limoges, Saint-Flour, Clermont, & Rodez. Elle a été de tems immémorial poſſédée par les Seigneurs de ſon nom juſques vers le milieu du quatorzieme ſiécle, qu'une fille unique de RIGALD DE CARBONNIERES, IV. du nom, aînée de ſa Maiſon, en porta la majeure partie des biens & tous les titres dans celle du Baron de *Montal*, Seigneur de la Roquebrou, qu'elle avoit épouſé, repréſenté d'abord par le Marquis d'*Eſcars de Merville;* il ne fut réſervé à JEAN DE CARBONNIERES, frere puîné de RIGALD IV. que partie de la Seigneurie de *Carbonnieres*, avec les terres & châteaux de Merle & Pennieres, dont a joui ſa poſtérité juſqu'en 1509, qu'ALAIN DE CARBONNIERES, échangea les reſtes de l'ancien domaine de ſes peres avec *Pons de Gontaut*, Baron de Biron, ſon beau-frere, contre

la Terre de la Capelle ou de la Chapelle-Biron en Agenois. La Maiſon de Biron vendit en 1561 tout ce qu'elle avoit à Carbonnieres, Merle & Pennieres, à la maiſon de *Noailles*, qui en jouit aujourd'hui pour ſa partie qui eſt en Auvergne ; & le Marquis d'*Eſcars* celle qui eſt en Limouſin. Chacune de ces deux Maiſons, par arrangement, s'eſt réſervée une tour du vieux Château, & prend la qualité de *Baron de Carbonnieres*. Depuis ſix mois, le Duc de Noailles vient de réunir le tout par un échange fait avec le Baron de Villume, qui étoit au lieu & place du Marquis d'Eſcars.

On a tiré des titres de la Baronnie de *Carbonnieres*, conſervés aux Archives de la Maiſon de *Noailles*, la majeure partie des preuves & de la filiation des anciens Seigneurs du nom juſqu'à JEAN DE CARBONNIERES, II. du nom, établi en Périgord. Si on eût eu la même facilité de puiſer dans le tréſor du Marquis d'*Eſcars-de-Merville*, Seigneur de Roquebrou, où tous les anciens titres des Seigneurs de *Carbonnieres* doivent ſe trouver, on en auroit pu tirer plus de lumieres & d'illuſtration.

I. RIGALD DE CARBONNIERES, I. du nom, Seigneur & Baron dudit lieu, avoit épouſé vers le milieu du onzieme ſiécle, ainſi que le rapporte *Baluſe* que nous avons cité plus haut, *Unie de Comborn*, fille d'*Archambaud*, II. du nom, Vicomte de *Comborn*, un des Princes d'Aquitaine, & de *Rotberge de Rochechouart*. Il eſt prouvé par l'acte de réception en Religion de GUILLAUME DE CARBONNIERES, du 21 Mars 1070, qu'il avoit encore eu de ladite *Unie de Comborn*, ſa femme, GIRBERT qui ſuit, & BERNARD. GUILLAUME fut élu Abbé de Tulle en 1092. Les originaux de la donation de GIRBERT, faite à cette Abbaye cette année, & de celle d'*Unie de Comborn*, ſa mere, de 1070, ſont conſervés aux Archives de Tulle, & y ont été vérifiés par le Syndic du Chapitre en 1768.

II. GIRBERT DE CARBONNIERES, Baron & Seigneur dudit lieu, avoit ſuccédé à ſon pere avant l'an 1070, ce qui doit être préſumé de ce qu'il n'eſt point fait mention de lui dans l'acte de profeſſion de ſon fils GUILLAUME du 21 Mars de cette année, auquel aſſiſterent les deux familles de *Comborn* & de *Carbonnieres*, comme il a été dit plus haut, & ainſi qu'il eſt prouvé par *Baluſe*. Il vivoit encore en 1092, lors de la donation qu'il fit à ſon frere GUILLAUME, cette année. Le nom de ſa femme eſt inconnu. Son fils fut

III. MANTHELIN DE CARBONNIERES, Baron & Seigneur dudit lieu, qui lui ſuccéda dans tous ſes biens. Ce fut lui qui ſigna en 1095 l'acte de donation faite au Prieuré du Bourget près Lyon, par le Comte de Savoye. Il eut :

IV. N... DE CARBONNIERES, Baron & Seigneur dudit lieu, qui lui ſuccéda, & fut pere de

V. RIGALD DE CARBONNIERES, II. du nom, Baron & Seigneur dudit lieu, lequel vivoit encore en 1254, comme il eſt juſtifié par un hommage qui lui fut rendu aux Calendes de Mars de ladite année par *Guival de Merle*, Chevalier, & *Guillaume*, ſon fils, Damoiſeau, en préſence de *Girald Guittard*, Chevalier, & *Rigald de Fontanges*, MILES, reçu par *Guillaume Ar-*

mandi, Notaire public au Château de Carbonnieres. Il fit un échange le 6 des Ides de Septembre 1270, avec *Guy de Perteils*, Chevalier, préſent & acceptant HUGUES DE CARBONNIERES, Damoiſeau, ſon fils aîné qui ſuit: il eſt ſcellé de leur ſceau, de celui de *Guy de Perteils*, Chevalier, & de celui d'*Henri*, fils du Seigneur Comte de Rodès. Il eut deux autres fils, RIGALD & GARSIE, nommés dans un hommage de 1296, rendu au Vicomte de Turenne, & une fille, mariée à *Aymeric de Curmont*, Damoiſeau.

VI. HUGUES DE CARBONNIERES, Baron & Seigneur dudit lieu, avoit ſuccédé à ſon pere dès l'an 1278, ſuivant la Sentence arbitrale rendue le Mardi avant l'Aſcenſion audit an, par *Guy d'Eſcorailles*, Damoiſeau, entre *Boſon de Miremont*, Chevalier, & ledit HUGUES DE CARBONNIERES, Damoiſeau, au ſujet de trois mille ſols Clermontois auxquels le feu Seigneur RIGALD DE CARBONNIERES, ſon pere, avoit été condamné en faveur dudit *de Miremont*. Le Mardi d'après l'Aſcenſion de l'an 1282, fut rendu hommage à noble & puiſſant Seigneur, HUGUES DE CARBONNIERES, Chevalier, par Frere *Thomas de Souvielle*, Chevalier, Maître Général de tout l'Ordre Militaire de S. Jean de Jéruſalem, en-deçà & au-delà de la mer, pour lui & ſes ſucceſſeurs, à cauſe de ſa Maiſon & Commanderie Delroſſou, ſituée dans la Paroiſſe de Pſeaux, mouvante en fief franc & noble dudit Seigneur de Carbonnieres, laquelle Commanderie ledit Grand-Maître reconnoît avoir été fondée par les prédéceſſeurs d'*Agnès de Givilly*, fille d'*Arnaud*, Chevalier, Seigneur de Merle, & épouſe dudit Seigneur de *Carbonnieres:* il fut fait au Chapitre Général tenu à Bougny près Orléans, & ſcellé du Sceau dudit Grand-Maître & du Chapitre. HUGUES DE CARBONNIERES eut d'*Agnès de Givilly*, ſa femme: — 1. RIGALD, qui ſuit; — 2. MARGUERITE, mariée à noble *Reynal Favart*, Damoiſeau, par contrat paſſé devant *Pierre Perchai*, Notaire, le Samedi, jour de S. Barnabé de l'an 1306; — 3. & AIGLINE, mariée à noble *Bertrand de Claviere*, Seigneur de Châteauneuf.

VII. RIGALD DE CARBONNIERES, III. du nom, Chevalier, Seigneur & Baron dudit lieu, épouſa *Delphine d'Eſcorailles*, fille d'*Etienne*, Chevalier; ce qui eſt juſtifié par le contrat d'aſſiette des rentes en haute-juſtice, fait par ledit Seigneur *d'Eſcorailles* audit Seigneur de CARBONNIERES, ſon gendre, & à ladite *Delphine d'Eſcorailles*, ſa fille, dans les Paroiſſes de S. Bonet près Salerne, Saint-Martin de Malmoron, & Saint-Martin-Chanrales, en date du Samedi après la S. Martin d'hiver de l'an 1319. Il fut rendu hommage audit Seigneur de CARBONNIERES, ſuivant un acte paſſé devant *Jean Aſtorg*, Notaire Royal à Pennieres, en préſence de noble Seigneur *Etienne d'Eſcorailles*, Chevalier, le Lundi après la fête de Saint André, de l'an 1342, par Frere *Jean de Paris*, Grand-Maître de l'Ordre de S. Lazare de Jéruſalem, à cauſe de ſa Commanderie Delroſſou, ſes appartenances & dépendances. Leurs enfans furent: — 1. RIGALD DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur & Baron dudit lieu, qui n'eut qu'une fille unique, mariée au Baron de *Montal*, Seigneur de la Roquebrou, à qui elle porta tous les biens & titres de la Maiſon de *Carbonnieres*, excepté *Merle*, *Pennieres* & *partie de la Seigneurie*

de Carbonnieres, qui en furent démembrés pour ſervir d'apanage à JEAN DE CARBONNIERES, ſon frere puîné, comme il le dit dans ſon teſtament du 22 Juin 1422; — 2. & JEAN, qui ſuit.

VIII. JEAN DE CARBONNIERES, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Merle & de Pennieres, & en partie de la Baronnie de Carbonnieres, épouſa vers l'an 1364, *Garine de Perteils*, & fit ſon teſtament le 22 Juin 1422, dans lequel il prend la qualité de *haut & puiſſant*, déclare qu'il n'a reçu du bien de ſes pere & mere, que partie de la Baronnie de Carbonnieres avec Merle & Pennieres, inſtitue ſon héritier GUY DE CARBONNIERES, ſon petit-fils, & ordonne que ſon corps ſoit porté au Prieuré de Grifoulet, auprès de celui de ſa femme, dans le tombeau des anciens Barons de Carbonnieres, ſes ancêtres. Ses enfans furent: — 1. RIGALD DE CARBONNIERES, Baron dudit lieu, Seigneur de Merle & de Pennieres, lequel mourut avant ſon pere, & laiſſa de *Catherine de Belchaire-ſur-Veſer*, ſon épouſe, GUY DE CARBONNIERES, dénommé dans le teſtament de ſon ayeul du 22 Juin 1422, lequel fut marié deux fois: 1°. avec *Marguerite de Montferrand*, fille de *haut & puiſſant Jean*, Baron de Montferrand; & 2°. par contrat paſſé devant *Jean Maté*, Notaire à Saint-Antonin, le 22 Septembre 1459, avec *Jeanne de Comminges*, fille de *haut & puiſſant Raimond de Comminges*, Vicomte de Burniquel, deſquelles n'ayant point d'enfans, il fit ſon teſtament en 1488, par lequel il inſtitue ſon héritier ALAIN DE CARBONNIERES, troiſieme fils d'ANTOINE, ſon couſin-germain; MARGUERITE DE CARBONNIERES, mariée à *Guy d'Albaret*, Seigneur de Clavieres; & DELPHINE DE CARBONNIERES, femme de *Jean de la Roque*, Grand Bailli des Montagnes du Duché d'Auvergne; — 2. JEAN, qui ſuit; — 3. & PIERRE, Religieux-Carme d'Aurillac, qui fit bâtir à ſes frais le Cloître de ce Couvent.

IX. JEAN DE CARBONNIERES, II. du nom, Damoiſeau du Château de ce nom, épouſa 1°. par contrat du 18 Mai 1417, du vivant de ſon pere, dans lequel il eſt dit *habitant de la Paroiſſe des Goules au Diocèſe de Tulle*, noble Demoiſelle *Jeanne de Salignac*, Dame de Pelvey, au Diocèſe de Sarlat, de la Selve, Delvialart, & pour un tiers de la Chapelle-Albaret, lors veuve en premieres noces de *Boſc-de-Benac-Navaille*, fille & ſœur de *Jean* & *Raimond de Salignac* ou *Salaignac*, Sénéchaux & Gouverneurs du Périgord & de l'Angoumois. Elle fit ſon teſtament par acte paſſé devant *Lavaret*, Notaire de Salaignac, le 22 Mai 1424, préſence de nobles Seigneurs *Hugues*, Baron de Noailles, & *Jean de la Chaſſaigne*, & mourut la même année. JEAN DE CARBONNIERES épouſa 2°. noble Demoiſelle *Hélene Daubepeyre*, laquelle étoit également veuve, avec une fille dont il va être parlé à l'article ſuivant, de *Bernard de Guerre*, Chevalier, Seigneur de Jayac & Archiniac en Périgord. Il eut du premier lit: — 1. JEAN, qui ſuit; & du ſecond vint — 2. ANTOINE, auteur de la branche des Seigneurs de la Chapelle-Biron, établis en Limouſin, rapportée ci-après.

X. JEAN DE CARBONNIERES, III. du nom, Damoiſeau du château de ce nom, épouſa en 1444 noble Demoiſelle *Catherine de Guerre*, fille & unique héritiere de *haut & puiſſant Bernard de Guerre*, Chevalier,

Seigneur de Jayac, & Archiniac en Périgord, & de noble *Hélene Daubepeyre*, remariée à JEAN DE CARBONNIERES, II. du nom, dont nous venons de parler. JEAN DE CARBONNIERES, III. du nom, devint par ce mariage Seigneur de Jayac & Archiniac en Périgord, fut Gouverneur de Dome pour le Roi, & de Larche pour le Duc de Penthievre, *lequel*, par une Lettre datée de Segur le 19 Janvier 1447, *lui recommanda sa place de Larche, lui reproche vivement d'avoir mis en liberté, sans l'en avoir prévenu*, Archambaud d'Abzac, *& lui envoie le Prévôt de Perperat, & Maître* Jean Ducheine, *son Procureur de Montignac, pour aviser à tout ce qu'il conviendra de faire pour la conservation de ladite place.* Cette Lettre très-étendue est signée JEHAN, & adressée à *notre très-cher & grand ami le Sire de GEAC, Capitaine de Dome.* Ses enfans furent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. BARDIN ou BERNARD, qui fut Seigneur de Belchaire & de la Peyronie, qui testa en ~~1510~~, en faveur d'ELIE ou HUGUES DE CARBONNIERES, son ~~neveu~~ ; — 3. & N.... DE CARBONNIERES, femme de noble *Pierre de Comarque*, Seigneur de Beysac, de Lomel, *&c.*

XI. JEAN DE CARBONNIERES, IV. du Nom, Chevalier, Seigneur de Jayac & Archiniac, épousa par contrat du 14 Décembre 1480, *Soubirane de Comborn*, fille de *haut & puissant Louis*, Vicomte de Comborn, descendant des anciens Vicomtes de Turenne & de Limoges, Seigneur d'Enval, *&c.* & de *Jeanne de Salaignac*, sœur du Baron de ce nom. Ce mariage renouvella l'alliance que son ayeul avoit déjà avec la Maison de Comborn dès le onzieme siécle. Il mourut en 1484, & avoit fait un testament le 12 Mars de cette année, par lequel il institue son héritier son fils aîné, lui substitue son frere cadet, & à leur défaut BARDIN DE CARBONNIERES, son frere & leur oncle, & nomme ses exécuteurs *Antoine de Salaignac*, oncle de sa femme, & le Seigneur de Comborn, son beau-pere. Il laissa entr'autres enfans : — 1. BERTRAND, qui suit ; — 2. & ~~ELIE ou~~ HUGUES, auteur de la branche des Marquis de Carbonnieres-Saint-Brice, établis en Limousin, rapportée ci-après. Ils étoient tous les deux sous la tutele de leur mere en 1484.

XII. BERTRAND DE CARBONNIERES, Chevalier, qui succéda à son pere dans les Terres & châteaux de Jayac & Archiniac, épousa par contrat passé au lieu de la Galie, paroisse de S. Félix, présence de *nobles & puissans Seigneurs Bertrand de Salaignac*, Seigneur dudit lieu ; *Jean de la Douze*, Chevalier, Seigneur dudit lieu ; *Jean de Comborn*, Chevalier ; *Jean de Lançais* & autres, le 18 Décembre 1506, noble Demoiselle *Françoise de la Cropte*, fille de noble *François de la Cropte*, Vicomte de Lançais, Seigneur d'Abzac, *&c.* allié aux Maisons de Turenne, Limeuil, la Douze & Sardiny, dont : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. GAUTIER, dit *le Capitaine Jayac*, qui servit le Roi avec distinction. *Moréri en parle avec éloge à l'article de la* ville de Sarlat, dont il fit lever le siége au Vicomte de Turenne en 1587, après trois semaines de vigoureuses attaques. Il s'y étoit enfermé à la priere des habitans avec le Capitaine *Fénelon*, y fut blessé à la jambe, & mourut peu après sans avoir pris d'alliance ; — 3. JULIENNE, mariée & veuve de *Gilles de Courbieres*, Seigneur de Courbieres ; — 4. JEANNE, femme d'*An-*

toine Savy, Chevalier, Seigneur de la Chaſſaigne ; — 5. & HÉLENE, mariée à noble *François des Ecuyers*, Seigneur de Bariſſac, *&c.*

XIII. CHARLES DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de Jayac, Archiniac, &c. fait Chevalier de l'Ordre du Roi par brevet du 14 Septembre 1570, dont S. M. lui fit donner avis le 30 du même mois par M. *de Perigord*, ſon couſin, eſt dénommé dans un paſſeport du mois d'Avril 1577, donné à Nerac par le Roi de Navarre, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Guyenne, par lequel ce Prince ordonne de *laiſſer paſſer les ſieurs* de Jayac (CHARLES DE CARBONNIERES) & de Montmeije, *accompagnés de leurs Gens, armes, chevaux & bagages, s'en allant aux noces des filles du Seigneur* de Biron, *Grand-Maître & Général de l'Artillerie de France.* Ce paſſeport eſt ſigné HENRI, & plus bas, *de Mazelieres*, & ſcellé des armes de Navarre. Ce Prince lui écrivit de Montauban le 19 Août 1578, la lettre dont la teneur ſuit, & dont la ſouſcription eſt à *Monſieur* DE JAYAC, *Chevalier de l'Ordre du Roi.*

Monſieur de Jayac, *délibérant partir bientôt pour aller recueillir la Reine, ma femme, qui s'en vient dans le pays, j'ai aviſé de vous écrire la préſente, pour le deſir que j'ai d'être accompagné de mes ſerviteurs & amis, au nombre deſquels je vous tiens pour l'un des plus affectionnés, vous priant bien fort de vous tenir prêt pour me venir trouver lorſque je vous manderai, & vous ſerez le très-bien venu, & me ferez un ſingulier plaiſir, lequel je reconnoîtrai en toutes les occaſions qui s'en préſenteront, d'auſſi bonne volonté que je prie le Créateur vous tenir, Monſieur* de Jayac, *en ſa ſainte & digne garde. Votre bien bon ami*, HENRI. Il avoit épouſé par contrat paſſé au Château de Jayac le 22 Septembre 1538, noble Demoiſelle *Marguerite de Prohet*, fille de noble *Jean*, Baron d'Ardennes en Poitou, Seigneur de Saint-Clément en Limouſin, & de Saint-Martial en Périgord, & de Dame *Iſabeau du Repaire*, dont il eut : — 1. JEAN, l'aîné, qui fut Baron de Montroché dans la Baſſe-Marche, & ne laiſſa qu'un fils mort ſans poſtérité ; — 2. GAUTIER, mort au ſervice ; — 3. JEAN le jeune, qui ſuit ; — 4. FRANÇOIS, mort ſans alliance ; — 5. autre JEAN, Doyen de Sarlat, Aumônier du Roi en 1594, & Député de la Province de Bordeaux avec les Evêques de Maillezais & d'Agen & le Doyen de Saintes, pour l'aſſemblée du Clergé de l'an 1605 ; — 6. autre JEAN, dit *Ponton*, qui teſta en faveur de JEAN *le jeune*, ſon frere, qui ſuit ; — 7. JEANNE, mariée avec *Gautier du Verdier*, Seigneur de Chanac, d'Allaſcac, &c. — 8 & 9. LÉONARDE & CATHERINE, qui firent bâtir le petit Château de Jayac, & teſterent en faveur de JEAN, leur frere, Doyen de l'Egliſe de Sarlat, lequel avoit réuni de ſes co-partageans les deux tiers de la Terre de Jayac & d'Archiniac, qu'il laiſſa par ſon teſtament à LOUIS DE CARBONNIERES, ſon neveu & ſon ſucceſſeur au Doyenné de Sarlat.

XIV. JEAN DE CARBONNIERES, V. du nom, dit *le Jeune*, Chevalier, Seigneur de Saint-Chamaſſy, & en partie de Jayac & d'Archiniac, épouſa par contrat paſſé devant *Sauval*, Notaire Royal, en 1597, noble Demoiſelle *Rachel de Larmandie-de-Longa*, fille de *Bertrand de Larmandie*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Longa, & de très-noble Dame

FRANÇOISE DE BOURBON-MALAUSE, fille de *haut & puiſſant* JEAN, Vicomte de Lavedan & Baron de Malauſe, & de *Jeanne de Noailles*, & ſœur de LOUISE DE BOURBON, Abbeſſe de Fontevrault. Il eut de ce mariage : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. LOUIS, Prieur de Sadillac & Doyen de Sarlat après JEAN, ſon oncle, qui lui laiſſa par ſon teſtament les deux tiers de la Terre de Jayac & d'Archiniac, avec le petit Château de Jayac, & ſes autres biens ; — 3. HENRI, Prieur d'Archiniac & Chanoine de Sarlat ; — 4. & autre HENRI, qui fut Seigneur de Puiſſarumpion en Périgord, & ne laiſſa de *Françoiſe de Gondin-de-la-Gindonie*, ſa femme, qu'un fils nommé JEAN DE CARBONNIERES, lequel produiſit ſes titres de Nobleſſe en Avril 1667, au Commiſſaire député en cette partie par Sa Majeſté, & laiſſa une fille mariée dans la Maiſon de *Montpezat*.

XV. FRANÇOIS DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de Saint-Chamaſſy, & en partie de Jayac & Archiniac, teſta en 1663, & avoit épouſé par contrat du 26 Février 1635, *Valerie d'Olier*, fille d'*Antoine*, Seigneur de la Poujade, & de Dame *Elie de Prelat*, dont il eut : — 1. JEAN-BAPTISTE, qui produiſit ſes titres de Nobleſſe au Commiſſaire député en cette partie par S. M. au mois de Décembre 1666, & mourut ſans alliance, laiſſant pour héritier LOUIS DE CARBONNIERES, Doyen de Sarlat, ſon oncle, en faveur duquel il teſta le 13 Mai 1669 ; — 2. LOUIS, mort jeune ; — 3. HENRI, qui ſuit, — 4. autre HENRI, auteur de la branche des Seigneurs de Mayac, rapportée ci-après ; — 5 & 6. FRANÇOISE & JEANNE.

XVI. HENRI DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de Lauzede, de Saint-Chamaſſy, & en partie de Jayac & Archiniac, épouſa par contrat paſſé devant *Grangier*, Notaire Royal, en 1674, *Louiſe de la Porte*, fille de Meſſire *Raimond de la Porte*, Capitaine au Régiment de la Chabrerie, & de Dame *Jeanne de Pompadour*, de laquelle vinrent : — 1. LOUIS, qui ſuit ; — 2. SCARDON, qui fut Officier d'Infanterie, & n'a laiſſé de l'héritiere *de Pierſumade*, ſa femme, qu'un fils unique, tué en Italie, Enſeigne au Régiment des Gardes Lorraines ; — & pluſieurs autres fils & filles, partie dans l'Egliſe, & partie non mariés.

XVII. LOUIS DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de Lauzede, de Saint-Chamaſſy, & en partie de Jayac & d'Archiniac, a ſervi dans la Maiſon du Roi, & ~~s'eſt marié~~ par contrat du 16 Mai 1748, ~~avec~~ Demoiſelle *Marguerite de Vaſſal*, fille de *François*, Chevalier, Seigneur de la Queyzie, & d'*Iſabeau de la Borie-de-Campagne*, dont il a : — 1. JEAN, Sous-Lieutenant au Régiment du Roi, Cavalerie ; — 2 & 3. N... & N... Chevaliers ; — 4 & 5. N... & N... Demoiſelles.

81

Branche des Seigneurs DE MAYAC.

XVI. HENRI DE CARBONNIERES, dit *le Jeune*, Chevalier, Seigneur de Mayac, quatrieme fils de FRANÇOIS, Chevalier, Seigneur de Jayac, &c. & de *Valerie d'Olier*, épouſa fort jeune, par contrat du 23 Septembre 1657, Demoiſelle *Jeanne du Burg*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Force, & de *Jeanne du Maz*, & devint par la mort de LOUIS DE CARBONNIERES,

† et est mort la nuit du 9. au 10. Mai 1779 dans sa 93e. année. il avoit épousé il a laissé deux fils et une fille ; le Cadet actuellement à l'Ecole Royale Militaire.

CARBONNIERES, Doyen de Sarlat, ſon oncle, propriétaire des deux Châteaux & des deux tiers de la Terre de Jayac & d'Archiniac, qu'il lui avoit légués, ainſi que ſes autres biens, ſuivant ſon teſtament du 17 Septembre 1672, par lequel il les greve de ſubſtitution juſqu'à la quatrieme génération. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN, rapporté après ſon frere; — 3. LOUIS, Religieux à Terraſſon; — 4. autre JEAN, Capitaine au Régiment de Luxembourg, qui n'a laiſſé qu'une fille; — 5. autre JEAN, marié à Terraſſon, & mort ſans poſtérité, Aide-Major du Régiment de Cambreſis; — 6. HENRI, Général des Bénedictins appellés les *Exempts;* — 7. FRANÇOIS, Prévôt de la Dornat; — 8. autre JEAN, Prieur de Pompart; — 9. autre FRANÇOIS, Prieur de Vigeois; — 10. autre JEAN, Prieur de Cagnotte; — 11. FRANÇOISE, mariée à *N... Bial;* — 12. & GABRIELLE, morte fille.

XVII. FRANÇOIS DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur en partie des Terres & Châteaux de Jayac & Archiniac, &c. épouſa par contrat paſſé devant *Teyſſier*, Notaire Royal, le 30 Novembre 1682, *Marguerite de Gimel*, fille aînée de Meſſire *Gabriel*, Seigneur de la Lande, de Curtojaux, Lieutenant-Colonel au Régiment de Clairembault, & de *Féliciane des Bordes*, dont il eut : — 1. JEAN, dit le *Baron de Carbonnieres*, Capitaine au Régiment de Champagne, mort ſans enfans de *Marguerite de Nadalou*, ſa femme, qu'il avoit épouſée par contrat du 14 Août 1713, fille & unique héritiere de *Jean de Nadalou*, & de *Marie de Maſſau-de-Clérans;* — 2. LOUIS, dit *le Baron de Carbonnieres*, ancien Officier de Cavalerie, Seigneur en partie des Terres & Châteaux de Jayac & Archiniac, marié avec *N... de Theille*, Dame de Panaſſon-ſur-Dordogne, de laquelle il n'a point d'enfans; — 3. FRANÇOISE DE CARBONNIERES, mariée avec *N... de Maubuiſſon*, Seigneur de la Boiſſiere, dont poſtérité; — 4. & N... DE CARBONNIERES, dite *Mademoiſelle de Jayac*, morte en 1771.

XVII. JEAN DE CARBONNIERES, dit *le Chevalier de Jayac*, ſecond fils d'HENRI, dit *le Jeune*, & de *Jeanne du Burg*, Officier au Régiment de Champagne, où il fut bleſſé, mourut Commandant du Château de Niort. Il avoit épouſé à Belle-Iſle, par contrat du 13 Mai 1713, *Jeanne-Marie du Poutet*, fille de Meſſire *Maximilien du Poutet*, Ecuyer, Seigneur de Beauſéjour, Mouſquetaire du Roi de la premiere Compagnie, & Capitaine-Aide-Major des Iſle & Citadelle de Belle-Iſle en mer, dont il a laiſſé : — 1. JEAN-MAXIMIN, qui ſuit; — 2. LOUIS, Prieur de Bar-ſur-Aube en Champagne depuis 1738; — 3, 4 & 5. & trois filles, deux deſquelles ſont mortes en bas âge, & la troiſieme ſans alliance.

XVIII. JEAN-MAXIMIN DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de Mayac & en partie de Jayac & Archiniac, Capitaine au Régiment de Guyenne & Chevalier de S. Louis, mort à Sarlat en Novembre 1753, n'a laiſſé de ſon mariage contracté au mois de Novembre 1750, avec la Demoiſelle *de Maubuiſſon-de-la Boiſſiere*, fille du Seigneur de la Boiſſiere, & de *Françoiſe de Carbonnieres*, ſa couſine-germaine, qu'une fille unique, nommée MADELENE DE CARBONNIERES.

Branche des Marquis DE CARBONNIERES-SAINT-BRICE, *établis en Limouſin.*

XII. ÉLIE ou HUGUES DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur en partie de Jayac, ſecond fils de JEAN IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Jayac & Archiniac, & de *Soubirane de Comborn*, fut héritier de BARDIN ou BERNARD DE CARBONNIERES, Seigneur de Belchaire & de la Peyronie, ſon oncle, qui teſta en ſa faveur en 1510, & laiſſa de ſon mariage, contracté le 25 Juillet 1499, avec *Iſabeau de Chapt*, ſa femme, fille de noble *Pierre de Chapt*, Chevalier, Seigneur de Lage, & de *Marie de Roſiere*, Dame de Chambery en Limouſin, FRANÇOIS, qui ſuit.

XIII. FRANÇOIS DE CARBONNIERES, I. du nom, Seigneur de Chambery, la Vigne, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine & Gouverneur des Villes & Châteaux de Maubert-Fontaine, Rocroy, & de la Citadelle de Lyon, tranſigea en 1548, avec CHARLES DE CARBONNIERES, ſon couſin-germain, Seigneur de Jayac & Chevalier de l'Ordre du Roi, pour raiſon du teſtament de BARDIN DE CARBONNIERES, Seigneur de Belchaire & de la Peyronie, leur grand-oncle commun, & fut marié deux fois : 1°. avec *Anne Guyot*; & 2°. avec *Françoiſe de la Baſtie*, fille d'*Annet*, Baron de Château-Morand, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Marguerite de Pompadour*, laquelle devenue veuve, quitta la tutele & garde-noble de ſon fils, pour épouſer le Seigneur *de la Martonie*. Il eut du premier lit : — 1. CHRISTOPHE, dit *l'aîné*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine & Gouverneur des Villes & Châteaux de Maubert-Fontaine, Rocroy & Limoges & de la Citadelle de Lyon, qui eut la garde-noble & tutele de ſon frere utérin, dont nous allons parler, après que ſa mere l'eut quittée pour ſe remarier au Seigneur *de la Martonie*, & mourut ſans poſtérité. Et du ſecond lit vint : — 2. CHRISTOPHE, dit *le Jeune*, qui ſuit.

XIV. CHRISTOPHE DE CARBONNIERES, dit *le Jeune*, ſuccéda à ſon pere & à ſon frere aîné du premier lit, & épouſa par contrat du 10 Août 1587, *Gillon Pot*, fille de *N... Pot*, Seigneur de Lavau, & de *Gabrielle de Puy-Faucon*, dont,

XV. ANNET DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de Saint-Brice, la Vigne, Chambery, &c. qui s'allia par contrat du 9 Février 1625, à *Françoiſe de Montiers*, fille de *haut & puiſſant Seigneur Jean de Montiers*, Vicomte de Mérinville, & de *Françoiſe de Châtenier*, de laquelle il eut MELCHIOR, qui ſuit.

XVI. MELCHIOR DE CARBONNIERES, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Brice, la Vigne, Chambery, la Rouſiere, Bouſſignac, &c. produiſit ſes titres de Nobleſſe, d'après leſquels il y fut maintenu par Ordonnance du 18 Février 1668, & épouſa par contrat paſſé devant *Bavot* & *Bouchard*, Notaires à Poitiers, le 7 Juillet 1657, *Anne-Marie de Beſſay*, fille de *haut & puiſſant Louis de Beſſay*, Chevalier, Seigneur & Comte

dudit lieu, Baron de Saint-Hilaire, Traverſe, &c. & de défunte *Marie Renaud*, dont il eut :

XVII. FRANÇOIS DE CARBONNIERES, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Brice, la Vigne, Chambery, la Rouſiere, Bouſſignac, &c. lequel épouſa par contrat du 7 Février 1693, *Françoiſe de la Tour-d'Aiſnay*, fille de Meſſire *Olivier*, Seigneur de la Gorée, & de *Louiſe le Maître*, dont il a eu : — 1. MELCHIOR, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, Chevalier de Malte en 1702, qui n'a laiſſé de ſon mariage contracté le 8 Avril 1723, avec *Marguerite de Guittard*, fille de *Marc de Guittard*, Chevalier, & de *Jeanne de Royere*, que MELCHIOR DE CARBONNIERES, Officier au Régiment de Dauphin, Dragons, lequel n'a point d'enfans de *N... Barbou*, ſa femme ; FRANÇOIS DE CARBONNIERES, mort à Strasbourg Capitaine-Aide-Major du Régiment de Vaubecourt ; autre FRANÇOIS DE CARBONNIERES, lequel eſt Docteur de Sorbonne, Chanoine & Vicaire Général d'Arras ; & JEANNE DE CARBONNIERES, d'abord élevée à Saint-Cyr, & depuis mariée à *N... de la Pomelie*, Seigneur de Chenevriere en Limouſin ; — 3. N... DE CARBONNIERES, mariée 1°. au Comte *des Paux*, dont des enfans ; & 2°. au Comte *de Bailleul* ; — 4. & N... DE CARBONNIERES, mariée au Seigneur *de Terſac*.

XVIII. MELCHIOR DE CARBONNIERES, II. du nom, Chevalier, Comte de Saint-Brice, Seigneur de la Vigne, Chambery, la Rouſiere, Bouſſignac, &c. n'a laiſſé de ſon mariage contracté le 13 Juillet 1713, avec *Françoiſe de la Breuille*, fille de *Jean de la Breüille*, Seigneur de Chantrezac en Angoumois, & de *Julie d'Abzac*, que — 1. FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE, qui ſuit ; — 2. N... DE CARBONNIERES, Chevalier, lequel a ſervi, & eſt mort ſans alliance ; — 3 & 4. N.... & N.... DE CARBONNIERES, Religieuſes, l'une Carmelite à Limoges, & l'autre Bernardine à Montluçon.

XIX. FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE DE CARBONNIERES, Marquis de Carbonnieres, Comte de Saint-Brice, Seigneur de la Vigne, Chambery, la Rouſiere, Bouſſignac, &c. s'eſt allié par contrat du 14 Novembre 1730, à *Louiſe-Françoiſe-Armande de Rilhac*, Baronne de Bouſſac en Berri, fille de *Louis-Marie*, Marquis de Rilhac, Baron de Bouſſac & Lieutenant-Colonel de Cavalerie, & de *N... Doradour-du-Maſnadeau*, de laquelle ſont nés : — 1. CHARLES-HENRI, qui ſuit ; — 2. JEAN, dit *le Vicomte de Carbonnieres*, Capitaine au Régiment de Normandie ; — 3 & 4. GILBERT-ALEXANDRE & RENÉ-HENRI, Aumônier de Monſeigneur le Comte de Provence, tous les deux Chanoines du noble Chapitre de Saint-Claude & Vicaires Généraux, le premier de l'Evêché de Blois, & le ſecond de celui d'Auxerre ; — 5. HENRI-AUGUSTE, dit *le Chevalier de Carbonnieres*, Officier au Régiment de Lyonnois, Infanterie, Chevalier de Malte ; — 6. LOUISE-MELCHIORE, ſeconde femme, du 29 Mai 1761, de *Charles-Louis d'Argouges*, Marquis de Ranes, Maréchal-de-camp en 1748, veuf depuis 1760, avec un fils de *Marie-Angélique-Claude-Henriette de Bec-de-Lievre-de-Cany* ; — 7. LOUISE-FRANÇOISE, Religieuſe au Couvent des Dames de la Viſitation de la rue S. Jacques à Paris ; — 8. MADELENE-

. de S^t. Louis, fait Lieutenant-Colonel du Rég^t Provincial de Lyon en 1778.

laquelle le Roi a accordé au mois de 7.bre 1778 le titre de † Dame sous le nom de Comtesse Paule de Carbonnieres.

PAULE, dite *Mademoiselle de Saint-Brice*; † — 9. ANNE-FRANÇOISE, Religieuse-Bernardine à Montluçon; — & quatre autres enfans morts en bas âge.

XX. CHARLES-HENRI DE CARBONNIERES, Chevalier, dit *le Comte de Carbonnieres*, Mousquetaire du Roi de la seconde Compagnie, est marié du mois de Mai 1768, avec *N... du Carteron de la Péruse*, fille de *N... du Carteron*, Chevalier, Seigneur de la Péruse & de Beaulieu, & de *N...*

Branche des Seigneurs DE LA CHAPELLE-BIRON, *établis en Limousin.*

X. ANTOINE DE CARBONNIERES, Chevalier, second fils de JEAN, II. du nom, Chevalier, Seigneur & Baron de Carbonnieres, de Jayac, Archiniac, &c. & d'*Hélene Daubepeyre*, sa seconde femme, eut en partage la Terre & Seigneurie de Pelvery, & fut marié deux fois : 1°. par contrat de 1468, à *Jeanne d'Abzac*, fille de *Jean*, Seigneur de la Douze, Reillac, &c. & d'*Agnès de Montlouis*; & 2°. par contrat du 13 Octobre 1479, à *Jeanne de la Tour*, Dame de Neuvillars, de Faux, de Mons & de Bannes en Périgord, lors veuve en premieres noces de *Mathurin de Paleyrac*. Il eut du premier lit : — 1. PONCET, Chevalier, qui ne laissa de son mariage avec *Marguerite de Paleyrac*, qu'un fils unique, nommé RAIMOND DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de Pelvery, lequel ne laissa également de son mariage avec *Jeanne de Saint-Astier*, fille du Seigneur *de Saint-Astier*, & de *Françoise d'Hautefort*, qu'un fils unique nommé FRANÇOIS DE CARBONNIERES. Celui-ci épousa *Catherine de Bourdeilles-Matha*, qui le fit pere seulement de FRANÇOISE DE CARBONNIERES, laquelle fut mariée à *N... de Rilhac*, Chevalier, Seigneur dudit lieu en Auvergne, à qui elle porta des biens considérables, & entr'autres, la Terre de Pelvery, où ils fixerent leur résidence, & où la plûpart des titres de la Maison de Carbonnieres depuis son établissement en Périgord en 1417, se trouvent encore. Ils sont aujourd'hui entre les mains du Marquis *de Montmeije*, à qui la Terre de Pelvery a passé; — 2. JEAN, Bénedictin & grand Chambrier à la Réole; — 3. ALAIN, qui suit; — 4. GUY, Prieur de Montgaillard; — 5. ANTOINETTE, mariée au Seigneur de *Losce-sur-Vesere*; — 6. CATHERINE, femme du Seigneur *de Saint-Léon*, aussi *sur-Vesere*; — 7. JEANNE, mariée avec *Jean de Cuniac*, Seigneur de Pauliac; — 8. LISONE, qui prit alliance avec *Jean du Poujet*, Seigneur du Repaire en Querci, dont la petite-fille, *Antoinette du Poujet*, fut mariée le 3 Mars 1577, à *Charles de Beaumont*, Seigneur de Montfort en Dauphiné; — 9. MARTHE, mariée au Seigneur *de la Peyrouse*. Et du second lit vinrent : — 10. autre JEAN, lequel mourut sans postérité de l'héritiere *de Laxion*, sa femme; — 11. autre JEAN, Bénedictin à la Réole; — 12. LION, marié à l'héritiere *de la Grillere*, & mort sans enfans; — 13. HUGUES, Capitaine de 50 lances, qui fut tué au siége d'Eudes en Gascogne; — 14. ANTOINE, Capitaine de 40 hommes d'Ordonnance, tué dans la même Province; — 15 & 16. MARGUERITE & FRANÇOISE, mortes sans alliance; — 17. GABRIELLE, mariée au Seigneur *de Saint-Exupéry*, en Périgord; — 18. & LOUISE, Religieuse à Forgautier.

XI. ALAIN DE CARBONNIERES, Chevalier, devint Seigneur & Baron

de Carbonnieres, Merle & Pennieres, par la donation que lui en fit GUY DE CARBONNIERES, ſon couſin iſſu de germain, par ſon teſtament de l'an 1488, fut marié deux fois: 1°. par contrat du 22 Janvier 1496, à *Gabrielle de Gontaut-Saint-Geniez*, fille de *Jean*, Seigneur de Badefou & de Saint-Geniez, morte ſans poſtérité; & 2°. par contrat paſſé devant *Amelain*, Notaire à Sarlat, en 1501, à *Marguerite de Gontaut-Biron*, fille de *Gaſton de Gontaut*, Baron de Biron, & de *Catherine de Salaignac*; & ſœur d'*Armand*, Evêque de Sarlat, & de *Pons*, Baron de Biron. Ce fut avec ce dernier qu'il échangea en 1509, l'ancien patrimoine de ſes peres, qu'il avoit à Carbonnieres, Merle & Pennieres, pour ſa Terre de *la Capelle* ou *Chapelle-Biron* en Agenois. De ce ſecond mariage ſont nés: — 1. JEAN, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & Capitaine de 100 lances, tué au combat de Saint-Quentin en 1557; — 2. JACQUES, Chevalier, Commandant de l'Infanterie Françoiſe en Ecoſſe, à la place de d'Andelot, qui prit Keith où il fut bleſſé. Il ſervit avec diſtinction au ſiége de Poitiers, à celui de Metz en 1552; fut envoyé au Prince ALBERT, dont on ſe défioit, pour en ſonder les diſpoſitions; & tué à l'attaque de l'Iſle-Dieu. *M. de Thou* l'appelle un homme de cœur & d'expérience; — 3. CHARLES, qui ſuit; — 4. & DAUPHINE, mariée à *François de Fayole*, Chevalier, Seigneur de Tocane en Périgord.

XII. CHARLES DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de la Capelle, ou Chapelle-Biron, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Lances au titre de cent hommes, ſuccéda à ſon pere & à ſes freres, & fut marié deux fois, 1°. avec *Marie de Fumel-Montſégur*; & 2°. le 28 Mars 1556 avec *Françoiſe du Breüil-du-Fraiſſe*, laquelle étoit veuve en premieres noces, ſans enfans, d'*Antoine de Luſtrac*, & lui apporta en dot la Terre du Pin près d'Uzerches, & les autres biens de ſa Maiſon. Il étoit ſi conſidéré de ſon tems, que la Nobleſſe de la Haute-Guyenne le députa pour porter les Cahiers à l'Aſſemblée des Etats-Généraux du Royaume; & que CHARLES IX. établit en ſa faveur *des marchés* dans ſa Terre de la *Chapelle-Biron*, par Lettres-Patentes qu'il lui accorda, avec leſquelles il joignit une lettre particuliere dans laquelle il le traite de *ſon bien aimé & Féal Chevalier*, & lui mande qu'*en reconnoiſſance des bons ſervices qu'il lui a rendus, il lui envoye le Collier de ſon Ordre par* ſon couſin *de Biron*. Les enfans du premier lit furent: — 1. JEAN, qui mourut ſans enfans, après avoir été marié en Dauphiné; — 2, 3 & 4. & trois filles mariées dans les Maiſons de *Railhac*, de *Beaupoil-de-Saint-Aulaire* & de *Saint-Chamaran*. Du ſecond lit vinrent: — 5. JEAN-CARLE, qui ſuit; — 6. GUILLAUME, lequel épouſa l'héritiere de *Pleineſelve*, & mourut, ſans enfans, Commandant d'un Régiment d'Infanterie; — 7. GILBERT, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Enſeigne de la Compagnie des Gendarmes du Prince de Guiſe, mort ſans poſtérité de *Sara de Fumel*, ſa femme, laquelle étoit veuve en premieres noces du Seigneur de *Guiſcard*, Gouverneur de Tournon; — 8 & 9. deux filles mariées dans les Maiſons de *Daubepeyre* & de la *Touraſſe*; — 10. & une autre fille, Abbeſſe du Bugueen Périgord.

XIII. JEAN-CARLE DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de la Chapelle-Biron, du Pin, Salon, &c. Capitaine de cinquante hommes d'armes, Colonel d'un Régiment de douze cens hommes d'Infanterie, & Maréchal des Camps & Armées du Roi, épousa par contrat du 12 Octobre 1590, *Susanne de Pompadour*, fille de *haut & puissant Seigneur Louis*, Vicomte de Pompadour, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Peyronne de la Guiche*, dont il eut : — 1. CHARLES, tué au siége de Montheur, Capitaine de cinquante hommes d'ordonnance ; — 2. LOUIS, tué au siége de la Rochelle en 1628, Capitaine dans le Régiment de Pompadour ; — 3. & JEAN, qui suit.

XIV. JEAN DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de la Chapelle-Biron, du Pin, le Fraisse, Salon, &c. Capitaine de trente Lances au titre de cinquante hommes d'ordonnance, Colonel d'un Régiment de douze Compagnies d'Infanterie, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & Maréchal de ses Camps & Armées, fut marié deux fois ; 1°. par contrat du 17 Juin 1625, avec *Françoise du Maine-du-Bourg* en Querci, fille de Messire *Isaac du Maine*, Baron du Bourg, & de *Jeanne de Saint-Projet*, morte sans postérité ; & 2°. par contrat passé devant *Leydet*, Notaire à Agen, le 29 Juin 1632, avec *Henriette d'Estrades*, Fille d'Honneur de la Reine, sœur de *Godefroi*, Comte d'Estrades & Maréchal de France, & fille de *François*, Comte d'Estrades, Gentilhomme de la Chambre du Roi & son Maître d'Hôtel ordinaire, & de *Susanne de Secondat-de-Roques*, dont il eut : — 1. PHILIBERT, qui suit ; — 2. GILBERT, qui mourut sans enfans, Commandant du Régiment d'Estrades ; — 3. JEAN-GILBERT, tué au service, Capitaine au Régiment de Turenne ; — 4. FOUCAUD, mort sans alliance ; — 5. HENRI, Prieur du Mont-aux-Malades en Normandie ; — 6 & 7. & deux filles, l'aînée Abbesse de Saint-Jean-le-Grand à Autun, la cadette Religieuse dans la même Abbaye.

XV. PHILIBERT DE CARBONNIERES, Chevalier, Seigneur de la Chapelle-Biron, du Pin, le Fraisse, Salon, &c. Capitaine d'une Compagnie de quatre-vingts hommes de Cavalerie au Régiment de Mazarin, s'allia par contrat du 24 Mars 1659, avec *Lucrece de la Beaume-de-Forcat*, fille d'*Henri-François* & de *N..... de Jay-de-Saint-Germain*, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. GILBERT, qui n'a laissé qu'une fille mariée au Seigneur de *Gironde-de-Piles* ; — 3. JEAN-GILBERT, mort sans alliance ; — 4. autre FRANÇOIS, qui n'a laissé de son mariage avec *Thérese de Fumel-Montaigu*, qu'une fille ; — 5. BERNARD-SILVAIN, Chevalier, Seigneur de la Mothe-Douté près Tournon, mort sans enfans en son Château de la Mothe-Douté ; — 6. JEAN-FOUCAUD, mort Chevalier de Malte ; — 7. & MARIE-ROSE, morte fille.

XVI. FRANÇOIS DE CARBONNIERES, Marquis de la Chapelle-Biron, Seigneur de le Fraisse, du Pin, Salon, &c. Capitaine au Régiment de Bassevilliers, Cavalerie, épousa par contrat du 11 Décembre 1691 *Angélique-Cézarine de Foix*, Comtesse de Rabat & Baronne de Saint-Jory, fille de *haut & puissant Gaston de Foix*, descendant des anciens Comtes & Souverains de Foix, & de Dame *N..... du Faur-de-Saint-Jory*, dont il eut :

— 1. FRANÇOIS-GASTON, qui ſuit ; — 2. & MARIE, alliée au Marquis *de Loſce* en Périgord, dont elle n'a laiſſé qu'une fille mariée au Comte de *Valence-Thiembrune*, Maréchal de Camp.

XVII. FRANÇOIS-GASTON DE CARBONNIERES, Chevalier, Marquis de la Chapelle-Biron, Comte de Rabat, Baron de Saint-Jory & Seigneur du Pin, le Fraiſſe, Salon, &c. Mouſquetaire du Roi, & marié en 1725 avec *Anne de Miran-Verduſſan*, fille de *Louis de Miran*, Comte de Cauſac, & de *Marie de Raymond*, mourut ſans enfans en 1755, & avoit fait un teſtament la même année en faveur du Comte *de Sabran*, Officier de Gendarmerie, ſon couſin iſſu de germain, par lequel il laiſſe à ſa veuve l'uſufruit & jouiſſance de toutes ſes Terres qu'il ſubſtitue à l'aîné de la branche des Marquis *de Carbonnieres-Saint-Brice*, dans le cas où le Comte *de Sabran* viendroit à décéder ſans poſtérité. Il exiſtoit en Auvergne il y a un ſiécle une autre branche des Seigneurs de Carbonnieres, qui produiſit ſes titres à M. *de Fortia*, Commiſſaire départi pour la recherche de la Nobleſſe en 1666, afin d'y être maintenue.

JEAN DE CARBONNIERES, Seigneur d'Orgon, qui produiſit le premier, eſt dit âgé de 58 ans, n'avoir que des filles, & faire ſa réſidence à la Roquebrou. Il employe la production de GÉRAUD DE CARBONNIERES, ſon neveu, qu'il dit chef de ſa Famille, lequel GÉRAUD déclare n'avoir point d'enfans de ſon mariage avec *Charlotte de la Mole*, & demeurer habituellement en ſon Château de la Barthe, Paroiſſe de Saint-Gérous, reſſort des Bailliage & Election d'Aurillac ; que les biens qu'il poſſede ſont ſitués dans les Paroiſſes de Saint-Gérous, Péri & la Sigabaſſiere. PIERRE DE CARBONNIERES, Chevalier de Malte en 1602, qui étoit de leur branche & lignée, eſt rappellé dans cette production. Elle portoit pour armes, ainſi que les autres dont nous venons de parler : *d'argent, ſemé de charbons de ſable ardens de gueules, à trois bandes d'azur.*

* CARCADO ou KERCADO, Terre & Seigneurie en Bretagne, qui fut laiſſée en héritage à *Olive*, femme d'*Eon le Sénéchal*, en 1300. Cet *Eon le Sénéchal* deſcendoit de *Daniel le Sénéchal*, qui, ſelon l'acte de la fondation de l'Abbaye de Bonrepos, vivoit en 1184, & d'*Olivier*, Chevalier en 1259. *Eon* réunit à la Seigneurie de *Kercado* celle de *Bot-au-Sénéchal*, qui dès l'an 1258 faiſoit partie d'un Fief à Haute-Juſtice, appellé la *Sénéchallie*, parce qu'il étoit attaché à la dignité de Sénéchal en Bretagne, Charge dont les premiers poſſeſſeurs avoient affecté de prendre le nom dès l'année 1184, & ils n'en ont point laiſſé d'autre à leurs deſcendans que celui de *le Sénéchal*, auquel on a joint depuis le nom de *Kercado* & celui de *Molac*, pour diſtinguer les branches.

La Terre appellée *Sénéchallie*, qui étoit ſituée dans la Vicomté de Rohan, eſt le ſeul monument qui reſte en Bretagne d'un *Glebe*, ou Fief attaché à la dignité de Sénéchal & poſſédé héréditairement. Cette Terre devoit être d'une étendue conſidérable, puiſqu'on voit par un titre de 1258 qu'elle étoit compoſée des Châtellenies de Coetniel, de la Motte-Donon, Saint-Caradec, Cadelac, Uzel, la Guillio, Guern & Molac. Les fonctions du Sénéchal étoient d'avoir le commandement ſur la Nobleſſe & ſur

les Troupes, & de veiller ſur l'adminiſtration de la Juſtice & des Finances.

Les deſcendans de l'héritiere de la branche aînée du nom de *Kercado*, porterent par héritage les deux tiers de la *Sénéchallie* avec la Charge de Sénéchal, féodé de la Vicomté de Rohan, dans les Maiſons de *Trebrinoel*, de *Molac*, de *Rieux*, de *Rohan*, de la *Chapelle*, de *Roſmadec*, & il n'en reſta que la Seigneurie de *Bot-au-Sénéchal*, ou *Saint-Caradec*, qui a été poſſédée, depuis le douzieme ſiécle juſqu'à préſent, par ceux du nom & du ſang de *le Sénéchal-Kercado*. Voyez SÉNÉCHAL-KERCADO.

* CARCES, Terre & Seigneurie en Provence, Diocèſe de Fréjus, qui appartenoit à *Guillaume de Cotignac*, lequel fut établi avec *Romée de Villeneuve*, tuteur de la Comteſſe BÉATRIX DE PROVENCE. *Mathilde de Cotignac*, ſa fille, porta cette Terre à ſon mari *Fouquet de Pontevès*, qui accompagna CHARLES D'ANJOU, Comte de Provence, en ſon expédition de Naples. De lui deſcendoit *Jean de Pontevès*, Lieutenant-Général de Provence, Chevalier de l'Ordre du Roi, en faveur duquel la Seigneurie de *Carces* fut érigée en *Comté*, avec Juriſdiction d'*Appeau* & droit de ſucceſſion à ſa ſœur & à ſes enfans mâles & femelles, par Lettres du mois de Mai 1571, confirmées en Juin 1611, & enregiſtrées le 14 Janvier 1619. Son fils *Gaſpard*, mort en 1610, fut pere de *Jean*, qui ſe voyant ſans enfans, fit en 1656 héritier du Comté de *Carces* ſon neveu *François de Simiane*, Marquis de Gordes. *Voyez* SIMIANE.

* — CARDAILLAC, Maiſon qui tire ſon nom du Bourg de *Cardaillac* dans le Querci, près de Figeac, vers les frontieres de l'Auvergne, une des plus anciennes Baronnies du Pays, qui depuis a porté le titre de *Marquiſat*. Cette Maiſon a donné un Evêque de Cahors en 1209 dans *Guillaume de Cardaillac*, mort en 1234, un Evêque de Saint-Papoul dans un autre *Guillaume de Cardaillac*, mort en 1367; & un autre Evêque de Cahors dans *François de Cardaillac*, mort en 1404. Cette Maiſon a encore donné dans le dix-ſeptieme ſiécle des Evêques de Rodez & de Montauban. Les armes: *de gueules, au lion armé, lampaſſé & couronné d'or, à l'orle de treize bezans d'argent.*

* — CARDEVAQUE-D'HAVRINCOURT, Nobleſſe originaire d'Artois. *Marie Blondel*, Dame des Hautbois & d'Havrincourt, porta en mariage l'an 1606 à FERDINAND DE CARDEVAQUE, Ecuyer, Seigneur d'Oppy, *aliàs* Beaumont, dont elle fut la ſeconde femme, la Baronnie d'*Havrincourt* en Artois.

Leur fils PIERRE DE CARDEVAQUE, Baron d'Havrincourt, Seigneur des Hautbois, épouſa *Anne-Jeanne de Thieulaine*, & en eut,

ANTOINE-FRANÇOIS DE CARDEVAQUE, Baron d'Havrincourt, Seigneur des Hautbois, qui ſe maria en 1664 à *Anne-Marie-Madelene de Prudhomme-d'Hailly*, qui fut mere de,

FRANÇOIS-DOMINIQUE DE CARDEVAQUE, Chevalier, Baron d'Havrincourt, en faveur duquel la Baronnie de ce nom fut érigée en *Marquiſat* par Lettres du mois de Septembre 1693, enregiſtrées au Conſeil d'Artois le premier Juin de la même année, au Bureau des Finances & Domaine de

de la Généralité de Lille le 10 Janvier 1698. Le Marquis d'Havrincourt, alors Colonel du Régiment d'Artois, Dragons, fut fait en 1705 Gouverneur d'Hesdin. Il a eu d'*Anne-Gabrielle d'Osmont*, qu'il avoit épousée le 10 Mars 1705, morte à l'Abbaye de Montreuil le 12 Novembre 1762 dans sa quatre-vingt-deuxieme année : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS, Chevalier de Malte, Exempt des Gardes-du-Corps, Mestre de Camp de Cavalerie ; — 3. CATHERINE, Abbesse de Montreuil-les-Dames, Diocèse de Laon ; — 4. N..... mariée au Comte de la Mire en Artois ; — 5. & une autre, Religieuse à l'Abbaye de Montreuil avec sa sœur.

LOUIS DE CARDEVAQUE, Marquis d'Havrincourt, né en 1707, d'abord Mestre de Camp-Lieutenant du Régiment des Cuirassiers, fait Brigadier de Cavalerie le 2 Mai 1744, Maréchal de Camp le premier Janvier 1748, & nommé Ambassadeur auprès du Roi de Suède le 24 Mai 1749, est mort Ambassadeur d'Hollande le 28 Février 1767. Il avoit épousé par contrat du 10 Juin 1737 *Antoinette-Barbonne-Thérese de Languet*, fille unique de feu *Jacques-Vincent*, Seigneur, Comte de Gergy en Bourgogne, qui a été Ambassadeur de France à Venise, & niece de feu *Jean-Joseph Languet*, Archevêque de Sens, & de l'ancien Curé de S. Sulpice, née le 15 Septembre 1723. De ce mariage sont issus : — 1. ANNE-GABRIEL-PIERRE, né le 21 Septembre 1739, Marquis d'Havrincourt, Colonel au Corps des Grenadiers de France & Gouverneur d'Hesdin ; — 2. CHARLES-PHILIBERT-LOUIS, né le 3 Octobre 1743, nommé *le Chevalier d'Havrincourt*, Capitaine de Cavalerie ; — 3. MARIE-JOSEPHE-FÉLICITÉ, née le 24 Septembre 1741, mariée en Octobre 1765 à *N.*..... Marquis de *Villevielle*, Gentilhomme du Languedoc ; — 4. MARIE-ANNE-JEANNE, née le 17 Juin 1749 ; — 5. & MARIE-CATHERINE, née à Stockolm en Août 1752. Il y a la branche de Gouy, dont est l'Evêque de Perpignan. Les armes : *d'hermines, au chef de sable.*

CARDON (de), en Lorraine : DANIEL DE CARDON, Chevalier, Seigneur de Vidampierre & de Heyppes, Chambellan de HENRI, Duc de Lorraine, épousa *Louise de la Mothe*, fille de *Louis de la Mothe*, Seigneur de Vandéleville, de Courcelles & de Lanfroicourt, & d'*Anne de Gastinois*, qui lui porta en mariage le 26 Janvier 1624, la Seigneurie de Vandéleville, près de Vezelise en Lorraine.

JEAN-PHILIPPE DE CARDON, leur fils, Seigneur de Vidampierre, de Heyppes, de Vandéleville & de Courcelles, Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Garde du Duc CHARLES IV. & Grand Gruyer de Lorraine, épousa par contrat du 19 Mai 1657, *Marie de Tournebulle*, fille d'*Æneas*, Seigneur de Saint-Lumier & de Possesse, Gouverneur du Fort de Nieulet, & Lieutenant au Gouvernement d'Ardres, & de *Nicole de Comitin*, dont il eut,

JEAN-PHILIPPE DE CARDON, dit *le Vicomte de Vidampierre*, Chevalier de S. Louis, Major du Régiment du Roi, Infanterie, avec Brevet de Colonel, puis Conseiller d'Etat & Chambellan du Duc LÉOPOLD, premier Gentilhomme de la Chambre des Princes ses fils, enfin premier Gen-

tilhomme de la Chambre du feu Empereur, & Grand Bailli de Saint-Mihiel, mort à Nancy le 30 Juin 1744: ce fut en ſa faveur que la Terre de *Vandéleville* fut érigée en *Comté* par Lettres du 15 Décembre 1723. Il avoit épouſé le 7 Mars 1707 *Françoiſe-Gabrielle-Charlotte-Eugénie de Cappizucchy-Bologne*, fille de *Pierre-Louis*, Marquis de Bonnecourt, & de *Charlotte-Eliſabeth de Brouſſel*, fille de *Charles*, Ecuyer, Baron d'Ambonville, & de *Nicole-Françoiſe du Châtelet*. De ce mariage ſont nés : — 1. JEAN-JOSEPH-ANTOINE, Comte de Vandéleville ; — 2. CHARLES-HUMBERT, Comte de Cardon, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Vintimille en 1743, marié en Octobre 1748 à *N.....* *de Grandvilla* ; — 3. LÉOPOLDINE-ELISABETH, d'abord Fille d'honneur de S. A. R. Madame la Ducheſſe de Lorraine, & puis mariée en 1726 à *François*, Comte de Bloiſſe & d'Hannonville, Chambellan du Duc LÉOPOLD ; — 4. ANNE-MARGUERITE, auſſi Fille d'honneur de S. A. R. Madame la Ducheſſe de Lorraine, enſuite mariée par contrat du 29 Avril 1736, à *Joſeph-Jean-François-Alexandre*, Comte *de Rozieres* & d'Euvezin, à préſent Grand Bailli de Thiaucourt ; — 5. & N.... qui a épouſé en 1743 *N.... de Grivel*, Seigneur de la Muyre & de Nancuiſſe en Franche-Comté ; — 6. N..... mariée le 10 Février 1744 à *N.... du Tertre*, dit *le Marquis de Chilly* en Franche-Comté, Capitaine au Régiment de Monaco. *Tab. Gen. Part. VIII. p. 236.*

Il y a une Famille du nom de CARDON, dont il eſt parlé dans l'*Armorial de France*, *Tome I. part. 1. p. 114*, qui porte pour armes : *d'azur, à trois chardons d'or, poſés 2 & 1. l'écu timbré d'un caſque de profil.*

On trouve encore une autre Famille de ce nom, Seigneur de *Verins*, qui porte pour armes : *écartelé, d'argent & de gueules.*

* CARDONNE, Duché dans la Catalogne, qui fut érigé en *Pairie* en faveur du Maréchal *de la Mothe-Houdancourt*, au mois d'Avril 1642 ; les Lettres ne furent point enregiſtrées. Il mourut le 24 Mai 1657, ne laiſſant que des filles.

La ville de Cardonne en Catalogne, a donné ſon nom aux Seigneurs de la Maiſon de *Folch*, parmi leſquels on compte pluſieurs Gouverneurs de Province, deux Cardinaux, & divers Prélats. Elle a eu d'illuſtres alliances avec la Maiſon Royale d'Arragon, & avec les plus grandes d'Eſpagne, diſent *Mariana* & *Imhoff*.

Jacques Cardonne, de la Maiſon de *Folch*, fait Cardinal par le Pape PIE II. en 1461, fut Evêque d'Urgel, & vivoit dans le quinzieme ſiécle.

Henri Cardonne, mort en 1530, âgé de 45 ans, fut Cardinal & Archevêque de Montréal.

Jean-Baptiſte Cardonne, Evêque de Tortoſe en Catalogne, vivoit dans le ſeizieme ſiécle, & mourut en 1590.

Silva, Marquis de Montemayor, a été nommé héritier des biens de cette grande Maiſon par le dernier Prince de Cardonne, vraiſemblablement comme deſcendu d'*Emmanuel de Silva*, ſixieme Marquis de Montemayor & d'*Iſabelle Folch-de-Cardonne*, ſœur de *Joſeph*, Comte de Cardonne. *Voyez* Imhoff, *page 68.* de la Généalogie de la Maiſon de Cordoue.

* CAREILHE ou CARHEIL, Terre & Seigneurie en Bretagne, qui fut portée en mariage l'an 1669, par *Marie*, fille de *Michel*, Seigneur de

Careilhe, à *Jérôme du Cambout*, Seigneur de Beçay, Lieutenant au Gouvernement de Breſt, pere de *René*, Gouverneur de l'iſle de Ruis, en faveur duquel cette Seigneurie fut érigée en *Vicomté* par Lettres du mois de Juin 1658, enregiſtrées au Parlement de Rennes le 14 Juillet 1659. *Voyez* CAMBOUT, pour la Généalogie de cette Maiſon.

— CAREL-DE-MERCEY, Famille de Normandie, qui fut maintenue dans ſa Nobleſſe le 7 Août 1668.

GUILLAUME CAREL étoit Chanoine de la Cathédrale de Rouen en l'an 1408.

LOUIS CAREL, Préſident en la Chambre des Comptes à Rouen en 1691, mourut en 1717, ne laiſſant de *Théreſe de Bec-de-Lievre*, ſon épouſe, que trois filles, qui ſont: — 1. MADELENE, mariée à *Charles*, Marquis de *Houdetot*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort le 5 Juin 1748, & ſa femme le 4 Janvier 1749, âgée de 48 ans; — 2. ANNE-LOUISE, qui a épouſé *Jean-Nicolas Bailleul*; — 3. & JEANNE, qui a été mariée à *Antoine-Nicolas du Meſnil*, Marquis de Sommery.

Cette Famille a prouvé ſa Nobleſſe depuis GUILLAUME CAREL, Ecuyer, dont le contrat de mariage avec *Léonore de Bouquetot* eſt du 3 Juin 1393.

JEAN CAREL, Ecuyer, Seigneur de Meautrix & de Preaux, épouſa *Jacqueline des Champs*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Seigneur d'Ivetot, & de *Marie de Courville*. Leur contrat de mariage eſt du 17 Novembre 1537, reçu par *Doubel*, Tabellion à Touques, le 26 Juillet de l'an 1628. JACQUES CAREL-DE-MERCEY fit profeſſion dans l'Ordre de Malte au rang de Frere-Chevalier de cet Ordre. Il portoit pour armes: *d'hermines, à la bande componée d'or & de gueules.* FRANÇOIS CAREL, neveu du précédent, fut reçu dans le même Ordre le 14 Novembre 1659, & MADELENE CAREL-DE-MERCEY, née le 5 Mai 1679, fut reçue à Saint-Cyr au mois d'Octobre 1686. *Voyez* l'Hiſtoire de la ville de Rouen. Les armes, *d'hermines, à trois carreaux d'azur.*

*— CARENCI, Terre & Seigneurie en Artois, qui paſſa, par alliance, d'une branche de la Maiſon de BOURBON, dans celle d'*Eſcars*, par le mariage d'ISABEAU DE BOURBON, Princeſſe de Carenci, contracté le 22 Février 1516, avec *Jean d'Eſcars*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi FRANÇOIS I.

FRANÇOIS D'ESCARS, leur fils, Seigneur de la Vauguyon, & Prince de Carenci, vendit les quatre cinquemes en 1599, & l'autre quint en 1604 de cette Terre, à M. le Duc d'*Aremberg*, qui la revendit en 1606 à PHILIPPE DE BETHENCOURT, Seigneur & Pair d'Aix en Artois, Conſeiller du Conſeil de Guerre de Sa Majeſté Catholique, Gouverneur de Courtray, Capitaine de cinquante hommes d'armes du Prince de Ligne, qui épouſa *Catherine de Damant*, dont pour fille unique,

MARIE DE BETHENCOURT, Dame de Carenci, Paire d'Aix, qui porta cette Terre dans la Maiſon de *Touſtain*, par ſon mariage avec *Jacques Touſtain-de-Fronteboſc*, Vicomte de Vauſtain, & Chevalier de l'Ordre du Roi, mort le 4 Octobre 1653, & qu'elle avoit épouſé par contrat paſſé

devant *Prévôt*, Notaire à Longueval en Vermandois, le 9 Septembre 1626. Il étoit troiſieme fils d'*Adrien Touſtain*, Chevalier, Seigneur de Fronteboſc, & de *Françoiſe de Hanivel*, & fut inhumé dans l'Egliſe des Capucins de Caudebec, dans la Chapelle dont il étoit le Fondateur.

NICOLAS-PHILIPPE TOUSTAIN, leur fils, Vicomte de Vauſtain, Marquis & Comte de Carenci, Pair d'Aix, & premier Baron du pays d'Artois, fut ſept fois député de la Nobleſſe en Cour pour les Etats d'Artois en 1663, 1665, 1666, 1667, 1668, 1681 & 1682. Il obtint du feu Roi LOUIS XIV. des Lettres-patentes le 25 Août 1665, par leſquelles Sa Majeſté donna à ladite Terre de *Carenci* les titres de *Marquiſat* & de *Comté*, ſans *néanmoins* (eſt-il dit dans leſdites Lettres), *déroger au titre de Principauté* que ladite Terre avoit porté. Le motif d'obtention deſdites Lettres fut fondé ſur ce qu'aucuns des ancêtres de l'impétrant avoient long-tems porté les titres de *Comtes* d'Hyems & de Montfort, & de Baron du Bec-Creſpin; & que pluſieurs avoient été auſſi députés de la Nobleſſe en Cour, pour porter au Roi les cahiers des Etats de Normandie en 1522 & 1523. Le *Marquis de Carenci* épouſa, par contrat paſſé devant *Launay*, Tabellion à Orbec en 1669, *Renée de Mailloc*, fille de *Gabriel*, Sire & Marquis *de Mailloc*, ancien Baron de Normandie, & de Dame *Renée de Créqui-Bernieulles*, fille de *Jean-Baptiſte*, Comte *de Créqui*, & de *Renée de Vieuxpont*.

Leur fils unique, FRANÇOIS-JOSEPH TOUSTAIN, Marquis & Comte de Carenci, eſt mort ſans alliance en 1727; mais les autres branches de ſa Famille, établies en Normandie, Beauce & Lorraine, ſubſiſtent dans les Seigneurs de Limeſy, Fronteboſc, Richebourg, les Comtes d'Ecreſnes, & les Marquis & Comtes DE TOUSTAIN-DE-VIRAY, dont il y a deux Maréchaux de Camp en 1771. *Voyez* TOUSTAIN. *Le Marquis de Carenci* avoit vendu en 1719 les Marquiſat & Comté de Carenci à *Marie-Anne de Bertrand-de-la-Baziniere*, veuve ſans enfans de CLAUDE DE DREUX, Comte de Nancré, Lieutenant-Général & Gouverneur d'Artois, dont elle avoit été la ſeconde femme, étant veuf d'*Aimée-Théreſe de Montgommeri*. Elle mourut âgée d'environ 80 ans, après avoir fait donation de la Terre de *Carenci* à ſon beau-fils, qui ſuit.

CLAUDE-EDME DE DREUX, Comte de Nancré, mort le 12 Septembre 1729, avoit épouſé le 26 Juin 1702, *Marie-Théreſe de Montmorenci-Logni*, fille de *Guillaume-François de Montmorenci*, Vicomte de Roullers, & de Dame *Claire-Eugénie de Hornes*; mais la Comteſſe de Nancré ayant ſurvécu à ſes deux filles, mortes ſans enfans, elle a hérité des Marquiſats de *Nancré* & de *Carenci*, dont elle a diſpoſé en faveur de ſon neveu,

PHILIPPE-FRANÇOIS DE MONTMORENCI, Seigneur de Coiſy, Cardonnet, Poulainville, *&c.* Lieutenant-Général des Armées du Roi, ſecond fils de FRANÇOIS, Seigneur de Neuville, Wiſtace, Vicomte de Roullers, appellé *le Prince de Montmorenci*, mort en 1704, & de *Charlotte-Louiſe de Saveuſe*, ſa femme, & frere cadet de LOUIS-FRANÇOIS DE MONTMORENCI, appellé *le Prince de Montmorenci*, & Seigneur des mêmes Terres que ſon pere, mort en 1736, laiſſant de *Marie-Théreſe de Rym*, Baronne de Belhem, ſa femme, morte en 1738, & qu'il avoit épouſée en 1729, pour enfans, deux fils & trois filles. *Voyez* MONTMORENCI-LOGNI.

Les anciens Seigneurs de *Carenci*, ſortis des *Comtes de la Marche*, par JEAN DE BOURBON, Seigneur de Carenci en Artois, *&c.* troiſieme fils de JEAN DE BOURBON, I. du nom, Comte de la Marche, & de *Catherine*, Comteſſe de *Vendôme*, morte en Janvier 1458, ont fini à

BERTRAND DE BOURBON, Chevalier, Seigneur de Carenci, tué à la bataille de Marignan en 1515 ſans poſtérité, laiſſant héritiere de tous ſes biens ISABELLE DE BOURBON, ſa ſœur, dont nous avons parlé au commencement de cet article. Cette branche portoit pour armes: *de FRANCE, au bâton de gueules péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, & une bordure engrêlée de gueules.*

— CAREY: GUILLAUME CAREY, Ecuyer du Corps de HENRI VIII. Roi d'Angleterre, deſcendoit de la noble & ancienne Maiſon de Cokkington, dans le Comté de Devon en Angleterre. Il épouſa *Marie*, fille de *Thomas Boulen*, ſœur d'*Anne*, ſeconde femme de HENRI VIII. Il en eut un fils, HENRI, fait Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere au commencement du regne de la Reine ELISABETH, & enſuite Baron du Royaume ſous le titre de *Lord Hundſon*. Il laiſſa de ſa femme quatre fils & trois filles. GEORGES, l'aîné, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Grand-Chambellan de la Reine, mourut ſans enfans mâles. JEAN, le ſecond, lui ſuccéda; à celui-ci ſuccéda HENRI, ſon fils, fait Vicomte de Rocheſter ſous JACQUES I. & Comte de Douvres ſous CHARLES I. JEAN ſon fils & héritier, mourut ſans enfans mâles.

ROBERT, troiſieme fils de HENRI I. Lord Hundſon, étoit Garde des Marches d'Ecoſſe la quarantieme année du regne de la Reine ELISABETH. Il fut Lord Carey de Lexington dans le Comté d'Yorck, & enſuite Duc de Montmouth, ſous le regne de CHARLES I. HENRI, ſon fils, lui ſuccéda dans ſes titres, & laiſſa deux fils & huit filles. *Voyez* les *Pairs d'Angleterre* par *Imhoff* & *Moréri*.

* — CARIGNAN: la ville & Prévôté d'Yvoy dans le Luxembourg François à quatre lieues de Sedan, fut donnée au mois de Mai 1661, par LOUIS XIV. à EUGENE-MAURICE DE SAVOYE, Comte de Soiſſons, & à ſes hoirs & ayans cauſe, pour toujours. Le même Prince l'érigea en Duché au mois de Juillet 1662, en faveur du même EUGENE-MAURICE DE SAVOYE. Il mourut en 1673, & quoiqu'il eût laiſſé des enfans, dont l'aîné a eu poſtérité, le Duché de *Carignan* a été poſſédé par VICTOR AMÉDÉE, premier Prince du ſang de Savoye, Colonel-Général des Gardes du Duc de Savoye, & Lieutenant-Général des Armées du Roi, fils d'EMMANUEL-PHILIBERT AMÉDÉE DE SAVOYE, Prince de Carignan, frere aîné d'EUGENE-MAURICE DE SAVOYE, Comte de Soiſſons.

THOMAS-FRANÇOIS DE SAVOYE, né en 1596, le dernier des fils de CHARLES-EMMANUEL, dit *le Grand*, Duc de Savoye, & de *Catherine d'Autriche*, reçut en apanage la Principauté de *Carignan*. Il épouſa en 1664 *Marie de Bourbon*, fille de *Charles* & d'*Anne de Montafié*. Ce mariage le mit en poſſeſſion du Comté de Soiſſons, après la mort de ſon beau-frere, arrivée en 1641 à la bataille de Sedan. Il le donna à ſon troiſieme fils, auteur de la branche des Comtes de Soiſſons.

THOMAS FRANÇOIS DE SAVOYE, attaqué de maladie pendant le ſiége

de Pavie, se fit transporter à Turin où il mourut en 1656. EMMANUEL-PHILIBERT-AMÉDÉE DE SAVOYE, son fils aîné, Prince de Carignan en 1636, quoique né sourd & muet, répara ce défaut par une sagacité & une étendue d'esprit extraordinaires. Il mourut en 1709, âgé de 78 ans.

VICTOR-AMÉDÉE DE SAVOYE, son fils, Prince de Carignan, fut fait Colonel-général des Gardes du Duc de Savoye, & Général des places qui appartenoient au Roi de Sardaigne dans le Milanois; il remplit ces places avec honneur. Le Duc de Savoye VICTOR AMÉDÉE, le créa Chevalier de l'Annonciade en 1696, & ayant servi sur le Rhin en 1734, il y commanda en qualité de Lieutenant-Général des Armées de France & de Savoye. Il épousa le 7 Novembre 1714, *Victoire-Marie-Anne*, légitimée de Savoye, née le 9 Février 1690, & morte le 8 Juillet 1766, dans sa soixante-dix-septieme année. Le Prince de Carignan est mort le 4 Avril 1741, & a laissé de son mariage: — 1. LOUIS-VICTOR, qui suit; — 2. & ANTOINETTE-THÉRESE, née en 1717.

LOUIS-VICTOR DE SAVOYE, Prince de Carignan, né le 25 Septembre 1721, qui est au service du Roi de Sardaigne, a épousé le 4 Mai 1740, *Christine-Henriette de Hesse Rheinfeld*, née le 24 Novembre 1717, sœur cadette de la seconde femme du Roi de Sardaigne, & de feu Madame la Duchesse de Bourbon, dont: — 1. VICTOR-AMÉDÉE-LOUIS-MARIE-WOLFFANG, né le 31 Octobre 1743, marié en 1768, à la Princesse d'Elbœuf; — 2. EUGENE-MARIE-LOUIS, né le 21 Octobre 1753; — 3. CHARLOTTE-MARIE-LOUISE, née le 17 Août 1742; — 4. LÉOPOLDINE-MARIE, née le 21 Décembre 1744; — 5. POLIXENE-MARIE-ANNE, née le 31 Octobre 1746, morte à Turin le 20 Décembre 1762, âgée de 16 ans; — 6. GABRIELLE-MARIE, née le 17 Mars 1748; — 7. MARIE-THÉRESE-LOUISE, née le 8 Septembre 1749, mariée en France au Prince de Lambale, célébration à Turin le 17 Janvier 1767, présentée à Versailles le 5 Février suivant, & veuve depuis le 6 Mai 1768; — 8. & N..... née le 3 Avril 1762. M. le Duc de Penthievre a fait l'acquisition du Duché de Carignan. Les armes de Carignan sont: *DE SAVOYE MODERNE, sur le tout, parti de la croix de Savoye à la bordure engrêlée d'argent & de Bourbon-Soissons*, qui est *DE FRANCE, au bâton de gueules raccourci & péri en bande, à la bordure de gueules.*

— CARITAT: C'est une des plus anciennes Maisons de la Principauté d'Orange, qui a donné de nos jours un Evêque de Gap & d'Auxerre, qui est Evêque de Lisieux depuis 1761, dans JACQUES-MARIE DE CARITAT-DE-CONDORCET, né le 11 Novembre 1703. FOUQUET DE CARITAT, étoit Grand-Prieur de Toulouse lors du siége de Rhodes. N.... DE CARITAT étoit Evêque d'Orange en 1447. Dans les actes de la Maison de Caritat-de-Condorcet, ceux de ce nom prennent la qualité de *nobles & puissans* en 1320, vis-à-vis le Dauphin & les Barons de Merouillon, qui étoient Souverains.

Dans le territoire d'Orange il y a le Fief de Caritat. Cette Maison subsiste en deux branches, l'aînée est représentée par le Comte *de Condorcet*, qui a des enfans mâles. La branche cadette établie en Picardie a pareillement des mâles qui la représentent.

Les alliances de la Maiſon de *Caritat* ſont avec celles de la Roche-Montauban, Artaud, Agonet, Montmaur, Montpezat, &c. *Mercure de Mars 1755, p. 174.* Les armes : *d'azur, au dragon volant d'or, lampaſſé & armé de ſable à la bordure de même.*

— CARLIER (le) : Cette Famille originaire du Cambreſis, & tranſplantée en Picardie vers le commencement du ſeizieme ſiécle, l'une des plus anciennes du Cambreſis, eſt du nombre de celles qui ont été victimes des différentes guerres allumées dans cette Province. Elle ne peut aujourd'hui prouver l'antiquité de ſon origine, que par les Auteurs qui ont travaillé à l'Hiſtoire de cette même Province. Son nom eſt quelquefois écrit ſur les titres *Carlier*, *de Carlier* & *de Carlir*, mais preſque toujours *le Carlier*, qui eſt la derniere maniere de l'écrire, que nous ſuivrons dans cette Généalogie.

Selon l'*Armorial de France*, Regiſtre V. part. 1, *Gélic* fait mention de cette Famille en termes honorables, ainſi qu'*Emmanuel Meteren*, dans ſon Hiſtoire des Pays-Bas, imprimée à la Haye en 1655. Le premier connu de ce nom par titres eſt

I. JEAN LE CARLIER, Ecuyer, Seigneur de Pinon, marié avec *Jacqueline de Flory*, dont,

II. JEAN LE CARLIER, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Pinon, qui ſe maria par contrat du 4 Mars 1472, avec *Jeanne de Louverval*, dont,

III. LOUIS LE CARLIER, dit *Remy*, Seigneur de Pinon, de Maſnieres, de Rieux en partie, Baron de la Prée, marié 1°. à *Jérometre de Reniaulme*, fille de *Jean*, Seigneur de Rieux, de Naves & de Paliencourt en partie, & d'*Anne d'Auſſut ;* & 2°. avec *Madelene de la Quellerie*, laquelle teſta au mois de Juin 1571, & ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe de S. Georges de Cambray. LOUIS LE CARLIER n'eut de ſon premier mariage pour fils unique, que

IV. JEAN LE CARLIER, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Pinon & de Rieux, lequel donna à la Princeſſe d'Epinoy le 22 Octobre 1573, ſon dénombrement du fief de Pinon, qui lui étoit échu par la mort de ſon pere, & qui étoit de la mouvance de la Seigneurie de Walencourt. Il épouſa 1°. *Barbe de Hennin*, fille de *Claude*, & d'*Anne de la Fontaine*, morte le 6 Septembre 1576; & 2°. *Iſabelle des Cordes*. Il eut du premier lit : — 1. LOUIS, Chevalier, Baron de la Prée, Seigneur de Maſnieres, &c. Capitaine & Gouverneur des Ville & Château d'Etaples, né à Cambray, qui fut créé *Chevalier* le 20 Mars 1590, par l'Empereur RODOLPHE II, obtint le 17 Octobre 1592, des proviſions de Gentilhomme de la Chambre d'*Erneſt*, Archevêque, Prince & Electeur de Cologne, Evêque de Liége ; vint, peu de tems après, s'établir à la Cour de France, où il obtint du Roi HENRI *le Grand* des Lettres de naturalité le 25 Janvier 1600, & fut honoré d'une charge de Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre le 24 Mai 1607. Il fit ſon teſtament conjointement avec ſa femme *Marie Thomas*, qu'il avoit épouſée par contrat du 12 Mars 1582, & mourut ſans poſtérité. Sa veuve vivoit encore le 6 Février 1621 ; — 2. JEAN, Ecuyer, Seigneur de Pinon, &c. qui vint s'établir à Paris & enſuite à Cambray, où il épouſa par contrat du 9 Décembre 1587, *Eliſabeth de Rommecourt*, fille de *Jean*,

Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Duc d'Anjou, & d'*Edmée de Brabant*; — 3, 4, 5 & 6. BARBE, MARGUERITE, ANNE & MARIE, la premiere & la derniere mortes ſans alliance, & les deux autres mariées. Du ſecond lit vinrent: — 7. PHILIPPE, qui ſuit; — 8 & 9. JEANNE & ANNE, mariées.

V. PHILIPPE LE CARLIER, Chevalier, Seigneur d'Herlyes, de Quéan, &c. né à Anvers en Brabant, obtint des Lettres de naturalité du Roi HENRI IV. au mois de Juillet 1608, & mourut le 2 Janvier 1648. Il avoit épouſé le 29 Mars 1606, *Suſanne de Nogentel*, fille de *Jacques*, Seigneur de Nogentel, & de *Marie Perrot*. Il en eut: — 1 & 2. PHILIPPE & JACQUES, morts en bas âge; — 3. LOUIS, qui ſuit; — 4 & 5. MARIE & MADELENE, mariées; — 6 & 7. ELISABETH & SUSANNE, mortes ſans alliance.

VI. LOUIS LE CARLIER, Seigneur d'Herlyes, &c. qualifié *Chevalier* dans ſon contrat de mariage du 2 Janvier 1648, avec *Madelene Brunier*, fille d'*Abel*, premier Médecin de MONSIEUR, frere de LOUIS XIV. & d'*Eliſabeth des Champs*, ſervit âgé de 16 ans, en qualité de Cadet au Régiment des Gardes, ſucceſſivement dans la Gendarmerie, & enſuite dans le Régiment de la Ferté-Senneterre. Il juſtifia de ſa Nobleſſe devant M. *Colbert*, Intendant de Picardie, en 1666, & mourut en 1671. Sa veuve vivoit encore le 11 Août 1696. De ſon mariage vinrent: — 1. LOUIS, né en 1649, Lieutenant d'Infanterie, tué au ſiége de Nimegue; — 2. ABEL, né en 1652, d'abord Capitaine de Carabiniers, enſuite Lieutenant-Colonel au Régiment de Biſſy, Cavalerie. Il ſervit avec honneur dans les guerres de LOUIS XIV. où il reçut pluſieurs bleſſures, & mourut ſans enfans de *Marie-Anne le Duchat*, fille d'un Conſeiller au Parlement de Metz, qu'il avoit épouſée en 1706; — 3. JACQUES, né en 1655, Capitaine dans le Régiment de Cayeu, Cavalerie, le 27 Septembre 1691, Major dans celui de la Feronnaye le 22 Mars 1697, Lieutenant-Colonel dans le même Régiment le 30 Octobre 1704, & Chevalier de S. Louis. Il teſta le 22 Septembre 1728, & mourut ſans alliance le 7 Décembre 1735 au Château d'Herlyes; — 4. SALOMON, qui ſuit; — 5. & MARGUERITE-MADELENE, morte ſans alliance, en 1744.

VII. SALOMON LE CARLIER, Vicomte de Troſly, Seigneur d'Herlyes, &c. né en 1658, Chevalier de S. Louis, paſſa ſucceſſivement aux grades de Cornette, Lieutenant & Capitaine, & parvint à la Majorité du Régiment de Biſſy, Cavalerie, avant le 22 Mars 1697, ſervit en la même qualité dans celui d'Eſtaniol, dont il fut fait Lieutenant-Colonel le 17 Juillet 1708. Il teſta le 24 Juin 1734, & mourut le 13 Mai 1736. De ſon mariage contracté le 6 Juillet 1709, avec *Madelene Trinquand*, fille de *Nicolas*, Secrétaire du Roi, & d'*Anne Berthe*, il eut: — 1. JACQUES-NICOLAS, qui ſuit; — 2. LOUIS-NICOLAS, né en 1711, Chevalier de Saint Louis, qui ſervit pendant onze ans en qualité de Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie, & obtint en 1734, une Compagnie de Cavalerie au Régiment de Berri; — 3. ANNE-CLAUDE, né le 2 Mai 1715, admis en 1727, dans les Cadets-Gentilshommes de Cambray, ſucceſſive-

ment

ment Lieutenant au Régiment de Guyenne, Infanterie, en 1731, Capitaine dans celui de Berri en 1740, & Chevalier de S. Louis en 1745. Il a acheté en 1747 la Terre de Chaltrait près Epernay, & a épouſé *Marie-Nicole de Lattaignant*, fille de *Pierre*, Seigneur de Grangemenant; — 4. ANNE-MICHEL, mort âgé de 10 ans; — 5. LOUIS-SALOMON, appellé *le Chevalier d'Herlyes*, Chevalier de S. Louis, aujourd'hui Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, & marié en 1755 avec *N... Pepin*; — 6. & GÉNEVIEVE-MADELENE-LOUISE, mariée en 1737, à *Jean-François-Alexandre de Maquerel*, Seigneur de Quémy, Chevalier de S. Louis & Capitaine au Régiment de Beuvron, Cavalerie.

VIII. JACQUES-NICOLAS LE CARLIER, Seigneur d'Herlyes, &c. né le 6 Septembre 1710, ci-devant Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie, a épouſé par contrat du premier Août 1738, *Louiſe-Olimpe de Berry-d'Eſſertaux*, fille de *Chriſtophe*, Marquis d'Eſſertaux, & de *Catherine-Marguerite-Françoiſe Moret-de-Bournonville*, dont — 1. LOUIS-NICOLAS, né le 3 Juin 1740, reçu Page du Roi en ſa grande Ecurie en 1757; — 2 & 3. PROSPER-HENRI & JEAN-BONAVENTURE; — 4, 5, 6 & 7. MARIE-MADELENE-LOUISE-THÉRESE, ADÉLAIDE-OLIMPE, SOPHIE-GERTRUDE & EULALIE-URSULE LE CARLIER. Les armes: *d'argent, à un lion de ſable, la langue & les griffes de gueules, parti de ſable à une roue d'or.*

* CARLOO: Terre & Seigneurie dans les Pays-Bas, qui étoit dans la Maiſon de *Vander-Noot* dès le milieu du ſeizieme ſiécle, érigée en *Baronnie* par Lettres de 1678, en faveur de ROGIER-VAUTHIER VANDER-NOOT, Seigneur de Duyſt, Capelle & Glabeck, Député des Nobles en Brabant, mort en 1710. *Voyez* VANDER-NOOT.

* — CARMAIN, Vicomté enclavée dans la Province du Languedoc, vendue par *Bertrand de Lautrec* à *Pierre Dueze* ou DE VEZE, Seigneur de Saint-Felix, frere du Pape JEAN XXII. & fils D'ARNAUD DE VEZE, Seigneur de Saint-Felix. Cette vente fut confirmée pour lui & pour *Armand*, ſon fils, par le Roi en 1322. ARMAND épouſa *Roſine d'Albret*, & en eut HUGUES, Vicomte DE CARMAIN, dont le fils JEAN ayant épouſé en 1427 *Iſabeau de Foix*, fille d'*Archambaud*, Seigneur de Navailles, leur poſtérité prit le ſurnom *de Foix*. De ce mariage vint JEAN DE FOIX-CARMAIN, en faveur duquel le Roi LOUIS XI. érigea en *Comté* la Vicomté de *Carmain*.

Le premier de la Maiſon de CARMAIN, originaire du Querci, qui quitta le nom de *Veze*, fut HUGUES, lequel prit celui de *Carmain*, & ſa poſtérité l'a toujours conſervé depuis: il épouſa en 1398 *Béatrix de Perille*. JEANNE DE FOIX-CARMAIN, héritiere de la branche aînée, épouſa le 22 Septembre 1592 *Adrien de Montluc*, Seigneur de Monteſquiou, Prince de Chabanois. Les branches ſorties de la Maiſon de CARMAIN ſont:

1°. Les Barons de Sault & Vicomtes de Venez, éteints. MARGUERITE DE CARMAIN-DE-FOIX, Dame de Venez, fille de *N... Carmain-de-Foix*, & D'ALDONCE DE CARMAIN, épouſa *Jean de Bernuis*, Seigneur de Palfica.

2°. Les Seigneurs de Negrepeliſſe en Querci, auſſi éteints. CATHERINE DE CARMAIN, Comteſſe de Negrepeliſſe, Baronne de Lagnac, devint héritiere des biens de ſa branche, & fut mariée deux fois, 1°. à *Henri-Ebrard*, Baron de Saint-Sulpice, tué à Blois en 1576; & 2°. le 20 Décembre 1578 à *Jean de Beaumanoir*, Marquis de Lavardin, Maréchal de France.

3°. Et les Seigneurs de la Pommarede, qui ont commencé à ANTOINE DE CARMAIN, ſecond fils de JEAN, Vicomte de Carmain, & de *Catherine de Coarazé*: il fut Seigneur de la Pommarede, & épouſa en 1492 *Antoinette de Saint-Etienne*. Sa poſtérité a fini à GABRIEL DE SAINT-ETIENNE, Chevalier, Marquis de Carmain, Baron de la Pommarede, marié en 1702 à *Paule de Viguier-Bidault*, de laquelle il n'a que des filles. *Voyez* MONTLUC.

* CARMEN ou KERMAN, en Bretagne, Diocèſe de Saint-Pol-de-Léon: Terre & Seigneurie qui fut portée en mariage par *Béatrix de Kermaouen*, aujourd'hui *Kerman*, à ſon mari *François de Leon*, frere puîné du Vicomte. Leur poſtérité prit le nom de *Kerman*, & fondit vers l'an 1470 dans la Maiſon de *Pluſquellec*, par le mariage de *Françoiſe*, fille de *Gui de Kerman*, avec *Jean de Pluſquellec*, à la charge du nom & des armes de *Kerman*, que porta leur fils *Maurice*.

Claude de Kerman, fille de celui-ci, qui devint l'héritiere de *Kerman* par la mort de ſes freres, épouſa en 1577 *François de Maillé*, Seigneur de Villeromain, iſſu au ſeizieme dégré d'*Hildouin de Maillé* & d'*Agnès de Vendôme*, qui vivoient vers l'an 1060. Ce fut en faveur de *Charles de Maillé*, leur fils, que la Terre de *Kerman* fut érigée en *Marquiſat* par Lettres du mois d'Août 1612, regiſtrées à Rennes. Son arriere petit-fils, *Donatien de Maillé*, mourut en Octobre 1747, ayant fait le 8 Juin 1736 abandon de ſes biens à ſes créanciers. Il avoit épouſé *Marie-Louiſe Binet de Marcognet*, dont poſtérité. *Voyez* MAILLÉ. Le Marquiſat de *Kerman* a été acquis en 1741 par M. *Crozat-du-Châtel*.

— CARNEIRO, Maiſon illuſtre de Portugal, que quelques-uns font venir de France. JEAN CARNEIRO, ſelon eux, s'appelloit JEAN MOUTON, ce que ſignifie *Carneiro*, & vint s'établir en la Ville de Porto. D'autres font deſcendre cette Maiſon de MARTIN CARNEIRO, Grand Veneur de JEAN I. Roi de Portugal. La branche aînée ſubſiſte dans CHARLES CARNEIRO, fiancé en 1734 à ſa couſine-germaine Dona *Anne de Noronha*, fille de *Cajetano de Mello de Caſtro*, & de Dona *Marie-Anne de Faro*.

Il y a eu deux branches de cette Maiſon, ſçavoir celle des Seigneurs de Carneiro, établie aux Indes orientales; & celle des Seigneurs d'Alcaçova-Carneiro, toutes deux éteintes. Les armes: *de gueules, à la faſce d'azur, avec trois fleurs-de-lis d'or, aux deux moutons paſſans d'argent.* Voyez *Moréri*.

CARNIN, en Artois. I. JACQUES DE CARNIN, Chevalier, vivant en 1203, eut de *Marie d'Avion*, ſon épouſe,

II. ALBERT DE CARNIN, allié à *Jeanne de Raiſſe*, qui fut mere de

III. JEAN DE CARNIN, I. du nom, Seigneur de Méricourt, mort en l'année 1339 au ſervice du Duc de Bourgogne. Il avoit épouſé *N..... de Wendin*, de laquelle il eut,

IV. JEAN DE CARNIN, II. du nom, Seigneur de Villiers, de Méricourt, &c. allié à *Marie*, fille d'*Antoine*, Seigneur du Mareſquiel, & de *Goulle de Heulle*, dont,

V. JEAN DE CARNIN, III. du nom, Seigneur de Villiers, marié à *Agnès de Châteauvillain*, dit *Raincheval*, mere de,

VI. THOMAS DE CARNIN, Seigneur de Villiers, la Motte, &c. marié à *Michelle Sucquet*, dite *Sapigny*, qui en étoit veuve en 1457. Elle en eut :

VII. JEAN DE CARNIN, IV. du nom, Seigneur de Villiers, la Motte, &c. Page, puis Echanſon du Duc de Bourgogne & Echevin d'Arras ès années 1486, 1487 & 1490, mort vers 1498. Il avoit épouſé *Jacqueline de Bauffremez*, fille de *Louis*, Seigneur de Caurelus, & d'*Hélene de Beauffort-de-Bullecourt*, dont vint,

VIII. ROBERT DE CARNIN, Seigneur de Villiers, &c. allié à *Jeanne de Flory*, fille d'*Antoine*, Seigneur d'Oſſimont & de Saint-Léger, & d'*Antoinette de Senlis*, de laquelle il eut: — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. & THOMAS, Seigneur de Lagnicourt, auteur de la branche des *Seigneurs de Stades*, de laquelle eſt chef N..... DE CARNIN, Comte de Stades, qui de ſon mariage avec *N..... le Poivre*, ſa couſine au ſecond degré, a pluſieurs enfans.

IX. CLAUDE DE CARNIN, Seigneur de Villiers, Gonſecourt, Oſſimont, Senlis, &c. épouſa en 1574 *Marie de Markais*, fille de *Jean*, Seigneur de Villiers, & de *Claudine de Cordes*, dont ſortit :

X. JEAN DE CARNIN, V. du nom, Seigneur de Saint-Léger, Fontaine, Oſſimont, Senlis, &c. qui devint Seigneur de Nédonchel par ſon mariage avec *Iſabeau Marel*, de laquelle il eut : — 1. JEAN-BAPTISTE, qui ſuit; — 2. JACQUES, Chevalier de Malte; — 3. & MAXIMILIEN-ADRIEN-FRANÇOIS, Seigneur de Saint-Léger, auteur d'une branche éteinte au commencement de ce ſiècle.

XI. JEAN-BAPTISTE DE CARNIN, Seigneur de Nédonchel, Lillers, &c. fut allié en 1645 à *Marie-Claire d'Oſtrel-de-Lieres*, fille de *Gilles*, Seigneur & Vicomte de Lieres, Comte de Saint-Venant, Gouverneur & Grand Bailli de Saint-Omer, & de *Marie-Catherine de la Tramerie*. Il eut de ce mariage,

XII. MAXIMILIEN-FRANÇOIS DE CARNIN, Seigneur de Nédonchel, Lillers, Bonrecourt, Eſquernes, &c. en faveur duquel la Terre de *Nédonchel* fut érigée en *Marquiſat* par Lettres-Patentes de l'an 1694. Il mourut en 1710, & avoit épouſé *Alexandrine-Charlotte de Bethune-des-Planques*, fille de *Charles-Jacques-François*, Marquis d'Heſdigneul, & d'*Anne-Marie-Marguerite-Françoiſe Noyelles*, de laquelle ſont nés : — 1. JACQUES-GILLES-BONNAVENTURE DE CARNIN, dit *le Marquis de Lillers*, Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, mort en 1734 des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Parme, ne laiſſant de ſon mariage avec *Eliſa-*

beth-Claire-Guiſlaine de la Tour-Saint-Quentin, qu'une fille qui eſt Religieuſe de la Viſitation de Sainte Marie à Paris ; — 2. N..... dit *le Marquis de Nédonchel*, mort ſans alliance ; — 3. ALBERT-FRANÇOIS DE CARNIN, Marquis de Lillers, Lieutenant-Général des Armées du Roi d'Eſpagne, & Commandant d'un Bataillon des Gardes Wallones, marié en Mai 1761 avec *Marie-Antoinette de Ferrer-y-Pinos*, veuve de Dom *Juan de Caſtro*, Capitaine Général & Gouverneur de la Province d'Eſtramadure ; — 4. N..... dit *le Comte de Lillers*, Général & Colonel des Grenadiers Wallons au ſervice de la République d'Hollande ; — 5. ALBERT, dit *l'Abbé de Lillers*, Chanoine & Achidiacre de la Cathédrale de Saint-Omer ; — 6. MARIE-CLAIRE-EUGÉNIE, d'abord Chanoineſſe de Maubeuge, puis mariée en 1714 à *Jean-Herman d'Hinniſdaël*, Baron du Fumal, dont elle a laiſſé pluſieurs enfans ; — 7. & N..... d'abord Chanoineſſe à Denain, enſuite mariée à *N..... de Berghes*, Vicomte d'Arleux, duquel elle a des enfans. *Tab. Généal. Part. VIII. p. 55.* Les armes : *de gueules, à trois têtes de léopards d'or.*

* CAROMB, au Comté Venaiſſin, Diocèſe de Carpentras : Terre & Seigneurie qui dès l'an 1200 étoit poſſédée par *Charles de Baux.* Dans la ſuite cette Terre a paſſé ſucceſſivement dans les Maiſons de *Villars*, des Ducs d'*Andria*, de *Peyre-de-Thoiras*, de *Foix*, de *Châlons-Orange*, de *Veſe*, d'*Agoult* & de la *Baume-Montrevel.* Celle-ci qui la poſſede actuellement, l'a eue, au commencement du dernier ſiécle, par le mariage de *Claude de la Baume-Montrevel* avec *Jeanne d'Agoult*, héritiere de la Terre & Seigneurie de *Caromb.*

— CARONDELET, ancienne Maiſon originaire de Breſſe en Franche-Comté, & aujourd'hui établie dans les Pays-Bas. Ses alliances ſont avec les meilleures Familles de l'une & de l'autre Province. Les premiers de ce nom portoient originairement les qualités de *Sires* & de *Barons ;* c'eſt ce que nous apprennent d'anciens titres, & la Patente qui leur fut donnée à Gand le 18 Mars 1430, par PHILIPPE, Duc de Bourgogne, ſous ſon ſcel, enregiſtrée aux Chambres d'Armoiries.

Carpentier, dans ſon *Nobiliaire du Cambreſis*, cite Grammaye *in ſuo Namurco*, lequel plus au fait de l'origine de cette Maiſon que *Dunod de Charnage*, qui, de ſon aveu, n'a travaillé que ſur de ſimples notes, *la fait deſcendre d'une noble & ancienne Maiſon d'Aquitaine, qui ayant ſuivi les étendarts des Ducs de Bourgogne, établit ſon domicile en les dix-ſept Provinces.*

Des Enquêtes authentiques tenues au Parlement de Dole après que les Seigneurs de *Carondelet* ſe furent retirés de la Franche-Comté, & ſcellées du ſcel de cette Cour le 7 Avril avant Pâques l'an 1535, apprennent *qu'ils eſtoient iſſus & partis de nobles & vertueux progéniteurs Gentilshommes de nom & d'armes, pour tels tenus & réputés..... que leur Maiſon eſt des plus anchiennes Maiſons que ſoient ès Villes de Dole & Poligny, tenues, eſtimées & réputées nobles, tant de progéniteurs, richeſſes, que excellentes vertus..... qu'ils ont tousjours eſté alliés à bonnes & nobles Maiſons, & telle en eſt la fame & commune renommée en ce lieu de Dole..... tellement qu'ils ont tousjours eſté tenus*

& réputés Gentilshommes de race, de tous ceulx qui d'eulx & leurs progéniteurs les Barons de Chauldey ont heu congnoiſſance..... & ladicte Maiſon & Famille des Carondelet eſtre anchiennement noble.

Le premier dont nous ayons la filiation ſuivie & prouvée par titres, eſt, I. GUILLAUME, fils puîné d'un Baron de *Chauldey*, aliàs *Chandée*, & lui-même devenu Baron dudit Chauldey en Breſſe, lors *appendice* de Savoye, vivant dès 1201. Il fit hommage de cette Seigneurie en 1272 à AMÉ DE SAVOYE, Sieur de Baugé & de Breſſe, & fut ſurnommé *Caronde*. Sa ſépulture ſe voyoit encore en 1651 à Saint-Amour, où il étoit repréſenté en *homme de guerre couvert d'une caſaque fourrée de petit-gris, armoriée* de ſes armes : *d'azur, à la bande & aux ſix beſans d'or.* Il eut de *Marguerite Ray*, ſon épouſe, fille d'*Othon de la Roche*, Sire de *Ray*, JEAN, qui ſuit; & autres enfans qui continuerent le nom de Chandée.

Guichenon, Hiſtoriographe du Roi au Préſidial de Bourg-en-Breſſe, fait ce GUILLAUME DE CHANDÉE originaire du Dauphiné, ſur ce qu'il portoit la qualité de Seigneur de l'Ecluſe au Bailliage de Vienne, quand il vint demeurer en Breſſe : il dit qu'AMÉ IV. depuis Comte de Savoye, l'amena en Breſſe en 1272, & lui donna des Terres à Saint-Denis près de Bourg, pour en faire ſon *Chevalier-Homme-lige;* qu'il laiſſa entr'autres enfans HUGUES, Bailli de Viennois, dont le fils nommé JEAN, eut la Seigneurie de *Chandée*, par le partage que ledit JEAN fit le Lundi devant la Nativité de Notre-Dame 1313, des biens de ſon pere, avec LANCELOT & ODE DE CHANDÉE, ſes freres. On a trouvé dans un cabinet du Château de *Chandée* en la Paroiſſe de Vandeins, les deſcendans de cet HUGUES, commençans audit JEAN, ſon fils, ſculptés ſur une boiſerie dans l'ordre de leurs alliances en ligne directe : ce monument qui eſt ce que nous ayons de plus certain pour diriger nos recherches, mérite d'être conſervé.

I.	JEAN DE CHANDÉE,	*Catherine de Seyſſel*,	1315.
II.	HUGONIN DE CHANDÉE,	*Béatrix de Grolée*,	1343.
III.	ODET DE CHANDÉE,	*Marguerite de Tournon*,	1425.
IV.	HUGONIN DE CHANDÉE,	*Jeanne du Saix*,	1431.
V.	GASPARD DE CHANDÉE,	*Philiberte de Verax*,	1472.
VI.	GASPARD DE CHANDÉE,	*Catherine de Vaſſalieu.*	
VII.	JACQUES DE CHANDÉE,	*Madelayne de Corſant*,	1533.
VIII.	CLAUDE DE CHANDÉE,	*Claudine de Rogemont*,	1566.

Au-deſſous étoient ces vers :

Il eſt beau de rendre notoire
Par un long ordre de mémoire
Tous ſes ayeux d'honneur veſtus;
Mais plus belle encore eſt la gloire
De ſuivre, ou paſſer leurs vertus.
Ja ne ſera Chandée.
1584.

Ceci étoit l'ouvrage de CLAUDE II. Baron de Chandée (fils de CLAUDE

I. qui testa le 6 Avril 1589, & de la susdite de *Rogemont*), lequel ayant épousé le 25 Février 1585 *Isabeau de Chabeu*, en eut GASPARD DE CHANDÉE, mort au berceau, & lui-même mourut peu après.

II. JEAN DE CHAULDEY, dit CARONDELET (par un Duc de Bourgogne dont il étoit très-aimé), *à cause de sa taille petite & ronde*, dit une ancienne Charte, Chevalier, Baron de *Chauldey*, vendit cette Baronnie, depuis nommée la Baronnie de *Chandée* dans le Bailliage de Bourg, à son frere le Bailli de Viennois, & ne fit aucun changement à son écusson, qu'il conserva entier, de même que les Barons de *Chandée*. De *Marie de Montmartin*, héritiere de Montliard, fille du Sire de Montmartin, Maison illustre au Ressort de Baume, avec laquelle il est prouvé marié en 1295, suivant un acte de partage qui le qualifie de *Nobilis & generosus miles cognomine Carondeletus*, il eut: — 1. JACQUES CARONDELET, dit *le Chevalier des Tournois*; — 2. & JEAN, qui suit.

III. JEAN CARONDELET, II. du nom, Seigneur de Montliard & de Chamodans en Savoie, épousa *Jeanne de Salins-la-Tour*, Dame de Saler en Dauphiné. Au-dessous de sa statue représentée à genoux sur le haut d'une petite colonne de pierre blanche dans la Chapelle de Saint Blaise, chez les Cordeliers de Bourg-en-Bresse, se déchifroient ces mots: *Sire Jehan Carondelet estois, jaidis noble parayge que avois: huy de alès ma compeigne, Jehenne Salins que feis feime. Moulte avois les destains combaitu; ains iceulx feurent incouru, que fust..... 1367.* On leur connoît deux fils: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & EUSTACHE CARONDELET; qualifié de *Damoiseau*, & allié avec *Catherine d'Estrabonne*, mort sans hoirs.

IV. JEAN CARONDELET, III. du nom, est le premier qui fit acquisition des héritiers de *Raimbaut l'Arbelestier*, du droit de chasser, pêcher & prendre bois dans les forêts de Vaivre & Mangette, qu'il tint en Fief noble des Ducs de Bourgogne, suivant une Patente qui lui fut donnée à Dole, par *Marguerite*, Comtesse *de Flandres*, le 2 Février 1363. Il est, entre plusieurs titres, particulierement connu par l'extrait suivant de la Patente du Duc de Bourgogne ci-dessus mentionnée. « *L'aultre (fils) cy* » *dict, Jehan III. Seigneur de Chamodans, Duchault, Salians, fust en fame* » *de braveure & preudhomie, Gentil Chlr, que alla de vie à trépas an xiij^c.* » *soixante-onze, laissant ligne senextre dont feurent Thresoriers en Dole &* » *Poligny. En oultre eut espeuze icelui Gentil Chlr, Isabeau Magnanet* (en » la Vicomté d'Auxonne, dont les armes sont: d'or, engrêlé de gueules, à » trois lions rampans de sinople, 2 & 1.) *fille à Sire Adolphe, Baron de Or-* » *vans, & à Jacqueline Raicourt; lesquels Jehan & Isabeau mariés heurent* » *quatre enfans, assavoir, &c.* » Au défaut de ces connoissances, *Dunod* & l'Auteur des Mémoires Hist. de Poligny, ont rangé ces Tréforiers, issus d'*Odette*, sœur de *Jean Chousat*, Trésorier de Dole, avec les Seigneurs de ce nom, témoignant néanmoins leur surprise de ce contraste avec leurs alliances illustres. Leurs enfans furent: — 1. GUILLAUME CARONDELET, fils aîné, Chevalier de Croisade, marié à Auxonne, mort sans postérité, ayant vendu ses biens pour se croiser; — 2. CLAUDE, Chanoine de Vienne en Dauphiné; — 3. JEANNE, mariée 1°. avec *Gui d'An-*

therailles ; & 2°. avec *Jean de Beauval*, Seigneur de Sainte-Anne, dont elle eut quatre Demoiſelles ; — 4. & JEAN, qui ſuit.

V. JEAN CARONDELET, IV. du nom, né à Auxonne, ſervit ſous le Duc de Bourgogne, qui le créa Chevalier à la tête de l'armée. Il marcha ſous ſes étendarts, & fut fait priſonnier devant Nicopolis le 28 Septembre 1397, avec le Comte de Nevers, qui récompenſa ſon courage, comme on le verra ci-après. JEAN CARONDELET paya ſept mille florins de Florence pour ſa rançon, & revint à Poligny où il *deſpenda beaucoup*, (dit un titre ancien) *en jouſtes & tournois, délaiſſant ſes enfans pouvres Gentilshommes.* Un acte de donation le fait voir encore vivant en 1444. Il eut d'*Odette Fourcault*, ſon épouſe (dont les armes ſont : *d'azur, au ſautoir engrêlé d'or*), fille de Sire *Odelin Fourcaalt-Prot*, Seigneur d'Eſcaudin, Gentilhomme de la ville de Poligny, & d'*Anne de Saint-Mauris :* — 1. JEAN, fils aîné, qui ſuit ; — 2. CLAUDINE, femme de *Jean Sarget*, Seigneur de Traſnoy, dont elle étoit veuve en 1462 ; elle en eut *Jeanne Sarget*, mariée à *Jean de Saint-Mauris ;* — 3. BLANCHE, épouſe de *Gérard de Robat*, Seigneur de Mangny ; — 4. SIMONNE, mariée avec *Guigue de Montaigu*, fils d'*Etienne de Montaigu*, Ecuyer, en la ville de Poligny ; — 5. PIERRE CARONDELET, Seigneur de Déchault & de Chaï, eſt inſcrit parmi les Nobles-Privilégiés de Poligny, ſous l'an 1462, au Terrier du rôle des maiſons de cette Ville. On le trouve marié dès 1430, à *Blanche de Voarry*, aliàs *Ivori* (qui porte : *d'azur, à trois beſans d'or*), auteurs de la branche de *Déchault*, alliée avec les Maiſons de Vauldrey, la Beaume, &c. établie à Poligny, où l'on voit encore aujourd'hui un édifice nommé *le Portail Carondelet.*

VI. JEAN CARONDELET, V. du nom, fut dès ſa jeuneſſe Chef d'une Compagnie militaire d'Arbaleſtriers, & depuis chargé de différentes commiſſions de la part du bon Duc PHILIPPE, qui lui confirma par Lettres données à Salins le dernier Juillet 1401, le droit qu'avoient ſes ancêtres de chaſſe, de pêche, & de prendre bois dans toute l'étendue du Comté de Bourgogne ; pourquoi il eſt inſcrit & qualifié d'*Ecuyer* dans le Terrier du Domaine de Poligny en la Chambre des Comptes. Il épouſa par contrat paſſé à Dole en 1426, *Jeanne de Baſan*, Demoiſelle de nom & d'armes, fille de *Gerard de Baſan* (qui portoit : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux beſans & d'un troiſieme en pointe, d'argent.*), Seigneur du Pin, & de *Charlotte de Coquillaata*. Il mourut vers l'an 1464, laiſſant de ſon mariage : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. PIERRE, mort jeune ; — 3. ETIENNE, Conſeiller-Maître des Requêtes du Duc CHARLES, Doyen de S. Hippolite à Poligny, mort en 1472 ; — 4. JACQUES, Maître-d'hôtel de l'Empereur MAXIMILIEN & du Roi de Caſtille, lequel étant Gouverneur de la Ville de Dole, fut fait priſonnier par le Roi de France LOUIS XI, dont il fut après Maître-d'Hôtel ; il vivoit encore en 1497. Les Mémoires Hiſt. de Poligny le diſent Ambaſſadeur en France. Il épouſa *N.... de la Brimetiere* en Bretagne. CATHERINE CARONDELET, leur fille unique, fut femme de *Jean de Chaſtegniers*, Seigneur de Beaulieu en Poitou ; — 5. GERARD, Ecuyer d'écurie du Duc CHARLES *le Hardi*, mort à la journée

de Nancy aux pieds de ſon Maître en 1477; — 6. LOUIS, tué à la bataille de Mont-Lhéri en 1465; — 7. & CLAUDE CARONDELET, Chanoine de Châlon-ſur-Saone, puis Haut-Doyen de Beſançon, Ambaſſadeur de la Maiſon de Bourgogne vers le Pape CALIXTE III, mort en 1486, inhumé à Malines, devant la Châſſe S. Rombaut.

VII. JEAN CARONDELET, VI. du nom, né à Dole en 1428, Chevalier, Seigneur de Champvans en Franche-Comté, Solre, Releghem & Potelles, quitta la Franche-Comté en 1469, pour ſe retirer dans les Pays-Bas, où il fut créé en 1478, par l'Archiduc MAXIMILIEN, ſon Grand-Chancelier Civil & Militaire, & en même tems de la Flandre & de la Bourgogne; ce Prince le nommoit d'affection *ſon bon Chancelier* (Voyez *Dunod-de-Charnage*, Nobil. de Bourg. *art.* CARONDELET). Il s'acquit dans cette dignité beaucoup d'eſtime & de réputation, ayant été l'un des Seigneurs de la ſuite de MAXIMILIEN que les Gantois révoltés empriſonnerent, & auxquels ils voulurent trancher la tête. Sur la fin de ſes jours, il fit une riche fondation dans l'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale de Dole ſa patrie, où l'on voit encore aujourd'hui ſon portrait dans le Tableau de l'Autel des Prîmes : il eſt revêtu *d'une grande robe d'écarlate fourrée d'hermines*, ſur une cotte-d'armes. Son mauſolée en marbre ſe voit dans le Chœur de cette Egliſe au côté droit du grand Autel. Il mourut à Malines le 21 Mars 1501, âgé de 73 ans; & ſon épouſe *Marguerite de Chaſſey* (qui portoit: *d'azur à la faſce d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or, 1 en chef & 1 en pointe*), fille de *Hugues*, Chevalier, Seigneur de Chaſſey, & d'*Alix de Chiéley*, qu'il épouſa à Dôle en 1466, mourut le 30 Mai 1511; ſon corps fut dépoſé à côté de celui de ſon époux ſous le même mauſolée, & leurs entrailles furent placées devant la Châſſe de S. Rombaut à Malines, à côté de CLAUDE CARONDELET, leur oncle. Leurs enfans furent : — 1. CLAUDE CARONDELET, fils aîné, né à Dole en 1467, Chevalier, Seigneur de Solre-ſur-Sambre, Conſeiller, Chambellan de l'Empereur CHARLES V, Ambaſſadeur de l'Empereur MAXIMILIEN en 1506, vers le Roi d'Angleterre, pour négocier le mariage de ſa fille, la Ducheſſe de Savoye, avec ce Prince; & ſon Envoyé ordinaire vers les Rois de Hongrie & de Bohême, Chef du Conſeil-Privé de l'Empereur, &c. épouſa aux Pays-Bas *Jacqueline de Joigny*, dite *de Pamele*, Dame d'honneur de la Reine de Caſtille, laquelle vivoit encore en 1540, ſuivant un acte par lequel elle & ſes trois fils reconnoiſſent que l'Archevêque de Palerme, & PAUL DE CARONDELET, ſon neveu, leur couſin, ont acquitté les donations à eux faites par feu FERRY DE CARONDELET, l'Archidiacre, leur oncle, &c. De ſes fils le premier eſt JEAN, chef de la branche de *Solre* aux Pays-Bas, éteinte en 1634, 1637 & 1640, dans les Maiſons de *Mérode Deynſe* dit *Rubempré*, de *Preſſy-de-Flenckes*, & de *Choiſeul-d'Iſché*. Le deuxieme, CLAUDE, fut d'Egliſe; & le troiſieme, FERRY, chef de la branche de *Potelles*, aujourd'hui aux Pays-Bas, dont les aînés ont pris ſucceſſivement alliance avec les Maiſons d'*Eſne*, *Horion*, *Gongniès*, *Mérode-Goëdſenhoënen*, *d'Eſclebes-d'Amerval*, *Pronville* & *Aigneville-Millancourt*. CLAUDE mourut en 1518, Chef du Conſeil Privé de l'Empereur; — 2. JEAN CARONDELET,

Archevêque

Archevêque de Palerme, Primat de Sicile, Préſident du Conſeil-Privé des Pays-Bas, Chancelier Perpétuel de Flandre, &c. mourut en 1544 & fut inhumé en l'Egliſe de S. Donat à Bruges ſous le riche mauſolée qu'il s'y étoit fait conſtruire. Il fut Tuteur de PAUL DE CARONDELET, ſon neveu, que lui & FERRY, ſon frere, avoient fait émanciper en 1515, ſuivant un acte donné par le Magiſtrat de Beſançon; — 3. GUILLAUME DE CARONDELET, Vicomte d'Haërlebeque, Seigneur de Prévoſte, Page du Roi de Caſtille, enſuite Gentilhomme de l'Archiduc PHILIPPE, ſurnommé *le Bel*, depuis Roi d'Eſpagne ſous le nom de PHILIPPE I, Echanſon de l'Empereur CHARLES-QUINT, & premier Ecuyer-Tranchant du Roi de Caſtille, & depuis de l'Empereur. Il mourut en 1526, ſans laiſſer d'enfans d'*Agnès Frémault*, ſon épouſe; — 4. ANNE DE CARONDELET, mariée 1°. avec *Gérard de Hennin-Liétard*, Seigneur de Boſſu, fils de *Pierre*, Chevalier de la Toiſon d'Or, & d'*Iſabeau de Lalaing*, lequel étant mort ſans enfans en 1491, PHILIPPE, ſon frere, continua la poſtérité; & 2°. avec *Jean de Luxembourg-Ligny*, dit *Caulus*, Seigneur de Hautbourdin en la Châtellenie de Lille, morte ſans enfans en 1532; — 5. JEANNE DE CARONDELET, femme de *Charles de Poitiers*, en Bourgogne, de la Maiſon des Comtes de Valentinois en Dauphiné; ils eurent dix-ſept enfans (Voyez le P. *Anſelme*, Tome II.), entr'autres, JEAN, Doyen du Chapitre de Straſbourg; GUILLAUME, Prévôt de celui de Liége en 1568; & CHARLES, marié avec *Dorothée d'Ambrich*, qui continuerent la poſtérité; d'eux eſt iſſue Madame la Maréchale *de Randan* de nos jours. Ils furent enterrés dans l'Egliſe des Carmes-Déchauſſés à Malines, ſous un mauſolée avec leurs ſeize quartiers, & l'inſcription ſuivante : *Ci giſſent Meſſieur* CHARLES DE POITIERS, *Chevalier & Seigneur de Vadans, Dormans, Sonans, & Conſeiller & Chambellan de l'Empereur* CHARLES V; *& Dame* JEHANNE DE CARONDELET, *ſon épouſe, Dame deſdits lieux, qui treſpaſſant à Soeur, ledit Meſſieur* CHARLES *le 8 Mai 1539, & ladite Dame le 13 Juillet 1537*; — 6. CHARLES DE CARONDELET, Chevalier, Seigneur de Potelles, Conſeiller de CHARLES-QUINT, Gouverneur des Villes d'Enghien, & Châtelain d'Ath, où il gît avec épitaphe. Il n'eut point d'enfans d'*Henriette de Mauville-Créton*, ſon épouſe. Ils moururent en 1539. Par ce décès, la Terre de *Potelles* retournant à l'Archevêque, ſon frere, ce Prélat en fit donation le 5 Mars de cette année à FERRY DE CARONDELET, dit *Potelles*, ſon neveu; — 7. FERRY DE CARONDELET, qui ſuit; — 8. MARGUERITE DE CARONDELET, ſeconde femme de *Simon du Chaſtel*, dit *la Hovardrie*, Seigneur de Cavrines près de Lille en Flandres, morte en 1543. De ce mariage naquirent deux filles; — 9. FRANÇOISE DE CARONDELET, Religieuſe à Galilée à Gand; — 10. GUILLEMETTE DE CARONDELET, Religieuſe à Nazareth à Ath; — 11. PHILIPPE DE CARONDELET, Vicomte d'Haërlebeque, Seigneur de Champvans où il réſidoit, & d'une partie de Réleghem, Ecuyer-Tranchant de l'Empereur CHARLES-QUINT, & de *Marguerite*, Ducheſſe de Savoye, fille de l'Empereur MAXIMILIEN. Une lettre écrite de ſa main en 1529 à l'Archevêque ſon frere, fait voir qu'il eſpéroit obtenir de l'Empereur le rétabliſſement des fortifications de la Ville de Dole,

Il épouſa *Anne de Bentinck* en Gueldres, & mourut en 1547. CHARLES DE CARONDELET, leur fils unique, vendit en 1566, la Terre de *Champvans* à *Henri de Mauville*, & s'allia trois fois avec les Maiſons de *Jauſſe-de-Maſtaing*, de *Gavre-Liédékerke* & de *Harchies-Mouton*. Il ne laiſſa que des filles qu'il eut de ſa troiſieme femme, leſquelles ont fini cette branche des Vicomtes *d'Haërlebeque*, quelques-unes s'étant mariées, & les autres étant Chanoineſſes à Mouſtier, Nivelle, Munſter-Bilſen & Maubeuge.

VIII. FERRY DE CARONDELET, né aux Pays-Bas en 1473, Seigneur de Réleghem en partie, Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur MAXIMILIEN, & ſon Ambaſſadeur en Hongrie, ratifia le 29 Juin 1497, avec CLAUDE DE CARONDELET, ſon frere, en qualité de Procureur de *noble & puiſſant Seigneur, Meſſire JEAN DE CARONDELET*, leur pere, les donations faites à l'Egliſe de Dole; cet acte le qualifie d'*ancien Gentilhomme de la Chambre de S. M.* Il épouſa ſur la fin de Mars 1501 *Digna de Baux*, Dame de Gleuro (qui portoit : *d'azur, à la bande d'or chargée de trois ſautoirs de gueules*), ſœur de *Catherine de Baux*, mariée avec poſtérité, à *Guillaume de Mérode*, toutes deux filles de *Jacques de Baux*, Chevalier, avoué de Duffle, Seigneur de Goedſenhoënen, & d'*Hellewigne de Harduwemont*. *Digna de Baux* mourut le 18 Octobre 1503, mere de PAUL DE CARONDELET, qui ſuit, lequel eut la Seigneurie de *Gleuro*, dont FERRY avoit fait le relief comme mari & bail de ſadite épouſe le 30 Janvier 1502. Il occupa pluſieurs charges & emplois ſous l'Empereur CHARLES-QUINT. Outre le fils unique qu'il eut de ce mariage, on lui connoît deux enfans naturels, ſçavoir; PAUL, Licencié ès Loix, marié avec *Marie Savors*, mort ſans hoirs; & ISABEAU DE CARONDELET, femme de *Philippe*, bâtard de Blois-Châtillon. FERRY, devenu veuf, embraſſa l'état Eccléſiaſtique, fut Archidiacre de Beſançon, Abbé de Montbenoît, & Gouverneur de Viterbe juſqu'à la mort du Cardinal *de Guiſe*. Il mourut de la pierre le 27 Juin 1528, au retour d'une ambaſſade qu'il fit à Rome, où *Raphaël* fit le célebre portrait que nous en avons, gravé par *Larmeſſin*. Son corps fut tranſporté à Beſançon & enterré dans la Métropole, où l'on voit ſon mauſolée avec ſon épitaphe, & celle de ſon épouſe.

IX. PAUL DE CARONDELET, né au château de Réleghem en 1501, Chevalier, Capitaine d'une Compagnie de cent Cuiraſſiers pour Sa Majeſté Catholique, Seigneur de Winghe, Gleuro, Mouſti-ſur-le-Thil, Nilpiéreuſe, Delval, & de la Chapelle-à-Saint-Lambert, ratifia le 28 Octobre 1567, avec *Anne d'Ailly*, ſa femme, étant aſſiſté du ſieur de Carondelet de Solre, ſon couſin, les donations faites à PAUL, marié avec *Marie Savors*, & ISABEAU DE CARONDELET, enfans naturels de ſon pere, comparans en cette qualité devant les Echevins de Douay. Il ſe diſtingua dans la profeſſion des armes, principalement à la journée de Mulberg contre les Saxons, où il reçut un coup de ſabre ſur la tête. Il teſta le pénultieme Juillet 1577, au profit de PAUL, Seigneur de Mouſty, ſon fils aîné, dénommant pour ſes exécuteurs le Seigneur d'Ailly de Péquigny, JEAN DE CARONDELET, Seigneur de Solre, *ſon couſin*, & *Ferry Udekom*, parent de ſa ſeconde femme. Il mourut à ſon château de Mouſty le 21 Février 1581, fort âgé, & y fut inhumé dans l'Egliſe paroiſſiale. Il eſt qualifié

ſur l'inſcription élevée à ſa mémoire, de *très-haut & très-puiſſant Seigneur*. Il avoit épouſé 1°. par contrat du 28 Novembre 1549, *Anne d'Ailly*, Dame dudit Mouſty, de Prés en Varennes & de Leſdain, morte le 18 Novembre 1572, fille de *Marie de Montenay*, & de *Louis d'Ailly*, Baron de Baingtun en Boulenois, Seigneur de Varennes, dont les biſaïeuls *Raoul d'Ailly*, Seigneur dudit Varennes, & *Jacqueline de Béthune* (chefs de cette branche de Varennes), avoient marié le 24 Novembre 1435, *Jacqueline d'Ailly*, leur fille, avec *Jean de Bourgogne*, Comte de Nevers, arriere-petit-fils du Roi JEAN. PAUL DE CARONDELET, épouſa 2°. *Anne de Udekom*, en Brabant, Dame de Nilpiéreuſe, *&c.* Du premier lit il eut: — 1. PAUL DE CARONDELET, qui ſuit; — 2. un autre PAUL, mort jeune; — 3. HÉLENE DE CARONDELET, reçue en 1571 Chanoineſſe de l'illuſtre Chapitre de Nivelle en Brabant. Du ſecond lit naquirent; — 4. CHARLES DE CARONDELET, Seigneur de Nilpiéreuſe, tué en 1590 en défendant le château de Caſſel; — 5. & LEONIUS DE CARONDELET, mort à ſept ans.

X. PAUL DE CARONDELET, II. du nom, né au château de Mouſty-ſur-le-Thil en 1551, fut Seigneur dudit Mouſty, Baron de Noyelle-ſur-Selle, dans la province d'Hainaut, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majeſté Catholique, il ſe diſtingua ſous le Comte d'*Egmont*, à la bataille d'Ivry qu'HENRI IV. gagna contre les Ligueurs & les Eſpagnols, & ramena les débris de l'Armée après la mort de ce Comte. Il fut établi Gouverneur & Franc-Garennier des ville & Châtellenie de Bouchain & du Comté d'Oſtrevant en 1593, créé Chevalier par Lettres-patentes données à Madrid le 21 Avril 1597, & fait Conſeiller du Conſeil de Guerre de Sa Majeſté en 1607. Ses exploits & ſa valeur lui mériterent l'eſtime des Archiducs ALBERT & ISABELLE; la Famille conſerve les Lettres que ce Prince & cette Priceſſe lui écrivirent. Il fut choiſi le 16 Janvier 1598 avec FERRY DE CARONDELET-POTELLES, Gouverneur de Menin, par toutes les branches de la Famille aſſemblées à Crupet, pour aller trouver les Comtes de Gavre & de Hornes, & leur faire voir que méchamment & calomnieuſement ils les diſoient iſſus de race de longue robe, pour avoir eu un Chancelier de l'Empire, piqués de ce que les Chanoineſſes de Mons leur avoient préféré une Demoiſelle DE CARONDELET, de quoi, ſuivant le procès-verbal dreſſé par les témoins, ils ſe rétracterent. Il mourut à Bouchain le premier Mai 1625, âgé de 74 ans. Son cœur & ſes entrailles furent portés dans l'Egliſe de Noyelle. L'inſcription qu'on y lit devant, marque qu'il étoit auſſi Vicomte de la Heſtre, Seigneur de *Maulde*, qu'il acheta, de *Winghen*, *la Motte*, *Fermond* & *Manſart*. Il fut marié trois fois; 1°. en 1574, avec *Hélene d'Ennetieres-de-Beaumez*; 2°. en 1586, avec *Florence de Breucaudin*, Dame dudit lieu; & 3°. par contrat du 20 Mai 1588, avec *Anne*, héritiere & derniere du nom de *Montégny-Saint-Chriſtoffle*, morte le 13 Août 1638, fille de *Georges de Montégny*, Chevalier, Seigneur de Noyelle, Colonel d'un Régiment Wallon, Gouverneur de Bouchain, & de *Charlotte de Nouvelles* (petite-fille d'*Antoine de Montégny*, & de *Jeanne de Montmorenci*). Il n'eut des enfans que de ce troiſieme mariage, ſçavoir: — 1. GEORGES DE CARONDELET, Chevalier, Baron

de Noyelle, Seigneur de Villers-Aubois, après son pere Gouverneur de Bouchain, du Conseil de Guerre de Sa Majesté, député de la Noblesse des Etats du Comté d'Hainaut en 1631, mort le 9 Avril 1633. Il avoit épousé en 1617 MARIE DE CARONDELET-POTELLES, héritiere de Plouïch, sa cousine au troisieme degré, fille unique de FERRY DE CARONDELET, Chevalier, Gouverneur de la ville de Menin, & de *Marie de la Hamaide*, Dame dudit Plouïch. Il en eut CHARLES, mort le 24 Octobre 1639, sans alliance, âgé de 21 ans, étant au service; — 2. JEAN DE CARONDELET, Seigneur de Prémecques-lès-Lille, Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie, mort dans le Palatinat en 1621; — 3. FRANÇOIS, surnommé *le grand Carondelet*, pour sa libéralité, après son frere Seigneur de Prémecques, haut Doyen de l'Eglise de Cambray, envoyé de l'Infante ISABELLE en Angleterre, avec Don *Carlos Coloma*, refusa en 1626 l'Evêché de Saint-Omer, que cette Princesse lui offrit. En 1631, à l'occasion de la retraite de la Reine-mere dans les Pays-Bas, il fut envoyé avec la qualité d'Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Cour de France vers le Roi LOUIS XIII. lors à Monceaux. L'Histoire du Ministere du Cardinal *de Richelieu*, dit qu'il fut reçu avec toutes sortes d'honneurs, traité avec magnificence, & que le Roi lui fit présent à son départ d'une *croix de diamans* de deux mille écus. Il mourut sur la fin de 1635; — 4. ANNE DE CARONDELET, morte sans alliance; — 5. JEANNE DE CARONDELET, Dame de Weims, puis de Prémecques, mariée 1°. avec *Philippe du Chastel*, Chevalier, Seigneur de Beauvolers, dont elle eut deux fils, morts jeunes; 2°. avec *Jacques de Landas*, Chevalier, Vicomte du Heule, Grand-Pannetier héréditaire du pays & Comté d'Hainaut, sans enfans, morte en 1678; — 6. PAUL DE CARONDELET, dit *le Baron de Villers*, Seigneur d'Haine-Saint-Pierre, Chanoine de l'Eglise de Cambray, Gentilhomme des Etats de Mons, premier Conseiller Ecclésiastique de la Noble & Souveraine Cour à Mons, employé par Sa Majesté Catholique en qualité de Négociateur auprès de sa personne, mort en 1644; — 7. ALEXANDRE DE CARONDELET, Religieux de l'Abbaye de S. Waast d'Arras; — 8. CATHERINE DE CARONDELET, reçue en 1613 Chanoinesse du Chapitre de Sainte Remfroye à Denain, qui ensuite remercia de sa prébende pour épouser *Nicolas de Bonmarché*, Seigneur de Montifaut, dont elle eut plusieurs enfans, entr'autres FRANÇOISE, Chanoinesse à Denain. Son corps fut apporté d'Argeries à Noyelle, où elle est inhumée avec épitaphe; — 9. ANTOINE DE CARONDELET, qui suit; — 10. FERRY DE CARONDELET, mort au berceau; — 11. MARGUERITE DE CARONDELET, Prieure de l'Abbaye noble d'Avesnes-lès-Arras; — 12. MICHELLE DE CARONDELET, mariée avec *Jacques-Antoine d'Albertençon*, Lieutenant-Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & ensuite Gouverneur de la ville de Furnes en Flandre, vivoient en 1640. Elle en eut plusieurs enfans, les uns morts jeunes, les autres sans alliances.

XI. ANTOINE DE CARONDELET, Chevalier, Seigneur de Maulde, qu'il vendit, né au château de Noyelle le 17 Juillet 1602, devenu héritier de ses freres & de CHARLES, son neveu, Baron dudit Noyelle, Vicomte de la Hestre, Seigneur de Haine-Saint-Pierre, *&c.* créé par l'Infante ISA-

BELLE, Général-Major d'un terce de quinze Compagnies Wallones le 26 Mai 1631. *Carpentier*, Auteur contemporain, dit *que ſa branche ſe domicilia quelques années à Cambray, & ſe fit connoître par tout le Cambreſis juſqu'à nos jours, où l'on révere encore les mérites de M. le Baron de Noyelle, qui eut pour frere ce grand Doyen de Cambray, & ce Gouverneur de Bouchain, &c.* ANTOINE épouſa par contrat du 13 Décembre 1649, *Jeanne-Louiſe*, née Comteſſe de *Lannoy* & du Saint Empire, fille de *Jean-Baptiſte*, né Comte de Lannoy, Chevalier, Seigneur du Hautpont, & de *Jeanne de Coudenhove*, & ſœur germaine de *Ferdinand de Lannoy*, Maréchal-de-camp, marié avec *Marie-Léopoldine de Croy*, Princeſſe du Saint Empire (fille d'*Euſtache*, Prince de Croy, Chevalier de la Toiſon d'or, & de *Théodore-Gertrude-Marie-Polixene de Kettler*). ANTOINE DE CARONDELET mourut le 17 Avril 1684, & ſon épouſe le 22 Octobre 1692. Ils furent inhumés dans leur caveau en l'Egliſe paroiſſiale de Noyelle, où l'on voit leur épitaphe. De ce mariage ſont nés : — 1. FERDINAND DE CARONDELET, Chevalier, Baron de Noyelle, Capitaine dans le Régiment Wallon de Famechon, qui ne ſurvécut à ſon pere que ſix ans, étant mort le 27 Janvier 1690, ſans alliance ; — 2. ANTOINE, mort au berceau ; — 3. ANNE-CATHERINE-ANTOINETTE DE CARONDELET, Religieuſe à l'Abbaye noble d'Aveſnes-lès-Arras ; — 4. ANNE-THÉRESE DE CARONDELET, reçue Chanoineſſe de Denain en 1665, qui harangua au nom de ſon Chapitre le Roi LOUIS XIV. Ayant remercié de ſa prébende, elle épouſa *Jacques de Grandville*, Seigneur dudit lieu en Picardie. Elle en eut *Jeanne-Françoiſe de Grandville*, fille unique, femme de *Pierre-Joſeph de la Hamayde*, Seigneur de Warnave, morte ſans poſtérité ; — 5. EMERENCE-ERIGENNE DE CARONDELET, morte au berceau ; — 6. ALEXANDRE DE CARONDELET, qui ſuit ; — 7. MARIE DE CARONDELET, Dame de Guennebreucq & de Steenbreucq, morte ſans alliance ; — 8. ANTOINE-PHILIPPE DE CARONDELET, Capitaine dans le Régiment de Pigmont, tué en 1689 d'un boulet au paſſage du Roi JACQUES d'Irlande en France, ſans alliance ; — 9. CLAIRE-ALBERTE DE CARONDELET, épouſe de *François Ologhem*, Capitaine des Gardes du Roi d'Angleterre, dont elle eut pour fils unique *François-Denis Ologhem*, mort âgé de 14 ans, étant Page du Roi JACQUES ; — 10. & FRANÇOIS-LOUIS-THÉODORE DE CARONDELET, Religieux de l'Abbaye de S. Waaſt d'Arras, Prévôt d'Haſpres, où il mourut en 1742.

XII. ALEXANDRE DE CARONDELET, né au château de Noyelle le 7 Février 1657, Chevalier, Baron dudit Noyelle, Vicomte de la Heſtre, Seigneur d'Haine-Saint-Pierre, Guennebreucq & Steenbreucq, Mouſquetaire de la Maiſon du Roi LOUIS XIV. dès leur inſtitution, épouſa par contrat du 24 Novembre 1690, *Marie-Bonne de Bacquehem*, fille de *Jean-François de Bacquehem*, Chevalier, Seigneur du Liez, & de *Marie-Jeanne de Nédonchel-Bouvignies*. Il mourut le 22 Avril 1719, & fut inhumé à Noyelle dans le caveau de ſes ancêtres, avec épitaphe. Son épouſe mourut à Hardingham, où elle gît, Diocèſe de Boulogne-ſur-mer, le 3 Janvier 1733. De ce mariage ſont nés : — 1. JEAN-LOUIS DE CARONDELET, qui ſuit ; — 2. GUILLAUME, dit *le Baron de Carondelet*, Capitaine de bataillon,

mort en Baviere en 1743, ſans laiſſer d'enfans de *Marie-Anne-Joſephe du Mortier*, ſon épouſe ; — 3. CLAIRE-BONNE-ALEXANDRINE DE CARONDELET, reçue Chanoineſſe de Mouſtier dans le Comté de Namur, qui enſuite ſe maria avec feu PHILIPPE-ALBERT, Baron de Neverlée, Lieutenant-Gouverneur de Namur, dont elle eut *Marie-Anne-Charlotte de Neverlée*, fille unique, reçue Chanoineſſe dudit Mouſtier à l'âge de deux ans, morte jeune ; — 4. ADRIENNE-ALEXANDRINE DE CARONDELET, Vicomteſſe douairiere des Androüins, mariée ſans enfans à feu *Jean-Pierre* Vicomte des Androüins ; — 5. JEAN-ALBERT DE CARONDELET, mort âgé de 15 ans ; — 6. MARTIAL DE CARONDELET, ancien premier Commandant de Bataillon dans le Régiment de Rohan-Rochefort, Chevalier de S. Louis ; — 7. LOUIS-CHARLES DE CARONDELET, Seigneur d'Alentun, ancien Commandant de Bataillon dans le Régiment de Biron, Chevalier de S. Louis, marié ſans enfans avec *Marie-Joſephe-Urſule du Velin* ; — 8. N..... DE CARONDELET, mort ondoyé ; — 9. JEANNE-LOUISE DE CARONDELET, dite *de Prémecques*, reçue en 1717, Chanoineſſe de Mouſtier, où elle gît, morte en 1732 en odeur de ſainteté ; — 10. FRANÇOISE-THÉRESE DE CARONDELET, Chanoineſſe réguliere de l'Abbaye noble d'Aveſnes-lès-Arras ; — 11 & 12. FRANÇOIS-MARIE-HUBERT, & JEAN-BAPTISTE DE CARONDELET, freres jumeaux, morts jeunes ; — 13. & FRANÇOIS-LOUIS DE CARONDELET, Seigneur d'Haine, Chevalier de S. Louis, Lieutenant-Colonel du Régiment de Saint-Mauris, mort en 1765, de la ſuite de la bleſſure d'une balle reçue dans l'œil au ſiége du Port-Mahon. On voit ſon mauſolée en marbre dans l'Egliſe de Noyelle.

XIII. JEAN-LOUIS DE CARONDELET, né à Valenciennes le 22 Novembre 1691, Chevalier, Baron de Noyelle, Vicomte de la Heſtre & du pays de Langle, Seigneur d'Haine-Saint-Pierre, Briat, *&c.* fut maintenu & gardé par Arrêt rendu au Bureau des Finances à Lille, commis pour les reliefs des mouvances de Sa Majeſté, dans les qualités de *Chevalier* & de *Baron de Noyelle*, poſſédées par ſes ancêtres ſous les Rois d'Eſpagne. Il a ſervi dans le Régiment d'Iſenghien, & s'eſt trouvé très-jeune à la bataille de Malplaquet. Il s'eſt marié deux fois ; 1°. par contrat du 3 Novembre 1722, avec *Marie-Marguerite-Louiſe de Raſoir*, Dame d'Audomez ; & 2°. le 10 Juin 1732 (diſpenſes accordées par le Pape CLÉMENT XII.) avec *Marie-Angélique-Bernard de Raſoir*, ſa belle-ſœur, Vicomteſſe de Langle, Dame du grand & du petit Hove, fille de *Louis-François-Joſeph de Raſoir*, Chevalier, Seigneur d'Audomez, & de *Marie-Louiſe*, née Baronne de *Woërden-d'Héemſtede*. Du premier lit ſont nés entr'autres enfans : — 1. MARIE-ANNE-LOUISE DE CARONDELET, Comteſſe douairiere de Clairmont, Dame d'Audomez, veuve avec enfans, de *Ferdinand-Michel-Joſeph d'Eſclebes*, né Comte de Clairmont en Cambreſis ; — 2. MARIE-LOUISE-CLAIRE DE CARONDELET, Chanoineſſe réguliere de l'Abbaye noble d'Aveſnes-lès-Arras ; — 3. THÉODORE-FÉLICITÉ-PARFAITE DE CARONDELET, auſſi Chanoineſſe de cette même Maiſon, nommée par le Roi en 1765 Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Bertaucourt près d'Amiens. Du ſecond lit ; — 4. JEAN-LOUIS-NICOLAS-GUILAIN, dit ~~le Vicomte de Caron-~~

Noblesse in-8°. 1783.

additions à la page 527. de ce Tome III. article de Carondelet.

— 5. Alexandre-Louis-Benoît, seig.r de Bâtre, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne, et Dignitaire de l'Eglise de Seclin en Flandre, puis Chanoine Théologal, Grand-Ministre de Pole de Cambray, Vicaire Général de l'Archevêché, et premier Député ordinaire des Etats du

— 6. François-Louis-Hector, dit le Baron de Carondelet-d'Haine, seig.r de Haine, Vicomte de la reçu Chev.er de Malte de la Langue de France, successivem.t aide-major au service du Roi d'E dans ses Gardes Wallones, puis Colonel au Rég.t de Flandre-Wallon. il a épousé le . . . Marie de Castagnos, Belle-sœur du Comte O-Kelly, Gouverneur de Cadix. —

— 7. Jean-Amélie-César, dit le Chevalier de Carondelet, aussi reçu Chev.er de Malte au G Prieuré de France, Capitaine au Régiment de Bourbon, infanterie, en 1783.

— 8. Louise-Angélique-Iris, mariée le . . . . . 17. . à Armand de Fresnoy, Baron de M ancien Capitaine au Régiment de Boufflers. — 9. Marie-Françoise-Parfaite, Religieuse Noble d'Estrun les-Arras. — 10. Marie-Thérèse-Josephe, Comtesse de Roncq, mariée, en Pierre-Auguste-Marie, Comte des Wazieres et de Roncq en la Châtellenie de Lille, me l'ordre de la Noblesse des Etats d'Artois, dont elle est veuve sans enfans. — 11. Jeanne Lo

Degré à placer avant les armes.

XIV. Jean-Louis-Nicolas-Guislain de Carondelet, Chevalier, Baron de Noyelle, Vicomte du Langle en Artois, né le Chevalier de Saint-Louis, a épousé, par Contrat du . . . . . 1777, Plunkett, fille unique de Mylord Edouard Plunkett, Baron de Dunsany, Pair d'Irlande, niéce héritière du Comte O-Gara, Chevalier de la Toison d'or, Grand-Maître de la Co l'Archiduchesse, dont un fils âgé de 4. ans en 1783.

delet, au ſervice de Sa Majeſté depuis quatorze ans; — 5. ALEXANDRE-LOUIS-BENOÎT DE CARONDELET, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Chanoine & Dignitaire de l'Egliſe de Seclin en Flandre; — 6. FRANÇOIS-LOUIS-HECTOR, dit *le Baron de Carondelet*, au ſervice du Roi d'Eſpagne dans ſes Gardes Wallones en qualité d'Aide-Major, reçu Chevalier de Malte de la Langue de France; — 7. JEAN-AMÉLIE-CÉSAR, dit *le Chevalier de Carondelet*, Sous-Lieutenant dans le Régiment de Bourbon, auſſi Chevalier de Malte; — 8. LOUISE-ANGÉLIQUE-IRIS DE CARONDELET, à marier; — 9. MARIE-FRANÇOISE-PARFAITE, Religieuſe à l'Abbaye noble d'Eſtrun-lès-Arras; — 10. MARIE-THÉRESE-JOSEPHE DE CARONDELET, Comteſſe de Roncq, mariée en 1770 avec *Pierre-Auguſte-Marie des Waziers*, Comte de Roncq, Gentilhomme des Etats de Lille en Flandre; — 11. JEANNE-LOUISE, Religieuſe aux Dames de S. François de Sales à Lille; — 12. MARIE-LOUISE-BERNARDE, Religieuſe aux Dames de Menin; — 13. LOUISE-BARTHÉLEMIE, Eleve de la Maiſon Royale de S. Cyr-lès-Verſailles, Religieuſe aux Dames nobles d'Oudenarde; — 14. & CATHERINE-VÉDASTINE-HONORÉE DE CARONDELET, Eleve de l'Abbaye de S. Paul près de Beauvais. Les armes de CARONDELET ſont: *d'azur, à la bande & à ſix beſans d'or, poſés en orle.* La branche de SOLRE portoit *la bande ſimple.* POTELLES la portoit *chargée en chef d'une merlette de ſable.* NOYELLE, d'un *croiſſant d'azur.* HAERLEBEQUE, *d'une étoile de gueules.* DÉCHAULT, *d'un ſautoir d'azur.* Cimier, *deux ailerons d'azur, armoriés chacun de la bande & beſans comme l'écu, entre les ailerons, le col & la tête d'un lion au naturel.* Couronne, *celle de Baron ancien.* Supports, *deux lions.*

JEAN DE CARONDELET, IV. du nom, ayant reçu du Comte de Nevers, en récompenſe de ſon courage, un *bouclier* ſur lequel étoient ces trois mots, AQUILA ET LEO, ſes deſcendans ont continué de les porter en deviſe au bas de leurs armes. Leur cri de guerre eſt: A MOI, CHAULDEY.

Voici les quartiers portés par les Demoiſelle DE CARONDELET, ci-devant mentionnées Chanoineſſes dans différens Chapitres des Pays-Bas.

(1) HÉLENE DE CARONDELET, Chanoineſſe de Nivelle en Brabant, portoit les quartiers de *Carondelet*, *Chaſſey*, *Baux*, & de *Harduwemont*, pour les paternels; *Ailly-de-Varennes*, *Bournonville*, *Montenay* & *Belloy*, pour les maternels.

(2) CATHERINE DE CARONDELET, Chanoineſſe à Denain, portoit: *Carondelet*, *Baux*, *Ailly-de-Varennes* & *Montenay*, paternels; *Montégny-Saint-Chriſtoffle*, *Montmorenci*, *Nouvelles* & *Menghestrut*, maternels.

(3) ANNE-THÉRESE DE CARONDELET, auſſi Chanoineſſe à Denain, portoit: *Carondelet*, *Ailly-de-Varennes*, *Montégny-Saint-Chriſtoffle*, & *Nouvelles*, paternels; *Lannoy-du-Hautpont*, *Queſnoy*, *Coudenhove* & *Baudrenghien*, maternels.

(4) CLAIRE-BONNE-ALEXANDRINE DE CARONDELET, & ſa ſœur, Chanoineſſes à Mouſtiers, portoit: *Carondelet*, *Montégny-Saint-Chriſtoffle*, *Lannoy-du-Hautpont* & *Coudenhove*, paternels; *Bacquehem*, *le Vaſſeur-d'Eskelsbecq*, *Nédonchel-Bouvignies*, & *Lannoy-Deſplechain*, maternels.

Le Nobiliaire de Provence, Tome III. in-12. *imprimé à Paris en 1693; rapporte une branche de* CARONDELET-TALANT, *laquelle il fait ſortir d'un certain* CHARLES DE CARONDELET, *Gentilhomme Flamand, qui s'étant retiré en France, épouſa en 1545*, Marie de Richebourg, *dont les deſcendans ſe ſont établis à Aix. Cette branche eſt demeurée inconnue aux cinq autres, & s'eſt éteinte depuis peu; on ne ſçait à quel auteur en rapporter l'origine.*

Cet article a été dreſſé ſur les titres authentiques de cette Maiſon, communiqués.

* — CAROUGES, Terre ſituée dans le Bailliage d'Alençon, entre cette Ville & celle d'Argentan, qui a donné ſon nom à une ancienne Maiſon éteinte depuis ſi long-tems, que nous n'en pouvons donner qu'une notice, faute de Mémoire.

RICHARD, Seigneur DE CAROUGES, fut nommé témoin, avec pluſieurs autres, de la vie & des mœurs de *Mathieu*, Sire *de Montmorenci*, l'an 1287.

L'an 1289 *Robert*, III. du nom, Sire d'*Achey*, fils de *Jean*, III. du nom, Sire d'*Achey*, & de *Lucette de Clinchamp*, épouſa HUGUETTE DE CAROUGES.

JEAN DE CAROUGES, Chevalier, vivoit l'an 1348, comme il paroît par un titre de ce tems-là.

Le combat mémorable arrivé l'an 1386 ſous le Roi CHARLES VI. eſt rapporté dans toutes les Hiſtoires, entre JEAN DE CAROUGES, Ecuyer, & *Jacques le Gris;* le premier prétendant que celui-ci avoit violé ſa femme. On en peut voir l'hiſtoire toute entiere dans *Jean Juvenel des Urſins*, impreſſion du Louvre, *fol. 59.* & dans le *Théatre d'honneur de la Coulombiere*, Tome II. fol. 203.

N..... DE CAROUGES, étoit Abbé du Bec-Hellouin vers l'an 1388, comme le prouve une Charte de ce tems-là.

Parmi les cent dix-neuf Gentilhommes qui défendirent le mont Saint Michel contre les Anglois l'an 1423, eſt nommé le ſieur J..... DE CAROUGES.

ROBERT DE CAROUGES, Seigneur de Fontaine-la-Sorel, Chevalier, ſigna à un titre de l'an 1453.

MARGUERITE DE CAROUGES, épouſa l'an 1530, *Foulque de Bailleul*, Seigneur de Renouart, fils de *Guillaume de Bailleul*, Seigneur de Renouart, & d'*Agnès de Congé.*

Cette Terre eſt tombée dans la Maiſon de d'Arval, dont l'héritiere *Marguerite de d'Arval*, Dame de Carouges, fonda l'Egliſe Collégiale dudit Carouge, & épouſa *Jean de Bloſſet*, Seigneur de Saint-Pierre, dont ſortit *Marie de Bloſſet*, Dame de Carouges, femme de *Philippe le Veneur*, Baron de Tillieres, dans la Maiſon duquel la Terre de *Carouges* a paſſé.

THOMAS DE CAROUGES, Chevalier, eut abſolution de *Louis de Harcourt*, Archevêque de Rouen, pour avoir rompu une Egliſe & en avoir retiré un priſonnier l'an 1417. Les armes : *de gueules, ſemé de fleurs-de-lis d'argent.*

CARPENTIER-

CARPENTIER-DE-CRECY : Famille noble originaire du Cambresis, qui remonte son origine aux anciens Seigneurs de Gouy ou de Goy, fort renommés dès l'an 1036.

BARTHELEMI & RENAUD CARPENTIER, issus de ROGER, Sire de Gouy, sont connus par les dons qu'ils firent à l'Abbaye de Vaucelles près de Cambray, comme il paroît par les Archives de cette Abbaye dès l'an 1160.

SIGER & GODEFROI CARPENTIER, freres descendus de RENAUD, formerent deux branches, dont plusieurs autres sont sorties. Quelques-uns des descendans de GODEFROI se retirerent en Angleterre & en Hollande, où ils prirent des armes différentes de celles de leurs prédécesseurs.

Les descendans de SIGER CARPENTIER se maintinrent avec honneur & distinction dans la Flandre jusqu'au quinzieme siécle, que GUILLAUME CARPENTIER, l'un d'eux, Chevalier, Seigneur de Vannes & d'Attiche, Gouverneur de Therouanne, se retira en France avec *Renette de Vaignonville*, sa femme.

COLINET CARPENTIER, un de leurs fils, s'établit dans le Nivernois, & fut Seigneur de Crecy, dans cette Province, par *Jeanne de Savigny*, sa femme, à laquelle cette Terre fut donnée en dot par contrat de mariage du 15 Janvier 1463.

JACQUES CARPENTIER, Chevalier, Seigneur d'Aumont & de Bertrier, son cousin-germain, l'institua seul & universel héritier de tous ses biens le 15 Octobre 1479, à la charge de prendre ses armes. Pour satisfaire à cette clause, COLINET CARPENTIER porta depuis, au lieu *d'un chevron d'or* qu'il avoit dans ses armes: *d'azur, à une étoile d'or accompagnée de trois croissans d'argent, 2 en chef & 1 en pointe*; ce qui a été exécuté également par tous les descendans, dont en 1763 il subsistoit encore trois branches, sçavoir : celle des Seigneurs de Changie, celle des Seigneurs de Thuilleries, & celle de GILBERT CARPENTIER, Chevalier, Seigneur de Crecy & autres lieux, seul restant de sa branche. Il est fils unique de JEAN-FRANÇOIS CARPENTIER, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Crecy, & de *Marguerite de la Souche-de-Saint-Augustin*. Il porte les mêmes armes cidessus désignées, *écartelées* de celles de la Souche-de-Saint-Augustin, de Moncoquier & de Follé. Il a épousé le 23 Février 1624 *Louise Thoynard*, fille de feu *Barthelemi*, Ecuyer, Seigneur d'Ambron, &c. & de *Madelene-Nicole Guimond*. Il en a eu : — 1. GILBERT, né le 18 Mars 1726; — 2. CLAUDE, né le 7 Novembre 1727; — 3. CHARLES-FRANÇOIS, né le 22 Janvier 1732, & mort le mois suivant; — 4. MARGUERITE, née le 3 Janvier 1725; — 5. & MARIE, née le 15 Novembre 1729. *Histoire de Cambray* & du Cambresis, *Part. III. Vol. II. page 366 & suiv.* Les *Grands Officiers de la Couronne*, *Tome IX. page 470*, & *Moréri*.

— CARRETTO : c'est une des plus anciennes & des plus nobles Familles d'Italie. Elle est féconde en Hommes illustres, & on prétend qu'elle tire son origine de WITIKING, Prince de Saxe, soumis par CHARLEMAGNE.

ALERAN, fils de ce WITIKING, laiſſa OTHON, GUILLAUME, THERES & BONIFACE, de qui ſont venus les Marquis de Savonne, d'Intiſad, de Ceva, de Buſca & de Saluces. La Maiſon de *Carretto* a été une branche de cette derniere, qui a pour tige un certain ANSELME. C'eſt de lui, dit-on, que ſont deſcendus,

GALEAS CARRETTO, qui vivoit ſur la fin du quinzieme ſiécle : les Génois le chaſſerent de Final. Il eut pour enfans : — 1. ALPHONSE, qui ſuit ; — 2. FABRICE, Grand-Maître de Rhodes ; — 3. CHARLES-DOMINIQUE, Cardinal ; — 4. & LOUIS ou ALOISIO, Evêque de Cahors.

ALPHONSE CARRETTO, I. du nom, Marquis de Final, fit travailler aux fortifications de cette Place. L'Empereur MAXIMILIEN I. l'honora de la qualité de Vicaire de l'Empire. C'eſt de lui que ſont deſcendus les autres Seigneurs de la Maiſon de CARRETTO. Il eut pour enfans : — 1. PAUL, Evêque de Cahors, Abbé de Bellecombe ; — 2. & ALPHONSE, ſur lequel PHILIPPE II. Roi d'Eſpagne uſurpa Final en 1571.

Depuis les Marquis de Carretto rentrerent dans Final juſqu'en 1602, que le Comte de Fuentes prit cette Place par ordre de PHILIPPE III. Roi d'Eſpagne. Les Eſpagnols menerent chez eux ALPHONSE II. Marquis DE CARRETTO, Prince de Final, le dernier de ſa Maiſon, âgé de plus de 80 ans, & le firent mourir après l'avoir forcé d'accepter un traité de protection. Voyez *Moréri* & le *P. Anſelme*. Les armes : *d'or, à cinq bandes de gueules.*

CARRION, en Anjou : un Mémoire adreſſé à l'Auteur du *Mercure de France du mois de Juillet 1742*, porte que cette Famille eſt ſi ancienne qu'elle remonte juſqu'à l'an 1300 ; & il y eſt dit qu'elle eſt alliée entr'autres avec les Maiſons de *Beauvau*, du *Bellay* & de *Lenoncourt*.

PIERRE CARRION, Seigneur de l'Epronniere en Anjou, commandoit en 1651 un eſcadron de l'Arriere-Ban : il fut fait dans le même tems Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Suivant le même mémoire il avoit pour fils puîné : — 1. PIERRE-JOSEPH CARRION, Chevalier de S. Louis, Lieutenant de Vaiſſeaux du Roi depuis 1693, mort au Havre-de-Grace en Normandie le premier Mai 1742, âgé de 88 ans. Il avoit été marié en 1692 avec *Etiennette Tixſier*, fille de noble homme *André Tixſier*, Seigneur de Saint-Prix, de laquelle il a laiſſé trois garçons ; ſçavoir : — (A) ANDRÉ-JOSEPH CARRION, lequel a ſervi dans la Marine ; — (B) CHARLES, Prêtre ; — (C) & JEAN-BAPTISTE CARRION, Gouverneur de Montluel en Breſſe, & Gentilhomme de Mademoiſelle *Louiſe-Anne de Bourbon-Condé* ; — 2. FRANÇOIS CARRION, frere puîné de PIERRE-JOSEPH, Seigneur du Petit-Pont, Colonel d'Infanterie, mort Lieutenant de Roi de la Baſſée, lequel a fait une branche ; — 3. CLAUDE-MARIE, alliée avec *François le Camus de Fontaine-Villefort* ; — 4. PERRINE-HÉLENE, mariée avec *Jean-Georges de Gruter*, Gentilhomme Allemand, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom ; — 5. & MARIE-SUSANNE CARRION, mariée avec *Antoine de la Haye-Montbault*.

CARRION-DE-NISAS, Famille noble du Languedoc, qui rapporte ſon origine aux *Carrions* d'Eſpagne. La Baronnie de *Muryiel* dans les Etats de

addition à la page 531. Tome III.

Baron des Etats de Languedoc, marié à Henriette-Madelene-Julie-Josephe de Rus
morte le 27. juillet 1775, au Château de Hermenault en bas Poitou dans la 50e année de
âge. Voyez Nîmes.

Languedoc, eſt entrée dans la Maiſon de CARRION-DE-NISAS par le mariage, le 20 Avril 1712, d'*Anne-Gabrielle*, fille de *Jean-Louis*, Marquis & Baron de Murviel, & d'*Antoinette de la Tour-Gouvernet*, avec HENRI DE CARRION, Marquis de Niſas, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 20 Févier 1734, & l'un des Lieutenans du Roi de la Province du Languedoc. Ils moururent dans leur Terre en Languedoc; ſçavoir: elle le 4 Novembre 1754, âgée de 70 ans; & lui le 15 du même mois, âgé de 94 ans. Leurs enfans ſont: — 1. HENRI-FRANÇOIS DE CARRION-DE-NISAS, né le 12 Février 1713†, Capitaine d'Infanterie;†† — 2. HENRI-GUILLAUME, né le 20 Juillet 1715, auſſi Capitaine d'Infanterie; — 3. MARIE-THÉRESE, née le 13 Juillet 1714, mariée le 29 Juin 1729 avec ſon couſin-germain JEAN-FRANÇOIS DE CARRION, Seigneur Baron de Niſas, aîné de la Famille; — 4. & MARIE-HENRIETTE-FRANÇOISE, née le 23 Février 1718, mariée 1°. à *Louis-Joſeph Boyer*, Baron de Sorgues & des Etats du Languedoc; & 2°. le 3 Juillet 1740 à *Ferdinand Spinola*, Marquis d'Arquata.

JEAN-FRANÇOIS DE CARRION, Baron de Niſas, marié à ſa couſine, a pour enfans; — 1. FRANÇOIS-EMMANUEL DE CARRION-DE-NISAS, né le 27 Novembre 1731; — 2. MARIE-GABRIELLE-FRANÇOISE, née le 5 Février 1730; — 3 & 4. HENRIETTE & LOUISE. Les armes: *d'azur, à une tour d'argent donjonnée de trois tourelles de même, crenelées & maçonnées de ſable.*

* CARRY, Terre & Seigneurie en Provence, poſſédée en 1763 par la Maiſon de *Gerente* ou *Jarente*. Voyez ce mot.

— CARUEL-*de-Merey*, en Normandie: il eſt fait mention dans l'Hiſtoire de Malte par l'Abbé de *Vertot*, de PIERRE CARUEL-*de-Merey*, du Diocèſe d'Evreux, reçu Chevalier de Malte en 1603. Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe le 17 Août 1666; & les armes ſont: *d'argent, à trois merlettes de ſable, 2 & 1, l'écu bordé de gueules.*

— CARVOISIN, en Picardie: Famille originaire des Marches Milanoiſes, dont eſt CHARLES-LOUIS, Marquis DE CARVOISIN, ci-devant Sous-Lieutenant des Mouſquetaires Gris, & Maréchal-de-camp en 1758. Il s'eſt marié le 14 Avril 1749, avec *Jeanne-Charlotte d'Artaguette-d'Hiron*, fille de feu *Jean-Baptiſte-Martin*, & de *Victoire Guillard*, veuve ſans enfans de *N... de Courbon*, & mariée 3°. au Comte *de Beuil*, du nom de *Béhan*. De cette alliance il a CHARLES DE CARVOISIN, né le 22 Février 1750.

Le Marquis de CARVOISIN a pour neveu N... dit *le Marquis d'Achy*, ci-devant Capitaine de Gendarmerie, lequel a épouſé le 3 Mai 1757, *Marie-Catherine Jubert-de-Bouville*. Les armes: *d'or, à la bande de gueules, au chef d'azur.* Voyez *l'Armorial de France, Tome I. Part. 1. p. 115*, & les *Mercures de Janvier 1719, p. 196*, de *Décembre 1739, p. 2945* & *de Juillet 1742, p. 1678*.

CASAUX: Les Seigneurs de ce nom ſont une branche cadette de l'ancienne Famille de *Lartigue*. Voyez LARTIGUE.

— CASSAGNET: Famille noble qui tire ſon nom d'une Seigneurie en

Armagnac, au Diocèse d'Auch, dans la Juriſdiction de Gondrin ſur la Loſſe, & près du ruiſſeau de Gréſillon.

I. PONS, Seigneur DE CASSAGNET, rendit hommage de cette Seigneurie le 30 Novembre 1411. Il le renouvella le 8 Janvier 1457, pour la *Sale* noble de Caſſagnet (c'eſt le nom qu'on donne en Guyenne aux Seigneuries & aux maiſons habitées par la Nobleſſe, comme celui de *Maiſon-forte* en Dauphiné). PONS DE CASSAGNET eut pour enfans: — 1. SANS, qui ſuit; — 2 & 3. RAIMOND & ARNAUD.

II. SANS, Seigneur DE CASSAGNET, teſta le 8 Février 1467, & eut de *Bourguine de Verduſan*, ſon épouſe: — 1. MANAUD, qui ſuit; — 2, 3 & 4. PONS, GUIRAUD & PERRETTE, nommés dans le teſtament de leur pere, & ſubſtitués les uns aux autres.

III. MANAUD, Seigneur DE CASSAGNET, épouſa le 10 Juin 1484, *Agnès de Laſſeran-de-Maſſeucomme*, & en eut

IV. BERTRAND, Seigneur DE CASSAGNET, qui fit des acquiſitions autour de la *Sale de Caſſagnet* les 20 Mars 1512 & 29 Octobre 1518. Il avoit épouſé *Marguerite de Bouzet*, Dame de la Sale-de-Tilladet, dans la Juriſdiction de Gondrin, de Roquas & de Pomaſan. Elle teſta le 2 Novembre 1523, & étoit fille d'*Antoine de Bouzet*, & de *Catherine des Bordes*, dont: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, Seigneur de Saint-Orens & de la Roque, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes, & Sénéchal du Bazadois: il teſta le 13 Avril 1588, & fut inhumé dans la Cathédrale de Condom. Il fut marié deux fois, & n'eut que deux filles du premier lit, & un fils naturel, auquel il légua 300 écus & ſon entretien, juſqu'à ce qu'il eut 400 écus de rente en bénéfices; — 3 & 4. CATHERINE & PAULE-LOUISE: celle-ci femme de *Bertrand de Baylens*, Baron de Poyanne, Capitaine de 50 hommes d'armes, & Chevalier de l'Ordre du Roi.

V. ANTOINE DE CASSAGNET, Seigneur de Tilladet, &c. ſervit avec diſtinction dans les guerres de Piémont, fut Gouverneur de Verrue en 1555, ſervit en Guyenne ſous *N... de Montluc* en 1662, fut fait Chevalier de S. Michel par CHARLES IX, Gentilhomme de ſa Chambre, & Gouverneur de Bordeaux en l'abſence de *Montluc*. Il fut bleſſé devant Montmarſan en 1569, & laiſſa de *Jeanne de Breſolles*, ſon épouſe,

VI. BERNARD DE CASSAGNET, Seigneur de Tilladet, né en 1555, à qui HENRI IV donna le 5 Août 1589, une Compagnie du Régiment des Gardes, vacante par la mort de *Marivaux*; il le fit Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Gouverneur de Bourg-ſur-mer. Il ſervoit dans l'armée de LOUIS XIII. en 1622, & mourut de la peſte à Beziers. Il avoit épouſé en ſecondes noces, par contrat du 19 Septembre 1588, *Jeanne de Narbonne*, fille de *Bernard*, Marquis de Fimarcon, & de *Françoiſe Bruyeres-Chalabre*, dont: — 1. PAUL-ANTOINE, qui ſuit; — 2. ROGER, tué à l'attaque des Barricardes de Suze; — 3. & GABRIEL, Capitaine aux Gardes-Françoiſes, Gouverneur de Bapaume & de Briſach en 1652, mort en 1660, laiſſant de *Madelene le Tellier*, fille du Chancelier de France, & de *Claude Chauve-*

lin ; — LOUIS DE CASSAGNET, Capitaine aux Gardes, tué à Paris en 1651, par la livrée du Duc d'Epernon ; — JEAN-BAPTISTE, dit *le Marquis de Tilladet*, Capitaine-Lieutenant des cent Suiſſes de la Garde du Roi, Maître de la Garderobe, Lieutenant-Général de ſes Armées en Août 1688, bleſſé au combat de Steinkerque le 3 Août 1692, & mort le 22 du même mois ; — GABRIEL, dit *le Chevalier de Tilladet*, reçu Chevalier de Malte en 1647, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur d'Aire, & mort le 11 Juillet 1702 ; — MICHEL, Abbé de la Hance, Evêque de Mâcon, né en 1637, mort le 6 Septembre 1631 ; — & CLAUDE-ANTOINETTE, née le 12 Avril 1638, mariée en 1655, à *Gilles de Bouzet*, Marquis de Roquepine, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la Capelle, mort en Octobre 1679. Sa veuve eſt morte à Paris le 16 Mai 1726, laiſſant l'Abbé *de Roquepine*, vivant en 1748.

VII. PAUL-ANTOINE DE CASSAGNET, Seigneur de Tilladet & de Coſſens, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Bapaume, dont il ſe démit avant le 15 Janvier 1651, & nommé à l'Ordre du S. Eſprit, mourut le 23 Mars 1664. Il avoit épouſé 1°. le 21 Juin 1607, *Antoine-Françoiſe d'Eſparbès*, fille & héritiere de feu *Jacques*, Capitaine de 50 hommes d'armes, & de *Françoiſe de Voiſins-de-Montaut ;* & 2°. le 14 Mars 1623, par diſpenſe, *Paule-Françoiſe de Narbonne*, ſa couſine au troiſieme degré, fille d'*Amalric*, Marquis de Fimarcon, &c. Elle hérita de toutes les Terres de ſa Maiſon par la mort de ſes cinq freres. Elle mourut le 5 Octobre 1687, & eut pour enfans : — 1. CHARLES, Prêtre en 1655, mort à Condom le 8 Octobre 1687 ; — 2. JEAN-JACQUES, qui ſuit ; — 3. FRANÇOIS, Exempt des Gardes-du-corps, Colonel d'un Régiment de Dragons en 1673, Brigadier des Armées du Roi, tué à la Bataille de Saint-Denis près Mons, le 14 Août 1678 ; — 4. & MARIE, née le 21 Novembre 1634, mariée le 19 Mai 1654, avec *Charles de Bouzet*.

VIII. JEAN-JACQUES DE CASSAGNET, Marquis de Fimarcon, &c. né en 1628, Colonel du Régiment d'Anjou en 1652, mort à Paris le 28 Janvier 1708, avoit épouſé 1°. le 19 Mars 1656, *Angélique de Roquelaure*, qui teſta en 1678, fille d'*Antoine*, Seigneur de Roquelaure, Maréchal de France, & de *Suſanne de Baſſabat-Pordeac*, ſa ſeconde femme ; & 2°. le 8 Février 1682, *Deniſe-Philiberte de Polaſtron*, morte le 19 Juin 1715, fille de *Charles-Oger*, Seigneur de la Hillere, & de *Claire de Geraud-Monteſquiou*. Du premier lit ſortirent : — 1. PAUL-GASTON, dit *le Marquis de Narbonne*, baptiſé le 25 Juin 1660, Colonel de Dragons en 1678, Brigadier des Armées du Roi, mort à Mons le 6 Août 1692, des bleſſures qu'il reçut au combat de Steinkerque ; — 2. JACQUES, Marquis de Fimarcon, &c. né le 15 Mars 1659, Capitaine de Dragons dans le Régiment de ſon frere, & Colonel du même Régiment après la mort de ſon frere, Brigadier des Armées du Roi, Maréchal-de-camp en 1704, Lieutenant-Général en 1718, Commandant en Rouſſillon, Cardaigne & Conflans en Mars 1713, Gouverneur de Villefranche en 1717, de Mont-Louis en 1723, Chevalier des Ordres le 2 Février 1724, & mort le 15 Mars 1730, ayant eu de ſon mariage contracté le 12 Mai 1705, avec *Madelene de Baſchi*,

fille de *Louis*, Marquis d'Aubais, Baron du Caylar, &c. & d'*Anne Boisſon*, née le 3 Août 1683, & morte à Paris le 18 Mars 1733, — (A) un garçon mort en naiſſant, le 20 Décembre 1708; — (B) JEANNE-ANGÉLIQUE DE CASSAGNET, née le 29 Janvier 1706, morte le 5 Août 1710; — (C) & DENISE-CHARLOTTE, née le 19 Mars 1707, morte le 30 Juin 1712; — 3. CHARLES-HENRI, baptiſé le 23 Juin 1660, Abbé de Bonnefont, Diocèſe de Comminges, mort le 8 Octobre 1700; — 4. CHARLES, Comte de la Tour près Fleurence, Seigneur d'Aurenque, &c. né le 26 Novembre 1663, mort le 2 Juin 1721; — 5. LOUISE, née en 1659, morte en Janvier 1731, veuve de *Jean-Aimeri de Preiſſac*, Marquis d'Eſclignac, mort en Août 1721, & qu'elle avoit épouſé en 1686; — 6 & 7. LOUISE-THÉRESE & CLAIRE; — 8. CATHERINE, née en 1665, morte en 1733. Elle avoit épouſé en Septembre 1695, *Alexandre de Verduſan*, Comte de Miran. JEAN-JACQUES DE CASSAGNET a eu de ſon ſecond mariage: — 9. CHARLES-FRANÇOIS, dit *le Marquis de Tilladet*, né le 6 Novembre 1682, Lieutenant des Gendarmes Ecoſſois, Colonel de Dragons en 1705, & mort le 15 Octobre 1708; — 10. MICHEL-LOUIS, Comte d'Eſtaffort, né vers 1689, Colonel de Dragons, après la mort de ſon frere, mort le 24 Février 1710; — 11. AIMERI, qui ſuit, — 12. IPHIGENIE-CHARLOTTE-OCTAVIE, morte le 6 Juillet 1714, mariée le 8 Avril 1706, à *François de Narbonne*, Seigneur de Birac & d'Aubiac, au Diocèſe d'Agen, remarié & vivant en 1748, pere de pluſieurs enfans; — 13. JEANNE-MARIE, mariée vers le 27 Décembre 1711, avec *Jean de Biran*, Comte de Goas, mort le 4 Mai 1724, dont le fils, *Louis de Biran*, né en Août 1721, Colonel du Régiment de Berri, & Brigadier des Armées du Roi, fut tué au combat de l'Aſſiette, entre Exilles & Feneſtrelles, le 19 Juillet 1747.

IX. AIMERI DE CASSAGNET, Marquis de Fimarcon en 1730, né le 18 Mars 1696, Chevalier de Malte de minorité, fit ſes preuves le 5 Juin 1708, fut Colonel-Lieutenant du Régiment de Bourbon, Infanterie, Brigadier des Armées du Roi le 14 Janvier 1734, Maréchal-de-camp le premier Janvier 1740, Lieutenant-Général des Armées du Roi le premier Janvier 1748, & marié le 15 Octobre 1730, à *Madelene-Eliſabeth du Haillet*, fille de feu *Robert*, Capitaine d'une Compagnie franche de Gendarmes de l'Iſle de la Martinique, & de *Marguerite le Pierre*, eſt mort ſans poſtérité. Les armes: *d'azur, à la bande d'or.*

— CASSAN: Ancienne Nobleſſe du Diocèſe de Beziers, dont étoit HENRI DE CASSAN-D'AURIAC, vivant vers la fin du quinzieme ſiécle. Il fut pere de

JACQUES DE CASSAN, allié avec *Marguerite de Théſan*, dont il eut: — 1, 2 & 3. HENRI, BARTHELEMI & ARNAUD; — 4. PIERRE, qui ſuit; — 5. & CATHERINE, mariée à *Pierre de Valat.*

PIERRE DE CASSAN, fut Docteur ès Loix, & pere de

JEAN DE CASSAN, Conſeiller au Sénéchal de Beziers, lequel eut pour fils,

JACQUES DE CASSAN, II. du nom, Conſeiller au même Sénéchal, & marié à *Jacquette de Brunet*, dont: — 1. RÉNÉ, qui ſuit; — 2 & 3. PIERRE & HENRIETTE, mariée à *Jean de Veirac.*

RÉNÉ DE CASSAN épousa 1°. *Jacquette de Montagne;* & 2°. *Anne d'Olivier.* Il eut du premier lit: — 1. JACQUETTE, mariée à *Etienne de Montagne*, son parent; & du second: — 2. MARIE-ANGÉLIQUE, alliée à *Etienne de Villeras*, Seigneur de Cacarra, héritier de cette Maison; — 3. & ANNE-CATHERINE, femme de *Joseph de Casmajou*, Seigneur du Carla.

* — CASSES (des), en Lauraguais: Maison éteinte, & d'une Noblesse très-ancienne, qui possédoit la Terre de ce nom, au Diocèse de Saint-Papoul. On n'en trouve plus de vestiges depuis le seizieme siécle que

JEAN DES CASSES, Ecuyer, Seigneur des Casses, épousa *Catherine de Vidal*, dont il eut: — 1. MATHIEU; — 2. HUGUES, qui suit; — 3 & 4. JEANNE & ANNE.

HUGUES DES CASSES, Damoiseau, Seigneur des Casses, contracta alliance avec *Jausserande de Loubens-de-Verdale*, dont:

PHILIPPE DES CASSES, Damoiseau, Seigneur des Casses, allié avec *Marie de Graves.*

Le dernier dont les actes fassent mention, est FRANÇOIS DES CASSES, Chevalier, Seigneur dudit lieu, auquel on ne connoît aucune descendance.

— CASSINEL, Maison originaire d'Italie, & une des plus anciennes de la ville de Luques. Le premier dont on ait connoissance est,

JEAN CASSINEL, Chevalier, qui épousa *Marguerite*, native de la ville de Luques, dont il eut: — 1. BETHIN, qui suit; — 2. & SORNARD, Chevalier, pere de CONSTANCE, mariée en France à *Jean Guy*, Chevalier.

BETHIN CASSINEL, habitué en France avec son frere SORNARD dès 1291, étoit Monnoyeur du Roi en 1297, & de la Monnoie de Toulouse en 1300. Il prit la même année la qualité de Pannetier du Roi & de Maître de ses Monnoies. Il servit le Roi PHILIPPE-*le-Bel*, qui le fit Chevalier de son Ordre & Châtelain de Galargues en Languedoc, & mourut à Paris le 18 Octobre 1312. Il avoit épousé 1°. *Jeanne Garnier;* & 2°. *Wierne....* Du premier lit vint: — 1. GUILLAUME, qui suit: & du second naquirent; — 2. JEAN, Seigneur de Galargues, lequel servoit en qualité de *Chevalier-Bachelier*, avec cinq Ecuyers de sa Compagnie, sous le gouvernement du Duc de Bourgogne, en la chevauchée que le Roi faisoit en Flandre pour le fait de Bourbourg, & fut reçu à Châlons en Champagne le 28 Juillet 1383. Il eut de sa femme, dont le nom est inconnu, ALBERT CASSINEL, Seigneur de Galargues, mort sans postérité; — 2. & GUYOTTE, dont on ignore la destinée.

GUILLAUME CASSINEL, Chevalier, contesta en 1312 le testament de son pere fait en faveur de son frere puîné du second lit, & mourut en 1340, laissant: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & SIMON, dit *Torcol*, mort sans lignée en 1369.

SIMON CASSINEL reprit le procès pour les biens de Languedoc contre JEAN, son oncle, & y rentra après la mort d'ALBERT CASSINEL, son cousin. Il servit les Rois PHILIPPE DE VALOIS & JEAN, son fils, en qualité de *Sergent d'armes*, ès parties de Poitou & de Bretagne. Il mourut à Paris le 23 Octobre 1360, & avoit épousé *Alips les Champs*, fille de *N....* Seigneur de Gresille, & peut-être de Pomponne, dont il laissa: — 1;

GUILLAUME, qui ſuit; — 2. GUY, Religieux Infirmier de S. Martin-des-Champs à Pāris; — 3. FERRY, Co-Seigneur de Galargues, puis Seigneur de Sourvilliers, de Marcouſſis & de la Ronce. Il fut d'abord Clerc & Notaire du Roi, enſuite Archidiacre du Vexin dans l'Egliſe de Rouen, & étoit du Conſeil du Roi, lorſqu'il fut fait Evêque de Lodeve en 1384, d'où il fut transféré à celui d'Auxerre. Il fut fait Archevêque de Reims en Novembre 1389, & mourut de poiſon à Niſmes le 26 Mai 1390; — 4. BERTRAND, Chantre & Chanoine de l'Egliſe d'Auxerre, mort le jour de S. Michel 1397; — 5. JEAN, Chevalier de S. Jean de Jéruſalem; — 6. BIOTE, mariée à *Gerard de Montagu*, Secrétaire du Roi & Tréſorier des Chartes, dont elle reſta veuve le 17 Septembre 1380, & mourut en 1394; — 7. & N. . . . CASSINEL, marié à *N. . . . . de Coindre.*

GUILLAUME CASSINEL, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Romainville, de Pomponne & de Ver, ſervit les Rois CHARLES V. & CHARLES VI. en diverſes charges, car il fut Sergent d'Armes du Roi CHARLES V, puis Maître-d'Hôtel du Roi CHARLES VI. & d'*Iſabeau de Baviere*, ſon épouſe. Il ſe maria 1°. en 1371 à *Iſabeau de Châtillon*, veuve de *Mathieu*, Duc de Roye, & fille de *Gaucher de Châtillon*, Seigneur de Roſoy & de Clacy, Vidame de Laonois, & de *Marie de Coucy*; & 2°. avant le 23 Octobre 1387 à *Felice Boulot*, veuve de *Jean Blancher*, Secrétaire du Roi, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut le 27 Avril 1413, & laiſſa de ſa premiere femme : — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. RAOUL, Chevalier, Seigneur de Cuys & d'Anyſe en Champagne, lequel épouſa *Marguerite de Luxembourg*, fille de *Jean*, dit *Caulces de Luxembourg*, bâtard de Ligny, & de *Jeanne d'Encre.* Elle ſe remaria à *Guillaume de Tilly*, & eut de ſon premier mari GERARD CASSINEL, Seigneur de Cuys, qui vivoit en 1455; & JEANNE, vivante en 1430, avec *Jacques de Lavieu*, Chevalier, ſon mari; — 3. & MARIE, alliée en 1383, à *Gaucher de Châtillon*, Seigneur de Troty & de Marigny, dont elle fut la premiere femme, fils de *Gaucher de Châtillon*, Grand-Maître de France, & d'*Armande de Revel.*

GUILLAUME CASSINEL, II. du nom, peut encore avoir eu pour fils naturel, *Guyot*, bâtard de *Caſſinel*, qui obtint une rémiſſion mentionnée au Regiſtre des Chartes, coté 166, années 1411 & 1412.

GUILLAUME CASSINEL, III. du nom, Chevalier, Chambellan du Roi CHARLES VII. Seigneur de Pomponne, de Ver & de Romainville, vivoit encore le 15 Octobre 1415. Il épouſa *Marie de Joui*, dont il n'eut que trois filles : — 1. MARIE, femme par contrat du 27 Août 1407 de *Jean de Chartres*, Seigneur de Saint-Vincent, Saint-Etienne & Vaudrieres près de Châlons-ſur-Saone, fils de *Bertaut*, Chevalier, & de *Huguette de Frolois*; — 2. GERARDE, élevée fille d'Honneur de la Reine ISABEAU DE BAVIERE, mariée 1°. à *Bertrand de Rochefort*, Chevalier, fils de *N. . . de Rochefort* & d'*Aliénore de Montagne*; & 2°. à *Antoine de Bohan*, Seigneur de la Rochette; — 3. & CATHERINE, Religieuſe à l'Abbaye de Poiſſy. *Voyez* Ducheſne, *Hiſtoire de Châtillon, pag. 451. & ſuiv.* & le P. *Anſelme*, Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Tome II. pag. 38. & ſuiv.* Les armes : *vairé d'or & de gueules, au bâton d'azur poſé en bande.*

CASSINI :

Addition à la page 537. du Tome III.

Dominique-Jean Cassini, Noble Siennois, Seigr. de Chury, Consr. du Roi en ses Co
Maître Ordre en sa Chambre des Comptes, est mort à Paris le 17. Mai 1779, dans
66e. année. Gaz. de fr. No. 42. du 25. de ce mois.

CASSINI, Famille noble du Comté de Nice. JEAN-DOMINIQUE CASSINI, mort le 14 Septembre 1712, fut l'un des plus célebres Aſtronomes de ſon ſiécle. JACQUES CASSINI, ſon fils, Seigneur de Thury, ancien Maître des Comptes & Conſeiller d'Etat, Penſionnaire de l'Académie des Sciences, mort le 16 Avril 1756, âgé de 80 ans, fut pere de JEAN-DOMINIQUE CASSINI, Seigneur de Thury, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, auſſi Penſionnaire de l'Académie des Sciences, lequel a épouſé *Bonne-Marie de Murard*, morte à Paris en l'Hôtel Royal de l'Obſervatoire le 3 Juin 1746, laiſſant une fille nommée MARIE-BONNE CASSINI, dont elle accoucha huit jours avant ſon décès. Cette Famille ſubſiſte. Les armes : *d'or, à la faſce d'azur accompagnée de ſix étoiles à ſix pointes chacune, rangées en faſce, trois en chef & trois en pointe.*

* CASSIS, Terre en Provence, Diocèſe de Marſeille, qui fait partie de la Baronnie d'Aubagne, dont eſt Seigneur l'Evêque de Marſeille.

CASTAGNERE, Seigneur de Châteauneuf: Famille qui a donné un Prévôt des Marchands de Paris dans PIERRE-ANTOINE DE CASTAGNERE, Conſeiller d'Etat. Les armes : *d'or, au châtaigner arraché de ſinople.*

CASTAING. Une Généalogie, dit l'Auteur des *Tablettes hiſtoriques & généalogiques*, fait deſcendre le Pape URBAIN VII. de cette Maiſon. *N.... de Navailles*, petite-fille de *Bertronnet de Navailles*, tige des Seigneurs de Labatut-Figueres, porta en dot la Terre de *Barinque* à RAMONET DE CASTAING, pere de JEAN DE CASTAING, marié à *Marguerite de Moret*, dont il eut GASTON DE CASTAING. Celui-ci épouſa le 7 Juin 1572, *Marguerite de Carrere*, Vicomteſſe d'Eſcures. Il en eut CATHERINE DE CASTAING, héritiere de *Barinque*, qu'elle porta en dot en 1592 à *Jean de Lomagne*, III. du nom, dit *de Tórride*. Voyez LOMAGNE.

—CASTANIER, Seigneur d'Auriac. De cette Famille étoit FRANÇOIS-GUILLAUME CASTANIER-D'AURIAC, premier Avocat-général au Grand-Conſeil, mort à Paris le 30 Juillet 1762, dans ſa vingt-quatrieme année, étant né le 29 Mai 1739. Il étoit fils unique de GUILLAUME CASTANIER-D'AURIAC, Premier Préſident du Grand-Conſeil, mort à Fontainebleau Conſeiller d'Etat le 3 Décembre 1765, dans ſa ſoixante-troiſieme année, & de *Marie-Louiſe de Lamoignon-de-Blancmeſnil*. Les armes: *d'argent, au châtaigner de ſinople, fruité d'or ſur une terraſſe de même ; au chef d'azur chargé d'un croiſſant, accoſté de deux étoiles d'argent.*

* —CASTELBAJAC en Bigorre : c'eſt une des premieres Baronnies de ce Comté, dont on ne connoît pas plus l'érection que celle du Comté, & on peut même croire aiſément qu'ils ſont de même date & de même tems. Le Baron de CASTELBAJAC étoit Pair du Comté de Bigorre, un de ſes aſſeſſeurs lors du Jugement de ſes vaſſaux, & il ne pouvoit être jugé que par ſes Pairs, Compagnons & Freres, préſidés par le Comte ; ce n'eſt même qu'à ce rang de Pairie qu'on peut rapporter ces mots, *Principibus Terræ meæ*, que *Centulle de Béarn*, Comte de Bigorre, mit en uſage pour le Seigneur de CASTELBAJAC, & ceux qui ſont nommés dans l'acte d'union qu'il fit en 1080, de l'Abbaye de S. Savin à celle de Marſeille. Le Seigneur de Caſtelbajac fut nommé le premier après le Vicomte, dans l'acte de

consécration de l'Eglise abbatiale de S. Pée de Generez en 1096, tant à cause du rang de sa Terre, que de la dignité qui en fut alors reconnue.

Les Seigneurs de ce nom, dont l'origine se perd dans les tems les plus reculés, ne paroissent, suivant les plus anciens actes, que dans un rang supérieur à la plus grande partie des Nobles de Bigorre. On lit même dans un plaidoyer fait au Parlement de Toulouse en 1495, au sujet du procès mû entre les Seigneurs de *Bénac* & d'*Ossun*, pour l'hommage de la Terre de Lane, qu'il n'y avoit alors aucun Seigneur en Bigorre que le Comte, qui eut juriſdiction *ou* des hommages, excepté le Seigneur de CASTELBAJAC : *En Beguorre n'a aucun que aye juriſdiction ne homage, ſinon lo Comte, excepté* CHASTELBAYAC, *dans lequel on dit avoir juriſdiction.* Ce sont les termes du plaidoyer qui est conservé dans les Archives d'Ossun.

Cette Maison a possédé une grande partie des Terres du Pays, & entre autres, Heches, dans la vallée d'Aure ; la Viguerie de Gourdon, Séméac, Ourleix, Saint-Luc, Orieux, Lubret, Aspin, Campistrous, Astugue, Mont-d'Oleron, Gaussan, Bernet, Rouede, Pedare, Panassac, la Moliere, Ferrabourg, Manent, Vesuës, Vera, Briscos, Serragassies, Castillon, Boiiilh, Tajan, Casanave, Forgues, *&c.* Les armoiries de CASTELBAJAC, étoient originairement *d'azur, à la croix d'argent.* C'est ainsi qu'elles se voient dans des anciens monumens, à la voûte de la tour de Montastruc, à la Croix de Séméac, au Cloître des Jacobins de Bagneres, dans l'Eglise des Carmes de Trie, dans l'Eglise paroissiale de Bernet, aux portes du château de Lubret & de la salle de Bernet, *&c.* Le nom de CASTELBAYAC est en lettres gothiques, au-dessous de ces armoiries, tenues par *un Ange*, aux Jacobins de Bagneres; autrement on auroit pû croire que c'étoient celles des Seigneurs *de Barbaſan*, qui portoient *d'azur, à la croix d'or*, & soutenues également par *un Ange.*

Les Seigneurs de ce nom prétendent avoir donné naissance à ENECO ARISTA, premier Roi de Navarre. Ce Prince, dit M. *de Marca, chap. viij du Liv. II. de ſon Hiſtoire de Béarn*, portoit *d'azur, à la croix d'argent*, qui étoit l'écu de la maison de CASTELBAJAC, & il n'y avoit que cette Famille dans le Comté de Bigorre qui les portoit telles ; mais ce n'est qu'une conjecture.

Les Seigneurs de CASTELBAJAC portent à présent pour armes : *d'azur, à la croix d'argent, abaiſſée en pointe ſous trois fleurs-de-lis d'or en chef poſées 2 & 1.* On ignore depuis quel tems ils ont ajoûté à leurs armes *les fleurs-de-lis*, & s'ils les portent en vertu d'une concession particuliere ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce ne peut être que depuis la réduction faite des *fleurs-de-lis ſans nombre, à trois dans l'écu des Rois de France* en 1381, suivant *la Roque*, dans son *Traité ſingulier du Blaſon.* On a varié la position des fleurs-de-lis sur les différens meubles & bâtimens des Seigneurs de ce nom ; sur quelques-uns elles sont *en chef*, sur quelques-autres elles occupent *la partie ſupérieure de l'écu, & la croix remplit le reſte ;* & sur d'autres *la croix eſt en abîme.* On croit que la situation de la Baronnie de CASTELBAJAC a porté ses Seigneurs, à l'exemple des Comtes de *Foix*,

d'*Armagnac*, de *Comminges*, *&c.* à décorer leur écuſſon de fleurs-de-lis, & à abaiſſer ſous elles la croix de leurs armes, pour prouver, par cette démarche éclatante, leur attachement inviolable au parti de la France, qui pendant plus d'un ſiécle, fut ſujette à bien des revers dans tout le Languedoc.

La fidélité des Seigneurs de CASTELBAJAC fut ſi épurée, que quoique le Miniſtere fût autrefois très-attentif à ne point élever à la dignité de *Sénéchaux des Provinces*, ceux qui y poſſédoient des Terres, & qu'il fût même défendu aux Sénéchaux de faire des acquiſitions, ou de contracter des alliances dans les pays où ils étoient envoyés, ils furent exemptés d'une loi qui paroît ſi ſévere.

I. ARNAUD-RAIMOND de CASTELBAJAC, le premier de ce nom dont on ait connoiſſance, prêta ſerment de fidélité à *Centulle*, Comte de Bigorre, vers l'an 1078, & donna pour caution GUILLAUME-ARNAUD DE CASTELBAJAC, ſon frere, *Raimond d'Eſparos*, *Odon de Bénac*, *Pelerin de Lavedan*, *Arnaud-Guilhem des Angles*, & autres Seigneurs. *Voyez* le Cartulaire de Bigorre, *Tréſor. de Pau*, *n°. 147.*

II. BERNARD DE CASTELBAJAC, I. du nom, fut préſent le premier Avril 1080, à l'union que *Centulle*, Comte de Bigorre, fit de l'Abbaye de S. Savin en Lavedan, à la Congrégation de S. Victor de Marſeille, pour y établir la diſcipline réguliere. C'eſt dans cet Acte que le Comte donne aux Seigneurs qui le ſignerent avec lui, ce titre : *Principibus Terræ meæ*, *&c.* Il aſſiſta encore en 1096 à la conſécration de l'Egliſe de S. Pée de Generez, où il tint le premier rang, après les Vicomtes.

III. BERNARD DE CASTELBAJAC, II. du nom, Seigneur & Baron de Caſtelbajac, fut témoin en 1186, à l'accord paſſé entre *Arnaud*, Evêque de Tarbes, & ſon Chapitre, & l'Abbé & les Religieux de l'Eſcaledieu, Ordre de Cîteaux, ſur les dîmes dans les fonds de terre qui appartenoient au Monaſtere, par lequel ces derniers promirent en outre de ne point conſtruire d'Abbaye de leur Ordre depuis Maubourguet juſqu'à Bagneres, ſans le conſentement exprès du Chapitre de Tarbes, & de ne point étendre leurs poſſeſſions de Monthauhan, tirant au midi. M. *de Marca*, dans ſon *Hiſtoire de Béarn*, *Liv. IX.* dit que le même BERNARD DE CASTELBAJAC eut querelle en 1190 avec *Arnaud de Montaner*, & qu'il donna pour caution à *Stéphanie*, Comteſſe de Bigorre, *Guillaume-Arnaud d'Aſtier.*

IV. ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, II. du nom, Seigneur & Baron de Caſtelbajac, fut préſent au privilége que *Gaſton de Foix*, premier mari de *Pétronille*, Comteſſe de Bigorre, donna aux habitans des Landes, ſituées ſur les frontieres du pays de Béarn, le 4 avant les ides de Mars 1214.

V. BERNARD DE CASTELBAJAC, III. du nom, Seigneur de Caſtelbajac, fut l'un des quatre Barons que *Pétronille*, Comteſſe de Bigorre, lors de ſon mariage en troiſiemes noces, le premier Novembre 1216, avec *Gui de Montfort*, donna pour caution des engagemens qu'elle avoit pris dans le contrat de mariage. Les trois autres furent *Raimond-Garcie de Lavedan*, *Coutebon d'Antin*, & *Arnaud-Guilhem de Barbaſan.*

VI. RAIMOND-ARNAUD DE CASTELBAJAC, Seigneur dudit lieu de Séméac, d'Ourleix, *&c.* étoit devenu en 1281, Seigneur de Séméac, ou par acquiſition des héritiers de *Raimond le Bas*, ou par le mariage de quelqu'un de ſes ancêtres, avec une fille de ce nom. Ayant pris diſpute avec les habitans de Tarbes, *Eſquivat de Chabanois*, Comte de Bigorre, les fit tranſiger, & RAIMOND-ARNAUD DE CASTELBAJAC, prit dans l'acte qui eſt aux Archives de ladite Ville, la qualité de *noble & puiſſant homme.* Le Comte de Bigorre lui donna quelque tems après la Terre & Seigneurie d'Ourleix, avec un fort château, ſur les ruines duquel eſt aujourd'hui bâtie l'Egliſe dudit lieu, que celui-ci céda à un Seigneur du nom *de la Roche-Fontenille*, pour la dot de N..... DE CASTELBAJAC, ſuivant ce qu'on apprend du Syndic de Tarbes, dans un procès contre le Seigneur d'Ourleix en 1447, dans lequel *Bernard de la Roche*, Seigneur de Fontenille & d'Ourleix, aſſuroit que depuis un tems immémorial, ſa Famille poſſédoit la Terre d'Ourleix. Il eut entr'autres enfans de ſa femme, dont on ignore le nom: — 1. ARNAUD-RAIMOND, qui ſuit; — 2. PIERRE, Viguier de Gourdon à vie, Co-Seigneur de Laguian & de Caumont en Pardiac, dénommé dans un acte du premier Septembre 1283, & qualifié dans une enquête de 1300, *Chevalier*, *Baron de Bigorre*; — 3. autre ARNAUD-RAIMOND, Chanoine de Tarbes, qui fut choiſi le 7 Avril 1309, ſuivant le Cenſuel de Lavedan, pour Arbitre, entre le Seigneur *de Caſtedloboo*, & les habitans de cette Vallée, & prononça la Sentence arbitrale le 11 Juin 1313; — 4. & N... qui a fait la branche des Seigneurs de *Lubert* ou *Lubret*, rapportée ci-après.

VII. ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, III. du nom, Seigneur de Caſtelbajac, &c. eſt dénommé dans pluſieurs actes authentiques, avec PIERRE, ſon frere, 1°. dans un acte du premier Septembre 1283, auquel il appoſa ſon ſceau, ainſi que pluſieurs autres Seigneurs. La Nobleſſe de Bigorre s'étoit aſſemblée par devant *Arnaud-Raimond*, Evêque de Tarbes, & pluſieurs autres Prélats, Abbés & Commandeurs, qui reconnurent par ledit acte, qui eſt au Tréſor des Chartes du Roi à Pau, *Conſtance de Béarn*, en qualité de Comteſſe de Bigorre. PIERRE DE CASTELBAJAC, ſon frere, qui y eſt qualifié de *Chevalier*, ne le ſcella point cependant avec beaucoup d'autres, non pas qu'ils ne le puſſent faire, mais parce qu'il eſt à préſumer qu'ils n'avoient point leurs ſceaux ſur eux. Neuf ans après, les mêmes Prélats & Seigneurs, du nombre deſquels étoit ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, ſignerent & ſcellerent un certificat du droit de *Conſtance de Béarn*, ſur le Bigorre, qu'ils envoyerent, ſuivant M. *de Marca*, le 9 Octobre 1292, au Roi PHILIPPE IV. dit *le Bel*, par lequel, en le ſuppliant de la maintenir, ils inſinuerent l'invalidité du mariage de *Gui de Montfort*, avec *Pétronille*, & lui déclarerent ne pouvoir en conſcience reconnoître d'autre Dame que *Conſtance*; & lors d'une Enquête de l'année 1300, il eſt qualifié avec PIERRE, ſon frere, de *Chevaliers*, *Barons de Bigorre.* Il eut pour fils BERNARD, qui ſuit.

VIII. BERNARD DE CASTELBAJAC, IV. du nom, Damoiſeau, Seigneur de Caſtelbajac, Séméac, Rouede & Saint-Luc, prit le parti de *Bernard* V.

du nom, Comte *d'Aſtarac* depuis 1299 à 1330, dans la guerre que celui-ci fit à *Bernard* V. du nom, Comte *de Comminges*, ſon beau-pere, mort en 1312. BERNARD DE CASTELBAJAC, qui étoit brouillé avec le Comte d'*Aſtarac*, fut charmé de cette occaſion, & s'étant joint à lui avec un grand nombre de ſoldats, contre le Comte de *Comminges*, ils remporterent ſur lui la victoire la plus complette; ce qui cauſa la parfaite réconciliation & la cordiale amitié qui fut depuis ce tems-là entre le Comte & lui. *Voyez* Bruchelle, *en ſa Chronique du Diocèſe d'Auch*, *Part. III. p. 541.* Il aſſiſta, avec pluſieurs autres Seigneurs Damoiſeaux, le 13 Août 1321, à la tranſaction paſſée entre *Roger de Mauléon*, Abbé de l'Eſcaledieu, & les Officiers Comtaux de Bigorre, au ſujet de la propriété d'un bois ſitué entre Aurenſan & Monthauhan, près de la Gauroo. BERNARD DE CASTELBAJAC poſſédoit le terrein où eſt à préſent le village de Saint-Luc. *Jean de Trie*, Sénéchal de Toulouſe, avoit fait bâtir la nouvelle Peuplade ou Baſtide de Trie, près Saint-Luc, & y avoit donné des Juges & Coutumes le 18 Janvier 1323 (vieux ſtyle). Le Seigneur de CASTELBAJAC, excité par cet établiſſement, appella le Roi de France & de Navarre, Comte de Bigorre, en aſſociation & paréage des revenus & fiefs dudit terroir de Saint-Luc, qu'ils partagerent, & le Roi lui donna la moitié des émolumens de la Juſtice. Saint-Luc devint une Baſtide Royale, & par la protection du Roi, une Terre que les Seigneurs voiſins devoient reſpecter. *Jean* ou *Jourdain de Lubert*, Sénéchal de Bigorre, ſtipula pour le Roi dans le contrat de paréage, qu'il ſcella de ſon ſceau. Il mourut avant 1326, & eut, entr'autres enfans, de *Blanche de Comminges*, ſa femme : — 1. ARNAUD-RAIMOND, qui ſuit; — 2. & CONSTANCE, qui fut mariée le 15 Octobre 1351, avec *Gensès* II. du nom, Baron *de Monteſquiou-d'Angles*.

IX. ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, IV. du nom, Chevalier, Seigneur de Caſtelbajac, Séméac, Saint-Luc, &c. ſuivant un acte paſſé devant *Dominique Stellæ*, Notaire à Tarbes, qui eſt aux Archives d'Oſſun, du Mardi avant la fête de la Purification de la Vierge de l'année 1326 (vieux ſtyle), ce qui revient, à notre façon de compter, au 28 Janvier 1327, dans lequel il eſt qualifié de *noble Damoiſeau, fils & héritier de feu noble BERNARD DE CASTELBAJAC, Damoiſeau*, &c. préſenta dans la nouvelle Baſtide de Saint-Luc, à *Dominique de Larré*, Lieutenant d'*Arnaud de Bonis*, Bachelier en Droit, Juge ordinaire de Bigorre pour le Roi de France & de Navarre, Comte de Bigorre, deux *Lettres-Patentes*; les premieres datées de Tarbes le 7 Décembre 1326, émanées de *Guillaume de Carſſan*, Chevalier, Seigneur de Saint-Paul, Sénéchal de Bigorre, ordonnoient au *Baile* de Saint-Luc, ou ſon Lieutenant, d'obſerver exactement le paréage fait entre feu *Jourdain de Luberto* ou *Lubertio*, Sénéchal de Bigorre, & feu BERNARD DE CASTELBAJAC, Seigneur de ladite Baſtide; & les ſecondes accordées par *Raoul Chaloti*, dans le lieu de Saint-Luc, le Lundi après la fête de Noël, c'eſt-à-dire le 29 dudit mois de Décembre 1326, ordonnoient au Juge de Bigorre, que *vû la Requête à lui préſentée par noble* Blanche de Comminges, *veuve de noble BERNARD DE CASTELBAJAC, faiſant pour elle & ſes enfans, héritiers dudit Damoiſeau*, il ait à les

faire jouir des droits à eux dûs dans ladite Baſtide, pour laquelle feu ſon mari avoit appellé le Roi de France & de Navarre, Comte de Bigorre, en paréage. Il tranſigea la même année 1327, avec le Seigneur *de Lubret*, touchant les armoiries de ſa Maiſon, ſuivant qu'il paroît par l'inventaire des titres de la Maiſon d'Oſſun, fait en 1629, dans lequel cet accord eſt relaté. ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC fut preſque toujours au ſervice, & il eſt compris comme tel, dans les Lettres du Roi PHILIPPE V. dit *le Long*, en date du 23 Août 1350, pour le Ban & Arriere-Ban. *La Roque*, dans ſon traité du Ban & Arriere-Ban, ſe contente de le citer ſous ce nom, *le Sire de Caſtelbaïart*, aliàs *Caſtedbajach*, ou *Caſtrum-Bayacum*. JEAN DE FRANCE, Duc de Normandie, Lieutenant-Général de PHILIPPE VI, ſon pere, donna la Viguerie de Gourdon, qui étoit à la bienſéance du Seigneur *de Caſtelbajac*, à ce dernier, par Lettres datées d'Exideiiil le 8 Janvier 1346, dans leſquelles il eſt qualifié de *Chevalier*, adreſſées à *Guillaume de Montenay*, Chevalier, Sénéchal de Bigorre, qui ordonna à *Garaud* ou *Géraud*, ſon frere & ſon Lieutenant, de l'en mettre en poſſeſſion. On fit eſtimation du revenu de cette Viguerie ; & ſuivant un inventaire général des titres du Château de Pau, *fol. 284*, il paroît qu'au mois d'Août de la même année 1346, le Roi PHILIPPE confirma la donation faite par le Duc de Normandie, ſon fils aîné, de la Terre & Viguerie de Gourdon, en toute juſtice, tous droits, priviléges, franchiſes, cens, rentes, moulins bâtis ou places pour en conſtruire (*molendinis*, *molendinariis*), avec réſerve des hommages pour les biens nobles qui ſe trouveroient dans ladite Viguerie, le tout *pour ſervices rendus aux guerres par ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC*. Dans le même inventaire, *art. 11. cotte 5*, eſt le *Vidimé* fait en 1352, de la donation de JEAN, Roi de France, faite au Seigneur de CASTELBAJAC, du droit que Sa Majeſté prenoit ſur Montaſtruc en Burg, de *70 livres* de rente annuelle en accroiſſement de relief, au lieu de Caſtillon en Bigorre, & auſſi la donation que ce Prince lui avoit faite étant Duc de Normandie, de *220 livres* de rente ſur Gourdon, avec ſes édifices, fortereſſes, viguerie & juſtice, à perpétuité.

Froiſſard fait mention, dit *D. Vaiſſette*, *Tome V. p. 284*, que lors de la guerre qu'eurent le Comte d'*Armagnac*, le Comte de *Foix*, le Connétable de *Bourbon*, & le Maréchal de *Clermont*, qui commandoient alors en Guyenne & en Languedoc contre le Prince *de Galles*, qui avoit ravagé cette derniere Province en Octobre & Novembre 1355, le Comte d'*Armagnac* ſe porta le 8 Juin 1356 devant Moiſſac, & qu'enfin étant retourné à Agen le 8 Octobre ſuivant, *il envoya* ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC *dans la Sénéchauſſée de Bigorre, pour la garder avec 100 hommes d'armes, & 200 Sergens à pied.*

Olhagarai, page 283 de l'Hiſt. des Comtes de Foix, *rapporte* que le Comte d'*Armagnac* livra bataille à *Gaſton de Foix* devant Launac, qu'il y fut totalement défait, que ſon armée étoit des plus belles, & qu'on mena au Comte *de Foix* pluſieurs priſonniers, du nombre deſquels étoit le Seigneur de CASTELBAJAC, qui ne fut pas mieux traité que les autres priſonnniers, leſquels en total il avoit rançonnés de plus d'un million. ARNAUD-RAI-

MOND DE CASTELBAJAC, IV. du nom, eut entr'autres enfans de sa femme, dont on ignore le nom : — 1. ARNAUD-RAIMOND, qui suit ; — 2. BERNARD, qui fut Chevalier, & assassiné. Il avoit institué pour son héritier noble *Manaud de Bénac*, III. du nom, son neveu ; — 3. ARNAUD, auteur de la branche des Seigneurs de *Clarac*, rapportée ci-après ; — 4. & CONSTANCE, qui fut dame de Boüilh, de Saint-Luc & de Locrap, & mariée après 1389 avec noble *Manaud de Bénac*, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Lane & du Castera, fils aîné de *Raimond-Arnaud de Bénac*, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Lane, & d'*Anxiette de Las*, Dame du Castera. Elle mourut avant 1405, suivant qu'il paroît par une Sentence rendue par-devant *Jean de la Lane*, Sénéchal de Bigorre, le 29 Mai de cette année, par laquelle ledit Sieur son mari, & noble BERNARD DE CASTELBAJAC son neveu, sont nommés tuteurs aux personne & biens de *Manaud de Bénac*, III. du nom, leur fils, mort sans postérité, laissant tous ses biens à Madame *d'Ossun*, l'une de ses deux sœurs. *Voyez* BENAC & OSSUN. ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, IV. du nom, eut aussi un fils naturel, s'il en faut croire *D. Vaissette*, qui assure que le mot *Bore* signifie *Bâtard*. C'est la qualité qu'on lui donne dans la dispute d'entre les Seigneurs de *Castelbajac* & de *Castedloboo*, qui fut terminée par transaction de l'an 1390.

X. ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, V. du nom, Seigneur de Castelbajac, Montastruc, Bures, Séméac, Orieux, Saint-Luc, Boüilh, Campistrous, Tajan, Aspin, Vernede, Astugue, Casanave, Forgues, & autres Terres, Chevalier, Sénéchal de Bigorre, ayant abandonné le parti du Comte d'*Armagnac*, fut dépouillé le 30 Juin 1373 de la Viguerie de Gourdon en Bigorre, par le Duc d'Anjou, qui en disposa en faveur de ce Comte, au préjudice de la donation qui en avoit été faite à perpétuité au Seigneur de CASTELBAJAC, son pere. Il rendit hommage de ses Terres & Seigneuries ci-dessus citées, au Roi le 2 Janvier 1389 (vieux style), ce qui revient à l'année 1390, suivant notre façon de compter ; lequel hommage se trouve aux Archives de la Tréforerie de Toulouse, aujourd'hui à Montpellier, au 91e feuillet du livre des hommages rendus pour ladite année 1389. Il eut dispute avec noble *Arnaud-Garcie de Lavedan*, Seigneur de Castedloboo, au sujet des fiefs du petit territoire appellé *Lexivach*, situé entre Séméac & Soües, qui fut terminée par transaction de l'an 1390.

Il avoit épousé *Jeanne de Barbasan*, fille aînée de *Ménaud*, Chevalier, Seigneur de Barbasan, & de *Rose de Manhaut*, & sœur d'*Arnaud-Guilhem de Barbasan*, dit le *Chevalier sans reproche*, Chambellan du Roi CHARLES VII. Il en eut : — 1. BERNARD, qui suit ; — 2. & CIVILIE, mariée par contrat passé devant *Pierre Trilhoté*, Notaire, le premier Avril 1417, à noble *Bernard de Coarase*.

XI. BERNARD DE CASTELBAJAC, V. du nom, Chevalier, Seigneur de Castelbajac, Séméac, Orieux, Campistrous, Tajan, Aspin, Vernede, Astugue, Casanave, Forgues, & autres lieux, Sénéchal de Bigorre, nommé tuteur de noble *Manaud de Bénac*, III. du nom, Chevalier, Seigneur

de Lane, ſon couſin-germain, par acte du 29 Mai 1405, fut inſtitué héritier d'*Arnaud-Guilhem de Barbaſan*, ſon oncle maternel, par ſon teſtament du 10 Août 1410, & rentra en poſſeſſion de la Viguerie de Gourdon, ſuivant un acte du 26 Février 1421. Il étoit en 1426 Sénéchal de Bigorre, ſuivant qu'il paroît par la permiſſion ſignée *Jean de Fita*, Jugemage de Bigorre, donnée en ſon nom à *Arnaud de Galhardo*, Notaire, d'extraire & collationner les actes paſſés devant *Pierre de Turco*, qui avoit retenu l'acte de vente de Boüilh, conſenti par les tuteurs dudit Sieur *de Bénac*, ſon couſin-germain. Il avoit vendu par contrat paſſé devant *Dominique de Salineriis*, Notaire à Tarbes, le 14 Février 1407, le lieu de Pujet ou de Pujo, dans la vallée d'Aure, à noble *Odet de Riviere*, Seigneur de Sarriac & de Peuntous, pour 200 francs d'or. Il eut entr'autres enfans de ſa femme, dont on ignore le nom : — 1. ARNAUD-RAIMOND, qui ſuit ; — 2. BERTRAND, Seigneur de la Buſquera, témoin en 1462 à la quittance de noble *Marguerite de Villambis*, femme d'*Odet*, Seigneur de *Mun* ; — 3. PIERRE-ARNAUD, auteur de la branche des Seigneurs de Saint-Paul en Neſtès, rapportée ci-après ; — 4. & GAUXIONDE, mariée avec *Bertrand de Barege*, Seigneur de Galeſet, ſuivant qu'il paroît par une obligation paſſée devant *Pierre Bertrandi*, Notaire de Toulouſe, le 8 Avril 1448, par laquelle ſes freres reconnurent devoir donner dix-huit écus d'or pour reſtant de ſa dot.

XII. ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, VI. du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Séméac, Orieux, Campiſtrous, Tajan, Aſpin, Vernede, Caſanave, *&c.* ayant diſputé à noble *Odet de Riviere* la vente que lui avoit fait ſon pere de la terre de Pujet, dont il n'avoit point été mis en poſſeſſion, ce dernier l'attaqua en Juſtice, & il fut enfin convenu, par tranſaction paſſée entr'eux devant *Guillaume de Colmeriis*, Notaire à Tarbes, le 2 Avril 1443, que le Seigneur DE CASTELBAJAC céderoit audit *Odet de Riviere* la Terre d'Aſtugue avec tous ſes droits ; ce qu'il exécuta par le même acte. Il fut marié deux fois : 1°. avec *N. . . .* ; & 2°. par contrat du 25 Novembre 1443, avec *Anne de Monlezun*, fille de noble *Jean de Monlezun*, Seigneur de Saint-Lari & de Betplan, & de *Jacquette de Landorre*, & donna quittance de ſa dot le 13 Septembre 1447. Du premier lit vint : — 1. BERNARD, Chevalier, Seigneur de Caſtelbajac, mort à Villefranche-de-Panades, étant à l'armée de Catalogne, laiſſant de ſon mariage avec *Blanche-Flore d'Aure*, dont il fut le premier mari & dont nous parlerons au degré XIV, un fils & une fille qui ne lui ſurvécurent pas long-tems, auxquels ſuccéda, en vertu de la Coutume générale du pays de Bigorre, PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, leur oncle, ſuivant qu'il paroît par une enquête de l'an 1462, & du ſecond lit : — 2. PIERRE-ARNAUD, qui ſuit ; — 3. PIERRE, Protonotaire du S. Siége, Chanoine & Archidiacre de Tarbes, qui vivoit encore en 1483 ; — 4. & BERTRAND, Chevalier, Seigneur de Bures, qui vendit au Chapitre de Tarbes la dîme de Peyraube, près de Clarac & Bordes, par acte du 22 Mai 1467.

XIII. PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur de Caſtelbajac,

Caſtelbajac, Heches, *&c.* Viguier de Gourdon, Sénéchal de Bigorre, ayant été envoyé en poſſeſſion des biens de ſon frere aîné conſanguin, ſuivant une Enquête de 1462, malgré les prétentions de *Blanche-Flore d'Aure*, ſa belle-ſœur, qui en fut exclue, ſongea à s'établir. Il épouſa par contrat du 15 Janvier 1460 (vieux ſtyle), *Antoinette de Lavedan*, fille puînée de *Raimond-Garcie*, Vicomte de Lavedan, & de *Bellegaſte de Monteſquieu*, & ſœur de *Jeanne de Lavedan*, mariée à *Jean du Lion*. La ſubſtitution appoſée au contrat de mariage fut ratifiée devant *Jacques Colin*, Notaire, le 18 Février 1466 (vieux ſtyle), & on lui paya pour ſa dot la ſomme de 6210 écus 10 ſols bons & 10 deniers, ſuivant la quittance retenue par *Ruppe*, Notaire, le 6 Février 1479 (vieux ſtyle) : cette ſomme étoit alors conſidérable, & montoit en livres tournois à 8386 liv. 19 ſols 10 deniers. Ayant pris diſpute avec ſes Emphitéotes de Caſtelbajac, au ſujet des Terres communes, il nomma de concert avec ſes Parties le 14 Mars 1480 (vieux ſtyle), pour arbitrer le différend, le Curé de Caſtelbajac, noble ARNAUD DE CASTELBAJAC, Seigneur de Bernet en Aſtarac, & pluſieurs autres qui rendirent Sentence arbitrale le même jour en la maiſon de noble *Arnaud de Juſſan*, Curé de Caſtelbajac, laquelle fut écrite & retenue par *Bertrand Carreria*, Notaire de Tarbes. Il fut témoin au teſtament que PHŒBUS, Roi de Navarre, fit à Pampelune au mois de Janvier de l'an 1483 (vieux ſtyle), bailla en fief le bois de Bajole, dépendant de ſa Seigneurie de Heches, aux habitans de Gaſabe, en Riviere-Verdun, dans le cours de l'année 1485 ; & donna ordre d'élargir des priſons de Tarbes, en ſa qualité de Sénéchal de Bigorre, le 31 Juin 1494, à la priere de noble ODET DE CASTELBAJAC, Seigneur de Lubret, & de noble *Arnaud-Guilhem* & *Sanſanar de Majorau*, noble *Manaud de Majorau*, qui y étoit arrêté à la Requête du Procureur Comtal, & dont ils ſe rendirent cautions. Il eut entr'autres enfans : — 1. GASTON, qui ſuit ; — 2. JEANNOT, dit *de l'Eſcudé*, auteur de la branche des Seigneurs *de Liſos*, rapportée ci-après ; — 3. RAIMOND-GARCIE, Protonotaire du S. Siége, Abbé Commendataire de Saint-Orens, de la Réole en Bigorre, Curé de la Hitte, & enfin de Pujols & Camalez, qui mourut en 1530 ; — 4. PIERRE, mort ſans poſtérité de *Jeannette d'Aſtan*, Dame de Dours, dont il fut le premier mari, fille & héritiere de noble *Arnaud d'Aſtan*, Seigneur de Dours. Il fut témoin à la quittance que donna le 23 Avril 1498 noble *Raimond d'Aubarede*, Seigneur de Peyraube, de partie de la dot de *Marie d'Antin*, ſa femme ; — 5, 6, 7 & 8. & pluſieurs filles, dont l'une entr'autres, nommée ANTOINETTE, Dame de Soréac, obtint du Pape LÉON X. des Indulgences le 4 Octobre de l'an 1516.

XIV. GASTON DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Séméac, Heches, Ere, *&c.* Viguier de Gourdon, Sénéchal de Bigorre, *&c.* épouſa, pour aſſouvir la prétention du Seigneur de Saint-Lari, par contrat paſſé devant *Pierre Arrerio*, Notaire de Tarbes, préſence de noble MANAUD DE CASTELBAJAC, Seigneur de Gauſſens, & de noble ARNAUD DE CASTELBAJAC, Seigneur de Bernet, *Marie de Monlezun*, fille de *N*....., Seigneur de Betplan & de Saint-Lari, & de *Blanche-Flore*

d'Aure, ſa ſeconde femme ; ſes pere & mere, qui lui conſtituerent en dot 2500 écus petits ou 3375 livres. Il avoit été nommé tuteur de *Jeannette d'Aſtan*, ſa belle-ſœur, ſuivant une procuration qu'il donna en ladite qualité par acte reçu par *Gilleti*, Notaire de Dours, le 28 Août 1496, préſence entr'autres de *Manaud d'Aſtan*, Archi-Prêtre de Laguian, ſon oncle. Il étoit Sénéchal de Bigorre, ſuivant 1°. une défenſe qu'il fit en ladite qualité, aux habitans d'Aurenſan, le 31 Octobre 1502, de prêter ſerment à *Jacques de Bellavidere*, Prieur de Saint-Léger, ſans la permiſſion de la Reine de Navarre, Comteſſe de Bigorre ; & 2°. une Ordonnance qu'il avoit rendue le 28 Août précédent contre ceux qui refuſeroient de payer le Péage & la Gabelle à cette Princeſſe. Il vendit le 8 Mars 1506, devant *Pierre Pujolio*, moyennant 300 écus petits ou 405 liv. à noble ODET DE CASTELBAJAC, Seigneur de Lubret, les droits qu'il avoit acquis de noble *Bertrand de Monbardon*, Seigneur dudit lieu & de Montacut, ſur un moulin appellé *de Montacut*, ſitué ſur le bord de la Role ; accompagna, avec ſon frere Abbé de la Réole, le 3 Novembre 1508 *Jacques de Durfort*, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, Exécuteur d'Arrêt entre la Reine de Navarre, Comteſſe de Bigorre, *Bertrand de Monteſquieu* & *Roger d'Oſſun*, à la Requête d'*Auers de Montaut*, Ecuyer, Baron de Bénac. GASTON alla ſervir ſous *Jean d'Albret*, Roi de Navarre, dans l'armée que ce Prince avoit levée pour recouvrer ſon Royaume ; & ayant été attaqué d'un catarre, il mourut à Tudelle en 1510, entre les bras de *Jean d'Iſauguier*, Seigneur de Dours, ſans avoir pu être adminiſtré. Il y avoit, le 13 Avril de cette année, un PIERRE DE CASTELBAJAC, Infirmier du Chapitre de Tarbes, dont on ignore le degré de parenté avec GASTON. Celui-ci eut de ſon mariage avec *Marie de Monlezun* entr'autres enfans : — 1. BERNARD, qui ſuit ; — 2 & 3. MANAUD, appellé *le Chevalier d'Aſtugue*, & autre MANAUD, appellé *le Baron de Caſtelbajac*, Seigneur de Campiſtrous, morts ſans alliance. Ce dernier avoit été Gentilhomme de l'Hôtel du Roi de Navarre ; — 4. GUILLAUME, né en 1503, Prêtre, Protonotaire du S. Siége, & Baron de Caſtelbajac, qui tranſigea par acte paſſé devant *Jacques Gilleti*, Notaire au Château de Séméac, le 8 Janvier 1521, avec BERNARD, ſon frere, pour ſa légitime, qui fut réglée à 1500 écus petits. Cet accord ſe fit en préſence de PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC & de HUGUES ſon fils naturel. BERNARD lui céda, peu de tems après, la Terre de Mont-d'Oleron, à charge de reverſion dans ſa Maiſon. Noble *Antoine de Lavedan* lui réſigna le 6 Mai de la même année 1521, ſes Cures de Viele & de Hiis, quoiqu'il n'eût alors que dix-huit ans, par acte paſſé devant le même Notaire, dans lequel il eſt qualifié de *Noble, d'une Famille de Barons du côté paternel & maternel : de genere Baronum ex utroque parente.* Il étoit Prieur de Saint-Vincent & de Saint-Martin, lorſqu'il fut nommé à un Canonicat double de Tarbes par *Roger de Montaut*, Evêque de Tarbes. Il fut ſucceſſivement Curé de Saint-Jean-Baptiſte d'Orieux, puis de Mieſan, Diocèſe d'Auch ; permuta cette derniere Cure en 1531 contre celle de Barbaſan ; fut Prieur de Lanſac en 1533, & Curé de Caſtelbajac en 1544. Il approuva le 2 Mai 1545 les

Coutumes de Campiſtrous, ſuivant qu'il paroît par la ceſſion qu'il fit ledit jour en conſéquence, au Baron de Liſos, ſon couſin-germain, de la Terre d'Orieux, à cauſe des aliénations qu'il avoit été obligé de faire pour lui, lorſqu'il étoit priſonnier à la Conciergerie de Toulouſe, faute d'avoir payé une amende au Roi de Navarre, & mourut peu de tems après. Il laiſſa deux enfans naturels : PIERRE, qui fut Moine de Saint-Pée ou à Saint-Savin ; & ANNE, laquelle, après avoir demeuré quelques tems au Château de ſon oncle, fut mariée avec noble *Jacques Duclos*, Capitaine, Habitant de Tournai-ſur-Loire, dont elle étoit veuve en 1595, ſuivant qu'il paroît par ſon teſtament paſſé devant *Guillaume Menvielle*, Notaire de Bordes, le 2 Septembre de cette même année, par lequel elle fit ſon héritier noble *Jacques d'Aure*, Baron de l'Arbouſt, Montaguſt, *&c.* — 5. MELCHIOR, Seigneur de Vivès ou Bivès en Lomagne, qui épouſa *Jeanne Folaſtre-de-la-Hilere*, dont il eut pour fille unique PHILIBERTE DE CASTELBAJAC, mariée le 26 Juillet 1626 avec *Octavien du Bouzet*, ſuivant ce que rapporte l'Abbé *de Séguenville*, page 225 de l'Hiſt. Généalog. de la Maiſon de *Faudoas* ; — 6. JEAN, mort en bas âge, & enterré à Séméac ; — 7 & 8. BABILLE & CHARLES, morts au berceau ; — 9. & LOUISE, qui fut héritiere de ſa Maiſon. Elle fut élevée à la Cour de Navarre en qualité de fille d'honneur de la Reine, & épouſa par contrat paſſé devant *Jean la Cour* & *Jean Chaptaur*, Notaires, le 16 Septembre 1524, noble *Jean de Durfort*, Ecuyer, Co-Seigneur de Pujols, en Bazadois, Seigneur de Cantenac & Yſſan, en Bourdelois, fils de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Duras, Blanquefort, &c. dont elle étoit veuve le 28 Juin 1556. Elle teſta par acte paſſé devant *Caſtera*, Notaire, le 14 Août 1564, & mourut peu de tems après, laiſſant poſtérité. *Voyez* DURFORT-DE-DURAS.

GASTON DE CASTELBAJAC eut encore pluſieurs enfans naturels, ſçavoir : — 1. JEAN, Seigneur de Bures, né en 1486, qui prenoit le titre de *premier Bâtard de la Maiſon de* CASTELBAJAC. Il prit alliance avec Demoiſelle *Françoiſe de Juſſan*, ſœur de noble *Gaſton de Juſſan*, Seigneur de Bourg & d'Eſpielhem-Nébouſan, fut préſent le 15 Mars 1541, au contrat de mariage de noble *Chriſtophe d'Angos*, I. du nom, Seigneur de Boucarès, avec *Bertrande de Caſaux*, reçu devant *Ulmo*, Notaire de Caſtelnau, donna reconnoiſſance de la dot de ſa femme le 7 Octobre 1542, & mourut au mois d'Août 1545. Il fut inhumé dans l'Egliſe de Bures, & laiſſa pour fils unique *Bernard*, qui ſuit.

Bernard de Caſtelbajac, fut marié avec *Gabrielle de Mareſteings*, fille du Seigneur de la Garde en Aſtarac, qui lui apporta en dot 4000 liv. en argent, & 400 liv. en accouſtremens. Il lui aſſigna, par acte paſſé devant *Dufourq*, Notaire de Tarbes, le 20 Mars 1563, 1500 liv. ſur ſa Terre de Bures, & le ſurplus ſur les droits ſeigneuriaux de Luc & de Bégole, qu'il avoit acquis. Il eut de ſa femme demeurée veuve, *Gaſpard*, qui ſuit, & une fille qui ne fut pas mariée.

Gaſpard de Caſtelbajac, Seigneur de Bures, de Luc & de Bégole, eut procès, conjointement avec ſa mere, devant la Chambre de l'Edit ſéante à Caſtelnaudari, contre *Jacques de Durfort*, à la bienſéance duquel étoit

la Terre de Bures. Il fut terminé par transaction du 23 Mai 1574, du consentement de noble *Christophe d'Angos*, Seigneur de Poucarès, grand-oncle, par alliance de GASPARD, & *Hugues d'Angos*, son fils. Bures demeura au Seigneur *de Durfort*, qui lui céda en contr'échange le terroir de Pédarre, passé depuis dans la Maison de *Sarlabous*. En lui s'éteignit la branche du premier bâtard de la Maison de CASTELBAJAC, connue sous le nom des Seigneurs *de Bures*. — 2. ARNAUD, qui fut présent en 1541, à l'hommage rendu par noble *Arnaud-Guilhem d'Angos*, Seigneur de Villenabe & d'Angos; & quoiqu'il fût qualifié dans cet acte de *Bâtard de Castelbajac*, il est nommé avant nobles *Menaud de la Roque*, Seigneur de Saint-Martin, *Jean*, Seigneur de *Bénac*, & *Jean*, Seigneur de *la Cassagne*; — 3, 4 & 5. JEANNE, MARIE, & autre JEANNE, toutes trois dénommées dans le testament fait le 10 Mai 1521, par BERNARD DE CASTELBAJAC, fils aîné dudit GASTON, leur pere.

XV. BERNARD DE CASTELBAJAC, VI. du nom, Chevalier, Baron de Castelbajac & du Mont-d'Oleron, Seigneur de Heches, Séméac, Montastruc, Orieux, Aspin, Asque, Campistrous, Astugue, Jussan, &c. Viguier de Gourdon, &c. étoit âgé de 15 à 16 ans lors de la mort de son pere, avec lequel il étoit à l'armée, & le Seigneur de Dours, qui le ramena dans ses Terres. Il consentit le 31 Décembre 1520 procuration dans le Château de Séméac, en présence de noble *Arnaud-Guilhem de Lavedan*, Capitaine de la Salle-Comtale de Tarbes; servit en Italie deux ans avant la la prise du Roi, & portoit l'Enseigne du Vicomte *de Lavedan*, son cousin. Ce fut lorsqu'il se préparoit à se rendre à l'armée, qu'il fit devant *Pierre Pujolio*, Notaire, son testament au Château de Montastruc: il y déclara vouloir être inhumé à l'Eglise de Séméac, où ses ancêtres étoient enterrés, & y fonda la Chapelle de Notre-Dame le 9 Octobre 1531; fit différens legs à MANAUD DE CASTELBAJAC, Seigneur de Gaussan; GUILLAUME DE CASTELBAJAC, Curé de la Viole & de Hüs; & à LOUISE DE CASTELBAJAC, ses freres & sœur germains; à ses deux freres naturels JEANNOT & ARNAUD, bâtards DE CASTELBAJAC; à *Arnaud-Guilhem*, bâtard *de Lavedan*, Capitaine de la Salle-Comtale de Tarbes; & institue héritier le posthume dont sa femme étoit grosse, avec substitution en faveur de ses freres. Il avoit choisi pour ses exécuteurs testamentaires nobles JEAN DE CASTELBAJAC, Chanoine & Chambrier de l'Eglise de Tarbes; *Claude Despagne*, Seigneur de Panesac; JEAN DE CASTELBAJAC, Seigneur de Bernet; & *Pierre-Arnaud de Peyreguerio*, Bachelier en Droit; & avoit fait ce testament (qui fut expédié par *Jean Aula*, Notaire,), présence de noble PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, Seigneur de Saint-Paul; & de noble *Bernard de Brolha*, de la Ville de Muret. Il étoit Chambellan du Roi de Navarre, & fut marié deux fois; 1°. avec *Marguerite Despagne*, de la Maison *de Séches*, près de Toulouse, dont il eut plusieurs enfans morts en bas âge, sœur de *Françoise Despagne*, veuve du Seigneur *de Devese*; & 2°. avec *Claire de Vabres*, fille de *Michel*, Conseiller au Parlement de Toulouse, & de *Marguerite Dumayne*, ses pere & mere, & sœur de *Bernard de Vabres*, Viguier de Toulouse. Ce second mariage, contre son

inclination, fit sa perte, & causa la ruine de sa Maison. Il devoit épouser ANNE DE CASTELBAJAC, fille de JEAN, Seigneur de Bernet & de Devese, & de *Françoise Despagne*, ses pere & mere, sœur de sa premiere femme. Cette Demoiselle étoit âgée de 22 ans, d'une branche sortie depuis long-tems de la Maison DE CASTELBAJAC, & lors veuve de noble *Arnaud d'Ozon*, Seigneur de Tournoo & de Pousans près Castelnau-de-Magnoac. Il avoit promis de l'épouser, & vivoit avec elle dans cette intention, lorsqu'il y fut détourné par sa belle-mere prétendue, qui fit jouer tous les ressorts imaginables pour faire épouser sa fille au Seigneur DE CASTELBAJAC, auquel elle avoit offert sa protection dans un Procès criminel qu'il avoit au Parlement de Toulouse : elle fit même citer cette veuve devant l'Official & Grand-Vicaire de cette Ville, pour déduire ses raisons, qui chargea de cette commission un Prêtre de Montastruc. Celuici l'ayant citée comme elle sortoit de la Messe, elle tomba tout-à-coup en foiblesse, & fut attaquée d'épilepsie ; & ayant négligé d'aller ou envoyer à Tarbes, elle fut condamnée par défaut à se désister des justes prétentions qu'elle avoit sur le cœur dudit Seigneur DE CASTELBAJAC, qu'elle déclara suivre comme une femme fait son mari, & auquel elle obéissoit en tout. Cette Sentence fit le malheur des deux personnes. ANNE DE CASTELBAJAC donna, de désespoir, tout son bien à ses beaux-freres, à la charge d'avoir soin d'elle le reste de ses jours ; & le Seigneur DE CASTELBAJAC, son prétendu, fut marié par le Coofficial de Toulouse avec ladite Demoiselle *Claire de Vabres*. Il eut différens Procès criminels à Toulouse pour crimes de meurtre dont on l'accusoit, pour lesquels il fit offrir au Roi de Navarre tous ses biens après sa mort, s'il vouloit lui obtenir sa grace de la Cour de France. Dans une Equête qu'il signa lui-même, & envoya à *Paulon de Montesquieu*, Seigneur d'Artagnan, Ecuyer du Roi de Navarre, il expose qu'allant de Montastruc à Heches, accompagné de sa femme, de sa belle-sœur, d'une Demoiselle & de valets qui les portoient en croupe, il fut attaqué par deux Seigneurs du nom de *Sarlabous* & *de Lompné*, qui blesserent son laquais à coup de trait & d'épée, tuerent un cheval ; mais que ses domestiques donnerent à chacun des aggresseurs un coup d'épée sur la tête dont ils moururent depuis. Il donna au Seigneur d'*Arros*, en vue d'obtenir encore grace pour quelqu'autre crime, la Terre d'Astugue, par acte passé devant *Guillaume Canolle*, Notaire à Tarbes, le 14 Septembre 1544 ; vendit depuis sa Terre du Mont-d'Oleron au Seigneur de *Montespan*, celles d'Asque & de Séméac à la Dame *de Grammont* & à l'Archevêque de Bordeaux ; testa le 4 Août 1545 en faveur de sa femme, & mourut peu de tems après.

Sa femme ne jouit pas long-tems des usurpations qu'elle avoit faites depuis son mariage, & mourut en 1547 sans postérité. Ainsi finit la branche aînée des Seigneurs & Barons DE CASTELBAJAC.

Branche des Seigneurs DE *Lisos.*

XIV. JEANNOT ou JEAN DE CASTELBAJAC, dit *de l'Escudé*, second fils de PIERRE-ARNAUD, Baron de Castelbajac, & d'*Antoinette de La-*

vedan, & frere puîné de GASTON, ſervoit en Avril, Mai & Juin 1526 en qualité d'homme d'armes dans la Compagnie de cinquante-ſix hommes, & de cent dix-huit Archers, du nombre de ſoixante Lances fournies des ordonnances du Roi, commandée par HENRI D'ALBRET, II. du nom, Roi de Navarre. Il eut pour ſon apanage la Terre de Bures, qu'il vendit à noble *Françoiſe de Juſſan*, femme de JEANNOT, premier bâtard de GASTON DE CASTELBAJAC, ſon frere aîné. Il épouſa avant 1531 *Catherine de Forgues*, Dame de Liſos, Cauſſade & Perulh, fille & héritiere de noble *Pierre de Forgues*, Seigneur de Genſac, & de noble *Menjette de Furno*, Dame de Liſos, ſa premiere femme, qu'il avoit épouſée par contrat du 2 Septembre 1500, laquelle avoit conſenti procuration le 8 Juillet 1495 en faveur dudit ſieur de *Forgues* & de noble *Guilhem-Arnaud de Navailles*, pour rendre hommage, en ſon nom, au Roi de Navarre de ſa Terre de Liſos; ce qui fut exécuté le 16 Juillet ſuivant par acte paſſé devant *Caſtaing*, Notaire. Il fournit le dénombrement de ſa Terre de Liſos le 13 Septembre 1537, & en rendit hommage, tant en ſon nom que comme mari & maître des biens de ſa femme, Dame de Liſos, le 11 Septembre 1541, à Bigorre, devant l'Evêque de l'Eſcure, préſence de nobles *Jeannot de Soréac*, Seigneur de Biſquer, *Odet de Mun* & *Antoine de Caſtelnau*, Seigneur de la Loubere. Il eut de ce mariage : — 1. BERNARD, qui ſuit; — 2. & ANTOINETTE, qui fut héritiere de ſon frere, & porta la Terre de Liſos, par mariage, à *Jean-Arnaud de Foſſeries*, Seigneur de Gonès, dont elle fut la ſeconde femme.

XV. BERNARD DE CASTELBAJAC, VII. du nom, Chevalier, Baron de Liſos, fut tenu ſur les fonts par BENARD DE CASTELBAJAC VI, Baron dudit lieu, ſon couſin-germain. JEANNOT, ſon pere, fit tous ſes efforts pour obliger ſon neveu à donner ſes biens au Baron de Liſos ſon fils; mais il lui oppoſa toujours la ſubſtitution appoſée au contrat de mariage de ſes pere & mere. Il fut Lieutenant du Capitaine de *Bénac*, ſervit dans la Compagnie des Gendarmes du Maréchal *de Bellegarde*, fut Lieutenant de Roi de l'Iſle-d'Arſégue; & teſta le 12 Mai 1755 en faveur de GUILLAUME DE CASTELBAJAC, ſon couſin-germain, Prêtre, Baron d'Orieux, &c. Celui-ci ayant été long-tems priſonnier à la Conciergerie de Toulouſe, au ſujet de quelque amende qu'il devoit au Roi, le Baron de Liſos vendit pour l'en tirer la Terre de Cauſſade en Riviere-baſſe, & dépenſa plus de 2000 livres. En récompenſe GUILLAUME lui céda, par contrat paſſé devant *Jean Beyria*, Notaire à Tarbes, le 20 Avril audit an 1555, la Terre d'Orieux, dont il prit poſſeſſion le 8 Mai ſuivant, & reçut le ſerment de fidélité des habitans. Il épouſa par contrat paſſé devant *Jean Boüilh*, Notaire du Comtat de Bigorre, réſident à Collongnes dans la maiſon ſeigneuriale de Dours, le 20 Avril 1573, *Marie de Navailles*, âgée de 25 ans, ſœur de *François*, & fille de feu noble *Antoine de Navailles*, Baron de Hontaux, Seigneur de Labatus, Higuerre, Commandeur de Beſſaut, & de Dame *Anne de la Borde*. Ce contrat fut ratifié à Liſos le 4 Février de l'année ſuivante par noble *Arnaud de Navailles*, ſon oncle paternel. Le Baron de Liſos eut un grand Procès au Sénéchal de Tarbes, contre *Jean-Paul de Montaut*,

Baron de Bénac ; cette affaire ayant été portée par appel au Parlement de Toulouſe, BERNARD DE CASTELBAJAC fut condamné à perdre la vie & en 20000 livres envers le Seigneur de Bénac. Le Baron de Liſos prit des Lettres pour être relevé du défaut ; & enfin, pour aſſoupir cette affaire, il chargea *Madelene de Montaut* de ſa procuration paſſée devant ledit *Jean Boüilh*, Notaire de Collongnes, le 26 Novembre 1575, en vertu de laquelle elle tranſigea par acte paſſé le 30 du même mois devant *Arnaud-Guilhem Torner*, Notaire, avec *Philippe de Montaut*, Baron de Bénac, frere & héritier dudit *Jean-Paul*. Il teſta par acte paſſé devant *Sentailles*, Notaire, le 9 Décembre 1578, préſence de noble *Gaſton de Rocafort*, Seigneur de Baſtanès, & légua par icelui trois écus un tiers au Sieur de Gonès, ſon neveu. Malgré ces diſpoſitions il y eut Procès entre *Marie de Navailles*, ſa veuve, & ANTOINETTE DE CASTELBAJAC, Dame de Gonès, ſa ſœur, qui fut miſe en poſſeſſion de la Terre de ſon frere. En lui finit la branche des Seigneurs de Liſos.

Branche des Seigneurs DE SAINT-PAUL en Neſtès.

XII. PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, I. du nom de ſa branche, Chevalier, troiſieme fils de BERNARD, V. du nom, Baron de Caſtelbajac, épouſa par contrat du 25 Décembre 1446, *Iſabelle Eſpagnol*, qui lui porta en dot 797 livres 14 ſols 3 deniers & la Terre de Saint-Paul, qui lui provenoit de ſa mere, à laquelle noble *Fortanier de Saint-Paul*, ſon frere, en avoit fait don pour ſa dot. Elle étoit fille & unique héritiere de *Pierre Eſpagnol* & de Dame *Catherine de Saint-Paul*, ſa femme, qu'il avoit épouſée par contrat du 17 Avril 1424, ſes pere & mere. *Iſabelle Eſpagnol*, ayant ſurvécu à ſon mari, épouſa en ſecondes noces noble *Pierre de Couret*, & mourut en 1490 après avoir inſtitué par teſtament pour héritiers, ſes enfans du premier & du ſecond lit, qui partagerent en 1519 la Terre & Seigneurie de Saint-Paul. Elle avoit eu du premier lit : — 1. PIERRE-ARNAUD, qui ſuit ; — 2. & HUGUES, qui donna par acte paſſé devant *Pierre Pujolio*, Notaire de Tarbes, le 2 Juillet 1502, procuration à noble *Odon de Doazon*, Archiprêtre de la Ville de Monrejau, & mourut avant ſon frere aîné ; & du ſecond lit : *Raimond-Jean de Couret*, qui fut marié, & eut, entr'autres enfans, *Bernard de Couret*, en faveur duquel Madame DE CASTELBAJAC, ſa tante utérine, teſta le 28 Mars 1550 ; & *Antoine de Couret*, qui mourut auſſi bien avant ſon frere aîné.

XIII. PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Paul & d'Ardiége, poſſédoit une vigne à Montaſtruc : il n'eut point d'enfans de *Jeanne de Maſſas*, ſa femme, & teſta par acte paſſé devant *Barthelemi Parage*, Notaire de Monrejau, le 27 Juillet 1536, en faveur de GUILLAUME DE CASTELBAJAC, ſon parent, Prêtre, Protonotaire. Sa veuve teſta également par acte paſſé devant *Jean Seyres*, Notaire de la même Ville de Monrejau, le 28 Mars 1550, en faveur de *Bernard de Couret*, neveu utérin dudit ſieur ſon mari, dont on vient de parler ci-deſſus, & mourut peu de tems après. PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC avoit eu, avant ſon mariage, un fils naturel appellé

Hugues, qui assista avec lui au testament de BERNARD DE CASTELBAJAC, VI. du nom, en 1521. En lui finit la branche des Seigneurs de Saint-Paul en Nestès.

Branche des Seigneurs DE CLARAC.

X. ARNAUD DE CASTELBAJAC, Chevalier, troisieme fils d'ARNAUD-RAIMOND, IV. du nom, étoit marié au 3 Novembre 1379 & au 9 Février 1408 avec *Marie de Clarac*, suivant qu'il paroît par deux quittances qu'ils donnerent tous deux ces jours-là, d'argent & linge constitués en dot à cette derniere par *Guilhem-Arnaud de Clarac*, son frere.

Cette branche s'est éteinte vers la fin du seizieme siécle, dans deux freres; l'aîné nommé SANS-GARCIE DE CASTELBAJAC, Seigneur de Clarac, qui épousa *Jeanne de Goyrans*, fille de noble *Raimond*, de Toulouse, & sœur de *Jean*, Chanoine de Lombez, de *Bernard* & de *Pierre de Goyrans*, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il testa le 16 Juin 1512, & mourut peu après. L'autre, JEAN DE CASTELBAJAC, Curé d'Antist & d'Ordisan, & Chanoine de Tarbes, se porta héritier de son frere & eut procès avec sa belle-sœur; mais il fut terminé le 30 Juin 1525, par la permission que donna *Raimond de Goyrans* à sa fille, de lui vendre la Seigneurie de Clarac pour la somme de 1400 liv. tournois. Cette cession fut consentie le lendemain à Toulouse, présence des freres de sa belle-sœur, & de nobles *Pierre de Voisins*, Seigneur de Aussona, de *Pierre de Turre*, Seigneur de Chastanet, & *Odet de Mun*, Seigneur de Mun. Ce dernier prêta l'argent dont il avoit besoin, à JEAN DE CASTELBAJAC, pour se faire reconnoître le 17 Septembre de la même année par les habitans de Clarac, & reçut leur serment de fidélité. Le Chanoine DE CASTELBAJAC présenta, en qualité de Seigneur de Clarac, JEAN DE THEUS, Prêtre de Mun, à la Cure de Saint-Sernin de Clarac, vacante par la mort d'*Arnaud de Melat*, arrivée le 11 Décembre 1531. Il étoit Chanoine de Tarbes en 1521, lorsque BERNARD DE CASTELBAJAC VI. du nom, son parent, fit son testament auquel il fut présent. Il est déclaré, par un des témoins de l'enquête de 1547, que ce Chanoine étoit proche parent de BERNARD VI, & pour prouver la Coutume de Bigorre dans la succession entre nobles, ce témoin dépose en ces termes: « ainsi en a-t-il vu user en la Mai-» son de *Clarac*, où, après que le Seigneur & fils aîné fut trépassé sans en-» fans, son frere qui avoit nom JEAN, Chanoine de Tarbes, succéda à la » maison; lesquels *de Clarac* sont autrefois descendans de ladite Maison de » CASTELBAJAC, & en portent le *cognom* ». Il mourut peu de tems après 1547, & dès le 2 Août 1546, *Odet de Mun* étoit maître de Clarac, que ses descendans possedent aujourd'hui. En lui finit la branche des Seigneurs *de Clarac*.

Branche des Seigneurs de MANHAUD, dont on n'a point trouvé la jonction avec les précédentes.

BERTRAND DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur de Manhaud, eut entr'autres enfans de sa femme, dont on ignore le nom, JEANNE DE CASTELBAJAC,

TELBAJAC, mariée du vivant de ſon pere, qui lui conſtitua en dot 400 écus petits, par contrat paſſé devant *Bernard Gardeſa*, Notaire réſident à Manhaud, le 24 Mars 1493, avec noble *Arnaud Guilhem de Soréac*, Seigneur de Lane au Comté de Bigorre, lors veuf en premieres noces. Nobles *Carbondemont*, Seigneur de Mont, *Bernard de Soreau*, Seigneur de Viſquer, & *Auger de Villambis*, Seigneur de Villambis, aſſiſterent à ce contrat.

Branche des Seigneurs DE BERNET & ROUEDE, *dont on n'a point trouvé également la jonction avec les précédentes.*

ARNAUD-RAIMOND DE CATELBAJAC, Ecuyer, Seigneur de Bernet, de Roüede & de Panneſac, épouſa *Philippe d'Orbeſſan*, teſta par acte paſſé devant *Gagnade*, Notaire de Roüede, le 7 Février 1474, & mourut peu après, laiſſant entr'autres enfans: — 1. JEAN-RAIMOND, qui vendit conjointement avec ſon pere, par contrat paſſé devant *Raimond Voiſins*, Notaire, le 27 Mai 1658, conſervé aux Archives d'Oſſun, à noble *Roger Deſpagne*, les droits qu'ils avoient ſur la Terre de Panneſac, & duquel l'alliance eſt ignorée; — 2. BERNARD, qui ſuit, auteur de la branche des Seigneurs *de Roüede, &c.* — 3. ARNAUD, auteur de celle des Seigneurs de Bernet, Bera, & Cuclas, rapportée ci-après; — 4. JEAN, Seigneur de Manent & de Veſües, qui vivoit encore en 1477, ſans alliance; — 5. & MARGUERITE-BELLEDONNE, qui vivoit encore en Mars 1477, ſans alliance, ſuivant qu'il paroît par un Arrêt du Parlement de Toulouſe, mis au ſamedi 7 dudit mois, & prononcé par *Bernard Lauret*, premier Préſident, le 16 de ce mois, entre ARNAUD, fils de BERNARD, demandeur, d'une part; & elle, ARNAUD & JEAN CASTELBAJAC, ſes freres, nobles *Pierre de Mont*, & *Odet de Forgues*, oppoſans, d'autre part, au ſujet d'un partage de biens. Par cet Arret ARNAUD, JEAN & MARGUERITE-BELLEDONNE, freres & ſœur, furent déboutés de leurs prétentions touchant les lieux de la Moliere, Ferrabourg, Panneſac & Roüede, dans leſquels ARNAUD, leur neveu, fut conſervé; elle fut maintenue dans ſa légitime; JEAN, dans la poſſeſſion des lieux de Manent & de Veſües; ARNAUD, dans ceux de Bernet & de Bera; *Odet de Forgues*, dans celui de Serraguaſſies; & *Pierre de Mont*, qui demandoit Ferranet, admis à plus grande preuve.

Branche des Seigneurs DE ROUEDE, *&c. iſſue de celle des Seigneurs* DE MANHAUD.

BERNARD DE CASTELBAJAC, Ecuyer, Seigneur de Roüede, Panneſac, Ferrabourg, *&c.* eut entr'autres enfans, de ſa femme, dont on ignore le nom, ARNAUD, qui ſuit.

ARNAUD DE CASTELBAJAC, Seigneur des mêmes Terres, fut maintenu en ſon entiere jouiſſance, par Arrêt rendu contradictoirement au Parlement de Toulouſe le 16 Mars 1477, contre ARNAUD, JEAN, & MARGUERITE-BELLEDONNE DE CASTELBAJAC, ſes oncles & tante, & conſorts, comme fils unique & héritier de BERNARD, ſon pere, & leur frere aîné. Il fixa ſa réſidence à Roüede, & épouſa noble Demoiſelle *Marguerite d'Iſal-*

guier, laquelle devenue veuve se maria en secondes noces avec *Jean de Beon*, Vicomte de Serre. Elle eut du premier mariage : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & MARGUERITE, qui épousa par contrat du 10 Novembre 1540 *Aimeric de Beon*, Seigneur du Masset, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

JEAN DE CASTELBAJAC, Ecuyer, Seigneur de Roüede, de Pannesac & de Ferrabourg, épousa *Anne de Monlezun*, fille de MANHAUD, Seigneur de Saint-Lary, & de *Marguerite de Montesquiou*, niéce de *Marie*, femme de GASTON DE CASTELBAJAC, & cousine-germaine de BERNARD DE CASTELBAJAC, VI. du nom, son fils. Il vivoit encore avec elle en 1541, suivant qu'il paroît par une quittance qu'il consentit le 20 Juin de cette même année, en faveur de *Jean de Monlezun*, Seigneur de Saint-Lary, frere consanguin de sa femme, présence de nobles *Jean de Monlezun*, Chanoine d'Auch, & *François de Manas*, Seigneur de Durfort, lequel avoit pour femme *Marie de Montezquiou*. Il mourut peu de tems après sans enfans, & sa veuve consentit une autre quittance le 15 Septembre 1552. Elle fut un des témoins de l'enquête de 1549, sur les promesses de BERNARD DE CASTELBAJAC, VI. du nom, son cousin-germain, à la veuve de Tournoo.

Branche des Seigneurs DE *Bernet*, *Bera & Cuclas*, *issue de celle des Seigneurs* DE *Manhaud.*

ARNAUD DE CASTELBAJAC, Ecuyer, troisieme fils d'ARNAUD-RAIMOND, & de *Philippe d'Orbessan*, eut en partage, suivant l'Arrêt du Parlement de Toulouse du 16 Mars 1477, obtenu par ARNAUD, son neveu, les Terres & Seigneuries de Bernet & de Bera. Il fut l'un des arbitres choisis par le Seigneur & la Communauté de Castelbajac le 14 Mars 1480, pour juger leurs différends. On le croit neveu de PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, Evêque de Pamiers de 1483 à 1494, qui fit bâtir l'Eglise de Bernet, & étoit soutenu de la faveur du Roi & de la Reine de Navarre. Il eut entr'autres enfans de sa femme, dont le nom est inconnu : JEAN DE CASTELBAJAC, Ecuyer, Seigneur de Bernet & de Bera, qui fut témoin en 1521 au testament de BERNARD DE CASTELBAJAC, VI. du nom, qui eut entr'autres enfans, de *Françoise Despagne*, sa femme : — 1. ANNE, née en 1509, qui fut mariée à noble *Arnaud d'Ozon*, Seigneur de Pousans & de Tournoo, & frere d'*Anne d'Ozon*, mariée à *N. . . . de Marestang*, Seigneur de la Garde en Astarac, de Tournoo, dont elle resta veuve, âgée de 22 ans ; BERNARD DE CASTELBAJAC, VI. du nom, se maria en secondes noces, nonobstant les promesses qu'il lui avoit faites, présence de Madame *de Marestang*, sa belle-sœur, à Mademoiselle de *Vabres* ; — 2. & N. . . . . duquel est issu après plusieurs degrés,

JEAN DE CASTELBAJAC, II. du nom, qualifié de *Chevalier*, *Seigneur de Bernet*, *& Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi*, dans une obligation passée devant *Arnaud Menvielle*, Notaire à Tarbes, le 6 Septembre 1654, à son profit, par le Syndical des habitans de Bordes, à qui il avoit prêté quelque argent. Il est encore qualifié *Seigneur de Bernet*, *Cuclas*, *& autres*

places, dans un accord passé entre les Seigneurs de CASTELBAJAC & de *Bénac*, sur les droits de *Corisande de Bénac*, en 1664, auquel il fut présent. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom : — 1. BERNARD, Chevalier, Seigneur de Bernet, qui mourut vers 1699, laissant de *Jeanne de Mauleon de Durban*, MARIE-ANNE, Douairiere de Castelbajac & Dame de Bernet, & les Dames d'*Orbessan* & de *Valence* ; — 2. JEAN BERTRAND, Chevalier, Seigneur de Cuclas, qui laissa de *Jeanne d'Antin-d'Ouſoret*, JEANNE-MARIE, mariée par contrat passé devant *Fauguier*, Notaire, le 6 Août 1707, avec *Jean de Mont*, Vicomte d'Usez, fils aîné de feu *Philippe*, & de *Jeanne-Gabrielle de Monlezun* ; — 3. & autre BERNARD, qui suit.

BERNARD DE CASTELBAJAC, dit *le Chevalier de Castelbajac*, demeurant ordinairement à Mauvesin, épousa noble *Catherine de Cardaillac*, Dame de Lormé & de la Goute, dont il eut : — 1. BERNARD, Marquis de Castelbajac, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine de Grenadiers au Régiment d'Eu, qui fut tué au siége d'Ostende, sans laisser d'enfans d'*Anne-Nicole de Lions-d'Espaux*, sa femme, à présent Marquise de *Champelès* en Bretagne ; — 2. LOUIS, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Eu, tué par un parti d'Hussards, deux jours avant la bataille de Raucoux, au mois d'Octobre 1746 ; — 3. & JEAN, qui suit.

JEAN DE CASTELBAJAC, Chevalier, d'abord d'Eglise, donataire, par contrat passé devant *Dufour*, Notaire de Mirande, le 12 Août 1722, de tous les biens de *Marie de la Cassaigne-du-Pesqué*, qu'elle lui abandonna par ledit acte ; a quitté, après la mort de ses deux freres, le parti de l'Eglise, & est aujourd'hui *Marquis de Castelbajac*. Il a épousé par contrat du 3 Mars 1750, *Marie de Toron*, fille unique de noble *Joseph-Gratien*, Chevalier, Seigneur de Boulin & de Lane en partie, Conseiller du Roi, & son Procureur en la Sénéchaussée de Bigorre, & de Dame *Marie de Caulotte*. On ignore s'il a postérité.

Branche des Seigneurs DE LUBERT *ou* LUBRET, *&* DE LA GARDE.

VII. N..... DE CASTELBAJAC, Ecuyer, Seigneur de Lubret, quatrieme fils de RAIMOND-ARNAUD, eut entr'autres enfans de sa femme, dont on ignore le nom,

VIII. JEAN, I. du nom, ou JOURDAIN DE CASTELBAJAC, Ecuyer, Seigneur de Lubret, qui fut Sénéchal de Bigorre, & scella de son sceau le contrat de paréage qu'il avoit stipulé pour le Roi de France & de Navarre, Comte de Bigorre, après 1323, avec BERNARD DE CASTELBAJAC, son cousin-germain, de la Seigneurie de S. Luc, à laquelle ce dernier avoit associé ce Prince pour moitié, sous la protection de laquelle il la mit, & qui devint par ce moyen une Bastide royale. Il transigea en 1326, avec ARNAUD-RAIMOND DE CASTELBAJAC, IV. du nom, fils de ce dernier, son cousin, au sujet des armoiries de leur Maison, & eut entr'autres enfans de sa femme, dont on ignore le nom,

IX. N.... DE CASTELBAJAC, Ecuyer, qui fut Seigneur de Lubret, & eut entr'autres enfans, de sa femme, dont le nom est inconnu,

X. GAILLARDET DE CASTELBAJAC, Ecuyer, Seigneur de Lubret,

qui comparut devant les Commiſſaires de *Jean*, Comte de Foix & de Bigorre, qui faiſoient le Cenſier-terrier du Pays, auxquels il déclara *qu'il devoit hommage & ſervice militaire au Comte, à cauſe de ſa Terre de Lubret.* Il fut pere, entr'autres enfans, de JEAN, qui ſuit.

XI. JEAN DE CASTELBAJAC, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Lubret, fut préſent, avec GAILLARDET, ſon pere, à la vente qui fut faite & conſentie le 7 Février 1433, dans la Ville de Trie, par *Bernard de Manas*, Damoiſeau, Seigneur de Durfort, de 5 ſols de Morlaus, dans le fief du territoire de la Marque, en faveur de noble *Pierre de Bruſaut;* & eut pour enfans, de ſa femme, dont on ignore auſſi le nom: — 1. ODET, qui ſuit; — 2. & BERTRAND, rapporté après ſon frere.

XII. ODET DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur de Lubret, qualifié de *Capitaine du Château de Rabaſteens*, dans des objections qu'on fit contre lui dans le procès qu'il avoit pour l'hommage de Lane, rendit hommage pour ſa Terre & Seigneurie de Lubret, dans le réfectoire des Jacobins d'Orthez, le 28 Août 1473, au Comte de Bigorre, entre les mains de *Jean de Béarn*, Seigneur de Gerdereſt, Sénéchal de Béarn, Commiſſaire de Madame MADELENE DE FRANCE, Princeſſe de Viane, comme Tutrice de la perſonne & biens de FRANÇOIS-PHŒBUS, par la grace de Dieu, Prince de Viane, Comte de Foix & de Bigorre, Seigneur de Béarn, Vicomte de Caſtelbon, Marſan, Gavardan & Néboufan, Pair de France. Il rendit également hommage au Seigneur de Saint-Luc en 1475, pour ce qu'il tenoit de ſa mouvance. Noble *Auger d'Oſſun*, Seigneur d'Oſſun, Lane & Saint-Luc, fondé de procuration de *Bourgouine de Barége*, ſa femme, lui vendit le 16 Mai 1480, la Terre de Saint-Luc, avec clauſe expreſſe que ſi cette derniere venoit à perdre le procès qu'elle avoit contre noble *Jean de Monteſquiou*, ODET DE CASTELBAJAC ſe mettroit en poſſeſſion du Fief noble & Caverie de la Motte-d'Ourleix; mais le contrat eut lieu, & celui-ci en reçut l'inveſtiture le 5 Octobre 1490, de noble PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, dans la place, vis-à-vis la porte des Carmes de Tarbes. Il fit depuis abandon de cette Terre le 11 Août 1496, à *Roger d'Oſſun*, préſence de noble PIERRE DE CASTELBAJAC, & mourut peu de tems après, ne laiſſant de ſon mariage avec *N*... que deux filles: l'aînée nommée ANNE, qui fut Dame de Lubret, & épouſa noble *Pierre de Chelle*, dont elle eut poſtérité. Elle vendit le 15 Février 1541, à noble *Jean de Mont*, habitant de Mont-de-Maraſt, une métairie & un moulin ſitués dans Saint-Luc & la Peyre, ſous l'hommage aux Seigneurs *d'Oſſun* & *de la Peyre*. La Terre de Lubret étoit encore en 1662, dans les mains de *Léonard de Chelle*, Chevalier, Seigneur de Lubret. La cadette nommée BELESGARDE, épouſa par contrat paſſé à Lubret le 25 Janvier 1531, préſence de nobles *Arnaud de Baudean*, Seigneur dudit lieu, *Arnaud de Lompné*, Seigneur d'Auzon, & *Arnaud-Guilhem d'Angos*, Seigneur de Villenave, noble *Roger de Villepinte*, fils de *Lancelot*, Seigneur de Montignac, & neveu de *Guillaume de Villepinte*, Prêtre.

XII. BERTRAND DE CASTELBAJAC, Chevalier, ſecond fils de JEAN, Seigneur de Lubret, épouſa par contrat paſſé devant *Bernard Matholibus*,

Notaire de Trie, dans le Couvent des Carmes de Tarbes, le 23 Janvier 1477, *Marie de Sales*, fille de noble *Jacques de Sales*, Seigneur de la Garde en Bigorre, & d'*Agnès de Burg*. Par ce contrat de mariage, qui fut passé, présence de nobles *Guillaume de Baliros*, Seigneur de Faxano, & Gouverneur de Barbasan, & *Jean de Aveno*, Curé de Castera, *Jacques de Sales* constitua à sa fille la Terre de la Garde & les Fiefs de Gajan, & confirma cette donation par son testament passé devant *Jacques Beauxis*, Notaire, le 7 Septembre 1483, à cause d'autres enfans qu'il avoit eus d'*Amorine de Dornée*, sa seconde femme. BERTRAND DE CASTELBAJAC en fut nommé exécuteur, ainsi que de celui que fit le 18 des mêmes mois & an, ladite *Amorine de Dornée*, sa belle-mere. Il fut revêtu & mis en possession par *Jean Aula*, Juge-Mage de Bigorre, & Lieutenant de PIERRE-ARNAUD DE CASTELBAJAC, Sénéchal du même pays, le 20 Octobre 1486, des fiefs & appartenances de la Peyre & de Saint-Lary, dont il avoit demandé l'investiture par Lettres du 15 Mars 1484, & que son beau-pere avoit acquis le 27 Juin 1473. *Menjolet Duclos*, du lieu de Soyeux, déclara, par acte passé devant *Gilleri*, Notaire, le 13 Janvier 1492, devoir lui donner six écus petits; & en 1494, il étoit Châtelain de la Salle-Comtale de Tarbes. *Roger d'Ossun* ayant voulu le faire ouïr dans une enquête contre le Seigneur *de Bénac*, il fut récusé, 1°. parce qu'il avoit tué, en place publique, un Tailleur nommé *le Breton;* 2°. parce qu'il étoit Capitaine-Châtelain de la Salle-Comtale de Tarbes, Château appartenant à la Reine de Navarre, Comtesse de Bigorre, Partie dans le Procès; & 3°. parce qu'il avoit marié une de ses filles à *Pierre de Darré;* mais malgré cette récusation, il y fut oüi, parce qu'il ne s'agissoit que d'un fait d'hommage, & que d'ailleurs il avoit eu sa grace pour le meurtre. Il donna quittance devant *Averano*, Notaire, le 6 Juin 1503, aux Gardes d'Ours-Belle-Isle, d'une somme de 25 écus petits qu'ils lui devoient, testa le 15 Janvier 1509, & mourut peu après, laissant de son mariage: — 1. JEAN, qui suit; — 2. N... mariée avec *Pierre de Darré*, dont nous venons de parler; — 3. JEANNE, mariée avec *Antoine de Lavedan*, Seigneur de Casaubon; — 4. & ANTOINETTE, femme de noble *Bernard de Doazon*, frere de noble *Odon de Doazon*, Archi-Prêtre de Monrejau en 1502. Elle en étoit veuve le 15 Janvier 1509, que son pere lui légua deux florins, pour tout supplément de légitime, par son codicille.

XIII. JEAN DE CASTELBAJAC, III. du nom, Chevalier, Seigneur de la Garde en Bigorre, né en 1581, suivant qu'il paroît par l'enquête pour GUILLAUME & LOUISE DE CASTELBAJAC du 27 Octobre 1547, dans laquelle il déclare avoir environ soixante-six ans, qu'il étoit de même nom & armes, qu'il avoit servi de longue main sous GASTON, dont il n'étoit point parent, c'est-à-dire dans un degré à faire rejetter son témoignage. Il avoit été témoin à une autre enquête de l'an 1545, & fournit le 11 Septembre 1538 devant *Jacques de Foix*, Evêque de l'Escure, le dénombrement de sa Terre & Seigneurie de la Garde. Le 10 Septembre 1535, il avoit été choisi conjointement avec noble *Jean d'Andoings*, dit *le Capitaine d'Andoings*, Gouverneur de Bayonne, par les Habitans de Gajan & de

Taraſteix, pour donner leur déciſion, à laquelle ils s'en rapportoient, ſur la diſpute qu'ils avoient pour leurs bois. Il fut auſſi préſent à la ceſſion que fit chez *François de Palatz*, Tréſorier de Bigorre, par acte paſſé devant *Andreſt*, Notaire, le 23 Juin 1530, de ſes droits ſur l'Abbaye de *Jacques de Foix*, Evêque d'Oleron, frere *Arnaud Guilhem de Ortho*, élu Abbé par les Religieux de Saint-Orens de la Réale. Il paroît dans les Regiſtres de *Fontano* au 26 Mars 1506 en qualité d'Ecuyer, fut témoin le 6 Avril 1508 à un accord paſſé devant *Pierre Pujolio*, Notaire, entre des particuliers de Saint-Lezer ſur des voies de fait dans un mariage. Il étoit alors Capitaine-Châtelain de la Salle-Comtale de Tarbes, & poſſédoit la Seigneurie de la Garde en 1519, ſuivant qu'il paroît par une tranſaction paſſée devant *Averano*, Notaire, le 4 Mai de cette même année, entre *Antoine de Omex*, Seigneur dudit lieu, petit-fils de noble *Pierre de Omex*, d'une part, qui devoit épouſer *Catherine de Noſtino*, fille de *Bernard* & de *Madelene de Noſtino*, laquelle devenue veuve, épouſa en ſecondes noces noble *Guillaume de Forguerii*, du lieu de Layrac, & ladite Dame *de Forguerii*, d'autre part. JEAN DE CASTELBAJAC avoit épouſé *Iſabeau d'Arnaudet*, de laquelle il eut : — 1. BERNARD, Chevalier, Seigneur de la Garde, qui fut choiſi par noble *Antoine de Buros*, Ecuyer, Seigneur de Buros, pour Exécuteur de ſon teſtament du 13 Septembre 1554. Il avoit été témoin conjointement avec PIERRE, ſon frere, à la vente faite par acte paſſé devant *Bertrand Dufour*, Notaire de Tarbes, le 31 Août précédent, par noble *Gaillard d'Aure*, Chevalier, Seigneur de l'Arbouſt & Sénéchal de Nébouſan, à noble *Arnaud d'Antin*, Sénéchal de Bigorre, de la moitié de Baſtrez, & à celle que conſentit, en faveur du même Sénéchal de Bigorre, le premier Avril 1566, noble *Savari d'Aure*, frere & Procureur fondé dudit *Gaillard*, devant le même Notaire, du reſte des droits qu'il avoit à Baſtrez. Il avoit tranſigé par acte paſſé devant *Jacques Beauxis*, Notaire, le 4 Juillet 1556, avec *Odet* & *Bertrand de Baget*, ſon beau-frere, ſur le différend qu'ils avoient eu pour une ſomme dûe aux héritiers de *Jacques de Sales*, ſon biſayeul paternel ; & aſſiſté avec nobles *Arnaud-Guilhem d'Angos*, Seigneur de Villenave, *Jean*, Baron *d'Antin*, *Pierre* & *Jean d'Antin*, Protonotaire & Chanoines de Tarbes, au contrat de mariage paſſé devant *Arnaud Andreſt* & *Bertrand Dufour*, Notaires, le 23 Décembre 1558, entre noble *Claude de Caſtelnau*, Seigneur de la Loubere, & *Andrée d'Antin*, fille d'*Arnaud*, Sénéchal de Bigorre & Chevalier de l'Ordre du Roi. Il n'eut de ſon mariage avec *Simone de Baudean*, ſœur de noble *André-Georges de Baudean*, Seigneur de Clermont, que deux filles : l'aînée, nommée JEANNE DE CASTELBAJAC, épouſa noble *Bernardon Ducos*, auquel elle porta les biens de ſa branche. Elle vivoit encore le 13 Mai 1587, ſuivant qu'il paroît par la vente qu'elle fit ledit jour par acte paſſé devant *Sébaſtien Noguet*, Notaire, de ſa Terre de la Garde à *Iſabeau de Pomier-de-Rimbles*, femme de noble *Pierre d'Orniac*, Ecuyer, Seigneur de Chaſtenet & Habitant de Tarbes : & la cadette, nommée ANDRÉE DE CASTELBAJAC, qui fut légataire particuliere de ſa mere, mourut ſans alliance ; — 2. PIERRE, qui ſuit, connu ſous le nom

de Seigneur *de Caſteljaloux ;* — 3. JACQUES, Protonotaire du Saint Siége ; — 4. PEYRONE, mariée ſans enfans, 1°. le 28 Août 1535 à noble *Jean de Pielet*, mort en 1545 ; & 2°. avec *François Debordes*, Capitaine-Habitant de Vielle, qui teſta le 4 Janvier 1560, & mourut peu-après : ſa veuve, qui avoit fait un teſtament, contre lequel PIERRE DE CASTELBAJAC, ſon frere, proteſta, mourut en 1574 ; — 5. MADELENE, femme en 1542 de noble *Antoine de Buros*, Seigneur de Buros, en la Paroiſſe de Remeng, qui la fit & inſtitua, n'ayant point d'enfans, ſon héritiere, par ſon teſtament paſſé devant *Jean Lyon*, Notaire, le 13 Septembre 1544 : elle prit une ſeconde alliance avec *Pierre Dumont*, & confirma par teſtament la donation qu'elle avoit précédemment faite de tous ſes biens par acte paſſé devant *Labat*, Notaire de Geune, le 12 Janvier 1571, à ſes freres, & à *Françoiſe de Peyros*, ſa niéce, à la charge de partage avec ledit *Dumont ;* — 6. JEANNE, mariée avec *N. . . . de Peyros*, du Diocèſe d'Aire, dont elle eut entr'autres enfans, ladite *Françoiſe de Peyros*, donataire de MADELENE DE CASTELBAJAC, ſa tante ; — 7. ELIENOR, femme de *Thibaud de Ganaiche*, Conſeiller du Roi en la Cour du Sénéchal de Bigorre ; — 8. CATHERINE, laquelle étoit veuve le 15 Mars 1587, de *Jacques de la Molere*, Monnoyeur en la Monnoie de Morlas, ſuivant qu'il paroît par une procuration qu'elle donna ledit jour à PIERRE, ſon frere, Seigneur de Caſteljaloux, pour ſe faire payer de ſa légitime ſur la Maiſon de la Garde, & du légat que lui avoit fait JACQUES, leur frere, d'une vigne blanche, ſiſe au terroir de la Garde ; — 9. & ANNE, femme de noble *Bertrand de Baget*, Ecuyer, Seigneur de Moles. Elle donna procuration le 11 Décembre 1556 devant *Dufour*, Notaire de Tarbes, pour ſe faire payer d'une ſomme de 525 liv. reſtant dûe de celle de 1700 liv. à laquelle elle avoit tranſigé précédemment devant *Dautiac* ou *Dantras*, Notaire de Bordeaux, avec noble Dame *Jeanne Celadonne*, femme de *Jean Girard*, Greffier de la Ville de Saint-Sever, Cap de Gaſcogne, pour les droits qu'elle avoit ſur les biens de deux de ſes enfans, & un légat à elle fait par noble *Bernard de Marreux*, Ecuyer, ſon premier mari.

Seigneurs de CASTELJALOUX.

XIV. PIERRE DE CASTELBAJAC, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Caſteljaloux en Pardiac, & Coſeigneur de Buros, Diocèſe d'Aire, devint, par la mort de ſon frere aîné, Seigneur de la Garde, chef des noms & armes de ſa branche. Il vendit à JEANNE, ſa niéce, par acte paſſé devant *Sébaſtien Noguet*, Notaire de Tarbes, le 14 Mai 1587, ſes droits ſur la Terre de la Garde qu'elle avoit vendue par contrat de la veille à Madame d'*Orniac*. Ces ventes furent annullées par Arrêts du Parlement de Toulouſe des 28 Août 1610, 9 Mars 1611 & 5 Juin 1612. Il épouſa par contrat paſſé dans le Château de Caſtelnau, en Chaloſſe, devant *Jean Larquier*, Notaire Royal de la Ville de Geune, le 4 Mai 1567, *Jeanne de Bruyeres*, fille de noble *Gabriel*, Chevalier, Seigneur d'Eſtampes, *&c.* & de *Catherine d'Aſtan*, & ſœur d'*Antoinette de Bruyeres*, mariée par con-

trat passé dans le Château de Castelfran, Diocèse de Tarbes, devant *Guyon Arnaud*, Notaire de Villecomtat, le 13 Mars 1557, noble *Auger de Talasac*, Seigneur de Saint-Agnet & de Bahiis. Son beau-frere, au nom & comme fondé de pouvoir de son beau-pere, lui constitua en dot pour tous droits la somme de 1750 liv. pour sûreté de laquelle on lui donna la Terre de Casteljaloux en Pardiac. PEYRONE DE CASTELBAJAC, sa sœur, lui donna la métairie de Puyjolieu, située dans les Terres de Vielle & de Marrench, qu'il échangea depuis avec celle de Teulé par acte passé devant *Nolibos*, Notaire, le 19 Février 1593. Il laissa entr'autres enfans : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. ANTOINETTE, qui fut mariée 1°. par contrat passé devant *Meilhon*, Notaire, le 19 Mai 1591, avec noble *Bertrand de Couteux*, Seigneur de la Peyrie, fils de *Jean de Couteux*, & de *Laine* ou *Hélene d'Autrans*, ses pere & mere ; & 2°. avec *Jean Briget*, duquel étant aussi devenue veuve, elle transigea, au nom & comme administratrice de ses enfans, avec *Gabriel Caixon*, Receveur des décimes au Diocèse de Tarbes, le 5 Septembre 1620, par l'entremise de PIERRE DE CASTELBAJAC, Seigneur de la Garde, son frere ; — 3. & CATHERINE, mariée le 7 Novembre 1601, présence de PIERRE, son frere, avec *Pierre de la Case*, Syndic-Général du Comté de Bigorre.

XV. PIERRE DE CASTELBAJAC, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Casteljaloux, Coseigneur de Buros, vendit, à faculté de rachat perpétuel, par contrat passé devant *Sabien*, Notaire de Saint-Sever, sa Coseigneurie de Buros en faveur de *Pierre Boulin*, Procureur d'Office du Seigneur de Castelnau, & de *Hélene de Peyros*, sa femme, niéce de *Françoise de Peyros*, qui avoit l'autre moitié, le 7 Juillet 1597. Il épousa par contrat passé dans le Château de Blousson en Pardiac, le 12 Septembre 1615, *Jacquette de Pardaillan*, fille de feu noble *Gui*, Seigneur de la Serre & de la Riviere, & de *Marguerite de Verdusan-de-Miran*, remariée avec *Jean-Gabriel de Tronan*, Seigneur de Blousson. Elle étoit sœur, suivant le testament de son pere passé devant *Pierre d'Ysac*, Notaire, le 22 Novembre 1606, de *Samson*, *Bertrand*, *Jean* & *Léonore de Pardaillan*. Il vivoit encore le 26 Mai 1631, suivant qu'il paroît par un contrat de mariage passé devant *Pierre la Fargue*, Notaire, ledit jour, entre noble *Arnaud-Guillaume d'Ibos*, d'une part, & *Isabeau de Pardaillan*, d'autre part, auquel il assista. Il eut de son mariage : — 1. JEAN-GABRIEL, qui suit ; — 2. & ANNE, mariée avec *Jean d'Abadie*.

XVI. JEAN-GABRIEL DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur de Casteljaloux, épousa par contrat du 24 Novembre 1630, *Paule de Masencorne*, fille de noble *Manaud*, Seigneur de la Cassagne, & de *Françoise d'Incamps*, & sœur de *François de Masencorne*, Chevalier. Elle testa le 28 Mars 1689, & il en eut : — 1. MANAUD, qui suit ; — 2. & PAUL, dit *le Sieur de l'Artigolle*, qui testa par acte passé devant *Casaux*, Notaire de Bietplan, & mourut sans alliance.

XVII. MANAUD DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur de Casteljaloux & de Carole, après avoir servi dans le Régiment de Navarre en qualité de Capitaine, épousa par contrat passé dans le Château de Chelle, en

en Nébouſan, le 24 Septembre 1681, *Marie d'Aſſon-d'Argelez*, fille de feu noble *Jean d'Aſſon*, Seigneur d'Argelez, Caſtillon, Chelle, Bette & Eſconnets, & de feu *Marie Dumeſtre*, ſes pere & mere, & ſœur de *Jean-François d'Aſſon*, Seigneur d'Argelez, Caſtillon, Chelle, Bette, Eſconnets, & de noble *Germain d'Aſſon*, Seigneur de Gelle, qui ſignerent audit contrat. Il eut de ce mariage : — 1. PAUL, tué au ſervice ; — 2. JACQUES, qui ſuit ; — 3. THÉRESE, mariée avec *Clément de la Roquette*, Seigneur de Carole, Conſeiller en l'Election d'Aſtarac, & morte en 1747 ; — 4. MADELENE, qui épouſa par contrat du 13 Juillet 1718, retenu par *Jean Deſcarré*, Notaire de Tarbes, *Jean-Arnaud de Fournetz*, Seigneur d'Ourouix, frere de *Céſar de Fournetz*, ancien Lieutenant au Régiment du Maine ; — 5. MARIE-THÉRESE, Religieuſe de Fontevrault au Prieuré de Momerre, dont elle eſt Prieure depuis 1750 ; — 6. & PAULINE, morte ſans alliance.

XVIII. JACQUES DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur de Caſteljaloux, la Caſſaigne, Oléac, *&c.* & Seigneur-Engagiſte du Domaine de la Ville de Rabaſteens, né le 14 Avril 1685, épouſa en 1715 *Catherine d'Armagnac*, fille unique & héritiere de feu noble *François d'Armagnac*, Seigneur d'Oléac, & de feu Dame *Marie de Gaſcor*. Elle teſta par acte paſſé devant *Sorbetz*, Notaire de Ville-Comtale, qui fut clos le 26 Juillet 1726. Il acheta par contrat paſſé devant *Junea*, Notaire de Rabaſteens, le 6 Janvier 1725, la Terre & Seigneurie de la Caſſaigne, d'*Armand de Gontault*, Marquis de Biron, & mourut peu de tems après, laiſſant pour enfans : — 1. BARTHELEMI, qui ſuit ; — 2. PAUL, dit *le Chevalier de Caſtelbajac*, né le 18 Août 1718, qui a ſervi pendant pluſieurs années dans les Mouſquetaires du Roi de la ſeconde Compagnie, & eſt aujourd'hui Capitaine au Régiment Royal Cantabres ; — 3, 4, 5, 6 & 7. MANUEL, MARIE, N....., N..... & N....., tous morts en bas âge.

XIX. BARTHELEMI DE CASTELBAJAC, Chevalier, Seigneur de la Caſſaigne, Caſteljaloux, Oléac, & Seigneur-Engagiſte du Domaine de la Ville de Rabaſteens, né le 24 Août 1716, appellé *le Baron de Caſtelbajac*, après avoir ſervi durant ſix ans dans les Mouſquetaires du Roi de la ſeconde Compagnie, a épouſé par contrat paſſé devant *Peret*, Notaire de Vic, le 8 Février 1739, *Louiſe de Monda*, fille unique de *Louis*, Seigneur d'Oſt, Mauſan, Us, Inſpecteur & Directeur des Haras en Bigorre, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Villeroi, & d'*Anne de Gerde*, ſes pere & mere. Elle eſt morte en Septembre 1747, & il en a : — 1. LOUIS-GASTON, né le 7 Février 1746 ; — 2. MARIE-JACQUETTE-VICTOIRE, née le 7 Décembre 1739 ; — 3. LOUISE, née le 18 Mars 1741 ; — 4. & PAULE-VICTOIRE, née le 15 Mai 1744. Les armes, *voyez ci-devant page 538*. Généalogie dreſſée ſur un Mémoire envoyé.

— CASTEL-DE-NEUVILLETTE, en Normandie : ancienne Famille originaire du Vermandois, proche de Ham en Picardie, dont les branches aînées qui y ſubſiſtoient, ſont éteintes il y a plus de trois cens ans.

COLART DU CASTEL, Chevalier, ſervoit avec ſa Compagnie en 1373

ſous *Hugues de Châtillon*, Sire de Dampierre, & Grand-Maître des Arbalêtriers de France, ſuivant la montre qui en fut faite l'an 1373.

ROBERT, Seigneur DU CASTEL, connu par ſes talens dans l'art de la Poëſie, vivoit en 1260, ainſi que l'a remarqué le Préſident *Fauchet*.

La Morliere rapporte une alliance fort ancienne d'un nommé *Robert de Tiercelin*, avec YOLANDE DU CASTEL, fille de HUGUES, Seigneur DU CASTEL, dont naquit *Jean de Tiercelin*, qui épouſa *Marguerite du Bellay*, fille du Seigneur du Bellay, Sire d'Yvetot.

Une branche cadette, établie vers l'an 1500 au hameau *de Neuvillette*, dans le Comté d'Eu, proche Dieppe, a été maintenue dans ſa Nobleſſe le 10 Juillet 1670 par M. *de la Galiſſonniere*, Intendant de Picardie. Elle a pour auteur,

I. GUILLAUME DU CASTEL, Chevalier, Seigneur d'Aubigny, de Halu, Capy-ſur-Somme, Empre, Chanteraine, Havillers, qui étoit un des Officiers qui ſervoient dans les Armées du Roi CHARLES VII. & vivoit en 1425 & 1443, ſelon pluſieurs hommages. Il fut pere de

II. PIERRE DU CASTEL, Chevalier, Seigneur de Halu, Capy-ſur-Somme & autres lieux, qui laiſſa de ſon mariage avec ſa femme, dont on ignore le nom,

III. JEAN DU CASTEL, que la profeſſion des armes avoit attiré dans la Normandie. Il fut Chevalier, Seigneur de Halu, Capy-ſur-Somme, & autres lieux, & eut de *Jeanne de Cayeu*, ſa femme : — 1. JEAN, qualifié dans pluſieurs actes *d'homme-d'armes* de la Compagnie de Rubempré, marié à *Claude du Mornay*, qui ne lui donna que des filles ; — 2. & ROBERT, qui ſuit.

IV. ROBERT DU CASTEL, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Neuvillette, ſe maria par contrat du 23 Octobre 1571, avec *Cécile de Chiffreville*, de laquelle il eut : — 1. ROBERT, qui ſuit ; — 2. LOUIS DU CASTEL-DU-ROSÉ, auteur d'une branche qui ſubſiſte dans LOUIS-CHARLES DU CASTEL, Ecuyer, Seigneur du Roſé, marié à *Louiſe le Sénéchal*.

V. ROBERT DU CASTEL, II. du nom, s'allia par contrat du 23 Novembre 1597, avec *Anne de la Berquerie*, fille de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, dont il eut : — 1. JOACHIM, Homme-d'armes dans la Compagnie de GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans, marié avec *Gilberte de Waudricourt*, fille de *Charles*, Ecuyer, Seigneur de Dalnay, mort ſans poſtérité ; — 2. & FRANÇOIS, qui ſuit.

VI. FRANÇOIS DU CASTEL, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Neuvillette, Officier dans le Régiment de Piémont, ſe maria par contrat du 28 Septembre 1641, avec *Marguerite d'Hoyer*, fille de *François*, Ecuyer, Seigneur de Monplaiſir, de laquelle il eut : — 1. CHARLES, tué au ſervice étant Capitaine au Régiment de Chulemberg ; — 2. & FRANÇOIS, qui ſuit.

VII. FRANÇOIS DU CASTEL, II. du nom, quitta le ſurnom de *Neuvillette*, pour prendre celui de *Bernimont*. Il ſervit dans le Régiment du Roi Infanterie, & épouſa par contrat du 11 Mai 1674, *Françoiſe-Thérèſe de Belleval*, fille unique d'*Antoine*, Chevalier, Seigneur d'Angerville,

d'Emonville, & de Reminil, de Teuffe, *&c.* & de *Catherine de Monchi*, fille de *Charles*, Baron de Viſmes, Seigneur de Senarpont. De ce mariage ſont ſortis : — 1. FRANÇOIS-JOACHIM, qui ſuit ; — 2 & 3. JOSEPH & LOUIS. Ils ont ſervi tous les trois dans la Maiſon du Roi, & les deux derniers ſont morts ſans poſtérité.

VIII. FRANÇOIS-JOACHIM DU CASTEL, s'eſt marié par contrat du 16 Juin 1714, à *Anne-Charlotte de Belleval*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Seigneur de Tilloy, & de *Marie de Belleval*, (celle-ci fille de *Marie de Rambures*), de laquelle ſont iſſus : — 1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui ſuit ; — 2. & JEAN-FRANÇOIS, lequel a ſervi dans la Maiſon du Roi pendant la guerre de 1743 juſqu'en 1749.

IX. FRANÇOIS-JOSEPH DU CASTEL-DE-NEUVILLETTE, Ecuyer, Seigneur de Reminil & de Barbery, demeurant à Biville, proche Dieppe, fut enſuite Seigneur d'Aubigny, de Halu, Capy-ſur-Somme, Empre, Chanteraine, Havillers. Il a ſervi d'abord dans les Gardes-du-Corps de Sa Majeſté, Compagnie de Harcourt, depuis 1736 juſqu'en 1747, s'eſt trouvé aux batailles d'Ettingen ſur le Mein, à celles de Fontenoy & de Raucoux ; a fait la campagne en 1744 en Flandre & en Alſace, a été au ſiége de Fribourg, & s'eſt trouvé preſque à tous les ſiéges qui ſe ſont faits en Flandre pendant la guerre qui a commencé en 1743. Il eſt le dernier de ſa Famille, & n'eſt point marié. Les armes : *d'argent, à trois chevrons d'azur, avec une Merlette de même.*

— CASTEL-DE-SAINT-PIERRE-EGLISE, en Normandie : *La Roque*, dans ſon *Hiſtoire de la Maiſon de Harcourt, page 968*, dit que GUILLAUME DU CASTEL fit preuve de Nobleſſe à la Cour des Aydes de Rouen le 10 Mars 1528. Il étoit pere de GUILLAUME DU CASTEL, mentionné dans un Arrêt du 15 Mars 1569. Celui-ci eut pour fils NICOLAS DU CASTEL, Seigneur de Saint-Pierre-Egliſe, qui fit preuves de Nobleſſe en 1598 par les Commiſſaires députés par le Roi HENRI IV. L'Abbé *de Vertot*, dans ſon *Hiſtoire de Malte*, fait mention de HIACINTHE DU CASTEL DE SAINT-PIERRE-EGLISE, reçu Chevalier de Malte en 1681.

CHARLES CASTEL, Marquis de Saint-Pierre, Seigneur de Courcy, Clitour, Varouville, Coqueville, la Motte, le Vaaſt, Canteloup & Morſalines, Grand-Bailli du Cotentin, épouſa *Madelene*, fille de *Bernardin Gigault*, Marquis de Bellefonds, tante du Maréchal de Bellefonds, & de *Jeanne*, fille de *Henri-Robert Aux-Epaules*, Marquis de Sainte-Marie, dont pluſieurs enfans, ſçavoir : — 1. BON-THOMAS CASTEL, Marquis de Saint-Pierre, Grand-Bailli du Cotentin, qui de *Marie des Hommets*, ſa femme, a eu pour fils unique BON-HERVÉ CASTEL, Marquis de Saint-Pierre, Capitaine des Gendarmes d'Anjou, né en 1685, veuf de *Barbe-Catherine de Turgis*, Dame de Canteleu, de laquelle il n'eut point d'enfans : — 2. CHARLES CASTEL, Abbé de Tiron, de l'Académie Françoiſe, premier Aumônier de feu Madame ; — 3. FRANÇOIS-ANTOINE CASTEL, Chevalier de Malte, Commandeur de Piethon ; — 4. & LOUIS-HIACINTHE, qui ſuit.

LOUIS-HIACINTHE CASTEL-DE-SAINT-PIERRE, Marquis de Creve-

cœur & de Kerfilis, premier Ecuyer de Son Alteſſe Royale Madame la Ducheſſe d'Orléans, ci-devant Capitaine de Vaiſſeaux, mort à Paris le 21 Avril 1748, âgé de 89 ans, étant né en 1659, avoit épouſé en 1688 *Françoiſe-Jeanne*, fille de *N... de Kerven*, Seigneur de Kerfilis, d'une ancienne Nobleſſe de Bretagne, & de *N..... Kerconſtantin*, dont : — 1. GABRIEL, Abbé d'Evron, mort en 1745 ; — 2. & LOUIS-SÉBASTIEN, qui ſuit.

LOUIS-SÉBASTIEN CASTEL, Marquis de Crevecœur & de Kerfilis ; Meſtre-de-camp de Cavalerie, premier Ecuyer de Son Alteſſe Royale, né en 1691, s'eſt marié en 1720, à *Charlotte-Catherine Farges*, remariée au Comte de Lutzelbourg. Elle a eu de ſon premier mariage pour fils unique, — 1. LOUIS-TANCREDE CASTEL, Comte de Crevecœur, Meſtre-de-camp de Cavalerie, Enſeigne des Gendarmes de Bretagne, né le 25 Septembre 1722, mort ſans alliance au ſiége de Charleroi en 1746, âgé de 24 ans ; — 2. FRANÇOISE CASTEL, mariée en 1742, à *Charles de Broſſes*, Comte de Tournay, Baron de Monfalcon, Préſident à mortier du Parlement de Dijon, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres ; — 3 & 4. AGLAÉE & HENRIETTE. *Mercure de France du mois de Mai 1748, p. 201.* Les armes : *de gueules, à un chevron d'argent, accompagné de trois roſes d'or, poſées 2 en chef & 1 en pointe.*

Il y a encore deux familles du nom de CASTEL en Normandie, qui ſont : CASTEL, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Saint-Martin de Blagny, Election de Bayeux, qui porte : *de gueules, à trois châteaux d'or 2 & 1, au chef du ſecond, chargé d'un lambel du premier.* Et CASTEL, Sieur de Benneville, Election de Valognes, qui porte : *d'or, au château de ſable.*

— CASTELLAN ou CASTELLANI : Famille habituée à Barjols, & qui eſt originaire de la République de Florence, à laquelle elle a donné pluſieurs Gonfaloniers, ce qui eſt prouvé par un Arrêt porté par les Commiſſaires députés pour la vérification des titres de Nobleſſe de cette Famille, lorſqu'elle vint s'établir en Provence, enregiſtrés aux Archives de Sa Majeſté.

I. ETIENNE-LANCISA CASTELLAN, ayant ſuivi le parti de FRANÇOIS I. contre CHARLES-QUINT, fut obligé d'abandonner ſes biens, dont les deux fils qu'il laiſſa, HODOL & JACQUES CASTELLANI, ſe mirent en poſſeſſion en 1524. FRANÇOIS I. en récompenſe des ſervices qu'il avoit reçus d'ETIENNE CASTELLANI, lui donna des Lettres-Patentes par leſquelles Sa Majeſté lui permettoit d'acquérir biens & maiſons dans la cité de Marſeille, & de jouir de tous les priviléges dont jouiſſoient les Gentilshommes de cette Ville, où il ſe retira. HODOL, ſon fils aîné, vint le joindre, & après ſa mort JACQUES CASTELLANI vint auſſi à Marſeille pour partager, avec ſon frere, la ſucceſſion de leur pere ; ils partagerent encore les biens qu'ils avoient poſſédés dans le Royaume de Naples, où JACQUES DE CASTELLANI retourna.

II. HODOL DE CASTELLAN reſta à Marſeille, & y épouſa *Jeanne de Candolle*, dont il eut, entr'autres enfans,

III. JEAN DE CASTELLAN, marié en 1555 à *Honorade Pourcelle*, delaquelle il laiſſa,

IV. VICTOR DE CASTELLAN, qui s'allia en 1576 avec *Marguerite de Beccaris*, fille de *Thomas*, Gentilhomme Piémontois, Conſeiller du Roi & ſon Lieutenant-Général en la Ville d'Aix. De ce mariage vint,

V. GASPARD DE CASTELLAN, marié en 1604 à *Blanche de Nicolai*, de la Ville d'Arles: il mourut étant Major dans le Régiment de Provence, & laiſſa,

VI. BALTHASARD DE CASTELLAN, qui fut pourvu en 1649 du Commandement du Château de Bouc. Il mourut Lieutenant au ſiége du Comté de Carces, n'ayant laiſſé de ſa femme *Anne d'Aguillenqui*, qu'un fils.

VII. JEAN-FRANÇOIS DE CASTELLAN, lequel fut marié 1°. en 1663 avec *Angélique de Reymondy-d'Eoux*, dont il n'eut qu'une fille; & 2°. à *Théreſe de Braquety-de-Chaſteuil*, de laquelle il laiſſa deux fils: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & JOSEPH, mort au ſervice.

VIII. FRANÇOIS DE CASTELLAN épouſa en 1703 *N.*..... dont on ignore le nom, & eut de ce mariage: — 1. JOSEPH, mort ſans enfans; — 2. & POMPÉE, qui ſuit.

IX. POMPÉE DE CASTELLAN a épouſé en 1741 Demoiſelle *Anne-Eliſabeth d'Albert*, de laquelle il a: — 1 & 2. POMPÉE & TOUSSAINT DE CASTELLAN. *Hiſt. Héroïq. de la Nobleſſe de Provence*, p. 239 & ſuiv. Les armes: *de gueules, au château ſommé de deux tours d'or, maçonnées de ſable.*

ADDITIONS A LA LETTRE B.

* BERSAILLIN, Terre & Seigneurie au Comté de Bourgogne, érigée en *Marquiſat* par Lettres Patentes du mois d'Août 1748, enregiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes de Franche-Comté, ſous la dénomination de FROISSARD-DE-BERSAILLIN, en faveur de CLAUDE-FRANÇOIS-JOSEPH-IGNACE DE FROISSARD, Seigneur de Berſaillin, Bouchaud, Villerobert, Séligney, Villeſerenne, Roche, Champrougier, Châtelet, Chemenot, Areſche, l'Abergement, Pupillin, &c. en conſidération de l'ancienneté de ſa Nobleſſe, de ſes alliances, de ſes ſervices & de ceux de ſes ancêtres. Il eſt Chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes de Dole & Chevalier de S. Louis. La Terre de *Berſaillin* eſt dans ſa Famille depuis 1609. *Voyez* FROISSARD.

— BLONDELOT: cette Famille eſt originaire de Lorraine, & a l'honneur d'être alliée à la Maiſon de Rohan-Rohan. JEAN DE BLONDELOT, Chevalier, Commandeur de l'Ordre de Notre-Dame de Montcarmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, Lieutenant au Régiment de Cavalerie de la Rabliere, Chevalier de S. Louis, annobli par Lettres-Patentes du Roi LOUIS XIV. du mois de Juin 1681, regiſtrées en Parlement le 22 Juillet, & en la Cour des Aydes le 7 Août ſuivans, en conſidération de ſes longs & fideles ſervices rendus à l'Etat dans les campagnes de Marſal, enſuite au combat de Saint-Godard en Hongrie, où il a été bleſſé, & en pluſieurs autres occaſions rapportées plus au long dans leſdites Lettres-Patentes,

épousa en 1694 *Susanne-Yolande de Villeret-de-Molitard*, dont il a eu : — 1. JEAN-HUBERT DE BLONDELOT, né le 3 Novembre 1699, mort au service du Roi sans postérité ; — 2. LOUIS, qui suit, né le 12 Août 1704 ; — 3. THÉRESE, morte Religieuse au Couvent de la Congrégation à Châteaudun, âgée de 48 ans ; — 4. & LUCRECE DE BLONDELOT DE VILLERET, née le 10 Octobre 1707.

LOUIS DE BLONDELOT, vivant en 1771, Capitaine réformé à la suite du Régiment de Navarre, par Brevet du 23 Mars 1720, a épousé le 19 Octobre 1728 *Jeanne Robin*, morte en 1761, de laquelle il a eu : — 1. LOUIS, né le 30 Mars 1731, reçu dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes du feu Roi de Pologne STANISLAS, Duc de Lorraine & de Bar, le 9 Juin 1746 : on le croit mort depuis 1769 ; — 2. ANTOINE, né en 1741, reçu deux ans après son frere aîné dans la Compagnie des Cadets du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, mort en 1761 ; — 3. SUSANNE-SOPHIE, née en 1736, Religieuse à S. Cyr près Versailles ; — 4. ANNE, née en 1738, morte en 1769 ; — 5. MARIE-ROSE DE BLONDELOT DE MOLITARD, née en 1747, morte en Avril 1768 ; — 6. & JEANNE DE BLONDELOT DE BRIGEMONT, née le 26 Octobre 1749. Les armes : *de gueules, au chevron d'argent semé d'hermines, au chef d'or chargé de trois Merlettes de sable ;* supports, *deux griffons d'or ;* cimier, *un casque surmonté d'un lion d'or issant, tenant dans ses pattes un étendart aussi d'or chargé d'une aigle de sable.*

Errata du Tome II.

BELLEMARE, page 289, ligne 12, *Thiebert*, lisez *Valhebert.*

BERMENT, aux Additions, page 765, ligne 31, Rémain, *lisez* Zemain.

Page 768, ligne 32, *Jacquette Haltaumont*, lisez *Heurlaumont.*

Page 769, ligne 15, 84 ans, *lisez* 89 ans.

Page 770, ligne 20, & FRANÇOISE-JULIE, *lisez* GENEVIEVE-FRANÇOISE-ANNE-JULIE.

Ibidem. ligne 21, Octobre 1711, *lisez* Octobre 1714.

Ibid. ligne 30, *Claude Poitou*, lisez *Claude Pitou.*

Page 771, ligne 18, *N..... de Linbœuf*, lisez *N.... de Limbœuf.*

BERNEZ, page 369, ligne 16, *lisez* BERNETZ. Suivant un Mémoire envoyé & reconnu vrai par le chef de cette Famille noble, originaire du Piémont, selon sa lettre du 22 Août 1770, nous avons dit qu'il y a une branche de cette Famille qui passa dans le quinzieme siécle en Angleterre, & qui, de retour en France, a pris le nom de BERNY. Cette branche, quoique reconnue par le chef de la branche aînée, ne l'est pas par celui d'une seconde établie à *Montgivroult*, près Sezanne en Brie. Il nous dit dans une lettre du 24 Mai 1771 qu'il n'y a point d'autres branches de sa Famille que celle de *Bernetz du Bout du Bois* en Picardie, établie proche Compiegne, & la sienne qui est celle de *Montgivroult.* Nous ne sommes pas en état de décider sur cette contestation, n'ayant pas vu les titres; mais quand nous serons mieux instruits, & que Messieurs *de Bernetz* seront d'accord entr'eux, nous rectifierons cet article, & nous lui donnerons plus d'étendue, d'après une carte généalogique qu'on nous a fait passer, dans le cas qu'elle soit conforme à l'authenticité & à la vérité des titres, qui ne nous ont pas été communiqués.

Page 396, ligne 1, BERTRANS (des) *lisez* BERTRAND (de) & mettez *Bertrand* à la place des *Bertrans* par-tout où se trouvent ces mots. ROBERT DE BERTRAND, Vicomte de Roncheville, fils aîné du Maréchal *de Briquebec*, fut tué à la bataille de Mauron en Bretagne en 1352, & non à celle de Créci en 1346. Il laissa pour veuve sans lignée *Jeanne Bacon*, Dame du Mollay, que la généalogie fait mal-à-propos femme de *Guillaume de Bertrand*, Vicomte de Fauguernon, p. 398.

BLANCHEFORT, page 543, ligne 41, JEAN, Seigneur de Saint-Clément, *ajoutez* & de Saint-Janvrin.

Ibid. ligne 42 & suiv. dont la postérité masculine s'est éteinte dans la personne de *François de Blanchefort-Créquy*, Maréchal de France, *corrigez* & *lisez* dans la personne d'*Alphonse* (son frere), Comte de Canaples, devenu Duc *de Lesdiguieres* par l'extinction des aînés de sa branche, mort sans enfans en 1713 de *Gabrielle-Victoire de Rochechouart-Mortemart*, qu'il avoit épousée en 1702; car le Maréchal avoit eu de sa femme *Catherine de*

Rougé, deux fils ; ſçavoir, *François-Joſeph*, Marquis de Créquy, mort ſans enfans mâles d'*Anne-Charlotte d'Aumont* ; & *Nicolas-Charles-François*, Marquis *de Blanchefort*, décédé ſans alliance en 1696. Eſt à corriger encore, que ce Maréchal n'avoit point été ſubſtitué par ſon pere au nom & aux armes de Créquy, mais par ſon triſaïeul *Gilbert de Blanchefort*, & ſa triſaïeule *Marie de Créquy*, mariés en 1543, qui conſentirent à la ſubſtitution du Cardinal *de Créquy*, frere de ladite *Marie*, faite en 1571 en faveur d'*Antoine de Blanchefort*, leur fils, neveu maternel du Cardinal, aux conditions du nom & des armes de Créquy pour la poſtérité dudit *Antoine de Blanchefort*.

BOCK, page 572, ligne 30, branche de Strasbourg, *liſez* branche d'Arlon.

Ibid. lignes 33 & 34, Helt, *liſez* Hilt.

Ibid. page 573, ligne 7, Chantinel, *liſez* Chantmel.

Ibid. ligne 13, Lutzerot, *liſez* Lutzerat.

Ibid. lignes 16 & 17, Viltem, *liſez* Viltheim.

Ibid. ligne 25, 1644, *liſez* 1664.

Ibid. ligne 26, *ajoutez* — 3. *N.... de Bock*, allié à *N.... Fomot*, dont deux filles, la premiere *Anne*.

Ibid. ligne 27, *ajoutez* la ſeconde, *Marie*, &c.

Ibid. ligne 29, 5 *liſez* 4.

Ibid. Jean Helt, *liſez* Jean Hilt.

Ibid. ligne 30, 6, *liſez* 5.

Ibid. ligne 34, après 1648 *effacez* juſqu'à ces mots : qui ſe fit connoître ; & après 1723 *ajoutez* il épouſa *Agnès-Marie Scharff*, dont il eut : — 1. *Etienne*, qui ſuit ; — 2. *François*, auteur de la branche des Seigneurs d'Olgrange, rapportée ci-après.

Page 574, ligne 1, 4, *liſez* 3.

Ibid. ligne 4, Hautet, *liſez* Haut.

Ibid. ligne 9, 5, *liſez* 4.

Ibid. ligne 10, après Brigadier des Armées du Roi, *ajoutez*, dont deux garçons morts Capitaines au Régiment de Languedoc, Dragons ; & une fille Religieuſe à la Viſitation de Metz.

Ibid. ligne 11, 6, *liſez* 5.

Ibid. ligne 13, après Normandie, *ajoutez*, dont un fils *François-Gabriel Boudet*, Chevalier, Seigneur de Puymaigre, Chevalier de Saint Louis, Meſtre-de-Camp de Cavalerie & Major du Régiment de Condé.

Ibid. ligne 26, Nobleſſe de l'Empire, *liſez* Nobleſſe immédiate de l'Empire.

Page 575, ligne 3, Helt, *liſez* Hilt.

Ibid. ligne 8, fille de noble N..... de Baſſi, *liſez* fille de noble *Jean-Jacques d'Oſtkirchen* & de Baſſi, Seigneur de Pétrange, & de *Marguerite Honſt*.

Ibid. ligne 11, avec ſa femme dont on ignore le nom, *liſez* avec *Lucie Muller*, eut, entr'autres enfans : — 1. *Guillaume*, qui ſuit ; — 2. *Jeanne-Françoiſe*

Françoiſe, alliée à *Jean-Nicolas de Keller*, Chevalier, Baron du S. Empire ; — 3. & *Eliſabeth*, mariée à *Jean-Nicolas de Coſte*, Officier au Régiment de Royal-Piémont, Cavalerie, de la Maiſon de Coſte en Dauphiné.

Ibid. ligne 13, qui épouſa, *liſez* épouſa en 1701 *Catherine Humbert*, fille de *Frédéric-George Humbert*, Chevalier, & de *Catherine Sellier.*

Ibid. ligne 14: 1. N... DE BOCK, *liſez* — 1. PIERRE-ERNEST DE BOCK.

Ibid. ligne 15, 2. & N... *liſez* : — 2. & JEAN-ANTOINE, qui ſuit.

Ibid. ligne 16, N... DE BOCK, *liſez* JEAN-ANTOINE DE BOCK.

Ibid. Seigneur de Lelling, *liſez* Seigneur de Tetting.

Ibid. ligne 18, 1. N... DE BOCK, *liſez* FRANÇOIS-GASPARD.

Ibid. ligne 21, N... DE BOCK, *liſez* FRANÇOIS-GASPARD DE BOCK.

BONTEMPS, page 651, ligne 43, *François d'Eſſel*, liſez *François d'Eſſet.*

Page 656, ligne 8, ou *Boren*, ajoutez *anciennement Bouran.* Cette ancienne Maiſon, originaire du Diocèſe de Senlis en l'Iſle de France, & établie en Normandie dès le douzieme ſiécle, ne ſubſiſte plus que dans la perſonne de noble Dame MARIE-THÉRESE DE BORAN, Dame de Caſtilly, mariée en 1734, à *Marie-Charles-Antoine*, Marquis de *Faudoas-Caniſy*, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant pour Sa Majeſté en Baſſe-Normandie.

Page 666, ligne 14, le ſecond fut Chanoine & Tréſorier de Bayeux : *ajoutez :* il s'appelloit MATHIEU, & il fut nommé Evêque de Liſieux à la place de *Pierre Freſnel*, maſſacré à Paris en 1418, par la faction du Duc de Bourgogne. *Nova Gal. Chriſtiana*, Tome XI. col. 791.

Page 685, après la ligne 40, *ajoutez* BOSSU, Voyez ALSACE, CHIMAY & HENNIN-LIÉTARD.

Page 687, ligne 4, *ajoutez* à l'article de BOUCARD : JEAN BOUCARD DE LA VAUCELLES, Aumônier & Confeſſeur du Roi LOUIS XI, Archidiacre, puis Evêque d'Avranches en 1453, & Abbé Commendataire du Bec en 1476, Prélat fort célebre en ſon tems, mort le 28 Novembre 1484 à Saint-Lo en Baſſe-Normandie, ſa patrie, & reporté à Avranches, où il eſt enterré dans le Chœur de la Cathédrale, *Nov. Gal. Chriſtiana*, Tome XI. col. 493.

PIERRE BOUCARD, Seigneur du Meſnil-Amé, & RICHARD BOUCARD, Sieur de la Vaucelles, certifierent de leur ancienne Nobleſſe en 1463, devant *Raimond Montfaucq*, Commiſſaire député par le Roi LOUIS XI. pour la recherche des Nobles de la Province de Normandie.

FRANÇOIS BOUCARD, Seigneur du Meſnil-Amé, ETIENNE BOUCARD & JACQUES, ſon fils, dudit lieu, Seigneur de Saint-Lo, Election de Carentan, firent également leurs preuves le 6 Décembre 1598, devant M. *de Roiſſy*, Commiſſaire départi pour la Normandie.

Enfin HERVÉ BOUCARD, Seigneur du Meſnil-Amé, en fit autant en 1666, devant M. *de Chamillart*, qui lui donna un certificat, comme iſſu d'une ancienne Nobleſſe.

Pag. 737, ligne 27, *Mondage*, liſez *Mondaye.*

Errata du Tome III.

Page 17, ligne 5, après Meſtre-de-camp du Régiment de ſon nom, *ajoutez* mort le 16 Juin 1771, âgé de 62 ans, & inhumé à Enghien le 19 du même mois, lieu de la ſépulture des Princes de la Maiſon de Condé.

BOURGOGNE-DE-VACKEN, page 51, ligne 22, *liſez* BOURGOGNE-DE-VACQUEN, *Voyez* VACQUEN.

Page 96, ligne 28, Bouzonvile, *liſez* Bouzonville.

Page 171, ligne 25, Brevilly, *liſez* Breuilly.

BRULART, page 293, degré VII. ligne 33, LOUIS-ROGER BRULART, *liſez* LOUIS BRULART.

Ibid. page 294, ligne 16, *Joſeph-François de Blanchefort*, liſez *Francois-Joſeph de Blanchefort.*

Ibid. page 295, ligne 3, en 1771, *liſez* le 8 Décembre 1770.

Page 315, ligne 25, BRUNSTADT, dans le Sundtgaw, *liſez* dans le Sundgaw ſans *t*.

SUITE DE LA TABLE ALPHABETIQUE,

DE LA LETTRE *B*,

Des Noms & Armes des Familles ſur leſquelles on n'a point reçu de Mémoires.

BARTHELEMY, en Picardie : *d'argent, au levrier couronné de ſable, accollé d'or ; coupé d'azur, au maſſacre du cerf d'or.*

BARTHELEMY-D'ORVILLE : *de ſinople, à trois têtes de lion d'or, arrachées & lampaſſées de gueules, 2 & 1.*

BARTHELOT : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trefles de même, deux en chef & un en pointe.*

BARTHOLY : *taillé & crénelé d'or & de gueules, à deux étoiles de l'un en l'autre.*

BARTOLLE : *d'or, au lion de gueules, la queue fourchée.*

BARVAU, à Tréguier : *de ſable, à deux branches de palmes d'argent, adoſſées & poſées en pal.*

BARVILLE, Seigneur de Saint-Germain : *d'argent, à la bande de gueules.*

BAS (LE), Seigneur du Hamel, en Normandie, Généralité de Caen ; Famille annoblie en 1576 : *de gueules, à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre croiſſans de même.*

BAS-VEXIN (LE), près Rennes : *d'argent, à une aigle de ſable, membrée de gueules.*

BASEMONT, en Dauphiné : *d'azur, à deux ſerpens adoſſés, tortillés & entrelaſſés en triple ſautoir d'or ; au chef couſu de gueules, chargé d'une colombe d'argent, membrée d'or.*

BASIRE, Seigneur de Villodon, en Normandie, Généralité de Caen ; Famille annoblie en 1473 : *d'azur, au pied de griffon d'or, onglé de même, & accompagné en flanc, au-deſſus des griffes de deux feuilles de même.*

BASLEVRIER : *de ſable, au chef d'or, chargé de trois cornets de gueules, enguichés d'argent.*

BASNY : *d'or, à l'aigle de gueules, ſurmontée d'un lambel de trois pendans d'azur.*

BASOUGES, à Tréguier : *d'azur, à trois écuſſons d'argent, poſés 2 & 1.*

BASSAY-LONGECOURT : *d'argent, à trois quintefeuilles de gueules, 2 & 1.*

BASSET, Seigneur de Normanville : *d'or, au chef emmanché de trois pieces de gueules, au franc-canton d'hermines.*

BASSOMPIERRE, Seigneur de Nuiſemont : écartelé, au 1 & 4, *d'argent, au lion de ſable, couronné*

d'or ; au 2 & 3, *d'azur, au lion d'argent, lampaſſé de gueules.*

BASTAREL, en Bretagne : *d'argent, à deux léopards de ſable, paſſans l'un ſur l'autre, couronné de même.*

BASTIDE (LA), en Languedoc : *d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de ſable.*

BASTIDE : *d'azur, à deux chevrons d'or, poſés l'un ſur l'autre, & accompagnés en pointe d'une roſe d'argent.*

BASTIE (DE LA), Seigneur de Vercel : écartelé 1 & 4, *coupé d'or & de ſable, l'or chargé d'une hure de ſanglier du ſecond, & le ſable chargé d'un chevron du premier ;* au 2 & 3 *d'argent, à l'aigle d'azur, membrée & languée de gueules.*

BASTIE (DE LA) : *de gueules, au chef d'argent, chargé de trois roſes du champ.*

BASTOING, en Provence : *de ſable, fretté d'or, ſemé d'écuſſons d'argent & de mûres de gueules.*

BASTONNEAU, Seigneur d'Azay : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux quintefeuilles, & en pointe d'un bâton écotté, poſé en pal, le tout de même.*

BATAILHE, Seigneur de Frances : *d'or, à l'arbre de ſinople, ſur une terraſſe de même.*

BATAILLE, en Champagne : *d'azur, à trois faſces crénelées d'or.*

BATELLE-DE-TRESME : *d'azur, à la bande d'or.*

BATTENDIER : *d'or, au lion de ſable entre deux pals de gueules.*

BAVALLAN, en Vennes : *d'argent, à deux faſces de ſable.*

BAUBART, Seigneur de la Gruërie, en Champagne : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 21 Décembre 1717, & qui porte pour armes : *d'or, au ſautoir d'azur, cantonné de quatre aigles de ſable.*

BAUBIGNY : *d'azur, à trois mains dextres d'or, poſées 2 & 1.*

BAUCEY, en Bourgogne : *de gueules, à la croix ancrée d'or.*

BAUCHES, Seigneur de His, en Normandie, Généralité de Caen : Famille annoblie pour ſervices en 1597 : *d'azur, à un poignet dextre d'argent, tenant une épée en pal, accompagnée à chaque flanc d'une étoile, & ſurmontée en pointe d'une nuée, le tout de même, ſe terminant en demi-cercle au haut de l'écu, & renfermant un ſoleil d'or.*

BAUCHET, en Bourgogne : *d'argent, à une merlette de ſable, au chef d'azur, chargé de trois beſans d'or.*

BAUCLERC-D'ACHERE : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de trois têtes de loup, & en pointe d'un loup entier, le tout de même ; au chef couſu d'azur, chargé d'un croiſſant d'or.*

BAUD (LE), en Bretagne : *d'argent, à une quintefeuille de gueules.*

BAUD, en Provence : *d'or, au mouton rampant de ſable, briſé d'une cotice d'argent.*

BAUDA, en Champagne : *d'or, à trois bandes de gueules.*

BAUDIN : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois quintefeuilles d'or, deux en chef & une en pointe ; au chef de même, chargé de trois molettes de ſable.*

BAUDAR, Seigneur de Vaudeſir : *d'azur, au dard d'or, poſé en pal, la pointe en haut.*

BAUDOCHE : *d'argent, à trois chevrons de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois tours d'or.*

BAUDENIS ou BAUDENYS, Sieur de Monteterre, Election de Carentan, en Normandie, ancienne

Nobleſſe qui porte : *d'argent, au ſautoir engrelé de gueules, cantonné de quatre têtes de lion de ſable, arrachées, lampaſſées de gueules.*

BAUDET : *d'or, au mouton de ſable.*

BAUDET : *de gueules, à trois hameçons d'argent, 2 & 1.*

BAUDIÈRE, en Languedoc : *d'azur, à cinq épées d'argent poſées en pal.*

BAUDIERE ou BAUDIEZ, en Bretagne : *d'or, à trois faſces ondées d'azur, ſurmontées au côté droit d'un treſle de même.*

BAUDIMANT, en Poitou : *d'argent, à trois merlettes de ſable, 2 & 1.*

BAUDIMENT : *d'or, à trois aigles éployées de ſinople* ou *de ſable, poſées 2 & 1.*

BAUDIN : *bandé d'argent & de gueules de ſix pieces.*

BAUDINCOURT : *d'argent, à l'aigle éployée de ſable, chargé d'un écuſſon d'argent, ſurchargé d'un chapeau de Cardinal, de gueules.*

BAUDINEL, en Bourgogne : *d'or, à la croiſette de ſinople ; au chef d'azur, chargé de trois croiſſans d'argent.*

BAUDINET, même Province : *d'azur, à trois faſces d'or, ſurmontées de trois croiſſans d'argent, diviſés de gueules.*

BAUDOIN, Sieur de Freſnay, en Normandie, Election de Caen : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux roſes de même en chef, & de trois treſles, auſſi d'argent, en pointe, 2 & 1, & une fleur-de-lis d'or au-deſſus des treſles.*

BAUDON, en Provence : *de gueules, à une épée garnie d'argent dans ſon fourreau de ſable, poſée en pal, la pointe en bas, & tortillée de ſon baudrier ou ceinturon, auſſi de ſable.*

BAUDON : *d'azur, au pélican dans ſon aire, ſurmonté un peu à dextre d'un ſoleil, le tout d'or.*

BAUDOT, Seigneur de Frementel, en Normandie, Généralité d'Alençon : *d'azur, à une aigle abaiſſée d'or, accompagné en chef, à dextre d'un ſoleil, & à ſéneſtre d'une épée* ou *poignard, la pointe en bas en pal, le tout de même.*

BAUDOUIN, Seigneur de Keraudrun, en Ruis : *de gueules, à dix-neuf billettes d'argent, au canton de même, chargé d'une billette de gueules.*

BAUDOUIN, en Bretagne : *de gueules, à la croix pattée d'or,* ou *d'or, à la croix pattée de gueules.*

BAUDOUIN, Seigneur d'Eſtavigny : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un épi de bled de même.*

BAUDOUIN, Seigneur de Chamoult : *d'argent, à l'arbre de ſinople, au pied nourri ; au chef de gueules, chargé d'un croiſſant d'argent, accoſté de deux étoiles d'or.*

BAUDOYER ou BODOYER (LE) en Bretagne : *faſcé d'argent & de gueules, de ſix pieces.*

BAUDRA ou BEAUDRAP, Seigneur du Meſnil, de la Prumerie, en Normandie, Généralité de Caen, annobli en 1597 : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un croiſſant de même.*

BAUDRE, Seigneur de la Vallée en Normandie, Généralité de Caen : ancienne Nobleſſe qui a donné quantité de braves Officiers dans les troupes du Roi : *d'argent, au croiſſant de gueules, accompagné de ſix merlettes de même, trois en chef, une à chaque flanc, & l'autre en pointe.*

BAUDRE, en Bretagne : *d'ar-*

gent, à cinq billettes de ſable, poſées en ſautoir.

BAUDRICOURT : *d'argent, à la croix de gueules.*

BAUDRIER-LA-MARCHE : *d'argent, au chef d'or, chargé d'une fleur-de-lis d'azur.* Une autre Famille de ce nom porte : *d'argent, au chef de gueules.*

BAUDRY, en Bourgogne : *d'or, à trois mains ſéneſtres de gueules, poſées 2 & 1.*

BAUDRY, Seigneur de Canroſt, en Normandie, Généralité de Rouen : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 30 Janvier 1668 : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux lapins affrontés d'or, & en pointe d'une tête d'argent contournée, tortillée de même.*

BAVET, en Breſſe : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roſes d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BAVEUX : *de gueules, au chevron d'argent.*

BAUGENCI : *échiqueté d'or & d'azur, à la faſce de gueules.*

BAUGY-LEDVILLE : *d'azur, à trois trônes d'or, poſés en pal 2 & 1, ſurmontés en chef d'une molette de même.*

BAVIGNAN, en Champagne : *d'azur, à deux épées d'argent, paſſées en ſautoir, les pointes en bas, les gardes & poignées d'or.*

BAULAC, en Bourgogne : *d'argent, à la croix pattée de ſable.*

BAULAND, en Breſſe : *d'or, à la bande alaiſée d'azur.*

BAULD (DE), à la Vigne-le-Houlle, en Vennes : *d'azur, à dix billettes d'or, 4, 3, 2 & 1.*

BAULON, en Bretagne : *de vair, au ſautoir de gueules.*

BAULT (LE), même Province : *d'argent, à une quintefeuille de gueules.*

BAULT-DE-LANGY, en Nivernois : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes de ſable, 2 en chef & 1 en pointe.*

BAUME (DE LA), en Languedoc : *de gueules, à la faſce d'or, accompagnée de trois gantelets d'argent, deux en chef & un en pointe.*

BAUME (DE LA), Seigneur de Forſac : *écartelé au 1 d'azur, au loup paſſant d'or ; au 2 de ſable, au lion d'or ;* au 3 de Bourbon-Condé, qui eſt *d'azur, à trois fleurs-de-lis, 2 & 1, au bâton péri en bande de gueules ;* & *au 4 d'argent, à l'aigle de ſable, membré & becqué de gueules ;* & ſur le tout, *d'or, à la fleur-de-lis de gueules.*

BAUME-CORNILLON : *de gueules, à la bande d'or, chargée de trois corneilles de ſable, poſées dans le ſens de la bande.*

BAUMETTE : *de gueules, à cinq éperviers, avec leurs longes & ſonnettes d'or, poſés 3 & 2,* ou *en ſautoir.*

BAUNE (DE LA), en Normandie : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croiſſans de même, & en pointe de trois tours de ſable, rangées en face, celle du milieu plus élevée.*

BAUNE (DE LA) : *d'or, à un arbre arraché de ſinople, accoſté de deux croiſſans de gueules.*

BAUPTÉ (DE) : ANTENOR DE BAUPTÉ, Ecuyer, Seigneur de Juganville, Election de Valognes en Normandie, fut annobli en 1653. PIERRE DE BAUPTÉ, Ecuyer, Seigneur de Juganville, &c. ſon fils, obtint encore en 1664, des Lettres de confirmation. Les armes : *d'azur, au pal d'or chargé d'une fleche ou dard de gueules.*

BAUQUEL, Seigneur de la Roque, de Mauny, Creüilly, Grandval & d'Huberville, en Normandie, Généralité de Rouen : Famille main-

tenue dans sa Noblesse le 28 Novembre 1667, qui porte pour armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois pommes de même, feuillées & tigées de sinople, deux en chef & une en pointe.*

BAUQUET, Seigneur de Turqueville & de Sureville, en Normandie, Généralité de Caen : Famille annoblie en 1543 : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois lozanges de même, deux en chef & une en pointe.*

BAUQUET, en Normandie, Election de Carentan : Famille qui peut bien être une branche de la précédente : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois lozanges d'argent, deux en chef & une en pointe.*

BAURE : *Ecartelé, au 1 & 4 d'argent, à trois mouchetures d'hermines de sable, 2 & 1 ; au 2 & 3, d'argent à trois fasces de gueules.*

BAUSSANCOURT, en Champagne : *d'argent, au lion de sable, la queue fourchée passée en sautoir, chargé sur l'épaule sénestre d'une étoile d'or.*

BAUSSEN, Sieur du Desert, de Haudicourt : Ancienne Noblesse, Election de Caen, en Normandie : Famille alliée à celle de *Foucault* par le mariage de JEAN DE BAUSSEN avec Demoiselle *Catherine de Foucault.* Les armes : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent.*

BAUSSY, en Normandie, Généralité de Caen, annobli aux Francs-Fiefs : *d'argent, à trois peignes* ou *déméloirs* ou *rateaux, à cinq dents de gueules, 2 & 1.*

BAUT (LE), en Bretagne : *d'azur, à dix billettes d'or, posées 4, 3, 2 & 1.*

BAUTOT : *d'argent, à trois cocqs de sable, barbés & crêtés de gueules, 2 & 1.*

BAUVOY, en Normandie, Election de Vire : *écartelé, au 1 & 4 de gueules, à la rose d'argent ; au 2 & 3 aussi de gueules, au lion d'argent.*

BAYC, au Meryonec, près Guerrande, en Bretagne : *de gueules, à trois huchets d'argent, liés de même en sautoir, 2 & 1.*

BAYER, Seigneur de Boport : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, au lion de sable, couronné d'or, armé & lampassé de gueules ; au 2 & 3 de gueules, au dextrochere d'argent, tenant une bague d'or, accompagnée de trois croix fleuronnées au pied fiché de même, une en chef & deux en pointe.*

BAYERNE : *écartelé, au 1 & 4, d'azur, à un Z d'argent, posé en bande ; au 2 & 3, coupé d'argent & de gueules, à l'étoile de même de l'un en l'autre.*

BAYGNAN, en Touraine : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois râles de même, deux en chef & un en pointe, membrés & becqués de gueules.*

BAYLES : *d'azur, à la roue de Ste Catherine d'or.*

BAYMERES : *écartelé d'or & d'azur.*

BAYNE, en Languedoc : *d'argent, à un lion de sinople, armé & lampassé d'argent, surmonté d'un lambel aussi d'argent à trois pendans, chargés chacun de trois tourteaux de gueules.*

BAYNES : *de sable, à deux os de mort d'argent, posés en croix.*

BAYS, en Bretagne : *de gueules, à trois boisseaux ou quarts d'argent, chargés chacun de cinq mouchetures d'hermines de sable.*

BAYS (DE), en Bretagne : *de gueules, à trois cuviers d'argent, cerclés de sable, posés 2 & 1.*

BAZAN, en Franche-Comté : *de*

gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois beſans d'or, poſés deux en chef & un en pointe.

BAZOCHES : *de ſable, à la croix engrélée d'or.*

BAZOCHES : *d'azur, au lion bureté d'argent & de gueules.*

BAZOGE (DE), en Berry : *d'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules.*

BAZON : *échiqueté d'argent & de ſable, de quinze pieces.*

BAZONNIERE (DE LA), en Normandie, Généralité de Caen : *d'hermines, au lion de gueules.*

BEATRIX, Seigneur des Pierelles, de Bellecroix & de Maranville, en Normandie, Généralité de Caen : *d'argent, au lion de ſable, lampaſſé de gueules & couronné d'or à l'antique, ayant le col & l'épaule chargés de cinq croiſettes du champ, 3 & 2.*

BEAUBIGNÉ, au Maine : *d'azur, à cinq chaudrons d'or, poſés en ſautoir.*

BEAUBOIS : *écartelé, au 1 & 4 de gueules, au croiſſant d'argent, chargé de quatre faſces d'azur ; & au 2 & 3 d'argent, à la bande d'azur.*

BEAUBOURG : *écartelé, au 1 & 4 d'azur, à trois tours d'argent, à la bordure engrêlée de gueules ; au 2 & 3 d'argent, à la bande de ſable, chargée de trois molettes du champ.*

BEAUBOYS : Seigneur & Baron de Nevet, en Bretagne, portoit anciennement pour armes : *de gueules, à neuf quartefeuilles d'or, poſées 3, 3 & 3 ;* enſuite *de gueules, au croiſſant d'argent, chargé de trois faſces d'azur ;* & actuellement, *d'or, au léopard de gueules.*

BEAUCAIRE-PUYGUILHEM : *d'azur, au léopard lionné d'or.*

BEAUCAMP : *d'argent, à la bande de ſable frettée d'or.*

BEAUCAMPS, Seigneur de Saint-Germain : *d'argent, à l'arbre de ſinople, abaiſſé ſous une faſce en diviſe de gueules, ſurmonté d'un croiſſant d'azur, & le fuſt de l'arbre accoſté de deux étoiles de même.*

BEAUCÉ, en Meleſſe, Evêché de Rennes : *d'argent, à une aigle de ſable, becquée & membrée de gueules ; au bâton* ou *cotice d'or, brochant ſur le tout en bande.*

BEAUCHAMP : *d'azur, à deux jumelles d'or, au lion paſſant de même en chef.*

BEAUCHAMP, au Maine : *d'or, à un dard de gueules, à l'orle de huit merlettes de même.*

BEAUCHAMP : *d'hermines, à deux faſces de ſinople.*

BEAUCHAMP-RAULIN : *de gueules, à trois clefs d'or, poſées en pal, 2 & 1.*

BEAUCHAMPS (DE), Seigneur de Merle : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois merlettes de gueules.*

BEAUCHAMPS (DE) : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un ſoleil, le tout de même ; le chevron ſurmonté de deux burelles auſſi d'or, & le ſoleil abaiſſé ſous une nuée d'argent.*

BEAUCHE : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

BEAUCLERC (DE), Seigneur d'Acheres, de Rougemont, d'Eſtiau, &c. *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de loup de même, & en pointe d'un loup entier paſſant auſſi d'or ; au chef d'azur, chargé d'un croiſſant d'argent.*

BEAUCOURT, Seigneur de Belliere, en Normandie, Généralité de Rouen : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 11 Mars 1669, dont les armes ſont : *d'argent, à l'aigle de gueules.*

BEAUDENIS :

BEAUDENIS: *d'argent au ſautoir de gueules engrêlé, accompagné de quatre têtes de lions de ſable.*

BEAUDINAR, en Provence: *de gueules, au lion d'or.* Voyez SABRAN au Dictionnaire.

BEAUFORT, en Dauphiné: *d'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef de trois molettes d'éperon de même, 2 & 1, & en pointe d'une tour d'argent maçonnée de ſable.*

BEAUFORT, *d'argent, au lion de gueules, ſemé de billettes de même.*

BEAUFORT, en Champagne: *d'azur, au Fort d'argent, bâti dans des ondes de même.*

BEAUFORT: *écartelé, au 1 & 4 de gueules, ſemé de fleur-de-lis d'or; au 2 & 3 d'argent, à une aigle éployée & à deux têtes, de ſable, membrée & becquée d'or.*

BEAUFORT, en Savoye: *de gueules, au lion d'argent.*

BEAUFORT: *d'azur, à trois écuſſons d'argent, 2 & 1.*

BEAUFORT: *d'or, à trois faſces de gueules.*

BEAUFORT, en Champagne: *d'argent, à trois bandes de gueules.*

BEAUFORT, en Bourgogne: *de gueules, à trois écuſſons d'hermines, poſés 2 & 1.*

BEAUFORT, en Languedoc: *écartelé, au 1 & 4 d'azur, au lion d'argent; au 2 & 3 de gueules, au lévrier auſſi d'argent.*

BEAUFORT: *d'or, à la bande de gueules, chargée de deux filets d'or.*

BEAUFORT (DE), Seigneur de Saint-André: *de ſinople, à deux lévriers courans d'argent, l'un ſur l'autre, accollés d'or.*

BEAUFORT, en Bretagne: *de gueules, à trois écus d'hermines, poſés 2 & 1.*

BEAUFORT (DE), en Auvergne, Seigneur de Canillac, de Montboiſſier: *écartelé, au 1 & 4 d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de ſix roſes de gueules poſées en orle, qui eſt de* Beaufort; *au 2 & 3 d'azur, au lévrier rampant d'argent, coleté & onglé de gueules, à la bordure denticulée du ſecond, qui eſt de* Canillac; & ſur le tout, *d'or, ſemé de croiſettes de ſable, au lion de même rampant & brochant ſur les croiſettes, qui eſt de* Montboiſſier. Voyez ce mot dans le Dictionnaire.

BEAUFORT-ROSIERES: *d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de ſix roſes de gueules, poſées en orle.* Branche de la précédente Famille.

BEAUGAY, en Anjou: *de gueules, à la croix ancrée d'or.*

BEAUGENDRE, Seigneur des Eſſarts, de Cricqueville & d'Eſtaville, en Normandie, Généralité de Caen: *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, deux en chef & une en pointe.*

BEAUGIE: *de gueules, au lion d'hermines, couronné d'or.*

BEAUJEU: *de ſable, à trois jumelles d'argent.*

BEAULIEU, Seigneur de Rochefort, en Normandie, Généralité d'Alençon: Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 18 Mai 1667, dont les armes ſont: *d'argent, au croiſſant de ſable, accompagné de ſix croix ancrées de même, rangées en faſces, trois en chef & trois en pointe.*

BEAULIEU, en Bretagne: *d'azur, à neuf bezans d'or, poſés 3, 3 & 3, au lion d'argent brochant ſur le tout.*

BEAULIEU (DE), en Champagne: *d'azur, au vol plein d'argent, ſurmonté de deux étoiles d'or.*

BEAUMAIS, Seigneur de Marolles, de Ciſay, en Normandie, Généralité de Rouen: Famille mainte-

nue dans sa Noblesse le 17 Février 1667, qui porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, & en pointe d'une patte d'oiseau, le tout de même.*

BEAUMANOIR-EDERS, Seigneur de Quincy : *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois quintefeuilles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BEAUMEN, en Provence : *parti, coupé, emmanché d'or & d'azur, de l'un en l'autre.*

BEAUMERLY : *de gueules, à la bande fuselée d'or.*

BEAUMESNIL : *de gueules, à deux fasces d'hermines.*

BEAUMONT, en Champagne : *d'azur, à l'écusson d'argent en abîme, & une bande de gueules, brochante sur le tout.*

BEAUMONT, en Dauphiné : *échiqueté d'argent & d'azur.*

BEAUMONT, au Maine : *de... à cinq chevrons brisés de.....*

BEAUMONT, en Anjou : de *gueules, à la bande d'or.*

BEAUMONT, en Provence : *de gueules, à six lozanges d'or, posés en bande.*

BEAUMONT (DE), en Saintonge : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or.*

BEAUMONT, en Bretagne : *pallé d'or & de gueules de six pieces.*

BEAUMONT (DE), Seigneur du Breil, Varenne : *d'azur, à trois pieds de biche d'or, 2 & 1.*

BEAUMONT-DE-GUITÉ, en Bretagne : *d'argent, à trois pieds de biche de gueules, onglés d'or, & posés 2 & 1.*

BEAUMONT : *d'argent, à la quintefeuille de gueules.*

BEAUMONT (DE), *d'or à la bande de sable, accostée de deux roses de gueules.*

BEAUMONT : *d'or, à la fleur de sept feuilles, de sinople, percée du champ.*

BEAUMONT-MEULANG : *de sable, au lion d'or.*

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF : *d'argent, à trois pieds de bœuf de gueules, onglés d'or, posés 2 & 1.*

BEAUMONT, en Languedoc : *parti au 1 d'argent, au lion de gueules, armé & lampassé d'argent, au chef échiqueté de sable & d'argent ; au 2 d'or, à une bande d'azur chargée de deux étoiles d'argent.*

BEAUMONT, en Provence : *d'or, à une bande d'azur, accompagnée de trois molettes de gueules, deux en chef, & une en pointe.*

BEAUNON : *coupé de gueules & d'or, au lion d'argent sur le tout.*

BEAUQUERRE : *écartelé, au 1 & 4 d'azur, au léopard d'or ; au 2 & 3 de gueules, à la croix ancrée d'argent.*

BEAURAINS (DE), Seigneur du Plessis : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'une colombe passante de même, tenant en son bec un rameau d'olivier.*

BEAURAINS : *d'azur, à l'écu d'argent en chef, à l'orle de huit coquilles de même.*

BEAUREGARD-BLONDEAU : *d'argent, à trois pommes de pin de gueules, 2 & 1.*

BEAUREGARD, *de gueules, à la bande d'or, accostée d'une étoile en chef, & en pointe d'un croissant ; le tout de même.*

BEAUREPAIRE : *d'argent, au chevron d'azur.*

BEAUREPAIRE, Seigneur du Trévégant & du Bourblanc, près Tréguier en Bretagne, portoit anciennement : *de gueules, à une fasce d'argent, chargée de deux têtes de Maures tortillées d'argent ;* & actuellement, *de gueules, à une tour crénelée*

d'or, ſommée d'un tourillon de même.

BEUSANG : *de* Montmorenci, *au franc canton d'or, chargé d'une merlette de ſable.*

BEAUSEMBLANT : *de gueules, à la croix engrêlée d'argent.*

BEAUSIRE, Seigneur de Bréguigny en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 9 Mars 1667, qui porte : *d'azur, à la faſce d'argent chargée d'une étoile d'or, & accompagnée de cinq autres étoiles de même, 3 en chef & 2 en pointe.*

BEAUSOBRE (DE) : *d'azur, à deux chevrons d'or, dont l'un renverſé & entrelaſſé ; au chef couſu de gueules, chargé d'une ombre de ſoleil d'or.*

BEAUSOLE : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de léopard de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BEAUSSAN, Seigneur de Seſert en Normandie, Généralité de Caen : *d'azur, à l'*Agnus Dei *d'or, à la croix d'argent & à la banderole de même, chargée d'une croix de gueules.*

BEAUSSE (DE) : *d'azur, au cœur de gueules enflammé d'or, accompagné en chef d'un ſoleil de même, aux flancs dextre & ſeneſtre d'une gerbe de bled auſſi de même liée de gueules, & en pointe d'un croiſſant d'argent.*

BEAUSSEY : *de gueules, à la croix engrêlée d'or.*

BEAUVAIS, Ecuyer, Sieur de la Gaillardiere, ancienne Nobleſſe employée dans la recherche de 1666, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon en Normandie, porte : *coupé d'argent & de gueules, le premier chargé d'un chevron abaiſſé de ſable.*

BEAUVAIS, en Bretagne : *de gueules, à une croix vuidée & cléchée d'or, pommetée d'argent, au franc canton de même, chargé d'un lion de gueules.*

BEAUVAIS (DE) : *d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois roſes mal ordonnées du champ, 1 & 2, accoſtées de deux coquilles d'or, l'une à dextre des roſes & l'autre à ſeneſtre.*

BEAUVAIS (DE), Seigneur de Faverolles en Picardie : *d'azur, à une croix d'or chargée de cinq roſes de gueules.*

BEAUVAIS (DE), Seigneur de Gentilly, de la Boiſſière : *d'azur, à un cœur d'or ſoutenu d'un croiſſant d'argent, & ſurmonté d'une nuée de même.*

BEAUVAIS, Seigneur de l'Ecu en Bretagne : *d'azur, à ſix billettes d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois targes d'argent.*

BEAUVAIS (DE), Seigneur d'Herbelay : *d'or, au chef de ſable, chargé d'une faſce vivrée d'argent.*

BEAUVAIS, en Bretagne : *d'argent, au lion de gueules, armé & lampaſſé d'or, au chef de ſable.*

BEAUVAIS, en Picardie : *échiqueté d'argent & d'azur.* Aliàs, *d'argent à trois pals de gueules.*

BEAUVAIS, en Normandie, Généralité de Caen : *écartelé, au 1 & 4 de gueules, à la roſe d'argent ; au 2 & 3 de gueules, au lion d'argent.*

BEAUVAIS, Seigneur des Angles, de Soret en Normandie, Généralité de Rouen : Famille maintenue dans ſon ancienne Nobleſſe le 31 Décembre 1667, qui porte : *de gueules, à cinq coquilles d'or.* Aliàs, *d'argent, poſées 3 & 2.*

BEAUVAIS, Seigneur de la Gaillardière ou Guillaudière, en Normandie, Généralité d'Alençon : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 26 Juillet 1667, dont les armes ſont :

d'argent, au chevron de ſable ; au chef de gueules.

BEAUVAIS, Seigneur de Maury en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 14 Octobre 1666, qui porte : *de gueules, à deux piques d'argent, emmanchées d'or, & poſées en chevron, accompagnées de trois hauſſe-cols d'or, deux en chef & un en pointe.*

BEAUVAIX : *d'argent, au pal de gueules.*

BEAUVAU : *d'azur, au léopard d'or.*

BEAUVERGER - MONGEN : *écartelé en ſautoir, le chef & la pointe d'azur, les flancs d'hermines, à la bande d'or, brochante ſur le tout.*

BEAUVILAIN : *palé d'or & d'argent de ſix pieces.*

BEAUVILAY : *faſcé d'or & d'azur de ſix pieces.*

BEAUVIS : *d'or, au chevron de ſable, accompagné de trois chouettes de même, becquées & membrées de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BEAUVOIR, en Franche-Comté : *d'azur, à trois lozanges d'argent, poſées 2 & 1, ſurmontées en chef d'un lambel d'or à trois pointes.*

BEAUVOIR : *d'or, à deux bandes de gueules.*

BEAUVOIR-LA-PALU : *écartelé d'or & de gueules.*

BEAUVOIR : *d'azur, à deux loups paſſans d'or, l'un ſur l'autre.*

BEAUXYEUX : *d'argent, au chef de gueules, chargé d'un chevron ondé d'argent.*

BEC-DE-VILLAINE : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, à trois lions de ſable ; au franc-quartier de* Caſtille ; *& au 2 & 3 de* Léon.

BECARIIS, en Provence : *de gueules, à un taureau furieux d'or ; au chef couſu d'azur, embelli de trois fleurs-de-lis d'or, 2 & 1, ſous un lambel de trois pendans de gueules.*

BECART, en Bourgogne : *d'or, à treize billettes arrondies par le haut, ſommées d'une aigle éployée de ſable.*

BECEL, en Picardie : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cignes d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BECHET : *de gueules, au ſautoir d'or, accompagné de trois croiſettes d'azur de l'un en l'autre en pointe, accoſtées de deux étoiles d'or.*

BECHET : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, & en pointe d'un arbre de ſinople ; au chef d'azur, chargé de trois croiſſans du champ.*

BECHEVEL, Sieur du Caſtel : ancienne Nobleſſe, Election de Vire, en Normandie, qui porte : *de gueules, à trois quintefeuilles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BECTOZ, en Dauphiné : *d'azur, au chef d'argent, chargé de trois têtes d'aigles arrachées de ſable & lampaſſées de gueules.*

BECQUEL, Seigneur du Meſle ; en Normandie, Généralité de Rouen : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 2 Janvier 1668, dont les armes ſont . . . . . .

BEDEL (LE), Seigneur des Londes, Election de Caen en Normandie : Famille annoblie aux francs-fiefs, dont les armes ſont : *d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois tourteaux de ſable, & accompagné de trois glands d'or, deux en chef & un en pointe.*

BÉDEY, (LE), Sieur d'Arnelles, Election de Bayeux, en Baſſe-Normandie : Famille annoblie en 1598, dont les armes ſont : *d'azur, à trois loſanges d'argent, 2 & 1 ; au chef couſu de gueules, chargé de trois roſes d'argent.*

BEDONNIERE : *d'azur, à ſix billettes d'argent, chargées chacune d'une autre billette du champ.*

BEFFROY, en Champagne : *de ſable, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules.*

BEGAIGNON, Seigneur du Rumen, en Pleſtin près Tréguier : *d'argent, au fretté de gueules de ſix pieces.*

BEGASSON, Seigneur de la Villeguheart & de Trémédern, près Tréguier, en Bretagne : *de gueules, à un héron d'argent.*

BEGASSOUX (LE), même Province : *d'azur, à trois têtes de bécaſſes d'or, poſées 2 & 1.*

Une autre Famille de ce nom porte : *d'argent, à une bécaſſe de gueules.*

BEGAT (LE), en Champagne : *de ſable, à la croix engrélée d'argent, cantonnée au 1 & 4, d'une étoile de même.*

BEGUE (LE), Seigneur de Majainville : *d'azur, au ſep de vigne d'or, fruité de même, tortillé autour d'un échalas auſſi d'or, & ſurmonté en chef d'une merlette d'argent entre deux croiſſans de même.*

BEHUCHET : *de . . . . . à une tige à trois roſes de . . . . accompagnée de quatre étoiles de . . . . deux en chef & deux en pointe.*

BEIM : *de gueules, à trois annelets d'argent, 2 & 1.*

BEINAC : *de gueules, au lion d'argent courant, poſé en bande.*

BEINS (DE), Seigneur de Viſancourt, en Dauphiné : *d'azur, au chevron d'or, ſurmonté de trois étoiles d'argent rangées en faſce, & accompagné en pointe d'un ſoleil d'or.*

BEISSIER, Seigneur de Pizany : *de ſinople, à une plante de lis d'argent.*

BEIVIERE (LA) : *de gueules, à une croix d'or fleurdeliſée.*

BEL (LE), Seigneur de la Boiſſiere, de Buſſy, en Picardie : *de ſinople, à la faſce d'argent.*

BEL (LE), Seigneur du Hommet, & de *Julie*, en Normandie, Election de Valognes : Famille annoblie en 1647, en la perſonne de JULIEN, dont le fils JACQUES, fut maintenu dans ſa Nobleſſe en 1665, qui porte : *d'azur, à trois beſans d'argent, poſés 2 & 1, à la bordure d'or.*

BEL (LE), Seigneur de France, près Rhédon, en Bretagne : *d'argent, à trois fleurs-de-lis de gueules, poſées 2 & 1.*

BEL (LE), même Province : *d'azur, au fretté d'or de ſix pieces.*

BEL (LE), en Champagne : *d'argent ; à la faſce d'azur, chargée de trois boucles d'or, & accompagnée en chef de deux hures de ſanglier de ſable, défendues d'argent, & en pointe d'une étoile auſſi de ſable.*

BELAC : *d'azur, à la tour crénelée d'argent, bâtie au milieu des ondes, ſurmontées de trois fleurs-de-lis d'or en chef.*

BELAIR, Seigneur de Ploudiry, en Bas Leon : *d'azur, au croiſſant d'argent.*

BELAIR, Sieur de Kerguz & Troffagan, près Saint-Paul de Leon : *d'argent, à une trompe, ou cors-de-chaſſe d'azur, enguiché de gueules, en ſautoir.*

BELAMPRISE : *de gueules, au chef d'or, chargé de trois croix recroiſettées, au pied fiché de ſable.*

BELANGER : *écartelé, au 1 & 4, lozangé d'or & de gueules ; au 2 & 3 d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois coupes de gueules.*

BELANGER (DE), Seigneur de Tarotte, de Blacy, de Fontenay, en Champagne : *d'azur, au chevron d'or.*

BELANGRISE, en Picardie : *de gueules, au chef d'or, chargé de trois molettes d'éperon de ſable.*

BELASTRE : *d'argent, à quatre quintefeuilles de gueules.*

BELAUDIERE, Baron de Rouet, & Vicomte de Leſcoat, en Leon : *d'azur, à trois roues d'or, poſées 2 & 1.*

BELAY : *parti d'argent & d'azur, à deux clefs adoſſées, paſſées de l'une en l'autre.*

BELAY, au Maine : *de ſable, à trois molettes d'éperon, d'argent poſées 2 & 1.*

BELAY : *d'argent, au loup paſſant de ſinople.*

BELAY-TOUARCÉ : *d'or, à la bande fuſelée d'azur, accompagnée de ſix fleurs-de-lis de même, poſées en orle.*

BELCASTEL, en Languedoc : *parti de ſinople & de gueules; le premier chargé de deux flambeaux d'or, allumés de gueules, & le ſecond d'une tour d'argent, maçonnée de ſable, ſurmontée d'une colombe auſſi d'argent, tenant un pied ſur la tour, & l'autre ſur une branche de ſinople, poſée en pal.*

BELER : *d'argent, à deux faſces de ſable.*

BELET-SAINT-GÉNAULT : *d'azur, à deux cotices engrêlées d'argent, feneſtrées en chef d'une belette d'or, accollée de gueules.*

BELGARDE (DE), Seigneur des Marches, d'Entremont, en Savoye : *d'azur, aux rayons droits & ondés alternativement, mouvans d'une portion de cercle du chef vers la pointe de l'écu d'or, chaque intervalle de rayons rempli d'une flamme renverſée de même, au nombre de ſix en tout, au chef d'or, chargé d'une aiglette de ſable.*

BELIERE (LA), Sieur de Lazorie, Election d'Avranches, ancienne Nobleſſe, qui porte : *d'argent, au chef de ſable, chargé de deux molettes du premier.*

BELIERE : *parti d'argent, emmanché de ſable.*

BELIERE : *d'or, au chef anté de ſable.*

BELIERE (LA), en Bretagne, portoit anciennement : *de gueules, à une croix ancrée d'argent, chargée de cinq mouchetures d'hermines de ſable;* & depuis, écartelé, *au 1 & 4 d'or, au chef endenché de ſable; au 2 & 3, contre-écartelé d'argent & de ſable.*

BELIN, Sieur de la Riviere, Election de Coutances; Famille annoblie en 1610, porte : *d'or, à la flamme de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

BELINGANT, Seigneur de Kerbabu, en Lanilis, Evêché de Léon : *de gueules, à trois quintefeuilles d'argent, poſées 2 & 1.*

BELISAL, en Saint-Martin, Evêché de Léon : *de gueules, à ſix beſans d'or, poſés 3, 2 & 1.*

BELISLE, en Perdenec : *de gueules, à un croiſſant d'argent, en abîme, accompagné de cinq coquilles de même, trois en chef & deux en pointe.*

BELISLE, près Guimgamp, Evêché de Tréguier : *d'hermines, à une faſce de gueules, chargée de trois molettes d'éperon d'or.*

BELLANG-DE-TOURNEVILLE : *de gueules, ſemé de croiſettes recroiſettées au pied fiché d'argent, à trois beſans de même, brochans ſur le tout, poſés 2 & 1.*

BELLANGER, Seigneur d'Hôtel-la-Faux, de Nanteuil-la-Foſſe : *de gueules, au lion d'argent; au chef couſu d'azur, chargé de deux molettes d'éperon d'or, & ſoutenu d'une deviſe de même.*

BELLANGER (DE), en Normandie, Généralité de Caen : *de*

gueules, à deux aigles éployées d'argent, posées l'une sur l'autre.

BELLANGER, en Champagne : *d'azur, au chevron d'or.*

BELLANGER, à Paris : *de gueules, au lion d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de deux molettes d'éperon d'or, & soutenu d'une trangle, aussi d'or.*

BELLANGER : *d'argent, à la bande d'azur.*

BELLANGÈRE-TOURNEVILLE : *de gueules, semé de croix recroisettées d'argent, à trois tourterelles de même, sur le tout, posées 2 & 1.*

—BELLEAU, Famille noble & ancienne, dont étoit JEAN DE BELLEAU, Seigneur de Châlons-le-Meldeux, marié à *Lucie de Gernicourt*, dont entr'autres enfans : PERRETTE DE BELLEAU, Dame de Châlons-le-Meldeux, femme de *Jean Gigault*, Seigneur d'Orinville, fils de *Jacques*, Seigneur de Han, & de *Jeanne Olivier*, Dame d'Orinville, dont postérité. Les armes : *d'azur, à trois coquilles d'or, 2 & 1.*

BELLEAU (DE), Seigneur de Petite-Ville, de Jumeliere, en Normandie, Election de Verneiiil ; noble & ancienne Famille, dont étoit GERVAIS DE BELLEAU, Evêque de Séez, mort en 1363, & dont les armes sont : *d'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de cinq mouchetures d'hermines de sable, quatre en chef & une en pointe.*

BELLEAU (DE), même Province, Généralité d'Alençon, & Election d'Argentan, noble & ancienne Famille qui porte : *d'hermines, à deux fasces d'azur.*

BELLEAU (DE), Seigneur de Courtonne, même Province, Généralité & Election de Lisieux ; noble & ancienne Famille, dont les armes sont : *d'hermines, à trois fasces d'azur.*

BELLECOMBE, en Dauphiné : *d'or, à la bande de sable.*

BELLECOMBE : *de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois fleurs-de-lis d'azur, au lion d'argent, issant de la fasce.*

BELLÉE, mêmes Province & Généralité, Election de Domfront, noble & ancienne Famille, qui porte : *de sable, à trois quintefeuilles d'argent 2 & 1.*

BELLEFAYE : écartelé, *au 1 & 4 d'azur, au chevron d'or ; au 2 & 3 d'or, à la fasce de sable.*

BELLEFONS : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges de gueules, deux en chef & un en pointe.*

BELLEGARDE : *d'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable.*

BELLEHACHE, Seigneur d'Outreval, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, en Normandie : noble & ancienne Famille qui porte : *de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre merlettes de même.*

BELLEMONT : *d'azur, à trois fasces d'or.*

BELLENAVE-LELOUP : écartelé, *au 1 & 4 d'azur, au lion d'or, la queue fourchue, couronné de même ; au 2 & 3, contre-écartelé d'Anjou-Sicile.*

BELLENGER, Généralité d'Alençon, Election de Falaise, en Normandie, Ecuyer, Sieur des Brieres ; Famille annoblie en 1595, & qui porte : *d'azur, à deux épées d'argent, la garde & la poignée d'or, posées en sautoir, & accostées de deux petits poignards d'argent, la pointe en bas.*

BELLENGER ou BERRENGER, Famille noble & ancienne, reconnue en 1666, lors de la recherche ordonnée dans la Généralité d'Alen-

çon, Election d'Argentan, en Normandie, qui porte : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois glands d'or, 2 & 1.*

BELLEPEUCHE : *échiquetté de gueules & d'argent.*

BELLET : *d'azur, à deux bandes d'argent dentelées, au mouton d'or grimpant au-dessus de la seconde.*

BELLETRUCHES, en Bourgogne : *écartelé, au 1 & 4 de gueules ; au 2 & 3 d'argent, à la fasce d'azur.*

BELLEVALL, en Picardie : *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de sept croix potencées de même, quatre en chef & trois en pointe.*

BELLEVILLE (DE), Election de Valognes, en Normandie ; noble & ancienne Famille qui porte : *d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre aigles de même.*

BELLEZAIS, Ecuyer, Sieur de la Chevalerie ; ancienne noblesse, employée dans la recherche de 1666, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, en Normandie, qui porte : *de sable, à trois losanges d'or, 2 & 1.*

BELLIN-DAVERTON : écartelé *au 1 & 4 de gueules, à trois jumelles d'argent ; au 2 & 3 d'azur, à la croix d'or, parti d'argent, au lion de gueules.*

BELLINGHEN : *d'azur, à trois fasces d'or ; au chef d'argent, chargé de huit roses de gueules.*

BELLOCIER, Seigneur de Blerainville : *de gueules, à l'aigle essorante d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même.*

BELLON, Seigneur de Turin en Piémont ; écartelé au 1 & 4, *d'or, à trois pals de gueules ;* au 2 & 3, *lozangé d'argent & de gueules ;* & sur le tout, *d'azur, au bœuf passant d'or, accompagné en chef de trois fleurs-de-lis de même.*

BELLOT, Sieur de Caillonville, Franqueville, Election de Carentan, en Normandie ; Famille annoblie pour services en 1594, & qui porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux lions affrontés, & en pointe d'un fer de pique, le tout de même.*

BELLY : *d'or, à deux ogoësses de sable, ou tourteaux de Cardonniere, celui du chef renversé.*

BELONI : *de gueules, au pal d'argent.*

BELONI : *d'azur, au* B *capital d'or.*

BELOSSAC, en Bretagne : *de vair, à une fasce de gueules.*

BELOUAN, à Saint-Malo : *de sable, à une aigle d'argent.*

BELOUZE, en Provence : *d'or, à . . . . de sable.*

BELOY-DE-CANDAS : *d'argent, à quatre bandes de gueules.*

BELOY-SAINT-LÉONARD : *d'argent, à trois fasces de gueules.*

BELRIEU (DE) : *d'azur, à un croissant d'argent ; au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules.*

BELVEDER, *d'argent, à trois pals de gueules, à la bande d'azur, brochante sur le tout, chargée de trois besans d'or.*

BELVESER : porte mêmes armes, sans la bande.

BELY : *de gueules, au rocher alaisé d'argent, accompagné en chef d'une couronne de Marquis d'or.*

BÉNARD, Sieur de Rotot, Maisons, Vauville ; ancienne Noblesse, Election de Caen en Normandie, qui porte : *d'azur, à trois lis de jardin, fleuris & d'argent, posé 2 & 1.*

BÉNARD, Sieur de Monville, Election de Caen, annoblie aux Francs-fiefs en 1471 ; Famille dont

les

les armes ſont : *d'azur, à trois feuilles de chêne d'or, poſées 2 & 1.*

BÉNARD, autre Famille annoblie la même année que la précédente, qui porte : *d'argent, à la feuille . . . . . de gueules, accoſtée de deux croiſſans d'azur.*

BÉNARD, Seigneur de la Fortereſſe : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux fleurs de ſoucis de même, & en pointe d'une tour d'argent ; au chef couſu de gueules, chargé d'un croiſſant d'or, accoſté de deux étoiles d'argent.*

BÉNARD, Seigneur de Rezay : *d'argent, à deux faſces ondées d'azur ; au chef couſu de ſable, chargé de trois échecs d'or.*

BENAVIDES : *d'azur, au lion bandé d'or & d'azur.*

BENAVILLE : *pallé d'argent & de gueules de ſix pieces.*

BENCE : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon de même, & en pointe d'une foi d'argent.*

BENEDICTI, en Franche-Comté : *de gueules, à la bande engrêlée d'or.*

BENEVANS : *fretté d'or & de gueules, ſemé d'écuſſons d'argent.*

BENEVERT, en Bretagne : *d'argent, au chêne de ſinople, fruité d'or, un ſanglier de gueules paſſant au pied.*

BENEVILLE, en Provence : *de gueules, à trois mains feneſtres, appaumées d'or, poſées 2 & 1.*

BENGY, Seigneur de Cornet : *d'azur, à trois étoiles d'argent, poſées 2 & 1.*

BENNERAYE (LA), en Plemeleuc : *d'or, à trois glés de gueules, poſés 2 & 1.* Le *glé* eſt un petit animal que nous appellons aujourd'hui *loir*, qui reſſemble au *rat*, & vit de poiſſons, qu'il va chercher au fond de l'eau.

BENNERVEN, en Bretagne : *d'argent, à un chêne de ſinople, glanté d'or, & un ſanglier de gueules paſſant au pied.* Cette Famille paroît être la même que celle de BENEVERT ci-deſſus.

BENNEVILLE, en Normandie : *de ſable, au chef d'or, chargé de trois roſes du champ.*

BENOISE : *d'argent, à la faſce d'azur, chargée d'un cœur & d'une fleur-de-lis d'or, & accompagnée de trois roſes de gueules, deux en chef & une en pointe.*

BENOIST : *d'azur, au lion d'or.*

BENOIST, Seigneur de Vielchaſtel : écartelé, *au 1 & 4 d'azur, à l'aigle d'or ; au 2 & 3, de gueules, au ſautoir treflé & alaiſé d'or.*

BENOIST, Seigneur de Saint-Port : *d'argent, à une faſce de ſable, accompagnée de deux jumelles de gueules, une en chef & l'autre en pointe.*

BENOIST, en Normandie, Généralité de Caen ; Famille annoblie en 1586, dont les armes ſont : *d'argent, à l'aigle de ſable, onglée & languée de gueules.*

BENSARADE : *d'or, à quatre pals de gueules.*

BEQUETS : *d'or, au lion de gueules, armé de ſable, à la bordure dentelée du ſecond.*

BERANCOURT : *d'argent, au lion de ſable.*

BERANGERS, en Dauphiné : *gironné d'or & de gueules de huit pieces.*

BERANGERS : *pallé d'or & d'azur de huit pieces, à l'écuſſon d'argent ſur le tout.*

BERARD, en Dauphiné, *de gueules, à l'homme armé de toutes pieces d'argent, la viſiere levée ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

BERARD : *d'argent, à la faſce de*

gueules, chargée de trois trefles d'or.

BERARD, meme Province: *parti, au 1 d'azur, au lion d'or; au 2 de sable, à la panthere d'argent.*

BERARD, en Bretagne: *d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de six tourteaux de sable, posés en orle, 1 & 2, 2 & 1.*

BERARD, même Province: *d'azur, au lion d'or, & à la bande de même, brochante sur le tout, & chargée d'un lion d'azur.*

BERAUD, Seigneur de Croissy: *d'azur, à l'aigle d'or; au chef de gueules, chargé d'une étoile d'or.*

BERAUD, Seigneur de la Haye, de Rioux, en Bretagne: *de gueules, au loup d'argent, accompagné de trois coquilles de même, deux en chef & une en pointe.*

BERAULT, Election de Verneuil en Normandie, Ecuyer, Sieur du Mesnil, de Boisbaril: ancienne Noblesse, qui porte: *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, & en pointe d'un cocq de même.*

BERAUVILLE (DE), Seigneur de Saint-André, Montigny: ancienne Noblesse, Election de Coutances, Généralité de Caen en Normandie, qui porte: *coupé d'argent & de sable, l'argent chargé de cinq tourteaux de sable, rangés en sautoir; & le sable d'un lion léopardé d'argent, armé & lampassé de gueules.*

BERAY: *d'or, à trois molettes d'éperon de sable, posées 2 & 1.*

BERBESE: *d'azur, à la brebis d'argent, paissante sur une terrasse de sinople.*

BERBIDORF, en Dauphiné: *parti d'or & de sable, à deux bras supportans une couronne d'or, sommée d'une étoile de l'un en l'autre d'azur.*

BERBIS: *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une brebis de même;* aliàs, *d'une brebis d'argent.*

BERCEUR (LE), Seigneur de Fontenay: *d'azur, à la fleur-de-lis d'or, soutenue d'un croissant d'argent.*

BERCHER, Ecuyer, Sieur de Montchevrel: bonne & ancienne Noblesse, employée dans la recherche de 1666, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, en Normandie, qui porte: *d'azur, au cheval cabré d'or, les pieds posés sur une longue épée de même en bande.*

BERCLÉ, à Leon en Bretagne: *d'azur, à trois lions léopardés d'or, armés & lampassés de gueules, posés l'un au-dessus de l'autre.*

BERCY: *d'argent, à la fasce de sable, dentelée par le haut.*

BERCY-MALON: *d'argent, à trois canettes de sable, posées 2 & 1.*

BERE, en Normandie: *d'argent, à trois léopards d'azur, couronnés & armés de gueules, posés 2 & 1.*

BERENGER, Seigneur des Fontaines, de Cerqueux, de Montaigu, de Languerville, Election de Coutances, en Normandie: ancienne Noblesse, qui porte: *de gueules, à deux aigles d'or, renversées l'une sur l'autre, becquées & onglées de même.*

BERENGREVILLE: *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre molettes de même.*

BERERD: *d'argent, à deux fasces d'azur; au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.*

BEREZAY, près Tréguier en Bretagne: *d'azur, à la lance d'or, la pointe en haut, accostée de deux épées d'argent, garnies d'or.*

BERGER, Seigneur de Malissol: *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de beliers d'argent, posées 2 en chef & 1 en pointe.*

BERGER: Famille éteinte, qui

portoit d'abord : *d'azur, à deux houlettes d'argent, emmanchées d'or, posées en sautoir, & liées de gueules ;* & depuis : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un mouton paissant d'argent, langué de gueules, sur une terrasse de sinople.*

BERGER, Seigneur de Reffie : *d'azur, à trois fasces d'or, au franc-canton d'hermines.*

BERGER : *d'argent, à trois roses de gueules, posées 2 & 1, au mufle de léopard de même, en abîme.*

BERGER : *d'or, à trois fasces engrêlées de gueules.*

BERGERAC : *semé de France, parti de gueules, au serpent aîlé d'or, en pal.*

BERGERET, Seigneur de Frouville : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe, d'un mouton passant sous des rayons sortans de la pointe du chevron, le tout de même.*

BERGERON, Seigneur de la Goupilliere : *d'azur, au lion d'or.*

BERGERONS : *d'or, à trois têtes de lion de sable, lampassées & couronnées de gueules, posées 2 & 1.*

BERGIS, près Tréguier, en Bretagne : *d'argent, à trois quintefeuilles de gueules, au franc-canton de même chargé d'un lion d'argent.*

BERI : *de sinople, à trois macles d'argent, posés 2 & 1.*

BERIEN, en Bretagne : *d'argent, à trois jumelles de gueules, au franc-canton d'or, chargé d'un lion de sable.*

BERLETTE, en Normandie : *gironné d'argent & de gueules de sept pieces.*

BERLI, en Normandie : *d'azur, au chef d'or, au bâton de gueules, brochant sur le tout.*

BERLIET : *d'or, à trois pals de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent.*

BERLO : écartelé, *au 1 & 4 d'or, à cinq burelles de gueules ; au 2 & 3 d'argent, au lion de gueules ;* & sur le tout, *d'or, à deux fasces de gueules.*

BERMAND, en Champagne : *d'or, à un ours de sable debout, portant sur ses pattes une hache d'armes, le manche arrondi d'argent.*

BERMEULE-RABODANGE : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

BERMIEULE : *d'or, au créquier de gueules.*

BERMINICOURT : *d'azur, au lambel de gueules, au chef d'argent.*

BERMONDES, en Champagne : écartelé, *au 1 & 4 d'or, à la croix treflée de sinople ; au 2 & 3 d'or, au lion de gueules ;* & sur le tout, *de gueules, à deux pals d'or, chargés d'une fasce d'azur, surchargée de trois losanges du second.*

BERMONT, en Provence : *d'azur, au chevron d'or, chargé d'un lion naissant de gueules.*

BERMONT : *d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion naissant de gueules.*

BERNAGE : *d'argent, à trois levrettes courantes de sable, posées 2 & 1.*

BERNARD, Seigneur de Balainvilliers : *d'azur, à la gerbe de bled d'or, soutenue d'un croissant d'argent ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.* Voyez le Dictionnaire.

BERNARD, Seigneur de Javersac, d'Astugace, de Monsanson : *d'or, à trois huchets de gueules, posés 2 & 1.*

BERNARD, Seigneur d'Egreffins en Bretagne : *d'or, à trois têtes de Maures de profil de sable, au bandeau d'argent, posées 2 & 1.*

BERNARD, même Province : *de gueules, au château d'argent, sommé de trois tours de même.*

BERNARD, Seigneur de Saint-

Barthelemi : *de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermines de ſable, au chef d'or chargé de trois roſes de gueules.*

BERNARD, Seigneur de Chintré : *de gueules, à la bande d'or, chargée de trois étoiles d'azur, accompagnée à ſeneſtre d'un cors de chaſſe d'or, lié de gueules.*

BERNARD, Seigneur de Saint-Marceilin : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné d'une ancre d'or en pointe ; au chef d'argent, chargé d'une croix pattée de gueules.*

BERNARD, en Provence : *de gueules, au lion couronné d'or, à une bande d'azur, brochante ſur le tout, & chargée d'un croiſſant d'argent & de deux étoiles d'or.*

BERNARD, Seigneur de Montaigu, en Comté : *de gueules, au croiſſant d'argent.*

BERNARD, Seigneur de Saſſenay : *d'azur, à la faſce d'or, chargée d'une molette d'azur, ſurmontée d'une hure d'or, au-deſſus de laquelle ſont deux coutelas d'argent en ſautoir. la pointe chargée d'un chapeau auſſi d'argent.* D'autres diſent la faſce *chargée de trois molettes de ſable.*

BERNARD, Seigneur de Maillard : parti au 1, comme les Seigneurs de Saſſenay ; au 2, *d'azur, au chevron d'or, chargé d'un tourteau de ſable à la croix d'or, & accompagné en chef de deux quintefeuilles, auſſi d'or, & en pointe d'une étoile de même.*

BERNARD, Sieur de Saint-Martin, Election de Coutances, en Normandie, ancienne Nobleſſe, qui porte : *de gueules, à deux faſces d'azur, accompagnées de trois molettes de même, deux en chef & une en pointe.*

BERNARD, autre famille également ancienne du côté de la Nobleſſe, Election de Vire, qui porte : *écartelé d'or & d'azur, à trois roſes de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BERNARD : *d'azur, à la croix pattée & alaiſée d'argent, chargée en cœur de ſix étoiles d'or, à la bordure componée d'argent & d'azur.*

BERNARD, Seigneur de Kerbino, Kermagaro, &c. à Vannes : *d'azur, à deux épées d'argent, poſées en ſautoir, les pointes en haut.*

BERNARD, même Province : *d'argent, à la tour crénelée d'azur, ſoutenue de deux ours rampans de ſable, & affrontés.*

BERNARDI : *d'azur, à deux haches d'armes d'or, poſées en ſautoir, liées par en-bas de même.*

BERNARDON : *d'azur, au ſautoir d'or, accompagné en chef d'un croiſſant, & en flancs & en pointe de trois étoiles, le tout de même.*

BERNASSE : *parti d'or & d'azur.*

BERNAULT : *de ſable, à la croix d'or.*

BERNAUS : *de ſable, au chef couſu de gueules, au lion d'argent ſur le tout.*

BERNAUS : *de gueules, à ſix lions d'or.*

BERNAUS : *de gueules, à la bande tranchée d'argent & de ſable.*

BERNEFORT : *coupé de gueules & d'argent, à la bande de vair, ſur le tout.*

BERNEVILLE, en Artois : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

BERNIDRES, Seigneur de Zouvigny : *tiercé, en chef, de gueules à l'étoile d'or ; en faſce d'azur, à trois croiſſans d'or, poſés 2 & 1 ; & en pointe, d'argent, au demi-léopard de ſable fuyant.*

BERNIER : *d'azur, à trois vaſes couverts, d'or, poſés 2 & 1.*

BERNIERE, Généralité d'Alençon, Election de Falaiſe en Normandie : Famille noble & ancienne, por-

te : *d'azur, à deux bars adoſſés d'argent, ſurmontés d'une fleur-de-lis d'or.*

BERNIERE : *d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois croiſſans d'or, & accompagnée en chef d'une étoile du ſecond, & en pointe d'un lion de ſable.*

BERNIERES : *de gueules, à un lion rampant d'argent, & appuyant ſa patte dextre ſur un tronc écoté d'or.*

BERNIERES : *d'azur, au caſque fermé d'argent.*

BERNIERES : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois quintefeuilles de gueules.*

BERNIERES : *d'or, à la faſce de gueules, chargée de trois croiſſans tournés d'or.*

BERNIERE, Généralité d'Alençon, Election de Bernay en Normandie, porte : *d'or, à la bande d'azur, chargée de trois ſautoirs d'argent & accoſtée de deux filets de gueules.*

BERNIERES (DE), Seigneur de Louvigny en Normandie : *écartelé en faſce, au 1 de gueules, chargé d'une étoile d'or ; au 2, d'azur, à trois croiſſans d'or rangées en faſce ; & au 3, d'argent, au léopard naiſſant de ſable.*

BERNON : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de loups, arrachées de même, poſées 2 en chef & 1 en pointe.*

BERNY (DE) : *d'argent, à trois bandes de gueules, chargées de ſept roſes d'or, deux ſur la premiere, trois ſur la ſeconde, & deux ſur la derniere.*

BERQUERIE (DE LA) en Champagne : *d'azur, à trois étoiles d'or, poſées 2 & 1.*

BERRAUD-DE-BERNIS, en Languedoc : *de gueules, au demi-vol d'argent.*

BERRÉ : *de gueules, au chef échiqueté d'argent & de gueules de trois traits.*

BERRIGNIER, Seigneur de Louvignier : *d'azur, à deux bars adoſſés d'argent, accompagnés en chef d'une fleur-de-lis d'or.*

BERROLLES (DE), Election de Bayeux, en Normandie : ancienne Famille qui porte : *d'azur, à trois épées d'argent, la pointe en bas 2 & 1.*

BERROYER, Seigneur de la Mothe : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un cœur, le tout de même.*

BERRUYER (LE), en Champagne : *d'azur, à trois pots ou coupes d'or couvertes, poſés 2 & 1.*

BERRUYER (LE) : autre Famille qui paroît être la même que la précédente, & qui porte : *d'azur, à trois brocs d'argent, 2 & 1.*

BERTANCOURT, en Vermandois : *de gueules, ſemé de croix recroiſettées d'argent, à deux bars adoſſés de même ſur le tout.*

BERTATIS, Seigneur de Mauvans : *envergetté d'or & de gueules de dix pieces.*

BERTAULT : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre lionceaux de même.*

BERTAUT, en Bretagne : *d'or, à la bande de ſable, chargée de trois beſans d'argent, & accompagnée de ſix annelets de gueules, mis en orle.*

BERTELOT : *d'azur, à la faſce bandée d'or & de ſable, à une aigle coupée en chef d'or.*

BERTHAULT : *d'or, à la bande de ſable, chargée de trois lozanges d'argent dans le ſens de la bande, & accompagnée de ſix annelets de gueules, poſés en orle.*

BERTHE : *écartelé, au 1 & 4 de gueules, à trois étoiles d'or, 2 & 1 ; au 2 & 3 de la* Roche-Baron.

BERTHELEMY : *d'azur, à une montagne d'or en cœur, accompagné*

de trois étoiles de même, 2 en chef & 1 en pointe.

BERTHELOT, en Bretagne : *d'azur, à trois têtes de léopards d'or, posées 2 & 1, & couronnées chacune d'une fleur-de-lis de même.*

BERTHELOT, du diocèse de Saint-Brieux, en Bretagne : *d'argent, à deux lions de sable, l'un sur l'autre.*

BERTHERIE (LA), Ecuyer, Sieur de Vauguyon, ancienne Noblesse reconnue en 1666, lors de la recherche ordonnée dans la Généralité d'Alençon, Election d'Argentan en Normandie, qui porte : *d'azur, à cinq coquilles d'or, 2, 2 & 1.*

BERTHO, même Province, *d'or, à l'épervier de sable, la tête contournée, grilletée & sonnetée, & accompagnée de trois molettes d'éperon, deux en chef & 1 en pointe, le tout de même.*

BERTHOD : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre lions de même.*

BERTHOU, Seigneur de Launay, Kervaudry, Kerverziou, en Tréguier : *d'or, à un oiseau de sable en abîme, cramponé d'argent, tenant un rameau de sinople, & accompagné de trois étoiles aussi de sable, 2 en chef & 1 en pointe.*

BERTIER, en Dauphiné : *d'argent, à trois flammes, chacune de trois pointes de gueules, posées 2 & 1.*

BERTIER, en Bretagne, *d'azur, à un bœuf effarouché d'or.*

BERTIN : Famille noble dans la Généralité d'Alençon, Election d'Argentan en Normandie, qui porte : *d'azur à trois chevrons d'or posés l'un sur l'autre.*

BERTIN, en Picardie : *losangé d'argent & de gueules.*

BERTONNIERE : *d'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef d'un soleil, & en pointe de deux croissans, le tout de même.*

BERTRAND, Seigneur de Launay en Bretagne : *d'or, au lion de sinople.*

BERTRAND : *écartelé en sautoir, d'argent & de gueules, de manière que l'argent couvre le haut & le bas, & le gueules les flancs.*

BERTRAND, ou COULOMBIER : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de même, 2 en chef & 1 en pointe, & chargé de colombes du champ.*

BERTRAND, Ecuyer, Sieur de Chaumont, ancienne Noblesse, Election d'Avranches en Normandie, qui porte : *pâlé d'argent & d'azur de six pieces.*

BERTRAND : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

BERTRAND : *d'azur, à la fasce d'or chargée d'une hure de sanglier de sable, & accompagnée de trois casques de profil d'or.*

BERTRAND, Seigneur de la Bazinière : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

BERTRAND, en Bretagne : *d'azur, à la croix d'argent, cantonnée au premier quartier d'une tête de Léopard de même.*

BERTRAND, en Picardie : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de faucon de même.*

BERTRAND, en Dauphiné : *d'or, à la givre ou bisse de sinople, languée de gueules, mise en pal, au chef cousu d'argent, chargé de deux fléches de gueules, empennées d'azur, la pointe haute, passées en sautoir, & liées de gueules.*

BERTRAND, en Languedoc : *de*

gueules, à trois treſles d'or, poſées 2 & 1.

BERTRICE : *d'azur, à cinq fuſées d'or, poſées en ſautoir.*

BERTRIER : *d'azur, à l'aigle d'or, élevée ſur deux branches d'Olivier d'argent, poſées en ſautoir.*

BERVET (LE), en Bretagne : *de gueules, à la croix potencée d'argent.*

BERVILLE : *de gueules, au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon de méme, 2 en chef & 1 en pointe.*

BESANÇON (DE), Seigneur de Souligné, du Pleſſis : *d'or, à une téte de Maure de ſable, tortillée d'argent & accompagnée de trois treſles de ſinople, 2 en chef & 1 en pointe.*

— BESANNE : Famille noble & ancienne, dont étoit JEANNE DE BESANNE, mariée à *Jean Chardon*, Vicomte de Cramaille, auquel elle porta en dot la Baronnie de Nantueille, & dont elle eut poſtérité. Les armes : *d'azur, ſemé de billettes d'argent, au lion d'or brochant ſur le tout.*

BESCON (LE), en Treguier : *d'azur au pélican d'or, ayant ſes petits dans ſon aire de méme.*

BESEO ou DUBOIS : *coupé d'or, & de gueules, à un arbre au naturel, brochant ſur le tout.*

BESI : *de ſable, à ſept merlettes d'or.*

BESSAC : *d'or, au lion de ſable.*

BESSAN, en Bretagne : *d'azur, à onze billettes d'argent.*

BESSAT : *coupé d'azur & d'or.*

BESSO, près Dinan : *d'or, à trois chevrons de ſable.*

BESSON, en Suiſſe : *d'argent, à la bande d'azur chargée d'une fleur-de-lis d'or, & accoſtée de deux lions de gueules.*

BESSON, en Languedoc : *coupé, tranché, parti, & gironné d'or & de ſinople.*

BESU : *coupé d'or & de ſable, à ſix merlettes de l'un en l'autre, poſées en orle.*

BESZE (DE), Seigneur du Lys, de Cholet, de la Blouze : *d'azur, à la faſce d'or chargée de trois roſes de gueules, & accompagnée en pointe d'une clef d'argent.*

BÉTANCOUR : *d'argent, au lion de ſable.*

BÉTANCOURT : *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.*

BÉTHANCOURT-LAGNY, en Vermandois : *d'or, à l'orle de douze merlettes de gueules, au lambel d'azur.*

BETHON ou BETON, Seigneur de Fontaine-la-Forêt & de Boiſgefray : Famille noble & ancienne, reconnue en 1666 lors de la recherche ordonnée dans la Généralité d'Alençon, Elections de Bernay & de Coutances en Normandie, dont les armes ſont : *d'hermines, à ſix roſes de gueules, 3, 2 & 1.*

BÉTHOULAT, Seigneur de la Petitiére & de la Grange-Fromenteau : *de ſable, au chevron d'argent, accompagné de trois chardons d'or, feuillés & tigés de ſinople, 2 en chef & 1 en pointe.*

BÉTHOULAT, en Champagne : *de gueules, au lion d'or ſurmonté de trois tours d'argent rangées en faſce.*

BETISE : *d'azur, au ſautoir d'or, accompagné de ſix loſanges de méme.*

BETTANCOURT (DE) : *de gueules, à trois faſces d'argent.*

BETTON, près Rennes : *d'azur, à ſix fleurs-de-lis d'argent, poſées 3, 2 & 1.*

BETZ, Seigneur de la Harteloire

en Touraine : *d'or, à 2 faſces de ſable, accompagnées de neuf merlettes de même, 4 en chef, 2 en faſce & 3 en pointe.*

BEUF (LE), en Tréguier : *de ſable, à une tête de bœuf d'argent.*

BEUGRERS, Seigneurs de la Chapelle-Bragny, en Bourgogne : *d'or, au bœuf de ſable, accorné de gueules.*

BEVILLE : *d'argent, au chevron de ſable, accompagné de trois perroquets de ſinople, 2 en chef & 1 en pointe, membrés & becqués de gueules, au chef couſu de même, chargé de trois béliers paſſans d'argent, accornés de même.*

BÉVRE-DE-GRAND-PRÉ : *faſcé d'or & d'azur, de dix pieces, au ſautoir de gueules, brochant ſur le tout.*

BEUIL : *d'hermines, au cerf paſſant d'or.*

BEUREAU : *d'azur, au bâton d'or, chargé d'une croix engrêlée de gueules.*

BEUSEVILLE : *d'argent, à la faſce de ſable, accompagné de ſix quintefeuilles de même.*

BEUSSARADES : *de gueules, à l'écu d'or en cœur, à l'orle de huit coquilles de même.*

BEUSSAY : *de gueules, à la croix engrêlée d'or.*

BEUVERAND, Seigneur de la Vernotte : *d'azur, à une vache d'or, accollée, clarinée & couronnée d'argent.*

BEUVET, Sieur de Quiſtinit, en Serent : *de gueules, à trois étoiles d'argent, 2 & 1.*

BEUVILLE, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon en Normandie, porte : *de gueules, à la fleur de lis d'argent, accompagnée de mouchetures d'hermines de même ſans nombre.*

BEUZELIN, Seigneur de Boſmelet : *d'azur, à trois roſes d'argent, poſées 2 & 1, & un trefle d'or au milieu de l'écu.*

BEY, en Dauphiné : *d'argent, à une bande d'azur, chargée d'une fleur-de-lis d'or.*

BEZANÇON : *d'or, à l'aigle de ſable, ſoutenant deux colonnes d'argent en pal.*

BEZIC (LE), en Bretagne : *de gueules, à neuf beſans d'or, au franc-canton d'argent, chargé d'une hermine de ſable.*

BEZIERS : *faſcé d'argent & de gueules de ſix piéces, au chef de France.*

BEZIT-GOURVINEC, en Bretagne : *vairé d'or & de ſable.*

BEZU, Seigneur de Saint-Julien : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BICHE-CLERY : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, à trois tourteaux de gueules, à la bordure de même ; au 2 & 3 d'argent, à la faſce d'azur.*

BICHOT (DU), de Saint-Ouen, de Beaupré, Election de Carentan en Normandie, rétabli & maintenu par Arrêt du 13 Février 1669, porte : *d'azur au chevron d'or, accompagné d'un ſoleil & d'un croiſſant d'argent en chef, & en pointe d'un mouton ou agneau auſſi d'argent.*

BICON : *d'azur, à deux lions de gueules.*

BIDAULT, Seigneur de Glatigné : *d'azur, au ſautoir d'or, cantonné de quatre coquilles d'argent.*

BIDAUT, Seigneur d'Aubigny : *écartelé, au 1 & 4 de gueules, au lion d'or, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent ; & au 2 & 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croiſſans de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BIDÉGAN,

BIDÉGAN, en Tréguier : *d'or, à trois bandes de ſable.*

BIDERAN, en Agenois : *de gueules, au château d'argent.* Voyez l'*armorial de France, Tome I. Part. I. p. 66.*

BIENASSIS, en Bretagne : *d'argent, à dix hermines de ſable ; au chef de gueules, chargé de trois fleurs-de-lis d'or.*

BIENCOURT, dans la Marche : *d'argent, au lion d'azur, armé, lampaſſé, & couronné de gueules.* Voyez *ibid. p. 67.*

BIENCOURT (DE), Seigneur de Bedezun, de Peyſat : *d'argent, à un lion de ſable, couronné, lampaſſé & armé de gueules.*

BIENFAITE : *de ſinople, à l'aigle d'or.*

BIENJETTÉE : *d'argent, à la vivre de ſable, ſurmontée d'un lambel de trois pendans d'azur.*

BIENVENU, Généralité d'Alençon, Election de Bernay en Normandie, Ecuyer, Sieur Dubourg, noble & ancienne Famille, qui porte : *d'azur, au ſautoir dentelé d'argent, cantonné de quatre fers à cheval de même.*

BIEVRE, en Picardie : *d'argent, à trois faſces de gueules.*

BIEVRE (DE) : *de gueules, à deux cœurs d'or en chef, & un croiſſant d'argent en pointe ; au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

BIEULLE-CARDILLAC : *de gueules, au lion d'argent, à l'orle de huit beſans de même.*

BIGNAN : *de gueules, à trois macles d'or.*

BIGNE (DE LA), Sieur de Teſſel, de la Rochelle, ancienne Nobleſſe, Election de Mortain & de Bayeux en Normandie, qui porte : *d'argent à trois roſes de gueules, deux en chef & une en pointe.*

BIGNICOURT, Seigneur de Chambly : *d'azur, à la faſce d'argent, chargée de trois merlettes de ſable.*

BIGOT : *d'or, à la croix de gueules.*

BIGOT : *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de huit croiſettes en ſautoir de même.*

BIGOT, Seigneur de Fontaines, de Morogues, de la Toüane, en Bretagne & en Berry : *de ſable, à trois têtes de léopards d'or, poſées deux & une, & lampaſſées de gueules.* Voyez l'*armorial de France*, Tome I. Part. I. p. 67.

BIGOT, Seigneur des Fourneaux : *parti de ſable & d'argent, le ſable chargé d'un lion d'argent, tenant de ſa patte ſeneſtre de devant trois fleches, dont une en pal & les autres en ſautoir, les pointes en bas, d'or, armé, lampaſſé & couronné de même ; & l'argent de trois lézards de Sinople, poſés 2 & 1.*

BIGOT (LE), Seigneur de Runbezre, Kerezoult, &c : *d'argent, à deux faſces de gueules, accompagnées de ſix quintefeuilles de même 3, 2 & 1.*

BIGOT, Seigneur de la Bigotiere en Normandie : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même, deux en chef & une en pointe ; au chef couſu d'or.*

BIGOT (LE), Seigneur de Kerjegu, près Carhaix, en Bretagne : *d'argent, à l'écureuil rampant de pourpre, couronné d'or.*

BIGOT (LE), Seigneur de Villenéant, même Province : *d'argent au lion morné de gueules.*

BIGOTS : *d'argent à la faſce de ſable chargée de trois loſanges d'or, & accompagnée de trois trefles de ſino-*

ple, deux en chef & un en pointe.

BIGRES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, & en pointe d'un rencontre de cerf, le tout de même.*

BIHAN, en Bretagne : *d'or, au chevron de gueules, à la Champagne ondée d'azur, posée à la pointe de l'écu.* Armorial de France, *Tome I. part. I. p. 68.*

BILLARD, Ecuyer, Sieur de Champeaux : Famille annoblie en 1594, reconnue en 1666, lors de la recherche ordonnée dans la Généralité d'Alençon, Election d'Argentan en Normandie, porte : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois molettes de même, 2 & 1.*

BILLARD : *de gueules, à trois pals d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois besans d'or, brochante sur le tout.*

BILLATÉ : les armes réglées par le Juge-d'armes, sont : *d'azur, à un château d'argent, côtoyé de deux tours de même.* L'écu timbré *d'un casque de profil.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. part. 1. p. 68.

Secrétre du Roi.

BILLEHEU, à Paris : Famille qui ~~se dit issue des BILLEHEUST du Manoir de la Guerriere & de Saint-Georges, en Normandie, ci-après, mais qui~~ prend pour armes : *de gueules, à un heu* ou *petit vaisseau de sable, mâté & cablé d'or, & voilé d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé d'une bille d'argent.*

fausseté / Les armes n'ont nul rapport avec la suivte

BILLEHEUST (DE), Seigneurs du Manoir, de la Guerriere & de Saint-Georges : bonne & ancienne Noblesse de Normandie, Election de Mortain & Généralité de Caen, dont est M. DE BILLEHEUST-DE-SAINT-GEORGES, † Mousquetaire Noir, à qui le *Mercure de France* a quelques obligations pour différentes pieces de vers dont il lui a fait présent. *Voyez* le Mercure d'Octobre 1761, *p. 81.* Les armes : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

† ancien Page de la gde Ecurie du Roi,

BILLET, Seigneur de Marson, en Champagne : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux moulinets de même, emmanchés d'or, & en pointe d'une épée aussi d'or, en pal, la poignée en bas.* Armorial de France, *T. III. p. 1.*

BILLON, Seigneur de la Prune : *d'argent, à trois écots de sable, posés 2 & 1.*

BILLON-LA-MARCHE : *d'azur, à trois billons* ou *écots d'or, posés en bande, les uns sur les autres.*

BILLY, en Bourgogne : *d'argent, à trois merlettes de sable, posées 2 & 1.* Armor. de France, *Tome III. p. 1.*

BILLY, en Picardie, Election de Noyon : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'une tête de belier, le tout de même.*

BILLY : *de gueules, à deux jumelles d'argent ; au chef échiqueté d'argent & d'azur.*

BINDRAIS : *d'or, au lion de sable.*

BINET, Election de Valognes, Généralité de Caen en Normandie, annobli en 1509, qui porte : *de gueules, à deux barres d'argent, la premiere surmontée d'une rose d'or, accostée de deux bezans aussi d'or, la seconde cottoyée à dextre d'une feuille de chêne d'or, & à senestre d'une rose de même.*

BINET : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile, & en pointe de deux épis posés en pal, le tout de même.*

BINET, Seigneur de Bassemaison : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BINOLAIS (LA), en Bretagne : *d'or, à la faſce ondée de ſinople, chargée d'un cigne d'argent, & accompagnée de trois pattes de lion de ſable, 2 en chef & 1 en pointe.*

BINOLAYE (DE LA), Sieur des Vallées : ancienne Nobleſſe, Election d'Avranches, Généralité de Caen, en Normandie, alliée à la Famille *du Perron* par le mariage de PIERRE DE LA BINOLAYE, avec Demoiſelle *Jacqueline Davy*. Les armes : *d'argent, à la faſce ondée d'azur, chargée d'un cigne d'or, & accompagnée de trois membres de lion de ſable, 2 en chef & 1 en pointe*

BINTIN (DE), Seigneur de Baſouges, près Hédé, en Bretagne : *d'or, à une croix engrêlée de ſable.*

BIRAGUES : *d'argent, à la faſce breteſſée & contrebreteſſée de ſable.*

BIRON : *écartelé en banniere d'or & de gueules.*

BISSOT (DU), Ecuyer, Seigneur du Tanney, de la Soudiere ; ancienne Nobleſſe reconnue dans la recherche de 1666, Election de Conches, Généralité d'Alençon en Normandie, qui porte : *d'argent, à trois roſes de gueules, 2 & 1.*

BITAUT, en Bretagne : *de ſable, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une molette de même.*

BITAUT, au Maine : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes d'oiſeaux de ſable, 2 en chef & 1 en pointe.*

BIZEAU : *d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un croiſſant de même.*

BIZIEN, Seigneur de Kérigomar, de Lezcard & de Kerhervé en Bretagne : *d'azur, à la croix d'argent.*

BIZY-BERTIER : *d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois glands de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BIZOUARD : *d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en pointe d'un lion de même.*

BLAIN, Seigneur de Marcel en Dauphiné : écartelé, *au 1 & 4 de gueules, à trois bandes d'or, celle du milieu chargée de trois molettes de ſable, qui eſt de* Blain ; *au 2 & 3 d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois croiſſans montans du champ, qui eſt de* Marcel.

BLAINVILLIERS : *de ſable, à la croix d'argent, cantonnée de vingt croix recroiſetées d'or.*

BLAINVILLIERS : *de gueules, à trois chevrons d'argent, à la bordure engrêlée d'azur.*

BLAIS : *de gueules, à la barre d'argent, chargée à feneſtre d'une roſe de gueules.*

BLAIS : *de gueules, à trois pals de vair ; au chef d'or.*

BLAISEL (DU), Seigneur de Belle-Iſle, de la Neuville en Picardie : *d'or, à trois bandes d'azur.* Arm. de France, Tome I. Part. I. p. 68.

BLAISET-MOLINET : écartelé, *au 1 & 4 d'hermines, à ſix fuſées de gueules, poſées en faſce ; au 2 & 3 d'azur, ſemé de fleurs-de-lis d'or, au lion coupé d'argent & de gueules, brochant ſur le tout ; & ſur le tout deſdites écartelures, de gueules, à trois bandes d'argent.*

BLAISI : *d'or, à la croix de ſable, chargée de 5 coquilles d'argent.*

BLAMONT ou BLAMMONT : *de gueules, à deux cors adoſſés d'argent.*

BLAMPIN : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois papillons de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BLANC, en Languedoc : *d'azur, au ſoleil d'or, accompagné de quatre roſes d'argent.*

BLANC, Seigneur de Camargues en Dauphiné : *d'azur, à la bande ondée d'or, accompagnée en chef d'un croiſſant montant, & en pointe d'un beſan, le tout de même.*

BLANC, en Dauphiné : *écartelé en ſautoir, d'argent & d'azur.*

BLANC, Seigneur de Mions, en Dauphiné : *de gueules, au cigne d'argent ; au chef écartelé en ſautoir d'argent & de gueules, chargé d'un croiſſant montant d'or en cœur.*

BLANC (LE), en Champagne : *d'or, à l'aigle éployée de ſable, coupé d'azur.*

BLANC (LE), même Province : *d'argent, au chevron de ſable, ſurmonté d'azur, chargé de trois beſans d'argent.*

BLANC (LE), en Languedoc : *d'azur, à la faſce d'argent, une croix de même poſée en chef, accompagnée de deux étoiles d'or, au cigne d'argent en pointe ſur une mer de même.*

BLANC (LE), en Bretagne : *de gueules, à trois bandes d'or.*

BLANC (LE), Seigneur du Perci : *d'azur, ſemé de piques d'or.*

BLANC (LE) : *d'or, à une aigle de gueules.*

BLANC (LE), Seigneur de Châteauvillard : *d'argent, au cerf au naturel, accompagné en pointe d'un croiſſant de gueules ; au chef couſu d'argent, chargé de trois étoiles d'azur.*

BLANCAFORD : *de gueules, à trois lions d'or.*

BLANCARD, en Provence : *d'or, au lion coupé de gueules & d'argent, ayant la patte dextre de devant d'argent, & la feneſtre de derriere de gueules.*

BLANCHARD, Ecuyer, Seigneur de la Poterie : Famille annoblie en 1585, Généralité d'Alençon, Election d'Argentan en Normandie, qui porte : *d'azur, au chevron d'or, ſurmonté d'une croix de même, & au-deſſous du chevron trois molettes auſſi d'or, 2 & 1.*

BLANCHARD, Seigneur d'Angerville, en Normandie, Généralité de Rouen : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 13 Juillet 1667, dont les armes ſont : . . . . . .

BLANCHARD, Seigneur du Bois, même Province, Généralité & Election de Caen : Famille annoblie en 1543, dont les armes ſont : *d'or, à la bande d'azur, cotoyée de cinq merlettes de ſable, 2 & 3.*

BLANCHARD, en Bretagne : *d'azur, à trois croiſſans d'argent, poſés 2 & 1.*

BLANCHARD, même Province : *d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de cinq beſans d'or, 2 en chef & 3 en pointe.*

BLANCHARD, à Paris : *d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un monde d'or.*

BLANCHARDAYE, en Bretagne : *de gueules, à une fleur-de-lis d'argent.*

BLANCHART, en Languedoc : *d'azur, au ſoleil d'or, accompagné de quatre roſes d'argent.*

BLANCHATON : *de gueules, au bâton noueux d'argent en pal, accompagné de quatre fleurs-de-lis d'or, deux de chaque côté, l'une au-deſſus de l'autre.*

BLANCHE, Ecuyer, Sieur de Bellou : ancienne Nobleſſe, reconnue dans la recherche de 1666, Election de Conches, Généralité d'Alençon, en Normandie, qui porte : *d'azur, à trois têtes de lion arrachées d'argent, 2 & 1.*

BLANCHEBARBE, Seigneur de Grandbourg : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, &*

en pointe d'un lion, le tout de même.

BLANCHEFORT: *de gueules, à deux léopards d'or.*

BLANCHELAINE, en Dauphiné: *écartelé, au 1 & 4 d'or, à la bande crénelée & baſtillée de ſable; au 2 & 3 de gueules, au lion d'or, qui eſt de* Blanchelaine; *& ſur le tout un écuſſon d'azur, chargé d'une fleur-de-lis d'or.*

BLANCHET: Famille maintenue dans ſa Nobleſſe, par ordonnance de M. *Bignon*, du 25 Avril 1708, dont il eſt parlé dans l'Armorial de France, *Tome I. part. I. p. 69.* Les armes: *de gueules, à une croix d'argent à huit pointes, cantonnée de quatre étoiles d'or.*

BLANCHET, Seigneur de Fougere: *d'argent, à trois fuſées de gueules, accollées en faſce, abaiſſées ſous une jumelle de ſable.*

BLANCHET, Seigneur de Pïerrebuffiere, de Loſtanges, en Limouſin: *de ſable, au lion d'or.*

BLANDIN, Seigneur de Deine: *d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, paſſées en ſautoir, les pointes en haut.*

BLANETTE: *d'or, au ſautoir d'azur.*

BLANLUZ, en Dauphiné: *d'azur, au chevron éclaté d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BLANOT: *d'azur, au croiſſant d'argent, duquel ſortent trois épis d'or.*

BLANVILLAIN, Sieur de la Guerinniere, annobli en 1474, Généralité de Caën en Normandie, qui porte: *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois dards de même, la pointe en-bas, & ſurmonté d'un croiſſant auſſi d'argent.*

BLANVILLE, en Dauphiné: *écartelé en ſautoir, d'argent & d'azur.*

BLARER, Seigneur de Wartenſée: *d'argent, au coq contourné de gueules.*

BLARNE: *d'or, à la fleur-de-lis de gueules.*

BLARNE: *d'hermines, à l'aigle de gueules, membrée de ſable.*

BLÉCOURT, Seigneur de Béthencourt, de Beauffremès, de Tinlourt, en Picardie: *de gueules, au lion d'argent, armé, lampaſſé & couronné d'or.*

BLECQUEMALLE: *d'hermines, au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'or.*

BLÉHÉBEIN: *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre molettes de ſable.*

BLÉMUR: *d'argent, à la croix de ſable.*

BLÉRAIS: *d'argent, à trois molettes d'éperon de ſable, celle de la pointe ſoutenant une épée d'argent en pal, la garde en chef.*

BLÉRÉ: *d'argent, à trois merlettes de ſable, 2 & 1.*

BLESI: *d'or, à la faſce de ſable, accompagnée de ſix coquilles de même, trois en chef & trois en pointe.*

BLÉTANS, en Touraine: *coupé d'argent & d'azur, au chevron d'or ſur le tout.*

BLÉTRANS-DE-PIÉCLOUS: *de gueules, à l'arbre d'or; écartelé auſſi de gueules, à trois molettes d'éperon d'or, 2 & 1.*

BLEZI: *anté d'argent & de gueules de huit pieces.*

BLIGNY: *pallé d'or & de gueules de ſix pieces, au chef d'azur.*

BLOCEVILLE: *de gueules, à la bande cotticée d'argent.*

BLOIS (LE): *d'azur, à un lion d'or rampant, lampaſſé de gueules.* Armorial de France, *Tome I. Part. I. p. 69.*

BLOIS (DE), en Champagne: *d'argent, à deux faſces de gueules,*

chargées chacune de trois annelets d'or.

BLOND : *d'argent, à trois tourteaux de gueules, 2 & 1.*

BLOND (LE), en Picardie : *d'argent, à trois tours ou portes de gueules, à deux manteaux ouverts à herse de sable, posées 2 & 1.*

BLONDEAU, en Champagne : *de sable, à 3 besans d'argent, posés 2 & 1.*

BLONDEAU : *d'or, au chevron d'azur, chargé d'un croissant d'argent, & accompagné de trois œillets de gueules, feuillés & tigés de sinople, deux en chef & un en pointe.*

BLONDEL, Ecuyer, Seigneur de Saint-Fromand, ancienne Noblesse, Election de Carentan en Normandie, Généralité de Caën, qui porte : *de gueules, au sautoir d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines de sable.*

BLONDEL, Ecuyer, Seigneur de Martinvast, du Castel & de Billy, ancienne Noblesse de Normandie, Election de Valognes, qui porte : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'un cœur d'or, accosté à dextre d'une boucle, & à senestre d'un croissant, le tout de même, & accompagnée de neuf mouchetures d'hermines de sable, 4 en chef, & 1 en pointe.*

BLONDEL, Sieur de Rye, de Tilly; ancienne Noblesse, Election de Bayeux en Normandie, Généralité de Caën, qui porte : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de deux glands de même en chef, & d'une moucheture aussi d'or soutenue d'un croissant de même en pointe.*

BLONDEL, Seigneur de Monmieux en Normandie, Généralité de Caën, Election de Bayeux; Famille annoblie en 1594, dont étoit CHARLES BLONDEL, Seigneur de Monmieux, reçu Conseiller au Parlement de Rouen en 1657, & qui portoit pour armes : *d'azur, semé de trefles d'or, au lion naissant de même, armé & lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

BLONDEL, à Langres : *d'argent, à la bande de gueules, chargée de cinq croissans du champ, & accompagnée de deux lions naissans de sable.*

BLONDEL, Seigneur d'Azincourt, de Gagny : *d'azur, à trois épis d'or, feuillés & tigés de sinople, mouvans d'un croissant d'argent.*

BLONDEL, en Dauphiné : *de sinople, à l'épée d'argent nue, mise en pal, cottoyée de deux croissans montans de même, & surmontée de trois étoiles d'or mal rangées en chef.*

BLONNAI : *de sable, semé de croisettes recroisettées d'argent, au lion d'or brochant sur le tout.*

BLONSARS (LE), Seigneur de Kersabiec & de Bois-de-la-Roche, en Bretagne : *d'argent, à la fasce échiquetée d'argent & de sable de trois traits, chargé au milieu d'un besan d'argent.*

BLOSSAC : *de vair, à la fasce de gueules.*

BLOT : *d'azur, au lion d'or.*

BLOTTEAU, Seigneur de Rousfel, en Normandie, Généralité d'Alençon; Famille maintenue dans sa Noblesse le premier Août 1667, dont les armes sont : *de sable, au chevron d'or, chargé de trois roses de sable, & surmonté d'une jumelle d'or.*

BLOU, en Languedoc : *d'argent, au ciprès de sinople.*

BLOUIN : *d'azur, au lion couronné d'argent, appuyé de ses deux pattes de devant sur une colonne d'or.*

BOAIS (DU), Seigneur de Mesneuf : *d'or, à trois pommes de pin de sinople, posées 2 & 1.*

BOBERIL, Seigneur dudit lieu, près Tréguier : *d'argent, à trois an-*

voles d'azur, posées 2 & 1, les tiges fichées en haut.

BOBON : *coupé d'argent & de gueules, à deux têtes de bœuf, coupées de l'un en l'autre.*

BOCENIC (DU), en Bretagne : *d'argent à trois croissans de gueules, posés 2 & 1, & accompagnés de sept étoiles de même, 3, 2 & 2.*

BOCHE, en Provence : *de gueules, à trois voiles enflées d'argent, posées 2 & 1.*

BOCMAR, en Bretagne : *d'argent à 7 macles de gueules, posées 3, 1 & 3.*

BOCQUENSEY, Seigneur de Tanney & de Vermondiere, en Normandie, Généralité d'Alençon, Election de Bayeux; très-noble & ancienne Famille maintenue dans sa Noblesse le 8 Avril 1666, dont les armes sont : *d'argent, au tronc d'arbre de sinople arraché & posé en pal, sur le haut duquel est un petit oiseau de gueules, sur le dos duquel est un autre oiseau plus gros aussi de gueules, battant des aîles.*

BOCQUET (DU), Seigneur de Villiers en Normandie, Généralité d'Alençon, & Election de Verneuil : Famille maintenue dans sa Noblesse le 28 Mai 1667, dont les armes sont : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une molette d'éperon d'or accostée de deux croissans de même, & accompagnée de trois croix alaisées de sable, posées 2 en chef & 1 en pointe.*

BOD (DU), Sieur de Poulheriguin, en Bretagne : *d'argent, à deux haches d'armes ou consulaires de gueules, adossées & posées en pal.*

BOD (DU), Sieur de Kerbod, de l'Isle, de Rhuis, de Kerhalué, &c. *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOD (DU), Sieur de Keranfaro, au Menihy de Saint-Paul-de-Léon : *d'argent, à une fasce de gueules.*

BODEAN, en Bretagne : *d'argent, à l'aigle de sable, surmonté de deux merlettes de même.*

BODECK : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, au lion contourné de sable, la queue finissant en un croissant de même; au 2 & 3, d'azur, à la croix écartelée d'argent & de gueules.*

BODEGAT : *de gueules, à trois tourteaux d'hermines, posés 2 & 1.*

BODENAN, en Tréguier : *d'argent, à un ormeau de sinople.*

BODERU (DU), en Bretagne : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois billettes de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BODET-DE-NOYELLE : *de gueules, à trois jumelles d'argent, au lambel de trois pendans d'azur.*

BODIN : *de gueules, à deux fasces d'hermines.*

BODINS, Seigneur de Fresnay, en Normandie, Généralité d'Alençon; Famille maintenue dans sa Noblesse le 3 Janvier 1668, dont les armes sont : *d'azur, au levrier d'argent, accollé de gueules, bouclé d'or.*

BODISTER, en Bretagne, Evêché de Tréguier : *d'argent, à trois jumelles de gueules.*

BODRAMIERE : *d'azur, au lion d'argent, armé & lampassé d'or.*

BODRICOURT, ou BAUDRICOURT : Famille noble & ancienne, dont étoit JACQUETTE DE BODRICOURT ou BAUDRICOURT, mariée à *Henri de Lenoncourt*, I. du nom, Chevalier, Sire dudit lieu, dont postérité, & dont les armes : *d'argent, au lion d'azur.*

BODRIEC : *de gueules, au chef d'argent.*

BOEFFART : *d'argent, à la fasce d'azur.*

BOESSIERE ou BOEXIERE, en Bretagne : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de*

léopards d'or, 2 en chef & 1 en pointe; & devise, *talbia.*

BOESSIERE, Seigneur de Kérouchant en Garlant, Evêché de Tréguier : écartelé, *au 1 & 4 de gueules, à sept annelets d'or, 3, 3 & 1; au 2 & 3 aussi de gueules, à une fasce d'or, accompagnée de six macles de même, 3 en chef & 3 en pointe.*

BOESSIERE, Seigneur de Pontàncastel, Kermorvan, &c. même Province : *d'argent, à un bouis de sinople*, que quelques-uns portent, *accosté d'un poisson de gueules en pal au flanc sénestre.*

BOESSIERE, Sieur de Kerazroüant, Lannuic, Rosueguen en Tréguier : *de sable au sautoir d'or.*

BOESSIERE (LA), à Saint-Malo : *d'argent, à deux fasces nouées de gueules.*

BOESSIERE, en Ploujan, Evêché de Tréguier : *d'argent, à six annelets d'azur, posés 3, 2 & 1.*

BOESSIERE, en Plouegat-Guerrand : *bandés d'hermines & de gueules de six pieces.*

BOESSIERE, Paroisse du Treffuou en Léon : *d'or, à trois trefles de gueules, posés 2 & 1.*

BOESSIERE, Seigneur de Pleiben en Cornouaille : *de gueules, à trois bandes d'or.*

BOESSIERE-CLEUZ, en Bretagne : *parti endenté d'or & de gueules.*

BOESSIERE, en Garlan, Evêché de Tréguier : *d'azur, au léopard d'or, accompagné de trois quintefeuilles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOESSIERE-PERRIEN, en Tréguier : *d'argent, à cinq fusées de gueules, posées en bande.*

BOETEY (LE), Seigneur de la Houssaye & de Glatigny, en Normandie, Généralité d'Alençon : Famille maintenue dans sa Noblesse le 9 Avril 1666, dont les armes sont : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois grives de gueules, posées 2 en chef & 1 en pointe.*

BŒUF (DU), en Dauphiné : *d'or, à une tête de bœuf de sable.*

BŒUF (LE), en Bretagne : *de sable, semé de molettes d'éperon d'or, à la rencontre de bœuf de même, brochante sur le tout.*

BŒUF (LE) : *d'argent, à trois arbres de sinoples, posés de front sur une terrasse de même, deux flammes de gueules entre les trois arbres, posées pareillement sur la terrasse; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles de même.*

BOFFIN, en Dauphiné : *d'or, au bœuf passant de gueules; au chef d'azur, chargé de croix de calvaires* ou *potences d'or.*

BOFFINI, en Dauphiné : *d'hermines, au bœuf passant de gueules, accorné d'or.*

BOGAT, en Bretagne : *d'azur, à trois croissans d'argent, posés 2 & 1.*

BOHAM, en Picardie : *de sable, à la bande d'or, côtoyée de deux cotices de même.*

BOHÊME : *de gueules, au lion d'argent, couronné, la queue fourchue & passée en sautoir.*

BOIGNEBOURG : *écartelé d'argent & de sable.*

BOINDRE (LE), Seigneur de Vauguyon : *de pourpre, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, & en pointe d'une pomme de pin, le tout de même.*

BOINVILLIERS-BERTHE : *d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre roses de même.*

BOIS (DU), en Plœcolm, Evêché de Léon : *d'argent, au lion d'azur, armé & lampassé de gueules.*

BOIS (DU), Seigneur de Kerberiou près Saint-Michel en Greve, Comte de Keropars en la même Paroisse, & autres terres en l'Evêché de Tréguier : *d'azur, au bâton d'argent posé en bande, & accosté en chef d'une étoile d'or, & en pointe d'une quintefeuille de même.*

BOIS (DU), à Léon : *d'or, à deux fasces ondées d'azur.*

BOIS (DU), Seigneur de Kerlosquet au Menihy de Saint-Paul de Léon : *d'argent, à un ciprès de sinople arraché.*

BOIS (DU), Seigneur de Brenignen & de Goazuennou en Bas-Léon : *d'argent, à un rameau de palme de sinople, posé en abîme, & accompagné de trois quintefeuilles de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOIS (DU), en Bretagne : *écartelé, d'argent & d'azur, à trois têtes de levrier de gueules sur le tout, posées 2 & 1.*

BOIS (DU), en Champagne : *d'azur, au lion d'or.*

BOIS (DU), même Province : *d'argent, à cinq mouchetures d'hermines de sable, posées 4 & 1.*

BOIS (DU), aussi même Province : *d'azur, au sautoir d'argent, à trois colombes d'or en fasce.*

BOIS (DU), Seigneur de la Servette, d'Espinay, de Tiretières : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles de même, 2 en chef & 1 pointe.*

BOIS (DU), en Normandie, Généralité d'Alençon & Election de Verneuil : ancienne Noblesse maintenue le 24 Juin 1667, dont les armes sont : *d'azur, à deux étoiles d'or en chef, & un croissant de même en pointe.*

BOIS (DU), Seigneur de Ham en Normandie, Généralité d'Alençon : Famille maintenue dans sa Noblesse le 12 Mars 1666, dont les armes sont : *d'azur, à trois trefles d'or, posés 2 & 1.*

BOIS (DU), Seigneur du Val, de Clos, de la Chesnaye, du Bil, de Bretheville, en Normandie, Généralité de Caen : *d'argent, à la croix fleurdelisée de sable alaisée.*

BOIS (DU), Ecuyer, Sieur du Hamel : Famille noble & ancienne, reconnue en 1666, lors de la recherche ordonnée dans la Généralité d'Alençon, Election d'Argentan en Normandie, qui porte : *d'azur, à trois besans d'argent, 2 & 1.*

BOIS (DU), Sieur de Saint-Quentin, d'Augy : ancienne Noblesse, Election d'Avranches : Famille alliée à celle de *Carbonnel*, qui porte : *d'or, à l'aigle de sable, membrée & becquée de sinople.*

BOIS (DU), Ecuyer, Sieur de Villy, Election de Caen, annobli en 1474 : Famille qui porte : *d'azur, à l'aigle d'or.*

BOIS (DU), Sieur des Barres, Election de Mortain, annobli aux Francs-Fiefs en 1530, Famille qui porte : *d'azur, à trois trefles d'argent, posés 2 & 1.*

BOIS (DU), Généralité d'Alençon, Election de Falaise en Normandie, Ecuyer, Sieur du Hazey : Famille noble & ancienne, qui porte : *d'azur, à trois trefles d'or, 2 & 1.*

BOIS (DU), Généralité d'Alençon, Election de Falaise en Normandie, Ecuyer, Sieur des Anges : ancienne Noblesse, qui porte : *d'or, à une aigle de sable.*

BOIS (DU), en Normandie, Seigneur de Seble : *écartelé, au 1 & 4 d'or, à trois merlettes de sable, posées 2 & 1 ; au 2 & 3 d'argent, à la bande de gueules.*

BOIS (DU), Ecuyer, Seigneur de la Ville, de Saint-Agnan, de Longchamp, &c. Famille annoblie en 1611, & maintenue le 3 Juin 1667, Généralité d'Alençon, Election de Bernay en Normandie, qui porte : *d'argent, au chevron de ſable, accompagné de trois lions de gueules, 2 & 1, les deux du chef affrontés, & celui de la pointe contourné ; au chef d'azur, chargé d'une roſe d'or.*

BOIS (DU), Seigneur de Corval, en Normandie, Généralité de Rouen; Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le premier Mars 1668, dont les armes ſont : *d'or, à une aigle éployée de ſable.*

BOIS (DU), Seigneur d'Aniſy : *d'argent, à trois faſces d'azur.*

BOIS (DU), Seigneur de Poſanges & du Châtelet : *de gueules, à deux bandes d'or.*

BOIS (DU), Seigneur de Freſne, en Périgord : *d'argent, à l'aigle de ſable, éployée & membrée de gueules.*

BOIS (DU), Seigneur de la Rochette : *d'azur, au ſautoir d'argent ; au chef du champ, chargé de trois colonnes d'or, dont les pieds ſont de gueules.*

BOIS (DU), Seigneur de Beaulac : *d'argent, à un lion couronné de ſable.*

BOIS (DU), Seigneur des Arpentés : *d'or, à l'écuſſon de gueules, accompagné d'un orle de coquilles de ſable.*

BOIS (DU), Seigneur d'Aiſy : *d'azur, à une faſce d'argent, accompagnée en chef d'une étoile de même, accoſtée de deux fleurs-de-lis auſſi d'argent, & en pointe d'un porc-épic d'or.*

BOIS (DU), Seigneur de la Salle, en Bretagne : *vairé, contrevairé, d'or & d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois beſans d'or.*

BOIS (DU) : *d'or, à cinq lozanges d'azur, poſés en ſautoir.*

BOIS-ADAM, à Rennes : *de gueules, à la bande d'hermines, accompagnée de ſix molettes d'éperon d'or, poſées en orle.*

BOIS-ADAM (DE), ancienne Nobleſſe, Election de Vire en Normandie, qui porte : *de gueules à la bande d'argent chargée de trois mouchetures de ſable, & côtoyée de ſix molettes d'argent 3 & 3.*

BOIS-ARMÉ : *d'argent, au coq de ſable, barbé & membré de gueules.*

BOIS-AVAYER : *d'argent, à deux faſces de gueules.*

BOIS-AVESNE : *d'or, à la croix engrélée de gueules.*

BOIS-BELIN, en Bretagne : *d'argent, à une épée de ſable, poſée en bande, la pointe en-haut.*

BOIS-BERANGER (DU), en Bretagne : *d'or, à la bande de gueules.*

BOIS-BERTHELOT (DU), même Province : *écartelé d'or & de gueules.*

BOIS-BILI (DU), même Province : *de gueules, à cinq molettes d'éperon d'or, poſées 2, 2 & 1.*

BOIS-BILLI (DU), Seigneur de la Villehervé & de Fornebulo, même Province : *de gueules, à neuf étoiles d'or, poſées 3, 3 & 3.*

BOIS-BINTIN, même Province : *d'argent, à neuf fers de cheval de gueules, rangés 3, 3 & 3.*

BOIS-BOESSEL (DU), même Province : *d'argent, à dix mouchetures d'hermines de ſable, 4, 3, 2 & 1, au chef des gueules, chargé de trois macles d'or.*

BOIS-BOUDRAN : *d'argent, à cinq couronnes de ſable, 2, 2 & 1.*

BOIS-LE-CARDINAL (DU) : *d'azur, à trois arbriſſeaux d'or, poſés 2 & 1 ; au chef couſu de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.*

BOIS-CERVOISE : *d'azur, au chef d'or.*

BOIS-CORBIN : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois treffles de sinople, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOIS-COURLISI : *d'argent, à deux fasces de gueules.*

BOIS-DAUPHIN-LAVAL (DU) : *d'azur, à la bordure de sable chargée de cinq lionceaux d'argent, les pieds tournés vers l'écu.*

BOIS-DELLE (DU), Seigneur de la Fontaine, Cautraine, *&c.* en Normandie, Généralité de Caen, Election de Bayeux ; Famille annoblie aux Francs-Fiefs, dont les armes sont : *d'azur, à trois bandes d'or ;* aliàs *d'argent.*

BOIS-DORHAND (DU), en Bretagne : *de sable, au sautoir d'argent.*

BOIS-DULIÉ, même Province : *de sable, au chef d'argent, danché de gueules, & chargé de trois coquilles de même.*

BOIS-D'ELDEREN (DU), même Province : *de vair, à une fasce d'or.*

BOISEON : *voyez* ci-devant le mot BOESSIERE ou BOEXIERE.

BOISEY (LE), en Normandie, Généralité de Rouen ; Famille maintenue dans sa Noblesse le 23 Février 1668, dont les armes sont : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois colombes de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOIS-FAROUCHE (DU), même Province : *Lozangé d'argent & d'azur.*

BOIS-FEILLET, en Bretagne : *d'argent, à un houx arraché de sinople, au franc-canton d'azur* ou *de sable, fretté d'or.*

BOIS-FÉVRIER, même province : *de sable, au léopard d'argent, armé, lampassé & couronné d'or* ou *de gueules.*

BOIS-GAMAR : *de gueules, au chef d'argent, chargé de trois aigles de sable, membrées de gueules.*

BOIS-GARDON, en Bretagne : *d'argent, au sautoir de sable, accompagné en chef d'un croissant, de gueules, & aux flancs dextre & senestre & en pointe d'une étoile de même ; au chef de sable, chargé de trois annelets d'or.*

BOIS-GARIN, près Carhaix, en Bretagne : *d'argent, à trois fasces de gueules.*

BOIS-GEOFFROY : *écartelé, au 1 & 4, d'azur, à trois papillons d'or, posés 2 & 1 ; au 2 & 3, d'azur, à six fleurs-de-lis d'argent, posées 3, 2 & 1.*

BOIS-GLÉ, en Quessoüaye : *de gueules, à trois fleurs-de-lis d'argent, 2 & 1.*

BOIS-GLÉ : autre Famille de Kerju, en Bretagne : *d'argent, à un écureuil rampant de pourpre, couronné d'or.*

BOIS-GUEHENNEUC, même Province : *d'argent, à une aigle Impériale de sable, membrée & becquée de gueules.*

BOIS-GUEZENEC, en Louanec, Evêché de Tréguier, portoit anciennement : *de gueules, à neuf annelets d'argent, posés 3, 3 & 3 ;* & depuis, *d'argent, à trois fasces de gueules ;* avec cette devise : *tout du tout.*

BOIS-GUY, en Bretagne : *d'azur, à une fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules.*

BOISGUYON, Ecuyer, Sieur de Letang : Famille noble & ancienne, employée dans la recherche de 1666, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon en Normandie, qui porte : *d'argent, à la fasce d'azur, surmontée d'un lambel de même de trois pendans, à la bordure du second.*

BOIS-HALBRAM, ou BOIS-HALBRAN, même Province : *de sable, à une épée d'argent en pal, la*

pointe en bas ; une branche en met *deux en ſautoir, auſſi les pointes en bas ;* & une autre branche met *une épée en bande.*

BOIS-HAMON, même Province : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles de même, poſées 2 en chef & 1 en pointe.*

BOIS-HAMON, même Province : *d'argent ; au léopard lionné de ſable, armé & lampaſſé de gueules.*

BOIS-HAMON, en Bretagne : *d'argent, au cerf de gueules, ſommé d'or.*

BOIS-HEBERT, Généralité d'Alençon, Election de Bernay en Normandie. Il y a une Famille de la Roque-*Bois-Hebert*, qui porte : *d'azur, à trois roſes d'or, 2 & 1.*

BOIS-HÉLON : *de gueules, à deux faſces bréteſſées & contrebréteſſées d'argent.*

BOIS-HINTIN : *de ſable, à trois écuſſons d'or, 2 & 1.*

BOIS-LE-HOUX, même Province : *écartelé, d'argent & de ſable, au lambel de trois pendans de gueules, brochant ſur le tout.*

BOIS-LE-HOUX (DU), même Province : *d'argent, fretté de ſable, de ſix pieces.*

BOIS-HULIN : *d'argent, au lion de gueules, armé & couronné d'or.*

BOISI : *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq fermeaux d'or.*

BOISI-ROANOIS : *d'or, à trois jumelles de ſable.*

BOIS-JARDIN : *d'hermines, au ſautoir d'or.*

BOIS-JEAN, en Bretagne : *de gueules, au chevron d'argent, chargé de trois tourteaux de ſable.*

BOIS-LINARDS, Seigneur de Terriere, en Berri : *d'argent, au cheſne de ſinople, à la bordure engrêlée de gueules.*

BOISLUMIER, en Normandie, Généralité de Rouen : *d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux roſes de gueules, & en pointe d'un arbre de ſinople.*

BOIS-MASSÉ : *de gueules, à trois heaumes d'argent, 2 & 1.*

BOIS-MÉLET : *écartelé, au 1 & 4 de gueules, à la tour crénelée d'argent ; au 2 & 3 d'or, au lion d'azur.*

BOIS-MÉNARD, *d'or, à l'aigle de ſable, membrée de gueules, & couronnée de pourpre.*

BOIS-MORON, en Bretagne : *d'azur, à deux chevrons d'argent, poſés l'un au-deſſus de l'autre, & chargés chacun de cinq mouchetures d'hermines de ſable.*

BOIS-LA-MOTHE : *d'argent, au chef de gueules, chargé d'une macle d'or.*

BOIS-LA-MOTHE : *d'azur, à onze billettes d'argent, 4, 3 & 4, à la bande de même ſur le tout.*

BOISNEUF : *d'argent, à un arbre arraché de ſinople.*

BOIS-ORGANT, en Bretagne, portoit d'abord : *d'argent, au ſautoir de ſable ;* & depuis, *d'argent, à trois pommes de pin de gueules, poſées 2 & 1.*

BOIS-ORQUANT : *d'azur, à trois têtes de chiens d'argent, coupées & collétées de gueules, clouées & bouclées d'or, 2 & 1.*

BOISOT, Seigneur de Vert, en Franche-Comté : *d'or, à trois tourteaux de gueules, poſés 2 & 1.*

BOIS-DE-PACÉ, près Rennes : *d'azur, au lion d'argent, chappé de gueules.*

BOISPEAN, en Bretagne : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, ſemé de fleurs-de-lis d'azur ; au 2 & 3 d'argent, fretté de gueules, de ſix pieces.*

BOIS-PICART : *d'or, à trois chevilles de ſable, au chef d'azur.*

BOISQUE : *écartelé, au 1 & 4, d'or; au 2 & 3, de gueules, à deux besans d'or.*

BOIS-RENOULT, Seigneur de Valsec, en Normandie, Généralité d'Alençon, & Election de Conches: Famille maintenue dans sa Noblesse, lors de la recherche de 1666, qui porte : *de gueules, à la bande d'or.*

BOIS-RIDEAU : *de gueules, au croissant d'argent, duquel sort un lion naissant d'azur.*

BOIS-RIOU, près Lantreguier, en Bretagne : *d'argent, à trois fasces de sable, accompagnée de dix merlettes de même, 4, 3, 2 & 1.*

BOIS-RIOU, même Province, Seigneur de Bois-Gerbot : *d'azur, fretté d'argent de six pieces.*

BOIS-RIOU en Cavan : *d'argent, à trois fasces de sable, brisées en chef d'un lion naissant de gueules, & un bâton de même en bande, brochant sur le tout.*

BOIS-ROBIN, en Bretagne : *d'or, à trois bandes de gueules.*

BOIS-LA-ROCHE, en Bretagne : *écartelé, au 1 & 4; vergetté d'or & de gueules de dix pieces, qui est* de Saint-Brice ; *au 2 & 3, burelé d'or & de gueules, de dix pieces, qui est* de Volvire; *& sur le tout, de gueules, à neuf macles d'or, posés 3, 3 & 3, surmontés d'un lambel de quatre pendans d'argent, qui est de* Rohan-Montauban.

BOIS-DE-LA-ROCHE, en Bourbriac, Evêché de Tréguier : *d'argent, au chef de gueules, chargé de sept billettes du champ, posées 4 & 3.*

BOIS-DE-LA-ROCHE, Seigneur de Bouvan, en Commenna, Evêché de Leon : *d'azur, à une croix dentelée d'argent.*

BOIS-DE-LA-ROCHE, en Garlan, Evêché de Tréguier : *d'argent, à une fasce échiquetée d'argent & de sable de trois traits.*

BOIS-ROUANT : *d'or, à trois croissans de gueules, posés 2 & 1.*

BOIS-ROUZAULT (LE), en Tréguier : *d'argent, à trois bandes d'azur.*

BOIS-ROUX : *d'argent, à la bande fuselée de sable, mises en pal.*

BOIS-DE-LA-SALLE, à Vannes : *vairé d'or & d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois besans d'argent.*

BOISSAT : *d'azur, à trois épis d'or, 2 & 1.*

BOISSAVENE : *d'or, à la croix dentelée de gueules.*

BOISSE : *d'or, à la fasce de sable.*

BOISSEAU : *d'or, à trois lions de gueules, sortans de trois boisseaux d'azur, 2 & 1.*

BOISSEL ou BOUSSEL, en Normandie, Généralité de Rouen : *d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout.*

BOISSELIER : *d'argent, au chevron rompu, accompagné de trois lézards de sinople, ceux du chef affrontés.*

BOISSERET (DE), Seigneur d'Herblay, de Sainte-Marie : *d'or, au chêne arraché & fruité de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.*

BOISSET : *cinq points d'argent, équipolés à quatre d'hermines.*

BOISSIET : *de gueules, à la bande d'or.*

BOISSIEU : *de gueules, semé de lions d'argent.*

BOISSIEU, en Auvergne : *d'azur, à une aigle d'or, becquée & membrée de sable, & trois roses d'argent, mouvantes d'une même tige, feuillées de même, & rangées à la pointe de l'écu.* Voy. Armor. de France, Tom. I. P. I. p. 78.

BOISSON : *d'azur, au chevron*

d'or, chargé de cinq aiglettes éployées de ſable, & accompagné de trois colombes d'argent, becquées & membrées de gueules, 2 & 1, celles du chef affrontées.

BOISSONADE (DE LA), Seigneur d'Orty en Rouergue : *écartelé, au 1 & 4 d'or, au belier de ſable, accorné d'argent ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ, qui eſt* de la Boiſſonade ; *au deux de gueules, à une tour d'argent ; & au trois d'or, à deux merlettes de ſable l'une ſur l'autre ; les deux & troiſieme quartiers ſont de la Maiſon* d'Orty.

BOISTEL (LE), Seigneur d'Ambrières, de Chaſtignonville, de Lauhay : *d'azur, à la bande d'or, chargée de trois merlettes de ſable, & accoſtée de deux lions d'or.*

BOISVIN (DE), Seigneur de Bacqueville en Normandie : *d'azur, à trois croix alaiſées d'or, 2 & 1.*

BOIS-YON : *pallé d'or & d'azur de ſix pieces, à la bande de gueules, brochante ſur le tout.*

BOIS-YVON, Seigneur de Kerbijc en Landouzan, Evêché de Léon, portoit anciennement : *d'or, à un arbre arraché d'azur ;* & depuis, *d'argent, à une roue de ſable en abîme, accompagnée de trois croix pattées de même, poſées 2 en chef & 1 en pointe.*

BOIS-YVON, Seigneur de Bois-Riou en Tréguier : *d'argent, à trois chevrons de gueules.*

BOITEUX, Seigneur des Landes en Normandie, Généralité de Rouen : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile, & en pointe d'un croiſſant, le tout de même.*

BOJU, Seigneur de la Meſnoliere & de la Joüe en Bretagne : *d'azur, à trois quintefeuilles d'argent, poſées 2 & 1.*

BOIVEAU, en Bourgogne : *d'azur, à trois rencontres de bœuf d'or, poſés 2 & 1.*

BOIXIERE (LA), en Bretagne : *de gueules, à ſept anneaux d'or, poſés 3, 3 & 1.*

BOLANDE, en Bazouges-la-Perrouze : *d'or, à la faſce ondée de gueules, accompagnée de trois annelets de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOLÉCRE : *de ſinople, au lion coupé d'argent & de gueules.*

BOLIERS : *de gueules, au chef d'azur, à la bordure componée de huit piéces, quatre de Jéruſalem & quatre de Naples.*

BOLLAND (DU), Seigneur de la Villean en Bretagne : *d'argent, à trois faſces d'azur.*

BOLLIOUD, Seigneur de Saint-Julien : *d'azur, au chevron d'or ; au chef couſu de gueules, chargé de trois beſans du ſecond.* Voyez Armor. de France, Tome IV. p. 71.

BOLOGNE : *d'azur, au griffon d'or ; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

BOLOGNE-*Alanſon*, en Dauphiné : *d'or, à une patte d'ours de ſable, miſe en bande, montrant le dehors, chargée de ſix beſans d'or, 3, 2 & 1.*

BOLTOZON : *d'argent, à la faſce d'azur, chargée d'un ſoleil d'or.*

BOMBARDE, Seigneur de Beaulicet : *d'azur, au canon d'or, l'affut de gueules, accompagné en chef d'une fleur-de-lys d'argent.*

BOMBELLES (DE) : écartelé, *au 1 & 4 d'or ; au 2 & 3 de gueules, à une molette d'éperon d'argent.*

BOMMY, Seigneur de Fontaines en Normandie, Généralité de Rouen : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 9 Mars 1669, dont les armes ſont : *d'azur, à la roſe d'or, cantonnée de quatre beſans de même.*

BOMPART, en Dauphiné : *de*

gueules, coupé d'argent, au griffon de l'un en l'autre.

BOMPART, en Languedoc : *d'azur, à deux oiſeaux d'or, ſe tenans par le bec & agitans leurs aîles ; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

BONABES, Seigneur de Rongé : *de gueules, à la croix pattée d'argent, au bâton d'azur.*

BONAIS-GLÉ, en Bretagne : *parti d'argent & d'azur, au lion de gueules, ſur le tout armé de même.*

BONAL : *pallé d'argent & d'azur, de ſix piéces, à la faſce de gueules, brochante ſur le tout.*

BONALIEZ : *d'argent, à quatre otelles de gueules, poſées en ſautoir.*

BONAY, en Poitou : *d'azur, au chef d'or, au lion de gueules, brochant ſur le tout.*

BONCHAMP, en Anjou : *de gueules, à deux triangles d'or, entrelaſſés l'un dans l'autre en forme d'étoile.*

BONCHAMPS, Seigneur de la Londe & de Bérengerville en Normandie, Généralité de Caen : *d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules.*

BONCOURT : *coupé en chef de gueules, chargé d'un dextrochère d'argent, à la pointe de même.*

BONDART : *de gueules, à trois beſans d'argent, poſés 2 & 1, chargés chacun de trois mouchetures d'hermines de ſable.*

BONENFANT, Seigneur de Chaloue, Feulrie, Moiſiere en Normandie, Généralité d'Alençon : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 20 Avril 1766, dont les armes ſont : *d'argent, à la faſce de ſable, accompagnée de ſix roſes de gueules, 3 en chef & 3 en pointe.*

BONFILS, en Bretagne : *de gueules, à trois beſans d'or, poſés 2 & 1.*

BONFONTAN, en Languedoc : *d'azur, à une tour d'argent, mâçonnée de ſable, ſurmonté d'un lambel de gueules.*

BONGARD : *de gueules, à la faſce d'or.*

BONGARD, Seigneur d'Arſilli, en Berri : *de gueules, à trois merlettes d'argent, poſées 2 & 1.*

BONGARDS, Seigneur du Londel, du Valdanois, du Cambard en Normandie, Généralité de Rouen ; Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 13 Février 1669, dont les armes ſont : *d'azur, à deux têtes de lion d'or arrachées & affrontées poſées en chef, deux mouchetures d'hermines de même aux flancs, & en pointe de trois molettes d'éperon auſſi de même rangées en faſce.*

BONGART : *d'argent, à la faſce de ſable, chargée d'une étoile d'or.*

BONI, Seigneur d'Avernes, en Picardie ; Famille maintenue dans ſa Nobleſſe par Jugement de M. *de Bernage*, Intendant d'Amiens, du 6 Décembre 1717, dont les armes ſont : *de gueules, à trois beſans d'argent, 2 & 1.* Voyez *Armor. de France*, Tome I. Part. I. p. 78.

BONIEL, en Dauphiné : *d'azur, au coq d'or, crêté & barbelé de gueules ; au chef du ſecond, chargé de trois molettes d'éperon de ſable.*

BONIGALE (DE) : *d'argent, au palmier de ſinople ; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.*

BONIN, en Bretagne : *d'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois têtes de pucelles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BONIN, Seigneur du Cluſeau en Berri & dans le Nivernois : *vergeté ou pallé de gueules & d'azur de douze pieces, les pals de gueules chargés de*

faſces d'or. Armor. de France, *Tome III. page 1.*

BONJU, Ecuyer, Sieur de Marigny; Famille noble & ancienne, employée dans la recherche de 1666, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon en Normandie, qui porte: *d'or, à la faſce d'azur, ſurmontée de deux molettes d'éperon de gueules.*

BONNAIL (DE), Seigneur du Freſquet: *d'azur, à une bande d'argent, accoſtée de deux biches d'or.*

BONNAIRE, en Picardie: *d'azur, au dextrochere armé, iſſant d'une nuée d'argent, tenant en main une épée de même, à la garde d'or, accompagné en chef de deux croiſſans, auſſi d'argent.*

BONNAIRE (DE): *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois beſans de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BONNAIRE (DE): *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'une perdrix de même, poſée ſur une terraſſe de ſinople; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

BONNARDY, Seigneur de Crécy: *de gueules, à la tour couverte & ſommée d'une girouette, accoſtée de deux étoiles, le tout d'argent.*

BONNART, Seigneur de Lignieres: *d'argent, au lézard de ſinople, langué de gueules, poſé en bande, une couronne de même à l'antique un peu au-deſſus de la tête.*

BONNATORSI-LA-HARPINIERE: *d'azur, au lion d'or, tenant une hache d'armes; parti de gueules.*

BONNE, en Languedoc: *de gueules, à une bande d'or, chargée d'une ours de ſable.*

BONNE, Seigneur de Leſdiguieres: *de gueules, au lion d'or; au chef couſu d'azur, chargé de trois roſes d'argent.*

BONNEAU, Seigneur du Pleſſis, de Rubelles, de Burnon, en Touraine: *d'azur, à trois grenades d'or, feuillées & tigées de même, ouvertes de gueules, & poſées 2 & 1.*

BONNEAU: *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un baſſin d'argent, & un jet d'eau d'or.*

BONNEFONDS, Seigneur de Launay en Normandie, Généralité de Caen; Famille annoblie pour ſervices en 1592, dont les armes ſont: *d'azur, au griffon d'or, accoſté de deux étoiles de même, & accompagné en chef & en pointe d'une jumelle ondée d'argent.*

BONNEFOY, Seigneur de Bertheauville, de Rocque en Normandie, Généralité de Rouen; Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 13 Février 1669, dont les armes ſont: *de ſable, à trois mains dextres d'or, poſées 2 & 1, & préſentant le dos.*

BONNEIL, en Valois: *d'or, au chevron de ſable, accompagné de trois feuilles de chêne d'azur, 2 en chef & 1 en pointe.*

BONNELLES (DES): *de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un croiſſant, le tout de même.*

BONNERNES, en Bourgogne: *d'argent, à trois trefles de ſinople, 2 & 1.*

BONNEROT: *d'azur, à trois fermaux d'or, 2 & 1.*

BONNET, Seigneur de Saint-Martin en Normandie, Généralité de Rouen; Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 2 Janvier 1667, dont les armes ſont: *d'argent, ſemé de billettes de gueules, au lion de même, brochant ſur le tout.*

BONNET: *d'or, au lion de gueules,*

les ; à la bordure de ſable beſantée d'or.

BONNET, Seigneur de Van, de Vieux & de Fumée en Normandie, Généralité d'Alençon & Election de Falaiſe, ancienne Nobleſſe maintenue le 8 Avril 1666, dont les armes ſont : *d'argent, au chevron d'azur, ſurmonté de cinq pals de gueules iſſans du haut du chevron.*

BONNET (DU), en Dauphiné : *d'azur, au chevron engrêlé d'or, accompagné de trois platines ou beſans d'argent ; au chef couſu du ſecond, chargé d'un lion léopardé de ſable, armé, paré, lampaſſé & allumé de gueules.*

BONNEVAL (DE), Seigneur de Jouy : *d'argent, à la faſce d'azur, chargée de trois coquilles d'or.*

BONNEVILLE : *d'argent, à la faſce d'azur, chargée de huit coquilles d'or.*

BONNEVILLES, en Languedoc : *d'azur, au lion d'or ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles du ſecond.*

BONNIER, Seigneur de la Coquerie en Bretagne : *d'argent, à trois treſles de ſinople, poſés 2 & 1.*

BONNIER, Sieur de Brenolou, même Province : *d'argent, à trois merlettes de ſable, poſées 2 & 1.*

BONNILLE, en Champagne : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BONNIN, en Poitou : *d'or, à trois têtes d'ours, arrachées, emmuſelées & enchaînées de ſable.*

BONNIN-MESSIGNAC : *de ſable, à la croix ancrée d'argent.*

BONNINIERE (LA), en Touraine : *d'argent, à une fleur-de-lis de gueules.* Voyez l'*Armor. de France*, Tome I. Part. I. p. 79.

BONOT, en Languedoc : *de gueules, à trois croix alaiſées d'argent ; au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* L'Armorial de France, *Tome II. p. 1*, dit *d'azur, &c. au chef de gueules, &c.* comme deſſus.

BONPAR (DE) : Famille noble & ancienne, originaire du Languedoc, établie dans l'Election de Caen, en Normandie, dont les armes ſont : *d'azur, à deux tourterelles affrontées & béquées d'argent ; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

BONS, Seigneur de Farges : *d'azur, au cerf d'or paſſant.*

BONSERGENT-CHATEAU-DUN : *d'or, au ſautoir de ſable, chargé en cœur d'une tête de léopard du champ.*

BONTAMPS, Seigneur d'Aumonville, en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 8 Juillet 1667, dont les armes ſont : *de gueules, à la croix de vair.*

BONVALOT, en Franche-Comté : *d'argent, à trois jumelles de gueules.*

BONVELLIER (DE) : *d'azur, à un vaiſſeau* ou *navire d'or, équipé de gueules ; au chef du ſecond, chargé de trois têtes d'aigles arrachées de ſable.*

BONYS, en Languedoc : *d'azur, freté d'or, ſemé de lionceaux de même.*

BOOTH, en Irlande : *coupé d'or & de gueules, au lion de l'un en l'autre, enclos dans un double trécheur, fleuré & contrefleuré, auſſi de l'un en l'autre.*

BORCELLE : *de ſable, à la faſce d'argent.*

BORDA : *parti d'argent & d'azur ; l'argent chargé d'une croix de ſinople, cantonnnée de quatre coquilles de ſable, & l'azur chargé d'un oiſeau d'argent.*

BORDAGE, en Bretagne : *d'or, à trois chaumes de gueules, posés 2 & 1.*

BORDAGES : écartelé, *au 1 & 4 d'or, à trois pals de gueules ; au 2 & 3 d'hermines, au chef de gueules.*

BORDE (LA), en Normandie, Généralité d'Alençon, Famille maintenue dans sa Noblesse le 28 Juillet 1666, dont les armes sont : *de sable, au lion léopardé d'argent.*

BORDE (DE LA) : écartelé, *au 1 & 4 d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion de même ; au 2 & 3 d'azur, à trois pommes de pin d'or, posées 2 & 1 ; & un croissant d'or brochant sur les deux quartiers d'en bas, proche la pointe de l'écu.*

BORDE (DE LA), en Béarn : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, & en pointe d'une gerbe de bled, le tout de même.*

BORDEAUX (DE), Seigneur du Buisson en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans son ancienne Noblesse le 14 Octobre 1666, dont les armes sont : *d'or, au pal d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis du champ aussi en pal, & accosté de deux lions de gueules affrontés.*

BORDEAUX (DE), Seigneur de Paracheux, Contieux & Vicomte d'Auge, mêmes Province & Généralité : *de gueules, au lion d'argent, accompagné de cinq croisettes d'or, 2 en chef, 2 en flancs & 1 en pointe.*

BORDEAUX (DE), Seigneur de Neuville : *de gueules, à trois merlettes d'argent, posées 2 & 1.*

BORDEAUX : *de gueules, à deux annilles d'argent.*

BORDEAUX : *de gueules, à une ville d'argent, sommée d'un léopard d'or, la ville battue au pied d'un fleuve, chargé d'un croissant montant d'argent ; au chef de France.*

BORDEREL, Seigneur de Saint-Romain & de Caumont : parti, *au premier d'or, au lion de gueules ; au deux d'azur, à une montagne d'argent ; au chef cousu d'or, chargé d'un croissant de gueules.*

BORDES : *coupé d'or & de sinople, au cerf issant de gueules sur l'or, & à la molette d'éperon d'or sur le sinople.*

BORDES (DE), Seigneur de Folligny & Calligny, en Normandie, Généralité de Caen : *écartelé, au 1 & 4 d'or, au lion de gueules ; au 2 & 3 d'argent, chargé de deux chevrons d'azur.*

BORDES (DE), Seigneur de Beaucheſne, de Chalindon, en Normandie, Généralité de Caen & Election de Mortain, ancienne Famille qui porte : *d'or, à la tour de gueules.*

BORDES : *coupé d'argent & de sinople, le premier chargé d'une tête de cheval naissante de gueules, & le second d'une molette d'éperon d'or de huit rais.*

BORDES-LASALÉ : *d'or, au lion de gueules, surmonté en chef d'une croix alaisée de même, parti aussi de même, à neuf losanges d'argent, posés 3, 3 & 3.*

BORDIER : *d'or, à la fasce d'azur, chargée d'un croissant montant du champ, & accompagnée de trois gerbes de bled d'azur, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOREL : *de gueules, à la bande d'azur, chargée de quatre écussons d'argent, & accompagnée de trois lions d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOREL, en Languedoc, pays du Gévaudan : Famille maintenue dans sa Noblesse par M. *Bazin-de-Bezons*, le 26 Septembre 1669, dont les ar-

mes ſont, ſuivant l'*Armor. de France*, Tome I. Part. I. p. 81 : *d'azur, au chevron d'or, ſurmonté de trois étoiles de même, rangées en faſce; au chef d'argent.*

BOREL, en Bretagne : *de gueules, à la bande d'azur, chargée de quatre pieces de vair d'argent renverſées, & accoſtée de deux lions d'or.*

BOREL, Seigneur de Pont-au-Jar, en Dauphiné : *d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules.*

BOREL, Seigneur de Ponſonas, même Province : *d'argent, à la croix d'azur, cannelée de ſable.*

BORENS, en Bourgogne : *de gueules, à la croix dentelée d'argent.*

BORGNE (LE), Seigneur de la Lande, Regnant, en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 14 Août 1666, dont les armes ſont : *d'or, à une aigle de ſable.*

BORGNE (LE), en Picardie : *mêmes armes.*

BORIE (LA), en Guyenne : *d'or, au pin de ſinople; au chef d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis d'or.*

BORIE (LA), en Périgord, Seigneur de Campagne, Tayac, Vilhiac & Senſenar : ancienne Nobleſſe, dont les aïeux ſe ſont alliés aux meilleures Maiſons, entr'autres, à celles de Calvimont & de Bénac, & qui deſcend d'un Préſident au Parlement de Bordeaux, lors de ſa création en 1451. Leurs armes ſont : *de gueules, à trois fers à cheval d'or, poſés 2 & 1, & un croiſſant d'argent en chef.*

BORNEL-LE-NAIN : *d'argent, à l'écu en abîme de gueules, à l'orle de huit perroquets de ſinople, membrés & béqués de gueules.*

BORSIER, en Languedoc : *d'azur, au lévrier d'argent, ſurmonté de trois couronnes d'or; au chef du ſecond, chargé de trois étoiles de gueules.*

BOS (DU), Seigneur du Thil en Normandie, Généralité d'Alençon, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 23 Juillet 1667, dont les armes ſont : *d'argent, à trois arbres arrachés de ſinople, poſés 2 & 1.*

BOSC (DU), Ecuyer, Sieur de la Briere : ancienne Nobleſſe, reconnue en 1666, lors de la recherche ordonnée dans la Généralité d'Alençon, Election d'Argentan en Normandie. Les armes : *d'or, à trois chevrons de ſable, accompagnés d'une roſe de gueules en pointe.*

BOSC (DU), Généralité d'Alençon, Election de Falaiſe en Normandie, Ecuyer, Sieur de Lebrevie, du Coudray, ancienne Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 17 Février 1667, dont les armes ſont : *d'hermines, à trois faſces ondées de gueules, du chevron d'or, brochant ſur le tout.*

BOSC (DU), Sieur de la Rommerie, ancienne Nobleſſe, Election de Valognes, porte : *de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre treſles de même.*

BOSC (DU), Seigneur de la Mare, en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 9 Février 1669, dont les armes ſont : *d'argent, à la bande de gueules.*

BOSCHENRY, Ecuyer, Seigneur de Drocoüet, des Marais & de Plainville en Normandie, Généralité d'Alençon, Election de Bernay. Ancienne Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le premier Janvier 1667, dont les armes ſont : *d'azur, à la faſce d'argent, accompagnée en chef d'un léopard d'or, & en pointe d'une croix de Malte de même.*

BOSMER, Seigneur du Meſnil-Cravan en Normandie, Généralité de

Rouen ; Famille maintenue dans sa Noblesse le 22 Mars 1667, dont les armes sont : *losangé d'or & de gueules, au franc quartier d'or.*

BOSQUE (DU), en Bretagne : *d'argent, au loup passant de sable, armé & lampassé de gueules.*

BOSQUETS, en Provence : *de gueules, au lion d'or, à la bordure de même.*

BOSREDON, en Auvergne : écartelé, *au 1 & 4 d'azur, au lion d'argent, armé & lampassé de gueules ; au 2 & 3, vairé d'argent & de sinople de quatre traits.*

BOSSE, en Provence : *d'azur, à une tour ronde, ouverte, ajourée, crénelée de quatre pièces d'argent, & maçonnée de sable.*

BOSSERET : *de sable, au chêne garni de ses racines d'or, surmonté d'une étoile de même.*

BOSSERN (DE), Seigneur de Schivern : *d'azur, au sauvage au naturel, tenant à sa main dextre une branche de laurier de sinople.*

BOSSET : *de gueules, à trois fermaux d'or posés 2 & 1.*

BOSSOREL, Election de Verneuil en Normandie, Ecuyer, Sieur de Pertuis, Famille noble & ancienne, maintenue dans sa Noblesse le 6 Septembre 1667, qui porte : *d'azur, à la bande d'argent chargée de trois mouches de sable, côtoyée en pointe d'une tête de lion arrachée d'or ; au chef échiqueté d'argent & de sable de deux traits.*

BOSSU (LE), Seigneur de Charenton : *d'or, à trois têtes de Maures de sable, tortillées d'argent, posées 2 & 1.*

BOSSU-LONGUEIL : *d'or, au double trêcheur de sinople, au sautoir de gueules sur le tout.*

BOSSUS : *d'argent, à la quintefeuille d'hermines.*

BOSSUT : *parti d'argent & de sable, à la bordure de gueules.*

BOST (DU), *d'or, à l'arbre de sinople, accosté à dextre d'une hure de sanglier de sable.*

BOSTEAU : *d'or, au lion de sable, armé & couronné d'azur.*

BOT (DU), en Bretagne : *d'azur, à trois quintefeuilles d'argent, posées 2 & 1.* Voy. l'Armor de France, Tome I. Part. I. p. 84.

BOT (DU), même Province : *d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois merlettes de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOT (DU), même Province : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOT, même Province : *de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de trois coquilles de même, 2 en chef & en pointe.*

BOTEI (LE), même Province : *de sable, à trois aiglons d'argent, posés 2 & 1.*

BOTEREL, en Bretagne : *d'argent, au lion de sinople, couronné, armé & lampassé de gueules.*

BOTEREL, à Arpigny : *d'argent, semé de fleurs d'ancolie d'azur.*

BOTEUC, en Bretagne : *de gueules, à une croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles de même.* Voy. l'Armorial de France, Tome I. Part. I. p. 84.

BOTGLAZEC, à Rocerff en Tréguier : *d'argent, à un arbre de sinople, sommé d'une merlette de même.*

BOTGLAZREC, même Province : *losangé d'argent & de sable.*

BOTGUENAL, près Lander-

neau ; Evêché de Leon : *d'argent, à deux chevrons de ſable.*

BOTGUIGNEN, Paroiſſe de Treffuou, Evêché de Leon : *écartelé, au 1 & 4, d'argent, à trois merlettes de ſable, 2 & 1 ; au 2 & 3, d'argent, à trois faſces ondées d'azur.*

BOTHELIER : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois fleurs de barbeaux*, ou *aubоins de même, poſés 2 en chef & 1 en pointe, feuillés & tigés de ſinople.*

BOTHEON : *écartelé, au 1 & 4 de gueules ; au 2 & 3 d'argent, à trois faſces d'azur.*

BOTHEREL, près Rennes en Bretagne : *d'argent, à dix ancolies d'azur, ſoutenues de gueules, les tiges en haut, & poſées 3, 2, 3 & 2.*

BOTHEREL, Seigneur de Montellon, près Rennes : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croiſettes de même, poſées 2 en chef & 1 en pointe.*

BOTIGNEAU, près Quimpercorentin, en Bretagne : *de ſable, à une aigle éployée d'argent, béquée & membrée de gueules.*

BOTILIO, en Plougounuer, près Tréguier : *d'argent, à ſept feuilles de lierre de ſinople, poſées 3, 3 & 1.*

BOTLAVAN, en Ploudiry, Evêché de Leon : *d'argent, à une aigle éployée de ſable, ſupportant trois cœurs d'azur, poſés en bande, l'un ſur le bec, l'autre ſur la poitrine, & le troiſieme ſur le pied ſéneſtre.*

BOTLORÉ, Seigneur de Kervalanec, près Leon : *de gueules, à un dextrochere d'argent, mouvant du côté ſéneſtre, & tenant un rameau de laurier de ſinople.*

BOTLOY, en Bretagne : *écartelé, d'or & d'azur.*

BOTMEUR (DE), en Cornoüailles : *écartelé, au 1 & 4 d'or, au lion de gueules, armé, couronné & lampaſſé d'azur ; au 2 & 3 d'argent, au lion de gueules.*

BOTMILIEAU (DE), même Province : *d'azur, à trois cloches d'or, 2 & 1, bataillées de ſable.*

BOTTILY, en Bretagne : *d'or, à trois bandes de gueules.*

BOUAN, même Province : *de gueules, à la bande d'hermines.*

BOUAN, en Bretagne : *d'argent, au chevron de ſable, accompagné de trois têtes de loups de même, arrachées & lampaſſées de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOUBAIX : *d'hermines, au chef de gueules.*

BOUBERS, en Champagne : *d'or, à trois aigles de ſable, membrées & béquées de gueules, 2 & 1.*

BOUC : *d'azur, à la bande d'or, chargée d'une patte de griffon de gueules.*

BOUCARD, en Berri : *de gueules, à trois lions d'or, poſés 2 & 1.*

BOUCHARD, Seigneur de Plainville, en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 21 Décembre 1668, dont les armes ſont : *d'azur, au ſenextrochere d'or à la main d'argent, iſſant de l'angle droit de l'écu en barre d'une nuée auſſi d'argent, terminée en portion de cercle, & tenant une ancre d'argent en barre, emmanchée d'or.*

BOUCHARD, Seigneur de Rougemer & de Mieſville, en Normandie, Généralité d'Alençon, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 3 Juin 1667, dont les armes ſont : *coupé d'azur & d'argent, à deux coquilles d'or ſur azur & une roſe de gueules ſur argent.*

BOUCHARD-CHAMPIGNY : *d'azur, au croiſſant d'or, ſurmonté d'une étoile de même.*

BOUCHART, Seigneur de Milly & de Ravenel, en Picardie : *d'or, à la tour de gueules, maçonnée de ſable, ſurmontée en chef de deux croiſſans d'azur.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. p. 85.

BOUCHAVENE : *de gueules, à la croix engrêlée d'or.*

BOUCHE : *bandé de gueules & d'or, de ſix pieces.*

BOUCHE, en Bretagne : *d'argent, à trois molettes d'éperons de gueules, poſées 2 & 1.*

BOUCHE-BEC-DE-LIEVRE : *de ſable, à deux croix loſangées en pal, le bas bourdonné au pied fiché d'argent, à la coquille de même en pointe.*

BOUCHER (LE), Sieur du Roſey, ancienne Nobleſſe, Généralité de Caen en Normandie, dont les armes ſont : *d'azur, à deux coquilles d'or, coupé d'argent à la roſe de gueules.*

BOUCHER (LE), Seigneur de Verdun, Election de Caen en Normandie, Famille annoblie pour ſervices en 1610, qui porte : *d'azur, à la faſce d'or, accompagnée d'une aigle de même entre deux merlettes auſſi d'or en chef, & de trois roſes de même en pointe.*

BOUCHER (LE), Seigneur de Boiſgirard en Normandie, Généralité d'Alençon & Election de Mortagne, ancienne Nobleſſe maintenue le 12 Juillet 1667, dont les armes ſont : *de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois cloches de ſinople, poſées dans le ſens de la bande.*

BOUCHER (LE), Seigneur de Malley & de Reſſencourt en Normandie, Généralité d'Alençon, Election de Bernay, ancienne Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 12 Juin 1666, qui porte : *d'argent, à dextre un demi chevron de gueules, & à feneſtre un lion paſſant de ſable.*

BOUCHER, à Paris : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croiſettes de même, qui eſt de Jeruſalem ; au 2 & 3 de gueules à un écuſſon d'argent, chargé d'une feuille de houx de ſinople, & d'une bordure d'or, qui eſt* de Boucher.

BOUCHER (LE), Seigneur de Caſtelet, de Biencourt, de Plouy & du Fay, en Picardie : *d'azur, à la faſce d'or, accompagnée en chef de deux roſes d'argent, & en pointe d'une épine de même.*

BOUCHER (LE), en Champagne : *d'azur, à trois étoiles d'or poſées 2 & 1, au croiſſant d'argent en abîme.*

BOUCHER (LE), Seigneur du Bus & de la Broſſe : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roſes de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOUCHER (LE), Seigneur de Morlaincourt en Barrois : *d'azur, au chevron d'or, chargé à la pointe d'une croiſette de pourpre, & accompagné en chef de deux lions d'argent, affrontés & lampaſſés de gueules.* Voyez l'*Armor. de France*, Tome III. p. 1.

BOUCHERAT : *d'azur, au coq d'or, crêté, béqué & onglé de gueules.*

BOUCHERINBAUD, en Languedoc : *parti, au 1 de gueules, à la croix d'argent ; au 2 d'azur, à un échiquier d'argent.*

BOUCHEROLLES, même Province : *parti, au 1 de gueules, au faucon d'argent avec ſes ſonnettes ; au 2 d'azur, au lion d'or.*

BOUCHERON : *d'azur, à trois chevrons d'or.*

BOUCHET (DU), en Languedoc : *de gueules, à trois croix d'argent, poſées 2 & 1 ; au chef couſu d'azur, chargé de deux étoiles d'or.*

BOUCHET (DU), en Dauphiné : *d'azur, à une faſce crenelée de trois pieces d'or, accompagnée en chef de trois étoiles, & en pointe d'un lion, le tout de même, tenant de ſes deux pattes de devant une ancre auſſi d'or.*

BOUCHET (DE), Seigneur de Villeflix & de Montigny : *d'argent, à la merlette de ſable, au chef d'azur, chargé de trois beſans d'or.*

BOUCHET (DU), en Bretagne : *de ſable, à une croix engrêlée d'argent.*

BOUCHU, Seigneur de Leſſart en Bourgogne & Berri : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croiſſans, & en pointe d'un lion, le tout de même.*

BOUCOT, Seigneur du Colombier & de Judainville : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperons, & en pointe d'une gerbe, le tout de même.*

BOUCQUE (DE LA), Seigneur du Meuray en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 21 Janvier 1669, dont les armes ſont : *de gueules, à la croix d'argent, cantonnée au 1 & 4 d'un lion d'or, & au 2 & 3 d'une aigle éployée d'argent.*

BOUDRAT, en Dauphiné : *d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de ſable, poſée ſur un rocher d'or ; au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

BOVE : *de ſinople, à trois pals de vair, au chef d'or ;* d'autres portent *un chef couſu de gueules.*

BOUEBAR : *d'or, au lion coupé de gueules & de ſinople, couronné d'azur.*

BOUEDRIER, en Cornouailles : *d'argent, au chevron de ſable, accompagné de trois tourteaux de gueules.*

BOUER, en Berri : *de ſinople, au ſautoir d'argent, chargé de cinq fleurs-de-lis d'azur, & cantonné de quatre têtes de taureaux d'or.*

BOUESSAY (LE), à Sens : *d'hermines, au chef de gueules, briſé d'un lambel de trois pendans d'or.*

BOUESSEL, en Bretagne : *d'argent, à trois boiſſeaux de ſable, poſés 2 & 1.*

BOVET, en Dauphiné : *d'azur, au taureau paſſant d'or.*

BOUET (DE), Seigneur de Portal en Poitou : *d'argent, à trois hures de ſangliers de ſable, poſées en pal, enſanglantées de gueules, défendues d'argent & contournées.* Voyez *l'Armorial de France*, Tome II. p. 1.

BOUETTE : *d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois croiſſans montans d'argent.*

BOUETIEZ (DU), en Bretagne : *d'azur, à deux faſces d'argent, accompagnées de ſix beſans d'or, 3, 2 & 1.*

BOUEXIC (DU), en Bretagne : *d'argent, à trois ſapins de ſinople, poſés 2 & 1.*

BOUEXIC (DU), Seigneur de la Chapelle, en Bretagne : *d'argent, à trois bouis de ſinople, poſés 2 & 1.*

BOUEXIERE (LA), en Bretagne : *d'or, à trois bandes de gueules.*

BOUEXIERE (LA), même Province : *de gueules, à ſept merlettes d'or, poſées 3, 1 & 3.*

BOUEXIERE (LA), ibidem : *de ſable, au ſautoir d'or.*

BOUEXIERE (LA), ibidem : *d'argent, à deux faſces nouées à double nœud de gueules.*

BOUEXIERE (LA), ibidem : *d'argent, au buis arraché de ſinople.*

BOUEXIERE (DE LA) : *d'or, au chevron d'azur, chargé de cinq beſans du champ, & accompagné de trois arbres de ſinople, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOUFFARDIERE, Généralité

d'Alençon, Election de Belleſme au Perche, en Normandie, Famille qui porte : *d'argent, au chevron ſurbaiſſé de gueules & un croiſſant de même en pointe ; au chef couſu d'azur, chargé de trois oiſeaux d'or.*

BOUFFAY, Ecuyer, Sieur des Vallées & de Cauptepis, bonne & ancienne Nobleſſe maintenue le 12 Avril 1666, lors de la recherche ordonnée dans la Généralité d'Alençon, Election de Bernay en Normandie. Les armes : *d'hermines, au vol de ſable.*

BOUFFIER, Election de Verneuil en Normandie, Chevalier, Seigneur du Château d'Aſſy, ancienne Nobleſſe qui porte : *gironné de gueules & d'hermines de ſeize pieces.*

BOUFFIER, en Dauphiné : *d'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules, tenant de ſa patte dextre une fleur-de-lis d'or.*

BOUGIVAUT : *de ſable, à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de gueules.*

BOUGUIER, Seigneur d'Alainville : *de gueules, au lion d'or.*

BOUHIER, en Bourgogne : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croiſſant d'argent, & en pointe d'une rencontre de bœuf d'or.*

BOUILHAC (DE) : *d'argent, à la faſce de gueules, chargée d'une tige de trois chardons du champ, & accompagnée de trois tiges de trois chardons fleuries & liées de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOUILLANT, en Bretagne : *d'argent, à l'aigle impériale de ſable.*

BOUILLANT, Seigneur de Gennes & du Pleſſis : *de ſinople, à trois hures de ſangliers d'argent, poſées deux & une.*

BOUILLE-DE-CRÉANCE : *d'argent, à la faſce de gueules, frettée de ſable, & accompagnée de deux burelles de gueules.*

BOUILLÉ, Ecuyer, Sieur de Longbuiſſon, bonne & ancienne Nobleſſe maintenue le 29 Juillet 1667, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon en Normandie, qui porte : *d'argent, à l'aigle d'azur, membrée, béquée & couronnée d'or.*

BOUILLÉE : *d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef de deux croiſſans de même.*

BOUILLET : *de gueules, à une croix ancrée d'argent.*

BOUILLON (DU), en Normandie, Généralité de Caen & Election de Coutances, Famille annoblie en 1581, dont les armes ſont : *d'argent, à trois aigles de ſable, 2 & 1.*

BOUILLONNAY, Seigneur de Montenon & de Boiſroger en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 11 Août 1668, dont les armes ſont : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roſes de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOUILLY (DU), près Lambale : *d'azur, à une bande d'argent, accoſtée de deux croiſſans de même.*

BOVIN, en Picardie : *d'argent, à l'arbre de ſinople, ondé de même en pointe en forme de terraſſe.*

BOULA (DE), Seigneur de Quincy, de Mareüil & de Montgodefroy, en l'Iſle de France : *d'azur, à trois beſans d'or, poſés 2 & 1.*

BOULAIN ou BOULIN : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois roſes mal ordonnées d'argent, & en pointe d'un lis de même.*

BOULANCOURT : *de gueules, à trois pals de vair ; au chef d'or, chargé de deux lions contournés de ſable.*

BOULANLÉE : *de gueules, diapré*

pré d'argent, semé de fers de piques de même, au chevron de sable, sur le tout.

BOULANS, en Bretagne : *d'argent, à trois croissans adossés de gueules, celui du quartier dextre couché, celui du quartier sénestre montant, & celui de la pointe renversé.*

BOULANT : *d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de deux croix recroisettées d'or.*

BOULAYE : *de sinople, à trois fasces d'argent.*

BOULAYE, en Bretagne : *d'azur, au chevron d'or.*

BOULAYE (LA), Seigneur de Kerlivio, près Saint-Brieux : *de sable, à trois têtes de lévriers d'argent, accollées de gueules & bouclées d'or, posées 2 & 1.*

BOULAYE (LA), Seigneur de Guernanchanay, en Tréguier : *de sable, au cygne d'argent, béqué & membré de gueules.*

BOULAYE (LA), Généralité d'Alençon, Election de Bernay, en Normandie, Famille maintenue dans sa Noblesse le 4 Mars 1667, qui porte : *d'argent, à la bande de gueules, côtoyée en chef d'une merlette de sable, & en pointe de trois sautoirs de même posés en orle, 1 & 2.*

BOULAYE (LA), Election de Verneuil, Généralité d'Alençon, en Normandie, Chevalier, Seigneur de Fessanvilliers, ancienne Noblesse maintenue le 20 Décembre 1666, qui porte : *d'azur, au sautoir alaisé d'argent.*

BOULAYE (DU), Seigneur de la Londe, en Normandie, Généralité d'Alençon, Election de Conches, Famille annoblie en 1644, & maintenue le 12 Avril 1666, dont les armes sont : *d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois. . . . . d'azur, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOULAYE (DE LA), Sieur de Bonnechose & de Mesnil-Germain, Généralité d'Alençon, Election de Lisieux, en Normandie, ancienne & bonne Noblesse qui porte : *d'argent, à trois têtes de léopards arrachées de sable, 2 & 1.*

BOULAYE-FERRIERES : *de gueules, à six fers de cheval d'argent, 3, 2 & 1.*

BOULLEAU : *d'azur, à trois fasces ondées d'argent, au chef de même, chargé de trois besans du champ.*

BOULLENGER, Seigneur de Glatigny, en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans sa Noblesse le 21 Janvier 1667, dont les armes sont : *d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois coquilles d'or dans le sens de la bande.*

BOULLENOIS : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, feuillées & tigées de sinople, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOULLET, Seigneur d'Ouchamps, en Champagne : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, & en pointe d'une coquille d'azur.*

BOULLEUR (LE), Seigneur de Cambiniere, Bellenoc & Viday, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, en Normandie, Famille noble & ancienne, maintenue le 23 Novembre 1667, qui porte : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois besans d'or, suspendus avec des chaînes de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOULLOGNE (DE), Seigneur de Rupelmonde & de Liques : *d'or, à trois tourteaux de gueules, posés 2 & 1.*

BOULLOIN (LE), ou BOULOIN, en Bretagne : *d'or, à neuf billettes de sable, posées, 3, 3, 2 & 1.*

accompagnées d'une coquille de gueules au premier canton.

BOULLON, Seigneur de Ferrieres, en Picardie : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois molettes d'éperons de sable, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOULON : *d'azur, à quatorze besans d'or, 4, 4, 3, 2 & 1.*

BOULONG, en Vermandois : *d'or, à l'orle de dix merlettes de sable.*

BOULONGNE ancien : *semé de* France, *au lambel de trois pendans de gueules.*

BOULONGNE moderne : *d'or, à trois tourteaux de gueules, 2 & 1.*

BOULTS, (LE), Seigneur de Chaumont & de Chevilliers : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile de même ; au chef de gueules, chargé de trois pals du second.*

BOUNORVILLE : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois anneaux du champ.*

BOUQUET : *d'argent, au chevron de gueules, surmonté d'un soleil accosté de deux étoiles de même, & en pointe d'un cyprès arraché de sinople.*

BOUQUEVAL : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, à la croix de Lorraine de sable ; au 2 & 3 d'or, à la bande d'azur, chargée de trois fleurs-de-lis d'or.*

BOUQUIN, en Provence : *de gueules, à deux pals, fascés d'or & de sable de six pieces.*

BOURAU, en Berri : *d'argent, à une fasce de gueules, & trois roses de même, en chef.*

BOURBLANC (DU), en Bretagne : *de gueules, à une tour crenelée d'or, sommée d'un tourillon de même.*

BOURBON-BARBASAN : *parti au 1 de* Bourbon ; *& au 2 d'*Antin, *qui est écartelé, au 1 & 4 de gueules, à trois lions naissans d'argent, posés 2 & 1 ; au 2 & 3 d'argent, à trois tourteaux de gueules, 2 & 1 ; & sur le tout, d'or, à la clef de sable, attachée à la serrure de même.*

BOURBON-ROCHEFORT : *d'argent, au franc-quartier de* Bourbon.

BOURBON-RUBEMPRÉ : *parti, au 1 de* Bourbon ; *au 2 d'argent, à trois jumelles de gueules.*

BOURBONNE (DE), Seigneur de Bermont : *écartelé, au 1 & 4 d'azur, à la croix treflée & alaisée d'or ; au 2 & 3 d'argent, au croissant de gueules.*

BOURDEAUX : *de gueules, à trois canettes d'argent, 2 & 1.*

BOURDEAUX : *de . . . . . à une fasce de . . . . . accompagnée de six merlettes de . . . . . 3 en chef & 3 en pointe.*

BOURDELOT : *de pourpre, au cygne d'argent, chapé d'azur.*

BOURDEREL, en Bourbonnois : *d'azur, à trois épis d'or, 2 & 1.*

BOURDON, Seigneur de Rocquerville, Election de Caen, en Normandie : *d'azur, à deux lions affrontés d'or, armés & lampassés de gueules, tenans un bourdon aussi d'or en pal.*

BOURDON, en Provence : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'un cœur d'or, au chef de même.*

BOURDON, en Bretagne : *de sable, à trois bâtons* ou *bourdons de pélerin d'or en pal, 2 & 1.*

BOURDON : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un lion de même.*

BOURET, Seigneur de Valleroche & d'Erigny, en l'Isle de France : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois canettes d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOURG (DU), Généralité d'A-

lençon, Election de Mortagne au Perche, Famille maintenue dans sa Noblesse le premier Avril 1666, qui porte : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois sautoirs d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOURG (DU), Seigneur de Saillans, en Provence : *d'azur, à trois tiges d'épine d'argent, posées en pal, 2 & 1.*

BOURG (DU) : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

BOURG-CÉZARGES, en Dauphiné : *d'azur, à trois coquilles d'or, posées 2 & 1, au chef d'argent.*

BOURGEOIS (LE), Seigneur de Saint-Martin & de la Fosse, en Champagne : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant, & en pointe d'une rose, le tout de même.*

BOURGEOIS (LE), en Normandie, Généralité de Caen : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperons d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOURGEOIS (DE), Seigneur de Boyne & de la Motte : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois merlettes de sable.*

BOURGEOIS (DE), Seigneur de Belleat : *d'azur, au dragon monstrueux d'or.*

BOURGEREL (LE), près Tréguier : *d'argent, à trois chevrons de gueules, brisés d'une fasce en divise de même.*

BOURGE (DE) : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois lis d'argent, tigés de sinople, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOURGES, en Berri : *de gueules, au mouton d'argent, à la tête plumassée & mouchetée de sable.*

BOURGNEUF (DE), Seigneur de Cucé, en Bretagne : *d'argent, au sautoir de sable, au franc canton de gueules, chargé de deux poissons d'argent.*

BOURGOIN, à Paris, Seigneur de la Grange-Bateliere : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trefles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOURGOING (LE), Seigneur de Faulin : *d'argent, à trois tourteaux de gueules, 2 & 1.*

BOURGON, en Bretagne : *de sable, à trois écus d'or, posés 2 & 1.*

BOURGOUIN, en Bretagne : *coupé d'or & d'argent, au fermail d'azur, percé de six cloux de même, & accompagné de quatre roses de gueules, 2 en chef & 2 en pointe.*

BOURG-SAINTE-CROIX, en Bresse : *d'azur, au dragon d'or.*

BOURGUIGNON : *d'azur, à trois bourguignotes d'argent, posées de profil, 2 & 1.*

BOURIAU, Seigneur de Champs-Neufs, en Bretagne : *d'azur, à trois croissans montans d'argent.*

BOURLON, Seigneur de Choisy : *d'or, à la bande d'azur, chargée de trois annelets du champ.*

BOURNEN : *écartelé, au 1 & 4 d'argent, au lion de sable, bouclé de gueules, à la bordure componée de sable & d'argent ; au 2 & 3 d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices potencées d'or, reployées de sable.*

BOURNEUL, en Bretagne : *d'argent, au sautoir de sable, au franc canton de gueules, chargé de deux poissons d'argent, mis en fasce, l'un sur l'autre.*

BOURNONVILLE : *bandé d'or & de gueules de six pieces, au franc-quartier d'or, chargé d'une croix de gueules, cantonnée de douze alérions d'azur, au franc canton d'argent, chargé d'une molette d'éperon de sable.*

BOURNONVILLIER : *bandé d'or & de gueules de huit pieces.*

BOUROU-DE-SALARS : *écartelé, au 1 & 4, de gueules, au sautoir dentelé d'argent, cantonné de quatre billettes de même ; au 2 & 3, aussi de gueules, au lion coupé d'argent & de sable.*

BOURRÉ, Seigneur de Corberon : *d'azur, à trois gerbes de bled d'argent, liées d'or, posées 2 & 1.*

BOURROUGUEL, près Tréguier, portoit anciennement : *d'or, à trois bandes de sable, au franc canton d'argent, chargé d'une tour crenelée & couverte de gueules ;* & depuis, *d'or, à trois merlettes d'azur, 2 & 1.*

BOURS : *d'or, à une croix ancrée de gueules.*

BOURS : *de gueules, à une bande de vair.*

BOURS : *d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or.*

BOURSEUL, en Bretagne : *d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de six molettes d'éperons de même, 3 en chef & 3 en pointe.*

BOUSQUAT, en Languedoc : *de gueules, à une chaîne d'argent, surmontée d'une fleur-de-lis d'or.*

BOUSQUET, même Province : *d'or, à une croix ouverte de gueules.*

BOUSQUET, en Provence : *de gueules, à un chevron d'or, chargé d'un arbre de sinople, & deux lions affrontés de gueules.*

BOUSQUET (DU), Sieur de la Mâle & de Vauloger, Election de Bayeux, en Normandie, Généralité de Caen, ancienne Noblesse originaire du Dauphiné, qui porte : *de gueules, à trois losanges d'argent, 2 & 1.*

BOUSQUET (DU), Seigneur de Pardoux & de la Magninie : *de gueules, à trois étoiles d'argent rangées en fasce.*

BOUSSARDIERE (DE), Sieur Cyr & de la Vardiere, Election de Bellesme, Généralité d'Alençon, en Normandie, Famille maintenue en sa Noblesse le 3 Février 1667, qui porte : *d'argent, au chevron surbaissé de gueules, & un croissant de même en pointe ; au chef cousu d'azur chargé de trois oiseaux d'or.*

BOUSSEL (DE), Sieur de Maromme, Election de Caen, en Normandie, ancienne Noblesse qui porte : *de gueules, à trois croissans d'argent, 2 & 1.*

BOUSSELIN : *de gueules, à la croix d'or, chargée en cœur d'un écusson d'azur, chargé d'un lion d'or, armé & lampassé de gueules.*

BOUT, en Dauphiné : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOUTAULT : *d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de trois triangles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BOUTEILLER (LE), en Bretagne : *d'argent, à dix-sept coquilles de sable, posées 6, 5, 4 & 2.* Quelques-uns font les coquilles *d'azur.*

BOUTEILLIER (LE), même Province : *d'argent, à la bande de fusées de sable.*

BOUTEROUE, Seigneur d'Aubigny : *d'or, à la bande vairée d'argent & de sable.*

BOUTET : *d'azur, à la licorne d'argent, surmontée d'un soleil d'or.*

BOUTET, Seigneur de Bretignole & de Marivats : *écartelé au 1 & 4 d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, qui est de* Jérusalem ; (armes à enquérir) *au 2 & 3 de gueules, à un écusson d'argent, chargé d'une feuille de houx de sinople, & d'une bordure d'or, qui est de* Boutet.

BOUTET, Seigneur de Guignon-

ville : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un croissant, le tout de même.*

BOUTET, Seigneur de Villefranche & de Sazeret, en Auvergne : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent, 2 en chef & 1 en pointe ; celles du chef surmontées d'un lambel de trois pendans de même.* Armor. de France, *Tome I. Part. I. p. 91.*

BOUTEVILLE, près Cornouailles : *d'argent, à la fasce de cinq fusées de gueules.*

BOUTIER, Seigneur de Châteaudacy, en Bretagne : *gironné d'hermines & de gueules de six pieces.*

BOUTILLAC, en Champagne : *d'argent, à trois barillets de gueules, 2 & 1.*

BOUTIN, en Orléanois : *d'azur, à deux épées d'argent garnies d'or, passées en sautoir, & cantonnées de quatre étoiles d'or.*

BOUTON, Seigneur de Chantemerle, en Picardie : *d'azur, à trois molettes d'éperons d'or, posées 2 & 1.*

BOUTOUILLER, près Léon : *losangé d'argent & de sable, à une coupe couverte d'or, en abîme.*

BOUVAIS : *d'argent, au pot ou marmite à trois pieds de sable.*

BOUVAIS (LA), à Piré, près Rennes : *d'argent, au lion de sable, couronné d'or, armé & lampassé de gueules.*

BOUVARS, en Dauphiné : *de gueules, à trois rencontres de taureaux d'or.*

BOUVEREL : *de gueules, à trois molettes d'argent, posées 2 & 1.*

BOUVERT, en Bretagne : *de gueules, à trois molettes d'éperons d'argent, 2 & 1.*

BOUVESAY-SENICAL, même Province : *de gueules, au faucon d'argent, perché sur un tronc d'arbre, posé en pal, de même.*

BOUVIER (LE), ancienne Noblesse, Généralité de Caen, en Normandie, qui porte : *d'argent, à une rencontre de bœuf de sable, accorné d'or ; au chef de gueules.*

BOUVIER (LE), en Bretagne : *d'argent, à trois têtes de chèvres de sable posées de front, & arrachées de gueules.*

BOUVIER (LE), en Dauphiné : *de gueules, à trois têtes de bœufs d'or, pennachées de même, & posées 2 & 1.*

BOUVIER (LE), même Province : *de sable, au taureau passant d'or ; au chef du second, chargé de trois étoiles du champ.*

BOUVIER : *vairé d'or & d'azur.*

BOUZANS, Ecuyer, Sieur des Epines & des Haules, ancienne Noblesse maintenue le 11 Août 1666, Election de Conches, Généralité d'Alençon, en Normandie, & dont les armes sont : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois croix d'or, & accompagnée de six merlettes de sable, 3 en chef & 3 en pointe.*

BOUZONVILLE, en Champagne : *d'azur, à trois bandes d'argent.*

BOUX (LE), en Bretagne : *d'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable.*

BOY, en Champagne : *d'azur, à deux épées d'argent en sautoir, les pointes en haut, accompagnées en chef d'une rose, & en pointe d'un croissant, le tout de même.*

BOYENNE ou BOYNE, en Dauphiné : *parti, au 1 fascé d'or & de gueules de quatre pièces ; & au 2 parti de sinople & d'argent.*

BOYER : *de gueules, à la colonne d'argent, le chapiteau & la base d'or.*

accollée & tortillée d'une biſſe d'azur ; au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de ſable.

BOYER, Seigneur du Perreux : *de gueules, au chef d'or, chargé d'un bœuf paſſant du champ.*

BOYER (DE), Seigneur de la Boiſſiere : *d'azur, au mont de ſix coupeaux d'argent, à l'oiſeau de proie de même, chaperonné de gueules, arrêté ſur le ſommet du mont.*

BOYETET : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'un épi de bled feuillé & tigé, le tout de même.*

BOYETET : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles, 1 & 2 ; & en pointe d'une caſſolette, d'où ſort de la fumée en deux endroits, qui ſe recourbe vers le chef en forme de volutes rentrantes, le tout de même.*

BOYNEL-DU-PLESSIS : *d'argent, au chef d'azur, au lion de gueules, brochant ſur le tout.*

BOYSCEL, en Bretagne : *d'argent, à trois petits cuviers d'azur, cerclés de ſable, 2 & 1.*

BOZEC (LE), près Tréguier : *de ſable, à l'aigle éployée d'argent, au bâton de gueules, brochant ſur le tout en bande.*

BOZEC (LE), à Trédillac en Bretagne : *d'argent, à une tour crenelée de gueules.*

BOZENS, Seigneur des Epinais : *d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois croix alaiſées d'or, & accompagnée de ſix merlettes de ſable, 3 en chef & 3 en pointe.*

BOZIEZ ou BAUDIEZ, Seigneur du Reſt, en Bas-Léon : *échiqueté d'argent & de ſable de ſix traits, au lion d'or, brochant ſur le tout.*

BRABAN ou BREBAN, en Champagne : *de gueules, à la bande d'or, chargée d'une tête de Maure de ſable, tortillée d'argent, & accoſtée de deux huchets de même, enguichés d'or.*

BRAC : *de ſable, à la bande fuſelée d'argent.*

BRACHET, Seigneur de Peiruſſe, de Palleau, de Magnac & de Magny : *d'azur, à deux chiens braques d'argent, paſſans l'un au-deſſus de l'autre.*

BRACIE-DE-BERCIUS : *d'argent, à la faſce d'azur, à trois creneaux en-deſſous ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

BRAGERMORT, en Normandie : *de ſable, au chevron d'argent.*

BRAGOUGES (DE), Seigneur d'Allençay : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roſes de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRAIL-DU-CLOSNEUF (DU), en Bretagne : *d'argent, au lion de gueules, lampaſſé & couronné d'or.*

BRANBUAN, près Montauban : *de ſinople, à une croix d'argent, chargée en cœur d'une étoile d'azur.*

BRANCHER : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de bled de même, 2 en chef & 1 en pointe ; au chef vairé d'argent & de gueules.*

BRANDICOURT : *d'or, au lion de ſable.*

BRANDIS : *d'or, à deux branches de laurier de ſinople, tournées & ployées en cœur.*

BRANDON, en Normandie : *d'azur, à une aigle d'argent, accompagnée de quatre brandons d'or, flambans de gueules.*

BRANDORGE, Seigneur du Rocher, en Normandie, Généralité d'Alençon, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 23 Mars 1667, dont les armes : . . . . . .

BRANGOLO, en Bretagne : *de gueules, à une faſce de vair.*

BRAQUETI, en Provence : *d'or,*

au chevron de gueules, accompagné de trois têtes d'aigles arrachées de ſable, 2 en chef & 1 en pointe ; au chef d'azur, chargé d'un lambel de trois pendans d'argent.

BRAS : *de gueules, au bras d'argent, tenant une épée nue, ornée de ſable, de même.*

BRASSAC : *d'or, à trois cornets de ſable, enguichés de gueules, & poſés 2 & 1.*

BRAY (DE), Seigneur de Fleſſelle : *d'azur, à deux fléches poſées en ſautoir, les pointes en haut, & acoſtées de deux demi-vols, le tout d'argent.*

BRAYER, Seigneur de la Mothe : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules, & acoſtée de deux croiſſans d'argent.*

BRAZARD, Famille noble & ancienne dans la Généralité d'Alençon, Election d'Argentan, en Normandie, qui porte : *d'azur, au chef couſu, endenté de gueules.*

BRÉAL, en Bretagne : *d'argent, à trois colombes de ſable, béquées & membrées de gueules, poſées 2 & 1.*

BREARD, Seigneur de la Motte, des Iſles, du Manoir, Platiere, & Longuemarre, en Normandie, Généralités de Rouen & de Caen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 27 Février 1669, dont les armes ſont : *d'azur, à trois molettes d'éperons d'argent, poſées 2 & 1.*

BRÉAUHERBERT : *d'azur, au ſautoir d'or, accompagné de quatre étoiles de même.*

BREAUTÉ : *d'or, à deux treſles de ſinople, poſés l'un au-deſſus de l'autre.*

BREBISSON (DE), ancienne Nobleſſe, Election de Vire, en Normandie, qui porte : *de gueules, au lion d'argent.*

BREDA (DE), Seigneur de Troſſy, de Guisbert, à Paris & en l'Iſle de France, originaire du Brabant Hollandois : *d'argent, à une faſce de gueules, chargée d'une étoile d'or, & accompagnée en chef d'un perroquet de ſinople, & en pointe d'un croiſſant de ſable.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. p. 1.

BREDASNE, en Bretagne : *gironné d'argent & de gueules, de dix pieces.*

BRÉE : *burelé d'argent & d'azur de huit pieces, au lion de gueules, brochant ſur le tout.*

BRÉE-DE-FOUILLEUX : *faſcé d'argent & d'azur de ſix pieces.*

BREFFEILLAC, en Bretagne : *d'argent, au lion de gueules, couronné, armé & lampaſſé d'or.*

BREGET (DE), *d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois roſes du champ, & accompagnée de trois mains dextres appaumées de gueules, 2 en chef & 1 en pointe.*

BREHAN : *faſcé d'argent & de ſable de huit pieces, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.*

BREHANT, Seigneur de Galinée, en Bretagne : *de gueules, à ſept macles d'or, poſés 3, 3 & 1.*

BREHAULT (DE), en Bretagne : *de gueules, au léopard d'argent.*

BRÉHONIC, en Guinevez, Evêché de Léon : *d'hermines, à une quintefeuille de gueules, en abîme.*

BREIGNOU (LE), en Plouyen, Evêché de Léon : *de gueules, à la faſce d'or, accompagnée de ſix beſans de même, trois en chef rangés, & trois en pointe poſés 2 & 1.*

BREIL (DU), Seigneur de Reys, en Normandie : *d'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules.*

BREIL (DU), en Bretagne : *d'argent, au lion de gueules, armé d'or.*

BREIL (DU), même Province : *d'argent, au lion d'azur, armé & lampassé de gueules.*

BREIL (DU), même Province : *d'argent, à trois fasces ondées d'azur, au lion de sable, issant de la premiere fasce, vers le chef, armé & lampassé de gueules.*

BREIL (LE), à Erodoiz, en Bretagne : *d'argent, à trois grêliers d'azur, enguichés de gueules, posés 2 & 1.*

BREISACH : *d'argent, au bonnet à l'antique d'azur, fourré & rehaussé d'hermines.*

BRÉLIDY, en Tréguier : *d'argent, à trois chevrons de gueules, posés l'un au-dessus de l'autre.*

BREMON, Seigneur d'Ars : *d'azur, à l'aigle éployée d'or, au vol abaissé.*

BREMOND (DE) : *parti d'argent & de sable, au sanglier de même, rampant sur le parti, de l'un en l'autre.*

BREMOND, en Dauphiné : *d'or, au cœur de gueules.*

BREMONT, même Province : *de gueules, au croissant montant d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.*

BRENDLÉ : *d'or, à un tronc d'arbre au naturel, flambant en quatre endroits, de gueules.*

BRENOLOU, près Carhaix : *d'argent, à trois merlettes de sable, 2 & 1.*

BRÉOTTIERES (LES), en Bretagne : *de gueules, à une tête de loup arrachée & lampassée d'or.*

BRÉQUIGNY : *d'or, au léopard lionné de sable, accompagné de trois roses de gueules, posées 2 & 1.*

BRESCHARD : *d'argent, à trois bandes d'azur.*

BRESLÉ : *d'azur, à trois gerbes de bled d'or, liées de même, & posées 2 & 1.*

BRESLE-VILLE-LA-JURIE : *d'azur, à trois glands versés, d'or, 2 & 1.*

BRESNARD, Election de Verneuil, en Normandie, Généralité d'Alençon, Ecuyer, Sieur Dujarriez & Dugué, Famille noble & ancienne, qui porte : *d'argent, freté de gueules.*

BRESOLLE, en Poitou : *de gueules, à six besans d'or en orle.*

BRESSAC, en Dauphiné : *d'argent, au chevron de gueules, chargé de trois étoiles d'or, & accompagné en pointe d'une moucheture de sable.*

BRESSEI, en Lorraine : *d'azur, à deux fasces d'or, une étoile d'argent au canton sénestre du chef de l'écu, & un franc-quartier d'or, chargé d'une clef de gueules, posée en pal, l'anneau en-bas.*

BRESSOLES-BRESCHARD, en Berri : *de sable, au lion d'argent, chargé sur l'estomach de trois billettes de gueules.*

BRESUIRE : *de gueules, à l'aigle d'or, & un orle de fers de lance d'argent.*

BRESTEAU : *de gueules, à trois fasces de vair.*

BRESTEL, en Picardie : *d'azur, à trois besans d'or, 2 & 1.*

BRET (LE), Sieur de Meri, Duval, de la Vallée & de la Heberdiere, Election de Vire, ancienne Noblesse qui porte : *d'azur, au chevron d'or.*

BRET (LE) : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux branches d'épine d'argent, & en pointe d'un lévrier passant de même, accollé de gueules.*

BRETAGNE (DE), en Bretagne : *d'argent, à trois croissans renversés d'azur, 2 & 1, & une moucheture d'hermines de sable, en abîme.*

BRETAGNE (DE), en Bourgogne, Famille maintenue dans sa Noblesse, par Arrêt des Commissaires du Conseil du 9 Mai 1569 : *d'azur, à une fasce d'or ondée, accompagnée en chef de trois grélots de même, & en pointe d'un croissant d'argent.* Voyez *l'Armor. de France*, Tome I. Part. I. p. 94.

BRETAINE : *d'or, au chef de sable, à l'aigle à deux têtes d'or, béquée, membrée & allumée de gueules, brochante sur le tout, à l'orle de besans tourteaux, passés de l'un en l'autre.*

BRETEAU : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe de deux épées de même, les poignées d'or, mises en sautoir, les têtes en-bas.*

BRETHEUIL : *d'azur, à un épervier aux aîles étendues d'or, grilleté de même.*

BRETE-HONVILLIERS : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRETEL, en Champagne : *d'argent, à trois merlettes de gueules, 2 & 1 ; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or.*

BRETESCHE (LA), à Saint-Grégoire, Evêché de Rennes : *d'azur, à une tête de lévrier d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperons d'or.*

BRETHON, Seigneur de Saint-Pierre-du-Mouſtier, en Normandie, Généralité de Rouen : Famille maintenue dans sa Noblesse le 23 Janvier 1668, dont les armes : . . . .

BRÉTIGNY : *d'or, au lion dragonné de gueules, couronné d'argent.*

BRÉTIGNY : *d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef au canton dextre, d'une étoile de sable.*

BRETON (LE), Sieur de Saint-Paul, Election de Valognes, en Normandie, Généralité de Caen, ancienne Noblesse, qui porte : *d'hermines, au chef de gueules.*

BRETON (LE), Sieur de Fougerai, Election de Mortain, Famille annoblie en 1473, dont les armes sont : *d'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois coquilles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRETON (LE), en Bretagne & en Touraine : *d'azur, au chevron d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois besans d'or.*

BRETON (LE), en Bretagne : *d'azur, à trois bandes d'argent, chargées, chacune, de trois coquilles de gueules.*

BRETON (LE), même Province : *d'argent, à la croix dentelée de sable, cantonnée de quatre molettes d'éperons de même.*

BRETON (LE), même Province : *d'argent, à l'olivier de sinople, accosté à droite d'une croix pattée de gueules, & à gauche d'une mouchetture d'hermines de sable.*

BRETON (LE), en Tréguier : *d'argent, à cinq fusées de sable, posées en fasce, & accompagnées de trois ogoesses, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRETON (LE), en Bretagne : *d'azur, à un cor-de-chasse d'argent, enguiché de même en sautoir.*

BRETON (LE), en Bretagne : *d'argent, au lion léopardé de sable, chargé sur l'épaule sénestre d'une molette d'éperon d'or.*

BRETON (LE), de Vaunoise, Election de Bellesme, Généralité d'Alençon, en Normandie, Famille noble & ancienne qui porte : *d'argent, à trois roses de gueules, 2 & 1.*

BRETON (LE), Seigneur de la Gueripiere, Gautries & de Resseantise, en Normandie, Généralité de

Caen, Famille dont les armes : . . . . . .

BRETON (LE), Seigneur de Ciſſay, le Viel, Belleſme, la Maugerie, &c. en Normandie, Généralité d'Alençon : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 20 Juin 1666, dont les armes : . . . . . .

BRETONBONVILLIERS : *d'azur, au ſautoir d'argent, accompagné de quatre roſes de même.*

BRETONVILLIERS-LE-RAGOIS : *d'azur, au phénix d'argent, tenant de ſa patte dextre un rameau de laurier d'or; au chef d'argent, chargé de trois faucilles de gueules.*

Une autre Famille de ce nom, porte : *de gueules, à un oiſeau couronné d'or.*

BRETOUILLAYE-DE-WARTHY : *de gueules, à cinq loſanges d'or.*

BRETUEIL, en Normandie : *d'or, à trois roſes de gueules, 2 & 1; au chef d'azur, chargé d'un ſoleil du champ.*

BRETUEIL, même Province : *de ſable, au cerf d'or.*

BRETUEIL : *d'argent, au ſautoir de gueules, bordé de ſable.*

BRETTES, en Limouſin : *d'argent, à trois vaches de gueules, accollées & clarinées d'azur, paſſantes l'une ſur l'autre.* Voyez l'*Armor. de France*, Tome I. Part. I. p. 95.

BREVES-SAVARY : *parti, au 1, écartelé d'argent & de ſable; au 2 de gueules, à la croix ancrée d'or, coupé d'un bandé d'or & d'azur de ſix pieces, à la bordure de gueules.*

BREUIL (DU), en Touraine : *d'argent, à la faſce vivrée de gueules, bordée de ſable, accompagnée de deux jumelles auſſi de gueules, bordées de ſable.*

BREUIL (DU), Seigneur de Boſt, en Berri : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois glands avec leurs coupettes de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BREUIL (DU), en Bretagne : *d'argent, à la faſce d'azur, accompagnée de ſix merlettes de ſable, 3 en chef & 3 en pointe.*

BREUIL (DU), Seigneur de Caulombes & de Réauté, en Normandie, Généralité de Caen & Election de Valognes : ancienne Nobleſſe dont les armes ſont *les mêmes que deſſus.*

BREUIL (DU), Ecuyer, Sieur de Lingeares, ancienne Nobleſſe, Election de Bayeux, en Normandie, Généralité de Caen, dont les armes ſont : *loſangé d'argent & d'azur; au chef de gueules, chargé de deux têtes de léopards d'or.*

BREUIL (DU), Ecuyer, Sieur de la Marguiliere : Famille employée dans la recherche de 1666, Election de Mortain, Généralité d'Alençon, en Normandie, dont les armes ſont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croiſſans de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BREVILLARDS, Seigneur de Courſon : *d'argent, à deux léopards paſſans de gueules.*

BREURDENT, en Normandie, Généralité d'Alençon : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 24 Mai 1667, dont les armes : . . . . . .

BREZAIS, Seigneur de Boiſamies en Normandie, Généralité d'Alençon : Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 10 Avril 1666, dont les armes : . . . . . .

BREZAL, en Bretagne : *de gueules, à ſix beſans d'or, 3, 2 & 1.*

BREZ-CANUEL, en Brelez, Evêché de Léon : *écartelé d'argent & de gueules.*

BREZÉ : *fascé, ondé d'or & de gueules de quatre piéces.*

BRIAILLE : *coupé, d'argent & de gueules ; le premier, chargé d'une fasce du second ; & celui-ci de trois trefles d'or, posés 2 & 1.*

BRIANÇON-VARSES, en Dauphiné : *d'azur, à la croix d'or.* Anciennement ils portoient : *d'azur, à une herse d'or en pal.*

BRIANSON, en Provence : *d'or, à la fasce d'azur, accompagnée en chef de trois roses de gueules, & en pointe d'une coquille d'azur.*

BRIÇONNEAU : *d'azur, à la croix d'or.*

BRICOUET : *fascé d'or & de gueules de huit piéces, les fasces de gueules, chargées, chacune, de deux fleurs-de-lis d'or ; au chef d'azur, chargé de trois besans d'or.*

BRICQUEVILLE, Seigneur de la Coulombiere, près Tréguier, Famille originaire de Normandie, dont les armes sont : *d'argent, à trois mouchetures d'hermines de sable, posées 2 & 1.*

BRIDEL, Seigneur du Bosc, de Resez, &c. en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans sa Noblesse le 19 Novembre 1669, dont les armes : . . . . . .

BRIDIERS, en Berri : *d'or, à la bande de gueules.*

BRIDIES : *d'azur, à trois étoiles d'or, posées 2 & 1, & une losange d'argent en cœur.*

BRIDIEU, en Touraine : *d'azur, à la macle d'argent cramponée par le bas, & accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRIDOT, en Champagne : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRIE (DE), Seigneur de la Bochardiere : *d'azur, à la hallebarde d'or en pal, les fers d'argent ; au chef cousu de gueules.*

BRIE (DE), Seigneur de la Bastide, en Limousin, Famille dont il est parlé, *Tome I. Part. I. p. 97*, de l'*Armorial de France*, qui fut maintenue dans sa Noblesse par Lettres du 21 Juillet 1712, & porte pour armes : *d'or, à trois lions de gueules, armés, lampassés & couronnés d'azur, posés 2 & 1.*

BRIENÇON : *gironné d'argent & d'azur de dix piéces, chargé en abîme d'un écusson de gueules.*

BRIENNE (DE) : *d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même, brochant sur le tout.*

BRIENNE : *cinq points d'azur, équipolés à quatre d'hermines.*

BRIERE, Seigneur de Nouans : *de gueules, au chevron échiqueté d'argent & d'azur, de trois traits, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une tête de léopard de même.*

BRIERE (DE), Seigneur de l'Isle & de Breteville : *d'or, au lion de gueules, enclos dans un trécheur de sable ; au chef échiqueté d'azur & d'argent, de trois traits.*

BRIET : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même, 2 en chef & 1 en pointe ; au chef aussi de même.*

BRIEUX (DES) : *d'argent, à cinq ogoesses, posés en sautoirs.*

BRIGNAC, en Bretagne, portoit anciennement : *de gueules, au sautoir d'argent ;* & depuis, *écartelé, au 1 & 4 d'argent, à un arbre d'azur, au 2 & 3 plein d'azur.*

BRIGNAC, en Languedoc : *de gueules, au lion passant d'or.*

BRIGNEN, au Menihy de Saint-Paul de Léon : *écartelé, au 1 & 4,*

d'azur, à une croix d'argent ; au 2 & 3, d'argent, à un arbre d'azur. Devise, *Eſpoir me conforte.*

BRIGUEUL : *écartelé, plein, d'argent & d'azur.*

BRIHON, Seigneur de Houppeville en Normandie, Généralité de Rouen, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 9 Juillet 1667, dont les armes . . . . . .

BRILLET, Famille originaire de Bretagne, & établie en Anjou, qui porte : *d'argent, à trois têtes de loups de gueules, arrachées & poſées 2 & 1.*

BRILLET : *écartelé, au 1 & 4 d'azur, à la faſce bréteſſée & contre-bréteſſée d'or ; au 2 & 3 de gueules, à trois maillets d'or, poſés 2 & 1.*

BRILLOT : *de ſable, au lion d'argent.*

BRIME-FAY, Seigneur de Quincy : *d'argent, à la faſce de gueules, briſée au premier canton d'un écu bandé d'argent & d'azur de ſix piéces.*

BRIMEN : *d'azur, à trois ſoucis ou tourneſols d'or, poſés 2 &...*

BRIMEU : *d'argent, à trois aigles de gueules, 2 & 1.*

BRINON, Seigneur d'Aubeuf & & de Béanay, en Picardie : *d'azur, au chevron d'or ; au chef denché de même.*

BRIOIS : *d'or, à la bande de ſable.*

BRIONNE : *de gueules, à deux faſces d'or, accompagnées de trois beſans de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRIOT : *chapé, renverſé* ou *vêtu d'argent & de ſable.*

BRIQUEMARPIED-DE-GRIMAUT : *de gueules, à trois faſces d'or, à la bande d'hermines brochante ſur le tout.*

BRIQUEMAULT, en Champagne : mêmes armes que la précédente.

BRIQUET (DE), Seigneur de la Chaume : *d'azur, à la bande d'or, chargée de trois molettes d'éperons de ſable, accoſtée en chef d'un croiſſant d'argent, & en pointe d'un bouc paſſant d'or.*

BRISARD, Seigneur de Longny, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon en Normandie, Famille qui porte : *faſcé d'azur & d'argent de ſix piéces, chaque faſce d'azur chargée d'une chaîne d'or avec trois médailles de même, & les faſces d'argent chargées de neuf mouchetures de ſable 3, 3 & 3.*

BRISARD, en Normandie, Famille qui paroît être une branche de celle ci-deſſus, & qui porte pour armes : *faſcé d'azur & d'argent de ſix piéces, l'azur diapré d'une aigle & de deux lions affrontés d'or, & l'argent de neuf mouchetures de ſable, poſées 3, 3 & 3.*

BRISE (DE LA), Ecuyer, Sieur de la Geffardiere, de la Chapelle & de la Villeniere, Election d'Avranches & Généralité de Caen, en Normandie, ancienne Nobleſſe ; qui porte : *d'azur, à deux faſces d'argent, & deux chevrons d'or brochans ſur le tout, accompagnés de trois molettes de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRISE-LANCE, ancienne Nobleſſe, Election de Carentan, en Normandie, qui porte : *d'azur, au phénix, ſur ſon immortalité d'or.*

BRISETÊTE : *d'or, au lion naiſſant de gueules ; au chef couſu d'argent.*

BRISSAC : *de gueules, à la bande ondée d'or, accompagnée en chef d'un lion léopardé d'argent.*

BRISSART : *d'argent, à l'arbre de ſinople, poſé ſur une terraſſe de même ; au cerf paſſant d'or, brochant ſur le fût de l'arbre.*

BRISSAY : *d'hermines, au lion de gueules.*

BRISSON : *d'azur, à trois fusées d'argent, rangées en fasce.*

BRITAL : *de gueules, au sautoir d'or.*

BRIVIERS : *de sable, à la bande d'or.*

BRIX (DE), Seigneur de Dartot, du Maresque, de Brimont & du Brocq, en Normandie, Généralité de Caen & Election de Valognes, Famille annoblie en 1543, dont les armes sont : *d'argent, à trois molettes d'éperons de sable, 2 en chef & 1 en pointe.*

BROC (DE), Seigneur des Moulins, de la Jumeliere, &c. en Bretagne : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissans de même, 2 en chef & 1 en pointe.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. p. 98.

BROCAMONT : *d'argent, au chevron de sable, accompagné en pointe d'un maillet de même.*

BROCART, en Bourgogne : *coupé de gueules & d'or, le premier chargé d'un chevron d'argent.*

BROCHANT, Seigneur du Breuil & d'Orangis : *d'or, à l'olivier de sinople, accosté de deux croissans de gueules, à la Champagne d'azur, chargée d'un brochet d'argent.*

BROCHARD, Généralité d'Alençon, Election de Falaise, en Normandie, Ecuyer, Sieur du Desert, de Beauvais, Famille noble & ancienne, maintenue le 11 Juillet 1667, qui porte : *d'argent, au chevron renversé d'azur, accompagné de trois annelets d'or, 1 & 2 ; au chef cousu du second.*

BROCQ, en Pologne : *d'azur, à une couverture de grains de quatre pieux d'argent, essorés d'or.*

BROE-LAGUITTE : *d'azur, à une étoile d'or ; au chef de même, chargé de trois treffles de sinople.*

BROEL, en Bretagne : *de gueules, au léopard d'hermines.*

BROIES : *d'azur, semé de roses d'argent ; au lion d'or brochant sur le tout.*

BROIES : *d'or, à la bande de gueules, accostée de six molettes d'éperons de même, mises en orle.*

BROIN-BRONDINEAU : *d'azur, à la croix d'argent.*

BRONDINEUC, autrement appellé BROON-DIT-NEUF, porte comme *Broon*, ci-après.

BRONGNON : *de sinople, à trois pals ancrés d'or, posés 2 & 1 ; au chef de même, chargé d'un écu de gueules, surchargé de neuf annelets d'argent.*

BRONOD : *d'azur, au cœur enflammé d'argent ; au chef de même, chargé de deux branches de laurier de sinople, passées en sautoir, & formant une couronne.*

BROSSART, en Bretagne : *de sable, à trois fusées d'argent, posées en fasce, surmontées d'une étoile de même.*

BROSSART ou BROSSAUT, même Province : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs-de-lis d'or, 2 en chef & 1 en pointe.*

BROSSE (DE), en Bretagne : *écartelé, au 1 & 4 de gueules, à une croix alaisée d'argent ; au 2 & 3 fascé d'argent & de sinople de six pieces.*

BROSSE (LA), en Bretagne : *burelé d'argent & de sable de dix pieces ; au bâton de sable, brochant sur le tout en bande.*

BROSSE : *d'azur, à trois brosses d'or, posées 2 & 1 ; à la bordure componée d'argent & de gueules.*

BROSSELOIR-CHALUDET : *écartelé, au 1 & 4 de sable, à une fasce d'or ; au 2 & 3 aussi de sable,*

à deux lions léopardés d'or; & ſur le tout, auſſi d'or, à un lion de gueules, rampant vers une nuée d'azur, chargée d'une étoile d'or.

BROSSES, de Tournay : *d'azur, à trois treſles d'or, poſés 2 & 1.*

BROSSIN, Seigneur de Meré, en Touraine : *d'argent, au chevron d'azur.*

BROUDIANT : *d'azur, à la croix d'argent, fretée de gueules.*

BROUEL (DE), en Bretagne : *de gueules, à un léopard d'argent, ſemé d'hermines.*

BROUILLÉ, BROUILLARD, ou BROUILLAC, Ecuyer, Sieur de la Maingre, Famille noble & ancienne, employée dans la recherche de 1666, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, en Normandie, & maintenue le 29 Juillet 1667, dont les armes ſont : *loſangé d'argent & de gueules ; coupé du premier à cinq mouchetures de ſable, 2, 1 & 2.*

BROUILLARD, en Bretagne : *d'argent, au chevron d'azur.*

BROUSSORÉ (DE), Seigneur du Pujet & de Virargues : *d'argent, à l'aigle de ſable, accompagnée en chef de deux tours de gueules.*

BROUSTAL, près Tréguier : *de gueules, à une croix d'argent, chargée de cinq merlettes de ſable.*

BROYES, en Picardie : *écartelé, au 1 & 4, d'or, à la bande de gueules, accompagnée de ſix merlettes de même, poſées en orle, 3 en chef & 3 en pointe ; au 2 & 3 d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.*

BRUANT, Seigneur des Carrieres : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un croiſſant de même ; au chef couſu de gueules.*

BRUBACH : *de gueules, freté d'or, à la faſce d'argent ſur le tout.*

BRUCAN (DE), Sieur de la Freſnaye, ancienne Nobleſſe, Election de Valognes, en Normandie, qui porte : *de gueules, à un homme armé d'argent, tenant une hallebarde d'or.*

BRUCELLES, en Picardie : *d'or, au chevron de gueules, accompagné de deux grappes de raiſin en chef, & d'un écureuil auſſi de gueules en pointe.*

BRUCOURT : *d'or, au lion de gueules.*

BRUET, Seigneur de la Garde, en Agenois : *de gueules, à un lion d'argent ; écartelé d'argent, à une croix de Malte, de gueules.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I.

BRUGES : *d'azur, à dix macles d'or, poſées 4, 3, 2 & 1.*

BRUGES : *d'or, au lion de ſable.*

BRUGES : *d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or, à la bordure de gueules, beſantée d'or, au nombre de huit.*

BRUGES, Seigneur de la Gruthuſe : *écartelé, au 1 & 4 d'or, à la croix de ſable ; au 2 & 3 d'argent, au ſautoir de gueules.*

BRUGNY : *d'azur, à trois poings renverſés d'or, 2 & 1.*

BRUIERET, Seigneur de Saint-Porche : *tiercé, en chef d'argent, à trois cancerlins de gueules, 2 & 1 ; en faſce d'or, à une faſce vivrée d'argent ; & en pointe, d'azur, à trois beſans d'or, 2 & 1.*

BRUILLAC, près Tréguier, portoit d'abord : *d'argent, à trois chevrons de gueules, poſés l'un au-deſſus de l'autre ;* & depuis, *faſcé d'or & de gueules de ſix pieces ;* & pour deviſe : *da vat è tevy*, c'eſt-à-dire, *tu n'as qu'à venir.*

BRUILLE ou BREVILLE, Election de Verneuil, en Normandie, Ecuyer, Sieur de la Fontenelle, annobli au commencement de ce ſiécle ou ſur la fin de l'autre, Famille qui

porte : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRUILLY : *de gueules, au lion d'or.*

BRULON-LA-MUCE : *d'argent, au griffon de ſable.*

BRUMBACH : *d'argent, à l'aigle éployée de ſable.*

BRUN (LE), Seigneur du Breuil, de Champignolle & de Dinteville : *de gueules, à trois chardons fleuris d'or, 2 & 1.*

BRUN, en Languedoc : *de gueules, à un cœur d'argent, accompagné de trois croiſſans de même, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRUN (LE), Seigneur de la Franquerie : *d'azur, à un lion d'or, & un croiſſant d'argent, poſé en chef, accoſté de deux étoiles d'or*, & l'écu timbré *d'un caſque de profil.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. p. 100.

BRUN (LE), Seigneur de Kermorven, en Vannes : *d'azur, au château d'argent, maçonné de ſable.*

BRUN (LE), en Tréguier : *d'argent, à une quintefeuille de ſinople.*

BRUNEL, Seigneur de Vienne, en Dauphiné : *coupé, au 1 de gueules, au lion d'or, armé, vilainé & lampaſſé de gueules ; au 2 d'argent, à trois tourteaux d'azur, rangés en faſce.*

BRUNEL, Seigneur de Paleſſein, en Dauphiné, Famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 28 Août 1668, dont il eſt fait mention dans l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. p. 88 : *de gueules, au lion coupé des crins, en-bas d'or, le reſte d'argent.*

BRUNEL, Seigneur de Serbonne : *d'argent, au chevron de ſable, accompagné de trois fleurs-de-lis d'or, dans le ſens du chevron.*

BRUNET, Seigneur de Neuilly : *de gueules, à deux chevrons alaiſés d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

BRUNET, Seigneur de Rouilly & du Molant : *gironné d'argent & de ſable de huit piéces, le premier giron chargé d'une molette d'éperon d'azur.*

BRUNET, en Bretagne : *d'azur, à trois molettes d'éperons d'argent, poſées 2 & 1 ; au chef couſu de ſable, chargé de trois têtes de loups d'argent, arrachées & lampaſſées de gueules.*

BRUNET, Généralité d'Alençon, Election de Falaiſe, en Normandie, Ecuyer, Sieur des Courcieres, Famille annoblie en 1592, & maintenue le 11 Mai 1666, dont les armes ſont : *d'azur, à trois croiſſans d'argent adoſſés mal ordonnés & celui du milieu entrelaſſé, accoſtés de deux étoiles d'or, & ſurmontés d'un ſoleil de même.*

BRUNETIERE (LA), en Bretagne : *de ſable, à trois croiſſans montans d'argent, 2 & 1.*

BRUNEY : *d'argent, à la licorne de gueules.*

BRUNIER, en Dauphiné : *d'azur, à la bande d'or, au chef de même.*

BRUNOT, Seigneur de Lorme : *d'azur, au chevron d'or, chargé de trois étoiles de ſable.*

BRUSCOLY : *d'azur, au lion d'argent, tenant de ſa patte ſeneſtre de devant un rameau d'olivier d'or.*

BRUSE : *d'or, au ſautoir de gueules ; au chef d'azur.*

BRUSE : *d'argent, à trois maſſues armées de picotons de gueules, poſées en bande.*

BRUSLÉ : *d'argent, au phénix ſur ſon feu, fixant un ſoleil, le tout de gueules.*

BRUSLÉ, en Vannes : *écartelé, au 1 & 4, d'azur, à un épervier d'argent, grilleté d'or ; au 2 & 3, d'argent, au lion de gueules.*

BRUSLON, Baron de la Musse, près Rennes : *d'argent, au griffon de sable.*

BRUSSEL (DE), Seigneur de la Neuville & de la Pierre : *de sable, au lion d'argent, armé & lampassé de gueules, posé sur une terrasse de sinople.*

BRUSTI : *d'argent, au chef d'azur; au lion de gueules, armé & couronné d'or, brochant sur le tout.*

BRUTAY (DU), en Bretagne : *d'azur, à une aigle éployée d'or, membrée & béquée de gueules.*

BRUYANT : *d'azur, à la fasce de sinople.*

BRUYERE (LA), en Picardie : *d'azur, au lion d'or, accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable, 2 en chef & 1 en pointe.*

BUA (DU) : *d'azur, à trois glands d'or, la queue en haut, posés 2 & 1.*

BUADE, en Touraine : *d'azur, à trois pattes de griffon d'or, posées 2 & 1.*

BUADE, en Languedoc : *écartelé, d'or & d'azur.*

ADDITION.

— BLANC (DE), Famille noble du Dauphiné, venue du Vivarais, maintenant établie dans le Maine, où elle porte le nom de *Simiane.* Les armes *écartelé d'argent & d'azur en sautoir.* On en trouvera la Généalogie que nous venons de recevoir, en addition à la fin de ce Volume.

C

C

CABAZAC, en Normandie, Election de Bayeux : *d'azur, à trois têtes d'hommes jouvenceaux d'argent, 2 & 1.*

CABOUR (DE), en Normandie, Election de Valognes, porte : *de sable à la bande d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules.*

CACHELEU, en Picardie, Famille divisée en trois branches, dont on trouve la Généalogie dans l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. page 105. Les armes : *d'azur, à trois pattes de loup d'or, posés en pal, 2 & 1.*

CAHAGNES-DE-VERRIERES, en Normandie, Election de Caen, porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef & de trois poignets armés d'épée, aussi d'argent, 1 & 2 en pointe.*

CAILLONEY, Sieur de la Comté en Normandie, Election de Bayeux, porte : *d'azur, à trois aigles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

CAIRON (DE), Sieur de Maizerets, même Province & Election, porte : *de gueules à trois coquilles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

Il y a une autre Famille du même nom, dont il est parlé dans l'Armorial de France, *Tome I. Part I. page 110*, qui porte : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois billettes de même, posées en pal, 2 en chef & 1 en pointe.*

CALMEIL, en Guienne, porte : *d'azur, à trois yeux d'argent, rangés en fasce, surmontés, chacun, d'une étoile d'or, & une levrette courante à la pointe de l'écu.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. page 110.

CANDIE, en Bresse, ancienne Maison éteinte, dont parle Guichenon

non dans son *Hiſtoire de Breſſe*, qui portoit pour armes : *de gueules, ſemé de fleurs-de-lis d'or à la bande d'azur ſur le tout.*

CANDOSNE, Sieur de Savigny, en Normandie, Election de Valognes, porte pour armes : *d'azur, à l'épée d'argent, poſée en pal, la poignée d'or cantonnée de quatre molettes, auſſi d'argent.*

CANIVET, Sieur de Vaqueville, en Normandie, Election de Bayeux, porte : *d'azur, à trois canifs d'argent, emmanchés d'or, poſés 2 & 1.*

CANU, ſieur de Baſmarey & du Martel, en Normandie, Election de Caen, porte : *de gueules, au lion d'or, au chef de même.*

CAPPELIN, Seigneur de Berquery, en Normandie, Election de Valognes : *d'azur, à deux chevrons d'or.*

CAPPON, en Normandie, Election de Valognes : *d'argent, à trois loſanges de gueules, 2 & 1, & trois mouchetures d'hermines de ſable, 1 & 2.*

CAQUERAI, en Bretagne : *d'or, à trois roſes de gueules, poſées 2 en chef & 1 en pointe.*

CARETTE, Sieur de Sommereux, dont il eſt parlé dans l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. page 114, Famille qui porte : *de gueules, à un bras droit de carnation gantelé d'argent, mouvant du flanc gauche de l'écu, & tenant de ſa main une épée auſſi d'argent, la garde & la poignée d'or, & poſée en barre la pointe en haut ; l'écu timbré d'un caſque de profil.*

CARITE, en Normandie, Election de Bayeux, Famille qui porte : *de gueules, au lion rampant d'or.*

CASSANT (DE), Famille originaire de Piémont, naturaliſée en France en 1583, qui porte : *bandé d'or & de ſinople de ſix piéces, les bandes de ſinople chargées, chacune, d'une fourmi de ſable ; & un chef d'or chargé d'une aigle de ſable, les aîles étendues.* Voyez l'*Armorial de France*, Tome I. Part. I. page 116.

Nota. Le reſte de la Table de la Lettre C, ſe trouvera à la fin de cette Lettre.

ADDITIONS.

Mémoires envoyés depuis l'impreſſion de ce Volume.

—BLANC (DE), Famille de noble extraction de la province de Dauphiné, établie dans le Maine, originaire du Vivarais, comme on le voit par les Jugemens de maintenue de Nobleſſe, rendus en faveur de noble LOUIS DE BLANC-DE-CHAPTEUIL, Ecuyer, Seigneur de la Garde-du-Mas, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon & Chambre du Roi, Ecuyer de la grande Ecurie, & Meſtre-de-camp entretenu dans les Armées de Sa Majeſté, & de noble NICOLAS DE BLANC-DE-CHAPTEUIL, par Meſſieurs *Dugué*, *de la Guette* & *Talon*, Intendans des Provinces du Dauphiné, Lyonnois, Beaujolois & Forez, Juges ſouverains nommés par Sa Majeſté pour la recherche des Nobles; dans leſdits Jugemens de maintenue ſont détaillés les actes qui prouvent l'ancienneté de cette Famille, & qui juſtifient qu'ANTOINE DE BLANC, habitant du Pays de Lyonnois, qualifié de *noble Ecuyer* dans ſon contrat de mariage avec noble *Georgette de Champanero*, eut pour fils CLAUDE DE BLANC, qui ſuit.

CLAUDE DE BLANC, auſſi qualifié de *noble Ecuyer*, eut pour femme Demoiſelle *Béatrix de Mandrigoulle*, par contrat de mariage écrit en latin le 7 Novembre 1468, par *Pradeti*, Notaire Royal. De ce mariage naquit ANDRÉ, qui ſuit.

ANDRÉ DE BLANC, du lieu de Blanc en Vivarais, fils de noble CLAUDE DE BLANC (comme il appert par le teſtament dudit CLAUDE DE BLANC, daté du premier Février de l'année 1540, ſigné *Blondeau*, Notaire Royal, Diocèſe du Puy, par lequel il inſtitue ſon héritier univerſel noble ANDRÉ DE BLANC, ſon fils,) eut de ſon mariage noble JEAN DE BLANC, qui ſuit.

JEAN DE BLANC, eſt qualifié dans ſon contrat de mariage avec Demoiſelle *du Fournier*, Dame du Mas, de *noble Ecuyer*, Seigneur Démazeaux, Vice-Bailli & Juge-Mage du Haut & Bas Vivarais, & fils de noble ANDRÉ DE BLANC, en date du 6 Février 1555, ſigné *Comittis*, Notaire Royal. Il eut de ce mariage ALPHONSE DE BLANC, qui ſuit.

ALPHONSE DE BLANC, eſt qualifié auſſi, comme ſes ancêtres, de *noble Ecuyer*, & fils de noble JEAN DE BLANC, & de Dame *du Fournier*, dans ſon contrat de mariage avec Demoiſelle *Iſabeau de Leſtrade*, fille de feu noble *Gabriel de Leſtrade*, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Forte, paſſé au Bailliage de Saint-Marcellin en Dauphiné, daté du 17 Juillet 1582, reçu par *Dupuis*, Notaire Royal. Dudit ALPHONSE, & de Demoiſelle *Iſabeau de Leſtrade* naquit LOUIS DE BLANC-DE-CHAPTEUIL, qui ſuit.

LOUIS DE BLANC-DE-CHAPTEUIL, Seigneur de la Garde-du-Mas, marié le 19 Janvier 1642 avec Dame *Catherine de Picon*, fille de noble *Pierre de Picon*, Ecuyer, Seigneur de Monchaux, & de Dame *Anne de Brunier-*

de-Larnage, eſt qualifié dans ſon contrat de mariage, de Meſſire, Chevalier, Seigneur de la Garde du Mas, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon & Chambre du Roi, Ecuyer de la grande Ecurie, & Meſtre-de-camp entretenu dans les Armées de Sa Majeſté, ledit contrat ſigné *Avon*, Notaire Royal à Creſt en Dauphiné. Ledit LOUIS DE BLANC fut envoyé par Sa Majeſté LOUIS XIII. pour pluſieurs importantes négociations dans différentes Cours étrangeres, nommément en Angleterre, en Suede, en Dannemarck & en Pologne, chez l'Electeur Palatin, les Ducs de Saxe, le Marquis de Brandebourg, les Archevêques de Treves & de Cologne, & enfin chez le Prince de Tranſilvanie, de tous leſquels Rois & Princes Souverains il a preſque reçu quelque marque diſtinctive de leurs bontés, en récompenſe du zele & de la façon diſtinguée avec laquelle il avoit négocié. A ſon retour en France il fut fait Inſpecteur & mourut Maréchal-de-camp. De lui & de Dame *Catherine de Picon*, naquit RAYMOND DE BLANC, qui ſuit, & MARIE-MADELENE.

RAYMOND DE BLANC ayant paſſé dans les pays étrangers dès ſa plus tendre jeuneſſe, & ayant reſté pluſieurs années ſans donner le moindre ſigne de vie, ni ſans que l'on ſçût où il étoit, MARIE-MADELENE DE BLANC, ſa ſœur, fut mariée, comme fille unique, à noble *Louis de Simiane*, Ecuyer, ce qui a occaſionné l'erreur de *Chaurier*, Auteur d'un Nobiliaire du Dauphiné, dans lequel il dit que de LOUIS DE BLANC-DE-CHAPTEUIL, & de Dame *Catherine de Picon*, il n'avoit reſté que MARIE-MADELENE DE BLANC. Ledit RAYMOND étant revenu dans ſa patrie après la mort de ſes pere & mere en l'année 1667, tranſigea avec Meſſire *Louis de Simiane*, ſon beau-frere, comme mari & Procureur irrévocable de Dame MARIE-MADELENE DE BLANC, ſa ſœur, pour tous ſes droits, tant paternels que maternels. En 1696 & le premier Décembre, ledit RAYMOND DE BLANC, eſt qualifié de noble Ecuyer, Sieur de Prunier, ancien Capitaine de Dragons, dans ſon contrat de mariage avec Demoiſelle *Juſtine de Bouran*, fille légitime de feu Meſſire *de Bouran*, Ecuyer, & de Dame *Julienne de la Balme*; le ſuſdit mariage paſſé par devant *Bayle*, Notaire Royal de la Batie-Rolland, Election de Montélimart. De ce mariage naquit JEAN-PHILIPPE DE BLANC, qui ſuit.

JEAN-PHILIPPE DE BLANC-DE-PRUNIER, qualifié de *noble Ecuyer*, Mouſquetaire de la premiere Compagnie de la Garde du Roi, dans ſon contrat de mariage avec Dame *Marie-Antoinette de Simiane*, fille unique de noble *Alphonſe*, Baron *de Simiane*, dernier de ſa branche (reconnue ladite branche ſous le nom de *la Coſte*), lequel donne à ſa fille unique tous ſes biens en contrat de mariage, ſous l'expreſſe condition de faire porter ſon nom & ſes armes à ſon fils aîné, & au cas de décès du premier, au ſecond mâle, & ainſi ſucceſſivement; ledit mariage reçu par *Saunier*, Notaire, le 27 Décembre 1722. Ledit JEAN-PHILIPPE ayant ſervi dès ſa plus tendre jeuneſſe, paſſa Cornette au Régiment de Cavalerie de Briſſac par brevet du Roi, expédié en 1734. Il obtint en 1736, une penſion ſur le Tréſor Royal, de 300 livres, en conſidération des bleſſures qu'il reçut à la bataille de Guaſtalla en Italie, dont un des trois coups de ſabre qu'il y reçut ſur la

tête, lui coupa la moitié de l'oreille gauche, & un des coups de feu l'eſtropia du bras du même côté; & pour le récompenſer de la valeur & de la bravoure avec laquelle il ſe comporta dans cette affaire ſous les yeux de M. le Duc *de Briſſac*, qui en rendit compte au Roi, le premier jour d'Août 1743, il eut l'agrément d'une Compagnie de Chevaux-Légers de nouvelle levée, qui fut incorporée dès la même année dans le Régiment de Cavalerie d'Heudicourt. En 1745 il fut fait Chevalier de S. Louis, en 1761, Lieutenant-Colonel du Régiment de Cavalerie de Touſtain, & mourut en 1763, au ſervice du Roi en ladite qualité, après avoir acheté les Terres & Seigneuries de Cormes, Panet & la Morandiere, ſituées dans la Province du Maine où il fit ſa réſidence. Du mariage dudit noble JEAN-PHILIPPE DE BLANC, Sieur de Prunier, avec Dame *Marie-Antoinette de Simiane* naquirent: — 1. PIERRE-ALPHONSE DE BLANC, qui ſuit; — 2. PHILIPPE DE BLANC, mort au ſervice du Roi, Cornette au Régiment de Lenoncourt, & Aide-de-camp de M. le Duc *de Briſſac*; — 3. & MARIE-URSULE, mariée en 1770, à *Charles-Louis d'Arciſas*, Chevalier, Seigneur de la Broquiere, en partie d'Alaix & d'Aubonne, Chevalier de S. Louis, Lieutenant-Colonel à la ſuite de l'Infanterie.

PIERRE-ALPHONSE DE BLANC DE SIMIANE, qualifié de Meſſire, Chevalier, Seigneur de Cormes, Panet, la Morandiere, Roueſſe en Dauphiné & autres lieux, ſeul mâle reſtant de JEAN-PHILIPPE DE BLANC, de ſon mariage avec Dame *Marie-Antoinette de Simiane*, derniere de la branche de *la Coſte*, chargé par ſon grand-pere maternel, *Alphonſe*, Baron *de Simiane*, porte ſon nom, titre & armes, comme il y eſt obligé par le ſuſdit contrat de ſes pere & mere. Ledit PIERRE-ALPHONSE DE BLANC DE SIMIANE a contracté mariage le 26 Mars 1763, avec Demoiſelle *Thérèſe-Adélaïde de Claverie*, fille de Meſſire *de Claverie-de-Banniere*, Chef du Bureau de l'Extraordinaire des Guerres, & de défunte Dame *Marie-Génevieve de la Roche*. Il eſt entré au ſervice en 1759, Cornette au Régiment de Cavalerie de Touſtain, a obtenu une gratification annuelle ſur l'Extraordinaire des Guerres de 600 liv. le 7 Mars 1765, en conſidération des ſervices de feu JEAN-PHILIPPE DE BLANC, ſon pere; & dans la lettre que lui adreſſa à cet égard M. le Duc *de Choiſeul*, ci-devant Miniſtre de la Guerre, pour lui faire part de la grace que le Roi venoit de lui accorder, il lui enjoint de ſa part que ſon intention eſt qu'il reſte attaché à ſon ſervice, étant ſatisfait de ſon zele & de ſon exactitude, & qu'il lui deſtine la premiere Compagnie vacante de Cavalerie. Le 25 Avril 1765, il fut nommé à une Compagnie Commandante au Régiment d'Eſtheraſy, & enfin le 28 Juillet 1769, il eut une lettre de paſſe, pour être Capitaine attaché à la ſuite de la Cavalerie, avec 600 liv. d'appointement. En 1767, il a été pourvu du Gouvernement de la Ferté-Bernard-au-Maine, & a prêté ſerment de fidélité dû à ſa Majeſté entre les mains de *René-Joſeph Thebaudain*, Seigneur de la Roſelle, Lieutenant de la Sénéchauſſée du Maine, en vertu d'une lettre de M. *de Maupeou*, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France à lui adreſſée. Le 23 Mars 1770, le Roi lui a accordé la ſurvivance de la Majorité du Mans. De ſon mariage avec Demoiſelle *Thérèſe-Adélaïde de*

Claverie, ſont ſortis trois enfans : — 1. CHARLES-PIERRE, né le 19 Septembre 1769 ; — 2. THÉRESE-HENRIETTE-ADÉLAÏDE, née le 24 Décembre 1765 ; — 3. & HENRIETTE-ADÉLAÏDE, née le 31 Juillet 1767. Les armes : *écartelé d'argent & d'azur en ſautoir* (comme nous l'avons déja marqué p. 596 de ce troiſieme Volume, col. 1. lignes 6 & 7. & p. 632. col. 2. à la fin de la Table B.) Deviſe : *tout vient à point*. Les armes de *Simiane*, qui doivent y être accollées, ſont : *d'or, ſemé de fleurs-de-lis & de tours d'azur*, & pour deviſe : SUSTENTANT LILIA TURRES.

— BONET : Famille noble, établie depuis pluſieurs ſiécles dans la Ville de Sarlat en Périgord, où les cadets prennent le nom *de la Chapoulie*. Ceux de ce nom ont ſervi ſans interruption le Roi & l'Etat en différentes occaſions, entr'autres RAYMOND DE BONET, Ecuyer, Seigneur de la Geneſte & de Laygue, Conſul & Avocat du Roi au Siége Préſidial de Sarlat, qui lors de la priſe de cette Ville en 1652, fit ſecrétement aſſurer le Roi de la bonne volonté & du deſir qu'avoient tous les habitans de verſer juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, pour chaſſer les ennemis de leur Ville, qui n'auroit pas été priſe, s'ils avoient été ſecourus. La réponſe fut favorable, & on lui fit ſçavoir que les ordres avoient été donnés au Duc *de Candale* pour envoyer des troupes, en état de ſeconder le zele des habitans.

RAYMOND DE BONET, aſſuré du jour & de l'heure que le ſecours devoit arriver, ſe chargea de la porte par où M. *Marin*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, devoit entrer à la tête de ſa troupe, & commanda lui-même celle qui devoit forcer le corps-de-garde, qu'il emporta l'épée à la main, au grand contentement de ſes Concitoyens.

MM. *de Coſte & de Guine Clar*, Conſeillers & Conſuls de ladite Ville, ſe porterent auſſi au quartier de l'Evêché, & ne montrerent pas moins d'ardeur & de zele dans ce poſte qui leur fut aſſigné, que RAYMOND DE BONET en fit voir dans celui qui lui avoit été confié. C'eſt par le ſoin & la vigilance de ces trois Magiſtrats que la Ville de Sarlat fut délivrée, après avoir reſté trois mois ſous l'obéiſſance du Prince *de Condé*. Cette heureuſe époque, arrivée le 24 Mars 1653, fut conſacrée par un vœu ſolemnel en l'honneur de Saint Joſeph dans l'Egliſe des Récollets, & ſe renouvelle tous les ans à pareil jour.

La branche aînée de cette Famille noble, ſubſiſte dans deux freres ; ſçavoir, dans JOSEPH-RAYMOND DE BONET, Ecuyer, Seigneur de Laygue, en Périgord, Conſeiller du Roi & Receveur des Tailles de Figeac ; & N... DE BONET, Ecuyer, Prêtre, Docteur en Théologie & Archidiacre du Chapitre Abbatial de la Ville de Figeac, en Querci.

Il reſte de la branche cadette JOSEPH-JÉRÔME DE BONET-DE-LA-CHAPOULIE, Ecuyer, Seigneur de la Vayſerie & de la Chapoulie, l'un des deux cens Gendarmes de la Garde ordinaire de Sa Majeſté, qui réſide à Sarlat. Les armes de cette Famille, telles qu'on les voit dans l'*Armorial de France* de 1698 & 1699, *Tome II.* Généralité de Bordeaux, *page 716, art. 122*, ſont : *de gueules, à un lion d'or ; & un chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

Il y a une autre branche qui réſide au *Carlou*, dont ils ſont Seigneurs, près de Belves en Périgord, qui a auſſi rendu de grands ſervices au Roi & à l'Etat en diverſes occaſions.

Cette Famille a été maintenue dans ſa Nobleſſe par M. *Bazin-de-Bezons*, Intendant de Bordeaux, le 28 Juin 1697, lors de la recherche, par Edit du mois de Septembre 1696. Notice dreſſée ſur titres originaux communiqués.

Le Privilége & l'Approbation ſe trouveront à la fin du dernier Volume.

De l'Imprimerie de LE BRETON, premier Imprimeur ordinaire du ROI, 1771.

Genealogy